

# Exercices de déconfinement

## II

Troisième et quatrième vagues : de mars 2021 à novembre 2021



Sherbrooke (Québec), janvier 2024



Pour être distribué gratuitement, librement et, si nécessaire, clandestinement, en version numérique et en version imprimée.

Pour être téléchargé, copié, imprimé, photocopié et numérisé.

Pour être envoyé à des groupes d'opposants ou de dissidents.

Pour être donné ouvertement ou sous le manteau à des personnes de confiance.

Pour être laissé dans des librairies et des bouquineries dont les propriétaires ou les employés sont des opposants.

Pour être caché parmi les livres des autres librairies et bouquineries.

Pour être déposé subrepticement sur le bureau ou dans le sac d'un collègue qui se pose des questions.

Etc.



## Table des matières

52. Prise d'otages.....	5
53. La vulnérabilité et la faute des jeunes.....	11
54. Sanctions économiques « auto-imposées » et guerre humanitaire contre le virus.....	21
55. Sabotage de notre santé.....	27
56. Socle pour une alliance : ce que nous ne désirons pas comme société.....	32
57. « Vaccination » et orchestration.....	37
58. Brouillard de l'après-vaccination.....	42
59. À la croisée des chemins.....	45
60. Le scientisme, une menace pour la démocratie, la science et la médecine.....	51
61. Raisons pour les personnes vaccinées d'être contre le passeport vaccinal.....	61
62. Opération de reconnaissance d'un centre de vaccination.....	67
63. Autres raisons pour les personnes vaccinées d'être contre le passeport vaccinal.....	73
64. Contre l'arbitraire.....	78
65. Pour l'indépendance des députés et l'autonomie de l'Assemblée nationale.....	85
66. Science ou marketing.....	91
67. Effets moraux de la campagne de vaccination massive (1).....	97
68. Effets moraux de la campagne de vaccination massive (2).....	104
69. Docilité et mépris de la loi comme effets de l'autoritarisme et de l'arbitraire.....	113
70. Sur l'usurpation.....	117
71. Tendances expansionnistes des organismes bureaucratiques.....	119
72. La liberté des autres comme condition de notre liberté.....	125
73. Fierté nationale et souveraineté.....	128
74. Ne pas prendre notre liberté pour acquise.....	134
75. Conjectures sur le passeport vaccinal.....	139
76. Contre l'élimination du groupe témoin et pour la liberté vaccinale.....	144
77. Sortes d'empoisonneurs et d'hypocrites.....	147
78. Ripostes (1).....	151
79. Mécanique du foisonnement juridique et des difficultés d'application.....	153
80. Pour un calcul raisonné des avantages et des inconvénients.....	158
81. Appui de la population et absence de débat public sur l'implantation du passeport vaccinal .....	163
82. Assimilation des personnes vaccinées aux partisans du passeport vaccinal.....	165
82. Diktats sur le passeport vaccinal, décrets à venir et absence de loi.....	169
83. Pour la transparence technologique.....	174
84. Obligation de porter un masque dans les classes des institutions d'enseignement supérieur .....	180
85. Toujours la même question.....	188
86. Vaccination obligatoire dans certains milieux de travail et d'enseignement (perspective individuelle).....	191
87. Vaccination obligatoire dans certains milieux de travail et d'enseignement (perspective politique).....	197
88. Pour le libre accès aux données.....	203
89. Précurseurs de l'anti-complotisme.....	210
90. Drôle d'expression : « protéger la santé ».....	216
93. Remettre les pendules à l'heure.....	221
94. Corruption morale et intellectuelle des citoyens.....	229
95. Corruption de la politique : les partis politiques.....	238
96. Renversements sur l'absolutisme.....	244
97. À la guerre comme à la guerre !.....	247
98. Renversements sur les conceptions individualiste et collectiviste de la santé.....	252

99. Dissection de la Charte des droits et libertés de la personne à la lumière de la crise actuelle (1).....	259
100. Dissection de la Charte des droits et libertés de la personne à la lumière de la crise actuelle (2).....	269
101. Dissection de la Charte des droits et libertés de la personne à la lumière de la crise actuelle (3).....	275
102. Contre-offensive contre deux croisés.....	282
103. La corruption des politiciens, des institutions publiques et de la politique par l'idéologie sanitaire.....	291
104. Réplique à un autre sermon du Père Lagacé (ou sur le prétendu devoir de promotion vaccinale des syndicats).....	296
105. Déclarations nébuleuses, incohérentes et absurdes sur la fin de l'état d'urgence sanitaire (ou l'art de nous mener en bateau).....	302
106. Pour notre bien.....	306
107. Historiette sur un avenir possible.....	309
108. Horizons de politiques Canada – L'avenir de la valeur (1).....	319
109. Horizons de politiques Canada – L'avenir de la valeur (2).....	325
110. Horizons de politiques Canada – L'avenir de la valeur (3).....	337
111. Horizons de politiques Canada – L'avenir de la valeur (4).....	343
112. Horizons de politiques Canada – L'avenir de la valeur (5).....	351
113. Horizons de politiques Canada – L'avenir de la valeur (6).....	358
114. Horizons de politiques Canada – L'avenir de la valeur (7).....	365
115. Une preuve de vaccination pour louer un logement.....	374



## 52. Prise d'otages

27 mars 2021

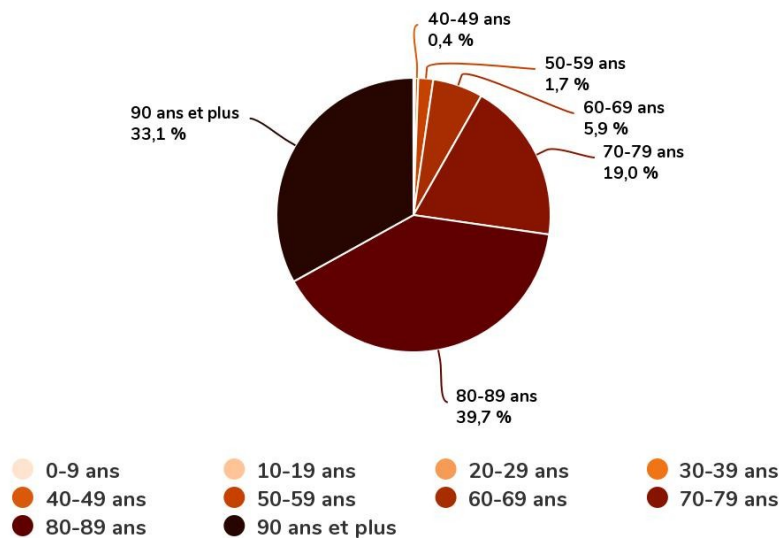
L'an dernier, nos autorités nous disaient que le confinement, la distanciation sociale, la fermeture des commerces et des entreprises non essentiels, l'enseignement à distance et le télétravail sont des moyens de réduire la propagation du virus, d'aplatir la courbe, de réduire le nombre d'hospitalisations et de décès, et d'empêcher le système de santé d'être débordé et de ne plus être capable de soigner tous les malades, le tout en attendant qu'on découvre un remède ou un « vaccin » efficace contre le virus. Certains experts et certains journalistes ont quant à eux affirmé que la prise de mesures musclées, comme la fermeture des commerces et des entreprises non essentiels, étaient favorables à une reprise économique forte après la « pandémie », comme on avait pu l'observer il y a 100 ans, après la pandémie de grippe espagnole.

Maintenant que de tels « vaccins » ont été autorisés par nos autorités et que la campagne de « vaccination » de toute la population se poursuit, toutes ces mesures sanitaires – qui durent depuis un an, malgré des assouplissements – nous apparaissent moins comme des moyens de limiter les dégâts humains causés par le virus, que comme des raisons de nous faire « vacciner ». Nous en avons tous assez de vivre comme des prisonniers. Nos autorités et les journalistes nous vendent la « vaccination » de toute la population comme étant le seul moyen de mettre fin aux mesures sanitaires et de revenir à une vie plus ou moins normale, bien qu'on se garde bien de préciser ce qu'on entend

exactement par là, en allant parfois même jusqu'à parler d'une nouvelle normalité qui différerait sensiblement de la normale d'avant le virus.

Malgré les efforts acharnés des autorités et des journalistes pour nous faire croire que personne n'est à l'abri du virus et qu'il peut être dangereux même pour les personnes jeunes et en santé, il est notoire – statistiques officielles à l'appui – que les personnes dont la mort aurait été causée par le virus sont très majoritairement âgées de 60 ans et plus (97,7 % en date du 26 mars 2021), alors que les personnes de moins de 60 ans ne représenteraient donc que 2,3 % des personnes décédées, à savoir seulement 245 décès depuis environ un an pour un total 6 264 000 Québécois de moins de 60 ans, et pour un taux de mortalité d'environ 0,004 % et un taux de létalité de 0,104 %.

### 2.3 - Répartition des décès liés à la COVID-19 au Québec selon le groupe d'âge



(Source : INSPQ<sup>1</sup>)

On comprendra que ce grand groupe d'âge, qui représente 73,2 % de la population, compte dans ses rangs de nombreuses personnes qui ne considèrent pas que le virus met en danger leur vie, et qui ne voient pas quels bénéfices il y aurait pour leur santé à se faire injecter un « vaccin » expérimental dont on ignore les effets à moyen ou à long terme et qui ne rendrait pas moins contagieux en cas d'infection. De toute façon, si ces « vaccins » assuraient vraiment une protection miraculeuse aux personnes âgées vulnérables déjà en grande partie vaccinées, elles ne devraient pas avoir besoin que le reste de la population leur serve de bouclier humain en se faisant injecter un produit pharmaceutique dont les bénéfices pour leur santé seraient négligeables, alors

1 <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/age-sexe> (consulté le 27 mars 2021)



que les risques à moyen terme et à long terme sont pour l'instant impossibles à évaluer.

Si nos autorités, les experts patentés et les journalistes essaient bien de nous convaincre que les bénéfices de la « vaccination » de toute la population surpassent les risques, ce n'est probablement pas le principal moyen dont on usera pour nous faire consentir à l'injection des fameux « vaccins », décidée de longue date pour nous sauver malgré nous d'un danger qui n'existe pas pour nous, pour faire réaliser des profits faramineux aux sociétés pharmaceutiques, ou pour d'autres raisons encore plus inavouables. Chose certaine, on y tient et on ne lâchera pas le morceau de sitôt.

C'est donc ici que pourrait entrer en jeu tout le cortège des mesures sanitaires qui accompagne l'état d'urgence sanitaire et qui est censé protéger notre santé à tous, mais qui pourrait servir de levier pour obtenir que nous nous fassions « vacciner » et même que nous acceptions l'entrée en vigueur du passeport « vaccinal ». Car plusieurs de ceux qui ne voient pas l'utilité de se faire « vacciner » pour leur santé et celle des autres, pourraient y consentir pour avoir le droit de voyager à l'étranger, pour ne plus avoir à pratiquer la distanciation sociale, pour ne pas plus être obligés de porter le cache-binette, pour avoir le droit de participer à des rassemblements publics et privés, et peut-être pour ne plus avoir à passer des tests de dépistage et à s'isoler préventivement quand ils entreraient en contact avec une personne déclarée porteuse du virus.

C'est ainsi que nous pourrions assister à un véritable renversement de la fonction officielle des mesures sanitaires. On peut donc imaginer la mise en place d'une grande campagne publicitaire, financée à même les coffres de l'État, qui emploierait des slogans qui diraient explicitement ou implicitement des choses comme celles-ci :

- Si vous voulez avoir le droit de voyager à l'étranger, faites-vous « vacciner ».
- Si vous voulez avoir le droit d'aller au restaurant et d'assister à des concerts, faites-vous « vacciner ».
- Si vous en avez assez de l'enseignement à distance et du télétravail, faites-vous « vacciner ».
- Si vous voulez inviter des amis ou de la famille à souper, faites-vous « vacciner ».
- Si vous voulez pratiquer des sports d'équipe librement, faites-vous « vacciner ».
- Si vous en avez assez de porter un cache-binette dans les lieux publics fermés, faites-vous « vacciner ».
- Si vous ne voulez plus être soumis au couvre-feu, faites-vous « vacciner ».
- Si vous voulez la fin ou l'assouplissement des mesures sanitaires, faites-vous « vacciner ».

- Si vous voulez favoriser la relance économique, faites-vous « vacciner ».
- Si vous voulez protéger notre système de santé, faites-vous « vacciner ».
- Etc.

Puisqu'il faudra contrôler régulièrement qui est « vacciné » et qui ne l'est pas pour que les « vaccinés » puissent profiter de leurs privilèges, toutes ces propositions – pour être applicables – impliquent l'entrée en vigueur d'un passeport « vaccinal », lequel pourrait ensuite être utilisé pour interdire aux personnes non « vaccinées » l'exercice de certaines professions et l'accès aux transports en commun, aux lieux publics fermés et aux soins de santé, par exemple.

Mais il se peut que nos autorités – après avoir fait ces promesses et donné de l'espoir aux personnes qui consentent à être « vaccinées » – décident de ne pas assouplir les mesures sanitaires immédiatement pour ces personnes, en prétextant que les hésitants et les récalcitrants doivent aussi se faire « vacciner » d'abord. Les slogans publicitaires devraient donc être ajustés à la situation :

- Si vous voulez la réouverture des frontières, persuadez votre entourage de se faire « vacciner ».
- Si vous voulez la réouverture permanente des restaurants et des salles de spectacle, persuadez votre entourage de se faire « vacciner ».
- Si vous voulez un retour durable en classe et une éducation de qualité pour nos jeunes, persuadez votre entourage de se faire « vacciner » et de faire « vacciner » leurs enfants.
- Si vous voulez la légalisation des rassemblements privés et publics, persuadez votre entourage de se faire « vacciner ».
- Si vous voulez le retour durable de la pratique des sports d'équipe, persuadez votre entourage de se faire « vacciner ».
- Si vous voulez l'abolition de l'interdiction de porter un cache-binette dans les lieux publics fermés, persuadez votre entourage de se faire « vacciner ».
- Si vous voulez l'annulation du couvre-feu, persuadez votre entourage de se faire « vacciner ».
- Si vous voulez la fin ou l'assouplissement des mesures sanitaires, persuadez votre entourage de se faire « vacciner ».
- Si vous voulez favoriser la relance économique, persuadez votre entourage de se faire « vacciner ».
- Si vous voulez protéger notre système de santé, persuadez votre entourage de se faire « vacciner ».
- Etc.

Le maintien des mesures sanitaires – censé avoir sa raison d'être dans la protection de la santé de tous – devient donc un moyen de nous contraindre,

individuellement et collectivement, à accepter l'injection de « vaccins » dont les bénéfiques seraient très ténus pour la majorité d'entre nous, alors que les risques pour notre santé, à moyen et à long terme, sont pour l'instant impossibles à évaluer avec quelque précision.

Alors que commencerait la troisième vague de variants prophétisée par nos autorités et les experts de l'INSPQ, avec un éventuel resserrement des mesures sanitaires, cette manière d'exercer des pressions sur la population pour qu'elle se fasse « vacciner », et de faire d'elle une complice pour qu'elle exerce des pressions sur elle-même dans le même but, consiste à demander une rançon (la « vaccination ») en échange de la libération des otages que nous sommes devenus. Il est vrai qu'on ne nous menace pas de nous mettre une balle dans la tête ou de nous décapiter si nous n'obtempérons pas. Il n'empêche qu'on nous détient depuis une longue année, qu'on nous empêche de vivre et même qu'on nous tue à petit feu, individuellement et collectivement, à force de mesures prétendument sanitaires.

Nous devons nous poser les questions suivantes :

- Est-il dans notre intérêt de payer notre rançon à nos preneurs d'otages ?
- Pouvons-nous croire que nos autorités, qui nous trompent quand elles prétendent agir au nom de la santé de tous, nous rendront notre liberté si nous consentons tous ou presque tous à être « vaccinés » ?
- Si oui, de quelle liberté s'agira-t-il exactement ?

Ce n'est pas sans raison qu'on refuse parfois de traiter avec les preneurs d'otages. Outre le fait qu'il n'est pas certain qu'ils respecteront leurs engagements s'ils pensent pouvoir s'en tirer sans représailles (il faut être un salaud pour exercer ce métier, après tout), c'est là leur donner ce qu'ils désirent et les inciter à avoir recours à nouveau à ces pratiques pour obtenir les mêmes résultats. Il importe donc de cerner les personnages auxquels nous avons affaire et de nous représenter ce qu'ils ont en tête quand ils parlent de notre libération.

Notre premier ministre, juste après s'être fait « vacciné », nous a envoyé un message : « C'est un **passport** pour notre liberté. » (La Presse, 26 mars 2021<sup>2</sup>) Ce qui est assurément une allusion au passeport « vaccinal » et pas seulement une manière de parler. Reste à voir comment il l'entend. Veut-il dire que nous devons tous ou presque tous nous faire « vacciner » avant de retrouver notre liberté ? Ou veut-il dire que seuls ceux d'entre nous qui seront « vaccinés » pourront retrouver la liberté ? Nul ne sait, mais ça augure mal, justement pour cette raison. Et c'est avec de telles paroles et des promesses de liberté aussi vagues (en fait, c'est un slogan) qu'on voudrait nous inciter à nous faire « vacciner » ! Les preneurs d'otages traditionnels font pour leur part preuve de plus de clarté quand ils négocient avec les autorités. De toute évidence, il en va autrement quand les preneurs d'otages sont justement les autorités et qu'elles négocient avec leurs otages. Un tout autre rapport de force se met alors en place.

---

2 <https://www.lapresse.ca/covid-19/2021-03-26/on-voit-le-debut-d-une-troisieme-vague-dit-legault.php> (consulté le 27 mars 2021)

Nous pouvons d'ailleurs nous demander ce que notre premier ministre entend par liberté. Rappelons qu'en juillet 2020, quand le port du masque a été rendu obligatoire dans les lieux publics sur tout le territoire du Québec, il a déclaré que la liberté, dans le contexte actuel, c'est de porter un masque. Nous dira-t-il bientôt que la liberté, dans le contexte actuel, c'est de nous faire « vacciner », de passer plusieurs points de contrôle tous les jours pour valider que nous avons bien été « vaccinés », et d'être contraints de nous refaire « vacciner » régulièrement (tous les ans ou tous les deux ans, par exemple) pour conserver l'immunité que procuraient les « vaccins » et ne pas perdre les quelques libertés qu'on daignerait peut-être nous rendre ? Que serait cette liberté qu'on nous promet sinon la négation de la liberté ? Car ne sont certainement pas libres les esclaves qui sont autorisés par leurs maîtres à faire telles choses à telles conditions, qu'on menace de priver de ces « libertés » si ces conditions ne sont pas satisfaites, et qu'on peut priver de ces « libertés » en fixant de nouvelles conditions ou en invoquant toutes sortes de prétextes.

Bref, la « liberté » qu'on nous propose est illusoire si ceux avec qui nous traitons – mais traitons-nous même ? – non seulement ne s'engagent pas à ne plus fixer de conditions qui la restreignent abusivement, mais ne se retrouvent pas aussi dans l'impossibilité de fixer de telles conditions, selon leur bon plaisir. Il va sans dire que ce n'est pas ce que nos autorités ont en tête quand elles nous parlent d'un « passeport pour la liberté », car cela reviendrait à anéantir, au nom de notre liberté, la leur, qui consiste à exercer librement sur nous un pouvoir abusif auquel elles ont certainement pris goût depuis un an.



## 53. La vulnérabilité et la faute des jeunes

28 mars 2021

### *Les jeunes, « nouveaux vulnérables »*

*Ils sont les « nouveaux vulnérables ». Si le Québec connaît le même scénario que l'Europe, les jeunes seront les plus durement touchés par la troisième vague de la COVID-19. Une catastrophe annoncée pour le système de santé, mettent en garde des experts.*

(La Presse, 27 mars 2021<sup>3</sup>)

Les marchands de « vaccins » doivent se frotter les mains de contentement ! Mais, en fait, cela ne leur apprend rien, ils étaient depuis longtemps au courant, puisque certains d'entre eux prennent de l'avance et en sont même à mettre au point son vaccin pour les enfants et les adolescents<sup>4</sup> (les « vaccins » actuellement autorisés pouvant seulement être utilisés pour des personnes de 16 ans ou plus). Le Virus leur a sans doute soufflé à l'oreille qu'il ne ménagera

---

3 <https://www.lapresse.ca/covid-19/2021-03-27/covid-19/les-jeunes-nouveaux-vulnerables.php> (consulté le 27 mars 2021)

4 <https://www.lapresse.ca/covid-19/2021-03-25/covid-19/pfizer-a-commence-a-tester-son-vaccin-chez-les-jeunes-enfants.php> (consulté le 27 mars 2021)

pas les enfants et les adolescents à l'occasion de la quatrième ou de la cinquième « vague ». Ainsi leur tour viendra bien assez vite !

Mais n'anticipons pas. Nous voilà donc partis pour une troisième « vague », si on en croit cette journaliste et les experts qu'elle a consultés. Cette fois-ci les jeunes ne seront pas épargnés, nous dit-on. Comme cette nouvelle tombe à point alors qu'on devrait justement commencer, d'ici quelques semaines, la « vaccination » des groupes d'âge jugés jusqu'à maintenant moins vulnérables, et que nos autorités politiques et sanitaires luttent justement contre la réticence « vaccinale » !

On aurait tort de croire que, parce qu'ils seraient soudainement devenus vulnérables, on cessera de s'acharner sur les jeunes et d'en faire des boucs émissaires responsables de la propagation du virus, du reconfinement et de l'engorgement du système de santé. Pourtant ne seraient-ils pas devenus d'innocentes victimes du virus, comme le sont les personnes âgées ? Il semblerait que non, aux yeux de cette journaliste et d'un « expert ».

*« Ils sont plus téméraires, ils ont de grands cercles sociaux et ils ne sont pas vaccinés. Les jeunes pourraient être les prochains à subir les ravages du nouveau coronavirus. « C'est un groupe d'âge qui n'est pas inquiet de nature, qui se croit invincible », fait remarquer le D<sup>r</sup> François Marquis, chef des soins intensifs de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. Pour les jeunes, la troisième vague serait un « comportement à risque », comme les excès de vitesse au volant. Les accidents peuvent arriver, mais ils paraissent si improbables qu'ils sont rarement pris en compte.*

*Pourtant, face à la montée des variants, plus contagieux que la souche originale, le risque est bien réel. Le D<sup>r</sup> Marquis parle d'une simple équation mathématique.*

*« Plus il y aura de jeunes infectés, plus, nécessairement, dans le lot, il y aura des cas de maladie extrêmement sévères. »*

Ainsi les variants ne seraient pas plus létaux pour les jeunes. Ils seraient seulement plus contagieux : plus de jeunes pourraient être infectés et donc avoir des complications et mourir. Leur insouciance, leur imprudence et leur témérité n'en seraient que plus coupables. Si bien qu'on trouve toujours à redire, même quand ils seraient en train de crever.

*« Le D<sup>r</sup> François Marquis s'inquiète de l'engorgement du système de santé par cette jeune clientèle.*

*« Un jeune aux soins intensifs a beaucoup plus de résistance qu'un patient âgé. À maladie égale, il va toujours encaisser plus », explique le Dr François Marquis. Le jeune patient est malade plus longtemps et consomme une quantité phénoménale de ressources.*

*En additionnant cette situation à la pénurie de personnel soignant, le Dr Marquis craint le pire. Un triage avancé. « Ça, ce serait une catastrophe. Faire du triage avec des mères et des pères de famille, ça fait encore plus mal. Il y a un risque réel de dérapage », prévient-il. »*

Étrangement on semble présumer que le jeune qui serait malade et hospitalisé dans une unité de soins intensifs perdrait son combat, alors qu'on pourrait aussi bien supposer qu'en raison de sa plus grande résistance, il a plus de chances de se remettre rapidement et de libérer le lit qu'il occupe. Mais il est plus commode – même si on fait mine de se désoler de sa mort –, pour pouvoir mieux blâmer la négligence qui l'aurait rendu malade, de lui reprocher de prendre plus de temps à crever, d'occuper plus longtemps un lit d'hôpital et d'accaparer une « quantité phénoménale de ressources » hospitalières, surtout en situation de pénurie de personnel médical. Et même si ce jeune survivait à l'attaque du virus, il n'en accaparerait pas moins beaucoup de ressources pour guérir. Bref, c'est toujours la faute des jeunes, qui trouvent le moyen d'engorger le système de santé en crevant trop lentement et en se rétablissant. À l'inverse, les personnes âgées, elles, lutteraient moins longtemps contre le virus, accapameraient moins de ressources et libéreraient plus rapidement les lits qu'elles occupent, où d'autres personnes âgées pourraient leur succéder et finir leur vie de la même manière. Ce qui serait assurément meilleur pour le bilan quotidien des décès, grâce auquel on cloître toute la population du Québec depuis un an.

Mais du calme ! Ne prêtons pas des pensées cyniques au bon docteur, pour lequel ce serait une catastrophe d'avoir à faire du triage avec des mères et des pères de famille. Ce qui devrait inciter tous ceux d'entre nous qui n'ont pas d'enfants, ou qui sont trop jeunes pour en avoir, à se montrer très prudents pour ne pas se retrouver dans l'unité de soins intensifs qu'il dirige (ou que l'un de ses semblables dirige), s'y voir refuser des soins afin de le dispenser de choisir entre telles mères et tels pères de famille, et être traités comme des êtres humains de deuxième ou de troisième ordre.

\*\*\*

Revenons rapidement sur l'affirmation du bon docteur Marquis – selon laquelle les jeunes accapameraient beaucoup plus de ressources que les personnes âgées – pour citer quelques exemples de personnes âgées dont on a parlé dans les médias pour nous sensibiliser au danger que représenterait le virus pour elles :

- un homme de 68 ans qui a été dans le coma pendant 40 jours avant de se rétablir (Le Journal de Québec, 21 novembre 2020<sup>5</sup>) ;

---

5 <https://www.journaldemontreal.com/2020/11/21/un-miracule-de-la-covid-19-qui-a-du-reapprendre-a-marcher-et-manger> (consulté le 28 mars 2021)

- un homme de 72 ans qui a passé 30 jours dans le coma avant de se rétablir (Le Journal de Montréal, 31 mai 2020<sup>6</sup>) ;
- un homme de 73 ans qui a été hospitalisé pendant 37 jours et qui a passé des semaines dans un semi-coma (La Presse, 20 février 2021<sup>7</sup>) ;
- un homme de 62 ans qui a été hospitalisé pendant 59 jours avant de guérir (Radio-Canada, 6 décembre 2020<sup>8</sup>).

Je doute fort que les jeunes puissent faire beaucoup mieux que leurs aînés. Soit le bon docteur raconte n'importe quoi, soit la couverture journalistique de ce qui se passe dans les hôpitaux est non représentative de la situation et les docteurs laissent faire ou ont leur part de responsabilité.

À noter que les journalistes et les médecins, quand il s'agit de personnes âgées, se gardent bien de faire toute allusion à la quantité phénoménale de ressources qui a certainement été « consommée » par elles, pour plutôt mettre l'accent sur la persévérance du personnel soignant et des « miraculés » tout au long de ce dur combat contre le virus. Car il y a des choses qu'on peut impunément dire des jeunes, et qu'on ne peut pas dire des vieux sans s'attirer la réprobation générale.

\*\*\*

Revenons à l'article qui déclare que les jeunes seraient vulnérables aux variants et particulièrement menacés par la troisième « vague » qui commencerait, pour examiner la déclaration d'une médecin qui travaille dans une aile où sont soignés des malades du Virus et qui a ouvert ses portes aux journalistes<sup>9</sup>, après leurs demandes réitérées pour voir ce qui se passe sur le terrain.

*« Pour la D<sup>re</sup> Amélie Boisclair, ce n'est qu'une question de temps avant que la vague frappe son unité des soins intensifs à l'hôpital Pierre-Le Gardeur, à Terrebonne. En quelques jours, tous ses lits se sont remplis. Par des patients plus jeunes et très malades. « Au début, les personnes étaient malades parce qu'elles étaient vieilles, puis parce qu'elles avaient des comorbidités. C'est difficile d'accepter que des jeunes soient aussi malades. Tout le monde a le réflexe de se protéger », raconte-t-*

6 <https://www.journaldemontreal.com/2020/05/31/ils-ont-vaincu-la-covid-19-il-a-passe-30-jours-dans-le-coma> (consulté le 28 mars 2021)

7 <https://www.lapresse.ca/covid-19/2021-02-20/personne-ne-comprend-ce-qu-on-vit.php> (consulté le 28 mars 2021)

8 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1754611/covid-yvan-ralte-hospitalisation-noel-miracule> (consulté le 28 mars 2021)

9 <https://www.lapresse.ca/covid-19/2021-02-20/personne-ne-comprend-ce-qu-on-vit.php> (consulté le 28 mars 2021)



*elle au bout du fil, au terme d'une autre journée difficile. »*

Bien entendu, j'ignore ce qui se passe exactement dans cette unité de soins intensifs, avant aussi bien qu'après avoir lu cette déclaration. Que veut-on dire exactement par des patients « plus jeunes » ? Plus jeunes que des personnes qui étaient vieilles ? Ce qui veut dire qu'ils sont dans la soixantaine, dans la cinquantaine, dans la quarantaine, dans la trentaine ou dans la vingtaine ? Allez savoir !

La D<sup>re</sup> Boisclair ne daignant pas être plus précise quant au nombre de patients qui auraient rempli tous les lits de son unité de soins intensifs, et la journaliste ne se sentant pas d'attaque pour un petit travail de recherche, référons-nous aux données de l'INSPQ par région, qui nous apprennent que six admissions ont eu lieu aux soins intensifs dans la région de Lanaudière, du 17 au 22 mars 2021.

### Nouvelles hospitalisations Région de Lanaudière

Date d'admission	Hors soins intensifs	Aux soins intensifs
2021-03-01	4	0
2021-03-02	2	1
2021-03-03	1	0
2021-03-04	3	0
2021-03-05	2	0
2021-03-06	0	1
2021-03-07	2	0
2021-03-08	1	0
2021-03-09	1	0
2021-03-10	0	0
2021-03-11	1	1
2021-03-12	2	3
2021-03-13	1	1
2021-03-14	1	0
2021-03-15	2	0
2021-03-16	2	0
2021-03-17	3	2
2021-03-18	2	1
2021-03-19	3	0
2021-03-20	2	1
2021-03-21	1	1
2021-03-22	1	1
2021-03-23	1	0
2021-03-24	2	0
2021-03-25	1	0

(Source : INSPQ<sup>10</sup>)

10 <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/par-region> (consulté de le 28 mars 2021)

Le bilan quotidien pour la région de Lanaudière<sup>11</sup> du 26 mars 2021 nous apprend pour sa part qu'il y a 8 personnes hospitalisées dans les unités de soins intensifs.

#### Nombre de cas actifs par MRC

En conformité avec les consignes gouvernementales, les données sur l'écllosion de la COVID-19 au Québec sont diffusées du lundi au vendredi.

Dernière mise à jour : 26-03-2021

En conformité avec les consignes gouvernementales, les données sur l'écllosion de la COVID-19 au Québec sont diffusées du lundi au vendredi.

Nombre de cas confirmés pour la région : 21 508

Cumulatif :

- Décès : 501
- Cas rétablis : 20 641
- Cas actif = cas confirmé positif et n'étant pas rétabli ou décédé.

Nombre de cas actifs : 366

- MRC de D'Autray : 31
- MRC de Joliette : 38
- MRC de Matawinie : 19
- MRC de Montcalm : 27
- MRC de L'Assomption : 119
- MRC Les Moulins : 132

Hospitalisations\* : 11

Soins intensifs : 8

\* Nombre d'hospitalisations = personnes hospitalisées au CHDL et à l' HPLG ayant reçu un diagnostic positif à la COVID-19 pour l'ensemble des régions excluant les soins intensifs.

Sources :

- MSSS. Données cumulatives, TSP, le 25 mars, 16 h.
- CISSS de Lanaudière, Tableaux compilés à 16 h par les archivistes médicales, CHDL et HPLG.

Puisque l'hôpital Pierre-Le Gardeur dessert environ 300 000 personnes<sup>12</sup>, puisque la région de Lanaudière compte 494 796 habitants, il y a lieu de se demander si l'occupation soudaine de tous les lits de son unité de soins intensifs réservés au virus ne serait pas en fait causé par le manque de lits et non par un excès de jeunes patients très malades. Ou bien notre bonne doctoresse dispose de plus de lits pour le virus et elle s'est fait un devoir d'exagérer la situation pour sensibiliser la population québécoise, et plus particulièrement les jeunes, aux dangers du virus. Quoi qu'il en soit, on peut difficilement juger de l'évolution générale de l'épidémie au Québec et déclarer le début d'une troisième « vague » de variants qui toucherait durement les jeunes à partir de 8 hospitalisations dans une seule unité de soins intensifs, alors qu'il y a 373 hospitalisations régulières et 108 hospitalisations en soins intensifs au Québec.

11 <https://www.ciass-lanaudiere.gouv.qc.ca/coronavirus/nombre-de-cas/> (consulté de le 28 mars 2021)

12 <https://www.lapresse.ca/covid-19/2021-02-20/personne-ne-comprend-ce-qu-on-vit.php> (consulté de le 28 mars 2021)

Ce nombre est trop petit, absolument et proportionnellement, pour donner une idée juste de l'évolution de la situation.

\*\*\*

Pour tirer la chose au clair, j'ai compilé les données de l'INSPQ<sup>13</sup> sur les nouvelles hospitalisations dans les unités de soins intensifs pour toute la province depuis le début de l'année 2021. Les données sur les hospitalisations en cours à telle date, qu'il aurait peut-être été préférable d'utiliser pour tenir compte de la durée des séjours dans les unités de soins intensifs, ne sont malheureusement pas disponibles, sauf pour une très courte durée, sur le site du gouvernement consacré au virus<sup>14</sup>.

### Nouvelles hospitalisations aux soins intensifs par groupe d'âge du 1<sup>er</sup> janvier au 25 mars 2021

	0-9 ans	10-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80-89 ans	90 ans/+	TOTAL
DU 2021-01-01 au 2021-01-07	0	2	3	6	14	16	39	49	14	6	149
Du 2021-01-08 au 2021-01-14	3	1	6	5	8	16	32	39	17	0	127
Du 2021-01-15 au 2021-01-21	1	1	1	1	11	20	36	45	8	2	126
Du 2021-01-22 au 2021-01-28	2	3	6	0	8	16	18	26	9	1	89
Du 2021-01-29 au 2021-02-04	0	0	3	4	5	11	11	17	2	3	56
Du 2021-02-05 au 2021-02-11	0	0	0	2	3	9	17	21	13	2	67
Du 2021-02-12 au 2021-02-18	1	1	2	3	5	9	14	9	7	2	53
Du 2021-02-19 au 2021-02-25	1	3	2	2	4	11	12	22	11	1	69
Du 2021-02-26 au 2021-03-04	1	0	1	3	3	12	15	14	6	0	55
Du 2021-03-05 au 2021-03-11	0	0	3	4	8	7	16	11	2	0	51
Du 2021-03-12 au 2021-03-18	2	0	0	3	4	11	12	18	5	1	56
Du 2021-03-19 au 2021-03-25	0	0	1	0	4	7	16	10	5	1	44
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>28</b>	<b>33</b>	<b>77</b>	<b>145</b>	<b>238</b>	<b>281</b>	<b>99</b>	<b>19</b>	<b>942</b>

Au premier coup d'œil, nous remarquons la grande variabilité des hospitalisations pour chaque groupe d'âge d'une semaine à l'autre. Il importe donc de ne pas tirer hâtivement des conclusions d'une hausse ou d'une baisse soudaine des nouvelles hospitalisations. Nous pouvons néanmoins remarquer certaines tendances générales en calculant la variation des nouvelles hospitalisations par groupe d'âge, en comparant les troisièmes dernières semaines de la période étudiée avec ses trois premières semaines.

13 <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/age-sexe> (consulté le 28 mars 2021)

14 <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/> (consulté le 28 mars 2021)

Variations des nouvelles hospitalisations aux soins intensifs par groupe d'âge  
(du 1<sup>er</sup> janvier au 25 mars 2021)

	0-9 ans	10-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80-89 ans	90 ans/+	VARIATION TOTALE
Du 2021-03-05 au 2021-03-25 versus du 2021-01-01 au 2021-01-21	-50 %	-100 %	-60 %	-42 %	-52 %	-52 %	-59 %	-71 %	-70 %	-75 %	<b>-62 %</b>

Il résulte de ces différentes variations par groupe d'âge une augmentation, une diminution ou une relative stabilité de la proportion des nouvelles hospitalisations, au cours de la période étudiée, comme on peut le voir dans ce tableau où les données sont organisées en quatre périodes de trois semaines.

Proportion des nouvelles hospitalisations aux soins  
intensifs par groupe d'âge  
du 1<sup>er</sup> janvier au 25 mars 2021

	0-9 ans	10-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80-89 ans	90 ans/+	TOTAL
du 2021-01-01 au 2021-01-21	1,00 %	1,00 %	2,49 %	2,99 %	8,21 %	12,94 %	26,62 %	33,08 %	9,70 %	1,99 %	<b>100,00 %</b>
du 2021-01-22 au 2021-02-11	0,94 %	1,42 %	4,25 %	2,83 %	7,55 %	16,98 %	21,70 %	30,19 %	11,32 %	2,83 %	<b>100,00 %</b>
du 2021-02-12 au 2021-03-04	1,69 %	2,26 %	2,82 %	4,52 %	6,78 %	18,08 %	23,16 %	25,42 %	13,56 %	1,69 %	<b>100,00 %</b>
du 2021-03-05 au 2021-03-25	1,32 %	0,00 %	2,65 %	4,64 %	10,60 %	16,56 %	29,14 %	25,83 %	7,95 %	1,32 %	<b>100,00 %</b>

Ou, si l'on préfère, dans cet autre tableau où les données sont organisées par semaine.

Proportion des nouvelles hospitalisations aux soins intensifs par  
groupe d'âge  
du 1<sup>er</sup> janvier au 25 mars 2021

	0-9 ans	10-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80-89 ans	90 ans/+	TOTAL
Du 2021-01-01 au 2021-01-07	0,00 %	1,34 %	2,01 %	4,03 %	9,40 %	10,74 %	26,17 %	32,89 %	9,40 %	4,03 %	<b>100,00 %</b>
Du 2021-01-08 au 2021-01-14	2,36 %	0,79 %	4,72 %	3,94 %	6,30 %	12,60 %	25,20 %	30,71 %	13,39 %	0,00 %	<b>100,00 %</b>
Du 2021-01-15 au 2021-01-21	0,79 %	0,79 %	0,79 %	0,79 %	8,73 %	15,87 %	28,57 %	35,71 %	6,35 %	1,59 %	<b>100,00 %</b>
Du 2021-01-22 au 2021-01-28	2,25 %	3,37 %	6,74 %	0,00 %	8,99 %	17,98 %	20,22 %	29,21 %	10,11 %	1,12 %	<b>100,00 %</b>
Du 2021-01-29 au 2021-02-04	0,00 %	0,00 %	5,36 %	7,14 %	8,93 %	19,64 %	19,64 %	30,36 %	3,57 %	5,36 %	<b>100,00 %</b>
Du 2021-02-05 au 2021-02-11	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,99 %	4,48 %	13,43 %	25,37 %	31,34 %	19,40 %	2,99 %	<b>100,00 %</b>
Du 2021-02-12 au 2021-02-18	1,89 %	1,89 %	3,77 %	5,66 %	9,43 %	16,98 %	26,42 %	16,98 %	13,21 %	3,77 %	<b>100,00 %</b>
Du 2021-02-19 au 2021-02-25	1,45 %	4,35 %	2,90 %	2,90 %	5,80 %	15,94 %	17,39 %	31,88 %	15,94 %	1,45 %	<b>100,00 %</b>
Du 2021-02-26 au 2021-03-04	1,82 %	0,00 %	1,82 %	5,45 %	5,45 %	21,82 %	27,27 %	25,45 %	10,91 %	0,00 %	<b>100,00 %</b>
Du 2021-03-05 au 2021-03-11	0,00 %	0,00 %	5,88 %	7,84 %	15,69 %	13,73 %	31,37 %	21,57 %	3,92 %	0,00 %	<b>100,00 %</b>
Du 2021-03-12 au 2021-03-18	3,57 %	0,00 %	0,00 %	5,36 %	7,14 %	19,64 %	21,43 %	32,14 %	8,93 %	1,79 %	<b>100,00 %</b>
Du 2021-03-19 au 2021-03-25	0,00 %	0,00 %	2,27 %	0,00 %	9,09 %	15,91 %	36,36 %	22,73 %	11,36 %	2,27 %	<b>100,00 %</b>

Peu importe comment on organise les données, la chose qui s'apparente le plus à une hausse des hospitalisations des jeunes aux soins intensifs est une augmentation de la proportion des nouvelles hospitalisations pour les 60-69 ans (qu'on ne peut certainement pas considérer comme des jeunes), pour les 40-49 ans (qui ne sont plus tout à fait jeunes non plus) et peut-être les 30-39 ans (qu'on pourrait à la rigueur considérer comme des jeunes), si du moins on évalue la situation en organisant les données en périodes des trois semaines, car aucune personne qui appartient ce groupe d'âge n'a été hospitalisée aux soins intensifs au cours de la dernière semaine.

Compte tenu que les hausses des proportions observées pour ces groupes d'âge ne sont pas pour l'instant accompagnées d'une hausse du nombre d'hospitalisations aux soins intensifs, nous pouvons faire l'hypothèse que cela est dû, au moins en partie, à une diminution plus importante des hospitalisations dans d'autres groupes d'âge, surtout les 70-79 ans, les 80-89 ans et les 90 ans et plus.

Quant aux causes de cette diminution des hospitalisations dans ces groupes d'âge, il faut faire preuve de prudence et ne pas l'attribuer sans réflexion à la « vaccination » massive de nos aînés, comme seraient peut-être portés à le faire des journalistes et nos autorités politiques et sanitaires. Rappelons que la « vaccination » massive des 70-79 ans a commencé au début du mois de mars (vers le 10 mars, avec des particularités en fonction des régions), sans compter que l'immunité qui serait donnée par les « vaccins » n'est pas immédiate. Dans le cas du « vaccin » de Pfizer, 21 jours seraient nécessaires après la première dose.

Une piste à explorer serait de comparer les données actuelles sur les hospitalisations aux soins intensifs avec celles de la fin de la première « vague », en faisant l'hypothèse que les fins de « vague » épidémiologique pourraient provoquer une baisse subite des hospitalisations chez les 70-79 ans, qui sont plus vulnérables au virus, et qui en raison de leur nombre contribuent considérablement à ces hospitalisations, par opposition au 80-89 ans et au 90 ans et plus, qui sont moins nombreux bien que plus vulnérables. Autrement dit, quand la situation s'améliore, ce serait surtout pour ce groupe d'âge (peut-être parce que les personnes plus vulnérables qui en font partie sont déjà mortes, en vertu de ce qu'on nomme l'effet moisson), ce qui pourrait augmenter la proportion des hospitalisations d'autres groupes d'âge moins vulnérables, et donner à certains l'impression que le virus s'en prend maintenant plus souvent à eux.

\*\*\*

Concluons en revenant sur les propos alarmistes qui annoncent une troisième « vague » qui menacerait tout particulièrement les jeunes, et sur les sermons moralisateurs qu'on recommence déjà à leur adresser, puisque pour beaucoup, c'est toujours de la faute des jeunes. Aucun indicateur, dans les

statistiques que le gouvernement met à la disposition du public, ne semble annoncer une troisième vague particulièrement dévastatrice pour les jeunes, surtout si on entend par là les moins de 30 ans ou les moins de 40 ans. Alors inutile d'essayer de leur faire peur et de les accuser par anticipation d'engorger les hôpitaux. D'autant plus que l'été dernier, des « experts » nous annonçaient que la deuxième « vague » allait frapper de plein fouet les jeunes, ce qui s'est avéré faux. Et si l'on a des données à l'effet qu'une troisième « vague » frapperait durement les jeunes en Europe, que nos journalistes et nos experts daignent se donner la peine de nous présenter ces données et de les analyser, au lieu de se fier à leurs compères de l'endroit, qui ne font pas forcément du meilleur travail qu'eux, et qui souvent se contentent de colporter ce qu'ils entendent dire et ce qu'il est convenu de dire. En attendant, qu'ils laissent les jeunes respirer et vivre, au lieu de s'acharner sur eux.

Enfin, il y a toujours un danger à faire des déclarations publiques sans s'appuyer sur des données et les analyser. Quand bien même ces déclarations s'avéraient justes, elles n'auraient aucun crédit aux yeux de tous ceux d'entre nous qui doutent. Même le fait de fournir des données et de faire des analyses par la suite ne résout pas le problème, puisqu'on aura alors l'impression que ces nouvelles informations et analyses ont été fabriquées et bidouillées après coup pour justifier ces déclarations. On ne parvient alors qu'à se discréditer encore plus aux yeux des personnes qu'on voudrait justement convaincre. À moins qu'il ne s'agisse tout simplement de continuer à jeter de la poudre aux yeux à tous les naïfs, qui sont légion, hélas.



## 54. Sanctions économiques « auto-imposées » et guerre humanitaire contre le virus

2 avril 2021

C'est du jamais vu : voilà plus d'un an que les gouvernements de presque tous les pays occidentaux adoptent des mesures qui détruisent leur économie, qui appauvrissent la population et lui rendent la vie invivable, et qui ébranlent toutes ses institutions. Et nous voilà repartis, presque partout, non pas tant pour la troisième vague de la « pandémie », que pour le troisième accès d'automutilation collective de l'Occident unanimement piloté pour nos dirigeants. Et qui sait quand viendra la prochaine trêve, et combien de semaines ou de jours elle durera ? Et qui sait si la situation ne pourrait pas bientôt culminer par une sorte de suicide de l'Occident tel que nous le connaissons ? Et qui sait quelle vie il pourrait y avoir après cette mort ?

Cependant, je ne crois pas à la génération spontanée, pas même à celle des événements étonnants que nous sommes en train de vivre. Ne nous laissons pas paralyser par l'étonnement et efforçons-nous de comprendre la genèse de ces événements, ou du moins une partie de cette genèse. Car des événements d'une telle ampleur sont nécessairement multifactoriels.

Les gouvernements occidentaux ont souvent recours, sous des prétextes faussement humanitaires ou démocratiques, à des sanctions économiques pour déstabiliser, affaiblir, mettre au pas ou renverser des dirigeants ou des régimes qualifiés de tyranniques, à tort ou à raison. En pareilles circonstances, nos autorités et nos journalistes nous répètent à l'unisson ou presque, que ces personnes sont des méchants qui maltraitent les peuples qu'ils gouvernent, qui

les maintiennent dans la servitude et la pauvreté, qui ne respectent pas les libertés et les droits humains les plus fondamentaux, qui arrêtent, détiennent et punissent arbitrairement les opposants, qui massacrent parfois la population, et qui constituent un grave danger pour la situation internationale et la sécurité nationale des pays occidentaux. Au nom de principes humanitaires soi-disant universels dont ils se sont autoproclamés les défenseurs, ces nouveaux croisés sont prêts à apporter en ces pays la famine, la misère, la peste, la désolation et la guerre. Que leur importe que les peuples opprimés, censés être sauvés de la misère et de la servitude, soient en fait sacrifiés sur l'autel de l'humanitarisme !

Il faut être un benêt de première classe pour croire encore à la mission humanitaire et civilisatrice de nos gouvernements occidentaux pour les peuples étrangers, dont ils se soucient comme d'une guigne, malgré leurs protestations d'universalisme humanitaire. Les sanctions économiques qu'on impose en invoquant ces grands principes abstraits sont une manière de faire la guerre non seulement aux prétendus despotes et autocrates étrangers, mais aussi aux peuples étrangers, qu'on sacrifie sans scrupules aux intérêts géopolitiques et économiques qui sont en jeu. Les peuples qu'on prétend libérer sont presque toujours perdants, qu'il résulte de ces mesures une grave détérioration des conditions d'existence, un coup d'État qui réduit leur liberté, une invasion ou une guerre civile sanglante. Avec cynisme et hypocrisie, les autorités et les journalistes occidentaux n'en proclament pas moins la libération des opprimés, ou accusent le tyran ou le régime d'affamer son peuple, de ne pas lui assurer de bonnes conditions d'existence, d'être responsables des troubles politiques et des insurrections qui résultent justement des sanctions économiques occidentales.

Il est vrai qu'il existe quelques rares cas où les sanctions économiques occidentales profitent aux États et aux peuples ciblés, quand l'État rival est assez puissant et quand ses dirigeants sont assez habiles pour résister et même tirer profit de ces attaques pour restructurer l'économie du pays, le rendre plus autonome économiquement et lui trouver des alliés plus loyaux ou moins véreux que ses « partenaires » occidentaux. Les attaques des autorités occidentales contre de tels leaders n'en deviennent que plus fréquentes, plus violentes et plus vicieuses, et montrent l'impuissance desdites autorités dans ces circonstances. De tels leaders étrangers n'en méritent pas moins toute notre estime et il faudrait nous désoler de ne pas en avoir quelques-uns en Occident (au lieu de ces crapules qui nous asservissent) si cela n'était pas vain. Car notre salut ne nous viendra pas de l'extérieur, si salut il y a.

Transposons maintenant dans le domaine de la politique intérieure les sanctions économiques et les grands principes humanitaires utilisés, jusqu'à récemment, seulement ou surtout en politique étrangère. Car ce dont il s'agit, c'est l'application en politique intérieure d'une stratégie éprouvée en politique étrangère, avec les ajustements que ça implique, bien entendu.

Commençons par nous demander franchement s'il est raisonnable de croire que les gouvernements occidentaux, ainsi que les journalistes qui leur servent de propagandistes, se soucient davantage des intérêts, des droits, des libertés et



du bonheur des peuples occidentaux, que de ceux des peuples étrangers qui sont la cible de sanctions économiques. Pourquoi auraient-ils des scrupules à nous traiter de manière semblable ? Pourquoi prendraient-ils au sérieux, quand il s'agit des peuples occidentaux, les principes humanitaires qu'ils instrumentalisent pour justifier des sanctions économiques qui rendent misérables, qui affament et qui asservissent les peuples étrangers ? Sans compter que ces sanctions économiques ne servent certainement pas les intérêts des peuples occidentaux aux dépens des intérêts peuples étrangers. Qu'avons-nous à gagner à ce qu'on affame des millions de personnes pour essayer de provoquer l'effondrement d'un État socialiste ou nationaliste qui résiste à l'ordre économique aux prétentions hégémoniques qui s'est depuis longtemps imposé chez nous, qui rend notre vie de plus en plus laborieuse et nos emplois de plus en plus précaires, qui nous appauvrit et qui réduit de plus en plus notre liberté ? Rien du tout. Bien au contraire, plus cet ordre parvient à s'imposer ailleurs, à éliminer les « mauvais exemples » ou à discréditer les modèles économiques et politiques concurrents, plus son emprise sur nous augmente. Ce qui guide la politique étrangère des dirigeants occidentaux, ce sont les intérêts d'une puissante élite économique internationale. Pourquoi en seraient-ils autrement en politique intérieure ?

Certains diront que les autorités occidentales agissent autrement avec les peuples qu'elles gouvernent et dont elles ne sauraient se dissocier, puisqu'elles émanent d'eux, puisqu'elles tiennent leur pouvoir d'eux. Mais émanent-elles vraiment de nous ? Et dans quelle mesure tiennent-elles leur pouvoir de nous ? Ne sont-elles pas avant tout les représentants des partis politiques qui, sans nous demander notre avis, les ont choisis comme candidats à l'exercice des pouvoirs politiques les plus grands, en tenant compte des intérêts des élites économiques qui financent (ouvertement ou non) ces partis politiques, qui y ont leur réseau d'influence, qui les corrompent et qui les contrôlent peut-être même ? Puis les grands médias ne sont-ils pas contrôlés par ces élites économiques, qui peuvent donc avoir une grande influence sur la manière dont votent les électeurs, et contribuer grandement à la prise de pouvoir de tel parti politique et non de tel autre, de même qu'à la chute du parti politique au pouvoir ?

Autrement dit, les autorités politiques occidentales ont-elles été élues par les peuples occidentaux ? Ou cette élection n'est-elle souvent qu'une sorte de formalité nécessaire à l'illusion de démocratie, la véritable élection étant faite par les élites économiques ? S'il en est bien ainsi, les autorités politiques n'émanent pas tant de nous que des élites économiques, dont elles deviennent les « élus », comme à une autre époque les rois pouvaient se croire ou se prétendre les « élus » de Dieu pour gouverner les peuples chrétiens. Rien d'étonnant à ce que nos chefs se considèrent alors comme une classe à part, à ce qu'ils se dissocient de nos intérêts pour servir ceux des élites qui les ont « élus », à ce qu'ils nous traitent avec mépris, à ce qu'ils s'offusquent quand nous osons nous mêler de politique et ne pas nous laisser gouverner passivement, et à ce qu'ils fassent preuve depuis un an d'un autoritarisme qui n'a rien, en plusieurs points, à envier aux tyrans étrangers qu'ils condamnent et sanctionnent unanimement, parfois sans l'ombre d'une bonne raison, parfois en

créant des situations qui peuvent leur servir de prétextes et les faire passer pour des modèles de bienveillance désintéressée aux yeux des naïfs manipulés par les grands médias.

Il est maintenant temps de faire entrer en scène notre cher virus, car c'est grâce à son invasion inadmissible et scandaleuse des pays occidentaux, ainsi qu'à la couverture sensationnaliste et doctrinale des grands médias, qu'on peut transposer en politique intérieure les sanctions économiques pour raisons humanitaires dont on use abusivement en politique étrangère.

Voici le problème que l'invasion virale vient résoudre : il n'est pas possible, pour les autorités occidentales qui servent les intérêts des élites économiques internationales, de déclarer qu'il faut imposer des sanctions économiques draconiennes aux pays occidentaux sous prétexte que les autorités qui les dirigent – c'est-à-dire elles-mêmes – sont des tyrans qui soumettent leurs peuples à toutes sortes de mauvais traitements contraires aux grands principes humanitaires universellement partagés. Pour mener une politique intérieure de sanctions économiques, il leur faut faire appel à un tyran d'importation, à un envahisseur étranger. En l'occurrence, le virus.

Je précise qu'il ne s'agit pas ici de nier l'existence du virus. Un virus réel est, dans ces circonstances, plus utile qu'un virus imaginaire. Il est plus facile, pour les autorités et les propagandistes, de travailler à partir de quelque chose de réel que d'œuvrer dans le domaine de la pure fiction. Tout bon menteur sait qu'il est plus facile et plus efficace de déformer la réalité et d'exagérer, que d'inventer des histoires de toutes pièces.

Il n'est pas non plus ici question de prendre position sur les origines véritables du virus. Même si cette question a certainement son importance pour savoir qui tire les ficelles dans cette histoire, ce n'est pas déterminant ici. Le virus peut servir à justifier les sanctions économiques que nous subissons peu importe s'il a une origine animale (chauve-souris et pangolin), s'il s'est échappé par accident d'un laboratoire où il aurait été fabriqué, ou s'il a été lâché volontairement dans la population. Je laisse aux personnes qui ont les compétences scientifiques nécessaires le soin de discuter ces questions, pourvu que toutes les possibilités soient examinées avec rigueur, même celles qui peuvent sembler farfelues à première vue.

Revenons-en à l'invasion virale des pays occidentaux. Le méchant virus, selon la simulation mathématique catastrophiste (Report 12 : The Global Impact of COVID-19 and Strategies for Mitigation and Suppression, p. 11<sup>15</sup>) de Neil Ferguson et d'Azra Ghani de l'Imperial College, allait infecter en l'espace de 250 jours 7 013 734 000 personnes (c'est-à-dire 90 % de la population mondiale qui était d'environ 7 800 000 000 personnes en mars 2020<sup>16</sup>) et provoquer 40 624 000 morts. Rien de moins. Il fallait donc absolument faire « quelque chose » pour empêcher le Tyranovirus Rex de détruire toutes ces vies et de faire un véritable géronticide, les personnes âgées de plus de 70 ans étant

---

15 <https://www.imperial.ac.uk/media/imperial-college/medicine/mrc-gida/2020-03-26-COVID19-Report-12.pdf> (consulté de 2 avril 2021)

16 [https://en.wikipedia.org/wiki/World\\_population](https://en.wikipedia.org/wiki/World_population) (consulté de 2 avril 2021)

particulièrement à risque, même si les jeunes en santé peuvent eux aussi mourir des assauts violents du Virus. Car il est admissible que le virus prive toutes ces personnes de leur droit inaliénable à la vie, droit qui serait d'ailleurs la condition de tous nos autres droits et de toutes nos libertés.

Ce « quelque chose », cette intervention humanitaire, c'est le confinement généralisé de la population, qui implique la fermeture des entreprises et des commerces jugés non essentiels pendant des semaines ou des mois, avec des millions d'emplois perdus aussitôt seulement au Canada et autant de personnes qui ont perdu leurs moyens de subsistance, et avec des dizaines de milliers de petites et moyennes entreprises menacées de faillite, par opposition aux grandes entreprises qui profitent souvent du confinement et de l'obligation ou de la recommandation de faire des achats en ligne pour les produits non essentiels, pour s'enrichir encore plus et s'accaparer les parts de marché des entreprises de petite ou de moyenne taille, alors qu'elles contrôlaient déjà une partie importante de l'économie et de notre vie, compte tenu de leur puissance médiatique et de l'influence politique qu'elles détiennent. En d'autres termes, il s'agit un embargo qui a été décidé par les autorités occidentales et dont la population et les entrepreneurs doivent faire les frais (en plus d'être privés de plusieurs de leurs droits et de leurs libertés), mais qui profite certainement aux élites économiques.

Il est juste de parler de sanctions économiques auto-imposées dans la mesure où ce sont les autorités de chaque pays occidental qui les ont imposées à sa population, dans la mesure où les travailleurs et les entrepreneurs les ont acceptées et continuent dans une certaine mesure à les accepter, et dans la mesure où ces sanctions constituent aussi une menace pour les finances des États occidentaux, qui sont mises à dure épreuve en raison des dépenses supplémentaires pour soutenir les chômeurs et les entrepreneurs en difficulté, et en raison de la baisse des revenus qui proviennent de l'impôt sur le revenu et des taxes sur la consommation. Compte tenu de l'important déficit public pour l'année 2020 et de celui qui est à prévoir pour l'année 2021, il ne serait pas étonnant qu'on augmente bientôt le taux d'imposition pour les classes économiques moyenne et inférieure et les taxes sur la consommation, en plus d'adopter des mesures d'austérité qui rendront moins accessibles les services publics, par exemple les soins de santé et l'éducation supérieure. Ce qui s'avère être d'autres sanctions économiques infligées à la population, qui seraient le prix à payer pour mener cette guerre humanitaire contre le virus tyrannique, laquelle accroît les pouvoirs du gouvernement sur les populations, justifie toutes ces sanctions économiques et n'est probablement pas près de prendre fin en raison de son utilité pour les autorités politiques occidentales et les élites économiques qu'elles servent.

Le fait que le tyran avide de sang humain dont il s'agit n'est pas un être humain, mais un ennemi invisible<sup>17</sup>, facilite certainement son instrumentalisation par les autorités occidentales, qui peuvent en faire littéralement ce qu'elles veulent, avec l'aide des propagandistes et des experts

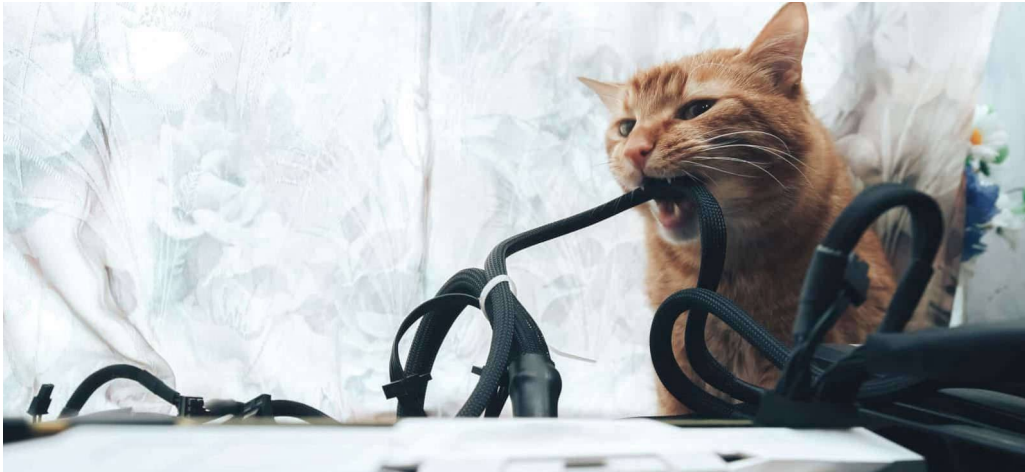
---

17 Voir le billet 24 du premier recueil des *Exercices de déconfinement*, intitulé « La guerre contre l'Ennemi invisible », p. 163.

autorisés. Et le virus a assurément le dos large, à un point tel qu'une partie importante de la population croit que c'est contre le virus que le gouvernement prend des mesures, alors qu'en fait c'est contre elle qu'il adopte des sanctions économiques. Pour ces naïfs, le gouvernement réussit même à faire porter au virus le blâme de l'appauvrissement généralisé de la population, qui découle pourtant directement des mesures sanitaires prises sous prétexte de ralentir la propagation du virus et, peut-être un jour, de nous libérer de ce méchant tyran qui nous empêche de vivre notre vie normalement et qui nous séquestre à la maison. C'est toujours la faute du virus, quand ce n'est pas celle d'une partie de la population qui collaborerait avec lui.

Par opposition, les peuples étrangers savent le mal que leur font les autorités occidentales en général, et les autorités américaines en particulier, quand elles leur infligent des sanctions économiques sous prétexte de les libérer d'un affreux tyran humain. Par exemple, demandez aux Syriens qu'on est en train d'affamer.

Alors que commence le troisième confinement dont on ne sait pas quand il prendra fin, il est important de nous demander à quoi pourrait aboutir cette guerre économique que nos gouvernements mènent avec acharnement contre nous, sous prétexte de guerre humanitaire contre l'affreux virus. Vise-t-on un changement de régime politique, explicitement ou implicitement, après avoir mis à genoux les États tels que nous les connaissons, avoir concentré le pouvoir dans les mains du gouvernement et nous avoir mis dans une situation de grande précarité économique, si ce n'est pas pire ? Ou faut-il en venir à l'amer constat que ce coup d'État a déjà eu lieu, ce que pourrait confirmer l'autoritarisme arbitraire invasif et croissant de nos autorités, qui culmine dans ces idées de passeport « vaccinal » et de surveillance généralisée de la population ?



## 55. Sabotage de notre santé

3 avril 2021

On nous annonce que la troisième « vague » frappera de plein fouet les « jeunes », à savoir ceux qui sont plus jeunes que les vieux. Notons que les médias anglophones parlent souvent de « middle-aged adults », c'est-à-dire de personnes qui ont environ entre 40 et 60 ans. On gagnerait certainement à faire preuve de plus de précision ou, si cela s'avère impossible pour l'instant, de faire preuve de plus de prudence quand on fait de déclarations publiques et quand on prétend « informer » la population.

Mais qu'il s'agisse de jeunes adultes et de personnes d'âge moyen, ces personnes ont été épargnées par le virus jusqu'à maintenant, et ce serait une nouveauté que les méchants variants concentrent maintenant leurs efforts sur les personnes plus jeunes, lesquelles ne perdraient rien pour attendre si on en croit les autorités politiques et sanitaires, les experts autorisés, les médecins et les journalistes.

Je ne reviens pas ici sur la manière dont on fait ses affirmations, ayant déjà consacré à cette question mon billet du 28 mars 2021. Je fais comme si ces affirmations étaient fondées, c'est-à-dire comme si les personnes qui auront de graves complications ou qui mourront à cause du virus seront significativement plus jeunes que pendant les deux « vagues » précédentes.

Ce qui frappe dans les « informations » qu'on communique à la population, c'est qu'on prétend déjà savoir – avant d'avoir pu observer sérieusement le phénomène et de faire une étude sérieuse – quelles sont les causes de ce changement de profil chez les malades et les morts. Voilà les principales causes invoquées :

- Les nouveaux variants étant plus contagieux que la souche originale du virus, le nombre de « jeunes » infectés augmentera, ce qui implique aussi une augmentation du nombre de complications sérieuses et de décès, toutes proportions gardées quant à la fréquence.
- Les nouveaux variants sont *peut-être* plus virulents, de manière générale ou pour les « jeunes » en particulier, jusqu'alors épargnés.
- Les « jeunes » se croient invulnérables, ont un cercle social plus grand et respectent moins les mesures sanitaires et la distanciation sociale.
- Les « jeunes » ne sont *pas encore* « vaccinés ».

Autrement dit, on continue à nous chanter le même refrain que depuis un an, mais avec plus d'insistance, à savoir que le virus est affreusement contagieux, que même les jeunes ne sont pas à l'abri, que ces derniers se montrent trop souvent négligents et insouciant, et que le salut doit nécessairement venir des « vaccins ». Rien de nouveau sous le soleil, même si on appuie lourdement sur la nouveauté de la nouvelle « vague » due aux nouveaux variants du nouveau virus. Car on n'en continue pas moins de penser en restant dans les mêmes ornières, à supposer qu'on pense même et qu'on ne répète pas simplement le même mantra, qui est devenu une sorte de réflexe qui ne nécessite aucune activité du cerveau, et auquel la moelle épinière suffit amplement.

Advenant qu'une hausse notable des hospitalisations et des décès soit observée chez les « jeunes », il importe de nous demander s'il ne faut pas tenir compte d'autres facteurs, au lieu de tout mettre sur le dos du virus et des « jeunes », ce qui serait fort commode pour nos autorités politiques et sanitaires, à la fois pour ne pas avoir à prendre leurs responsabilités et pour justifier la prolongation et le durcissement des mesures sanitaires, ainsi que la « vaccination » de toute la population.

Je suis moi-même d'âge moyen. Toutes les mesures sanitaires en vigueur depuis un an – et surtout depuis l'automne et l'hiver derniers – n'ont assurément pas eu un bon effet sur ma santé, même si on nous a répété et continue de nous répéter que ces mesures servent à protéger la santé de tous. J'étais déjà rondet avant l'arrivée du virus et je suis devenu encore plus enrobé depuis. J'ai aussi l'impression d'avoir le souffle un peu plus court et d'être plus souvent fatigué. Je fais plus souvent de l'insomnie et j'ai régulièrement des maux de tête. Puis il y a ces problèmes gastriques et intestinaux qui sont apparus, j'ignore pourquoi. Quand je me regarde dans le miroir, je constate que j'ai vraiment une sale tête : j'ai le teint livide et mes cernes se sont creusés. J'ai l'impression que mon cœur bat plus rapidement et de manière irrégulière. Et je pense que j'ai recommencé à faire de l'hypertension artérielle. Il m'arrive d'avoir de légères douleurs dans la poitrine, que je ne sais pas à quoi attribuer et qui finissent par passer. Je me dis que ce n'est pas bon : il y a plusieurs cardiaques dans ma famille. Je suis peut-être devenu à mon insu une personne à risque d'avoir des accidents cardiaques et aussi des complications si j'attrape le virus. Mais comment le saurais-je ? Je

n'ai pas de médecin et je crois que je ne suis près d'en avoir un dans le contexte actuel. Comment pourrais-je alors consulter un cardiologue ? Il est vrai que je pourrais quand même prendre un rendez-vous dans une clinique et demander qu'on me réfère à un cardiologue. Mais les listes d'attente sont généralement longues, et ça doit être encore pire présentement. Sans compter que je n'ai jamais aimé être pris en charge par le système hospitalier, et que j'en ai encore moins envie maintenant.

Rien d'étonnant à ce que ma santé se soit dégradée. Cela n'a rien d'exceptionnel. Il doit y avoir un ou deux millions de personnes d'âge moyen qui sont dans une situation analogue à la mienne. Et cela doit être pire pour les personnes qui ont une dizaine d'années de plus que moi.

Voilà des mois que je sors presque seulement de chez moi pour aller travailler ou pour faire mes courses. Mon travail est considéré comme essentiel pour l'entreprise pour laquelle je travaille. Je dois donc traverser toute la ville deux fois par jour en autobus, ce qui prend un peu plus de deux heures, aller et retour, en comptant le temps d'attente. Il est vrai qu'il y a beaucoup moins de circulation depuis l'arrivée du virus, mais l'autobus que je prends habituellement doit s'arrêter régulièrement ou rouler lentement pour ne pas prendre de l'avance sur son horaire, qu'on ne s'est pas encore donné la peine d'adapter à la nouvelle situation. Si bien qu'en raison du couvre-feu j'ai à peine le temps d'aller faire une courte promenade après avoir soupé, surtout quand je dois d'abord faire la file pour aller au supermarché.

Quand j'étais libre de disposer de mon temps et de ma personne, je faisais de l'escrime deux soirs par semaine. Cela me redonnait de l'énergie après une journée assommante au travail et me permettait de me sortir de la tête le travail. Non seulement je ramène maintenant le travail chez moi cinq soirs par semaine, mais mes coordonnateurs deviennent aussi de plus en plus pénibles en raison des mesures sanitaires qui leur empoisonnent la vie. Mon moral en prend tout un coup. Je parviens néanmoins à me libérer l'esprit du travail en lisant et en écrivant ce blog, ce qui veut dire que je passe environ une trentaine d'heures devant mon écran d'ordinateur, en plus des quarante heures au boulot. Je n'ai jamais été aussi sédentaire.

Bref, ma santé n'en est pas au même point qu'il y a un an. J'ai dû changer du tout au tout mes habitudes de vie. Et je ne suis certainement pas un cas isolé. Il y a même sans doute pire que moi.

Beaucoup de personnes qui habitent seules supportent sans doute plus mal que moi cette solitude imposée, qu'elles cherchent à atténuer en faisant quelques heures par jour de vidéoconférence avec leurs proches ou leurs amis, en plus du temps qu'elles passent à faire du télétravail. Puis elles remplissent le temps qui reste à jouer à des jeux vidéos, à utiliser les réseaux sociaux ou à regarder des films ou des séries télévisées. Poussé à ce degré, il n'y a rien de bon dans tout cela pour la santé physique, mais aussi pour la santé mentale. Certains développent des tendances dépressives, ce qui peut être à l'origine d'une augmentation de leur consommation d'alcool ou de drogues, qui en retour peut avoir des effets sur leur santé physique et mentale. Pour ceux qui ne

travaillent plus du tout, et qui ont vu leur vie sociale anéantie, c'est encore plus difficile s'ils ne savent pas mettre à profit tout ce temps devenu inutilisable pour beaucoup. Leur vie est devenue vide.

Quant à ceux qui ont des enfants, en plus de ce que nous devons tous supporter, ils doivent assumer de front leurs responsabilités professionnelles et familiales. Il y a assurément de quoi s'épuiser. Le gouvernement peut décider du jour au lendemain de fermer les écoles, il n'est pas toujours possible de faire du télétravail, et ce n'est certainement pas facile d'en faire avec de jeunes enfants sur les bras. Tous les employeurs ne sont pas accommodants et certains travailleurs se mettent beaucoup de pression pour performer au travail et réaliser leur plan de carrière malgré la « pandémie ».

Puis il y a le stress de perdre ou d'avoir perdu son emploi à cause des mesures sanitaires (directement ou indirectement), de l'impossibilité pour certains de joindre les deux bouts avec le soutien du gouvernement, de l'obligation de contracter des dettes supplémentaires, et de l'inquiétude de ce qui se passera quand le gouvernement cessera de les aider et qu'ils seront des centaines de milliers ou des millions à devoir se trouver un nouvel emploi, dans un contexte de récession ou de crise économique.

Ou, pour les petits entrepreneurs, il y a le stress de se retrouver au bord de la faillite, d'être à la merci du gouvernement, de devoir fermer leurs portes en catastrophe, de ne pas savoir quand il sera possible de les rouvrir et même d'appartenir à un secteur économique que le gouvernement semble avoir décidé de sacrifier et auxquels les experts et les journalistes s'en prennent dès qu'il y a un assouplissement des mesures sanitaires ou une hausse des cas de contamination.

Ou, pour ceux qui ne font pas aveuglément confiance à notre gouvernement et aux médias, il y a la grande inquiétude que suscitent ses manœuvres opaques et suspectes, son autoritarisme, la campagne de « vaccination » massive, le passeport « vaccinal » qu'il voudrait mettre en place, la surveillance constante qui pourrait en résulter, et la nature de la nouvelle normalité qui devrait succéder à la « pandémie ».

Ou, pour ceux qui croient ce que racontent notre gouvernement, les experts autorisés et les médias de masses, il y a la peur des nouveaux variants plus dangereux pour les jeunes et surtout les personnes d'âge moyen.

Toutes ces nouvelles conditions de vie malsaines, tout ce stress, toute cette inquiétude quant à l'avenir, toute cette peur du virus, de la maladie et de la mort, ne sont assurément pas bonnes pour la santé, peuvent contribuer au développement ou à l'aggravation de conditions à risque, et même à l'affaiblissement du système immunitaire (en raison de l'angoisse, de la dépression, du manque de sommeil et de l'épuisement), sans parler de complications qui pourraient avoir pour cause l'effet nocebo (le contraire de l'effet placebo) chez des personnes anxieuses qui apprendraient qu'elles sont porteuses d'un variant dont on aurait cessé de leur répéter qu'il est particulièrement dangereux pour leur groupe d'âge.



Donc, à bien y regarder, notre gouvernement, nos experts autorisés et nos journalistes auraient pu difficilement faire mieux s'ils s'étaient passé le mot pour nous imposer des conditions de vie exécrables et un climat de peur capables de dégrader notre santé et d'affaiblir notre système immunitaire, le tout sous prétexte de protéger justement notre santé. Sans sous-estimer l'importance de l'esprit grégaire et de la bêtise de certains (il y a toujours eu et il y aura toujours des idiots utiles), on en vient à se demander s'il ne s'agit pas là d'un sabotage en règle de la santé de la population, et plus particulièrement de celle des jeunes et des adultes d'âge moyen censés être vulnérables aux nouveaux variants. Cela est d'autant plus suspect que les mêmes pratiques sont observables, à quelques différences près, presque partout en Occident.

Si cette troisième « vague » s'avérait aussi dure qu'on le prédit pour les jeunes et les adultes d'âge moyen, il ne faudrait donc pas sauter à la conclusion que ces hospitalisations et ces décès sont simplement dus aux propriétés des variants et aux comportements inadéquats des personnes qui appartiennent à ces groupes d'âge. Ceux qui prophétisent ces événements pourraient très bien avoir leur part de responsabilité, en raison de leur discours alarmiste et des mesures sanitaires nuisibles qu'ils ont imposées à la population et aux esprits. Car si autant de personnes qu'on l'annonce seront infectées par les nouveaux variants ultra-contagieux, le bousillage généralisé de la santé de la population jeune et d'âge moyen ne restera probablement pas sans effet.



## **56. Socle pour une alliance : ce que nous ne désirons pas comme société**

5 avril 2021

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore compris, nous sommes à un point tournant pour notre société et notre civilisation. L'invasion du virus n'en est que le prétexte, n'en est que le moyen. Nos maîtres seraient bien fâchés de voir le virus disparaître soudainement, comme des prêtres qu'on priverait du péché comme instrument de contrôle mental et moral.

Il est impératif que nous décidions ce que nous désirons comme société, et encore plus ce que nous ne désirons pas. Ce n'est pas à notre premier ministre, à notre ministre de la Santé et des Services sociaux, à notre directeur national de la Santé publique et à la cellule de crise qui l'entoure, aux experts autorisés en santé publique, aux médecins intensivistes, aux sociétés pharmaceutiques et aux élites économiques internationales à qui profitent assurément la crise « sanitaire » et qui tirent peut-être les ficelles, de décider de notre avenir en tant qu'individus, en tant que société, en tant que civilisation. De telles prétentions – qu'on se donne de moins en moins la peine de cacher – sont incompatibles avec le principe de base de la démocratie, à savoir le droit des peuples à l'autodétermination. Ainsi c'est nous faire les défenseurs de la démocratie que de lutter pour notre droit à l'autodétermination, dont on nous prive de plus en plus depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, il y a un peu plus d'un an.

Les traîtres, ce n'est pas nous qui voulons défendre et exercer nos droits de citoyens, mais ce sont plutôt les autorités qui nous privent de ces droits et qui nous traitent comme leurs sujets, ou comme si nous étions la chose du gouvernement et de la Santé publique.

Les traîtres, ce n'est pas nous qui voulons qu'ait lieu un véritable débat public sur l'avenir de notre société et de notre civilisation, mais ce sont plutôt les experts autorisés et les journalistes qui nous assènent des « vérités » indiscutables qu'ils disent scientifiques, qu'il faudrait croire comme si elles arrivaient tout droit du ciel, et qui semblent en fait sorties de cerveaux malades, tout juste bons pour l'asile d'aliénés.

Les traîtres, ce n'est pas nous qui nous efforçons de préserver nos conditions d'existence et de défendre notre liberté et notre bonheur, mais ce sont plutôt les élites économiques qui profitent de notre malheur pour s'enrichir, consolider leur pouvoir et nous asservir.

\*\*\*

Nous nous poserons des questions auxquelles nous serons certainement plusieurs à répondre par la négative et – espérons-le – peut-être bientôt beaucoup plus ; et qui pourraient être pour nous un point de ralliement malgré nos différences et nos divergences. Qu'importe, dans la situation actuelle, que nous soyons des hommes, des femmes, des transgenres ou des personnes qui rejettent l'idée des genres ; que nous soyons homosexuels, bisexuels, asexuels ou hétérosexuels ; que nous soyons politiquement ou moralement à gauche, à droite, au centre ou ailleurs ; que nous soyons souverainistes, fédéralistes ou indifférents ; que nous soyons musulmans, juifs, catholiques, protestants, orthodoxes, hindous, sikhs, bouddhistes, shintoïstes, agnostiques ou athées ; que nous soyons canadiens français, canadiens anglais, amérindiens, métis ou immigrants ou descendants d'immigrants de différentes régions du monde ; que nous habitons en ville ou en région ; que nous soyons jeunes, d'âge moyen ou âgés ; que nous ayons des enfants ou non ; que nous ayons fait des études supérieures ou non ; que nous soyons des employés, des travailleurs autonomes, des entrepreneurs, des étudiants ou des retraités ; etc. Toutes ces possibilités humaines sont menacées d'aplatissement, d'appauvrissement, d'encadrement, de disparition ou de destruction. Nous serions bien bêtes de refuser de nous allier et de nous laisser diviser pour des différences et des conflits qui sont en proie de devenir insignifiants dans l'existence toujours plus normalisée qui semble devoir être notre lot commun. Ne serait-ce pas là faire le jeu de nos maîtres ? Soyons moins bornés et dogmatiques qu'eux. C'est dans notre intérêt. Il ne s'agit pas de nous aimer les uns les autres ou d'être tous d'accord. Il s'agit seulement de nous associer pour récupérer et consolider la liberté individuelle et politique sans laquelle nos différences n'ont que peu de valeur et d'implications pour la société, pour les groupes auxquels nous appartenons et même pour notre propre personne, tant notre sujétion et notre impuissance sont grandes. Après quoi nous pourrions repartir de notre côté si nous en avons envie,

ou nous pourrions reprendre les anciennes luttes pour façonner la société et les existences individuelles, avec assez de liberté pour que cela fasse sens et soit autre chose qu'une petite querelle de serfs pratiquement sans enjeu.

\*\*\*

Voulons-nous que l'État d'urgence sanitaire et les mesures qui l'accompagnent durent encore longtemps, puisque nos autorités se gardent bien de nous dire ce qu'il faut pour qu'elles se défassent des pouvoirs exceptionnels qu'elles se sont accordées à elles-mêmes, que nul autre ne peut leur retirer et auxquels elles ont certainement pris goût ?

Voulons-nous continuer à vivre dans un monde où tout est soumis à des consignes sanitaires pointilleuses, incohérentes et appelées à changer constamment, selon ce que les autorités et les experts autorisés disent comprendre de l'évolution de la situation épidémiologique, selon les dernières études commandées ou motivées par le zèle sanitaire ?

Voulons-nous être dressés et nous dresser les uns les autres encore longtemps par l'application rigoureuse de cette réglementation sanitaire qui s'applique à tous les lieux (quand l'accès n'en est pas simplement interdit) et à toutes les activités (quand elles ne sont pas simplement déclarées illégales) ?

Consentirons-nous et collaborerons-nous encore longtemps à la destruction de la vie en société, et même de la société tout court, en nous laissant isoler les uns des autres, en nous laissant dicter quelles sont les relations sociales que nous pouvons avoir et à quelles conditions nous pouvons les avoir, et en tolérant la fermeture, la réglementation et la dégradation de tous les lieux de convivialité ?

Resterons-nous encore longtemps les bras croisés face à cette grande opération de sabotage économique, qui consiste à stranguler les entreprises et les travailleurs et à saigner les finances de l'État, sous prétexte de soutenir les entrepreneurs et les travailleurs en difficulté et de relancer l'économie, et à la suite de laquelle on nous imposera toutes sortes de politiques d'austérité, en nous disant que c'est le prix à payer pour la protection de la santé de la population ?

Continuerons-nous à supporter docilement des conditions de vie malsaines qu'on nous impose sous prétexte de protéger notre santé, mais qui en fait dégradent notre santé physique et mentale et nous disposent à tomber malades plus souvent (notamment à cause du virus), à faire une dépression et même à envisager le suicide ?

Souffrirons-nous encore longtemps qu'on nous endoctrine grâce à la propagande médiatique financée à même les taxes et les impôts que nous payons, qu'elle prétende être l'étalon de la vérité et qu'elle censure ou traîne dans la boue tous les opposants conséquents ?

Soumettrons-nous indéfiniment les enfants et les jeunes au va-et-vient de la fermeture, de la réouverture et de la refermeture des écoles, aux combinaisons mouvantes de l'éducation en présentiel et de l'éducation à distance, et au dressage qui se substitue à la formation d'êtres autonomes dans les institutions d'enseignement, du fait même des consignes sanitaires de plus en plus radicales et nombreuses qu'elles en deviennent pratiquement omniprésentes ?

Nous laisserons-nous corrompre davantage, en tant que citoyens, par la docilité qu'on exige quotidiennement de nous quant à tous les petits actes que nous accomplissons, quant aux sentiments et aux opinions que nous devrions avoir, laquelle est évidemment incompatible avec l'attitude intellectuelle et morale qu'exigent la participation au débat public et la délibération politique ?

Continuerons-nous encore longtemps à considérer comme nos représentants les députés qui constituent ce simulacre de parlement – tout juste bon à donner l'illusion de la démocratie –, qui appuient le parti gouvernemental dont ils font partie ou qui ne s'opposent pas efficacement et de manière cohérente au gouvernement, et qui trouvent souvent que le gouvernement n'en fait pas assez en matière de mesures sanitaires ?

Céderons-nous aux pressions que le gouvernement exercera sur nous pour que nous nous fassions « vacciner » et servions de cobayes aux sociétés pharmaceutiques, pour que nous nous fassions injecter ces machins dernier cri dont l'efficacité est douteuse et dont les effets secondaires à moyen ou à long terme sont inconnus, une fois ou deux fois, peut-être chaque année, car il semblerait que l'immunité qu'ils procureraient ne soit pas de longue durée, qu'ils n'empêchent pas la propagation du virus et qu'ils pourraient être beaucoup moins efficaces ou pas efficaces du tout contre de possibles nouveaux variants, contre lesquels il faudrait mettre au point de nouveaux « vaccins », autorisés pour utilisation d'urgence et commercialiser pour soumettre toute la population à de nouvelles campagnes de « vaccination » massive ?

Enfin consentirons-nous à l'implantation du fameux passeport « vaccinal » (qui est aussi « à l'étude » aux États-Unis et en Europe, qui fera bientôt l'objet d'un projet pilote au Royaume-Uni et qui est déjà en vigueur en Israël) qu'on nous présente comme l'outil par excellence pour un retour à la normalité, c'est-à-dire une « nouvelle normalité » où il faudra prouver qu'on a été « vacciné » (ou peut-être aussi qu'on a reçu un résultat négatif à la suite d'un test de dépistage, ou qu'on a encore des anticorps après avoir été infecté) pour voyager et pour assister à des concerts et à des événements sportifs d'abord, et ensuite pour utiliser les transports en commun, entrer dans les établissements d'enseignement et les hôpitaux, puis dans les commerces et au supermarché, et enfin pour aller au travail – ce qui pourra permettre la surveillance de masse de toute la population et l'identification des éléments « récalcitrants » ?

Bref, nous laisserons-nous mettre servilement le collier au cou ? Ou bien dirons-nous « Assez ! », en montrant les dents et en sortant les griffes, puisqu'autrement notre gouvernement autocratique ne daignera certainement pas nous écouter ?

\*\*\*

Nous sommes déjà dans la merde jusqu'au cou. Attendrons-nous d'être submergés avant de réagir ?

Ceci dit, une autre question au moins aussi importante se pose : en raison de la corruption de nos institutions politiques, des pouvoirs exceptionnels dont le gouvernement abuse et de l'impuissance politique à laquelle nous sommes réduits en tant que citoyens (ce qui veut dire que nous sommes, au mieux, des sujets, au pire, des serfs), quels sont les moyens d'action efficaces qui sont encore à notre disposition ?



## 57. « Vaccination » et orchestration

17 avril 2021

Voilà, c'est à peu près décidé : nous en avons encore pour au moins deux mois avant d'avoir un peu de répit et un semblant de retour à la « normale ». Notre premier ministre – lui-même qui nous a proposé un pacte moral pour la période des Fêtes et qui l'a résilié juste après, lui-même qui nous a déconfiné pour nous reconfiner juste après – sait déjà comment évoluera la situation épidémiologique jusqu'à l'été. C'est que le virus ou plutôt les variants lui ont soufflé à l'oreille ce qu'il en sera. Ou bien les experts qu'il consulte ont leurs entrées chez lui. Quoi qu'il en soit, ce qui se passera d'ici la fin du mois de juin m'a tout l'air d'être planifié ou orchestré, peut-être de longue date.

Cela aura au moins la vertu de rendre la situation encore plus claire : les mesures sanitaires qu'on nous impose ne découlent pas de la situation épidémiologique. Celle-ci n'en est que le prétexte. Bien que j'ignore ce qui se passe dans les cercles du pouvoir, on peut difficilement voir une preuve de rigueur et de bienveillance à notre égard dans le fait de nous imposer des mesures qui anéantissent notre liberté en s'appuyant sur des projections alarmistes qui ne semblent pas encore devoir se réaliser, si on en juge d'après les décès. Qu'on nous laisse donc respirer au lieu de nous imposer de nouvelles mesures, comme le port obligatoire du masque en tout temps dans tous les milieux de travail, quelles que soient les circonstances. Rappelons-nous de la deuxième « vague » estivale qu'on nous a annoncée à grands cris dès le début du déconfinement en mai 2020, et qui n'a été produite qu'à l'automne et à

l'hiver, à grands coups de dizaines de milliers de tests PCR par jour. Si on avait écouté ces prophètes de malheur, nous aurions passé l'été 2020 confinés comme le printemps.

Ce qui me pousse à me poser cette question : pourquoi notre gouvernement écoute-t-il ces prophètes de malheur et nous reconfine-t-il cette année, alors qu'il a fait le contraire dans une situation fort semblable l'année dernière ?

La première différence, c'est évidemment les fameux variants dont on nous dit qu'ils seraient plus contagieux et plus dangereux, surtout pour les jeunes qui jusqu'à maintenant ont été épargnés par le virus.

La deuxième différence, c'est la campagne de « vaccination » de toute la population qui est en cours. Rien de tel l'an dernier. La campagne en arrive à un point tournant : il s'agit de moins en moins de « vacciner » des personnes qui sont considérées vulnérables. Bientôt viendra le tour des personnes qui appartiennent à des groupes d'âge qui ont connu beaucoup moins d'hospitalisations (surtout dans des unités de soins intensifs) et de décès que les personnes âgées. Il faudrait donc faire la course contre les variants en « vaccinant » les personnes plus jeunes dont la vie et la santé seraient maintenant gravement en danger (cela tombe à point), si on en croit les experts, les journalistes et nos dirigeants.

Seulement, ce n'est guère convaincant pour l'instant, surtout en ce qui concerne les décès. Il faut donc plus.

S'il est vrai qu'il existe certainement chez le gouvernement un désir de contrôler la population (surtout les jeunes et les personnes d'âge moyen) et que la crainte des nouveaux variants sert sans doute les fins du gouvernement, les mesures sanitaires qu'on a resserrées dernièrement servent aussi à donner l'impression à une partie de la population que la situation se dégrade vraiment, car sinon le gouvernement ne prendrait pas ces mesures en suivant les recommandations des experts. D'où l'importance – car il y a urgence ! – d'aller se faire « vacciner » au plus vite, penseront certains.

Mais il y a plus : ce resserrement opportun des mesures sanitaires peut aussi servir à forcer le consentement des groupes d'âge beaucoup moins vulnérables et moins disposés à se faire « vacciner ». Car ce sont précisément ces personnes qui sont surtout visées par plusieurs de ces mesures, notamment la fermeture des commerces non essentiels et des écoles dans plusieurs des régions les plus peuplées du Québec, le port du masque en tout temps dans tous les milieux de travail qui sont encore ouverts, et le couvre-feu. Ce sont ces personnes jeunes ou d'âge moyen qui se retrouvent à ne plus pouvoir travailler, à être dans une situation économique inquiétante, à devoir s'occuper de leurs enfants tout en faisant du télétravail et à être accoutrés comme des chirurgiens même dans des milieux de travail peu occupés et où les chances de contamination sont fort faibles, et à ne pas pouvoir profiter à leur aise de l'arrivée des belles soirées printanières après une journée de travail, sur place ou à distance.

Il est donc vraisemblable que le gouvernement cherche à accroître notre anxiété due à notre précarité économique, notre découragement, nos tendances



à la déprime, notre épuisement, notre ennui, notre écœurement, notre impatience d'un retour à la « normale », pour nous faire consentir à être « vaccinés », même si nous savons que le virus et les méchants variants ne sont pas particulièrement dangereux pour nous.

Ce n'est pas un hasard si la date à partir de laquelle le gouvernement pourra envisager un retour à la « normale » est à peu près la même que la date butoir d'injection de la première dose de vaccin pour tous adultes du Québec (ceux qui le désirent, dit-on). C'est donc un message que le premier ministre adresse aux Québécois : faites-vous « vacciner » en grand nombre et après on pourra commencer à penser à un retour à la « normale », quel qu'il soit. C'est là le prix à payer pour que notre gouvernement consente à nous laisser vivre « normalement ». Peu s'en faut qu'il s'agisse d'une prise d'otages<sup>18</sup> en règle.

Et à partir de la fin du mois de juin, que risque-t-il de se passer ? Je rappelle les propos du ministre de la Santé et des Services sociaux à propos du passeport « vaccinal » : sa réflexion à ce sujet est déjà avancée et l'implantation d'un tel dispositif lui semble normale. À quoi son attachée de presse a ajouté, peu après, que les travaux se poursuivent et que les autorités politiques et sanitaires seront transparentes à chacune des étapes. Enfin, notre premier ministre a déclaré, quand il s'est fait « vacciné » publiquement, que c'est le passeport pour la liberté. Ce qu'il faut en conclure : qu'il est vraisemblable que le gouvernement fasse preuve de « transparence » en nous annonçant, mettons en juin ou en juillet, l'implantation prochaine du passeport « vaccinal ».

L'implantation de ce dispositif se fera probablement progressivement, comme cela a déjà commencé à se faire, en Israël (ça y est déjà très avancé) et dans certains pays européens. Pour éviter un rejet de la population, le gouvernement pourrait d'abord imposer l'usage du passeport « vaccinal » seulement pour voyager à l'étranger et pour participer à certaines activités (concerts de musique, événements sportifs, etc.) et accéder à certains lieux (restaurants, cafés, bars, etc.). Les personnes déjà « vaccinées » seraient pour beaucoup en faveur de cet accroissement de leurs libertés (pour l'instant réduites à bien peu de chose) et donc disposées à voir dans ce dispositif un passeport pour la liberté. Quant aux personnes non « vaccinées », ces petits privilèges accordés aux personnes « vaccinées » seront un incitatif supplémentaire à se faire « vacciner ». Plus il y aura de personnes « vaccinées », plus on pourra étendre sans trop de problème et rapidement l'usage du passeport « vaccinal ». Pour assister à des cours en présentiel, pour entrer dans les commerces (éventuellement même les supermarchés), pour utiliser les transports en commun, pour occuper certains emplois (éventuellement n'importe quel emploi), pour aller à l'hôpital, etc.

En refusant de vous faire « vacciner », vous ne refusez pas seulement les « vaccins », mais aussi ce dispositif de contrôle et de surveillance de la population et de restriction de la liberté. Si nous ne savons pas d'avance exactement où veut en venir notre gouvernement et – de manière plus générale – la classe politique québécoise et canadienne et celle des autres pays, l'usage

---

18 Voir le billet 52.

généralisé d'un tel dispositif permettrait assurément de collecter une foule de données sur tous nos déplacements et toutes nos actions, et nous habituerions à être soumis à une surveillance et à un contrôle incessants dans tous les aspects de notre vie. En plus de donner un grand pouvoir sur nous aux autorités, ce dispositif produirait déjà en lui-même des effets indésirables sur nous. Le fait de sentir nos actions constamment surveillées, contrôlées et réglementées réduirait encore plus ou achèverait d'anéantir chez nous la capacité à agir librement et à en avoir même le désir. Puisque ce que nous pensons est fortement déterminé par nos actions et l'environnement dans lequel nous vivons, c'est aussi notre liberté de pensée qui serait en péril. C'est pourquoi le passeport « vaccinal », en plus d'être un dispositif de contrôle et de surveillance à grande échelle, en est aussi un de dressage. Qui en viendrait à considérer comme tout à fait normal d'être soumis à cette surveillance et à ces contrôles n'en serait que plus disposé à accepter toutes sortes de contraintes que pourraient lui imposer les autorités politiques et son employeur (en profitant de la conjoncture économique très mauvaise), de même que l'accroissement du pouvoir qu'ils exercent sur lui.

Heureusement, les dernières mesures sanitaires adoptées par le gouvernement ont contribué à accroître l'insatisfaction d'une partie de la population, et même de certains journalistes et de membres de l'opposition. Toutefois, nous sommes encore loin d'une révolte contre l'état d'urgence sanitaire et les mesures autoritaires qui l'accompagnent. C'est pourquoi il faut alimenter cette insatisfaction et même essayer de la transformer en colère. Mais nous ne voulons pas non plus d'une colère aveugle : nous devons profiter du fait que certains de nos concitoyens sont mieux disposés maintenant à comprendre des choses dont ils n'auraient pas voulu entendre parler il y a quelques mois ou même quelques semaines. Autrement dit, la colère doit résulter d'une meilleure compréhension de ce qui est en train de se passer et de ce qui se prépare.

L'heure de vérité approche. Serez-vous les complices de vos geôliers ? Ou aurez-vous assez de tonus pour défendre votre liberté et celle de vos concitoyens ?

\*\*\*

**Post-scriptum.** Certains penseront peut-être que ma méfiance est exagérée et diront même que je suis complotiste. Selon eux, l'actuelle campagne de « vaccination » massive n'aurait pas d'autre objectif que de procurer une immunité collective à la population, ce qui aurait pour effet une diminution de la fréquence des complications, des hospitalisations et des décès, et peut-être aussi une diminution de la propagation du virus. Quant au passeport « vaccinal », son implantation ne serait assurément pas l'objectif véritable de la campagne de « vaccination ». Si jamais un tel dispositif venait à être implanté, ce serait toujours pour protéger la population : après la « vaccination », il faudrait déconfiner avec prudence et ne pas exposer les personnes non

« vaccinées » au risque d'être contaminées, d'où la pertinence du passeport « vaccinal ». Selon l'évolution de la situation épidémiologique après la « vaccination », le gouvernement pourra décider de maintenir ce dispositif ou de l'abolir s'il ne semble plus nécessaire et si tout confirme que l'immunité collective a été atteinte.

Je demande à ces personnes de considérer ce qui suit. Si le but de la campagne de « vaccination » massive était vraiment de procurer une immunité durable à la population et de réduire la fréquence des complications et des décès, pourquoi reporte-t-on indéfiniment l'injection de la deuxième dose de « vaccin » aux groupes d'âge les plus vulnérables, pour « vacciner » le reste de la population, qui jusqu'à preuve du contraire ne sera pas décimé par cette troisième vague d'affreux variants ? Non seulement il risque d'être trop tard pour administrer la deuxième dose, mais l'immunité procurée par la première dose disparaîtra peut-être rapidement, car d'après les fabricants de « vaccins » eux-mêmes, l'immunité garantie serait de six mois après avoir reçu les deux doses. Il se pourrait que ce soit un peu plus longtemps, mais nous ne sommes pas en mesure de le savoir pour l'instant. (Et même si on administrait cette deuxième dose à toutes les personnes âgées vulnérables, ne se pourrait-il pas que nous redevions tout recommencer dans six mois ou un an ?)

Il est donc fort étrange de croire que l'on pourrait, à moyen terme, atteindre l'immunité collective tant désirée grâce à la « vaccination » de personnes non vulnérables alors que l'immunité procurée aux personnes les plus vulnérables est déjà compromise ou pourrait l'être bientôt. Alors pourquoi cette course pour « vacciner » la population non vulnérable, dont on s'efforce à faire croire qu'elle est maintenant devenue vulnérable ? J'espère qu'on conviendra que cela est suspect et qu'il est légitime de se poser des questions sur les objectifs véritables de la campagne de « vaccination » massive qui est en cours. Ne se pourrait-il pas que la course contre la montre dont le gouvernement et les journalistes nous parlent tous les jours ait en fait pour but d'atteindre la masse critique nécessaire pour implanter le fameux passeport « vaccinal » ? Cela devient encore plus louche compte tenu de ce qu'on appelle la stratégie de la suppression maximale, selon laquelle toute la population mondiale devrait être « vaccinée » pour que prenne fin la pandémie et que n'apparaissent pas de nouveaux variants contre lesquels les « vaccins » ne seraient pas efficaces. Ce qui est une manière de reconnaître qu'un retour à une certaine vie normalité n'est pas pour demain, si même un tel retour est possible. Ainsi l'entêtement avec lequel on continue de défendre la solution « vaccinale » comme la seule voie possible manifeste peut-être moins un désir de mettre fin à la crise sanitaire mondiale, qu'un désir de la faire durer indéfiniment. C'est dans ce contexte, me semble-t-il, qu'il faut juger du dispositif de surveillance, de contrôle et de dressage qu'est le passeport « vaccinal ».



## 58. Brouillard de l'après-vaccination

22 avril 2021

Notre gouvernement, les experts autorisés et les journalistes nous chantent en chœur le même refrain : « *Allez vite vous faire vacciner pour qu'on en finisse avec cette pandémie et qu'un retour à la normale soit bientôt envisageable !* » Mais jamais on nous dit, avec quelque précision, comment se fera et ce que sera ce fameux « retour à la normale ». Et presque personne ne s'embarrasse de poser des questions à notre gouvernement à ce sujet. Comme si la levée des mesures sanitaires allait se faire toute seule une fois que nous serons dans une forte proportion « vaccinés ». Comme si ce qui va se produire ensuite était une conséquence naturelle de la « vaccination » et était simplement un effet désirable des « vaccins ».

Notre gouvernement se montre par contre très précis quant à ses exigences « vaccinales » : il s'est fixé pour objectif la « vaccination » de 75 % (pour l'instant) des adultes de tous les groupes d'âge.

## Suivi de la campagne de vaccination par groupe d'âge – 14 avril 2021



Groupes d'âge	Première dose reçue	Rendez-vous planifié pour la première dose	Rendez-vous à prendre (cible 75%)
85 ans et plus	184 649	3656	Cible atteinte
80 à 84 ans	179 430	9197	Cible atteinte
75 à 79 ans	273 579	25 341	Cible atteinte
70 à 74 ans	367 043	39 886	Cible atteinte
65 à 69 ans	330 100	147 193	Cible atteinte
60 à 64 ans	236 243	269 814	Cible atteinte
55 à 59 ans	159 757	71 538	235 232
50 à 54 ans	56 882	25 116	317 862
45 à 49 ans	48 271	26 533	322 117
19 à 44 ans	214 274	106 465	1 806 423

(Source : site de notre gouvernement<sup>19</sup>.)

Tant que cet objectif n'aura pas été atteint, il se peut qu'il ne desserre pas l'étau de manière significative, qu'il exerce des pressions croissantes sur les groupes d'âge plus jeunes et moins enclins à se faire « vacciner », avec la collaboration de la population déjà « vaccinée » et des grands médias, qui servent à la fois de bureau de la propagande à notre gouvernement et de service de marketing aux sociétés pharmaceutiques, afin que les récalcitrants obtempèrent.

Ne serait-ce pas la moindre des choses, pour notre gouvernement, de nous dire où nous allons ? Qu'est-ce qu'il prévoit faire quand ces objectifs seront atteints ? Par exemple, prévoit-il mettre fin à l'état d'urgence sanitaire et au cortège de mesures qui l'accompagnent ? Ou bien devons-nous continuer à vivre indéfiniment avec certaines de ces mesures, même après avoir été « vaccinés » ? Nous imposera-t-il l'usage d'un passeport vaccinal ? Si oui, en quoi consistera-t-il et à quoi s'appliquera-t-il exactement ? Sera-t-il temporaire ou là pour rester ? S'il est temporaire, combien de temps restera-t-il en vigueur ou à quelles conditions son utilisation ne sera plus jugée nécessaire ? S'il est là pour rester, qu'est-ce qui motiverait cette décision compte tenu de la situation épidémiologique actuelle et à venir ?

19 [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes\\_de\\_sante/covid-19/tableau-suivi-vaccination-groupe-age.jpg](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/tableau-suivi-vaccination-groupe-age.jpg) (consulté le 22 avril 2021)

Voilà les questions qu'il nous faut adresser à notre gouvernement et auxquelles il devrait répondre de manière claire et précise. Car il n'est pas question de nous contenter de belles paroles comme celles-ci : « *La réflexion continue à ce sujet. Soyez assurés qu'on vous informera quand il sera temps de le faire.* »

Si notre gouvernement ne daigne pas répondre à ces questions, il y a lieu de continuer à nous interroger et de tirer les conséquences de ce silence.

Si ce silence s'explique par le fait que le gouvernement ignore toujours ce qu'il fera après qu'une partie importante de la population aura été « vaccinée », il est non seulement incompetent, mais il nous ment effrontément quand il nous présente la « vaccination » massive de toute la population comme le seul moyen de revenir à une certaine normalité, quelle qu'elle soit.

Si le gouvernement a au contraire une idée assez précise de ce qu'il fera alors, il est étrange qu'il ne nous en fasse pas part, sauf de manière allusive, pour ne pas dire évasive. Pourquoi ce silence s'il n'a rien à cacher ? À ce qu'il me semble, si son plan pour un « retour à la normale » est bon et s'il est conforme à notre intérêt, il gagnerait à faire maintenant preuve de transparence, afin d'obtenir notre adhésion. En restant vague, il éveille la méfiance.

On dira peut-être que plusieurs scénarios sont à l'étude. Alors qu'on veuille bien nous parler de ces scénarios et nous consulter à leur sujet. En quoi consistent-ils ? Quels sont leurs avantages et leurs inconvénients ? Dans quelle situation optera-t-on pour tel scénario ? Etc.

Enfin, que notre gouvernement nous donne des garanties. Qu'il prenne publiquement, devant l'Assemblée nationale et tous les citoyens, des engagements contraignants portant sur des actions concrètes et précises. Qu'il n'ait pas peur de s'exposer à des poursuites en justice s'il a l'intention de respecter ses engagements et si ceux-ci ont été mûrement réfléchis et sont compatibles avec la constitution canadienne et les droits et libertés qui nous sont reconnus. C'est là le prix de notre confiance.

Autrement, pas moyen de savoir si notre gouvernement tiendra les promesses qu'il ne daigne même pas formuler de manière claire. Dans ces conditions, pourquoi collaborerions-nous avec lui ? Pour nous ferions-nous « vacciner » alors que nous ignorons ce que nous avons à y gagner et même à y perdre ?



## 59. À la croisée des chemins

5 mai 2021

Maintenant que la vaccination est ouverte à tous les groupes d'âge, beaucoup d'entre nous sont à la croisée des chemins. Notre tour est venu : nous ferons-nous vacciner comme on nous le recommande très-très-très fortement ou résisterons-nous aux pressions qui sont exercées sur nous par les autorités politiques et sanitaires, par les médias, par nos employeurs, par nos collègues et par nos proches ?

Ne faisant pas partie pour la plupart des personnes à risque de tomber gravement malades et de mourir si nous sommes infectés – plusieurs d'entre nous l'ont été en ayant seulement des symptômes bénins, ou sans avoir de symptômes, ou sans même s'en apercevoir –, il ne s'agit pas avant tout de nous faire vacciner pour nous protéger du virus. Non, il s'agit surtout d'obtenir des assouplissements des mesures sanitaires par l'atteinte des objectifs vaccinaux pour tous les groupes d'âge. Beaucoup d'entre nous décideront de se faire vacciner (si ce n'est pas déjà fait) pour qu'une sorte de « retour à la normale » soit possible et pour pouvoir être libres à nouveau. Il importe assez peu de savoir exactement en quoi consisteront ces assouplissements et ce gain de liberté : ils souhaitent une amélioration quelconque, s'en remettant au bon jugement des autorités politiques et sanitaires pour nous proposer un plan de déconfinement que nous n'avons pas encore vu, et dans lequel lesdites autorités se laisseront vraisemblablement une assez grande marge de manœuvre afin de pouvoir décider, en fonction de l'idée qu'elles se feront et qu'elles se plairont d'avoir de l'évolution de la situation, s'il est pertinent ou non d'accorder les assouplissements promis, ou s'il est préférable de les reporter ou de les annuler. C'est que le point de comparaison à partir duquel ces personnes jugent de la

nouvelle normalité qu'on leur fait miroiter est la normalité d'après la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, et non la normalité d'avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Voilà un an que les rassemblements sont interdits ou fortement réglementés, que les écoles primaires et secondaires et les commerces non essentiels sont régulièrement obligés de fermer leurs portes pour quelques semaines, que les établissements d'enseignement supérieur sont obligés de prioriser l'enseignement par vidéoconférence, que les travailleurs de bureau sont pour la plupart dans l'obligation de faire du télétravail (avec les enfants à la maison, quand les écoles sont fermées), que d'autres sont dans l'impossibilité de travailler et survivent grâce à l'aide du gouvernement, que la situation des petits entrepreneurs se dégrade, qu'il n'est plus possible d'aller au restaurant et très compliqué de voyager. Alors ces personnes se disent qu'après que seront atteints les objectifs vaccinaux des gouvernements, ça sera forcément mieux, bien qu'elles ne sachent pas exactement de quelle manière et jusqu'à quel point. Nous pourrions enfin recommencer à vivre un peu normalement après ces « dix-huit mois de merde », se disent-elles. Et même quand elles envisagent l'apparition de nouveaux variants contre lesquels les vaccins seraient moins efficaces ou inefficaces, ainsi que des vagues épidémiques saisonnières qui exigeraient un retour de mesures sanitaires plus ou moins contraignantes et une nouvelle campagne de vaccination de toute la population, elles se consolent en se disant qu'un répit de quelques semaines ou de quelques mois, c'est mieux que rien. Ça sera toujours ça de gagner.

Les autres – beaucoup moins nombreux – évaluent la situation d'après d'autres critères. La vaccination de toute la population ne leur semble pas être un chemin qui mène à la liberté. Pour eux, les pressions qu'on exerce sur eux pour qu'ils se fassent vacciner, et qui s'intensifient au cours des prochaines semaines et des prochains mois, sont la prolongation et même l'aboutissement de toutes les mesures contraignantes qu'on impose à la population depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Ils ne voient pas pourquoi ils devraient accepter de se faire vacciner dans l'espérance de retrouver leur liberté. C'est à leurs yeux une sorte de prise d'otages. « *Faites-vous vacciner, sinon les mesures sanitaires continueront, ou encore vous serez privés des assouplissements qui seront accordés aux personnes vaccinées.* » Ce n'est pas ainsi qu'on s'adresse à des personnes libres. C'est ainsi qu'on s'adresse à des prisonniers auxquels l'on promet un adoucissement de leurs conditions de détention ou l'éligibilité à la libération conditionnelle. C'est ainsi qu'on s'adresse à des enfants auxquels on promet une récompense (souvent minable) s'ils sont obéissants. Comme ces individus évaluent la situation à venir en prenant comme point de comparaison la normalité d'avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, ils ne sauraient se contenter des allègements que le gouvernement autorisera peut-être si selon lui la situation le permet, reconnaître aux autorités politiques et sanitaires et aux employeurs le droit de s'ingérer dans leurs affaires et de disposer à leur gré de leurs personnes, se faire imposer la vaccination comme condition de leur liberté, et rester indéfiniment à la merci des autorités politiques et sanitaires qui continuent de bénéficier des pouvoirs



accrus qu'elles se sont accordés à elles-mêmes en déclarant l'état d'urgence sanitaire. Même un retour à la normalité d'avant, avec la fin de l'état d'urgence sanitaire, ne suffirait pas pour eux, car il n'y a pas de véritable liberté aussi longtemps que ces autorités disposent toujours du droit de déclarer l'état d'urgence sanitaire, pour quelle que raison que ce soit. Un tel retour à la normalité d'avant ne serait pour eux qu'une occasion d'essayer de retirer aux autorités le droit de déclarer à nouveau l'état d'urgence en profitant de l'apparition d'un nouveau variant jugé plus contagieux et plus virulent et d'une nouvelle vague épidémique qu'il pourrait provoquer.

Ceux qui lisent régulièrement ce blog ne seront pas surpris d'apprendre que j'appartiens à la deuxième catégorie de personnes. Et je suppose la même chose de la plupart d'entre eux, bien qu'ils puissent aussi y avoir quelques hésitants parmi eux.

Compte tenu de la promotion gouvernementale et médiatique qui a pour objet la solution vaccinale, il ne faut pas nous illusionner : à moins d'un événement imprévu qui ferait basculer de notre côté une partie importante de nos concitoyens, nous ne constituerons pas une proportion assez importante de la population pour qu'on n'exerce pas sur nous des pressions croissantes pour nous contraindre à la vaccination, quitte à nous priver des assouplissements des mesures sanitaires dont profiteront les personnes vaccinées et à nous imposer de nouvelles mesures plus sévères que celles imposées à toute la population depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

Je ne veux pas dire par là que nous devons arrêter d'organiser des manifestations et abandonner la guerre que nous menons sur le terrain de l'information et de l'opinion. Le seul fait de savoir que nous existons, que nous sommes radicalement opposés au mode de « gestion de la crise sanitaire » qu'ont choisi nos autorités, et qu'elles peuvent s'attendre à une résistance farouche d'une partie de la population qu'elles ne sont pas capables d'évaluer avec précision (5 %, 10 % ou 15 % ?) si elles décident d'imposer de nouvelles contraintes spécialement conçues pour nous, peut certainement modérer leurs ardeurs. Comme le fait de savoir que nous militons pour accroître notre nombre. Les efforts faits par le gouvernement et les grands médias pour nous dénigrer ou pour nous ignorer prouvent qu'on ne nous tient pas pour quantité négligeable, et que dans une certaine mesure on craint notre influence. Même si ces procédés peuvent être irritants, ils sont aussi encourageants, à leur manière. Il faut y voir une manière de nos adversaires de reconnaître à leur insu que nous disposons d'une certaine puissance. Autrement, ils ne mettraient pas toute cette énergie et ils ne mettraient pas en œuvre tous ces moyens pour lutter contre nous.

Ceci dit, il ne serait pas non plus réaliste et prudent de supposer que cela suffira à nous protéger des exactions dont nous pourrions être la cible, soit que le gouvernement décrète des mesures nous visant spécialement, soit que nos employeurs décident de nous sanctionner pour notre refus de nous faire vacciner. Il importe donc de trouver d'autres formes de résistance qui nous permettront de dépasser l'alternative suivante : ou bien céder aux pressions, ce

qui risque de nous faire perdre notre combativité, de nous faire rentrer dans les rangs et de nous dégrader moralement et existentiellement ; ou bien commettre un suicide professionnel qui aurait pour seul effet de nous exclure encore plus de la société (ou de ce qu'il en reste) et de nous mettre dans une situation précaire, sans contribuer à l'amélioration de la situation.

C'est un secret de polichinelle que de nombreux employeurs (je parle surtout de ceux qui ont au moins quelques dizaines d'employés, et encore plus de ceux qui en ont des centaines ou des milliers) se préparent à exercer toutes sortes de pressions sur ceux de leurs employés qui refuseraient de se faire vacciner. De grandes entreprises donnent la possibilité à leurs employés de se faire vacciner au travail, ce qui peut leur permettre de savoir qui n'a peut-être pas été vacciné. D'autres entreprises offrent des primes aux employés vaccinés, ce qui est une autre manière d'identifier – par la négative – les employés non vaccinés. Enfin, d'autres employeurs, par exemple dans les secteurs public et communautaire, font une campagne de sensibilisation à la vaccination et vont parfois jusqu'à demander directement aux employés non vaccinés de prendre un rendez-vous dès que possible pour remédier à la situation. Il arrive aussi que des employés demandent à l'administration de rendre obligatoire la vaccination de leurs collègues. Si nous en sommes déjà rendus là alors qu'une grande partie de la population active n'est pas encore vaccinée et que beaucoup travaillent à partir de la maison, qu'est-ce que ce sera quand la majorité de ces groupes d'âge sera vaccinée et quand on mettra en œuvre le plan de retour au travail, prévu au plus tôt pour l'automne 2021 et au plus tard pour l'hiver 2022 ? Selon ce que le gouvernement décrètera, la suspension sans solde et le congédiement des employés qui refusent d'être vaccinés et de se soumettre à un dépistage préventif récurrent ne sont pas à exclure dans certains milieux de travail.

Alors que faire si vous n'avez pas l'intention de céder et de reconnaître le droit au gouvernement et à votre employeur de disposer de votre personne et de décider des injections qu'il vous faut recevoir ? Je réponds : à la guerre comme à la guerre !

D'abord, il faut établir un rapport de force avec votre employeur d'ici l'automne. Si vous êtes le seul à disposer d'une certaine expertise dans votre milieu de travail, cela sera encore plus facile. Pensez aussi à tirer profit de la surcharge de travail, si elle existe déjà. Si possible, efforcez-vous d'occuper une position stratégique dans votre organisation et d'y jouer un rôle essentiel lors de la réouverture des milieux de travail. Engagez-vous dans toutes sortes de projets, pensez à long terme, etc. Laissez vos supérieurs planifier en conséquence. Faites qu'ils engagent aussi leur propre responsabilité vis-à-vis de clients importants et de leurs supérieurs. Alors qu'ils essaient peut-être de repérer les employés qui ne veulent pas être vaccinés, ils ne vous en soupçonneront que moins. Ils seront impressionnés par votre dynamisme. S'ils vous demandent si vous êtes vacciné, répondez-lui que oui ou dites que vous prendrez bientôt un rendez-vous de vaccination. Demandez l'autorisation de vous absenter du travail pour rendre votre vaccination encore plus crédible. Si vous êtes d'humeur, brodez une histoire à partir de ce que vous ont raconté vos collègues et vos proches qui ont été vaccinés. Pour tromper votre employeur,

profiter de la représentation trompeuse des « antivax » entretenue par les autorités et les médias, selon laquelle presque toutes les personnes qui persisteraient dans leur refus d'être vaccinées seraient des demeurées de la pire espèce. Consolidez votre position dans votre milieu de travail et, si possible, faites des économies jusqu'à ce que l'on vous demande formellement une preuve de vaccination, ce qui sera peut-être accompagné de menaces de sanctions disciplinaires si vous n'obtempérez pas. Si on vous laisse un délai de quelques semaines pour vous conformer à cette obligation, il peut être avantageux de ne pas dire immédiatement que vous n'avez pas l'intention d'obtempérer. Retournez contre vos supérieurs la pression que l'on cherche à exercer sur vous. Faites leur comprendre qu'ils se trouvent dans une situation où il sera aussi désavantageux pour eux de vous suspendre ou de vous renvoyer, que ça l'est pour vous. Si l'obligation vaccinale a été décidée par votre employeur, on y pensera peut-être deux fois avant de sévir contre vous et on cherchera peut-être un accommodement, même si on gardera certainement une dent contre vous et cherchera peut-être à vous remplacer à la première occasion ou à diminuer la dépendance de l'organisation envers vous. Si votre employeur vous congédie malgré tout – soit par zèle sanitaire, soit parce que l'obligation vaccinale est imposée par le gouvernement –, assurez-vous qu'il en fasse les frais et que vos supérieurs perdent un bras dans le processus. Si vous êtes plutôt suspendu sans solde, à vous de voir s'il est plus avantageux de dire immédiatement à votre employeur que vous pouvez supporter facilement cette sanction, ou de le garder dans l'incertitude jusqu'à la fin de cette sanction, ou de jouer la comédie en faisant semblant d'être affecté par cette sanction, pour faire volte-face au dernier moment.

Si la même situation se produit avec plusieurs employés dans un court laps de temps, cela refroidira peut-être le zèle sanitaire de votre employeur et de vos supérieurs. Leur intérêt aidant, ils prendront peut-être de la distance vis-à-vis de cette obligation et peut-être finiront-ils par s'opposer à elles dans des milieux de travail où elle est difficilement justifiable et comporte des inconvénients pour eux.

La question de vos rapports avec vos collègues a aussi son importance.

Si vous ne pouvez pas vous fier à vos collègues, arrangez-vous pour que la charge de travail supplémentaire qu'ils auront à assumer en raison de votre suspension ou de votre congédiement soit insoutenable. Il sera alors dans leur intérêt de ne pas se retourner contre vous, et même de réclamer votre retour, s'ils constatent que vous persistez dans votre décision de ne pas vous faire vacciner malgré votre suspension. Peut-être menaceront-ils de quitter si leur charge de travail reste la même parce qu'il n'est pas possible de vous remplacer avant plusieurs semaines ou quelques mois, à quoi il faut ajouter le temps de formation du remplaçant qu'on devra trouver en vitesse et qui ne sera pas forcément compétent ou suffisamment expérimenté pour prendre rapidement la relève. Comme vos supérieurs, vos collègues en viendront peut-être à prendre de la distance vis-à-vis de l'obligation vaccinale. C'est parce qu'on leur a rendu la vie très pénible depuis plus d'un an qu'ils se retrouvent à adhérer à cette obligation. Si on leur rend le retour au travail très pénible à cause de cette

obligation, et à cause d'une foule de mesures sanitaires pointilleuses, cette adhésion pourrait s'en retrouver affaiblie, surtout dans des milieux de travail où elle est plus difficile à justifier.

Si vous avez des collègues de confiance qui ne veulent pas se faire vacciner, liguez-vous. Mais attendez le moment propice pour exercer des pressions sur votre employeur. Et évitez de laisser des traces écrites de vos tractations, surtout en utilisant les comptes de messagerie électronique de votre employeur. Méfiez-vous même des discussions par vidéoconférence, surtout en utilisant des comptes professionnels. Maximisez les inconvénients pour votre employeur et vos supérieurs qui résulteraient de votre suspension ou de votre congédiement simultané.

\*\*\*

Il y a assurément quelque chose de risqué dans la voie que je propose. Nous pourrions perdre notre emploi et avoir de la difficulté à en trouver un autre, dans un contexte économique qui s'annonce fort mauvais. Et la raison pour laquelle nous aurions perdu notre emploi pourrait rendre encore plus difficile la recherche d'un autre emploi, à moins de mentir aux entreprises auprès desquelles nous sollicitons un emploi.

Mais l'autre voie a aussi ses risques. Outre les effets secondaires à court terme des vaccins qui sont beaucoup plus fréquents que les vaccins antigrippaux traditionnels, outre les effets secondaires à moyen terme et à long terme qui sont inconnus pour l'instant et qui pourraient le demeurer si nos autorités étaient négligentes et manquaient de transparence en matière de pharmacovigilance, il y a aussi le risque que la vaccination contre la COVID-19 et ses variants doive être renouvelée tous les ans dans certains milieux de travail, sans compter le risque que cette obligation s'étende à d'autres maladies, déjà existantes ou à venir, une fois qu'on aura établi ce précédent sans provoquer des heurts et de la résistance. Le pouvoir exercé sur nous par les autorités politiques et sanitaires et par nos employeurs s'étendrait ainsi peu à peu, et les promesses de liberté devant résulter de la vaccination deviendraient alors une plaisanterie lugubre.

Laquelle de ces deux voies est la plus belle ? Celle qui accorde une place importante au goût de l'aventure et par laquelle s'exprime un esprit de liberté ? Ou celle qui n'est que résignation et obéissance ?



## 60. Le scientisme, une menace pour la démocratie, la science et la médecine

25 mai 2021

Il ne s'agit pas de faire un procès à la science et aux scientifiques qui pratiquent leur discipline avec rigueur, prudence et probité, sans tomber dans le dogmatisme et sans avoir des visées expansionnistes. Ce dont il s'agit ici, c'est de faire la critique du scientisme, qui certes préexistait à la présente « crise sanitaire », mais qui a fait des pas de géant depuis son début. Beaucoup de ceux qui, avant, ne s'intéressaient pas le moins du monde à la science, ou qui étaient méfiants à son égard, ne jurent maintenant que par la science, ou plutôt par l'idée qu'ils s'en font, sans avoir fait d'études dans le domaine, sans avoir lu un seul article scientifique, sans avoir fait d'épistémologie, et sans même avoir une idée vague de ce que pourrait être une démarche scientifique rigoureuse. Ainsi suffit-il de leur dire que telle ou telle chose sur le virus, la « pandémie » ou les mesures a fait l'objet d'une étude et a été prouvée scientifiquement, et d'y joindre quelques données éloquentes et quelques graphiques hauts en couleur, pour qu'ils y voient une vérité indiscutable.

Ce billet a pour objet les effets nuisibles du scientisme sur la démocratie et sur la pratique de la science et de la médecine dans la crise que traverse notre société. On aurait tort de se représenter la situation actuelle comme une bataille entre les défenseurs de la démocratie (ou de l'obscurantisme) et les défenseurs de la science (ou du scientisme). Même si les défenseurs du scientisme mènent une lutte acharnée contre la démocratie et se proclament simplement défenseurs de la science, il n'en demeure pas moins vrai qu'ils bataillent aussi contre la science et la médecine et ceux qui la pratiquent, en invoquant sans cesse la science. C'est pourquoi on peut observer des alliances entre des défenseurs de

la démocratie (citoyens et intellectuels) et des scientifiques et des médecins, principalement en Europe. Nous gagnerions à ce que ces alliances deviennent beaucoup plus fréquentes, dans le contexte de la présente crise politique, scientifique et intellectuelle, et aussi de manière permanente. Autrement, la science est instrumentalisée par les élites politiques et économiques et est transformée en scientisme, au détriment des institutions démocratiques et de la libre pratique de la science et de la médecine.

### **Caractéristiques du scientisme**

Personne ou presque ne se dit scientifique. Le scientisme est un de ses termes qui exprime la désapprobation d'une attitude qu'on observe ou qu'on croit observer chez d'autres personnes. On pourrait faire la même remarque pour le complotisme. Personne ou presque ne se qualifie lui-même de complotiste. C'est un terme que d'autres personnes utilisent pour décrire et blâmer le fait d'imaginer des complots où il n'y en a pas (pour elles, il ne saurait y en avoir), mais aussi pour disqualifier la pensée critique qui prend pour objet des choses bien réelles, comme la manipulation de masse de l'opinion, les calculs cyniques des élites politiques et économiques et la corruption qui gangrène notre société et nos institutions. Pour ne pas commettre la même erreur que tous ceux qui crient à tort et à travers au complotisme, il importe de ne pas prendre une défense réfléchie et parfois passionnée d'une conception forte et exclusive de la science pour du scientisme. Dans certains cas, une telle conception de la science peut être un remède puissant à opposer au scientisme, en ce qu'elle est incompatible avec les prétentions hégémoniques et non fondées scientifiquement du scientisme.

Dans l'état actuel de mes observations et de mes réflexions, voici les principales caractéristiques du scientisme dans la situation actuelle. À noter qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. D'autres caractéristiques existent sans doute, et on pourrait les repérer en poursuivant la réflexion que j'entame ici.

1. Le scientisme considère la connaissance scientifique comme la forme de connaissance par excellence de la « crise sanitaire » actuelle, la seule qui permettrait d'avoir une idée juste d'elle. Les autres formes de connaissance non strictement scientifiques doivent donc s'appuyer sur des études scientifiques et même être subordonnées à la connaissance scientifique. Ou encore elles sont écartées du revers de la main, comme inexistantes, fausses, simplistes, biaisées, invérifiables, etc.
2. Le scientisme pose que la prise de décision politique et la « gestion de la crise sanitaire », qui dépassent largement l'objet des études scientifiques, doivent s'appuyer seulement sur des connaissances scientifiques reconnues. Soit les décisions politiques sont prises par les dirigeants politiques et bureaucratiques en fonction des recommandations des comités d'experts scientifiques (ou de ce qu'ils croient en comprendre), soit les décisions sont prises derrière des portes closes par ces comités et les dirigeants bureaucratiques et politiques ne font qu'entériner ces décisions. Il s'ensuit que ce qui ne constitue pas un

objet de connaissance scientifique – comme tous les aspects moraux, sociaux, politiques et économiques – est secondaire dans la « gestion de la crise » et n'est pas pris en compte dans la prise de décision, ou du moins l'est très peu. Le scientisme ne fait pas seulement que dicter et imposer les vérités soi-disant scientifiques, mais il détermine aussi ce qui est important et pertinent et ce qui ne l'est pas pour la prise de décision.

3. Le scientisme a des partisans qui ne sont pas des scientifiques, comme le christianisme a des fidèles qui n'appartiennent pas au clergé. Ce peut être des citoyens, des employés, des employeurs, des journalistes, des enseignants ou des professeurs, des intellectuels, des professionnels de la santé, des administrateurs de la fonction publique et des dirigeants politiques, qui veillent à la diffusion et à l'application des connaissances scientifiques reconnues dans toute la société, ainsi qu'à la protection de l'orthodoxie scientifique sur la « pandémie ».
4. Le scientisme implique une conception dogmatique de la science. Même quand les défenseurs du scientisme reconnaissent que les connaissances scientifiques sur le virus et les moyens de lutter contre lui changent, il n'en demeure pas moins vrai, à leurs yeux, qu'il faut se conformer à ce qui ferait consensus à tel moment dans la communauté scientifique. Pour ces dogmatiques, point de science sans un tel consensus. À l'exception des autorités scientifiques reconnues qui peuvent faire évoluer les connaissances scientifiques qui feraient consensus dans la communauté scientifique, les scientifiques et les médecins doivent régler leurs paroles et leur pratique de la science ou de la médecine sur les connaissances scientifiques reconnues qui feraient consensus dans les milieux scientifiques et médicaux. Quant aux profanes qui oseraient douter de ce consensus en usant de leur propre jugement ou en s'appuyant sur des autorités scientifiques et médicales non reconnues et même hérétiques, ce seraient des ignorants qui n'entendent rien à la science, qui s'autoproclament experts en virologie ou en santé publique, qui se laissent tromper par de dangereux charlatans, et qui préfèrent les ténèbres de l'obscurantisme à la divine lumière de la Science.

### **Une menace pour la démocratie**

Le scientisme n'est pas compatible avec la démocratie. Comment pourrait-il l'être quand les dirigeants politiques élus s'en remettent docilement à ce qui parvient à passer pour un consensus scientifique pour prendre les décisions importantes quant à la « crise sanitaire », lesquelles ont évidemment des effets sur l'ensemble de notre société et les moindres détails de notre vie ? Comment pourrait-il l'être quand les journalistes eux-mêmes, au lieu d'informer le public des positions scientifiques divergentes, diffusent comme des vérités scientifiques indiscutables les mesures sanitaires que le gouvernement nous impose, informent le public de la publication des principales études qui appuient ces dogmes (souvent sans les avoir lues ou sans les comprendre), et

ignorent ou dénigrent les scientifiques et les médecins qui ne sont pas du même avis ? Comment pourrait-il l'être quand les citoyens, eux aussi scientifiques, adhèrent à l'orthodoxie scientifique imposée par le gouvernement et les médias, renoncent à l'exercice de leurs droits politiques et à leurs libertés individuelles, et acceptent de remettre leur destin individuel et collectif entre les mains des dirigeants politiques et bureaucratiques qui gouvernent selon ce qui passe pour consensuel dans la communauté scientifique ?

Voilà ce qui arrive alors :

1. Le gouvernement peut déclarer l'état d'urgence sanitaire et le faire durer plus d'un an (on n'en voit pas encore la fin) en s'appuyant sur des études soi-disant scientifiques dont il devient de plus en plus difficile de remettre en question la validité en raison de ce que la population a enduré en leur nom. Il gouverne alors par décrets et par arrêtés pour tout ce qui concerne directement ou indirectement la « gestion de la crise sanitaire ».
2. Même si les auteurs des études scientifiques qui s'imposent comme des dogmes n'ont aucune compétence particulière en ce qui concerne la politique, le droit, les relations sociales, la culture, l'éducation et l'économie, ce sont tous les aspects de notre société qui sont subordonnés aux dogmes soi-disant scientifiques et bouleversés par les mesures sanitaires qui découleraient nécessairement d'eux. Qu'importent toutes ces choses aux spécialistes scientifiques de la Santé publique, de la virologie, de l'épidémiologie et de l'infectiologie. Leur science ne porte pas sur elles, et il ne saurait y avoir de vraie science d'elles, comme il y aurait une science du virus et de la « pandémie ». Ce sont donc là des choses de second ordre pour ces scientifiques de profession. Qu'importent aussi toutes ces choses aux dirigeants politiques et bureaucratiques, qu'ils soient sincèrement scientifiques dans leur « gestion de la crise sanitaire » ou qu'ils instrumentalisent le scientisme ambiant pour exercer plus facilement les pouvoirs exceptionnels dont ils disposent en raison de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire.
3. Les membres de l'Assemblée nationale, même quand ils appartiennent à des partis d'opposition, acceptent l'ingérence du scientisme en politique et consentent à son instrumentalisation politique à laquelle ils participent aussi bien que le gouvernement, en vue des élections à venir et de la couverture journalistique de leurs interventions. Les critiques qu'ils adressent au gouvernement reviennent généralement à dire qu'il n'en fait pas assez pour tenir compte des vérités scientifiques établies et pour appliquer dans toute leur rigueur les mesures sanitaires que la science exigerait. Ils rivalisent donc avec lui et entre eux pour savoir qui se conformera le plus aux impératifs scientifiques en matière de santé publique. Il aurait fallu confiner plus rapidement et déconfiner moins rapidement ; s'approvisionner plus tôt en masques et en rendre le port obligatoire dans les lieux publics plus tôt ; il n'aurait pas fallu ouvrir les



bars, les restaurants et les gyms ; la levée des barrages entre les régions aurait été prématurée ; la campagne de vaccination aurait dû être mieux organisée ; etc.

4. Les journalistes vont encore plus loin et rivalisent de zèle sanitaire et d'orthodoxie scientiste avec le gouvernement et entre eux. Ils réclament qu'on inflige des amendes aux récalcitrants ; qu'on accorde des pouvoirs supplémentaires aux policiers pour qu'ils puissent entrer plus facilement dans les domiciles privés et y faire respecter les mesures sanitaires ; qu'on exclue de certains lieux et de certaines activités ceux d'entre nous qui refuseront de se faire vacciner ; qu'on prenne des mesures pour censurer ceux qui diffusent des théories « complotistes » ; etc. Le tout sur un ton péremptoire qui exclut toute discussion, car ils croient savoir ce qu'est la vérité scientifique et s'imaginent que c'est leur mission ou leur boulot de la diffuser et de l'imposer aux esprits, comme l'exigent d'ailleurs d'eux leurs employeurs, en échange de leur salaire.
5. La population (on ne saurait plus parler de citoyens au sens fort du terme) en est réduite à l'obéissance et à la passivité, dont le gouvernement, les journalistes et elle-même font des vertus. Pas question pour elle de s'informer ailleurs qu'aux sources officielles gouvernementales et aux sources médiatiques approuvées, qui diffuseraient toutes les informations dont elle a besoin pour bien comprendre la situation. Pour le reste, qu'elle se fie aux experts reconnus et au gouvernement. Tout au plus lui demande-t-on de rappeler à l'ordre ceux de leur entourage qui n'adhèrent pas aux dogmes scientistes et aux mesures sanitaires qui découlent d'eux et, si nécessaire, de les dénoncer aux forces de l'ordre.

Compte tenu de tous ces facteurs, la démocratie n'existe plus que de nom dans notre société. Le pouvoir politique est exercé de manière autocratique, en s'appuyant sur des dogmes scientistes prétendument indiscutables. Les médias entravent, empêchent et sabotent même le débat public ; ils inculquent à la population les dogmes scientistes et le respect des mesures sanitaires. Les citoyens sont devenus de simples sujets qui ne participent plus aux délibérations politiques ou, pour mieux dire, des fidèles du scientisme ambiant, ou simplement ses jouets.

Les blessures infligées à notre démocratie par l'état d'urgence sanitaire et le scientisme sur lequel il est fondé sont considérables. Si cet état d'exception se prolonge encore plusieurs mois ou quelques années, et si le scientisme accroît son emprise sur notre société, nos institutions et notre esprit, il est à craindre que ces blessures deviennent incurables.

### **Une menace pour la science**

Comme toutes les recherches qui ont pour objectif la connaissance de la vérité, les recherches scientifiques exigent une grande liberté. Les pistes de

recherche incompatibles avec ce qui passe, à tort ou à raison, pour le consensus scientifique ne doivent pas être exclues d'emblée, et doivent pouvoir être explorées. Ces recherches doivent pouvoir être discutées ouvertement et librement, mises à l'épreuve et confrontées aux recherches concurrentes. C'est ainsi que la science peut progresser et rectifier ses erreurs. La non-conformité à un prétendu consensus scientifique, si elle suffisait pour disqualifier des recherches scientifiques, sonnerait le glas de la recherche scientifique et, du même coup, de la science.

Il n'y a pas d'immaculée conception scientifique. Les scientifiques ne sont pas de purs esprits qui, en appliquant la méthode scientifique, s'élèvent au-dessus du monde pour l'étudier en adoptant un point de vue purement objectif. La science ne se fait pas dans une tour d'ivoire. La concurrence est féroce dans les milieux scientifiques, qu'on travaille dans des centres de recherche publics ou universitaires, ou qu'on travaille pour des laboratoires privés. Les compétences scientifiques, la rigueur intellectuelle et l'intégrité ne sont certainement pas les seules qualités qui déterminent la réussite des chercheurs ; peut-être ne sont-elles pas même les principales qualités qui importent. Dans des domaines où la recherche dépend du financement obtenu, beaucoup en sont réduits à vendre leurs projets de recherche aux bailleurs de fonds publics ou privés ou à participer à des recherches pilotées par des laboratoires privés, notamment en pharmaceutique. Pour qui dispose de compétences scientifiques médiocres ou moyennes, une attitude conformiste et carriériste est un atout considérable pour réussir à faire sa place. Et la recherche scientifique en prend assurément un coup. Il est dans l'intérêt des chercheurs ainsi financés de faire des recherches et d'obtenir des résultats qui sont compatibles avec les intérêts de ceux qui financent leurs recherches ou qui les emploient.

La situation se dégrade encore plus quand on connaît une dérive scientiste, comme c'est le cas actuellement. Comme je l'ai dit plus haut, le scientisme peut compter de nombreux adeptes et fidèles qui ne sont pas des scientifiques. Il est alors encore plus difficile de rectifier une erreur, une conclusion ou des études falsifiées, et de faire reconnaître des découvertes qui heurtent les dogmes scientistes largement diffusés en dehors des milieux scientifiques, et même dans l'ensemble de la société, par l'action concertée des autorités politiques et bureaucratiques et des journalistes. Les dirigeants politiques et bureaucratiques ont tiré profit du dogmatisme scientiste et l'ont alimenté pour s'accorder à eux-mêmes des pouvoirs exceptionnels les rendant capables d'imposer des politiques très contraignantes à l'ensemble de la population et de la priver d'une partie importante de ses droits et de ses libertés ; et pour légitimer des mesures sanitaires aux effets très nuisibles pour la santé physique et psychologique, pour l'économie, pour l'éducation et pour la culture. On a infligé trois confinements à toute la population, le port du masque obligatoire dans les lieux publics et maintenant on la vaccine massivement, y compris les personnes en bonne santé et peu à risque de développer des formes graves de la maladie. Les enjeux sont donc beaucoup plus grands que quand il s'agit des effets secondaires du traitement d'une maladie plus ou moins rare. Assurément les dirigeants politiques et bureaucratiques, après s'être engagés sur cette voie rendue

possible par cette montée du scientisme, ne sauraient certainement prendre en considération des recherches qui remettent en question la pertinence et l'utilité de ces mesures. Ils perdraient toute crédibilité et ils donneraient des armes aux regroupements de citoyens et de juristes qui les poursuivent devant les tribunaux. Les scientifiques assez courageux pour aller à contre-courant sont alors systématiquement ignorés par les autorités. Quand cela n'est pas possible, ils s'exposent à toutes sortes de pressions, à des rappels à l'ordre, à des sanctions disciplinaires et à des campagnes médiatiques de dénigrement, car les journalistes – eux aussi des agents du scientisme, dont ils ont contribué à diffuser les dogmes et à les faire accepter à la population – ont tout intérêt à ce qu'on n'attaque pas les dogmes scientistes grâce auxquels on asservit la population depuis plus d'un an. C'est toute une vision de la « pandémie » qui en viendraient peut-être à s'écrouler si on laissait faire ces scientifiques dissidents et si on discutait librement et ouvertement les résultats de leurs recherches.

C'est ainsi que le scientisme peut avoir pour effet que des autorités politiques et bureaucratiques, des experts autorisés de deuxième ordre (ou pire encore) et des journalistes dictent ce qu'est la vérité selon la Science, et déclarent que des scientifiques beaucoup plus compétents qu'eux sont des incompetents ou des charlatans qui diffusent des idées criminelles. L'ingérence scientiste dans la politique et dans l'organisation de la vie des individus se retourne contre la science. Elle devient un instrument d'oppression et de répression, au nom duquel les scientifiques eux-mêmes peuvent être opprimés et réprimés. Et plus les dogmes scientistes sont scandaleux par leur fausseté et leurs effets nuisibles, plus la répression contre la pratique libre de la science sera forte et systématique, avec l'accord de la majorité de la population qui souffre des mesures sanitaires imposées au nom du scientisme ambiant, et pour laquelle il serait difficilement supportable de réaliser qu'elle a souffert en vain.

Heureusement, il y a des scientifiques qui tiennent à leur liberté de recherche, tout comme il existe des citoyens qui tiennent aux institutions démocratiques, à leurs droits politiques et à leurs libertés, même s'ils sont minoritaires dans les deux cas.

La meilleure défense contre le dogmatisme scientiste et ses atteintes à la liberté scientifique, c'est la défense des institutions démocratiques, ainsi que des délibérations politiques et du débat public libres que ces institutions exigent pour exister véritablement. Les citoyens et les rares intellectuels et députés pour lesquels la démocratie n'est pas un vain mot ne sauraient tolérer l'ingérence politique du scientisme et une conception dogmatique de la science, qui empêchent toute discussion et prétendent guider de manière autocratique la prise de décision politique. C'est là l'antithèse même de la démocratie. Voilà presque quinze mois que nous en faisons quotidiennement l'expérience.

À l'inverse, la meilleure défense de la démocratie contre l'ingérence politique du scientisme, c'est la défense d'une conception non dogmatique de la science dans les milieux scientifiques. Je veux dire non dogmatique dans deux sens : d'abord, au sens où l'on ne prétend pas imposer comme des vérités

indiscutables les résultats de certaines recherches et où la pluralité des positions scientifiques est non seulement tolérée, mais jugée indispensable à la pratique non dogmatique de la science ; ensuite, au sens que les connaissances véritablement scientifiques ne sont pas la seule chose ou même la principale chose à prendre en considération dans la prise de décision politique, notamment en ce qui concerne la « gestion d'une crise sanitaire ». Le dogmatisme scientiste pourrait alors plus difficilement se subordonner le pouvoir politique ou être instrumentalisé par lui, au détriment des institutions démocratiques et des droits et libertés des citoyens.

Ce sont donc là deux aspects complémentaires d'un même combat.

### **Une menace pour la médecine**

La médecine n'est pas une science. Ce qui ne signifie pas qu'elle n'a rien à voir avec la science. C'est un art ou une pratique qui vise à guérir les maladies et à améliorer la santé, lequel s'appuie sur des recherches scientifiques. Ainsi il serait abusif de considérer les médecins généralistes, les médecins urgentistes ou les médecins intensivistes que nous consultons ou qui nous soignent comme des chercheurs et des scientifiques. S'il arrive que certains médecins (surtout des spécialistes) fassent de la recherche scientifique (en oncologie ou en cardiologie, par exemple), c'est parce qu'ils sont rattachés à des instituts hospitaliers où l'on fait aussi de la recherche.

Il est entendu que les médecins ne sont pas de simples exécutants qui appliquent simplement les découvertes scientifiques en matière de traitements médicaux. Ils ont à tenir compte de l'état de santé et des antécédents médicaux de chaque personne, ainsi que de leurs observations et de leur expérience, pour choisir le traitement le plus approprié parmi ceux autorisés, c'est-à-dire celui dont le rapport bénéfices-risques est le plus avantageux pour chaque personne, le tout en informant le malade et en obtenant son consentement éclairé, du moins quand son état de santé le permet. À mon sens, on ne peut pas parler de libre pratique de la médecine quand cette liberté fait défaut.

Le dogmatisme scientiste, qui profite de la « crise sanitaire » actuelle pour se subordonner des sphères de la société qui n'entretiennent pas de liens étroits avec la science, n'épargne certainement pas la médecine, où l'on trouve de surcroît des praticiens qui adhèrent au scientisme qui légitime leur profession et leurs actes médicaux aux yeux du public et à leurs propres yeux. En fait, le dogmatisme scientiste, c'est la mort de la médecine comme pratique libre et réfléchie de l'art de soigner.

La médecine perd grandement en autonomie quand les autorités politiques, bureaucratiques et sanitaires décrètent d'emblée – conformément à ce qui ferait consensus dans la communauté scientifique et à ce qu'auraient montré indubitablement des recherches qui feraient autorité – l'inexistence ou l'impossibilité d'un remède efficace et sécuritaire contre la COVID-19, surtout s'il est peu coûteux et accessible librement. Les médecins doivent alors se conformer à ce prétendu consensus scientifique imposé par des dirigeants et

aussi par des journalistes qui n'ont jamais pratiqué la médecine. Non seulement les médecins doivent éviter de soigner les malades à l'aide d'un traitement préventif que d'autres recherches scientifiques disent peu risqué et efficace pour empêcher les complications, mais ils doivent aussi éviter de faire des déclarations publiques favorables à ce traitement. C'est le Collège des Médecins qui exige d'eux qu'ils ne disent rien publiquement qui va à l'encontre du sacro-saint consensus imposé à la pratique de la médecine par le scientisme dogmatique ambiant, lequel s'ingère dans la pratique de la médecine en imposant aux praticiens l'obligation de ne pas prendre en charge de cette manière les personnes à risque diagnostiquées de la COVID-19, qui finissent parfois par avoir de graves complications qu'il est difficile de soigner. À la suite de ce déni de soins, nos autorités politiques et sanitaires déplorent l'augmentation des hospitalisations et les fortes pressions qui seraient exercées sur notre système de santé (au point de devoir faire du délestage pour ne pas s'effondrer, dit-on), lequel est d'ailleurs régulièrement saturé par la grippe saisonnière, soit dit en passant.

Les médecins qui prennent au sérieux leur profession n'ont assurément rien à gagner à la montée en puissance du dogmatisme scientiste. C'est en son nom qu'on les empêche de soigner de manière préventive les personnes à risque diagnostiquées de la COVID-19 et que – délestage oblige – on les empêche aussi de traiter ou d'opérer les personnes atteintes d'autres maladies. Et c'est aussi au nom de ce dogmatisme scientiste qu'on leur impose un silence qui permet aux autorités politiques et sanitaires d'imposer à la population québécoise une discipline hospitalière digne d'un lazaret et d'exercer le pouvoir politique d'une manière si autocratique que nous avons l'impression de vivre dans un immense pénitencier.

Si les médecins n'avaient pas dû régler leur pratique en fonction des dogmes scientistes et avaient pu soigner librement les personnes à risque au lieu d'attendre qu'elles aient de graves complications, certainement nous ne serions pas dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. La population aurait fini par comprendre que la gravité de la « pandémie » a été fortement exagérée et qu'elle ne justifie aucunement des entorses au fonctionnement des institutions démocratiques et des atteintes aux droits et aux libertés des citoyens. C'est pourquoi la liberté médicale constitue une protection contre les dérives scientistes en politique. D'où la nécessité, pour les défenseurs de la démocratie, de lutter contre l'ingérence scientiste en médecine et d'assurer aux médecins une plus grande liberté dans l'exercice de leur profession, afin d'éviter que l'actuelle « crise sanitaire » ne se perpétue d'hiver en hiver, ou qu'une nouvelle « crise sanitaire » ne se produise d'ici quelques années.

### **À quand une alliance ?**

Une alliance s'impose donc entre les citoyens et les intellectuels du Québec qui ont la démocratie à cœur, les scientifiques pour qui la liberté de recherche n'est pas un vain mot, et les médecins qui prennent au sérieux leur profession.

Il est dans notre intérêt commun d'unir nos forces pour secouer le joug du scientisme.

Sinon, nous devons nous accommoder tant bien que mal de la société que sont en train de façonner pour nous les adeptes du scientisme, et à laquelle nous aurons consenti par notre silence et notre inaction.



## 61. Raisons pour les personnes vaccinées d'être contre le passeport vaccinal

29 mai 2021

Depuis que notre directeur national de la Santé publique a déclaré publiquement, il y a un mois, que les avantages du passeport vaccinal sont généralement surestimés et qu'il y a des risques éthiques, et que ce n'est pas la priorité du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'instant, les journalistes et la population parlent rarement de ce dispositif et presque seulement de la poursuite de la vaccination massive et de l'assouplissement des mesures sanitaires que l'atteinte des objectifs vaccinaux permettrait au gouvernement d'accorder à la population. On ne doit surtout pas en conclure que cela ne changera pas dans quelques mois, par exemple à l'automne. Des experts pourraient entre-temps publier des études dans lesquelles ils concluraient que, finalement, les avantages du passeport vaccinal (ou de manière plus large, du passeport sanitaire, qui donnerait la possibilité de présenter un résultat négatif à un test de dépistage ou une preuve de rétablissement) sont plus grands que les inconvénients. Et il serait plus facile pour notre gouvernement d'implanter ce dispositif quand une forte proportion de la population active aura reçu ses deux doses de vaccin, puisque ce serait seulement la minorité des personnes qui refusent d'être vaccinées qui se verrait exclue des lieux de loisirs, de certains commerces (peut-être tous, à terme) et du travail en présentiel dans certains milieux de travail (peut-être tous, à terme), puisque le gouvernement pourrait compter sur la complicité, le consentement ou l'indifférence de la majorité vaccinée quant à l'imposition de toutes sortes de

contraintes à la minorité non vaccinée, dont elle se dissocierait en se disant que ça ne la concerne pas.

Mais c'est faire comme si le statut de vacciné était permanent, ce qui n'est évidemment pas le cas. C'est clair non seulement depuis le début de la campagne de vaccination, mais même depuis le début de la recherche sur les vaccins. Les experts, le département des relations publiques des sociétés pharmaceutiques et les journalistes nous ont répété plusieurs fois que la durée de l'immunité supposément procurée par l'inoculation des deux doses de vaccin n'est pas encore connue. D'après les données rendues disponibles par les laboratoires pharmaceutiques après les essais cliniques, cette immunité aurait une durée d'au moins quelques mois. Certains experts estiment que cette immunité devrait durer au moins six mois, d'autres l'estiment plutôt à une année, voire à une année et demie. Ce qui revient à dire que personne ne le sait, et que l'on fait seulement des conjectures plus ou moins raisonnables, dans lesquelles peuvent bien sûr intervenir des facteurs comme les intérêts économiques des sociétés pharmaceutiques, par exemple à propos des doses de rappel qu'on envisage d'injecter à la population canadienne en 2022 :

*« Néanmoins, la planification pour 2022 est en cours, plusieurs experts ayant la certitude que des injections de rappel seront nécessaires, soit pour activer le système immunitaire ou pour contrer les variants du coronavirus qui causent la COVID-19.*

*Au moins deux fournisseurs de vaccins au Canada, Pfizer et Moderna, procèdent déjà à des tests de nouvelles versions de vaccins contre divers variants. De plus, Santé Canada a établi un protocole permettant l'approbation de vaccins de rappel sans devoir franchir toute la panoplie de tests exigés pour les vaccins originaux, un peu comme on le fait chaque année pour le vaccin contre l'influenza. »*

*(« Ottawa négocie l'achat de doses de rappel pour 2022 », La Presse, 22 avril 2021<sup>20</sup>. C'est moi qui souligne.)*

Je rappelle que le protocole devant assurer l'innocuité des vaccins originaux a déjà été simplifiée en vue d'accorder rapidement une autorisation d'utilisation d'urgence, puisqu'elle s'est appuyée seulement sur des essais cliniques de quelques mois. Et on voudrait encore simplifier ce protocole, comme s'il s'agissait de vaccins contre l'influenza, qui utilisent des technologies plus conventionnelles.

Cela n'empêche pas le gouvernement canadien de planifier l'approvisionnement de doses de rappel jusqu'en 2024 en concluant un contrat avec Pfizer :

---

20 <https://www.lapresse.ca/covid-19/2021-04-15/vaccination/ottawa-negocie-l-achat-de-doses-de-rappel-pour-2022.php> (consulté le 29 mai 2021)



*« Le gouvernement du Canada garantit l'accès à des vaccins contre la COVID-19 sûrs et efficaces, maintenant et dans l'avenir. Canada a réservé des vaccins contre la COVID-19 auprès de Pfizer pour 2022 et 2023, avec des options de prolongation jusqu'en 2024.*

*En plus de fournir des doses de rappel, l'entente prévoit une certaine souplesse pour l'achat de nouvelles adaptations du vaccin contre la COVID-19 de Pfizer, telles que celles destinées à protéger contre les mutations ou les variants préoccupants et les vaccins mis au point pour les jeunes.*

*Dans le cadre de l'entente avec Pfizer :*

*- Pour 2022, le Canada a obtenu un accès garanti à 35 millions de doses de vaccins contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech, avec des options permettant d'obtenir jusqu'à 30 millions de doses supplémentaires*

*- Pour 2023, le Canada a obtenu un accès garanti à 30 millions de doses, avec des options permettant d'obtenir 30 millions de doses supplémentaires*

*- Pour 2024, une option peut être exercée. Si elle l'est, le Canada aura accès à un autre 30 millions de doses, avec des options permettant d'obtenir 30 millions de doses supplémentaires*

*Ces doses s'ajoutent aux 48 millions de doses du vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech qui arriveront avant la fin du mois de septembre 2021 dans le cadre de l'entente existante avec le Canada.*

*(« Achat de vaccins contre la COVID-19 », site du gouvernement du Canada<sup>21</sup>.)*

La population canadienne étant d'environ 38 millions, cela revient à vacciner presque la totalité de la population tous les ans. La vaccination contre la COVID saisonnière est donc en voie de devenir une réalité pour les prochaines années, voire davantage, avec la menace des mesures sanitaires qui plane si la population ne collabore pas suffisamment. Mais le désir d'en finir définitivement avec les mesures sanitaires a pour effet qu'on n'accorde pas l'importance qu'il faudrait à ce qui se pointe à l'horizon. Et quand on en vient à envisager la vraisemblance de la vaccination annuelle contre la COVID-19, on la banalise souvent : ce serait comme la vaccination contre la grippe. C'est oublier qu'on ne déclare pas l'état d'urgence sanitaire pour la grippe saisonnière, qu'on ne confine pas une société sous prétexte de lutter contre elle, qu'on ne fait pas de la vaccination de toute la population une condition nécessaire de l'assouplissement des mesures sanitaires, qu'on n'exige pas de

---

<sup>21</sup> <https://www.canada.ca/fr/services-publics-appvisionnement/services/achat-vaccins-covid19.html> (consulté le 29 mai 2021)

preuve de vaccination contre la grippe pour voyager à l'étranger, et qu'on n'envisage pas d'utiliser un passeport vaccinal pour interdire aux personnes non vaccinées l'accès à certains lieux et la participation à certaines activités, avec le risque d'aller toujours plus loin dans cette direction, ce qui pourrait revenir à rendre obligatoire la vaccination, puisqu'il deviendrait très difficile, voire impossible, pour ces personnes de subsister, alors que la conjoncture économique s'annonce mauvaise.

(Soit dit en passant, il est étrange de comparer maintenant la COVID-19 à une grippe saisonnière, alors qu'on a cherché jusqu'à maintenant à éviter ce parallèle entre les deux maladies. On ne peut pas faire la comparaison de la vaccination annuelle contre la COVID avec celle contre la grippe saisonnière en faisant abstraction du fait qu'on la considère comme bien pire que cette dernière, qu'on adopte toutes sortes de mesures sanitaires contraignantes et désastreuses pour les individus et la société pour lutter contre elle, et que les pressions pour être vacciné sont par conséquent beaucoup plus grandes, individuellement et collectivement.)

Revenons-en au passeport vaccinal ou au passeport sanitaire, dont la principale composante serait vaccinale. Si ce dispositif entre en vigueur au Québec et au Canada, et pas seulement en ce qui concerne les déplacements à l'étranger (c'est déjà beaucoup), les personnes vaccinées auraient tort de considérer que les assouplissements aux mesures sanitaires que le gouvernement consentirait à leur accorder seraient des droits acquis, et que les restrictions qu'on imposerait avec plus ou moins de radicalité (on peut la craindre croissante) aux personnes non vaccinées ne les concerneraient pas, elles qui sont vaccinées. En fait, les personnes complètement vaccinées quand entrerait en vigueur le passeport sanitaire se retrouveraient à peu près dans la même situation que les personnes non vaccinées si elles refusaient de se faire vacciner à nouveau quand les experts et le gouvernement détermineraient que l'injection d'une dose de rappel est nécessaire pour maintenir l'immunité des personnes vaccinées à un niveau assez élevé ou pour les protéger contre un nouveau variant contre lequel les vaccins précédents ne seraient pas assez efficaces. Les libertés retrouvées et les exemptions aux mesures sanitaires qui s'appliqueraient spécifiquement aux personnes non vaccinées (car il n'est pas certain qu'elles seraient exemptées de toutes les mesures sanitaires, surtout en cas de nouvelles vagues et de nouveaux variants) seraient conditionnelles au fait de se faire vacciner de manière périodique. Bref, les personnes vaccinées deviendraient captives de la vaccination périodique, leurs libertés retrouvées pourraient leur être retirées et les restrictions visant les personnes non vaccinées pourraient les viser. Ce qu'elles ont toléré, en croyant que ça s'appliquerait seulement aux autres, pourrait s'appliquer à elles si, ne serait-ce qu'une fois, elles ne consentaient pas à être vaccinées quand le gouvernement l'exige d'elles.

J'ose croire que ce n'est pas ainsi que la plupart des personnes qui ont été vaccinées ou qui se feront vacciner d'ici l'automne se représentent la fin de la « crise sanitaire ». C'en serait plutôt la perpétuation, accompagnée de la pérennisation de certaines mesures sanitaires ou, à tout le moins, de la menace

de ces mesures. Il est plausible que la solution vaccinale tant vantée comme la seule manière de sortir de la « crise sanitaire » soit en définitive assez décevante et assez limitée, en ce qu'elle serait toujours à recommencer, à chaque automne ou à chaque hiver, pour toute la population. Si bien que nous devrions envisager plus sérieusement l'utilisation de traitements peu coûteux et facilement accessibles pour soigner les personnes malades (Réinfocovid<sup>22</sup>), qui ont été balayés du revers de la main au profit de la solution vaccinale, certainement plus profitable pour les sociétés pharmaceutiques, surtout si toute la population doit se refaire injecter des doses de rappel chaque année, sous la menace d'être reconfinée, individuellement ou collectivement.

Certains diront que ce n'est qu'une petite piqûre à recevoir tous les ans pour garder le virus sous contrôle, pour éviter une reprise « pandémique » et l'obligation de reconfiner, et pour conserver notre liberté. Outre le fait qu'il est discutable qu'on soit vraiment libre quand cette liberté n'est pas acquise, mais sujette à se faire imposer périodiquement des conditions par le gouvernement, rappelons que les effets secondaires à court terme des vaccins ne sont pas négligeables. Les morts suspectes sont 60 fois plus fréquentes après la vaccination avec le Pfizer et l'AstraZeneca qu'après la vaccination contre la grippe, et 400 fois plus fréquentes après la vaccination avec le Moderna qu'après la vaccination contre la grippe (Réinfocovid<sup>23</sup>). Et il y a les effets secondaires à moyen terme et à long terme qui sont pour l'instant mal connus ou inconnus, mais qui pourraient être mieux connus d'ici quelques années. Les risques seraient vraisemblablement aggravés par la vaccination périodique. Qui plus est, les vaccins utilisés au cours des prochaines années ne seraient pas soumis à un protocole *aussi rigoureux* pour assurer leur innocuité, alors que ce protocole a pourtant déjà été assoupli pour autoriser l'utilisation d'urgence des premiers vaccins expérimentaux contre la COVID-19. Il se peut donc que les personnes déjà vaccinées ou qui le seront bientôt réévaluent le rapport des bénéfices et des risques, pour conclure que les risques sont plus grands que les bénéfices escomptés, notamment parce que la vaccination est toujours à recommencer, ce qui veut dire que l'immunité procurée serait moins avantageuse, alors que les risques augmenteraient en raison de la vaccination à répétition, avec des produits dont on aimerait faire croire qu'ils n'ont plus à être soumis à des protocoles aussi rigoureux pour assurer leur sécurité.

Alors quoi ? Parce qu'elles ont consenti à l'implantation du passeport sanitaire en s'imaginant que ça ne pourrait pas se retourner contre elles, voilà que les personnes vaccinées sont prises à la gorge. Impossible d'agir conformément à leur nouvelle évaluation, mieux éclairée, des avantages et des inconvénients de la vaccination contre la COVID-19, sans perdre du même coup la liberté conditionnelle que le gouvernement a consenti à leur rendre. Les voilà dans l'obligation de s'exposer à des risques plus grands que prévu initialement en continuant de se faire vacciner, ou d'être privées de cette liberté

---

22 [https://reinfocovid.fr/type\\_de\\_base\\_documentaire/traitements/](https://reinfocovid.fr/type_de_base_documentaire/traitements/) (consulté le 29 mai 2021)

23 <https://reinfocovid.fr/science/effets-indesirables-en-europe-sur-les-vaccins-covid-19-pfizer-moderna-et-astrazeneca/> (consulté le 29 mai 2021)

en refusant d'être vaccinées et de s'exposer à ces risques, exactement comme les personnes non vaccinées dont elles se sont dissociées jusque-là.

Ne serait-il pas plus sage, pour les personnes vaccinées ou désireuses de l'être, de s'opposer à l'utilisation d'un passeport sanitaire afin de se garder la possibilité de changer d'idée à la lumière de nouveaux faits pour l'instant inconnus ou douteux, sans avoir à supporter de grands inconvénients ? Ou bien ont-elles pris une décision une fois pour toutes, quoi qu'il arrive d'ici quelques années, en supposant que les experts, le gouvernement, les journalistes et les sociétés pharmaceutiques qui leur recommandent très fortement de se faire vacciner sont infaillibles et parfaitement intègres ?



## 62. Opération de reconnaissance d'un centre de vaccination

2 juin 2021

J'ai finalement réussi à vaincre ma répugnance et à aller voir à quoi ressemblent ces fameux centres de vaccination, qui ont profité de la fermeture ou de l'ouverture partielle de beaucoup de lieux publics pour y pousser comme des champignons. J'ai même réussi à en faire une sorte de jeu. C'est qu'il y a des choses plus utiles, plus intéressantes et surtout plus amusantes à faire, à proximité d'un centre de vaccination, que d'aller se faire vacciner, notamment aller voir comment l'idéologie sanitaire s'approprie des lieux sociaux qui lui préexistaient, les détourne de leur fonction originale et se matérialise en organisant l'espace à son image. Car les centres de vaccination sont des lieux forts de cette idéologie, un peu comme les églises pour le christianisme.

Ce qui m'a finalement décidé à faire cette petite opération d'infiltration, dont j'avais l'idée depuis deux ou trois mois, c'est que nous ne courons pas encore le risque d'être vaccinés à notre corps défendant en mettant les pieds dans un centre de vaccination. Mais il me fallait trouver un lieu de vaccination où l'on peut entrer et circuler assez librement. Autrement je risquais de me faire intercepter par des agents de sécurité, qui m'auraient empêché d'entrer ou qui m'auraient demandé d'évacuer les lieux si je n'avais pas l'intention de me faire vacciner.

Le centre de vaccination de l'Université Laval m'a semblé avoir un bon potentiel pour cette opération de reconnaissance des lignes ennemies, sans me faire repérer et identifier comme un éclaireur, ou même comme un espion ou un saboteur. En effet, il y a des guichets automatiques et une librairie dans le pavillon dans lequel se trouve ce centre de vaccination. Ma présence en ces lieux ne devrait pas paraître suspecte.

Le campus universitaire est normalement presque désert pendant la session d'été, surtout durant la journée, les cours ayant normalement lieu le soir. Cet été, tout comme l'été dernier, il y a encore moins d'étudiants et de professeurs sur le campus. Cependant, il y a un peu de circulation automobile et quelques voitures dans un des principaux stationnements du campus. Ce sont essentiellement des personnes qui viennent se faire vacciner. Je traverse le stationnement et me dirige vers le passage piétonnier qui mène à l'entrée principale du pavillon dans lequel se trouve le centre de vaccination. À une quinzaine de mètres devant moi, un jeune homme dans la vingtaine s'engage sur le passage. Aussitôt deux brigadiers vêtus d'un gilet jaune et masqués – comme ceux qui se trouvent à proximité des écoles primaires – arrêtent la circulation. N'ayant pas envie d'être traité comme un gamin de sept ans, je bifurque à droite, en prenant pour destination une entrée latérale du pavillon. D'ailleurs, c'est peut-être mieux ainsi : cela m'évitera d'avoir affaire immédiatement à un agent de sécurité ou à un commis à l'accueil et me donnera le temps d'observer les lieux à mon aise. Du coin de l'œil, je constate que le jeune homme n'entre pas dans le pavillon et attend l'autobus.

J'enfile mon masque chirurgical et je pénètre dans le camp de l'ennemi, tout tapissé d'affiches nous disant ce que nous devons faire et ce que nous ne devons pas faire. Après m'être conformé consciencieusement au rituel du lavage des mains sous le regard inquisiteur d'un type louche en sarrau blanc, je m'engage dans la section du corridor – divisé en deux par un cordon de sécurité – qui doit impérativement être utilisée pour accéder à l'intérieur de l'édifice, et dont le plancher est parsemé de flèches à intervalle régulier. Mon regard croise celui du type en sarrau, qui se trouve de l'autre côté du cordon de sécurité. Il me considère attentivement durant quelques secondes, puis tourne la tête sans m'adresser la parole. Malgré le masque chirurgical qui cache la quasi-totalité du visage, il doit s'être dit que je n'ai pas une tête à me faire vacciner. Ou ce n'est pas son travail d'accueillir les personnes qui vont se faire vacciner. Après tout il se trouve de l'autre côté du cordon. En toute logique il devrait plutôt souhaiter bonne chance aux nouveaux vaccinés qui sortent, ou quelque chose comme ça, car on ne sait pas à quoi s'attendre avec les effets secondaires qui résultent parfois de l'injection du « précieux sérum » approuvé en urgence.

Me voici arrivé sans encombre à l'atrium, toujours aussi inesthétique : une surface circulaire pavée de tuiles grossières formant de grands carrés grisâtres et d'étroits couloirs blanchâtres aux bordures brunâtres ; des colonnes de béton armé sans revêtement et non peintes qui soutiennent trois balcons, eux aussi en béton armé laissé à l'état brut, avec des balustrades à barreaux métalliques ; un puits de lumière permettant tout juste à quelques rayons de soleil ternes d'atteindre le rez-de-chaussée, même si c'est une journée radieuse. On y entend

une sorte de musique de centre commercial particulièrement fade et déformée par la réverbération.

Le point central de l'atrium, et du même coup du pavillon, c'est le centre de vaccination : un amas de cubicules séparés par des paravents comme on en retrouve dans les bureaux. Peu importe par quelle porte on entre, on a tôt fait d'arriver au centre de vaccination : tous les chemins mènent à la vaccination. C'est maintenant la vocation première de ce pavillon universitaire d'héberger ce centre de vaccination. La fin de semaine, il n'y a rien d'autre d'ouvert que le centre de vaccination.

Il n'y a pas foule même si la matinée est déjà avancée. Du côté de l'entrée principale, il y a un point de contrôle tenu par deux agents de sécurité. À quelques mètres d'eux, trois personnes en sarrau blanc papotent. Je ne saurais dire si ce sont des vaccinateurs, des préposés à l'accueil ou des bénévoles.

Personne n'attend pour être vacciné. Peut-être que les rendez-vous ont été pris de manière tellement efficace que personne ne se retrouve à attendre. Ou peut-être qu'on ne voit aucun enthousiasme pour la vaccination dans ce centre. Quoi qu'il en soit, les personnes qui travaillent au centre de vaccination semblent être, à ce moment, beaucoup plus nombreuses que les personnes qui viennent se faire vacciner. J'essaie de confirmer mon impression en me retournant vers les cubicules. D'après ce que je peux voir, ils sont presque tous vides. Je vois seulement un personne qui est dans la zone d'attente de 15 minutes, au cas où il y aurait des effets secondaires foudroyants. Mais il y a plusieurs cubicules à l'intérieur desquels je n'arrive pas à voir. Pour en avoir de cœur net et avoir une meilleure vue de la scène, je monte au premier balcon. J'aperçois une personne qui semble être sur le point d'être vaccinée ou l'avoir été il y a peu de temps. Les autres cubicules sont déserts.

Je redescends et je contourne le point de contrôle pour aller faire un retrait au guichet automatique – par esprit de contradiction et par scepticisme, j'utilise encore régulièrement de l'argent comptant – et, ce faisant, me procurer un bon poste d'observation pendant quelques minutes. Je fais durer la chose en payant quelques factures que j'aurais très bien pu payer en ligne. L'affluence n'augmente toujours pas.

Puisque quelqu'un attend juste derrière moi pour utiliser le guichet, puisque je ne peux quand pas y passer dix minutes sans éveiller la suspicion du personnel de l'institution financière ou des agents de sécurité, je décide de changer de poste d'observation. Je contourne par la gauche le point de contrôle pour les futurs vaccinés. Mais un malabar en uniforme sécuritaire, qui me surveillait du coin de l'œil, me bloque l'accès à la librairie, en m'intimant de me laver les mains. Je lui explique que je me les suis lavées une fois en entrant dans le pavillon et une autre fois avant d'utiliser le guichet automatique. Mais ça ne suffit pas : il faut aussi me laver les mains après avoir utilisé le guichet automatique. Je lui explique que si tout le monde se lave les mains avant d'utiliser le guichet automatique, le clavier et l'écran ne sont vraisemblablement pas contaminés, sauf si l'on croit que le lavage des mains s'avère inefficace, dans quel cas il serait inutile de se les laver une fois de plus.

Pas moyen de raisonner avec ce représentant de l'ordre sanitaire : il me dit que deux précautions valent mieux qu'une, et qu'il ne peut pas me laisser entrer dans la librairie si je ne me lave pas les mains une autre fois. Ne voulant pas m'attirer des ennuis et désireux de conserver ma couverture pour mener à terme ma mission de reconnaissance, j'obtempère. L'appartenance apparente à la communauté des croyants qui se désinfectent les mains deux fois plutôt qu'une est, avec le port du masque chirurgical, le sésame qui m'ouvre les portes de la librairie, en attendant l'implantation du passeport sanitaire et son application progressive à toutes sortes de lieux et d'activités.

Je bouquine dans les rayons adjacents à l'entrée, lesquels ont l'inconvénient de m'intéresser. Je dois faire un effort pour regarder du coin de l'œil le poste de contrôle. Mais le hasard a voulu que je tombe par hasard sur les livres d'un auteur dont un ami m'a parlés il y a de cela une quinzaine d'années et qui pourraient bien me servir lors de la rédaction de quelques billets. Si bien que je passe au moins une demi-heure à en lire des passages et à me demander ce que je pourrais en faire pour ce blog, en oubliant pourquoi je suis venu ici. Je me retourne vers le point de contrôle en continuant à feuilleter un livre. L'affluence a augmenté. Les jeunes sont rares, soit qu'ils manifestent assez peu d'enthousiasme à l'idée d'être vaccinés (on peut les comprendre), soit qu'ils aillent se faire vacciner dans d'autres centres de vaccination. Il s'agit surtout de personnes âgées (je dirais des septuagénaires, mais avec les masques, je peux me tromper) qui viennent recevoir leur deuxième dose, parfois tout excités, parfois en traînant de la patte ou affalés dans une chaise roulante.

La vaccination semble aller rondement puisque personne n'attend longtemps au point de contrôle. Et personne non plus n'est assis dans un cubicule plus grand qui me semble servir de salle d'attente. J'ai malgré tout l'impression que la vaccination ne va pas à plein régime dans ce centre de vaccination, et qu'il est impossible de vacciner 60 000 personnes en une journée, voire 100 000, si les autres centres de vaccination de la province ne connaissent pas une affluence plus grande.

Mais je suis loin de déplorer cette situation, vous vous en doutez bien. Ce qui me dérange, c'est qu'on monopolise autant de ressources et d'espace pour maintenir un centre de vaccination qui pourrait être plus petit et plus discret, spécialement dans un pavillon universitaire qui devrait servir à autre chose. Ce qui me dérange encore plus, c'est que ce centre de vaccination ne me semble pas détonner avec l'atrium utilisé. Je me suis sans doute habitué à voir des manifestations de l'ordre sanitario-sécuritaire presque partout. Mais ce n'est pas tout : il me semble que l'architecture du lieu peut convenir à la fois à la tenue de concerts de musique, d'expositions, de congrès ou de foires de l'emploi, et aussi servir de zone d'accueil pour les nouveaux étudiants. Une sorte d'architecture non spécifique et universelle, qui ne sert à rien en particulier et qui peut servir à tout, qu'il s'agisse d'activités qui existent de longue date (comme en témoignent le fait que les restaurants, les cinémas, les bureaux, les musées, les bibliothèques, les salles de spectacle, les hôpitaux et les établissements d'enseignement et de recherche, par exemple, comportent régulièrement des ressemblances architecturales), ou de ce qu'ont inventé



récemment et inventeront bientôt nos autorités politiques et sanitaires. Une sorte d'architecture qui peut facilement intégrer, de manière épisodique ou (plus rarement) de manière permanente, des centres de vaccination. Si bien que la vaccination pourrait s'immiscer de manière saisonnière dans une foule de lieux actuellement fermés ou peu fréquentés, alors qu'ils seraient ouverts et plus fréquentés qu'actuellement. Cela aurait l'avantage, du point de vue des promoteurs de la vaccination à tout crin, de profiter de la présence des personnes à vacciner dans des lieux où elles ne pourraient pas être si elles ne maintenaient pas leur couverture vaccinale en se faisant injecter une dose de rappel ou un nouveau vaccin contre un nouveau variant supposément plus transmissible et plus dangereux.

Ce n'est peut-être pas faire de la satire que d'imaginer, lors de la prochaine rentrée universitaire, une combinaison des files d'attente pour l'achat des livres et des notes de cours et pour l'injection de la deuxième dose de vaccin à ceux des étudiants qui ne l'auraient pas encore reçue. Et on peut imaginer quelque chose de semblable pour le retour dans les bureaux des grandes entreprises, ce qui exigera un accueil des nouveaux employés qui travaillent à distance depuis leur embauche, et aussi des employés plus anciens, qui font principalement du télétravail depuis mars 2020. Qui sait ce que l'automne 2021 nous réserve, surtout si nous continuons à nous faire vacciner et à nous réjouir béatement des assouplissements annoncés par le gouvernement, dont certains sont déjà en vigueur... Et qui sait ce que l'hiver 2022 nous réserve... Pourquoi pas un nouveau variant et une nouvelle campagne de vaccination massive ?

Mais pour l'instant il me faut sortir de ce pavillon à usage sanitaire. Voilà un certain temps que je flâne et le malabar me fait les gros yeux. Pour éviter les brigadiers, je décide de sortir par la porte latérale, la même par laquelle je suis entré. Je m'engage donc dans l'autre section du corridor, avec des flèches qui pointent vers la sortie. Soudain j'aperçois devant moi deux vaccinés : un vieillard qui pousse péniblement un fauteuil roulant dans lequel est assise une autre personne que je ne vois pas. Mais est-ce vraiment des personnes fraîchement vaccinées ? Et si c'étaient plutôt des personnes sur le point d'être vaccinées ? Car il se peut que je me sois trompé sur le lieu exact de la vaccination. Je me souviens d'avoir vu, quand je suis entré, une porte close et fort suspecte juste à côté du type louche en sarrau... J'aperçois justement ce sinistre personnage devant les deux vieillards. Je m'arrête net. Que faire ? Je me retourne avec l'intention de revenir sur mes pas. Je vois au loin le malabar qui fait encore les gros yeux. De toute évidence, il attend seulement que je parcoure à contresens cette section du corridor et que je sois indiscutablement en contravention avec l'ordre sanitaire pour me gourmander, voire pire. Et voilà qu'une vieille femme – peut-être fraîchement vaccinée, peut-être sur le point de l'être – s'engage dans la section du corridor qui mène à la sortie. Pas moyen de rebrousser chemin sans passer près d'elle et sans courir le risque de me faire accuser d'avoir exposé à un risque de contamination une personne toujours à risque, bien qu'ayant probablement déjà reçu une dose de vaccin, et peut-être même deux.

Aux grands maux les grands moyens ! Je passe sous le cordon de sécurité. Je traverse l'autre section du couloir qui va en sens inverse. Je gagne l'escalier qui mène aux souterrains et j'en dévale les marches. Au pas de gymnastique, je me dirige vers la prochaine sortie. J'arrive au grand air juste à côté de l'arrêt d'autobus. J'arrache mon masque chirurgical. Enfin je respire ! Je prends la poudre d'escampette, non sans avoir regardé à quelques reprises si le malabar est à mes trousses.



## **63. Autres raisons pour les personnes vaccinées d'être contre le passeport vaccinal**

4 juin 2021

Alors qu'Israël a suspendu l'utilisation de « passeport vert » depuis le 1<sup>er</sup> juin et que l'idée d'un tel dispositif n'est pas bien accueillie dans certains États américains, il en va autrement en Europe, au Canada et au Québec, où on semble décidé à aller de l'avant, ou du moins des signes laissent présager que l'idée n'a pas été écartée et qu'elle pourrait bien refaire surface. Le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec a dit cette semaine qu'on nous annoncera la semaine prochaine ce que l'on fera des codes QR que le gouvernement a envoyés aux personnes vaccinées, en guise de preuve numérique de vaccination.

Notre gouvernement semble décidé à nous mettre devant le fait accompli. Car ce qu'on va nous annoncer la semaine prochaine pourrait nous être annoncé maintenant, et même aurait pu l'être il y a au moins quelques semaines ou quelques mois, même si la décision du gouvernement n'était pas encore arrêtée. La transparence, ce n'est pas annoncer aux citoyens une décision quand elle est prise afin qu'ils se conforment à elle. C'est plutôt les tenir au courant de ce qui est envisagé avec assez de précision et à temps pour qu'un débat public puisse avoir lieu.

Nos autorités politiques et sanitaires – si elles ont bien l'intention d'implanter un passeport vaccinal – présumant ou font semblant de présumer que toutes ou presque toutes les personnes vaccinées se montreront favorables à ce dispositif en raison des avantages qu'il leur procurerait. Mais ce n'est pas

certain. On peut très bien aller se faire vacciner et être farouchement contre le passeport vaccinal. Une chose n'implique pas nécessairement l'autre, même s'il est vraisemblable que beaucoup de personnes vaccinées soient assez bien disposées à l'égard de ce dispositif dont on leur dit qu'il accélérera le « retour à la normale » pour elles et, si elles constituent une forte majorité, pour l'ensemble de la société. Toutefois, comment pourrait-on accorder vraiment de la valeur à cette inclination si le gouvernement nous a gardés jusqu'à maintenant dans l'ignorance quant à la nature et l'utilisation précises du passeport vaccinal, ou du moins de la preuve de vaccination qu'est ce code QR ? Il faudrait réfléchir et discuter d'une proposition précise du gouvernement, ou de plusieurs possibilités entre lesquelles on pourrait choisir et qui pourraient être toutes rejetées. Et cela n'arrange rien à l'affaire de nous assurer qu'il y a, quelque part, une équipe d'experts qui se penche sur la question, qui pèse le pour et le contre, et qui observe attentivement ce qui se fait à l'étranger. C'est seulement une autre manière de nous dire que ce n'est pas à nous de réfléchir à ce dispositif, d'en discuter et de décider s'il faut y avoir recours ou non.

Est-ce là l'attitude – en particulier sur la question du passeport vaccinal, ou de manière plus générale – qu'un gouvernement et ses experts devraient avoir à l'égard des citoyens dans une société démocratique digne de ce nom ? Ne sommes-nous pas beaucoup plus à la hauteur des exigences de notre rôle de citoyens en discutant de la pertinence et de l'utilité d'un tel passeport sanitaire, au lieu de laisser le gouvernement et les experts décider simplement à notre place et exiger ensuite notre collaboration et même notre obéissance ?

\*\*\*

J'emploierai dans ce billet le terme « passeport vaccinal » et non le terme « passeport sanitaire ». Même si le passeport que les autorités politiques et sanitaires québécoises pourraient décider d'implanter tiendra peut-être aussi compte de l'immunité dont bénéficient les personnes symptomatiques ou asymptomatiques rétablies de la COVID-19 et permettra aussi d'utiliser pour quelques jours le résultat négatif d'un test de dépistage pour entrer à certains endroits et faire certaines activités, la vaccination sera le principal volet de ce dispositif.

Puisqu'il s'agit d'un passeport, il serait à tout le moins utilisé pour les voyages en avion à l'extérieur du Canada et peut-être aussi dans une autre province. C'est essentiellement ce qui est discuté le plus ouvertement et le plus souvent au Canada et en Europe. Mais le même dispositif, ou un autre dispositif distinct, pourrait aussi être utilisé pour encadrer et réglementer la reprise des activités sociales et économiques et l'accès à certains lieux publics et la participation à certains rassemblements. Le fait de faire dépendre du fait d'être vacciné le droit de voyager à l'étranger, ou du moins de pouvoir le faire dans de meilleures conditions, est déjà discutable. Mais ce qui est encore plus inquiétant, c'est la possibilité d'appliquer cette obligation dans beaucoup

d'autres contextes de la vie sociale : la participation à des événements de grande ampleur, comme les concerts de musique et les matchs de sport ; l'accès aux restaurants, aux cafés et aux bars ; l'accès aux piscines, aux « gyms » et aux complexes sportifs ; l'éducation en présentiel ; l'utilisation des transports en commun intra-urbains et interurbains ; l'exercice de certaines professions et l'accès à certains lieux de travail ; la location d'un appartement ; l'accès aux hôpitaux et aux cliniques ; etc.

Le premier problème, c'est l'indétermination dans laquelle nous nous trouvons quant à l'extension que pourrait avoir l'utilisation d'un passeport vaccinal. Le gouvernement, quand il nous a dit qu'il examine la question, ne nous a pas dit ce qui est examiné. Et il est à craindre que quand on nous dira à quoi sont censés servir les fameux codes QR, on ne nous dira pas tout. Pour ne pas nous rebuter, on pourrait décider de nous informer seulement de ce qui entrera bientôt en vigueur, en gardant le reste pour une future annonce, que la chose soit déjà arrêtée ou qu'elle soit seulement envisagée. Et même si notre gouvernement se montrait transparent dans ce qu'il nous dira du champ d'application du passeport vaccinal, il pourrait changer d'idée plus tard, sous prétexte de tenir compte de « l'évolution de la situation épidémiologique » ou simplement parce qu'il a eu une nouvelle idée ou l'a observée ailleurs. Dans un contexte d'état d'urgence sanitaire, où le gouvernement dispose de pouvoirs exceptionnels, commencer à utiliser le passeport vaccinal de manière restreinte et même clairement circonscrite reviendrait à nous engager sur une pente glissante.

Ceux d'entre nous qui sont ou qui seront vaccinés pourraient se demander qu'est-ce qu'une extension progressive ou soudaine du champ d'application du passeport vaccinal changerait : « *Nous sommes vaccinés et nous avons fait notre part pour vaincre le virus. Que nous importe de faire scanner un peu plus souvent notre code QR ! C'est comme utiliser notre carte d'autobus, notre carte d'accès au travail et notre pastille pour ouvrir la porte de l'immeuble à logement où nous habitons.* »

À cela je réponds qu'il y a bien une différence entre le fait de devoir présenter ce passeport dans des endroits toujours plus nombreux, de nombreuses fois par jour, et le fait de devoir utiliser sa carte d'autobus, sa carte d'accès et cette pastille. En plus de l'effet d'accumulation qui résulterait de ces incessants contrôles dans toutes sortes de lieux et de circonstances où jusqu'à maintenant ils n'ont pas existé et où ils pourraient se cumuler avec d'autres contrôles et vérifications (par exemple pour montrer dans un autobus ou accéder à des lieux de travail), ce qu'il s'agit de vérifier, de contrôler ou de valider constitue un changement important. Ma carte d'autobus permet de valider que j'ai un titre de transport valide ; ma carte d'accès au travail me permet d'entrer dans des lieux qui ne sont pas accessibles au public parce que j'en ai besoin pour accomplir les tâches qui sont attendues de moi ; ma pastille me permet d'entrer dans l'immeuble où je loue un logement en payant un loyer, par opposition à des personnes qui n'ont rien à faire dans ce lieu privé. Avec le passeport, ce n'est pas la même chose. Le lien entre le fait d'être vacciné, d'être considéré immunisé et donc d'avoir présumément moins de chances d'être

porteur du virus et contagieux ou susceptible de tomber malade en entrant en contact avec une personne qui serait infectée et contagieuse, et le fait d'avoir le droit d'entrer à tel endroit ou de participer à telle activité, est certainement plus faible ou moins direct. Cela fait beaucoup de « si », surtout quand la couverture vaccinale jugée nécessaire à l'atteinte d'une immunité collective est atteinte ou en voie de l'être, surtout quand les personnes à risque sont dans une très forte majorité vaccinée, surtout quand la situation épidémiologique est par conséquent sous contrôle. Par ces contrôles à répétition du statut vaccinal des personnes, on continue à maintenir dans les esprits la présence ou la menace du virus, alors que l'un des objectifs affichés de la campagne de vaccination massive, c'est justement de libérer la population du joug du virus, avec tous les effets psychologiques que cela peut avoir. En étendant l'utilisation du passeport vaccinal, c'est comme si on continuait à vivre dans l'état d'esprit « pandémie », c'est comme si on voulait faire de cet état d'esprit une composante de la nouvelle normalité, qu'on rappellerait plusieurs fois par jour aux personnes vaccinées. C'est comme si, après l'atteinte des objectifs vaccinaux ou quand on serait sur le point de les atteindre, on décidait de maintenir ou d'étendre l'obligation de porter le masque et la distanciation sociale, alors que ces mesures seraient sur le point de devenir inutiles et superflues en raison de l'immunité collective que devraient procurer les vaccins.

Ne trouveriez-vous pas ce retour à la normalité quelque peu lourd, voire franchement décevant ? C'est comme si on continuait à vous garder en laisse et à vous demander sans cesse de montrer patte blanche, alors qu'on prétendait au contraire que vous alliez retrouver votre liberté. Si on vous traitait de cette manière, plusieurs fois par jour, ne trouveriez-vous pas cette surveillance excessive et même abusive ? Ne vous sentiriez-vous pas floués, compte tenu des promesses qu'on vous a faites quand il s'agissait de vous inciter à vous faire vacciner ? Ne verriez-vous pas, dans tous ces contrôles auxquels vous devriez-vous soumettre régulièrement, un prolongement des contraintes qui devaient justement prendre fin avec l'avancement de la campagne de vaccination massive ? Ne serait-il pas temps qu'on fasse enfin confiance aux vaccins dont l'efficacité aurait été prouvée par les études cliniques des fabricants et par d'autres études cliniques ? Alors que les cas de contamination, les hospitalisations et surtout les décès ne cessent de diminuer et continueront de le faire en raison de la poursuite de la campagne de vaccination, pense-t-on, pourquoi décider d'implanter maintenant ce passeport vaccinal, alors que nous sommes sur le point de sortir enfin de la crise sanitaire ? N'allons-nous pas bientôt, après toutes ces épreuves et tous ces sacrifices, en finir avec cette \*\*\*\*\* pandémie ? Pourquoi gâcher notre victoire collective contre le virus en promulguant l'utilisation d'un passeport vaccinal dont l'utilité est douteuse et qui est loin de faire l'unanimité ? Qu'obtiendrait-on d'autre, en prenant cette décision, que d'exacerber les tensions que la crise sanitaire a fait apparaître dans notre société, que d'apporter de l'eau au moulin de ceux qui croient que le gouvernement abuse des pouvoirs exceptionnels qu'il détient en raison de la crise sanitaire, que de courir le risque de faire passer dans leurs rangs de nouvelles personnes pour lesquelles ce dispositif serait arbitraire et abusif, que

d'augmenter le nombre de personnes qui, sans aller jusque-là, se retrouveraient à avoir des doutes à l'égard de notre gouvernement ? Cela ne reviendrait-il pas aussi à officialiser la séparation entre les personnes vaccinées et les personnes refusant de l'être, et même à la graver dans la pierre ? Est-ce ainsi que l'on va faire cicatriser les blessures qui ont été infligées à notre société dans sa lutte contre le virus ? On a déjà vu plus habile...

Ne serait-il pas plus sage pour notre gouvernement, au lieu d'ajouter cette mesure sanitaire que serait le passeport vaccinal et qui pourrait rester, d'élaborer un plan clair et précis de sortie de l'état d'urgence sanitaire (et pas seulement de déconfinement), comme le réclament les partis d'opposition ? Ne serait-ce pas là une manière de trouver un point auquel pourraient se rallier à la fois ceux d'entre nous qui considèrent que la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement a enfin porté ses fruits et qu'il est temps de mettre fin à cet état d'exception, et ceux d'entre nous qui sont critiques de cette gestion et pour lesquels l'état d'urgence sanitaire dure depuis beaucoup trop longtemps ? Notre gouvernement, s'il se soucie de la cohésion de la société québécoise, ne devrait-il pas se départir dès que possible des pouvoirs exceptionnels dont il n'a plus besoin ?



## 64. Contre l'arbitraire

8 juin 2021

Pour ne pas donner l'impression que j'érige un épouvantail pour ensuite lutter contre lui, il importe de montrer que l'arbitraire a bien des partisans, quoiqu'aucun d'entre eux ne se proclame défenseur de l'arbitraire. Puisque la plume aiguisée de Benjamin Constant s'est déjà intéressée à cette question, et que je ne saurais raisonnablement espérer faire mieux, je reprends le début de son essai sur l'arbitraire :

*« Avant de combattre les partisans de l'arbitraire, il faut que je prouve que l'arbitraire a des partisans : car telle est sa nature que ceux mêmes qu'il séduit par les facilités qu'il leur offre sont effrayés de son nom, lorsqu'il est prononcé ; et cette inconséquence est plus souvent un malentendu qu'un artifice.*

*L'arbitraire, qui a des effets très positifs, est pourtant une chose négative : c'est l'absence des règles, des limites, des définitions, en un mot, l'absence de tout ce qui est précis.*

*Or, comme les règles, les limites, les définitions sont des choses incommodes et fatigantes, on peut fort bien vouloir secouer le joug, et tomber ainsi dans l'arbitraire, sans s'en douter.*



*Si je ne définissais donc pas l'arbitraire, je prouverais vainement qu'il a les effets les plus funestes. Tout le monde en conviendrait ; mais tout le monde protesterait contre l'application. Chacun dirait : L'arbitraire est sans doute infiniment dangereux ; mais quel rapport y a-t-il entre ses dangers et nous, qui ne voulons pas l'arbitraire ! »*

(Benjamin Constant, Œuvres politiques, VI, « De l'arbitraire ».)

Assurément notre gouvernement ne reconnaîtra pas qu'il exerce le pouvoir de manière arbitraire. Et tous les bureaucrates, tous les juristes, tous les scientifiques, tous les professionnels de la santé, tous les journalistes et tous les citoyens qui adhèrent à l'ordre politico-sanitaire qui s'est mis en place depuis presque 15 mois nieront évidemment la chose en bloc. Non, c'est impossible, pensera-t-on, puisque les décrets et les arrêtés du gouvernement auraient été promulgués grâce aux pouvoirs supplémentaires dont il dispose en vertu de la section sur l'état d'urgence sanitaire de la Loi sur la santé publique.

Nous y voilà ! Comme si l'arbitraire ne pouvait pas s'immiscer dans toute la politique par l'intermédiaire d'une loi vague et imprécise ! Comme si les pouvoirs qu'elle confère à un gouvernement ne pouvaient pas être arbitraires par leur nature et l'absence de cadre, de limites et de reddition de comptes ! Comme si les décrets et les arrêtés promulgués, par leur forme même et leur caractère imprévisible et changeant, ne pouvaient pas être arbitraires !

En fait, il est vraisemblable que le pouvoir n'a jamais été exercé de manière aussi arbitraire dans toute l'histoire du Québec, car d'après la Loi sur la santé publique :

- le fondement juridique de l'état d'urgence sanitaire et des pouvoirs supplémentaires du gouvernement, à savoir la crise sanitaire, n'est pas défini, ce qui veut dire que l'appréciation de ce qu'est une crise sanitaire est laissée à l'arbitraire du gouvernement (quoiqu'il puisse décider de s'appuyer sur une déclaration de l'OMS pour palier à ce manque) ;
- le gouvernement peut déclarer l'état d'urgence sanitaire pour s'accorder à lui-même des pouvoirs dont l'étendue est indéfinie, pour autant qu'il prétende agir dans l'intérêt de la santé publique et qu'il lui semble y avoir une crise sanitaire ;
- le gouvernement peut renouveler l'état d'urgence autant de fois qu'il le désire et aussi longtemps qu'il le désire, à moins que l'Assemblée nationale en décide autrement, ce qui ne peut pas arriver quand il détient la majorité parlementaire, comme c'est actuellement le cas ;
- il ne saurait être poursuivi en justice pour des décisions qu'il a prises de bonne foi dans l'intérêt de la santé publique.

Quant aux décrets et aux arrêtés, ils s'accumulent depuis mars 2020. En raison des nombreux renvois et amendements, ils sont souvent inintelligibles et alors nous ne pouvons pas savoir ce que nous avons le droit de faire et ce que

nous n'avons pas le droit de faire. Ce qui a force de loi, c'est ce que les autorités nous disent dans les points de presse et annoncent dans les médias. C'est aussi ce que nous trouvons dans plusieurs sections du site du gouvernement. Cela peut changer du jour au lendemain, selon l'idée que le gouvernement dit se faire de la situation sanitaire, ou selon les dernières tendances mondiales en matière de mesures sanitaires. Il peut rompre du jour au lendemain les ententes qu'il nous propose, ou même les annuler avant qu'elles entrent en vigueur. Nos libertés les plus fondamentales, comme la liberté de déplacement et la liberté de rassemblement, peuvent être restreintes ou suspendues selon son bon plaisir, bien qu'inscrites dans nos chartes des droits et libertés.

Bref, nous sommes à la merci des décisions, des lubies et des caprices du gouvernement.

On dira pourtant qu'il est exagéré de parler de pouvoir arbitraire, alors que le gouvernement a déclaré et prolonge l'état d'urgence sanitaire pour disposer des pouvoirs exceptionnels nécessaires pour protéger la santé de la population.

À quoi l'on peut répondre que la manière de gouverner du gouvernement est opaque, n'est sujette à aucun contrôle et n'est presque pas débattue publiquement, et qu'il nous faudrait simplement croire sur parole nos autorités politiques et sanitaires, les experts autorisés et les journalistes qui abondent dans le même sens qu'elles, alors que les opinions divergentes et les voix dissidentes sont ignorées, ridiculisées, disqualifiées ou même attaquées vivement sans qu'on daigne les prendre en considération. Alors comment savoir si le gouvernement ne se trompe pas ou ne nous trompe pas quand il dit vouloir protéger la santé de la population pour justifier non seulement des mesures arbitraires qui portent atteinte à nos droits et libertés, mais aussi les pouvoirs arbitraires dont il dispose ? En fait, cette excuse consistant à dire qu'on gouverne ainsi pour notre bien, quand le gouvernement est maître incontesté de décider à notre place ce qu'est ce bien et la manière de l'atteindre, fait partie intégrante de l'exercice arbitraire du pouvoir, et sert de socle à toutes les décisions arbitraires prises par le gouvernement. Loin d'infirmer que notre gouvernement exerce le pouvoir de manière arbitraire, ce prétexte confirme plutôt qu'il en est ainsi. En prétendant poser la santé et la sécurité de la population comme des absolus, nos droits et nos libertés ne nous sont plus garanties par la Loi, mais dépendent en fait de ce que notre gouvernement décidera assez arbitrairement de considérer comme nécessaire à la protection de la santé et de la sécurité de la population.

Ce qui importe quand il s'agit de déterminer si notre gouvernement exerce le pouvoir de manière arbitraire, ce ne sont ni les beaux discours selon lesquels il veillerait sur notre santé, ni les preuves prétendument scientifiques fournies par les experts autorisés, ni la promotion des décisions politiques et sanitaires faite par les journalistes. Ce qui importe, c'est la nature des actes politiques accomplis, la manière dont ils sont accomplis et leurs effets sur les citoyens, les dirigeants et l'ensemble de la société. S'il fallait plutôt prendre pour critère de ce qui est arbitraire ou non les discours apologétiques de ceux qui se rendent

peut-être coupables d'arbitraire dans l'exercice du pouvoir, alors il serait presque impossible de trouver un gouvernement qui se rendrait coupable d'arbitraire. Car même les actes les plus arbitraires et les plus répressifs trouvent leur justification dans la bouche de ceux que nous qualifions de despotes, de tyrans ou de dictateurs.

L'utilité de l'ordre politique et plus spécialement de l'État de droit, c'est de nous assurer de manière durable des libertés et des droits reconnus par les lois, en échange de quoi nous acceptons des contraintes elles aussi dictées par les lois et sans lesquelles nos libertés et nos droits ne sauraient exister. C'est pourquoi ces libertés et ces droits ne sont pas absolus, mais sont limités et peuvent même être abolies dans certaines circonstances précisées dans les lois. C'est ce qui leur procure de la stabilité. C'est ce qui nous permet de vivre en société sans être inquiétés de nous voir retirer du jour au lendemain certaines de nos libertés et certains de nos droits. S'il est vrai que nous pouvons être privés de certaines de nos libertés et de certains de nos droits dans un État de droit, par exemple quand nous commettons un crime, ces lois doivent avoir une certaine stabilité, être intelligibles et ne pouvoir être modifiées que conformément à la constitution et dans le respect de la procédure législative.

Quand ces conditions ne sont pas respectées et quand ces principes politiques sont bafoués, l'État de droit se désagrège et avec lui les avantages qu'il est censé nous procurer. Ce n'est pas seulement les droits et les libertés qu'on suspend ou qu'on restreint qui sont concernés, mais aussi tous les droits et toutes les libertés qui pourraient être suspendus ou restreints du jour au lendemain, de manière durable ou temporaire. Cela nous plonge tous dans une situation d'imprévisibilité et d'insécurité, qui plombe l'ensemble de notre vie et qui nous empêche de prendre des décisions éclairées et de faire des plans d'avenir.

En raison de l'état d'urgence sanitaire et des pouvoirs d'exception dont fait régulièrement usage le gouvernement, c'est la sécurité économique des travailleurs et des petites et moyennes entreprises qui est compromise. Outre la fermeture à répétition de certains milieux de travail et d'entreprises et les mises à pied qui en résultent, c'est aussi le retour progressif au travail et la tentative de relance de l'économie qui se déroulent dans l'incertitude. Pour les travailleurs qui ont dû arrêter de travailler et qui ont bénéficié de l'aide gouvernementale, leurs revenus ont souvent diminué, et ils s'inquiètent des effets du confinement sur le secteur économique auquel ils appartiennent, sur le marché du travail en général et sur leur plan de vie. Pour ce qui est des petits et des moyens commerçants, ils se sont vus interdits à quelques reprises, pendant plusieurs mois au total, le droit de faire des affaires normalement et ont été obligés de passer au commerce en ligne (quand cela est possible), d'entrer en concurrence directe avec des géants de ce genre de commerce et, quand il leur a été possible d'ouvrir leurs portes, de devoir supporter une baisse importante de leur clientèle, qui tendait à rester chez elle pour suivre les consignes du gouvernement ou qui réduisait ses dépenses en raison de la situation économique précaire. Plusieurs de ces travailleurs et de ces commerçants ne savent pas où ils en seront dans quelques mois, et encore moins dans quelques

années, à cause des mesures sanitaires imposées arbitrairement qui sont à l'origine d'importants dommages économiques et de semblables mesures qu'on pourrait à nouveau imposer l'automne ou l'hiver prochain, puisque le gouvernement n'envisage pas pour l'instant de mettre fin à l'état d'urgence sanitaire et pourrait de toute façon le redéclarer aussi facilement que la première fois. Faut-il se chercher un emploi dans un autre secteur que celui de la restauration pour essayer de se mettre à l'abri de la précarité économique causée par les mesures sanitaires arbitraires ? Mais cela sera-t-il mieux dans un autre secteur économique pour quelqu'un qui n'a pas d'expérience dans le domaine et qui aura pour concurrents de nombreuses personnes en recherche d'emploi ? Cela vaut-il la peine de suivre une formation spécialisée de quelques années pour augmenter ses chances sur le marché du travail ? Mais qui sait si cet investissement de temps et d'argent en vaut la peine, alors que la situation économique pourrait être encore plus mauvaise à la suite de nouvelles mesures sanitaires adoptées arbitrairement par le gouvernement, au cours des prochaines années ? Car assurément le gouvernement pourrait reconfiner après ce déconfinement, comme il l'a déjà fait après les deux premiers déconfinements, malgré les vaccins, qui ne seraient pas efficaces contre de nouveaux variants, d'après ce qu'on nous dira. Et le propriétaire d'un petit commerce pourrait se poser des questions semblables quant à son avenir. La liberté et la sécurité économiques des travailleurs et des entrepreneurs sont donc gravement compromises par l'exercice du pouvoir arbitraire qu'autorise l'état d'urgence sanitaire.

Quant à la liberté de déplacement, elle n'a pas cessé d'être restreinte de différentes manières depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Selon l'idée que les gouvernements provinciaux se font de la situation, les déplacements sont fortement contrôlés entre les provinces. On peut dire à peu près la même chose pour les déplacements entre les différentes régions du Québec, bien que les assouplissements soient plus fréquents. Pour ce qui est de notre liberté de nous déplacer à l'étranger, elle est fortement limitée aussi bien à l'aller qu'au retour. Par exemple, depuis février 2021, les voyageurs canadiens de retour dans le pays sont dans l'obligation de s'isoler au minimum quelques jours à l'hôtel à leurs frais, parfois dans des conditions déplorables, ce qui est une mesure dissuasive et même punitive. Quant à nos déplacements dans les lieux publics et privés, ils peuvent être interdits ou fortement contrôlés, surtout au plus fort de l'hiver. Même le déconfinement estival implique le maintien d'un grand nombre d'interdictions et la mise en place d'une réglementation pointilleuse concernant l'accès aux lieux publics et privés. Et avec la venue possible d'un passeport sanitaire qui pourrait être utilisé pour accéder à certains lieux et participer à certaines activités, et dont l'utilisation pourrait s'étendre progressivement à un plus grand nombre de lieux et d'activités, notre liberté de déplacement est encore plus compromise, bien que nous ne sachions pas exactement à quoi nous en tenir, puisqu'on ne nous met au courant de ce qui se décide et se prépare derrière des portes closes. Impossible d'avoir une idée même vague de la liberté de déplacement dont nous disposerons ou ne disposerons pas à partir de l'automne ou de l'hiver prochain, selon notre statut

vaccinal et les mesures sanitaires que le gouvernement décrètera en fonction de son évaluation de l'urgence sanitaire et des exigences de la « nouvelle normalité ». Et nous pouvons faire des remarques semblables à propos de la liberté de rassemblement et aussi craindre pour notre droit à la vie privée, puisque si on impose toutes sortes de limites à notre liberté de déplacement et de rassemblement, il faudra exercer sur nous une certaine forme de surveillance pour en assurer le respect.

Même la liberté d'expression n'échappe pas à l'arbitraire, car on juge que les opinions et pas seulement les actes constituent un danger dans le contexte de la « crise sanitaire » dont on ne sait pas, rappelons-le, ce qu'il faudrait pour qu'elle prenne fin. Selon nos autorités politiques et sanitaires, les experts autorisés et les journalistes, il serait irresponsable, dangereux et même criminel de remettre en question l'efficacité du confinement, de la distanciation sociale et le port du masque ; de défendre l'utilisation de traitements préventifs ambulatoires contre la COVID-19 ; de parler de la corruption de nos services de santé par l'industrie pharmaceutique ; de contester les soi-disant preuves de l'efficacité et l'innocuité des vaccins ; etc. Avec l'accord tacite de nos autorités politiques et sanitaires, ceux qui expriment publiquement de telles positions peuvent être l'objet de campagnes de dénigrement dans les médias traditionnels et les médias sociaux, peuvent être censurés sur les plateformes les plus populaires et peuvent être rappelés à l'ordre et sanctionnés par leur ordre professionnel. Selon la manière dont évoluera la situation l'automne et l'hiver prochains, il n'est même pas à exclure qu'on tienne certaines de ces personnes en partie responsables de l'échec de la « stratégie sanitaire » du gouvernement, en raison de leur influence soi-disant criminelle sur leurs concitoyens, et qu'on cherche à les faire payer pour leur crime, d'une manière ou d'une autre.

Aussi longtemps que durera l'état d'urgence sanitaire, aussi longtemps que le gouvernement pourra déclarer à nouveau l'état d'urgence sanitaire, nous ne pouvons rien prendre pour acquis quant à nos libertés et à nos droits. En l'absence de garanties, si à un moment donné ces libertés et ces droits existent de fait, ils peuvent être abolis ou considérablement limités par les actes arbitraires du gouvernement, qui a carte blanche pour faire tout ce qui peut avoir une apparence de légitimité du point de vue sanitaire, sans avoir à rendre de comptes et sans que ses actes politiques soient soumis à une véritable délibération politique et à un débat public. Et si une partie des pouvoirs exceptionnels venaient à passer dans une « loi pandémie » qui normaliserait et pérenniserait une partie de ces pouvoirs arbitraires, nous ne nous en porterions pas mieux.

Représentons-nous la vie en société comme une sorte de contrat social. Les droits et les libertés qu'on nous reconnaît sont les bénéfices que nous retirons de ce contrat, en échange de quoi nous devons nous conformer à certaines obligations et respecter certaines interdictions. Ce qui implique qu'il faut des bornes fixes à ces droits et à ces libertés, de même qu'à ces interdictions et obligations. Si des changements à ce contrat ne sont bien entendu pas exclus, ceux-ci doivent avoir des bornes aussi bien quant à la nature de ces changements qu'à la manière de les faire. Autrement, le contrat pourrait être

changé du tout au tout rapidement ou subrepticement, et les droits et libertés qu'il est censé garantir seraient constamment menacés, ce qui aurait pour effets de faire disparaître ou de diminuer considérablement les bénéfices qu'en retirent les citoyens.

Ainsi, voici ce qui arrive du point de vue des citoyens quand le gouvernement profite d'un état d'exception qui n'en finit plus de finir pour exercer durablement le pouvoir politique de manière arbitraire. Beaucoup des citoyens s'habituent à ce nouvel état de fait et l'accepte. Ce qui revient à abandonner leur destinée entre les mains des autorités politiques et sanitaires et à capituler en tant que citoyens. D'autres citoyens, beaucoup moins nombreux, voient dans cette attitude du gouvernement une rupture du contrat social et un affront inadmissible, ce qui fait tomber le gouvernement dans le discrédit et le rend à leurs yeux indigne de confiance, quand ils ne se mettent pas à le considérer comme leur ennemi.

Du point de vue des autorités politiques et sanitaires, l'exercice prolongé du pouvoir arbitraire que permet et encourage l'état d'urgence sanitaire a pour effet qu'elles y prennent goût. Il est tellement commode de ne pas avoir de limites bien définies à ce qu'elles peuvent faire, de ne pas avoir à suivre les procédures habituelles, de ne pas avoir de comptes à rendre, de ne pas soumettre à la délibération ce qu'elles décrètent, et de pouvoir n'en faire qu'à leur tête. Elles peuvent dire une chose et son contraire et rire au nez de ceux qui le leur font remarquer, ne pas daigner motiver leurs décisions, ou ne pas se donner la peine de fournir des raisons convaincantes pour qui pense encore. L'arbitraire devient un mode de gouvernance normal et habituel. Alors les autorités tolèrent très mal la critique et même la discussion, à un point tel qu'il est à craindre qu'elles en viennent tôt ou tard à prendre des mesures répressives directes ou indirectes contre les citoyens qui n'ont pas encore capitulé et qui ne se taisent pas, en profitant du sentiment d'urgence sanitaire entretenu dans le reste de la population, et en faisant d'eux des boucs émissaires auxquels elles pourront attribuer l'échec de leur « gestion de la crise sanitaire ».

Le prix politique à payer pour l'état d'urgence sanitaire et les pouvoirs arbitraires qu'il procure aux autorités politiques et sanitaires est énorme. C'est non seulement nos libertés qui sont compromises, mais c'est aussi l'État de droit et notre sécurité. Nous aurions intérêt à réévaluer l'utilité de l'état d'urgence sanitaire, de sa prolongation ou de la pérennisation d'une de ses parties à la lumière de ces inconvénients majeurs et de ces risques importants, en considérant aussi que l'épidémie n'a pas été aussi dévastatrice qu'on nous l'a dit pour justifier la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, que de nombreux décès sont certainement attribuables au refus de traiter la COVID-19 et à la panique qu'on a provoquée dans le réseau de la santé, et qu'il est douteux que les restrictions qu'on nous a imposées depuis mars 2020 aient produit les effets escomptés si on se donne la peine de faire la comparaison avec des pays qui ont opté pour une autre stratégie.



## **65. Pour l'indépendance des députés et l'autonomie de l'Assemblée nationale**

10 juin 2021

L'état d'urgence sanitaire n'en finit plus d'être prolongé. Son renouvellement est devenu une simple formalité dans la nouvelle normalité qu'on nous a imposée grâce à lui. Depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, nous nous trouvons dans une situation absurde qui montre non seulement les failles qu'il y a dans la Loi sur la santé publique, mais aussi les défaillances de nos institutions politiques elles-mêmes.

La situation se résume comme suit :

- le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire pour s'accorder à lui-même des pouvoirs exceptionnels et il en reporte indéfiniment la fin pour ne pas avoir à se départir de ces pouvoirs ;
- la Loi sur la santé publique stipule que l'Assemblée nationale peut révoquer l'état d'urgence sanitaire afin d'éviter que le gouvernement ne l'instrumentalise, ce qui est une précaution illusoire quand le parti gouvernemental détient la majorité des sièges à l'Assemblée nationale, comme c'est actuellement le cas.

Le gouvernement prétend qu'il examinera s'il est possible de mettre fin à l'état d'urgence sanitaire à la fin du mois d'août 2021, quand les deuxièmes doses de vaccin auront été administrées. Mais rien ne nous assure qu'à ce moment, il ne reportera pas la fin de l'état d'urgence sanitaire sous prétexte d'être prudent, de surveiller les signes annonciateurs d'une quatrième vague et

de pouvoir durcir les mesures sanitaires, le cas échéant. Puis il y a aussi la possibilité qu'une partie des pouvoirs que lui procure l'état d'urgence sanitaire soit pérennisée grâce à une nouvelle loi. Et même si le gouvernement mettait fin à l'état d'urgence sanitaire sans conserver une partie des pouvoirs exceptionnels dont il dispose, il pourrait déclarer à nouveau l'état d'urgence sanitaire pour disposer une autre fois de ces pouvoirs. Voilà que la même histoire recommencerait, et allez savoir pour combien de temps...

Nous sommes sans doute beaucoup à nous dire, en pensant à l'état d'urgence sanitaire : « Plus jamais ! ». Et s'il est certainement utile et pertinent de manifester publiquement notre opposition à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire pour que le gouvernement y mette fin et qu'il ne s'approprie pas de manière permanente une partie des pouvoirs qui découlent de cet état d'exception, cela ne saurait suffire. Ce n'est pas assez non plus de vouloir remplacer le parti politique au pouvoir par un autre parti. Outre le fait que le parti actuellement au pouvoir pourrait à nouveau être à la tête du Québec quelques années plus tard, l'élection d'un des partis d'opposition qui réclament du gouvernement un plan de sortie de l'état d'urgence sanitaire, et pas seulement un plan de déconfinement, serait une bien piètre protection contre un retour de l'état d'urgence sanitaire. En effet, à part quelques sorties assez ponctuelles, les partis d'opposition se sont accommodés assez bien de l'état d'urgence jusqu'à maintenant, et on peut trouver suspect qu'ils se mettent seulement maintenant à réclamer à l'unisson la fin de l'état d'urgence sanitaire, alors qu'ils ont réclamé à plusieurs reprises que le gouvernement durcisse ou prolonge les mesures sanitaires en usant des pouvoirs exceptionnels dont il dispose. Il est plausible, si c'étaient eux qui avaient été au pouvoir et détenu la majorité parlementaire en mars 2020, qu'ils auraient déclaré et renouvelé à répétition l'état d'urgence sanitaire, alors que le parti actuellement au pouvoir, qui aurait alors été dans l'opposition, aurait très bien pu critiquer de temps en temps l'état d'urgence sanitaire, mais somme toute en s'accoutumant de lui. Il serait donc naïf de prendre au sérieux les protestations très modérées de l'opposition et de croire que le risque de se retrouver dans la même situation avec un autre parti au pouvoir diminuerait considérablement. Ce serait comme porter au pouvoir un parti d'opposition qui condamne la corruption du parti au pouvoir, dans l'espoir qu'il fasse le « ménage », alors qu'une fois élu, non seulement il s'accoutume de la corruption, mais il en tire même profit sans vergogne. Un parti politique peut critiquer la corruption non pas parce qu'il est opposé à elle, mais parce qu'elle profite à un autre parti et non à lui. Et il peut aussi exprimer son opposition à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire non pas parce qu'il est contre les pouvoirs qu'il accorde au gouvernement, mais parce que ces pouvoirs se retrouvent entre les mains d'un autre parti.

Le problème auquel nous sommes confrontés avec l'état d'urgence sanitaire dépasse donc largement la politique partisane, ce qui vaut aussi pour la corruption. C'est un problème institutionnel qui peut seulement être résolu par la transformation de nos institutions politiques. Même l'amendement ou l'abrogation de la section sur l'état d'urgence sanitaire dans la Loi sur la santé publique (que je crois d'ailleurs nécessaire) ne saurait suffire, si jamais nous



étions en mesure de l'obtenir. Si de tels articles de loi ont pu être adoptés dans nos institutions politiques, d'autres articles semblables pourraient l'être plus tard, dans la même loi ou une autre. Et quand le gouvernement déciderait d'user de ces pouvoirs exceptionnels, nous ne pourrions pas davantage compter sur l'Assemblée nationale – dont les membres appartiendraient toujours en grande partie au parti gouvernemental, alors que le reste appartiendrait à d'autres partis qui feraient sensiblement la même chose s'ils étaient au pouvoir – pour modérer et contrôler l'usage que le gouvernement fait de ces pouvoirs et les lui retirer.

En fait, l'adoption de tels articles de loi peut seulement se produire parce que les députés ne sont pas indépendants et appartiennent aux partis politiques, et que l'Assemblée nationale prise en tant que corps politique n'est pas autonome et est de fait déjà grandement subordonnée au pouvoir exécutif. Une assemblée qui détiendrait un véritable pouvoir législatif, qui n'entendrait pas être subordonnée aux membres de l'exécutif et dont les membres n'appartiendraient pas à des partis politiques dont les chefs pourraient tirer profit des pouvoirs exceptionnels conférés par un état d'urgence, n'accepterait probablement pas une loi qui réduirait considérablement ses pouvoirs et qui donnerait carte blanche au gouvernement pour tout ce qui pourrait sembler avoir un lien, de près ou de loin, avec la santé et la sécurité de la population et la protection de l'État.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, il y a donc une certaine continuité entre le fonctionnement normal de nos institutions politiques et leur fonctionnement pendant que dure l'état d'urgence sanitaire ou sécuritaire, à l'occasion duquel se manifestent de manière exacerbée les défauts de ces institutions. Il en résulte que, paradoxalement, un simple retour à la normale d'avant en politique pourrait paver la voie à un autre état d'exception sanitaire ou sécuritaire. D'où l'importance d'essayer de sortir du système politique dans lequel nous sommes confinés et dont les limites et les défauts sont devenus manifestes à une plus grande partie de nos concitoyens.

Sur papier, l'Assemblée nationale détient un grand pouvoir. C'est elle qui légifère. Ce que le gouvernement pourrait faire serait très limité si les députés n'adoptaient pas les projets de loi qu'il lui présente ou les amendaient considérablement, ou s'ils adoptaient des projets de loi qu'ils auraient eux-mêmes élaborés et qui obligerait le gouvernement à agir dans un cadre dont il n'a pas décidé. Le gouvernement détient la part la plus importante du pouvoir seulement parce qu'il lui est facile d'obtenir la majorité parlementaire et qu'en cas de gouvernement minoritaire, il peut toujours faire des tractations avec le chef d'un parti d'opposition auquel il fait des concessions pour obtenir le soutien de ses députés, qui doivent suivre la ligne de parti comme les députés du parti gouvernemental. Dans ces deux cas de figure, les débats qui ont lieu à l'Assemblée nationale ont un effet assez limité sur l'élaboration des lois et la détermination des orientations politiques. C'est essentiellement le gouvernement qui les élabore et les détermine et, au besoin, avec l'intervention des partis d'opposition avec lesquels il réussit à s'entendre, lesquels ont intérêt à cette manière de faire, puisqu'ils réussissent déjà à obtenir des gains en tant que partis d'opposition, et puisqu'elle leur sera encore plus profitable quand ce

seront eux qui seront au pouvoir. Pour la même raison, il ne faut pas attendre des chefs des partis d'opposition une opposition digne de ce nom à des projets de lois qui ont pour but de consolider le pouvoir du gouvernement ou de l'accroître dans des situations exceptionnelles, ce qui pourrait être avantageux pour eux quand ils détiendraient le pouvoir.

Pour permettre à l'Assemblée nationale de disposer d'une véritable autonomie et d'un véritable pouvoir politique, et du même coup réduire le pouvoir dont le gouvernement dispose en temps normal et empêcher les dérives autoritaires que nous connaissons actuellement, il faut rendre tous les députés indépendants en les libérant de l'emprise des partis politiques, dont ils sont actuellement les représentants et même, dans le cas des députés de deuxième et de troisième ordres, les serviteurs en ce qu'ils en sont réduits à suivre la ligne de parti. La situation actuelle des députés les empêche de délibérer véritablement, d'exercer le pouvoir législatif qui leur revient de droit et de faire échec aux abus de pouvoir du gouvernement. Elle ne leur permet pas davantage d'être des représentants des citoyens.

Il serait trop compliqué d'élaborer et d'appliquer des lois qui devraient réduire l'emprise des chefs et des personnes puissantes des partis politiques sur les députés. Il faudrait s'immiscer dans les affaires des partis politiques, surveiller les personnes qui y occupent une position importante et réviser constamment la loi et les règlements pour essayer de déjouer les trucs que ces politiciens trouveraient pour contourner ces lois et ces règlements, qu'ils pourraient d'ailleurs élaborer en prévision de leurs efforts de contournement. Alors mieux vaut viser l'abolition des partis politiques en tant qu'organisations reconnues dans nos institutions politiques, et s'attaquer à la racine même du problème.

Si l'Assemblée était composée seulement de représentants indépendants, nous n'en serions pas où nous en sommes aujourd'hui. Jaloux de leur autonomie et du pouvoir qu'ils exercent en tant que corps politique, ils n'auraient probablement pas accepté d'accorder des pouvoirs supplémentaires au gouvernement, car il aurait été dans leur intérêt de comprendre les grands inconvénients d'une telle décision. Le gouvernement, qui ne serait pas constitué de puissants personnages d'un même parti politique, n'aurait peut-être pas réussi à s'entendre sur la pertinence de déclarer l'état d'urgence sanitaire. Même si ça avait été le cas, il lui aurait été difficile de rallier derrière lui la majorité des députés indépendants. Et même si cela s'était produit (la panique sanitaire aidant), l'Assemblée nationale aurait vraisemblablement pris des précautions avant de déclarer l'état d'urgence sanitaire ou de laisser le gouvernement le déclarer : elle aurait borné dans le temps cet état d'urgence, elle se serait gardé la possibilité de l'annuler, les pouvoirs exceptionnels dont disposerait le gouvernement auraient été clairement délimités, il aurait régulièrement des comptes à rendre pour justifier l'usage qu'il en ferait, etc.

Certains diront peut-être qu'il serait alors impossible de gouverner efficacement en situation de crise, où il ne faut perdre son temps en

délibérations, car le temps presse. Une telle situation exige l'unité politique et la concentration du pouvoir dans les mains de seulement quelques personnes.

À cela je réponds qu'à moins de croire à la promotion que le gouvernement fait de sa propre « gestion de crise », on peut remettre en question la cohérence et l'efficacité de cette « gestion ». Il est douteux qu'il ait pris les meilleures décisions en l'absence de véritables délibérations, et en se réglant en grande partie sur ce que les gouvernements des autres pays ont décidé de faire, en s'imitant les uns les autres. En fait, pendant une situation qu'on considère comme une crise, les formes politiques habituelles sont encore plus nécessaires et les erreurs sont à plus forte raison nuisibles si l'on y persiste faute d'avoir à rendre des comptes régulièrement et à soumettre les décisions politiques à la délibération. Car il est encore plus important de délibérer en situation de crise, d'examiner différentes pistes de solution et de ne pas s'entêter sur une voie qui ne produit pas les effets escomptés et qui a des effets désastreux sur l'ensemble de la société et sur la vie des individus, parce qu'on ne veut pas perdre la face et prendre ses responsabilités en se rétractant, parce qu'on s'est habitué à exercer le pouvoir de manière autocratique et à ne pas délibérer, parce qu'on en est venu à considérer de telles délibérations comme une perte de temps et d'énergie, et même comme une menace pour sa propre autorité. C'est ça qu'a rendu possible la gestion autoritaire de la « crise sanitaire ».

\*\*\*

Les avantages de l'abolition des partis politiques ne se réduisent pas à empêcher ou à entraver les dérives autoritaires comme celle que nous connaissons actuellement. Voici quelques exemples :

- lors des élections, les citoyens élisent des députés qui sont vraiment leurs représentants, et pas ceux des partis politiques dont ils font partie ;
- les campagnes politiques portent alors sur les idées que les candidats veulent défendre à l'Assemblée nationale, et pas sur le programme des partis politiques auquel les candidats doivent actuellement adhérer, à quelques nuances près ;
- la machine publicitaire électorale des partis politiques actuellement mise à la disposition de leurs candidats ne pouvant pas exister, la place accordée aux débats d'idées serait plus grande et il serait plus facile pour un « simple citoyen » de se présenter comme candidat ;
- les points de vue et les idées représentés à l'Assemblée nationale étant plus diversifiés, et faute d'une ligne de parti à respecter, les députés pourraient véritablement délibérer, au lieu de rester campés sur leurs positions pour se conformer à la ligne de parti, au lieu d'être les jouets de la politique partisane et des tractations entre partis politiques ou chefs de partis politiques ;
- la prise de décision politique serait beaucoup plus transparente puisqu'elle aurait vraiment lieu à l'Assemblée nationale, au lieu d'être

faite derrière des portes closes comme c'est souvent le cas actuellement, le vote des députés servant souvent seulement à entériner ce qui a déjà été décidé par le gouvernement ou les chefs des partis politiques ;

- les membres du gouvernement étant des députés indépendants nommés par l'Assemblée nationale, il est clair que les ministres dépendent de l'Assemblée et que cette dernière ne leur est pas subordonnée ;
- la corruption politique demande beaucoup plus de temps, d'énergie et d'argent et elle est plus risquée (plus on essaie de corrompre un grand nombre de personnes, plus la manœuvre risque d'être révélée au public), puisqu'il ne s'agit pas de corrompre quelques ministres et quelques chefs de partis politiques pour orienter les décisions politiques, puisqu'il faudrait corrompre un par un les membres de l'Assemblée nationale, ce qui non seulement rendrait la corruption moins efficace, mais aurait aussi un effet dissuasif ;
- etc.

\*\*\*

On nous a dit à plusieurs reprises qu'il n'y aura pas de retour à l'ancienne normalité. La « crise sanitaire » serait l'occasion, nous dit-on, de donner naissance à une « nouvelle normalité » qui résoudrait les problèmes de la normalité d'avant. Nous en prenons bonne note. Mais au lieu d'attendre passivement qu'on nous impose une nouvelle normalité qui aggraverait les maux de l'ancienne normalité, nous en proposons une autre qui combattrait vraiment ces maux.

Et à ceux qui diraient qu'il faut être très prudents quand on apporte des changements à l'ordre social et politique, que cela peut avoir des répercussions difficiles à prévoir, et que les changements d'ampleur sont difficilement réalisables, je réponds que de tels changements à l'ordre social et politique ont été apportés et continuent d'être apportés par notre gouvernement, et que cela aura assurément des répercussions difficiles à prévoir si nous le laissons faire. La question n'est donc pas de savoir s'il faut apporter des changements importants à l'ordre social et politique ou non, mais plutôt de savoir si nous entendons nous laisser imposer ces changements par le gouvernement ou si nous sommes prêts à résister et à lutter pour obtenir d'autres changements.



## 66. Science ou marketing

11 juin 2021

La corruption dont est responsable l'industrie pharmaceutique serait tellement grande que des acteurs du secteur de la santé, comme Peter Gøtzsche (médecin danois auteur de *Remèdes mortels et crime organisé*), disent que la recherche faite dans les centres de recherche universitaires n'est plus de la science mais du marketing. Une telle affirmation peut paraître exagérée et même provocatrice, mais en lisant le livre de Gøtzsche, on a de bonnes chances de changer d'idée.

Pour savoir si l'on peut y trouver des traces des pratiques de corruption décrites par Gøtzsche, j'ai consulté les communiqués de presse<sup>24</sup> publiés sur le site de Pfizer Canada dans l'espoir d'y trouver des indices.

Le 4 décembre 2020 (c'est-à-dire 5 jours avant l'obtention de l'autorisation d'utilisation d'urgence du vaccin contre la COVID-19<sup>25</sup>), Pfizer annonce un don de 600 000 \$ à l'Initiative interdisciplinaire en infection et en immunité de

---

24 <https://www.pfizer.ca/fr/centre-de-presse> (consulté le 11 juin 2021)

25 [https://www.pfizer.ca/fr/pfizer-et-biontech-obtiennent-l'autorisation-de-santé-canada-pour-leur-vaccin-contre-la-covid-19](https://www.pfizer.ca/fr/pfizer-et-biontech-obtiennent-l-autorisation-de-santé-canada-pour-leur-vaccin-contre-la-covid-19) (consulté le 11 juin 2021)

McGill<sup>26</sup> (MI4) par l'entremise de l'Université McGill et de la Fondation du Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM). Ce don a pour but de créer des bourses :

*« Ces bourses permettront à des chercheurs et chercheuses en début de carrière de la communauté de l'Université McGill et du CUSM d'entreprendre des recherches à fort impact pour contrer la menace des maladies infectieuses et faire évoluer la médecine. Sur une période de trois ans, deux bourses de 100 000 \$ seront décernées chaque année, dont l'une à un chercheur ou une chercheuse titulaire d'un Ph. D. et l'autre à un clinicien-chercheur ou une clinicienne-chercheuse. La somme servira notamment à financer les premiers stades de développement de concepts qui pourraient profiter aux patients atteints du coronavirus, en particulier ceux qui souffrent également d'autres affections comme la douleur chronique ou le cancer. »*

Le Dr Hadrava, vice-président et directeur médical de Pfizer Canada, déclare :

*« Pfizer Canada est très fière de soutenir les travaux scientifiques de pointe issus de MI4. Nous mettons tout en œuvre pour lutter contre la pandémie de COVID-19, en priorisant la sécurité des patients et la santé publique. Nous sommes donc ravis de constater à quel point le travail de MI4 cadre avec ces objectifs. »*

Nous avons presque l'impression d'avoir à faire à un organisme de philanthropie qui fait un don désintéressé, et non à un géant de l'industrie pharmaceutique. Car il s'agirait essentiellement de bien outiller la relève en recherche :

*« Les récipiendaires auront accès à l'équipement et aux plateformes de pointe de l'Université McGill et du Centre de biologie translationnelle de l'Institut de recherche du CUSM, dont la plateforme de recherche clinique de MI4 et deux laboratoires de confinement de niveau 3 où les utilisateurs peuvent manipuler des micro-organismes dangereux comme le SRAS-CoV-2. »*

Le Dr Eidelman, vice-principal (Santé et affaires médicales) et doyen de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université McGill d'en rajouter :

*« Comme la pandémie l'a mis en évidence, les maladies infectieuses et immunitaires demeurent l'une des plus grandes menaces à la santé humaine. Merci à Pfizer de donner aux jeunes scientifiques et cliniciens-chercheurs de l'Université McGill et des*

---

26 <https://www.pfizer.ca/fr/Un-don-de-Pfizer-Canada-aidera-les-jeunes-chercheurs-%20façonner-lavenir> (consulté le 11 juin 2021)

*instituts de recherche de nos hôpitaux affiliés les moyens de tirer parti de l'infrastructure et de l'expertise en place pour lutter de façon ambitieuse, décisive et créative contre l'un des problèmes les plus pressants de notre société. »*

Après toutes ces belles paroles, j'ai presque moi aussi envie de donner une poignée de main cordiale au très généreux vice-président et directeur médical de Pfizer Canada. Hélas ! les mesures sanitaires m'en empêchent.

Je me console en cherchant ce que la MI4 a décidé de faire de cette donation, pour le plus grand bien de notre société gravement menacée par le dangereux virus. Un appel de candidatures<sup>27</sup> a effectivement été fait en février pour deux bourses de recherche Pfizer, mais la décision du comité de sélection n'a pas encore été rendue publique. Ça ne devrait pas tarder, puisqu'il est écrit sur l'appel de candidatures que l'annonce des récipiendaires devrait faite en juin 2021.

J'ai néanmoins trouvé un autre appel de candidatures pour un programme dont l'objectif est de trouver des solutions pour surmonter les obstacles à la vaccination<sup>28</sup> :

*« The development and delivery of an effective vaccine against SARS-CoV-2 is our most promising exit strategy from the COVID-19 pandemic. With multiple candidates in Phase III clinical trials, it is likely that one or more vaccines will be approved within the next 6 months. Widespread use of new vaccines will be critical for the development of herd immunity, and ending the COVID-19 pandemic. There are multiple challenges to be overcome for an effective and equitable vaccine rollout strategy including concerns about vaccine efficacy and safety, cultural attitudes towards vaccination, misinformation and gaps in scientific communication, education and outreach, and the costs and logistics of vaccine distribution and administration. »*

*This MI4 funding opportunity is seeking innovative proposals that address barriers to COVID-19 vaccine delivery. This opportunity provides one-time funding of up to \$100,000 for 6-month projects that seek to provide solutions for barriers to effective and equitable vaccination. Projects should be solution-oriented. Proposals seeking to identify or understand barriers without the development of mitigating strategies will not be considered. A funding envelope of up to \$500,000 is available for this opportunity. »*

---

27 [https://www.mcgill.ca/mi4/files/mi4/call\\_for\\_applications\\_-\\_mi4\\_pfizer\\_early\\_career\\_investigator\\_award-year\\_1.pdf](https://www.mcgill.ca/mi4/files/mi4/call_for_applications_-_mi4_pfizer_early_career_investigator_award-year_1.pdf) (consulté le 11 juin 2021)

28 [https://www.mcgill.ca/mi4/files/mi4/mi4\\_overcoming\\_barriers\\_to\\_covid\\_vaccination\\_cfp-final\\_0.pdf](https://www.mcgill.ca/mi4/files/mi4/mi4_overcoming_barriers_to_covid_vaccination_cfp-final_0.pdf) (consulté le 11 juin 2021)

Cet appel de candidatures a été publié le 21 octobre 2020, c'est-à-dire 7 semaines avant l'autorisation d'utilisation d'urgence du premier vaccin (celui de Pfizer). À part les comités de presse et les déclarations des sociétés pharmaceutiques sur les essais cliniques, la communauté scientifique ne disposait presque pas d'informations sur l'efficacité et l'innocuité des vaccins. Ce qui veut dire qu'on a présumé que ces vaccins seraient efficaces et sécuritaires sans avoir vu les données et les rapports de recherche, et on a aussi présumé que « l'hésitation vaccinale » était simplement causée par des attitudes déterminées culturellement, par de la désinformation et par des lacunes dans la communication scientifique. Et les projets de recherche retenus – alors qu'on disposait toujours d'assez peu d'informations le 23 novembre 2020 (date limite pour soumettre un projet) sur l'efficacité et l'innocuité des vaccins – ont justement pour objectif de remédier à ces lacunes.

L'un de ces projets de recherche (voir l'annonce<sup>29</sup> faite au tout début de l'année 2021) propose de vaincre la « réticence vaccinale » en sollicitant les sentiments altruistes des jeunes adultes grâce à des vidéos et d'étudier leurs réactions, le tout en collaboration avec les organismes publics de santé, dans le but de communiquer les résultats de leurs « recherches » à la population :

*« Enhancing COVID-19 Vaccination Intentions by Eliciting Prosocial Altruistic Motives: Evaluating the Efficacy of a Brief Video-Based Intervention*

#### **Lay Summary**

*As Canada approaches 300,000 COVID-19 infections and 11,000 deaths, the need to stop the spread of the virus has become increasingly critical. Although younger individuals (aged 20-39) have lower hospitalization and death rates than older adults, they have high rates of infection and may be less willing to accept a vaccine because they consider the disease to be less dangerous for themselves. It is of concern that nearly 45% of Canadians, especially younger adults, will not be willing to accept a COVID-19 vaccine. Vaccination will be the best method to control the pandemic in the future and protect those at higher risk of hospitalisation and death (e.g., elderly, those with chronic diseases). **Therefore, achieving high rates of vaccination coverage among younger adults is very important in the long run to protect not only themselves but also others.***

*We will develop a brief video that will promote the vaccine's protection of others (altruism) e.g., family, friends, the community, the elderly on increasing younger adults' willingness to get a **COVID-19 vaccine**. Participants will be 2270 younger adults (aged 20 to 39) who will complete a short*

---

29 <https://www.mcgill.ca/mi4/mi4-supported-research/covid-19-vaccination-research-funding-program> (consulté le 11 juin 2021)



*online survey before and after viewing the video. Our research team is partnering in this study with key agencies, e.g., Public Health Agency of Canada (PHAC), National Advisory Committee on Immunization (NACI), and the Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ) to help communicate our findings to the general population. »*

Un autre projet de recherche se donne pour objectifs de préparer des vidéos et de faire des recommandations pour rassurer la population sur la sécurité des vaccins pour les enfants et pour atteindre une couverture vaccinale plus étendue :

*« COVERS: COvid Vaccine Evaluation of Resources and Solutions*

#### **Lay Summary**

*Given the devastating impact on health and the economy wrought by the novel coronavirus (COVID-19), a safe vaccine that works will be a game-changer. Indeed, several vaccines are likely to be available for public use in the next months. However, there are substantial potential barriers related to vaccine acceptance, distribution and administration that may impair the effective use of this long sought-after vaccine. These barriers require prompt solutions in order to safely and effectively protect Canadians. In the COVERS study, we aim to identify and address these barriers, propose and develop solutions. **We will focus mainly on children and their families given that physical distancing is often challenging in this population and given that fear for children's safety has been reported as major limiting factor to widespread vaccination.** Our study will determine the main barriers and solutions for COVID-19 vaccine administration, we will develop educational videos and a position paper that will summarize our recommendations. »*

Je rappelle ce que l'on ne savait pas l'automne dernier et ce que l'on ne sait toujours pas :

- L'efficacité des vaccins pour diminuer la propagation de la COVID-19 n'a pas été établie dans les essais cliniques qui ont servi à obtenir l'autorisation d'utilisation d'urgence. Cela n'a pas davantage été fait dans l'étude publiée plus récemment par Pfizer et le ministère de la Santé israélien. Mais les médias et parfois le gouvernement essaient de nous croire que cela a été prouvé, bien qu'ils reconnaissent à d'autres moments que d'autres études sont en cours pour savoir dans quelle mesure l'on peut assouplir les mesures sanitaires pour les personnes vaccinées, notamment en ce qui concerne le port du masque.
- Les essais cliniques sur les enfants et les adolescents ont seulement commencé en octobre ou en novembre. Le fait de présumer que les

vaccins sont sécuritaires pour eux à ce moment revient à devancer de plusieurs mois l'approbation de Santé Canada pour leur vaccination (obtenue par Pfizer le 5 mai 2021<sup>30</sup>) et vouloir faire la promotion de quelque chose qui n'avait pas encore été autorisé. Et même si les vaccins étaient sécuritaires pour les enfants et les adolescents, il n'était pas prouvé et il n'est toujours pas prouvé que les vaccins réduisent la propagation et qu'en se faisant vacciner on protège les personnes plus à risque. Ce qui serait la principale raison de vacciner massivement ces groupes d'âge, très peu à risque d'avoir des complications à cause du virus.

Alors voilà : des scientifiques proposent de mettre au point des outils et des stratégies pour « informer » la population sur des faits qui ne sont pas établis par la science et pour promouvoir des actes médicaux qui ne sont pas encore autorisés par les autorités de santé canadiennes, le tout sous prétexte de vaincre la « réticence vaccinale », qui serait causée par des craintes injustifiées et de la désinformation. À moins d'avoir une conception de la science complètement dévoyée, force est de reconnaître que ces pratiques s'apparentent à une stratégie de mise en marché des vaccins. La campagne de vaccination massive est aussi une campagne de marketing, et les scientifiques y participent assurément.

On conviendra qu'il y a de quoi soupçonner l'influence de l'industrie pharmaceutique dans cette affaire. S'il est vrai que la donation de Pfizer n'a pas servi directement à financer ces « recherches » devant fournir des solutions à l'hésitation vaccinale (les bailleurs de fonds sont la Fondation du CUSM, la Fondation Doggone et Fondation de l'Hôpital général juif), on peut tout de même se demander s'il s'agit là d'une sorte de paiement indirect ou d'un échange de bons procédés entre la MI4 et Pfizer Canada. Quelque chose comme ça : *« Vous trouvez des solutions pour augmenter l'acceptation vaccinale et faciliter la mise en marché de notre vaccin et en échange nous faisons un don de 600 000 \$, ce qui couvrira vos dépenses pour ce programme et même un peu plus, ce qui vous permettra aussi de recruter de jeunes chercheurs prometteurs et de vous démarquer des autres centres de recherche. »*

Mais comme je disais, ce sont des soupçons. Je ne sais pas ce qui s'est passé exactement dans les coulisses. Si les membres du MI4 et les « chercheurs » impliqués personnellement dans cette affaire n'aiment pas être l'objet de tels soupçons, ils n'avaient qu'à agir de manière à ce qu'on ne puisse pas les avoir. Pour la MI4, cela veut dire ne pas solliciter ou accepter des dons de l'industrie pharmaceutique. Pour les « chercheurs », cela veut dire ne pas participer à une campagne publicitaire dans laquelle on fait passer pour des faits prouvés scientifiquement ce qui ne l'est pas, et où on s'adonne même à de la manipulation morale pour obtenir le résultat voulu, bien entendu compatible avec les intérêts de l'industrie pharmaceutique.

---

30 <https://www.pfizer.ca/fr/AUTORISATION-POUR%20L'ADMINISTRATION-DU-VACCIN-CONTRE-LA-COVID-19-CHEZ-LES-ADOLESCENTS> (consulté le 11 juin 2021)



## 67. Effets moraux de la campagne de vaccination massive (1)

14 juin 2021

On a certes raison de s'inquiéter des effets physiologiques indésirables de la campagne de vaccination massive, surtout pour les groupes d'âge qui ne sont pas à risque et qui n'ont aucun bénéfice à retirer de la vaccination. Cependant, l'importance qu'on leur accorde a tendance à détourner l'attention des effets moraux de cette campagne. Et quand on s'intéresse à ces effets, souvent ce n'est pas en tant qu'effets en eux-mêmes nuisibles, mais en tant que moyens d'inciter la population à se faire vacciner.

Il est important de se soucier de ces effets moraux pour trois raisons :

1. Même s'il est vrai que la manipulation de l'opinion et des sentiments a certainement pour but d'obtenir la vaccination du plus grand nombre de personnes possible, les transformations sentimentales qu'on réalise ne disparaissent pas quand on se fait vacciner. Elles continuent d'exister, elles continuent de produire des effets et elles peuvent être canalisées, renforcées et transformées pour servir à d'autres fins.
2. Les idées et les sentiments sur lesquels on agit pour produire ces transformations et atteindre ces objectifs existaient avant le début de la « crise sanitaire » et ont même leurs racines dans « l'ancienne normalité ». Autrement, le passage d'une situation à l'autre n'aurait pas pu se faire aussi facilement. Il faut en tenir compte quand on s'oppose à ces transformations et ne pas viser un simple retour à « l'ancienne

normalité » qui aurait tôt fait de nous conduire à une autre crise semblable.

3. Ces transformations affectent et continueront d'affecter beaucoup plus de personnes que les effets indésirables des vaccins. La propagande vaccinale s'adresse à toute la population : ceux qui ont des effets « secondaires », ceux qui n'en ont pas, et même ceux qui refusent d'être vaccinés, qui peuvent être affectés directement dans une moindre mesure, et qui peuvent l'être aussi indirectement, par l'intermédiaire des pressions qu'on exerce et qu'on continuera d'exercer sur eux.

Ce sont donc des effets moraux suffisamment importants pour qu'on ne les considère pas comme des effets « secondaires » de la campagne de vaccination. Et dans l'hypothèse où il ne s'agirait pas d'effets voulus par les autorités politiques et sanitaires et les médias, ces effets n'en demeurent pas moins des effets à part entière, comme les effets voulus. Un effet est un effet et il est la cause d'autres effets indépendamment des intentions réelles ou présumées des personnes impliquées ou des objectifs véritables ou supposés des institutions. De ce point de vue, il est arbitraire de séparer les effets en effets « primaires » et en effets « secondaires », pour faire peser davantage les premiers dans la balance et pour minimiser l'importance des deuxièmes. Et s'il peut être intéressant de savoir si les autorités politiques et sanitaires et le milieu journalistique désirent en connaissance de cause ces effets nuisibles pour nous, ont décidé de s'accommoder d'eux puisqu'ils les considèrent comme des maux nécessaires ou ne sont pas assez lucides pour les reconnaître pour ce qu'ils sont ou les remarquer, cette distinction ne doit pas servir à les excuser. Ceux qui sont titulaires d'une charge publique aussi importante et qui disposent de pouvoirs exceptionnels doivent être imputables des décisions nuisibles qu'ils prennent par malveillance ou par bêtise, tout comme les journalistes et leurs employeurs peuvent être tenus responsables de l'endoctrinement de la population, qu'ils agissent en connaissance de cause ou qu'ils soient eux-mêmes endoctrinés.

### **Pente glissante des conditions de l'exercice des droits et des libertés**

Depuis qu'a commencé la vaccination des personnes peu à risque d'avoir des complications et de mourir si elles contractent le virus, le discours promotionnel des autorités et des médias porte moins sur le fait de se protéger contre le virus, que de pouvoir reprendre une vie normale. Ce serait parce que nous nous faisons vacciner en masse que nous pourrions reprendre une vie quasiment normale, c'est-à-dire voir nos proches et nos amis, recevoir des invités, retourner en classe et dans les bureaux, aller au gym et voyager, par exemple. Pour l'instant, cette association est collective : c'est quand chacun d'entre nous aura fait sa part en se faisant vacciner, quand la couverture vaccinale sera assez grande et quand la situation épidémiologique se sera stabilisée et sera sous contrôle, que nous pourrions peu à peu recommencer à vivre normalement.

Une fois que cette association a été faite collectivement, on passe facilement du général au particulier ou de la collectivité aux individus. Bien qu'on parle

sans cesse d'atteindre l'immunité collective grâce à la vaccination, nous en venons aisément à nous dire que les personnes non vaccinées – qui ne seraient pas immunisées et qui ne contribueraient pas à l'immunité collective – ne devraient pas récupérer leurs droits et leurs libertés dans la même proportion que les personnes vaccinées, et devraient être assujetties à des conditions différentes, par exemple l'obligation de continuer à respecter la distanciation sociale et à porter le masque dans les lieux publics et les rassemblements, l'interdiction de participer à certaines activités et d'accéder à certains lieux, l'obligation de se soumettre de manière récurrente à des tests de dépistage préventif pour exercer certaines professions, etc. Ce qui reviendrait à créer deux catégories de personnes dont les droits et les libertés pourraient devenir de plus en plus différents. Il semblera alors tout naturel, pour les autorités et pour nous, de mettre en place des dispositifs de surveillance et de contrôle pour distinguer ces deux catégories de personnes et pour s'assurer que les personnes non vaccinées ne s'arrogent pas des droits et des libertés réservés aux personnes vaccinées et qu'elles ne se soustraient pas aux conditions qu'on leur impose. C'est ici que pourrait faire son entrée le fameux passeport vaccinal ou sanitaire.

Après que nous avons admis que nos droits et nos libertés peuvent être conditionnés par la vaccination contre la COVID-19 et que nous trouvons que cela est plein de bon sens, pour nous, pour les autres et pour l'ensemble de la société que nous constituons, le même principe peut être utilisé pour rendre conditionnels ou réduire nos droits et nos libertés, au nom de nouveaux variants ou d'un autre virus, pour lesquels il faudrait aussi d'autres vaccins ou d'autres traitements qui deviendraient des conditions nécessaires de nos droits et de nos libertés et au nom desquels on imposerait de nouvelles restrictions et de nouvelles interdictions aux personnes qui refuseraient d'obtempérer, avec l'implantation ou le resserrement des dispositifs de contrôle et de surveillance. Car pourquoi ce qui vaut pour la COVID-19 ne vaudrait-il pas pour un nouveau variant qu'on dirait plus contagieux et plus virulent et contre lequel les vaccins actuels ne seraient pas assez efficaces, ou pour un nouveau virus pour lequel il faudrait l'administration généralisée d'un autre vaccin ou d'un traitement innovant d'une nouvelle sorte pour nous permettre de retourner à la vie normale ?

De cette réglementation et de cette cession graduelle de nos droits et de nos libertés, il résulterait un affaiblissement progressif de notre attachement pour les institutions et les lois qui sont censées les protéger. Elles en viendraient peu à peu à nous sembler désuètes et superflues. Leur désagrégation et leur corruption nous sembleraient dans l'ordre des choses. Il nous semblerait tout naturel que ces institutions et ces lois disparaissent ou soient remplacées par des institutions et des lois qui serviraient à encadrer ce qui nous resterait de droits et de libertés et à contrôler nos déplacements, nos actes et peut-être même nos paroles. Nous pourrions même trouver normal que cet encadrement et ce contrôle soient pris en charge dans une certaine mesure par des agences de sécurité privées, par des entreprises (vis-à-vis des clients et des employés) et par nous-mêmes, à titre de voisins ou de collègues, par exemple, comme cela se

fait d'ailleurs déjà pour la distanciation sociale, le port du masque et les rassemblements illégaux.

Quand nous progressons dans cette direction, nous sommes de plus en plus disposés à accepter et même à demander des conditions qui restreindraient nos droits et nos libertés et qui pourraient ne pas être d'ordre « sanitaire », mais être plutôt d'ordre sécuritaire, moral ou politique. Nous en viendrions à croire que tout ce qui dépasse ce cadre restrictif et réglementaire n'est pas de la liberté, mais est au contraire illégitime, immoral, dangereux et criminel, alors que la liberté ne saurait exister que dans cet enclos aux limites plus ou moins étroites.

Plusieurs penseront que tout ça est tiré par les cheveux. Ça le serait assurément si le processus assez général que je viens de décrire n'existait pas avant la « crise sanitaire » et ne s'était pas seulement intensifié depuis son début.

Pour peu que vous ne soyez pas nés de la dernière pluie, vous savez d'expérience qu'il y a des choses que nous pouvions faire et dire plus librement avant et pour lesquelles il nous est devenu normal de nous faire imposer toutes sortes de conditions et de restrictions pour lesquelles on nous donne toutes sortes de raisons – ce qui nous dispose à accepter et à demander maintenant de nouvelles conditions devant restreindre nos droits et nos libertés.

Certes, vous pouvez toujours circuler dans les lieux publics, mais il y a des caméras de sécurité partout, ce qui était beaucoup plus rare il y a 15 ou 20 ans. Vous devez passer par des contrôles de sécurité où il n'y en avait pas avant ou où il y en avait moins avant. Vous devez acheter à l'avance votre billet d'autobus interurbain et donner vos coordonnées, alors qu'il était possible, il n'y a même pas 10 ans, d'arriver à la gare d'autobus 10 minutes avant l'embarquement pour acheter votre billet sans avoir à donner votre nom et de vous rendre partout au Québec dans l'anonymat le plus complet. Voilà des conditions qu'on impose de plus en plus à notre liberté de déplacement et que nous considérons comme toutes naturelles. Et tout ça, c'est bien entendu pour assurer votre sécurité et celle des autres, et sans lesquelles il ne saurait y avoir de liberté, pense-t-on.

Certes, vous pouvez vous exprimer librement, mais il y a tout de même des choses fausses, immorales et criminelles que vous ne pouvez plus dire, surtout si vous enseignez dans une université. Il vous faut prendre garde de ne pas heurter la susceptibilité de vos étudiants par ce que vous dites ou faites lire dans vos cours, même si vous n'endosse pas nécessairement ce que vous exposez, parfois seulement pour analyser ou même critiquer un point de vue concurrent au vôtre. Sinon des étudiants moralisateurs et bornés comme des puritains et fanatiques comme des inquisiteurs vous interrompent, vous sermonneront, vous insulteront, vous demanderont de vous rétracter et de vous excuser publiquement, vous empêcheront de donner votre cours, entreprendront une campagne de calomnie contre vous sur les réseaux sociaux, porteront plainte à l'administration universitaire, réussiront peut-être à vous faire prendre le blâme ou, si ça s'envenime, à vous faire suspendre. Et gare à vous si vous donnez des conférences : on pourrait essayer de les faire annuler. Les autorités politiques et

universitaires tolèrent et, dans certains cas, encouragent l'émergence de ces groupes d'intégristes moraux. Il arrive que de jeunes professeurs participent même à cette émergence et à ces attaques contre la liberté universitaire, car à leur avis celle-ci ne peut exister qu'à certaines conditions, à savoir ne pas dire et ne pas penser ce que leurs disciples et eux considèrent comme faux, immoral et criminel. La liberté universitaire est de plus en plus tolérée seulement à condition que vous ne heurtiez pas les enragés qui veulent policer les idées.

Et il y a d'autres cas de liberté conditionnelle qui existent depuis des années pour beaucoup d'entre nous, et qui ne sont que rarement remis en question. Dans beaucoup d'entreprises, les horaires de travail sont rigides. On y impose assez arbitrairement des jours et des heures de travail même quand cela ne profite pas au travail à réaliser et quand cela nuit aux employés. Par exemple, nous devons travailler du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures. On s'imagine que cela convient à tous, ce qui n'est certainement pas vrai. Dans les cas où vous faites du travail de bureau et quand il n'y a pas de réunions prévues, vous pourriez aussi bien travailler le soir, la nuit ou la fin de semaine. En l'absence de vos collègues qui vous dérangent souvent, vous seriez plus productifs et vos tâches seraient moins pénibles à exécuter. On ne refuse donc pas à cause du travail, mais pour pouvoir disposer des employés qu'on rémunère et avoir la possibilité de les surveiller et de contrôler la manière dont le travail est réalisé, au lieu d'évaluer seulement les résultats obtenus. Ce qui vous empêche de profiter de vos temps libres comme vous l'entendez. Vous aimeriez assister à des cours à l'université, par exemple, mais vous ne le pouvez pas parce que vous travaillez toute la semaine. Et vous n'avez pas assez d'énergie pour les cours du soir, qui souvent ne vous intéressent pas. Vous êtes donc libres de faire ce que vous voulez de vos jours de congé à condition que cela soit possible ces jours et n'entre pas en conflit avec votre présence au bureau. Quant aux absences ponctuelles durant la semaine de travail, c'est compliqué même quand vous pouvez donner des raisons admissibles, par exemple des obligations familiales. Sinon, c'est encore plus compliqué. Souvent vous ne pouvez pas dire à votre employeur que vous voulez vous absenter pour aller passer une entrevue d'embauche. C'est donc le droit de choisir votre emploi et d'en changer qui se trouve limité en conséquence.

Ce que je veux montrer, par ces quelques exemples, c'est qu'on avait déjà commencé à imposer toutes sortes de conditions à nos droits et à nos libertés avant le début de la « crise sanitaire », et que nous étions déjà assez avancés quant à l'instauration de la liberté conditionnelle. Si bien que nous étions disposés à accepter assez facilement les conditions sanitaires qui limitent et encadrent nos droits et nos libertés depuis un an, qu'on continue à nous imposer par la manière dont on fait la vaccination et par les espoirs et les craintes qu'on cultive pour l'après-vaccination, et qui nous disposent à accepter d'autres conditions à l'exercice de nos droits et de nos libertés.

## Récompenses et punitions

En faisant dépendre de l'atteinte d'objectifs vaccinaux le retour à une certaine vie « normale » et en laissant planer la menace du maintien de certaines restrictions, obligations et interdictions pour les personnes non vaccinées, et même l'ajout de nouvelles restrictions, obligations et interdictions, on a recours à l'espoir des récompenses et à la crainte des punitions pour nous manier. Ce n'est pas nouveau. C'est comme ça qu'on nous maniait avant le début de la « crise sanitaire » et c'est comme ça qu'on continue de nous manier depuis son début. Seulement, cela s'est intensifié et étendu à des secteurs de notre vie qui n'étaient pas touchés par cette forme de dressage ou de conditionnement.

Le fait de nous promettre comme récompense de la vaccination, collectivement et individuellement, une certaine stabilisation de la situation économique, la réouverture durable des restaurants, des bars et des autres lieux de sociabilité, le retour des festivals et la reprise des rassemblements publics et privés, si nous consentons à nous faire vacciner, est inédit. Tout comme l'est le fait de nous laisser entendre, sans pour l'instant dire la chose directement, que ceux d'entre nous qui refuseront de se faire vacciner pourraient être privés de ces récompenses et pourraient même être punis, par exemple en étant suspendus s'ils refusent de se soumettre à un dépistage préventif récurrent, comme cela a déjà été décrété pour le secteur de la santé.

Dans d'autres provinces canadiennes et dans certains États américains, on organise des loteries ou accorde des bourses d'études par tirage au sort pour les personnes vaccinées. Il arrive aussi qu'on offre gratuitement de la bière et de la crème glacée aux personnes qui se font vacciner. Des compagnies promettent des avantages à leurs employés vaccinés, dont Amazon qui a déclaré que les personnes vaccinées recevraient une prime à l'embauche. Ce qui est une manière d'identifier, par la négative, les personnes non vaccinées, peut-être dans le but d'exercer sur eux des pressions et de leur réserver un traitement différent et punitif.

Ce n'est pas ainsi qu'on devrait manier des adultes autonomes, à plus forte raison si ce sont des citoyens. C'est dégradant intellectuellement et moralement que de se faire influencer et même dresser de cette manière, par le recours à des récompenses (ou à l'espoir d'obtenir des récompenses) et à la crainte des punitions. Loin de nous inciter à nous demander s'il est effectivement avantageux, collectivement et individuellement, de tous nous faire vacciner, on nous manipule grossièrement en introduisant dans la comparaison des bénéfices et des risques des vaccins pour notre santé des facteurs qui n'ont rien à voir avec notre santé. Plus nous sommes influencés par de tels efforts de manipulation, moins nous sommes libres et plus nous sommes faciles à asservir davantage.

C'est d'une manière fort semblable qu'on nous maniait en tant que travailleurs, bien avant la « crise sanitaire ». Il n'est généralement pas question de nous demander si le travail qu'on exige de nous est en lui-même utile pour nous et pour la société. Comme n'importe quel autre travail, il serait utile parce qu'il nous permet de gagner notre vie, de nous acheter des choses dont nous



avons besoin ou non et de nous payer parfois du bon temps (la récompense du travail), alors que l'absence de travail a pour punition la pauvreté ou même la misère (la punition de la paresse). Il est vrai qu'il existe des modes de gestion des ressources humaines qui disent accorder une place importante à la réalisation de soi au travail et à la contribution apportée à la société. Mais comme on peut difficilement remettre en cause le fait que le travail qu'on exige de nous sert à notre épanouissement personnel et est utile socialement sans s'exposer à des représailles, on ne sort pas de la logique des récompenses et des punitions. Au contraire, dire qu'il est en ainsi, c'est un moyen d'obtenir des récompenses matérielles et symboliques (l'obtention et la conservation d'un emploi, une augmentation de salaire, l'approbation des supérieurs, une bonne note à une évaluation annuelle, etc.) et d'éviter une punition (l'incapacité à se trouver un emploi, un congédiement, le refus d'une augmentation de salaire, la désapprobation de ses supérieurs, une mauvaise note à une évaluation annuelle, etc.).

Bref, le recours à l'espoir des récompenses et à la crainte des punitions pour obtenir notre vaccination s'inscrit dans la continuité d'autres procédés utilisés massivement dans la « normalité d'avant », notamment sur le marché du travail, et qui continueront sans doute de l'être dans la « normalité d'après », ce qui ne manquera pas de nous empêcher d'évaluer correctement ce qu'on attend de nous et d'accroître notre servitude, si nous ne nous mettons pas à considérer comme insultante et dégradante cette manière de nous manier, pas même bonne pour les enfants, et dont l'utilisation peut même être discutable pour les animaux, dans toutes sortes de situations.

\*\*\*

Comme nous pouvons le voir avec ces deux cas, la campagne de vaccination massive – qui ne se réduit certainement pas au fait d'injecter un produit pharmaceutique au plus grand nombre possible de personnes – produit des effets moraux qui sont compatibles avec des sentiments déjà présents chez nous avant la « crise sanitaire », et qui contribuent à les renforcer et à les étendre à une plus grande partie de notre vie. Puisque ces effets moraux sont notoirement mauvais pour nos droits et nos libertés, ce serait commettre une grave erreur de croire qu'il suffit de revenir en arrière pour défendre nos droits et nos libertés, car la « normalité d'avant » est ce qui a permis à la « nouvelle normalité » de surgir si facilement et d'être acceptée presque sans résistance par une partie importante de la population, qu'il ne faut pas non plus croire plus grande et plus docile qu'elle ne l'est en réalité, car ce serait jouer le jeu des autorités politiques et sanitaires qui profitent des effets moraux de la campagne de vaccination.

Nous examinerons bientôt d'autres effets moraux de la campagne de vaccination, pour repérer ce qui favorise la réduction et l'encadrement de nos droits et de nos libertés, en nous et dans notre société.



## 68. Effets moraux de la campagne de vaccination massive (2)

17 juin 2021

Je continue ici la réflexion commencée dans un billet précédent à propos des effets moraux de la vaccination massive. Je rappelle qu'il s'agit d'analyser des effets moraux de la campagne de vaccination massive, qui sont favorisés par des sentiments déjà présents avant la « crise sanitaire » et cette campagne, qui renforcent ces sentiments ou qui se combinent avec eux. Et contrairement à ce que laissent entendre les discours moralisateurs grâce auxquels on fait la promotion de la vaccination de toute la population, les changements moraux que produit cette campagne ne sont pas bénéfiques pour les individus et pour la société

### **Altruisme non réfléchi et culpabilisation de bas étage**

L'une des manières d'obtenir que les jeunes adultes et les adolescents consentent à être vaccinés consiste à faire la promotion de la vaccination dite altruiste. Il ne s'agit pas, pour toutes ces personnes, de se faire vacciner pour se protéger contre le virus. Ou du moins ce n'est pas la principale raison puisqu'elles sont peu à risque d'avoir des complications et de mourir en cas d'infection. Non, il s'agit de se faire vacciner pour protéger les personnes à risque, même si elles sont vaccinées dans une forte proportion et même si on dit que les vaccins sont très efficaces pour elles. Cet appel à la gentillesse dispense de tenir compte du fait que l'on reconnaît ne pas savoir si le vaccin a un effet sur la propagation du virus et de vérifier s'il est scientifiquement prouvé que les

personnes asymptomatiques, plus particulièrement les jeunes, sont responsables d'une partie significative de la propagation du virus. En fait, c'est qu'on se soucie assez peu des effets véritables de la vaccination pour les autres personnes. Il ne s'agit pas d'accepter de se faire vacciner parce que cela aurait véritablement des effets souhaitables pour les autres, mais parce qu'on trouve que c'est gentil de le faire. Ou encore : on accepte de se faire vacciner parce que c'est gentil et que ce qui est gentil a forcément de bons effets. Ou encore : on accepte de se faire vacciner parce que l'on croit que cela a de bons effets pour les autres afin de croire que l'on est gentil quand on se fait vacciner.

À l'inverse, on essaie de nous faire sentir coupables si nous ne voulons pas nous faire vacciner par altruisme. Nous serions de méchants égoïstes qui, en refusant de se faire vacciner parce qu'ils ne sont pas des personnes à risque, mettraient en danger la santé et la vie des personnes à risque et qui pourraient provoquer une « quatrième vague ». Cela a assez peu d'importance de savoir si ce sont là des effets vraisemblables du refus de se faire vacciner. Ce qu'il faut éviter, en prenant le vaccin, c'est de passer pour une mauvaise personne aux yeux des autres et à nos propres yeux et de nous sentir coupables.

On conviendra que si nous nous laissons manipuler de cette manière, les sentiments et les attitudes morales que cela développe chez nous nous empêchent d'analyser intelligemment les avantages et les inconvénients de nos actes et des décisions qu'on prend à notre place. Nous nous faisons mener par le bout du nez comme des enfants. Ou nous nous illusionnons nous-mêmes. Ce qui ne s'applique pas seulement au cas de la vaccination contre le COVID-19, mais aussi à toutes sortes de situations qui nous concernent individuellement ou en tant que société. Ce qui est aggravé par le fait que l'on a cultivé chez nous de longue date d'autres sentiments et attitudes morales semblables, bien avant la « pandémie ».

À cet égard, les campagnes de charité sont intéressantes. Bien qu'elles soient, depuis plusieurs décennies au Québec, principalement organisées par des organismes de bienfaisance laïcs et de grandes entreprises, ces campagnes sont sans doute le prolongement des bonnes œuvres chrétiennes pour aider les pauvres et les malades, par exemple. Prenons l'exemple des collectes de denrées organisées par les médias et les grandes chaînes de supermarchés en vue de la période des Fêtes. Quand nous allons faire nos courses, on nous sollicite avec insistance à l'entrée, aux caisses et en sortant, sans compter les affiches et les messages promotionnels, pour que nous donnions quelques dollars ou quelques boîtes de conserve pour les familles pauvres. Ça n'a pas besoin d'être grand-chose, nous dit-on : c'est l'intention qui compte. Si nous donnons quelque chose, ça va permettre aux familles pauvres de passer un bon réveillon, ça va permettre aux enfants pauvres de manger à leur faim, etc. Si nous acceptons, on nous remercie, on nous fait sentir que nous sommes de bonnes personnes et que nous avons bon cœur. Sinon, on nous regarde de travers et on se permet parfois d'insister et on joue sur notre culpabilité pour essayer de nous faire changer d'idée. Et c'est comme ça chaque fois que nous allons au supermarché, tant que dure la campagne de charité. Que nous tirions nous-mêmes le diable par la queue, par exemple parce que nous sommes un

étudiant de troisième cycle sans le sou qui saute parfois des repas pour essayer de ne pas manquer d'argent jusqu'à la soutenance de sa thèse et pour ne pas avoir besoin de la charité des autres pour subsister, cela n'a pas la moindre importance. On nous travaille comme si nous étions des richards à l'abri de la pauvreté. L'important, c'est de faire une bonne action. Cette bonne action ne résoudra pas le problème de la pauvreté, mais en atténuera seulement un petit peu les symptômes. Encore une fois, ce n'est pas important. L'important, c'est le geste, c'est l'intention. C'est comme si la charité avait principalement pour effet le contentement moral des personnes qui donnent, même s'il n'en résulte pas une amélioration significative de la situation des pauvres. La charité a donc besoin de la misère. Rien d'étonnant à ce que les organisateurs de ces campagnes de charité ne fassent rien pour changer la situation, qui leur permet une fois par an d'acquérir un certain capital moral en collectant les dons des autres, alors que les propriétaires des supermarchés pourraient certainement diminuer leur marge de profit pour réduire le prix de la nourriture (ce qui améliorerait significativement la qualité de vie des pauvres), alors que les propriétaires des médias pourraient utiliser les puissants moyens de communication dont ils disposent pour promouvoir la recherche d'une solution politique à la pauvreté, au lieu de saboter de telles solutions.

Revenons-en à la vaccination dite altruiste pour laquelle on fait actuellement campagne. En tirant profit du contentement moral individuel et collectif (notre gouvernement a déclaré que le Québec a de quoi être fier : il serait l'État qui a le plus haut taux de premières doses de vaccin administrées – hurra !) et en nous culpabilisant si nous sommes réticents à nous faire vacciner, on ne pense pas le moins du monde à l'utilité de la vaccination des biens-portants pour une maladie qui ne constitue pas une menace pour eux. Tout ce qui devrait compter, pour nous, c'est d'être de bonnes personnes contentes d'elles-mêmes parce qu'elles se sont fait vacciner. Tout ce qui compte, pour notre gouvernement, c'est d'atteindre les objectifs vaccinaux. Tout ce qui compte, pour l'industrie pharmaceutique, c'est de vendre le plus de doses de vaccin possible. Et on ne se soucie pas qu'en nous injectant des vaccins expérimentaux dont les effets secondaires à moyen et à long terme sont inconnus, on risque de rendre plusieurs d'entre nous gravement malades, de faire d'eux un fardeau pour la société et pour leurs proches, dans un contexte où les finances de l'État sont très mal en point, mais qu'il faudra soigner par charité, d'autant plus qu'ils se sont sacrifiés par altruisme. Ce qui permettra à nos services de santé de satisfaire leurs visées expansionnistes et à l'industrie pharmaceutique de faire d'autres profits, car seulement 1 % de 7 millions de personnes vaccinées qui auraient de sérieux problèmes de santé, c'est en fait 70 000 personnes à soigner ; 2 %, 140 000 personnes ; 5 %, 350 000 personnes ; etc.

Que ce scénario pessimiste se réalise ou non (je ne fais pas partie de ceux qui prétendent qu'il se produira *nécessairement* des effets secondaires catastrophiques parce qu'une nouvelle technologie est utilisée dans ces vaccins, je crois seulement que cela est *possible* et que nous aurions intérêt à être beaucoup plus prudents) –, cela ne change presque rien quant au renforcement de cet altruisme non réfléchi et du sentiment de culpabilité. Dans le deuxième

cas, nous serons encore plus disposés à accepter facilement d'autres choses dont les bénéfices sont imaginaires pour beaucoup d'entre nous et dont les inconvénients seraient à tort jugés insignifiants, ce qui pourrait dégrader sérieusement non seulement notre santé, mais nos conditions de vie prises dans un sens large, ce qui ne comprend pas seulement notre situation économique, mais toutes nos conditions d'existence. Dans le premier cas, nos autorités et l'industrie pharmaceutique s'efforcera de minimiser les effets indésirables causés par la vaccination massive de la population bien-portante (ce n'est pas comme si cela ne s'était jamais fait pour des médicaments) et justifiera ce qui restera en le présentant comme un sacrifice altruiste nécessaire, ce qui disposera beaucoup d'entre nous à prendre de nouveau des risques inconsidérés, comme dans le deuxième cas. Bref, nous nous laisserons vraisemblablement rouler dans la farine dans les deux cas, tant cet altruisme béat nous rend incapables de défendre nos intérêts, en tant qu'individus et citoyens.

### **Esprit de troupeau**

Notre gouvernement compte beaucoup sur l'esprit de troupeau pour atteindre et dépasser les objectifs vaccinaux. Et les médias, qui parlent de moins en moins de la situation épidémiologique, lui donnent sans doute un bon coup de main en diffusant quotidiennement les statistiques de vaccination. Plus on dira que les Québécois, surtout les jeunes adultes, vont se faire vacciner en masse, plus on se dit que ceux qui hésitent suivront et se feront bientôt vacciner. Et on n'a pas tort : cela fonctionne. Même ceux qui craignent les effets secondaires en viennent à aller se faire vacciner pour être normal, pour être comme les autres, pour faire partie du grand club des vaccinés et ne pas faire partie de la minorité qui résiste à la vaccination. L'esprit de troupeau est tellement fort qu'ils se disent que toutes ces personnes ne peuvent pas se tromper et que ça ne peut pas tourner mal pour elles, qui sont si nombreuses. Ou si cela arrive, ils semblent se dire confusément qu'au moins, ils seront tous dans le même bateau, c'est-à-dire qu'au moins ils seront malades ensemble ou qu'ils auront des chances de tomber malades ensemble, ce qui est une drôle de forme de solidarité. Ainsi, sous prétexte d'atteindre l'immunité « de troupeau » (*herd immunity* en anglais), on tire profit de l'esprit de troupeau déjà bien présent chez les Québécois et, ce faisant, on le cultive.

L'utilisation qu'on fait présentement des statistiques de vaccination s'apparente à celle qu'on fait depuis longtemps des résultats de sondages sur les intentions de vote ou sur une politique controversée, qui sont diffusés par les médias. Car le but de ces sondages n'est pas seulement ou surtout de connaître avec précision les opinions de la population, mais plutôt d'exercer une influence sur elle en divulguant avec adresse les résultats. Je ne sais pas dans quelle mesure les sondages comportent d'importants défauts de conception (volontaires ou involontaires) et dans quelle mesure les résultats sont falsifiés, mais il est plausible que cela se produise assez souvent. Quoi qu'il en soit, les médias sont libres de ne pas diffuser les résultats d'un sondage (fait par elles ou des firmes spécialisées) qui ne leur conviennent pas. Et dans le cas où les

résultats peuvent servir pour influencer l'opinion dans le sens voulu, la manière de les présenter est importante pour donner l'impression que la majorité est plus grande qu'elle ne l'est en réalité (il est alors d'autant plus important de se rallier à elle), et que c'est elle qui a raison, notamment en accordant des caractéristiques positives à la majorité (ce sont des personnes bonnes et raisonnables) et des caractéristiques négatives à la minorité (ce sont des personnes violentes et stupides). Si bien qu'une partie de la minorité hésitera à exposer et à défendre ses opinions contre celles de ce qui passe pour la majorité, pour éviter la réprobation et les pressions de cette dernière. Les plus faibles en viennent parfois même à renier leurs opinions et à se joindre à la majorité, afin de se dissocier de cette minorité peu respectable. Les hésitants agissent souvent de la même manière. Et c'est ainsi qu'en utilisant l'esprit de troupeau, on peut influencer les résultats d'une élection ou faire accepter une politique du gouvernement, par exemple.

Donc, en ne cessant de répéter, dans les points de presse et dans les médias, que la population va se faire vacciner en masse et que la couverture vaccinale augmente rapidement, en minimisant l'importance statistique de la minorité qui est réticente à se faire vacciner ou qui le refuse, en affirmant qu'elle est essentiellement composée de complotistes stupides, mal informés, sous-scolarisés, édentés, à moitié fous et liés à des groupes radicaux d'extrême-droite, on use de sentiments et de techniques de manipulation déjà bien connus pour rallier une partie de la minorité à la majorité et pour marginaliser le reste. Et du même coup on renforce la cohésion de la majorité.

En cultivant l'esprit de troupeau dans la population pour qu'elle se fasse vacciner massivement, on réduit assurément sa capacité à juger adéquatement des causes et des effets véritables de ce qui se produit dans la société, tant ce que doit sentir et penser le troupeau est fort et imprègne les idées et les sentiments. On peut s'attendre à l'aveuglement le plus têtu et le plus fou, tant les membres du troupeau ont l'impression qu'ils sont incontestablement dans le vrai et dans le juste, tant ils ont l'impression que les autres sont irrémédiablement dans l'erreur et dans l'immoralité.

Par exemple, imaginons que les vaccins expérimentaux que la majorité a accepté de se faire injecter – alors que leur efficacité et leur sécurité sont douteuses – bousillent en réalité le système immunitaire ou encore qu'ils favorisent l'apparition de nouveaux variants contre lesquels ils sont inefficaces ou contre lesquels l'industrie pharmaceutique dira qu'ils sont inefficaces pour nous vendre d'autres vaccins. Il est à craindre que la faute retombera sur les épaules des non-vaccinés. Ce seraient eux qui transmettraient le virus aux personnes vaccinées, qui parfois tombent malades et meurent. Ou encore ce serait leur organisme non immunisé qui servirait de terroir propice à l'apparition des nouveaux variants.

Et comme la crise actuelle est certainement plus politique que sanitaire, il est à craindre qu'on utilise l'esprit de troupeau – cultivé assidûment par le gouvernement et les journalistes depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire – pour censurer et réprimer les voix dissidentes en matière de politique

encore plus qu'avant. C'est d'ailleurs déjà commencé. Ce qui ne laisse augurer rien de bon pour le débat public qui est une condition nécessaire de la démocratie.

### **Abandon corps et âme aux professionnels de la santé et aux autres experts**

Il est impressionnant de voir avec quelle facilité la majorité de la population québécoise accepte de se prêter à cette expérience médicale à grande échelle. Car c'est ce dont il s'agit avec ces vaccins, dont l'utilisation d'urgence a été approuvée après des essais cliniques réalisés en vitesse par les sociétés pharmaceutiques, qui n'ont d'ailleurs pas rendu publiques toutes les données recueillies et qui ont été accusées d'avoir trafiqué les résultats (cela se fait régulièrement dans l'industrie pharmaceutique) par des chercheurs, aussi bien en ce qui concerne l'efficacité des vaccins que de leur sécurité. Ce n'est pas pour rien que les essais cliniques se terminent seulement en 2022, en 2023 ou 2024, selon les vaccins. Et pourtant les autorités politiques et sanitaires, les journalistes et les représentants des sociétés pharmaceutiques nous disent qu'il a déjà été prouvé scientifiquement que les vaccins sont efficaces et sécuritaires et que les bénéfices de la vaccination sont beaucoup plus grands que les risques. Et pourtant la population accepte de se faire injecter ces produits pharmaceutiques en se fiant seulement à la parole de ces personnes, dont l'intégrité est discutable. Beaucoup ne savent presque rien des nouvelles technologies qui sont utilisées dans ces vaccins. Les autres en ont une certaine idée, mais ne se demandent pas sérieusement quels risques cela peut avoir, ne sont pas assez curieux et ne se soucient pas assez de leur propre intérêt pour faire des recherches, et se contentent de croire et de répéter que les vaccins sont efficaces et sécuritaires. Leur confiance en les experts autorisés et en ceux qui reprennent leurs propos est si grande qu'ils sont convaincus qu'un vaccin expérimental est un vaccin comme les autres, et qu'une autorisation d'utilisation d'urgence est une autorisation d'utilisation comme les autres. Si au moins il s'agissait de participer en connaissance de cause à une expérience rigoureuse devant vraiment servir au progrès la médecine ! Mais non : compte tenu qu'on refuse de reconnaître que c'est bien d'une expérience qu'il s'agit, compte tenu aussi de l'importance des intérêts économiques de l'industrie pharmaceutiques, il n'est même pas juste de dire que les personnes qui se font vacciner sont les cobayes d'une expérience scientifique en bonne et due forme, puisqu'on ne saurait remettre en question l'efficacité et la sécurité des vaccins (c'est déjà prouvé), puisqu'on attribue automatiquement l'amélioration de la situation épidémiologique à l'efficacité des vaccins, puisqu'on ne se donne pas la peine d'assurer une pharmacovigilance digne de ce nom. Ce qui veut dire que les personnes vaccinées ou qui sont sur le point de l'être s'abandonnent corps et âme aux professionnels de la santé et aux experts autorisés. Ils acceptent de remettre leur vie entre leurs mains, avec une confiance puérile. Un peu comme des fidèles bien dociles s'abandonnent aux prêtres pour assurer leur salut.

Revenons un peu en arrière pour nous intéresser à la campagne de dépistage massif qui a précédé la campagne de vaccination massive, et qui se poursuit en

parallèle, bien qu'avec un certain ralentissement depuis l'arrivée du printemps. Alors qu'un échantillon de salive aurait pu aussi bien servir pour faire les tests de dépistage, nos autorités sanitaires ont décidé qu'il faut plutôt un échantillon provenant de la fosse nasale, ce qui rend les tests de dépistage beaucoup plus invasifs. Cela n'est peut-être pas gratuit, comme ne le serait probablement pas la décision de prendre la température des malades en leur mettant un thermomètre dans le rectum plutôt que dans la bouche. Dans les deux cas, cela suppose de se laisser faire et de devenir l'objet de procédures médicales déplaisantes et même la chose du système médical. Autrement dit, cela demande une certaine soumission au personnel médical, ce qui s'avère une très bonne préparation à la campagne de vaccination massive, qui demande elle aussi la soumission au personnel médical. Que le choix d'un test de dépistage plus invasif ait été fait ou non de manière calculée, cela ne change rien à l'affaire. Les effets moraux demeurent les mêmes, quelles que soient les intentions des autorités sanitaires.

Je n'ai jamais passé de test PCR. Mais d'après ce qu'on m'a dit et d'après ce que j'ai vu sur le site du gouvernement, on ne donne pas de rapport de test quand on annonce le résultat. Pas moyen de savoir, par exemple, le nombre de cycles d'amplification. Je suppose que beaucoup de personnes testées n'en ont jamais entendu parler. Ce qui est attendu d'elles, c'est qu'elles s'en remettent au verdict du test (positif ou négatif), un point c'est tout. Peu importe ce qui motive cette manière de faire (par exemple le grand nombre de tests à faire passer et à analyser quotidiennement), elle renforce l'acceptation de l'opacité et la soumission au personnel médical ou même administratif du ministère de la Santé et des Services sociaux. Dans ce cas comme dans celui de la vaccination, c'est la passivité et même l'obéissance qui sont attendues : il faut aller se faire dépister et accepter le verdict sans poser de questions ; il faut aller se faire vacciner et croire que c'est utile et sécuritaire sans poser de questions.

Cette passivité et cette obéissance est, de manière plus générale, caractéristique de notre système de santé. Il n'est pas commun de demander aux médecins d'expliquer longuement leurs diagnostics et de montrer pourquoi les examens médicaux recommandés et les suivis annuels sont utiles pour les patients et pourquoi les médicaments prescrits ont plus de bénéfices que de risques pour eux. Les médecins devraient connaître leur métier et c'est pourquoi il faudrait remettre notre santé entre leurs mains, c'est-à-dire nous fier à eux et accepter les traitements qu'ils nous prescrivent et les examens médicaux qu'ils planifient, pas seulement pour nous faire soigner quand nous sommes malades, mais aussi pour rester en santé. Même si la soumission des « usagers » pris en charge ne s'explique pas par une recherche volontaire et explicite de cette soumission, mais plutôt par le fait qu'elle permet aux médecins de voir plus de patients, d'accomplir plus d'actes médicaux et d'être rémunérés en conséquence, cette soumission a certainement disposé la population à s'abandonner au personnel médical dans le contexte de la « crise sanitaire », et plus particulièrement à consentir presque sans réflexion à l'injection de vaccins expérimentaux dont les bénéfices sont discutables et dont effets secondaires possibles sont mal connus, surtout à moyen et à long terme.



Élargissons maintenant le problème. Une telle soumission, un tel abandon de son autonomie et une telle passivité ne concernent certainement pas seulement la santé en général et plus particulièrement la « crise sanitaire » et la campagne de vaccination massive. Elle s'appuie et elle renforce une tendance semblable à se fier et à s'en remettre aveuglément aux experts dans d'autres domaines, qui nous concernent tous, individuellement et collectivement, par exemple la politique, le droit et l'économie. En effet, beaucoup d'entre nous laissent depuis longtemps les politiciens ou politologues réfléchir à leur place aux questions politiques, laissent les juristes réfléchir à leur place aux questions de droit et laissent les économistes réfléchir à leur place aux questions d'économie. Et cela risque d'être aggravé par la passivité attendue et exigée de nous présentement, ce qui contribue à la dégradation de l'esprit critique des citoyens que nous sommes ou devrions être.

Assurément toutes ces personnes peuvent acquérir une certaine expertise dans leur domaine. Mais nous ne devons pas nous en remettre aveuglément à cette expertise et les laisser décider de toutes ces questions sans intervenir. Car les experts sont comme nous des êtres humains susceptibles de se tromper. Car ils peuvent avoir des intérêts qui sont contraires aux nôtres. Il n'est pas sage de nous en remettre à eux entièrement en ces matières, et à les considérer comme plus que des conseillers dont il faut examiner soigneusement les avis. Le contraire revient à remettre notre existence entre leurs mains, sans examiner les effets des décisions qu'ils pourraient prendre et des recommandations qu'ils pourraient faire. Cela pourrait nous coûter cher, au sens propre et au sens figuré.

C'est ce qui semble se produire pour la question du passeport vaccinal, dont les enjeux sanitaires, éthiques, politiques et juridiques sont nombreux, et dont les conséquences possibles pour notre vie et notre société le sont tout autant. Pourtant la majorité d'entre nous ne discute pas cette question, ne daigne même pas y réfléchir, et préfère s'en remettre aux experts autorisés pour décider derrière des portes closes ce qu'il faut faire, pour enfin accepter passivement la décision qui aura été prise, et dont on peut craindre qu'elle soit tout sauf avantageuse pour nous, y compris pour les personnes vaccinées.

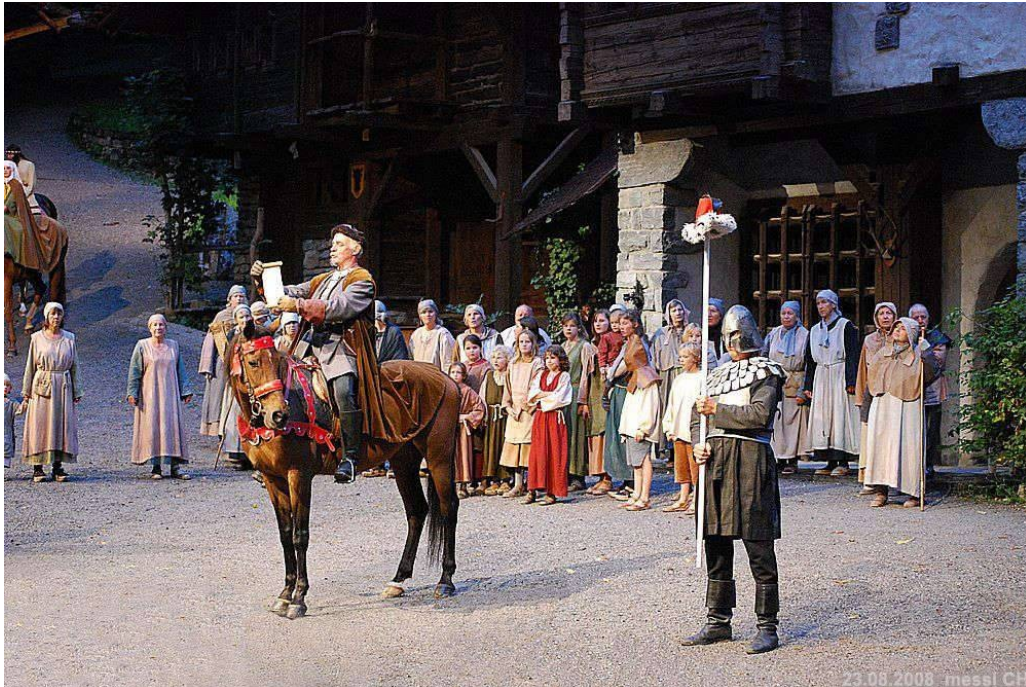
\*\*\*

Il est indéniable que la campagne de vaccination massive en particulier, et la « crise sanitaire » de manière plus générale, n'ont pas seulement des effets sanitaires, mais qu'elles ont aussi de graves effets moraux, d'autant plus graves qu'ils s'appuient sur des sentiments et des attitudes morales enracinés depuis longtemps en nous et dans notre société, lesquels sont du même coup renforcés. Et ces effets moraux ne disparaîtront pas comme de la fumée quand sera terminée l'actuelle campagne de vaccination massive, et pourraient être aggravés par l'organisation d'autres campagnes de vaccination massive, l'hiver prochain pour nous injecter des doses de rappel, et peut-être les hivers suivants pour nous injecter de nouveaux vaccins contre les nouveaux variants. Il serait donc sage de compter ces effets moraux parmi les inconvénients ou les risques

de la campagne de vaccination massive en cours, et de celles qui sont peut-être à venir. Ce que ne font pas les autorités politiques et sanitaires, les experts autorisés et les journalistes. Et ce qui est aussi un autre inconvénient de cette campagne de vaccination massive et des autres qui sont peut-être à venir.

Comme ces effets moraux sont certainement mauvais pour nous, comme ils nous privent de l'autonomie morale et intellectuelle nécessaire pour contrôler notre vie et ne pas être des citoyens en nom seulement, en aucun cas nous ne pouvons voir en eux une réforme morale désirable dont la pandémie serait l'occasion. Il est important de combattre ces effets, car le gouvernement, les experts et les journalistes continueront certainement à tirer profit d'eux pour que nous consentions à ce qu'ils attendent de nous et pour consolider leur pouvoir sur nous. Pour ce faire, il ne suffit pas de revenir en arrière, dans la « normalité d'avant », qu'on peut considérer comme la période préparatoire de la crise actuelle, et qui pourrait être la période préparatoire d'autres crises semblables. Ce qu'il faut viser, ce n'est donc pas une simple annulation des effets moraux de la crise actuelle et de leurs répercussions sur l'ensemble de notre vie et de notre société ; c'est plutôt de produire d'autres transformations morales capables d'avoir des effets plus désirables sur nos institutions, ce qui pourrait avoir en retour des effets moraux désirables sur nous.

Ce n'est pas facile, j'en conviens. Et le temps presse.



## 69. Docilité et mépris de la loi comme effets de l'autoritarisme et de l'arbitraire

15 juin 2021

Il faudrait être aveugle pour ne pas avoir remarqué que les mesures autoritaires et arbitraires que nous impose notre gouvernement depuis quinze mois ont changé notre rapport à la loi, d'une manière ou d'une autre.

### **Docilité**

Le changement le plus répandu et le plus visible, c'est une plus grande docilité. Bien sûr, plusieurs d'entre nous sont dociles de longue date. La docilité – qu'il nomme simplement obéissance – a toujours été pour eux une vertu, même s'ils ne pouvaient pas le dire trop ouvertement avant l'arrivée du virus, sauf quand ils étaient entre eux. Mais maintenant que le virus est ici et qu'il semble avoir décidé de rester, ils peuvent montrer au grand jour leur docilité et l'exiger de leurs concitoyens, qui viennent grandir leurs rangs. Ce glissement dans la docilité se fait assez naturellement compte tenu de l'omniprésence, de la mobilité et de l'incohérence de toutes les recommandations, obligations et interdictions que formule ou promulgue le

gouvernement, et qui sont reprises par les médias et dans tous les lieux que nous fréquentons, ad nauseam. Puis il y a la manière dont on les décide et fait respecter, c'est-à-dire de manière autoritaire, arbitraire et même invasive et agressive. Du jour au lendemain, on décide d'une nouvelle mesure, on la change ou on l'annule, on y apporte des exceptions et des nuances, on impose des amendes démesurément élevées pour la faire respecter, on augmente la présence policière, on encourage la délation, etc. Comme nous n'arrivons pas à nous y retrouver dans le fatras de décrets et d'arrêtés qui en résulte, c'est ce que disent les membres du gouvernement dans leurs points de presse qui fait loi.

Plusieurs d'entre nous intériorisent donc tout ce que notre gouvernement exige de nous. Non seulement ils se conforment scrupuleusement à ces exigences, mais ils croient en leur pertinence, en leur utilité et en leur légitimité. Ils font du prosélytisme auprès des autres et ils les surveillent, les réprimandent ou les dénoncent pour que les autres soient aussi obéissants qu'eux, en actes et jusqu'au fond du cœur. Leur respect pour la loi qui émanent des autorités politiques et sanitaires est tel qu'ils ne font pas la différence entre une recommandation et une obligation, et exigent qu'on fasse comme si les recommandations étaient des obligations, puisque tout ce qui sortirait de la bouche des autorités aurait force de loi.

D'autres ne sont pas animés du même zèle, mais n'en obéissent pas moins. Ne s'y retrouvant plus dans toute cette histoire, et n'ayant pas la curiosité nécessaire pour essayer d'y comprendre quelque chose et la force de caractère nécessaire pour résister au mouvement qui les entraîne, ils ont décidé bien assez vite de remettre leur cerveau et de se fier aux autorités, aux experts et aux journalistes qui décident pour eux et qui pensent à leur place. Ils font ce qu'on leur demande. S'il leur arrive parfois de se poser des questions et d'avoir des hésitations, ils essaient de penser à autre chose. C'est plus confortable.

Dans les deux cas, ces personnes sont encore plus disposées à faire ce qu'on leur demande, que cela concerne directement la « pandémie », ou qu'il s'agisse plutôt de transformations morales, politiques, économiques et juridiques que la « pandémie » permet de réaliser plus facilement et plus rapidement, les pouvoirs exceptionnels dont dispose le gouvernement à cause de l'état d'urgence aidant.

### **Mépris de la loi**

Ce qui est moins perceptible et probablement moins fréquent, c'est une certaine tendance à désobéir, en ce qui concerne spécifiquement les mesures sanitaires ou en ce qui concerne d'autres lois depuis longtemps en vigueur. Après avoir passé un hiver à subir des mesures changeantes, arbitraires, contraignantes et invasives, et à avoir été l'objet d'une surveillance accrue par les forces de l'ordre (auto-patrouilles, hélicoptères, drones) et par les voisins et les employeurs, le respect que nous avons pour la loi en a certainement pris un coup. Son champ d'application est tellement devenu grand qu'il est devenu difficile pour plusieurs d'entre nous de la supporter. Ce qui a aussi fait du tort à la loi, c'est la manière dont nos autorités politiques ont fait la loi. Ce n'est pas

en tâtonnant, en allant parfois dans une direction pour aller dans une autre direction un peu plus tard, en disant une chose et son contraire, en déclarant que telle obligation devrait durer un mois pour la prolonger quelques mois, et en apportant des changements petits ou grands à la loi presque chaque semaine, qu'on contribue à la rendre respectable aux yeux des citoyens. La loi, pour être respectée, doit être stable. Et si nous pouvons lui apporter des changements, il faut qu'on sente que ceux-ci ont été mûrement réfléchis et qu'ils ne sont pas le résultat d'une lubie ou du mimétisme de nos dirigeants, qu'il nous présente dans un point de presse. En raison des pouvoirs exceptionnels qu'il s'est accordés à lui-même en déclarant l'état d'urgence sanitaire, c'est exactement le contraire que notre gouvernement a fait : nous avons l'impression que la loi est devenue son jouet et que les points de presse sont autant d'occasions de manifester son autorité et d'exercer ses pouvoirs exceptionnels. Enfin, certaines mesures sont en elles-mêmes tellement abusives, arbitraires et absurdes qu'elles entament inévitablement le respect que les citoyens peuvent avoir pour la loi. Je pense notamment au couvre-feu. Comme si l'on risquait vraiment d'être contaminé par les autres ou de contaminer les autres en faisant une promenade le soir. Comme si on pouvait présumer que toutes les personnes qui ne respectent pas le couvre-feu sans avoir une raison reconnue ont l'intention de participer à un rassemblement illégal. Comme si cela faisait sens d'infliger des amendes d'environ 1 500 \$ en s'appuyant sur cette présomption, c'est-à-dire comme si ces personnes avaient été prises en flagrant délit de participation à des rassemblements illégaux. Le gouvernement aurait difficilement pu trouver une mesure plus apte à faire tomber dans le discrédit la loi aux yeux de nombreux citoyens. Et le fait de l'avoir prolongé du début du mois de janvier jusqu'au début du mois de mai a aggravé la situation.

Bref, le gouvernement – s'il est vrai qu'il a pu rendre plus dociles beaucoup de nos concitoyens par la manière dont il a usé de ses pouvoirs exceptionnels – a miné pour beaucoup d'autres la crédibilité de la loi et le respect qu'on doit avoir pour elle. Je ne veux pas seulement dire par là que c'est telle loi qui est discréditée, mais que c'est le respect pour l'ensemble des lois qui s'en retrouve miné, par association.

Pour plusieurs d'entre nous, cela prendra seulement la forme de petits actes de désobéissance souvent peu réfléchis : le non-respect ostentatoire de la signalisation routière et des limites de vitesse et la participation à des rassemblements extérieurs sans respecter les règles sanitaires, par exemple, mais sans aller trop loin et sans s'opposer de manière organisée et argumentée contre la loi oppressive et arbitraire.

Pour d'autres – qui pourraient devenir plus nombreux si le gouvernement décide de ne pas mettre fin à l'état d'urgence sanitaire l'automne prochain et continue à nous imposer toutes sortes de mesures parce que sa parole fait toujours loi –, une opposition plus soutenue, plus réfléchie et plus calculée à ce foisonnement d'obligations et d'interdictions semblera nécessaire.

À partir ce point, il y a trois possibilités quant au rapport de ces personnes à la loi et à la nature de leur résistance. Ou bien la loi aura peu de crédit à leurs

yeux tant que durera l'état d'urgence sanitaire, et elle ne pourra retrouver ce crédit qu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, quand on reviendrait à la « normalité d'avant ». Ou bien la loi a perdu tout crédit à leurs yeux et elles en viennent à s'opposer à la loi prise en général, qui serait par définition oppressive et arbitraire. Ou bien la loi telle qu'elle est édictée et appliquée présentement a perdu à leurs yeux tout crédit parce qu'elle ne respecte pas des principes politiques et juridiques élémentaires en l'absence desquels l'État de droit ne peut pas exister, ou ne peut exister que sous une forme très imparfaite, et en l'absence desquels nos droits et nos libertés sont constamment menacés.

Dans le premier cas, la résistance aurait pour but de faire un retour en arrière, pour revenir à un état de choses où la loi ne serait plus oppressive et arbitraire, et où nous pourrions récupérer nos droits et nos libertés. Il est douteux que cela fonctionne. Si nous avons pu basculer aussi facilement et rapidement dans un état d'urgence où la loi est devenue oppressive et arbitraire et une menace pour nos droits et nos libertés, il est vraisemblable que la loi devait déjà, dans la « normalité d'avant », être dans une certaine mesure oppressive et arbitraire, et ne nous fournissait pas des garanties suffisantes pour nos droits et nos libertés. Un simple retour en arrière ne suffirait pas à nous protéger contre un autre déferlement autoritaire.

Dans le deuxième cas, la résistance serait essentiellement négative et aurait pour but de réduire l'emprise de la loi sur notre société et d'entraver son application, en ne gaspillant pas de temps et d'énergie à essayer pour transformer quelque chose qui ne peut être qu'oppressif et arbitraire. Mais on peut se questionner sur l'efficacité et l'utilité de cette approche, puisque le temps et l'énergie économisés seraient dépensés dans une lutte sans fin contre la loi forcément oppressive et arbitraire, laquelle on abandonnerait simplement aux oppresseurs.

Dans le troisième cas, même si le fait de réduire l'emprise de la loi dans notre société et d'entraver son application dans de nombreux cas aurait certainement son importance, il ne serait pas considéré comme vain d'essayer de transformer la loi pour qu'elle cesse d'être oppressive et arbitraire, ou pour qu'elle le devienne moins ; ce qui pourrait d'ailleurs être une manière de diminuer son emprise et de réduire son champ d'application. Il s'agit alors de trouver des points d'appui qui existent dans nos institutions (qui ne sont pas simplement tyranniques ou totalitaires) pour leur redonner leur importance et les rendre à nouveau effectifs, non pas pour les considérer comme la fin ultime à atteindre, mais plutôt pour les utiliser afin de réaliser d'autres transformations qui entraveront l'usage oppressif et arbitraire de la loi et qui nous procureront des garanties plus solides de nos droits et de nos libertés.



## 70. Sur l'usurpation

15 juin 2021

Sauf quand on parle d'usurpation d'identité, on n'aurait pas idée d'accuser quelqu'un chez nous – au Québec, au Canada ou en Occident – d'usurpation. Ce mot nous semble sortir tout droit du Moyen Âge. Un usurpateur, ce serait simplement quelqu'un qui s'approprie un titre – disons celui de roi – qui ne lui revient pas d'après les lois d'un pays, que ce soit par la force, par la ruse ou par la tromperie. Ce peut être le chef d'une puissante famille noble qui chasse du trône le roi légitime. Ce peut être un fils cadet ou un oncle qui prend la place du fils aîné, l'héritier légitime, à la mort du roi. Ce peut être un personnage important de la cour qui fait assassiner le roi pour le remplacer. Ce peut être un imposteur qui se fait passer pour un prince présumé mort et qui a l'appui d'une puissance étrangère pour monter sur le trône.

À la rigueur, nous pourrions considérer comme des usurpateurs ceux qui, à l'étranger, prennent le pouvoir grâce à un coup d'État. Que ce coup d'État serve la politique étrangère occidentale ou non, cela n'a rien à voir. C'est une question de légitimité. S'il y a prise de pouvoir sans légitimité, il y a usurpation. Même le fait qu'un usurpateur gouverne intelligemment et dans l'intérêt du pays et des gens, contrairement à celui qu'il a chassé du pouvoir, ne change rien au fait qu'il soit un usurpateur.

Nous pourrions néanmoins dire que l'usurpateur, dans la mesure où il respecterait les limites que les lois imposent à son pouvoir, ne profite pas de la position qu'il a usurpée pour usurper des pouvoirs dont ne dispose pas normalement celui qui occupe la position qu'il a usurpée et ainsi opprimer ceux qu'il gouverne. Sans cesser d'être un usurpateur, il peut ainsi donner une certaine apparence de légitimité au pouvoir qu'il exerce, si on fait abstraction de la manière illégitime dont il a obtenu ce pouvoir.

À l'inverse, un président, un premier ministre ou un ministre qui a obtenu la position qu'il occupe de manière légitime, c'est-à-dire conformément aux lois du pays, peut se rendre coupable d'usurpation en s'appropriant des pouvoirs que ces lois ne lui accordent pas ou même lui interdisent formellement. Il est alors un usurpateur même s'il a été élu ou nommé à la position politique qu'il occupe conformément aux lois du pays. Il a violé les lois qui font qu'il détient légitimement tels pouvoirs qu'il peut exercer de telle manière, en s'appropriant par la force, par la ruse ou par la tromperie des pouvoirs que ces lois ne lui reconnaissent pas ou ne lui reconnaissent qu'à certaines conditions qui ne sont pas remplies ou qui paraissent à tort l'avoir été. Ce qui nous mène à ces questions :

- Un politicien ou un gouvernement qui serait assez effronté, bête ou fou pour s'approprier de manière illégitime des pouvoirs, et les conserver de manière tout aussi illégitime pendant plus de quinze mois, et ainsi étendre indûment son pouvoir et porter atteintes aux droits et aux libertés légitimes des citoyens, fait-il autre chose que de miner lui-même la légitimité de son propre pouvoir, et peut-il encore être considéré comme détenteur légitime du pouvoir ?
- Dans la négative, est-il légitime que nos tribunaux (il ne faut pas compter sur notre parlement) destituent ce politicien ou dissolvent ce gouvernement et condamnent la ou les personnes concernées pour usurpation et atteinte aux droits et aux libertés légitimes des citoyens ?
- Serait-il alors légitime pour les citoyens, si les tribunaux ne faisaient pas leur travail, de ne plus reconnaître comme légitime tel ministre, tel premier ministre ou tel gouvernement, et de considérer comme nulles et non avenues les décisions prises par lui, ou à tout le moins celles qui ont été prises en exerçant des pouvoirs non légitimes et qui portent atteintes à leurs droits et à leurs libertés légitimes ?





## 71. Tendances expansionnistes des organismes bureaucratiques

19 juin 2021

Faisons comme si le ministère de la Santé et des Services sociaux et les autres organismes bureaucratiques qui sont impliquées dans la « gestion de la crise sanitaire » n'étaient pas corrompus par l'industrie pharmaceutique, et comme si ce qui s'y fait et ce qui s'y dit n'était pas déterminé par de cyniques calculs politiques. Même dans ce cas, il y aurait tout lieu de craindre pour la suite de cette histoire, puisque ces organismes bureaucratiques, de par leur nature même, pourraient très bien ne pas vouloir nous lâcher. Voyons pourquoi il pourrait en être ainsi, et quelles pourraient en être les implications pour nous tous.

### **Raisons des tendances expansionnistes bureaucratiques**

Il n'est pas nécessaire d'être un complotiste pour penser que les organismes bureaucratiques tendent naturellement à s'étendre et à accroître leur influence et leur puissance, aussi bien sur les personnes qui font partie d'eux que sur le reste de la société. Du moins en est-il ainsi si on ne fait rien pour entraver ou contrôler ces tendances expansionnistes. Et c'est encore pire si le pouvoir politique encourage ces tendances en cédant une partie de son pouvoir aux organismes bureaucratiques et en les finançant généreusement.

Les chefs de service, les directeurs, les directeurs généraux ou les sous-ministres adjoints travaillent tous à faire la promotion des unités administratives qu'ils dirigent au sein de leurs organisations. Leur importance dans ces organisations et dans toute la bureaucratie québécoise et canadienne, ainsi que

les budgets qu'ils peuvent obtenir pour développer leur vision d'affaires et leur plan stratégique, dépendent grandement des campagnes de marketing faites auprès des paliers supérieurs de la bureaucratie et du pouvoir politique et des projets d'envergure entrepris ou à réaliser. Et vice versa. Les fonctionnaires, surtout ceux de niveau professionnel, sont mis à contribution pour appuyer les gestionnaires dans ces campagnes promotionnelles auprès des autres hauts dirigeants et aussi des autres unités administratives, et dans la conception et la mise en œuvre de ces grands projets. Leur avancement dans la fonction publique dépend considérablement de leurs aptitudes à ces tâches. Et on ne s'attend pas seulement à ce qu'ils fassent ce qui est demandé par leurs supérieurs, mais aussi à ce qu'ils proposent des innovations, tout en n'entreprenant rien sans avoir d'abord eu l'approbation desdits supérieurs.

La Santé publique, dont on entend parfois dire dans les journaux qu'elle a été l'enfant pauvre du secteur de la santé au cours des dernières décennies, saura probablement profiter de l'occasion en or que la « crise sanitaire » actuelle représente pour elle. Depuis l'arrivée du virus, son haut dirigeant a été propulsé à l'avant de la scène politique, devenant presque l'égal du premier ministre et du ministre de la Santé et des Services sociaux. Il dispose depuis 15 mois d'une influence et d'un pouvoir qu'il n'a jamais connus avant, durant toute sa carrière dans la fonction publique. Il fait partie d'une cellule de crise où il est le seul à avoir une formation en science et en médecine, où il fait peut-être la pluie et le beau temps, et où beaucoup de choses doivent se décider, loin des yeux du public. Et on a certainement décidé de réinvestir massivement dans la santé publique. Cette personnalité publique a donc tout intérêt à ce que la « crise sanitaire » ne prenne pas fin rapidement, et à ce qu'elle se prolonge encore un certain temps, sous une forme ou une autre, sans quoi il se verrait tôt ou tard dans l'obligation de retourner dans l'ombre, probablement à contrecœur.

On peut en dire autant des experts de l'Institut de Santé publique du Québec, des organisateurs des campagnes de vaccination et de dépistage massifs, et des responsables des relations publiques en matière de santé publique, qui gagnent tous à ce que cette crise dure, ou du moins à ce qu'on n'en sorte pas entièrement, en vivant toujours sous la menace du virus, qui pourrait revenir en force sous la forme d'un méchant variant, qui justifierait l'injection de nouvelles doses de vaccin, le maintien du dépistage massif, la réalisation d'enquêtes devant conseiller et éclairer les décideurs, et la poursuite des communications devant informer et sensibiliser la population pour qu'elle adhère aux mesures sanitaires qui n'auront peut-être pas le temps de disparaître totalement avant qu'on décide de les resserrer l'automne ou l'hiver prochain, par zèle sanitaire et sécuritaire intéressé.

Ce que le ministre de la Santé et des Services sociaux et le premier ministre ne doivent pas regarder d'un mauvais œil, puisque les pouvoirs exceptionnels auxquels ils se sont habitués, et qui leur permettent de gouverner par décrets et presque sans opposition, dépendent de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire. Donc, indépendamment de la corruption de nos dirigeants et de nos institutions par l'industrie pharmaceutique, indépendamment aussi de la possible ingérence de puissances étrangères (pas nécessairement étatiques) dans

les affaires du Québec et du Canada, plusieurs facteurs convergent vers une prolongation de la « crise sanitaire », sous une forme atténuée ou avec une véritable reprise à compter de l'automne ou de l'hiver prochain. Dans un certain sens, nos institutions de santé et notre gouvernement sont déjà en eux-mêmes corrompus, en tant qu'ils ont, comme individus et comme entités administratives, des intérêts incompatibles avec ceux de la population qu'ils sont censés servir. Il y a donc une sorte de corruption institutionnelle qui existe indépendamment des influences corruptrices extérieures – celles de l'industrie pharmaceutique, par exemple –, mais qui pourrait certainement être renforcée et orientée par ces influences extérieures.

### **Effets futurs possibles des tendances expansionnistes bureaucratiques**

Il en résulte que les organismes responsables de la santé de la population, que les administrateurs et le gouvernement pourraient décider de nous maintenir dans un état d'urgence, de pré-urgence sanitaire ou de post-urgence sanitaire qui leur permet d'accroître ou de consolider les gains faits depuis mars 2020, et qu'un simple retour à la « normalité d'avant » leur ferait perdre.

Il est donc plausible que tout ce beau monde, dès l'automne prochain, profite d'une hausse des « cas de contamination » et des hospitalisations, et de la propagation de nouveaux variants prétendument plus dangereux et contagieux (à laquelle il a peut-être déjà commencé à se préparer depuis le printemps) pour faire passer ses intérêts avant ceux de la population, et pouvoir continuer à faire ce qu'il fait depuis le début de la « crise sanitaire ». On peut même craindre l'adoption de nouvelles mesures dites sanitaires, comme l'implantation rapide ou progressive du passeport vaccinal, qui pourrait justifier l'apparition ou l'expansion d'autres excroissances bureaucratiques, sous prétexte de servir la population et de protéger sa santé. En effet, si les membres des comités qui étudient présentement la question derrière les portes closes émettaient un avis négatif à ce sujet et conseilleraient fortement au gouvernement d'abandonner cette idée, et si le gouvernement se rendait à leur avis, ils excluraient la possibilité d'être sollicités à nouveau comme conseillers ou experts et d'être mandatés pour coordonner l'implantation de ce dispositif de surveillance et de contrôle. Il est donc vraisemblable que la seule possibilité, pour eux, d'être mis à contribution dans ce projet jugé très important les dispose à se montrer favorables à son égard, d'autant plus qu'il devrait probablement s'arrimer à moyen terme avec l'identité numérique qui est déjà en cours de préparation, ce qui le rendrait encore plus alléchant pour les bureaucrates, ce qui pourrait s'inscrire dans une tentative de faire du Québec un pionnier du virage numérique intégral. Bref, je ne serais pas surpris que tout soit déjà décidé, qu'on a déjà commencé à travailler dans l'ombre à ce dispositif, et qu'on attend seulement le moment propice pour annoncer la « bonne nouvelle » à la population, peut-être en la prenant de court et en la mettant devant le fait accompli, pour empêcher le débat public.

Outre les effets précis que l'expansionnisme bureaucratique pourrait avoir sur le maintien de l'état d'urgence sanitaire et des mesures associées, et sur la

vaccination récurrente et peut-être même en boucle de toute la population, il y a aussi des effets généraux qui ne sont pas attachés à une excroissance bureaucratique en particulier, mais à l'ensemble de l'expansion bureaucratique. En effet, la plus grande emprise de la bureaucratie sur la société et sur nos personnes aurait les effets suivants, entre autres :

- De plus en plus de décisions susceptibles d'affecter des aspects importants de notre vie seraient prises dans l'ombre par des bureaucrates, sans que le processus de délibération, si délibération il y a, ne soit transparent pour la population. Les citoyens et leurs représentants (les députés) seraient de plus en plus tenus à l'écart des délibérations et de la prise de décisions. Ce qui veut dire une forte sujétion de ceux qu'on continue à appeler citoyens, et d'une forte opacité des nouvelles règles qui organiseraient leur vie, les raisons qui leur sont données n'étant pas forcément celles qui justifient ces décisions aux yeux des bureaucrates, mais pouvant très bien être des raisons conçues spécialement pour obtenir leur consentement.
- Le pouvoir politique pourrait s'approprier encore plus le mode de gouvernance opaque de la bureaucratie, se mêler encore plus intimement à elle et devenir lui-même un pouvoir avant tout bureaucratique, qui n'a pas à faire preuve de transparence et à rendre des comptes aux citoyens et à ses représentants, qu'il contrôle déjà grâce à la reconnaissance des partis politiques dans notre système politique et dans nos coutumes électorales.
- Notre vie pourrait devenir encore plus réglementée et normalisée grâce à l'application croissante des procédures bureaucratiques de vérification, de validation et de contrôle à la moindre de nos actions, comme aller au restaurant, utiliser les transports en commun ou faire nos courses.

Si nous nous engageons encore plus sur cette voie en tant que société ou, plutôt, si le gouvernement et la bureaucratie nous y engagent encore plus sans nous consulter ou même en nous manipulant avec l'aide des médias, ce sont nos intérêts et nos libertés qui seront sacrifiés aux intérêts et aux libertés (notamment celle de n'en faire qu'à leur tête) du gouvernement et de la bureaucratie. On aura bien beau nous dire que c'est nécessaire pour retourner à la normalité et pour retrouver notre liberté sans compromettre notre sécurité, il en résulterait que la normalité dont il s'agit serait façonnée et sujette à être transformée régulièrement par les innovations nécessaires à l'expansion bureaucratique continue et aux petites guerres de pouvoir et d'influence qui ont pour terrain les organismes bureaucratiques, que notre liberté serait menacée ou compromise par les fluctuations capricieuses qui en résulteraient, et qu'au lieu d'être en sécurité, nous serions à la merci de ces organismes bureaucratiques détraqués et de leurs dirigeants, lesquels existent ou agissent pour eux-mêmes et certainement pas pour nous.

## **Pistes de solutions**

Avec de pareils organismes bureaucratiques, il n'est pas étonnant que la « crise sanitaire » soit devenue une crise sociale, politique et même civilisationnelle. C'est le contraire qui aurait été étonnant. Alors un retour en arrière, qu'il nous faudrait gagner de haute lutte, ne suffirait pas pour consolider nos libertés et nous protéger contre une autre « crise » dans laquelle pourraient nous entraîner ces organismes, à la première occasion. À moins d'une réforme radicale, nous continuerons d'être exposés à ce danger, et vraisemblablement les choses iront de pire en pire pour nous.

Voici quelques pistes de solutions pour lutter contre l'expansionnisme bureaucratique et les maux qui en résultent :

1. Abroger les articles de loi qui interdisent aux fonctionnaires, sous peine de sanctions, de s'exprimer publiquement sur les affaires des organismes bureaucratiques dont ils font partie sans avoir obtenu préalablement l'accord des gestionnaires.
2. Ajouter des articles de loi qui exigent des fonctionnaires qu'ils divulguent, en gardant l'anonymat ou non, aux citoyens les tentatives de les priver de certains de leurs droits et de certains de leurs libertés, sous peine d'être considérés comme complices et d'être jugés en conséquence.
3. Protéger ces lanceurs d'alerte contre les représailles et leur décerner des récompenses honorifiques.
4. Permettre aux citoyens de faire des stages rémunérés d'au moins quelques mois au sein de la fonction publique, quitte à y faire des tâches subalternes s'ils n'ont pas de compétences spécialisées, afin de se faire une idée du mode de fonctionnement des organismes bureaucratiques et d'atténuer la tendance du monde bureaucratique à se replier sur lui-même quand on y trouve seulement des fonctionnaires ou des consultants qui y font leur carrière.
5. Soumettre périodiquement les hauts gestionnaires de la bureaucratie à une reddition de comptes publique et les rendre vraiment imputables de leurs actions.
6. Rendre public et transparent le processus de nomination des gestionnaires de la fonction publique.
7. Rendre rapidement disponibles aux citoyens des documents actuellement considérés comme internes, ce qui rendrait plus facile de faire des demandes d'accès à l'information précises et ciblées.
8. Changer le mode de gouvernance bureaucratique pour qu'un plus grand nombre de questions importantes soient débattues publiquement par les gestionnaires, en donnant le droit de poser des questions aux fonctionnaires, le tout diffusé sur internet et accessible aux citoyens.
9. Faire du foisonnement bureaucratique volontaire ou involontaire un critère de refus d'une promotion et d'avancement d'échelon salarial

pour les fonctionnaires. Rendre les gestionnaires imputables de ce foisonnement dans les unités administratives qu'ils dirigent.



## 72. La liberté des autres comme condition de notre liberté

21 juin 2021

On dit souvent que notre liberté se termine où celle des autres commence. Selon cette maxime, la liberté de contraindre quelqu'un d'autre à faire quelque chose qu'il ne veut pas faire ne m'est pas reconnue, et vice versa. La vie en société consisterait donc à harmoniser les libertés de chacun, en lui accordant le plus de liberté possible sans empiéter sur la liberté des autres. Dans cette perspective, la principale chose qui menacerait la liberté des uns serait un excès de liberté dont se rendraient coupables les autres. C'est pourquoi il faudrait imposer des limites aux libertés individuelles, qu'il s'agisse de celles des personnes égoïstes qui empiètent sur les libertés de leur entourage, ou de celles des propriétaires et des gestionnaires des grandes entreprises qui portent atteintes à la liberté de leurs employés par les conditions de travail qu'ils leur imposent, et à celle de leurs concurrents de taille plus modeste par les stratagèmes utilisés pour entraver leurs affaires.

Même en précisant qu'il faut établir une hiérarchie des libertés pour que cette maxime fonctionne – car les travailleurs qui luttent pour obtenir de meilleures conditions de travail restreignent certainement la liberté de leurs riches patrons de s'enrichir grâce à leur travail, tout comme cette liberté des patrons restreint la liberté des travailleurs –, elle semble être simpliste et erronée et contribuer à réduire la liberté des individus au lieu de la consolider. En effet, elle suppose que la liberté est naturelle ou déjà acquise et qu'elle est l'objet d'un fort désir chez les individus, si bien qu'il faudrait modérer cet amour de la liberté et même éviter d'en faire une valeur importante, par exemple en la subordonnant aux valeurs d'égalité et d'équité. Mais cette supposition est fort douteuse. Si dans les faits presque tous les individus sont

fortement subordonnés à leurs employeurs et à la classe politique, si leur manière de penser et de vivre est grandement déterminée par l'autorité que ces derniers exercent sur eux et par l'influence massive des médias, alors le problème auquel nous sommes confrontés n'est pas un excès de liberté, mais bien un manque de liberté dont les employeurs, la classe politique et les médias tirent assurément profit pour continuer à les exploiter, à les gouverner et à exercer un contrôle sur ce qu'ils pensent et sentent. Et on n'améliorerait certainement pas la situation en moralisant les individus pour qu'ils aient un désir de liberté encore plus modéré, sous prétexte d'éviter les empiétements sur la liberté des autres.

Faisons attention de ne pas exagérer. Le degré d'assujettissement des individus varie selon les différents milieux sociaux et aussi selon les individus. Plusieurs d'entre nous réussissent à s'aménager un espace de liberté, dans leur vie privée et, plus rarement et à un degré moindre, au travail. Mais cette liberté est toujours menacée et il faut constamment résister et lutter pour la préserver et peut-être l'étendre, en temps normal et à plus forte raison en période de crise. Et cette menace ne vient certainement pas des excès de liberté de nos concitoyens. Bien au contraire, leur manque de liberté et d'amour de la liberté les dispose à devenir les complices de ceux qui nous assujettissent. Quand ils sont majoritaires dans un milieu social ou dans une société, c'est eux qui donnent le ton. Leur consentement et leur obéissance deviennent la norme. L'autorité de la masse s'ajoute donc à celle du gouvernement, de la classe politique dans son ensemble, des forces dites de l'ordre, des grands médias, des experts autorisés, de l'industrie pharmaceutique et des GAFAM. Nos autorités politiques et sanitaires peuvent donc dire qu'elles agissent avec le soutien de la majorité de la population, ce qui les incite à aller encore plus loin, faute de rencontrer une résistance assez généralisée rendant difficile d'appliquer les décrets et de punir ceux qui résistent et qui désirent continuer à vivre librement. Comment les forces dites de l'ordre auraient-elles pu faire respecter le couvre-feu pendant des mois si la majorité des Québécois, ou une minorité significative, s'était mise à le « violer » ouvertement ? Comment l'interdiction de participer à des rassemblements privés aurait-elle pu être appliquée sans la collaboration de certains de nos concitoyens qui, sentant qu'ils ont avec eux la force du groupe, ont dénoncé ce qu'ils considèrent être des abus de liberté ? Comment l'obligation de porter le masque dans les milieux de travail aurait-elle pu être appliquée si la majorité obéissante ne s'était pas auto-disciplinée et n'avaient pas imposé sa discipline aux « récalcitrants » ?

Il est donc manifeste – dans la situation actuelle et dans le cadre social plus large où elle s'inscrit – que ce ne sont pas les excès de liberté de nos concitoyens qui sont susceptibles de nous priver d'une partie importante de notre liberté. Au contraire, c'est leur manque de liberté et d'amour de la liberté. Au lieu de dire que notre liberté s'arrête où commence celle des autres pour éviter les débordements, il serait plus juste de dire que notre liberté dépend de la liberté des autres et de leur amour pour elle. Ceux qui sont assez libres pour reconnaître pour ce qu'ils sont les abus d'autorité de notre gouvernement (pour ne nommer ici que lui) et qui aiment assez leur liberté pour résister, défendent



du même coup la liberté des autres qui, s'ils sont semblables à lui, en font autant. Ainsi ceux qui aiment la liberté devraient comprendre que leur liberté est assurée par la liberté des autres et leur amour pour elle, au lieu d'être simplement diminuée par elle. S'ils s'imaginaient qu'ils peuvent cohabiter indéfiniment avec des personnes qui sont très peu libres et qui n'aiment pas la liberté, ou vivre en retrait de la société jugée oppressante et fréquenter seulement d'autres personnes libres, les événements de la dernière année ont dû les détromper, ainsi que la pérennisation possible d'une partie des pouvoirs exceptionnels que le gouvernement s'est accordés à lui-même, et la possible implantation d'un passeport vaccinal.

Maintenant que nous savons que la liberté de nos concitoyens et leur attachement pour elle sont des conditions d'existence de notre propre liberté, que faire pour cultiver cette liberté et cet attachement chez eux, car la tendance depuis l'arrivée du virus n'est certainement pas à leur accroissement pour la majorité d'entre eux ? Comment tirer profit des assouplissements de cet été pour disposer nos concitoyens à ne pas se contenter de ces misérables brouilles, et à résister activement l'automne ou l'hiver prochain si le gouvernement veut relancer le confinement ou maintenir indéfiniment une partie des mesures d'urgence.

J'ai bien quelques idées. Mais il me faut réfléchir plus longtemps. Puis même si ces idées étaient bonnes, elles seraient insuffisantes. Je continue d'y penser. Et avant d'écrire un billet à ce sujet, je ferai peut-être même quelques essais pour voir ce que ça donne. Je vous propose d'en faire autant.



## 73. Fierté nationale et souveraineté

24 juin 2021

C'est aujourd'hui la fête nationale du Québec. Raison pour laquelle notre premier ministre nous adresse ce message :

*« Cette année, on a encore une fête nationale un peu différente, la pandémie nous a enlevé des moments précieux, fêter le Québec avec notre famille, avec tous nos amis, mais en même temps, ça ne nous a pas enlevé nos raisons de célébrer avec fierté.*

*Qu'est-ce qu'on fête dans le fond ? On fête notre nation, on fête un peuple fort, un peuple fier, un peuple qui a résisté à tellement d'épreuves depuis 400 ans, un peuple qui a été capable de rester tissés serrés, même dans les moments les plus difficiles.*

*Avec la pandémie, le Québec a été confronté à une autre grande épreuve et on a réagi comme on sait le faire : on s'est serré les coudes, on s'est battus, on a pas perdu espoir. Cette année on ne pourra pas se rassembler par milliers, mais on va sentir que l'été s'en vient et que la liberté approche.*

*« Cette année on va pouvoir célébrer notre liberté, nos retrouvailles, notre libération et on va avoir de quoi être fiers parce qu'on sait qu'on est capables, tous ensemble, de résister. On sait que le peuple québécois est plus fort, est plus fier que*

*jamais. Bonne fête nationale à tous les Québécois et toutes les Québécoises. » (TVA<sup>31</sup>)*

On dirait que les conseillers en communication de notre premier ministre lui ont dit de placer aussi souvent que possible certains mots-clés dans son petit discours : fierté, force, résistance, liberté, libération, etc. Quand on a recours à de tels procédés dans des communications publiques – ce qui arrive très souvent –, il est important de nous poser des questions. Car ce qu'on répète avec insistance, en usant de formules générales ou creuses, cache peut-être une réalité beaucoup moins belle.

### **Avons-nous vraiment des raisons d'être fiers de notre résistance ?**

Ce qui devrait nous rendre particulièrement fiers cette année, ce serait notre force et notre capacité à résister collectivement pour surmonter la dure épreuve que serait la « pandémie ». Mais à quoi avons-nous résisté exactement ? Beaucoup répondront que c'est au virus, que c'est à la « pandémie » que nous avons résisté. Mais peut-on qualifier de résistance ce que nous avons fait collectivement ? Au contraire, nous avons battu en retraite devant le virus et nous nous sommes enfermés ou laissés enfermer chez nous pendant des mois à cause du virus. Ce n'est pas là une manière de résister, mais une manière de prendre la fuite et de capituler. Que de choses avons-nous accepté de nous priver ou de nous laisser priver, ou de bousiller, en raison de notre incapacité à résister au virus ! Notre vie sociale, notre liberté de déplacement sur le territoire du Québec et à l'étranger, notre liberté d'expression et de discussion, notre liberté de commerce, notre sécurité économique, l'éducation des enfants et des jeunes, le droit de veiller nous-mêmes sur notre propre santé, le droit de participer à des rassemblements, etc. Et tout ça même après la « première vague », au cours de laquelle les prédictions apocalyptiques des prophètes de malheur ne se sont pas réalisées. Et tout ça pour un virus qui ne constitue pas une menace pour une large majorité de la population, et qui tue essentiellement des personnes âgées qui ont déjà des problèmes de santé et qui ont déjà atteint l'espérance de vie. Et tout ça au nom de nouvelles « théories » qui contredisent tous les progrès en santé publique et en épidémiologie du dernier siècle. Et tout ça au nom du respect de mesures sanitaires dont on voit bien, en comparant l'évolution de l'épidémie dans les différents pays, qu'elles n'ont pas d'effets bénéfiques. Il n'y a donc pas de quoi être fiers de notre résistance, si résistance il y a eue. Ce que nous avons fait depuis quinze mois et continuons de faire, c'est tout sauf de la résistance.

Faut-il en conclure que notre premier ministre ne comprend pas les mots qu'il utilise ou les mots que lui ont mis dans la bouche ses conseillers en relations publiques ? Ou bien se paie-t-il effrontément notre tête en vantant notre résistance ? Est-il en train de pervertir l'idée que nous avons de la résistance pour s'assurer que nous continuerons à ne pas résister à ses acolytes et à lui et à son gouvernement ?

---

31 <https://www.tvanouvelles.ca/2021/06/24/fete-nationale-on-sait-quon-est-capables-tous-ensembles-de-resister> (consulté le 24 juin 2021)

C'est là le plus important : nous n'avons pas résisté collectivement aux autorités politiques et sanitaires qui contrôlent notre vie et qui nous privent de nos droits et nos libertés depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, et nous continuons à ne pas leur résister collectivement. Il est plausible que l'idée d'une résistance ne soit même jamais venue à l'esprit de la majorité d'entre nous, auxquels ce mot n'évoque peut-être rien de précis et suscite-t-il des sentiments négatifs, bien que vagues.

Nous sommes-nous opposés, comme peuple, à la déclaration et à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, grâce auquel le gouvernement s'est accordé à lui-même des pouvoirs exceptionnels, jusqu'à ce qu'il juge bon de se les retirer ? Non. Il y a bien une minorité qui proteste, mais les autres se taisent, ou se rangent du côté du gouvernement, trouvant sans doute qu'ils ont besoin de papas et de mamans pour régler tous les aspects de leur vie en cette période de « pandémie », et peut-être aussi après.

### **De quelle libération s'agit-il ?**

Quelle sorte de libération peut raisonnablement espérer un peuple qui a montré qu'il est incapable de résister à son gouvernement quand celui-ci s'approprie des pouvoirs exceptionnels et abusifs ? Dans le meilleur des cas, une libération conditionnelle permanente. Dans le pire des cas, une libération conditionnelle temporaire, suivie d'une autre perte de libertés, peut-être encore plus grande. Car il ne faut pas croire que le gouvernement qui s'est arrogé de nouveaux pouvoirs voudra s'en défaire entièrement, et que le même gouvernement qui nous a privés de plusieurs de nos droits et de nos libertés voudra un jour nous les rendre dans leur totalité. Lui ayant montré par notre obéissance et notre absence de résistance que nous ne sommes pas un peuple fort, mais plutôt un peuple faible, il ne faut nous demander pourquoi il ne le ferait pas, mais pourquoi il le ferait.

### **Qu'est-ce que ça signifie d'être une nation ?**

Notre premier ministre dit que nous, les Québécois, sommes une nation. S'il entend par là un peuple, il n'y a pas là de quoi fêter – surtout que nous n'avons pas de raisons d'être fiers de ce que nous sommes –, puisque tout peuple est nécessairement une nation comprise de cette manière.

Il est vrai que nous avons aussi un État, et qu'en ce sens nous sommes une nation, laquelle comprend les descendants de colons français qui ont commencé à arriver ici il y a un peu plus de 400 ans, les autochtones qui étaient déjà là depuis des millénaires, les conquérants originaires des îles britanniques et des colonies anglaises, les loyalistes de ces mêmes colonies après la déclaration d'indépendance américaine, et les immigrants d'autres origines qui sont arrivés plus tard. La nation québécoise, comprise de cette manière, est donc une entité politique bénéficiant d'une certaine autonomie, mais qu'elle ne peut exercer que dans les bornes fixées par les lois constitutionnelles canadiennes. Est-ce qu'il y a là de quoi fêter ?

Sommes-nous davantage maîtres de notre destinée parce que l'État québécois existe ? Compte tenu de ce qui se passe depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, il nous faudrait être aveugles pour croire que c'est le cas. Nos chefs ne se sont pas montrés moins autoritaires que les chefs des autres provinces canadiennes, par exemple. Ils ne se sont pas moins accordés des pouvoirs exceptionnels pour nous priver de plusieurs de nos droits et de nos libertés et pour échapper à notre contrôle et à celui de nos représentants, ce qui a été d'autant plus facile à faire que ce contrôle n'existe pas réellement dans nos institutions politiques, en raison du rôle fondamental qu'y jouent les partis politiques et de l'impossibilité d'organiser des référendums d'initiative citoyenne. Nous pouvons même nous demander si nos chefs politiques n'ont pas encore plus abusés de leur pouvoir et pris plus de décisions arbitraires que plusieurs de leurs homologues des autres provinces. Que gagnons-nous à l'existence de l'État québécois – qui a ses prérogatives dans lesquelles l'État canadien n'est pas censé intervenir, comme la santé – si c'est pour obtenir ce résultat ? Mais que pourrions-nous raisonnablement espérer d'autre considérant que les institutions politiques du Québec ont les mêmes défauts que celles du Canada et des autres provinces et, avec quelques différences, que celles des autres pays ?

Enfin, nos chefs politiques et leurs conseillers n'ont-ils pas décidé de « gérer la crise sanitaire » en utilisant les mêmes moyens inefficaces et aberrants que leurs homologues des autres provinces et des autres pays ? À quoi bon bénéficier, en tant qu'État, d'une grande autonomie, notamment en matière de santé, si c'est pour que nos chefs fassent simplement et bêtement comme les chefs des autres pays et des autres provinces, qui s'entre-imitent les uns les autres, qui se règlent sur les décisions des pays plus puissants, qui s'alignent sur les positions de l'Organisation mondiale de la santé (pour laquelle, après redéfinition, une « pandémie » est seulement une maladie contagieuse qui se répand sur plusieurs continents, indépendamment de sa gravité) et qui ont gobé ou fait semblant de gober les prédictions catastrophiques des modélisateurs ?

### **Repenser le souverainisme**

Alors quelle différence cela ferait-il de nous séparer du Canada si nous gardions ces institutions avec leurs défauts et si nos chefs continuaient à régler leurs politiques sur ce qui se fait dans les autres pays, en suivant les grandes tendances internationales et les recommandations d'entités comme l'Organisation mondiale de la santé ? Bien peu de chose, à mon avis.

Toutefois, l'idée d'un État québécois souverain, c'est-à-dire vraiment indépendant des autres puissances et vraiment démocratique, ne doit pas être abandonnée. L'une des choses que doit nous apprendre la crise politique actuelle, c'est que les institutions politiques que nous avons actuellement ne nous permettent pas d'assurer la souveraineté d'un État et les droits et libertés qui sont censés être garantis à ses citoyens. Loin de nous dégoûter de l'invention politique, ce constat devrait stimuler cette invention. Sinon les problèmes que nous avons constatés dans nos institutions politiques en pleine

déchéance continueront d'exister et pourront même s'aggraver, jusqu'à ce que, tôt ou tard, de nouvelles institutions encore pires nous soient imposées.

Le mouvement souverainiste du Québec, pour faire sens, doit donc impliquer un projet politique au sens fort du terme. Une piste de réflexion est la formation d'une Assemblée nationale constituée de véritables représentants des citoyens par définition indépendants, car ils ne peuvent pas nous représenter tout en représentant un parti politique. Une autre piste de réflexion est la possibilité d'organiser des référendums d'initiative citoyenne. De même que d'autres pistes de réflexion qui, comme celles-ci, partiraient du constat que la souveraineté d'un futur État québécois dépend en grande partie de ne pas céder le pouvoir politique à une classe politique corrompue qui n'a pas de comptes à rendre aux citoyens, et d'accorder un véritable pouvoir politique aux citoyens et à leurs représentants.

Je sais bien que cela ne se fait pas en un tourne-main : cela demande beaucoup de réflexion et exige un véritable débat public, ce qu'il est très difficile d'avoir présentement, compte tenu de l'autoritarisme des autorités politiques et de la censure et de la désinformation qui sévissent dans les médias. Et pourtant il nous faut nous presser, étant donné l'état de déchéance et de corruption de nos institutions politiques.

Je sais aussi que le gouvernement canadien, avec l'appui de beaucoup de nos concitoyens des autres provinces, essaierait de saboter notre projet politique, avant et après un référendum favorable à l'indépendance du Québec. Il suffit de nous rappeler les manœuvres du gouvernement canadien à l'occasion du référendum de 1995. Je ne crois pas qu'une rupture tout en douceur avec le Canada soit possible, surtout si le Québec rompt avec la tradition politique canadienne et britannique. Ceci dit, il y a tout de même quelque chose à faire, notamment réaliser une alliance avec les mouvements souverainistes qui existent dans d'autres provinces (par exemple en Alberta ou en Colombie-Britannique), et essayer de favoriser l'apparition de tels mouvements où il n'en existe pas encore en ne faisant pas de l'identité l'enjeu principal de la souveraineté des provinces, qui devrait être traité comme un projet politique. Puisqu'il serait aussi dans l'intérêt de ces provinces de s'émanciper du gouvernement fédéral et de se débarrasser de ce torchon désuet et indigeste que sont les lois constitutionnelles canadiennes, cela pourrait peut-être marcher. Même si les projets politiques indépendantistes des autres provinces pourraient différer grandement de celui du Québec (en raison de différences sociales et culturelles, je doute que des projets semblables pourraient convenir à ces autres provinces et au Québec), cela n'empêcherait pas ces différents mouvements de se liguer contre le gouvernement fédéral et les partisans du fédéralisme pour réaliser leurs projets respectifs.

C'est seulement en entreprenant un tel projet politique que nous pourrions devenir un peuple fort, fier et combatif qui prend sa destinée en main et qui est à la hauteur des compliments que nous adresse notre premier ministre, peut-être en s'illusionnant sur le compte du Québec (cela rejaillirait sur lui), peut-être pour nous flatter ou nous tromper. Et c'est seulement ainsi que nous pourrions

obtenir la libération et la liberté qu'il nous promet, peut-être sans comprendre ce que ça signifie ou sans s'en soucier le moins du monde, car cela n'est pas dans son intérêt.



## 74. Ne pas prendre notre liberté pour acquise

26 juin 2021

Nous n'avons jamais eu à lutter collectivement pour notre liberté. La plupart d'entre nous ne sont pas capables de concevoir que nous, Québécois, puissions avoir à le faire. Nous sommes libres, voilà tout, et ils ne voient pas pourquoi et comment cela changerait. Même les deux référendums sur l'indépendance du Québec n'ont pas été l'occasion d'une lutte pour accroître la liberté des individus, car il s'agissait essentiellement de rendre notre gouvernement indépendant ou plus indépendant du gouvernement fédéral, sans changer de manière significative notre mode de vie, notre organisation sociale et nos institutions politiques. Ce qui explique peut-être en partie l'échec du projet souverainiste et la perte d'intérêt dont il est l'objet depuis 25 ans. Beaucoup de Québécois, non sans bonnes raisons, se disent que le fait de nous séparer du Canada ne changerait presque rien à notre vie et préfèrent donc le statu quo. Quant à ceux qui disent encore s'intéresser au projet souverainiste, il est souvent pour eux une affaire d'identité (les Québécois sont un peuple distinct, donc il leur faut un État indépendant du reste du Canada). Et pour ceux d'entre eux qui voudraient par la même occasion apporter des changements sociaux et politiques, la défense et l'accroissement de nos libertés individuelles ne font généralement pas partie de leurs priorités, qu'ils soient à gauche, à droite ou au centre, car le Québec pourrait très bien être libre sans que nous, les Québécois, soyons plus libres. C'est pourquoi beaucoup d'entre eux sont tièdes et s'accrochent assez bien au statu quo, avant ou après la déclaration de l'état d'urgence sanitaire.



Laissons maintenant de côté la question de la souveraineté du Québec. Tout ce que je veux montrer ici, c'est que le souverainisme québécois, sous sa forme habituelle, ne peut pas être considéré comme une lutte collective pour accroître et consolider nos libertés individuelles.

La raison pour laquelle nous nous soucions assez peu de lutter collectivement pour notre liberté, c'est justement parce que nous ne comprenons pas concrètement qu'elle ne nous est pas simplement donnée une fois pour toutes, et qu'elle doit être obtenue et conservée par la lutte contre les puissances autoritaires et oppressantes qui de tout temps ont existé, et qui tendent à s'imposer toujours plus quand on ne leur oppose pas une résistance farouche. Ce qui explique pourquoi plusieurs d'entre nous sont simplement convaincus d'être libres quand on leur impose toutes sortes de contraintes et de conditions, auxquelles ils consentent, par lâcheté, par la force de l'habitude et à cause des raisons qui justifieraient ces contraintes et ces conditions, essentiellement protéger notre santé et notre sécurité, et surtout celles des personnes plus vulnérables.

Ce que Descartes a dit du bon sens, nous pouvons donc le dire de la liberté : *« La liberté est la chose du monde la mieux partagée ; car chacun pense en être si bien pourvu, que ceux même qui sont les plus difficiles à contenter en toute autre chose n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils en ont. »*

Nous pouvons difficilement envisager que l'ère de relative liberté que nous avons connue depuis quelques générations – comparativement à d'autres époques de l'histoire du Québec et de l'humanité, où la liberté était moindre sur de nombreux points – tire peut-être à sa fin. Plusieurs d'entre nous ont été si bien dressés par la propagande ambiante sur le danger du virus et les consignes à suivre, qu'ils en sont venus à considérer les petites libertés conditionnelles qu'on daigne leur accorder comme un retour à la liberté, dont ils n'auraient d'ailleurs pas vraiment été privés si on les en croit, et laquelle aurait été plutôt suspendue légitimement en raison de « l'urgence sanitaire ».

Ayons le courage de regarder en face l'avenir que nos autorités politiques et sanitaires nous préparent peut-être pour les mois et les années à venir. Demandons-nous si c'est ce que nous voulons, pour nous-mêmes et pour les générations plus jeunes.

Ne supposons pas que ces autorités ont abandonné l'idée d'implanter un passeport vaccinal, pas seulement pour voyager à l'étranger, mais aussi pour accéder à des lieux publics, pour obtenir des services et pour participer à certaines activités. L'existence d'une preuve électronique de vaccination – qui est mise à jour lors de l'administration de la deuxième dose et que le gouvernement demande aux personnes vaccinées de télécharger – devrait suffire à nous mettre la puce à l'oreille même si ce qu'on veut en faire exactement n'a pas été encore dévoilé à la population. Assurément on a l'intention de faire quelque chose de cette preuve électronique de vaccination, et le silence qui entoure cette question actuellement pourrait s'expliquer de plusieurs manières :

- Les autorités politiques et sanitaires n'ont peut-être pas encore décidé quel sera le champ d'application exact du passeport vaccinal.
- Les infrastructures informatiques nécessaires à l'implantation du passeport vaccinal ne sont peut-être pas encore prêtes, notamment pour empêcher l'utilisation de fausses preuves de vaccination.
- L'implantation durant l'été du passeport vaccinal annulerait l'effet psychologique des assouplissements consentis par les autorités politiques et sanitaires et pourrait alimenter un certain esprit d'opposition dans la population.
- La proportion de la population ayant reçu la deuxième dose de vaccin ne serait pas encore assez grande pour qu'il ne résulte pas de l'implantation prochaine du passeport vaccinal l'exclusion sociale d'un trop grand nombre de personnes.
- L'annonce de l'implantation d'un passeport vaccinal, surtout si ses modalités sont très restrictives, pourrait nuire à la poursuite de la campagne de vaccination, beaucoup comprenant enfin qu'il ne s'agit pas seulement de vaccination.
- Les autorités politiques et sanitaires jugent peut-être plus habile d'attendre la hausse des « cas » qu'il pourrait y avoir l'automne ou l'hiver prochain pour implanter le passeport vaccinal et imposer le reconfinement seulement aux personnes non vaccinées ou qui n'ont pas reçu les deux doses, avec l'accord et la complicité des personnes *adéquatement* vaccinées.

Si nos autorités politiques et sanitaires décident d'aller de l'avant avec le passeport vaccinal, il est à craindre qu'il soit fréquemment utilisé dans de nombreux lieux et dans de nombreux contextes, et que sa validité soit conditionnelle à l'injection de doses de rappel ou de doses de nouveaux vaccins supposément plus efficaces contre de nouveaux variants prétendument plus contagieux et plus dangereux. Non seulement cela permettrait à notre gouvernement d'exercer un fort contrôle sur ce que peuvent ou ne peuvent pas faire les individus en fonction de leur statut vaccinal, mais cela permettrait aussi à des employeurs, à des sociétés immobilières résidentielles et à des commerçants de soumettre à des contrôles leurs employés, leurs locataires ou leurs clients (en plus de ce qui est imposé par le gouvernement) et d'exercer sur eux un pouvoir abusif et arbitraire. Dans une telle société régnerait une atmosphère contraignante et oppressante fort incompatible avec la formation et la conservation d'un esprit de liberté.

Ce n'est pas un secret que le gouvernement québécois, comme d'autres gouvernements, s'est donné pour objectif de nous fournir bientôt une identité numérique, sous prétexte de prendre le virage numérique et de nous protéger des fraudeurs capables d'usurper notre identité. Il s'agirait de rattacher à cette identité numérique les permis de conduire, les cartes d'assurance-maladie, les dossiers médicaux et les dossiers judiciaires, par exemple. Grâce à une application mobile, avec utilisation possible de la biométrie (reconnaissance des

empreintes digitales, du visage et de l'iris), il nous serait possible de nous identifier pour avoir accès aux services publics en ligne, pour ouvrir des comptes de banque, pour obtenir un prêt bancaire ou une « carte » de crédit, pour acheter des actions sur le marché boursier, pour voter en ligne, pour louer un appartement, pour nous inscrire à des cours universitaires, pour présenter notre candidature pour un emploi dans la fonction publique, etc. À terme, presque tout ce que nous faisons pourrait être lié à cette identité numérique : l'utilisation des transports en commun intra-urbains et inter-urbains, l'accès à notre lieu de travail et à notre domicile, les transactions de routine dans les commerces, la réservation d'une table au restaurant, l'achat de billets pour un concert ou un festival, l'achat en ligne de livres et d'ordinateurs, la création de comptes de messagerie électronique ou sur un réseau social, le soutien financier à des organismes et à des médias alternatifs, les transactions pour acquérir le domaine et l'espace d'hébergement pour un site web, l'enregistrement d'une licence de logiciel, l'acquisition d'un service de VPN, etc.

Outre le fait que les fraudeurs auront tôt fait de trouver des failles de sécurité à exploiter dans l'identité numérique que nous fournira le gouvernement, de mettre la main sur encore plus d'informations personnelles et « sensibles » (il est plus sécuritaire de décentraliser l'information), et peut-être même de disposer de nos données biométriques (ce qui est très problématique, puisque nous ne pouvons pas changer d'empreintes digitales, d'iris et de visage), ce système censé nous protéger peut constituer une menace pour notre liberté et notre vie privée pour plusieurs raisons, et devenir un dispositif de surveillance, de contrôle et de coercition très efficace :

- la collecte de données par le gouvernement sur nos habitudes de vie, sur nos déplacements, sur les personnes que nous fréquentons, sur nos achats, sur nos activités en ligne, sur le matériel et les services informatiques que nous utilisons, etc. ;
- la collecte de données par les compagnies propriétaires des systèmes d'exploitation des téléphones dits intelligents (encore plus que maintenant), malgré les précautions que le gouvernement dit avoir prises pour chiffrer les informations transmises par l'application utilisée ;
- la mise à disposition de données biométriques susceptibles d'être utilisées par les forces dites de l'ordre, les organismes publics et des entreprises privées à des fins d'identification, de surveillance et de contrôle, comme si on avait affaire à des criminels ou à des prisonniers ;
- la tentation pour des tiers (employeurs, sociétés immobilières, banques, institutions d'enseignement, compagnies d'assurance, etc.) d'imposer de nouvelles conditions vérifiables facilement grâce à tout ce qui est rattaché à l'identité numérique ;
- l'intégration du passeport vaccinal à l'identité numérique, qui permettrait au gouvernement de rendre automatiquement impossible aux personnes non *adéquatement* vaccinées de faire des choses qui sont liées à cette identité ;

- le traçage automatique des personnes qui se sont trouvées au même endroit qu'un « cas » de COVID-19 et l'envoi automatique de directives selon le statut vaccinal ;
- la possibilité d'émettre automatiquement des constats d'infraction et des amendes pour non-respect des mesures sanitaires grâce aux données collectées ;
- la possibilité pour le gouvernement d'imposer toutes sortes d'autres contraintes, sanitaires ou non, et de contrôler facilement leur application.

Certains diront que si nous sommes de bons citoyens respectueux de la loi, nous ne devrions rien avoir à cacher à notre gouvernement. À cela je réponds que si le seul fait de vouloir cacher certaines choses suffit à nous rendre suspects, le gouvernement se rend lui-même suspect en raison de son manque de transparence à propos de son projet d'identité numérique qu'on nous a promis pour 2021 et dont on ne nous a dit presque rien ; et qu'il est possible que le gouvernement utilise les pouvoirs de surveillance et de contrôle que lui procure l'identité numérique dans d'autres buts que l'intérêt de la société et des individus, ce qui veut dire qu'il pourrait être justifié de lui cacher certaines des choses qui nous concernent.

Les mêmes ou d'autres diront que c'est trop dystopique, voulant dire par là que cela ne peut tout de même pas arriver ici et à nous. Faisons un retour au début de l'année 2020, quand nous regardions avec étonnement le confinement de Wuhan, nous disant que cela peut seulement arriver en Chine, et pas ici et à nous.

Ceci dit, si nous continuons à nous laisser mener par le bout du nez par nos autorités politiques et sanitaires, si nous excluons d'emblée que l'été soit une sorte de trêve ou de récréation avant une reprise des hostilités à l'automne ou à l'hiver, si mes conjectures se réalisent en partie ou en totalité, nous finirons par nous retrouver dans une situation où nous devons enfin reconnaître que la liberté n'est pas pour nous, et où nous devons accepter d'en être privés ; ou si cette situation nous devient enfin insupportable, le prix à payer pour récupérer notre liberté sera plus élevé et les chances de réussite seront moindres.



## 75. Conjectures sur le passeport vaccinal

10 juillet 2021

Le ministre de la Santé et des Services sociaux nous a annoncé qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre, en cas d'une hausse des cas d'infection et des éclosions, une preuve de vaccination pourrait être exigée pour avoir accès à des services jugés non essentiels, comme les restaurants, les cafés, les bars, les salles de spectacles, etc., afin d'éviter un autre confinement et de permettre aux personnes *adéquatement* vaccinées d'avoir une vie plus normale, et de protéger malgré elles les personnes non vaccinées *adéquatement*, de les empêcher d'être infectées, de propager le virus et d'engorger les hôpitaux, et de les inciter à se faire enfin vacciner *adéquatement*.

L'accès aux supermarchés, aux soins de santé et à l'éducation ne serait pas visé par ces mesures, même si des journalistes et des personnes adéquatement vaccinés appellent à faire payer aux personnes non vaccinées *adéquatement* les soins hospitaliers dont ils pourraient avoir besoin s'ils attrapent le virus, et à les priver de cours « en présentiel ».

Je regroupe dans ce billet plusieurs remarques pour la plupart déjà faites dans des billets précédents. J'insiste sur le fait qu'il s'agit de conjectures. Mais comme elles ont un fort degré de vraisemblance, il importe de les discuter et même d'agir en tenant compte d'elles, bien entendu sans oublier qu'il s'agit de conjectures.

## **1. Vraisemblance de l'entrée en vigueur du passeport vaccinal à l'automne**

Notre gouvernement continue de distribuer les preuves de vaccination sous la forme de codes QR chiffrés et à développer l'application mobile qui permettra de les lire. À l'automne, beaucoup de temps, d'énergie et d'argent auront été dépensés à cet effet. Le gouvernement sera porté à décréter l'utilisation du passeport vaccinal pour rentabiliser son investissement et le justifier aux yeux des médias et de la population. Cela se voit déjà dans le fait qu'on a fixé, comme condition d'application, la hausse des cas d'infection et des éclosions, au lieu de la hausse des hospitalisations et des décès qu'on dit être liés à la COVID-19. Les journalistes, notamment ceux de La Presse, réclameront à grands cris l'entrée en vigueur du passeport vaccinal aussitôt qu'il y aura quelque apparence de hausse des cas d'infection, en tenant responsables les personnes non adéquatement vaccinées, qui constitueraient la majorité des personnes infectées, le tout en colportant des données gouvernementales impossibles à vérifier et fort douteuses, exactement comme ça a été fait à la suite d'un « tweet » du ministre de la Santé et des Services sociaux fait pour préparer son annonce. Quant à la population, que le gouvernement et les journalistes travaillent quotidiennement pour l'habituer à l'idée de ce dispositif de contrôle et le lui faire désirer, il est à craindre qu'elle réclame elle aussi majoritairement l'entrée en vigueur de ce dispositif, ou du moins qu'elle ne s'opposera pas à son entrée en vigueur, ne sentant nullement concernée parce qu'elle est *adéquatement* vaccinée.

La question n'est donc pas tant de savoir si le gouvernement décrètera l'entrée en vigueur du passeport vaccinal cet automne, que de savoir quand il le fera exactement, à quoi exactement il s'appliquera, et ce que nous serons prêts à faire pour résister.

## **2. La portée prétendument limitée et temporaire du passeport vaccinal**

Sauf dans les cas où les autorités décident d'imposer seulement ou principalement par la force physique un dispositif de contrôle et des restrictions visant une partie de la population et sont capables de le faire, elles procèdent progressivement, en circonscrivant d'abord leur champ d'application et en prétendant que c'est temporaire. Ainsi notre ministre de la Santé et des Services sociaux nous dit que les interdictions qui pourraient viser dès l'automne les personnes non *adéquatement* vaccinées seront liées à une augmentation des cas d'infection, et ne s'appliqueront qu'à une partie des services jugés non essentiels. Mais une fois que le passeport vaccinal sera en vigueur et que les autorités politiques et sanitaires pourront constater qu'elles ne rencontrent presque pas d'opposition organisée et ferme, elles pourront augmenter le nombre de ces contraintes et les durcir en faisant un tableau dramatique de la phase épidémique en cours, le tout relayé de manière sensationnaliste par les médias, de manière à obtenir le consentement de la majorité *adéquatement* vaccinée et de faire céder une partie des « réticents » et des « récalcitrants ». Comme nous étions tous soumis aux caprices et aux décisions arbitraires de ces

autorités l'automne, l'hiver et le printemps derniers, les personnes non *adéquatement* vaccinées le seront l'automne, l'hiver et le printemps prochains. Et il n'est même pas certain qu'on leur permettra des assouplissements l'été prochain, en refusant de les déconfiner pour leur faire comprendre que tel sera leur vie aussi longtemps qu'elles refuseront d'être vaccinées, et ainsi les vaincre à l'usure.

Enfin, il se peut qu'on étende l'exigence d'une preuve vaccinale à une partie ou à la quasi-totalité des services essentiels et des milieux de travail, rendant ainsi difficile aux personnes non *adéquatement* vaccinées de gagner leur vie et de satisfaire leurs besoins les plus élémentaires. De la même manière que c'est exigé pour les travailleurs de la santé, nos autorités pourraient exiger des travailleurs non *adéquatement* vaccinés d'autres secteurs d'emploi de passer trois ou quatre tests de dépistage par semaine, avec la possibilité de leur faire payer des frais pour ces tests, comme l'ont proposé dernièrement des journalistes français. On pourrait empêcher ces mêmes personnes d'entrer dans les supermarchés, les invitant à passer des commandes en ligne, pour se faire livrer leurs achats à domicile ou les récupérer à l'extérieur des supermarchés. Mais il reste à voir si les supermarchés accepteront d'embaucher des employés de plus pour préparer et livrer les commandes de tous ces « récalcitrants », qui pourraient représenter 5 %, 10 % ou 15 % de la population. Il en résulterait qu'il pourrait devenir difficile de bien se nourrir pour ces personnes, qu'on pourrait exiger d'elles des coûts supplémentaires considérables pour défrayer les dépenses encourues par les supermarchés, dans un contexte d'inflation, qui pourrait s'aggraver si les problèmes d'approvisionnement de nourriture qui commencent à apparaître aux États-Unis apparaissent aussi ici et empirent. (Je vous laisse faire vous-mêmes vos recherches à ce sujet.)

Et si le gouvernement ne parvient pas à venir à bout des récalcitrants en leur rendant la vie impossible, il a toujours la possibilité de rendre la vaccination obligatoire, aussi longtemps que dure l'état d'urgence sanitaire, conformément à la Loi sur la santé publique. Dans ce cas, soit on vaccine les « récalcitrants » de force, soit on leur inflige un châtement sévère pour crime de non-vaccination. Vous voyez jusqu'où les choses pourraient aller au cours de la prochaine année, ou un peu plus.

### **3. Utilisation du passeport vaccinal par les entreprises**

Pour s'éviter des problèmes d'ordre juridique et s'exposer à des poursuites, il se peut que notre gouvernement décide de ne pas rendre directement obligatoire la vaccination et de ne pas exiger une preuve vaccinale pour avoir accès à une partie ou à la totalité des services essentiels ou pour travailler dans certains secteurs d'emploi. Il peut néanmoins tolérer que les entreprises privées utilisent la preuve vaccinale pour imposer toutes sortes de contraintes à leurs employés et à leurs clients. L'existence de ce dispositif de contrôle, qu'il leur a procuré, les y incite même. Il n'est même pas nécessaire que le gouvernement autorise ces entreprises à faire leur propre loi à l'aide de ce dispositif. Il suffit qu'il n'interdise pas de telles pratiques. Ainsi des entreprises pourraient exiger

de leurs employés et de leurs clients une preuve vaccinale, à défaut de quoi elles pourraient dire aux personnes non vaccinées qu'elles sont libres d'aller travailler ailleurs, d'aller faire leurs achats ailleurs ou en ligne, et même de se trouver un logement ailleurs.

Le gouvernement pourrait, avec beaucoup d'hypocrisie, s'en laver les mains, au lieu d'agir à titre de protecteur des droits et des libertés de tous les citoyens.

#### **4. Implications du passeport vaccinal pour les personnes *adéquatement* vaccinées**

On n'est pas vacciné une fois pour toutes, comme on est diplômé ou médaillé. Ce statut vaccinal et les privilèges qu'il procure dure aussi longtemps que les autorités politiques et sanitaires le décident. Rien de précis n'a été établi à ce sujet. L'injection d'une troisième dose de vaccin est envisagée pour l'hiver prochain, certains disant qu'elle est nécessaire pour augmenter les défenses immunitaires contre les variants existants et futurs, d'autres disant plutôt que l'immunité procurée par deux doses de vaccin est suffisante et qu'il faut partager nos vaccins avec les pays moins riches pour que la situation épidémique y demeure sous contrôle. Quoi qu'il en soit, notre gouvernement pourrait décréter, cet automne ou cet hiver, qu'il faut recevoir une troisième dose de vaccin pour continuer à être considéré *adéquatement* vacciné, et exiger la même chose l'année suivante, etc., au gré des vents ou des variants. Étant donné que les effets à moyen et à long terme des vaccins, aussi bien sur les adultes que sur les enfants, ne sont pas encore connus, les personnes ayant choisi d'être vaccinées auraient intérêt à résister elles aussi à l'entrée en vigueur de ce dispositif de contrôle, qui pourrait être un piège pour elles, advenant que les effets secondaires des vaccins, approuvés pour une utilisation d'urgence, s'avèrent plus sérieux qu'annoncé conjointement par les sociétés pharmaceutiques, le gouvernement et les médias. Faute de renouveler leur abonnement vaccinal tous les ans et de s'exposer à un plus grand risque d'effets secondaires, les personnes *adéquatement* vaccinées pourraient dorénavant être considérées comme des personnes non *adéquatement* vaccinées et être sujettes aux mêmes interdictions et contraintes que les personnes qui n'ont jamais été *adéquatement* vaccinées, mais avec en plus le risque d'effets secondaires à long terme. Ne serait-il pas plus prudent, pour elles, de se garder la possibilité de changer d'idée sans avoir à encourir toutes sortes d'interdictions ou contraintes auxquelles elles ont consenties, en se persuadant qu'elles ne sauraient s'appliquer à elles, qui sont *adéquatement* vaccinées ?

\*\*\*

Ces conjectures sembleront invraisemblables à plusieurs d'entre nous. Pour beaucoup, ne jugeaient-ils pas l'idée d'un passeport vaccinal tout à fait fantaisiste et délirante l'été et l'automne derniers ? Et voyez où nous en



sommes seulement une année plus tard. Alors qu'on y pense bien avant de balayer du revers de la main ces conjectures, puisque la prudence la plus élémentaire exige qu'on les prenne en considération et que nous nous opposions tous – vaccinés ou non – vigoureusement et efficacement à l'entrée en vigueur du passeport vaccinal. Il est important de commencer à penser tout de suite à ces moyens de résistance, et à nous organiser en conséquence.



## **76. Contre l'élimination du groupe témoin et pour la liberté vaccinale**

19 juillet 2021

L'objectif de vacciner, au Québec et dans de nombreux pays occidentaux, presque toute la population a pour effet d'éliminer tout groupe témoin digne de ce nom, sous prétexte d'urgence sanitaire. Pourtant les études post-commercialisation des vaccins se poursuivront ou devraient se poursuivre encore quelques années. Comment les scientifiques pourront-ils, sans l'existence d'un tel groupe, avoir une idée juste de l'efficacité et de la sécurité des vaccins à plus long terme et sur le terrain ? Car pour en juger, il faut un point de comparaison, c'est-à-dire un groupe de personnes non vaccinées.

Certes il existera toujours un certain nombre de Québécois non vaccinés. Mais, après toutes les pressions qu'on exercera vraisemblablement sur eux l'automne et l'hiver prochains et qui reviennent à imposer indirectement la vaccination, combien en restera-t-il en mai 2022 ? Seront-ils assez nombreux pour qu'on puisse faire une comparaison rigoureuse entre le groupe des personnes vaccinées et le groupe des personnes non vaccinées ? Disposera-t-on d'assez de personnes dans ce deuxième groupe pour faire une comparaison entre des sous-groupes, en fonction de l'âge, du sexe, de l'état de santé et du revenu des personnes, par exemple ? Car il faudrait beaucoup de personnes dans chaque sous-groupe (mettons quelques milliers, voire une dizaine de milliers de personnes) pour que les incidents relativement peu fréquents puissent être observés et pour que les données soient fiables. Car on ne pourra pas simplement faire une comparaison avec des groupes de personnes non

vaccinées d'autres pays, où les conditions de vie sont différentes et où les données ne sont pas collectées de la même manière. N'est-ce pas là nous priver des conditions nécessaires à une véritable étude scientifique des effets de la vaccination massive en cours ?

Nous qui ne sommes pas vaccinés, nous qui ne voulons pas l'être, nous acceptons les risques que cela peut représenter et nous revendiquons le droit de donner notre consentement libre et éclairé pour faire partie de ce groupe témoin nécessaire à une étude scientifique rigoureuse de l'efficacité et de la sécurité des vaccins contre la COVID-19. Et ce, dans l'intérêt public, dans l'intérêt des personnes vaccinées et des personnes non vaccinées. Car on ne saurait obtenir autrement des résultats concluants sur ces vaccins et tirer au clair cette histoire. Car la Santé publique ne pourrait pas décider en connaissance de cause de rendre annuelle la vaccination contre la COVID-19 ou de changer de stratégie, en optant par exemple pour des traitements ambulatoires précoces ou même préventifs capables d'empêcher les complications.

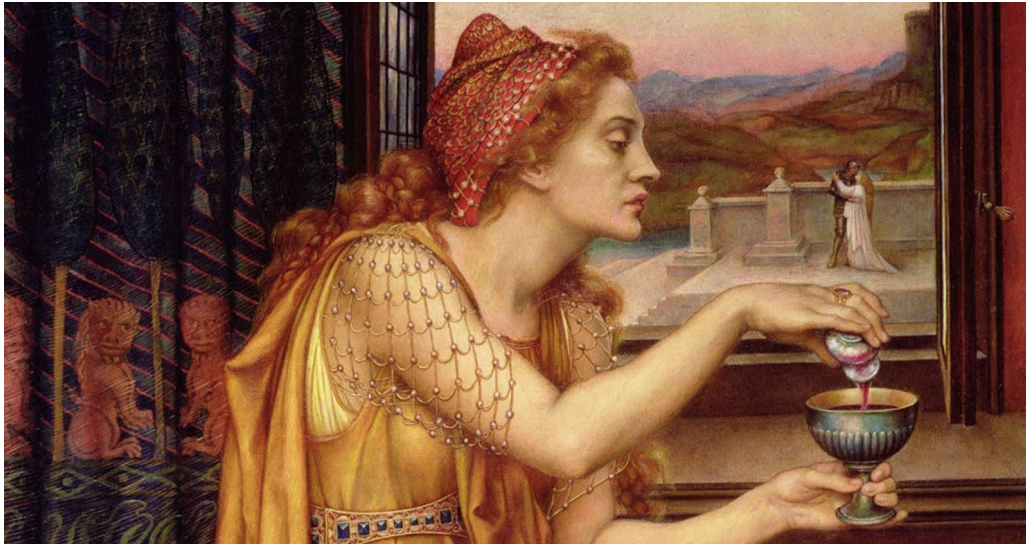
En échange, qu'on laisse vivre librement et normalement les personnes non vaccinées. On ne saurait d'ailleurs nous imposer toutes sortes de contraintes grâce à l'entrée en vigueur du passeport vaccinal sans fausser les résultats de cette étude sur la vaccination contre la COVID-19. En nous privant de relations sociales régulières l'automne et à l'hiver, en nous interdisant l'accès à des services non essentiels et – qui sait ? – peut-être essentiels, en limitant ou en contrôlant nos déplacements à l'extérieur de nos domiciles, en nous empêchant peut-être d'exercer notre profession et en nous privant d'une partie importante de nos revenus, ne dégraderait-on pas notre état de santé physique et psychologique, ce qui pourrait entraîner directement plusieurs problèmes, dont celui de nous rendre plus susceptibles de développer des formes graves de COVID-19 ? Quant au dépistage préventif récurrent (avec des probabilités accrues d'isolement préventif) auquel on pourrait vouloir nous soumettre pour pouvoir continuer à vivre notre vie plus ou moins normalement, et auquel ne seraient pas soumises les personnes vaccinées, il aurait aussi pour effet l'impossibilité de comparer le groupe vacciné au groupe non vacciné, soumis à des politiques de dépistage différentes. Bref, dans l'intérêt de la société, des individus et de la science, qu'on laisse vivre les personnes non vaccinées de la même manière que les personnes vaccinées.

Pourquoi les personnes vaccinées, qui se croient protégées par les vaccins, qui accordent de la valeur à la science et qui sont largement majoritaires, refuseraient-elles ce droit, cette liberté aux personnes vaccinées ? Comment pourrions-nous représenter un danger pour elles, qui sont censées bénéficier pour la plupart d'une immunité robuste ? Comment pourrions-nous engorger à nous seuls les hôpitaux, nous qui serons très minoritaires et qui sommes pour la plupart jeunes et en bonne santé, et donc peu disposés à développer des complications ?

La liberté vaccinale est dans l'intérêt de tous. Elle est une condition nécessaire de la recherche scientifique sur les nouveaux vaccins et de la prise de décision éclairée par la Santé publique. La confiance en l'efficacité et la

sécurité des vaccins en dépend, comme la santé des Québécois à moyen et à long terme. Ce sont aussi les transformations que pourrait connaître notre société qui en dépendent.

Ne portons pas atteinte à la liberté vaccinale en imposant directement ou indirectement l'administration de vaccins dont les effets secondaires à moyen ou à long terme sont mal connus pour l'instant et pourraient difficilement être bien connus sans la protection de cette liberté. Ayons la prudence de nous donner collectivement les moyens d'évaluer avec rigueur les effets des décisions prises pour essayer de revenir à une certaine normalité, et aussi les moyens de constater et de corriger nos erreurs, s'il y a lieu. Et surtout efforçons-nous de ne pas réorganiser notre société autour de la division entre vaccinés et non-vaccinés, et d'alimenter les tensions qui y existent déjà.



## 77. Sortes d'empoisonneurs et d'hypocrites

25 juillet 2021

### **Les contempteurs de la vie :**

« La vie est une vallée de larmes. Nous sommes en ce monde pour souffrir. Dieu a condamné l'homme à travailler à la sueur de son front et la femme à enfanter dans la douleur. Vous dites que la vie n'est pas que souffrance et qu'il existe aussi des plaisirs. Mais ce sont là des plaisirs de la chair, des plaisirs matérialistes et sensibles, des plaisirs vils et trompeurs, des plaisirs qui vous dégradent et qui vous avilissent, des plaisirs qui vous détournent du rachat du péché originel et qui sont de nouveaux péchés pour lesquels il vous faudra payer, des plaisirs qui sont des pièges et qui vous rendront indignes de la félicité éternelle. Il n'y a qu'un remède à tous ces maux, qu'une manière pour vous d'être sauvés : placer votre destin dans nos mains, nous les prêtres, et obéissez-nous au doigt et à l'œil. Ne vous contentez pas seulement de rendre vos actes conformes à notre volonté : rendez-y aussi conformes vos pensées et vos sentiments. Faites pénitence. Mortifiez votre chair, votre esprit et votre orgueil. Portez le cilice. Flageolez-vous. Ne forniquez pas. N'ayez pas de pensées impures. Pratiquez le jeûne. Mangez tout juste ce qui vous est nécessaire pour subsister et continuer à racheter vos fautes. Ainsi pourrez-vous gagner votre ciel et mériter la vie éternelle après votre mort. Ainsi cette quête donnera un sens à votre existence autrement absurde et vicieuse. »

### **Les exploiters :**

« Nous devons tous satisfaire nos besoins. La vie n'est rien d'autre qu'un rude combat pour satisfaire nos besoins. C'est là la condition nécessaire de notre existence. Heureusement il y a un remède : le travail. C'est pourquoi il vous faut gagner votre vie par le travail. C'est ce que nous vous permettons de faire en vous employant. Nous vous donnons un salaire en échange de votre peine. Plus vous serez laborieux, plus votre salaire sera élevé, plus vous pourrez satisfaire vos besoins. Vous pourrez vous reposer et parfois même vous payer du bon temps. Mais ne vous y trompez pas : cela vous est permis pour refaire vos forces et retourner au travail afin de pouvoir continuer à gagner votre vie. Il ne faut pas lâcher : un jour vous pourrez prendre votre retraite. Mais il vous faut d'abord mériter votre retraite par des décennies de travail assidu. Tel est l'ordre des choses. Pour avoir quelque chose, il faut travailler. Plus vous travaillerez dur, plus votre retraite sera bonne. Mais si vous êtes paresseux, vous aurez une retraite misérable et vous devrez peut-être continuer à travailler pendant vos vieux jours. Ça sera bien fait pour vous, car ça sera la signe que vous avez été oisifs pendant votre jeunesse et dans la force de l'âge. Il vous faudra payer tôt ou tard le prix de votre paresse. »

### **Les créanciers :**

« Votre dette collective ne cesse de s'accroître. Il vous est difficile de payer les intérêts. Quant à l'argent que nous vous avons généreusement prêté, il ne faut même pas penser à le rembourser. Vous vivez collectivement tellement au-dessus de vos moyens que les déficits annuels se suivent et se ressemblent, et que vous devez constamment nous emprunter de nouvelles sommes. Mais il y a tout de même des limites. Comprenez-nous bien : ce n'est pas que nous ne voulons plus vous prêter de l'argent. Seulement, nous sommes dans l'obligation de le faire à certaines conditions si nous voulons récupérer un jour les sommes que nous vous prêterons. D'ailleurs, c'est aussi pour votre bien que nous vous imposons ces conditions, lesquelles vous permettront de redresser les finances publiques et de relancer l'économie. Heureusement, il y a un remède à tout, même aux pires maux. Voilà de quoi il s'agit. D'abord, il s'agit d'augmenter les impôts sur le revenu des particuliers et les taxes sur la consommation afin d'augmenter les revenus de l'État. L'État tirant aussi une partie de ses revenus de la vente d'électricité et de gaz naturel, les coûts devront être augmentés. Il faudra adopter des exigences plus rigoureuses pour avoir accès au filet social – qui devra être un dernier recours – et encourager les paresseux à travailler. Ensuite, il faut attirer les capitaux étrangers en offrant aux grandes multinationales des avantages fiscaux et en les autorisant à acheter les terres agricoles et à exploiter sans redevances les ressources minières et forestières. Cela va créer de l'emploi. Mais pour que ça fonctionne vraiment, il faudra assouplir le Code du travail afin de rendre plus simples les relations entre employés et employeurs et de faciliter l'embauche et la gestion des ressources humaines. C'est dans votre intérêt d'accepter ces conditions. Nous attendons

votre réponse pour débloquer les sommes nécessaires pour vous empêcher de faire un défaut de paiement. »

### **Les envahisseurs :**

« Croyez-nous : nous sommes les premiers à vouloir rapatrier nos troupes. Nous le ferions si nous pouvions. Nous sommes venus ici pour détrôner le méchant tyran qui régnait sur vous avec une poigne de fer et qui représentait une grave menace pour notre sécurité nationale parce qu'il avait en sa possession des armes de destruction massive qu'il utilisait d'ailleurs parfois contre vous. Voilà, c'est fait. Mais l'instabilité qui s'en est suivie dans tout le pays nous empêche de ramener nos troupes à la maison. Non seulement les groupes armés radicalisés qui se sont formés constituent un grave danger pour le nouveau gouvernement et la population, mais ils déstabilisent toute la région et menacent d'organiser des attentats chez nous. Nous avons l'obligation morale de ne pas abandonner nos alliés et la population aux représailles des organisations terroristes, et de veiller à notre sécurité nationale en luttant contre elles. Soyez assurés que nos troupes partiront quand elles auront vaincu le terrorisme et stabilisé le pays et la région. Faites-nous confiance. »

### **Les forces anti-terroristes :**

« Les attentats terroristes d'une violence incommensurable qui ont été commis au cours des derniers mois nous montrent qu'un ennemi particulièrement sournois et vicieux est établi à l'intérieur de nos murs. C'est un ennemi invisible et diabolique qui est prêt à tout pour ébranler notre démocratie. C'est pourquoi il nous faut prolonger l'état d'urgence pour prévenir efficacement les attentats terroristes et vaincre le terrorisme. Nous avons le devoir de faire tous front commun contre cet ennemi invisible et d'accepter certaines restrictions à nos droits et à nos libertés. N'écoutez pas ces personnes dépourvues de tout patriotisme et de tout sens moral qui exigent la fin de l'état d'urgence. Nous avons le devoir d'accepter ces restrictions justement pour défendre nos droits et nos libertés, et empêcher les terroristes de commettre des attentats à l'occasion de grands rassemblements que nous sommes dans l'obligation d'interdire pour assurer la sécurité de la population, par exemple les manifestations. Soyez assurés que la surveillance, l'arrestation et la détention préventives des personnes soupçonnées d'activités terroristes seront soumises aux standards éthiques les plus élevés et auxquels doivent se conformer les agences de renseignement et les brigades policières spécialisées dans la lutte contre le terrorisme. Vous n'avez rien à craindre si vous n'êtes pas des terroristes. Enfin, nous nous engageons à mettre fin à toutes ces mesures exceptionnelles dès que la situation sécuritaire le permettra. Vous avez notre parole d'honneur. »

### **Les confineurs :**

« Il y a des complotistes au cerveau tellement fêlé qui délirent au point de s'imaginer que nous vous cachons des choses, que nous prenons plaisir à exercer de manière tyrannique les pouvoirs exceptionnels que met à notre disposition l'état d'urgence sanitaire, et même que nous avons de sombres desseins à l'égard de la population. Comme si nous n'avions pas montré à de multiples reprises que nous sommes seulement motivés par la protection de la santé de la population, et surtout celle des plus vulnérables d'entre nous. Si la situation n'était pas aussi dramatique, il faudrait simplement en rire. Mais le moment n'est pas à la plaisanterie. La situation est critique, très critique. Le variant Delta menace de s'abattre sur nous, à moins que ce ne soit le variant Delta+. Les trois premiers confinements que nous avons été obligés d'imposer – en l'absence de traitements efficaces et sécuritaires et d'une couverture vaccinale suffisante – pour protéger la santé de la population et éviter le débordement du système hospitalier ont dangereusement ébranlé notre économie. Nombreuses sont les petites et les moyennes entreprises qui sont aux abois. Un quatrième confinement leur casserait littéralement les reins et ça en serait fait de la relance économique. C'est pourquoi nous nous verrons dans l'obligation d'avoir recours au passeport sanitaire pour ne pas reconfiner toute la population et pour permettre aux commerces non essentiels de rester ouverts, si et seulement si la situation sanitaire l'exige. Nous espérons ainsi inciter ceux qui hésitent toujours à se faire vacciner à passer enfin à l'acte. Car le temps presse pour atteindre l'immunité collective. Quant à ceux qui, malgré les appels réitérés à la raison, persisteraient dans leur refus de se faire vacciner, leur choix sera respecté, bien que nous le désapprouvions fortement. Mais qu'ils ne viennent surtout pas prétendre qu'on les prive de leur liberté. C'est justement parce que nous respectons leur liberté que nous tolérons que, contre tout bon sens, ils refusent d'être vaccinés. Et c'est aussi en vertu de leur liberté qu'ils doivent assumer les conséquences de leur décision, à savoir une réduction de leur liberté. Pour ce qui est de la majorité adéquatement vaccinée, elle disposera d'une plus grande liberté à condition de présenter une preuve de vaccination et de s'identifier pour avoir accès aux commerces et aux services non essentiels. Nous comprenons que ces contrôles sembleront étranges au début, mais en cas de reprise de la propagation, c'est le seul moyen de ne pas reconfiner toute la population, de ne pas refermer les commerces et de continuer d'avoir une vie quelque peu normale. Le passeport vaccinal est évidemment une mesure temporaire qui ne s'appliquera jamais aux services et aux commerces essentiels, et qui ne devra pas devenir l'occasion de discrimination dans les milieux de travail. Aussitôt que la situation sanitaire se sera stabilisée, il sera envisagé de suspendre l'utilisation du passeport vaccinal. Car notre but n'est pas d'imposer aux personnes vaccinées ou non vaccinées des mesures sanitaires abusives, mais seulement de protéger la santé de la population, notre économie et notre système de santé, quand la situation sanitaire l'exige. Et ce, dans notre intérêt collectif. »





## 78. Ripostes (1)

30 juillet 2021

1

**C. :** « Que vaut votre liberté si vous infectez votre père, votre mère, votre grand-père et votre grand-mère, qui demeurent vulnérables même s'ils sont vaccinés ? »

**R. :** « Que valent vos vaccins s'ils ne rendent pas beaucoup moins vulnérables votre père, votre mère, votre grand-père et votre grand-mère, qui doivent continuer à craindre d'être infectés ? »

2

**C. :** « Une liberté est excessive quand elle fait du tort à autrui. C'est évidemment le cas quand on met en danger la santé et la sécurité des autres. Ceux qui pensent le contraire sont des égoïstes très nuisibles pour la société. »

**R. :** « N'est-ce pas faire un tort considérable à autrui que de le priver de sa liberté ? N'est-ce pas une liberté excessive que d'imposer aux autres son obsession pour sa santé et sa sécurité ? Et ceux qui agissent ainsi ne sont-ils pas des égoïstes très nuisibles pour la société ? »

3

**C. :** « Les vaccins empêchent souvent les personnes vaccinées de développer des formes graves de la COVID-19 et même d'avoir des symptômes si elles sont infectées. C'est ce qui les rend beaucoup moins contagieuses que les personnes non vaccinées. »

**R. :** « Alors qu'est-ce qui distingue les personnes asymptomatiques vaccinées des personnes asymptomatiques non vaccinées ? Qu'est-ce qui fait que les premières seraient peu contagieuses et les secondes très contagieuses ? »

#### 4

**C. :** « Ce sont les récalcitrants non masqués et non vaccinés qui s'infectent les uns les autres et qui infectent les bons citoyens masqués et vaccinés. Le traçage des contacts le montre bien. »

**R. :** « Comment pouvez-vous savoir qui a infecté qui si une personne asymptomatique ou présymptomatique peut infecter d'autres personnes sans savoir qu'elle est porteuse du virus avant d'aller passer un test de dépistage ou avant d'avoir des symptômes, ce qui peut prendre plusieurs jours ? Comment connaissez-vous tous les contacts qu'a eus la première personne qui a reçu un résultat positif à un test de dépistage ? Comment déterminer si un cas contact a été infecté par cette personne ou l'a plutôt infectée ? »

#### 5

**C :** « En tant que personne vaccinée qui a fait sa part, j'exige de savoir si les personnes que je fréquente ne sont pas vaccinées. »

**R :** « De deux choses, l'une : soit le vaccin vous protège et vous n'avez pas à craindre les personnes non vaccinées qui pourraient être infectées ; soit le vaccin ne vous empêche pas d'être infecté et de développer des formes graves de la maladie, et alors vous n'avez pas à craindre davantage les personnes non vaccinées que les personnes vaccinées. »

#### 6

**C. :** « Les nouveaux variants étant plus résistants aux vaccins, il faut vacciner une plus grande proportion de la population pour garder la pandémie sous contrôle. »

**R. :** « Pourquoi ne dites-vous pas plutôt que ce sont les vaccins qui sont moins efficaces contre les nouveaux variants ? Puisque l'apparition de variants est normale dans l'évolution d'un virus, pourquoi persistez-vous à les considérer comme un moyen efficace de garder la pandémie sous contrôle et peut-être d'y mettre fin ? Comment la vaccination d'une proportion toujours plus grande de la population pourrait-elle être autre chose qu'une impasse dans laquelle on s'engagerait tête baissée ? »



## 79. Mécanique du foisonnement juridique et des difficultés d'application

2 août 2021

### 1. Moyens et fins de la législation

Ceux qui décident des règles selon lesquelles nous vivons se trompent lourdement s'ils ne font pas de l'applicabilité de ces règles un critère important devant les guider dans leur travail. Ou encore ils montrent par là qu'ils ne se soucient pas le moins du monde de l'application régulière et constante des lois, des règlements et des autres dispositions légales (décrets, arrêtés, etc.), ou qu'ils s'efforcent même d'en tirer profit.

En effet, on ne saurait légiférer en pensant de manière procédurale, c'est-à-dire en séparant les fins et des moyens, comme si on pouvait fixer les fins de la législation sans examiner d'abord les moyens de les atteindre, pour le faire seulement après. Comme si la raison d'être de la législation n'était pas l'atteinte de ces fins, et comme si cet objectif ne dépendait pas de ces moyens. Une fin sans moyens efficaces de l'atteindre n'existe que dans l'esprit de ceux qui légifèrent et qui surestiment leur pouvoir au point de croire que l'ordre de la nature, auquel appartient aussi le monde des hommes, se soumettra à leur volonté.

Outre le fait que les moyens efficaces peuvent venir à manquer et que les lois (ou tout ce qui a force de loi, ce que je désignerai ici simplement en parlant

de lois, pour alléger le texte) peuvent être difficilement applicables, les moyens qu'on prend pour les appliquer ont d'autres effets que l'atteinte des fins visées par ces lois. Ou mieux : ces autres effets tendent à être nombreux et graves à proportion de l'inefficacité des moyens utilisés pour appliquer les lois. Car plus les moyens sont inefficaces, plus il faut les multiplier et les intensifier dans l'espoir d'obtenir les effets voulus et l'application de la loi, ce qui multiplie et intensifie du même coup les inconvénients de ces moyens.

Soyons plus concrets et examinons quelques cas de figure tirés de la crise politique et juridique actuelle.

## **2. Application irrégulière et arbitraire d'une loi ou de toute autre disposition légale**

Nos autorités politiques et sanitaires ont adopté, depuis mars 2020, toutes sortes de décrets et d'arrêtés entendant régler plusieurs aspects de notre vie quotidienne. Ce n'est pas la même chose d'empêcher les meurtriers de passer à l'acte et de les arrêter pour qu'ils soient jugés et condamnés conformément à la loi, que d'empêcher les gens de se rassembler s'ils n'habitent pas à la même adresse et de les obliger à porter un masque dans tous les lieux publics fermés et au travail. Comme il n'est pas possible de surveiller constamment l'ensemble de la population québécoise, et comme on ne se retrouve pas avec un cadavre sur les bras et une foule d'indices à détruire ou à dissimuler quand on désobéit aux mesures sanitaires, les forces policières qui sont chargées de faire respecter ces mesures ne peuvent pas le faire de manière régulière, c'est-à-dire en attrapant tous ceux qui désobéissent à ces mesures, même en utilisant des caméras de surveillance et en survolant les villes avec des hélicoptères et des drones. Elles ne disposent pas encore de moyens de savoir ce qui se passe dans tous les lieux publics, dans tous les milieux de travail et dans toutes les résidences privées. Ce qui veut dire qu'assez souvent les contrevenants pourront s'en tirer sans recevoir un constat d'infraction et une amende, pour autant qu'ils prennent quelques précautions et qu'ils ne défient pas la loi trop ouvertement. La loi est donc appliquée avec beaucoup d'irrégularité, et il y a une grande part de hasard ou d'arbitraire dans le fait de recevoir ou non un constat d'infraction et une amende. Et tous ceux qui ne respectent pas la loi sans se faire prendre sont incités à continuer à le faire, et deviennent de plus en plus habiles à le faire.

Les autorités politiques et sanitaires, tenant à imposer ces mesures sanitaires à toute la population malgré ces importantes difficultés d'application, se sont efforcées de remédier à la situation en ayant recours à deux moyens : la délation (qu'on a renommé « dénonciation citoyenne ») et les châtiments exemplaires.

Même si l'incitation à la délation de la population par elle-même a sans doute augmenté le nombre de personnes qui veillent à l'application des mesures sanitaires, même si le fait de se savoir peut-être surveillé par des sortes de policiers volontaires en civil a un effet dissuasif, l'application la loi demeure irrégulière. Cela dépend si l'on a des collaborateurs parmi ses voisins ou non, par exemple, et des rapports bons ou mauvais que l'on entretient avec eux. Le

fait de recevoir un constat d'infraction ou non n'a donc rien à voir avec la nature des actes accomplis, mais dépend de quelque chose qui leur est complètement extérieur. Loin d'éliminer l'application irrégulière et arbitraire de la loi, la délation la renforce.

Nous pouvons dire la même chose des châtiments exemplaires. Les amendes disproportionnées (pour non-respect du couvre-feu, de la distanciation sociale et du port obligatoire du masque) et croissantes en cas de récidive, alors que la situation économique de plusieurs d'entre nous est déjà précaire, n'ont pas seulement pour effet de punir les personnes qu'on attrape, mais de les punir pour toutes celles qu'on n'attrape pas ou qui pourraient avoir envie de ne pas respecter les mesures sanitaires. C'est justement parce que les autorités savent très bien que le non-respect des mesures sanitaires ne pourra pas être puni avec régularité qu'elles ont décidé d'infliger de fortes amendes aux personnes qu'on attrape, ce qui accroît cette irrégularité, qui devient même de l'arbitraire, compte tenu du traitement très différent entre les personnes qu'on attrape et toutes celles qu'on n'a attrape pas, quand on ne décide pas de fermer les yeux, pour une raison ou une autre, les policiers pouvant user de leur pouvoir discrétionnaire, et les citoyens pouvant dénoncer ou ne pas dénoncer, selon la situation, leur humeur ou leurs rapports avec les personnes qui ne respectent pas les mesures sanitaires. La situation s'aggrave encore quand les détenteurs du pouvoir politique attaquent publiquement les personnes qui ne respectent pas ces mesures, et quand les journalistes, qui se font juges et bourreaux, les traînent publiquement dans la boue, comme on a pu le voir pour des propriétaires de bars et de gyms l'an dernier.

### **3. Surveillance et contrôle de la vie quotidienne**

Mais cette situation ne contente probablement pas nos autorités politiques et sanitaires. On doit pouvoir s'assurer que les mesures sanitaires – qui sont vraisemblablement là pour rester, malgré les vaccins qu'on dit très efficaces – prolongées ou à venir seront respectées assidûment par toute la population et que la loi soit appliquée avec régularité. C'est pourquoi il faut adopter, dans la perspective de nos autorités, les moyens qui s'imposent. Comme les moyens « humains » sont plus ou moins irréguliers, il faut mettre en place des dispositifs de surveillance et de contrôle sur lesquels on peut compter. Comme un passeport vaccinal sans lequel on se saurait avoir accès à des services jugés non essentiels ou même essentiels. Si on fait les choses dans les règles de l'art – comme disent vouloir le faire nos autorités en utilisant un code QR chiffré dont le gouvernement serait seul à avoir la clé et qui communiquerait avec une base de données des personnes vaccinées –, il semble ne plus y avoir de place pour l'irrégularité et l'arbitraire. Les Québécois devront se résigner à voir leurs actions les plus communes et les plus inoffensives surveiller et contrôler, comme le fait d'aller au café ou dans un restaurant, ou d'entrer dans un centre commercial ou un commerce jugé inessentiel.

Mais c'est supposer que tous les commerçants accepteront simplement de devenir les servants de la loi ou de payer des agents de sécurité pour contrôler

le statut vaccinal de leurs clients. C'est supposer aussi qu'ils ne feront pas d'exception pour leurs proches et leurs bons clients non vaccinés. Ce qui est douteux, surtout dans les cas où cela irait contre l'intérêt économique des commerçants. C'est pourquoi nos autorités devront prendre des mesures pour s'assurer de la vérification systématique du passeport vaccinal, lequel devait pourtant être une manière de s'assurer du respect par tous des mesures sanitaires. La délation et les châtiments exemplaires (amendes démesurément élevées et séjour en prison pour les clients qui entrent dans des commerces non essentiels sans passeport vaccinal et pour les commerçants qui omettent de le demander à leurs clients, comme en France) sont les moyens qui se présentent immédiatement à l'esprit, bien qu'ils engendrent leur dose d'irrégularité et d'arbitraire dans l'application de la loi. Il y a aussi la possibilité de demander aux forces policières de faire des visites surprises aux commerçants, ce qui a les mêmes inconvénients, puisqu'il ne serait pas possible de surveiller tous les commerçants du Québec.

De fil en aiguille, cela nous mène à d'autres moyens de contrôle. Par exemple, la vérification des paiements faits par carte de débit ou de crédit des personnes qui n'ont pas de passeport vaccinal, et la prise de mesures pour décourager ou interdire les transactions en argent comptant dans les commerces et les endroits publics accessibles seulement pour les détenteurs d'un passeport vaccinal valide. À terme, on peut même fusionner les moyens de paiement et une preuve numérique de statut vaccinal (imposée à la fois aux vaccinés et aux non-vaccinés) pour suivre à la trace les personnes vaccinées et non vaccinées et contrôler leurs transactions, afin d'empêcher les personnes non vaccinées de faire des achats dans des lieux qui leur sont interdits. Et si le gouvernement fournit bientôt une identité numérique aux Québécois, il est à craindre que le dispositif de surveillance et de contrôle qui en résultera devra tôt ou tard être utilisé pour avoir accès aux services gouvernementaux, par exemple les soins de santé

#### **4. Extension progressive de la surveillance et des contrôles faits par le gouvernement et les entreprises privées**

Plus les dispositifs de surveillance et de contrôle se multiplieront et se complexifieront, plus ceux qui les utilisent y verront une opportunité d'étendre cette surveillance et ces contrôles. Il ne s'agira plus de trouver quels moyens peuvent servir pour obtenir le respect des mesures sanitaires, mais de trouver quelles mesures sanitaires on peut imposer grâce aux moyens dont on dispose déjà pour faire respecter d'autres mesures. Puisqu'on dispose déjà des moyens, pourquoi se priverait-on des nouvelles mesures sanitaires qu'ils rendent possibles si on croit qu'elles permettent d'obtenir un avantage réel ou imaginaire, ou simplement de consolider son pouvoir sur la population, par cette prolifération de la surveillance et des contrôles.

Le gouvernement pourrait par exemple surveiller le mode de vie de chaque citoyen, pour vérifier dans quelle mesure il est conforme à l'idée que l'on se fait des bonnes habitudes de vie (activité physique, alimentation saine, sobriété,

anti-tabagisme), pour lui donner des conseils, lui accorder des récompenses ou même lui imposer des sanctions, par exemple des frais supplémentaires pour bénéficier de l'assurance-maladie et de l'assurance-médicament publiques. Le gouvernement britannique serait d'ailleurs en train de préparer une application mobile permettant de récompenser les Anglais qui l'utilisent en leur accordant des rabais proportionnellement à leurs bonnes habitudes de vie. Ce n'est pas une plaisanterie. Pour rendre la chose crédible, le premier ministre britannique, Boris Johnson, serait en train de suivre une diète et un programme de remise en forme pour donner l'exemple aux Anglais.

Les entreprises privées pourraient pour leur part décider d'utiliser à leurs propres fins les dispositifs de surveillance et de contrôle mis au point par le gouvernement pour que soient respectées les contraintes qu'il impose à la population. Par exemple, le passeport vaccinal pourrait servir à interdire aux personnes non vaccinées l'accès à des commerces ne faisant pas l'objet d'une exigence vaccinale gouvernementale, ou leur imposer des conditions supplémentaires. Le passeport vaccinal pourrait aussi servir à discriminer ouvertement ou non les personnes non vaccinées à l'embauche, ou pour exercer des pressions sur les employés non vaccinés, pour leur imposer des mesures disciplinaires et même les congédier s'ils refusent d'obtempérer. Même chose pour les propriétaires d'immeubles d'habitation, qui pourraient choisir leurs locataires en fonction de leur statut vaccinal, leur imposer toutes sortes d'interdictions et d'obligations de leur crû, et peut-être même les expulser s'ils n'obtempèrent pas.

Le gouvernement pourrait très bien ne pas interdire ces nouveaux usages du passeport vaccinal (par exemple en rendant libre le téléchargement l'application mobile de vérification du statut vaccinal), prétextant que les entreprises sont libres de prendre les moyens qu'elles jugent bons pour protéger la santé de leurs clients et de leurs employés, ou allant même jusqu'à les féliciter. À partir de ce point, des employeurs pourraient se mettre à prendre en compte les habitudes de vie de leurs employés, ceux qui ont des habitudes de vie jugées malsaines tendant à leur avis à être plus souvent malades, ce qui entraînerait des préjudices pour eux.

Même si ce mouvement n'est pas nécessairement calculé par les autorités politiques et sanitaires et les entreprises privées, la mécanique du foisonnement juridique, les difficultés d'application et l'apparition de nouveaux dispositifs de surveillance et de contrôle nous entraînent dans cette direction, hélas.



## **80. Pour un calcul raisonné des avantages et des inconvénients**

8 août 2021

Le passeport vaccinal est à nos portes. Nous ne savons pas encore quelle forme il prendra quand il entrera en vigueur, et encore moins quelles autres formes il pourrait prendre plus tard, à l'automne et à l'hiver. Mais nous devons quand même nous demander jusqu'où nous sommes prêts à aller pour ne pas nous faire vacciner et – c'est peut-être là le plus important – ne pas nous plier à l'utilisation du passeport vaccinal. Je dirais même qu'il faut nous poser ces questions d'autant plus que nous ne savons pas à quoi nous en tenir avec ce passeport vaccinal.

J'adopterai un point de vue que je crois partager avec la plupart des lecteurs de ce blog. Si nous étions convaincus de l'efficacité et de l'innocuité des vaccins, si nous pensions gagner individuellement et collectivement quelque chose à nous faire vacciner, nous nous serions déjà précipités sur les doses de vaccin que notre gouvernement a généreusement mises à notre disposition. Or ce n'est pas le cas. La propagande gouvernementale et journalistique, bien qu'efficace pour beaucoup de nos concitoyens, nous inspire de la méfiance. Les médecins et les scientifiques qu'on appelle en renfort nous semblent être incompetents ou les laquais du gouvernement et de l'industrie pharmaceutique.



L'absence de véritable discussion sur l'efficacité et l'innocuité des vaccins ne nous semble pas être due à un consensus scientifique et médical, mais au fait qu'on fait taire les scientifiques et les médecins qui sont d'un autre avis, soit en déchaînant contre eux les journalistes, soit en les menaçant de sanctions disciplinaires s'ils expriment publiquement un point de vue qui est opposé à celui du gouvernement et de l'industrie informatique. Ensuite, les démonstrations des médecins et des scientifiques dissidents français, américains et allemands qui ont le courage de diverger publiquement nous semblent beaucoup plus crédibles que ce que nous répètent ceux qui sont à la solde du gouvernement ou de l'industrie pharmaceutique ou qui répètent sans réfléchir les idées reçues sur la pandémie. Enfin, le fait que les gouvernements et les sociétés pharmaceutiques ne rendent pas publiques les données brutes des études soi-disant scientifiques, espérant ainsi les soustraire à la critique des autres scientifiques, c'est vraiment la cerise sur le gâteau ! L'insistance avec laquelle on exige de nous la foi nous fait justement douter et même nous rebute. Et le fait qu'on veuille nous inciter à nous faire vacciner en nous privant d'une partie de notre liberté – je parle du passeport vaccinal – a sur nous un effet dissuasif.

Ceci dit, l'entrée en vigueur annoncée du passeport vaccinal change la donne. Il n'est plus simplement question de savoir si la protection que nous procureraient les vaccins compenserait les risques d'effets secondaires à court terme, à moyen terme et à long terme. Pour nous, la réponse à cette première question est négative, ce qui a pour effet que nous nous posons cette autre question : les inconvénients que la vaccination et l'obtention d'un passeport vaccinal nous permettraient d'éviter compenseraient-ils le risque d'effets secondaires dus à la vaccination, lesquels nous sont d'ailleurs mal connus, surtout à long terme ?

Avant d'essayer de répondre à cette question, insistons sur le fait que les avantages et les inconvénients du passeport vaccinal, pour les personnes vaccinées et non vaccinées, sont appelés à évoluer en fonction de l'extension que l'on donnera à ce dispositif de contrôle. Il est à craindre que le gouvernement profitera du retour à une sorte de normalité prévu à compter de l'automne pour imposer progressivement de nouvelles restrictions et conditions qui ne sont pas annoncées, mais qui peuvent très bien être planifiées, indépendamment de ce qui se passera, ou en fonction de l'évolution de la situation. Ce serait donc simpliste de tenir compte seulement des avantages et des inconvénients, dans la situation actuelle, quand le gouvernement fera son annonce.

S'il s'agissait seulement de nous priver d'entrer dans les restaurants, dans les bars et dans les cafés, il y aurait certainement de quoi protester vivement, mais certainement pas de quoi nous faire vacciner. Plusieurs d'entre nous n'y sont pas allés depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, ne trouvant pas intéressant de fréquenter ces lieux avec toutes les mesures sanitaires et l'obligation de s'identifier à l'entrée et d'y donner leurs coordonnées. Alors pourquoi ces personnes accepteraient-elles de se faire vacciner pour avoir le privilège d'y entrer en présentant leur passeport vaccinal ? Le gouvernement

sait très bien que pour elles il n'obtiendra rien en s'y prenant de cette manière. C'est pourquoi il pourra invoquer la prétendue aggravation de la situation épidémique – le nombre de « cas » continuera à augmenter, et il y aura peut-être une cinquième « vague » après la quatrième, et une sixième après la cinquième – pour nous priver de toutes sortes de services dits non essentiels : plus le droit d'aller à la bibliothèque, dans les musées et dans tous les commerces jugés non essentiels, c'est-à-dire tous ceux qui ont été fermés pendant les trois confinements que nous avons connus. Encore là, nous pourrions nous en passer, toujours en protestant vivement contre la discrimination à notre égard. Raison pour laquelle le gouvernement pourrait aller encore plus loin, en faisant par exemple porter l'interdiction sur les cours en présentiel, qui ont été suspendus en grande partie depuis mars 2020, ce qui montre bien qu'aux yeux du gouvernement (des philistins de premier ordre, à commencer par le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement dit supérieur), ils ne font pas partie des « services » essentiels. Mais ce ne sera pas assez pour forcer plusieurs d'entre nous à se faire vacciner, surtout s'ils ne sont pas étudiants et professeurs. Le gouvernement, qui semble viser la vaccination de toute la population – à part peut-être les policiers, sauf s'ils désirent être vaccinés –, n'abandonnera pas la partie. À ce stade, toutes les personnes non vaccinées sans raison médicale seront considérées comme de méchants récalcitrants complotistes radicalisés représentant un danger pour la santé des autres et étant un obstacle pour un retour à une vie « normale ». Il est plausible que le gouvernement décrète alors que ce qui est essentiel pour elles diffère de ce qui est essentiel pour les personnes vaccinées ou pour nous tous pendant les confinements. Ainsi les personnes non vaccinées pourraient se voir interdits les transports en commun intra-urbains – où l'on exigerait le passeport vaccinal –, ce qui pourrait rendre à plusieurs d'entre elles difficile de se rendre au travail, ou du moins beaucoup plus coûteux (si elles doivent utiliser une voiture) ou plus long (si elles doivent se rendre à pied ou à vélo au travail). Dans un contexte économique instable, ces personnes pourraient hésiter à acheter une voiture ou à faire d'importantes dépenses en essence. Et dans certains cas, il serait impossible de se déplacer à pied ou à vélo tous les jours, en raison de la distance, de l'emplacement des lieux de travail ou du temps hivernal. Puisqu'on s'en prendrait indirectement aux moyens de subsistance, plusieurs se verraient dans l'obligation de céder et de se faire vacciner pour aller travailler et continuer à « gagner leur vie ». Enfin, le gouvernement pourrait cibler certaines catégories de travailleurs en exigeant la présentation d'une preuve de vaccination pour aller travailler ou l'obligation de se soumettre régulièrement à des tests de dépistage préventifs, comme cela se produit déjà pour le personnel soignant. Je pense par exemple aux enseignants et aux professeurs, aux fonctionnaires et à toutes les personnes qui travaillent avec le public. Rendu à ce point, peu d'entre nous pourraient encore résister longtemps, surtout s'ils sont endettés et s'ils ont des enfants. Et même ceux qui persisteraient à résister, après avoir perdu leur emploi, ne pourraient pas tenir le coup indéfiniment, et se retrouveraient tôt ou tard à se faire vacciner pour trouver un autre emploi probablement moins bon, pour ne pas se retrouver à la rue et mourir de faim. Alors à quoi aurait servi cette lutte ? Ceux qui l'auraient mené jusqu'au bout se

verraient finalement obligés à consentir à la vaccination, après avoir perdu leurs économies et dans l'obligation de devoir accepter un emploi passable ou minable. Certains d'entre nous pourraient donc se dire : « Si c'est pour en arriver là, à quoi bon résister ? Aussi bien se faire vacciner tout de suite, ne pas se mettre dans une situation économique encore plus précaire et attirer l'attention des autorités sur soi ? »

C'est effectivement ce que nous pourrions nous dire si notre manière de résister ou, peut-être encore plus, de ne pas résister n'était pas susceptible d'aggraver la situation. Il se pourrait bien que l'annonce prochaine du passeport vaccinal soit une sorte de ballon d'essai. On commencera par nous dire que c'est seulement pour certains services non essentiels (les restaurants, les bars, les cafés et les salles de spectacle, par exemple) et que c'est temporaire, mais sans nous donner de critères précis ou réalistes pour qu'on cesse d'y avoir recours ou qu'on le suspende. Selon la réaction de la population vaccinée et non vaccinée – car on peut être vacciné tout en étant radicalement contre le passeport vaccinal –, le gouvernement pourrait décider s'il doit procéder avec prudence pour étendre le champ d'application du passeport vaccinal, ou s'il peut y aller à fond de train sans risquer de se heurter à une forte résistance, semblable à celle rencontrée en France et dans d'autres pays. Si beaucoup de ceux qui jusqu'à maintenant ont refusé de se faire vacciner prennent rendez-vous pour recevoir la première dose dès qu'on leur interdit l'accès à ces services non essentiels, en prévision d'autres interdictions et restrictions qui viendront probablement plus tard, le gouvernement pourra aller très vite en affaires pour généraliser l'utilisation du passeport vaccinal et exercer des pressions croissantes sur les derniers récalcitrants, en l'appliquant même aux services indiscutablement essentiels (les supermarchés et les hôpitaux) et aux milieux de travail, en laissant tout au plus la possibilité de passer régulièrement des tests de dépistage (peut-être payants) pour avoir accès à ces services et aller travailler. Nous pouvons nous attendre à ce qu'il utilise son plan de retour à la « normalité » dans les écoles, les cégeps, les universités, les organismes publics et les entreprises comme levier pour contraindre les non-vaccinés à se faire vacciner, en changeant les règles du jeu cet automne et cet hiver, alors que nous serons déjà bien engagés dans nos activités professionnelles ou éducatives. Si les personnes non vaccinées cèdent alors, si les personnes vaccinées ne les appuient pas dans la défense de la liberté vaccinale, alors le gouvernement aura la voie libre pour étendre le passeport vaccinal à la quasi-totalité de la société, et peut-être aussi pour s'ingérer dans notre vie privée. Le passeport vaccinal s'appliquerait alors à tous les aspects de notre vie (je pourrais donner quelques exemples, mais je ne veux pas répandre de mauvaises idées qui pourraient être reprises par des idéologues) et ce, de manière permanente ou à tout le moins cyclique, au gré des nouvelles « vagues », des nouveaux variants et des nouveaux vaccins. Car le gouvernement pourrait en venir assez rapidement à décréter que pour continuer à être considéré comme adéquatement vacciné et bénéficié des « privilèges » qui y sont associés, il ne suffit plus seulement d'avoir reçu les deux doses des vaccins de première génération, des doses de vaccins de deuxième ou de troisième génération étant dorénavant requises pour

garder son passeport vaccinal. Puisque son utilisation aura peut-être été étendue à l'ensemble de la société et à notre vie, la résistance devient alors très difficile parce que trop tardive. Pour cette raison même, notre gouvernement pourrait décider d'imposer d'autres conditions à l'obtention du passeport, qui ne seraient plus sanitaires, mais qui pourraient être ouvertement idéologiques. Question de vraiment nous mettre au pas. Car il se pourrait bien que le passeport vaccinal ne serve pas tant à nous contraindre à la vaccination, que la vaccination serve à nous inciter à accepter ce dispositif de surveillance et de contrôle.

En ce qui me concerne, la perspective de vivre dans un tel monde ne me dit rien qui vaille. Ça me fait même peur, mais surtout ça me dégoûterait fortement. J'essaie de me résoudre à résister aussi longtemps que possible et de convaincre les autres à en faire autant, étant persuadé que l'absence de résistance soutenue a pour principal inconvénient de faciliter la venue de cette nouvelle « normalité » qui semble être en train de prendre forme et que je refuse catégoriquement. Ainsi le fait de la retarder un peu en résistant, et de gagner un peu de temps dans l'espoir d'un retournement et d'un grand réveil, c'est déjà un gain comparativement au fait de ne pas résister. J'aurais d'ailleurs honte de ne pas résister, même si ma résistance s'avérait inefficace, tant je rejette cette nouvelle « normalité ». Si jamais elle venait à se réaliser, si je voyais que mes concitoyens semblent s'accommoder définitivement d'elle et consentent à vivre dans la servitude qui leur convient, si la situation devenait vraiment désespérée, je pourrais toujours m'expédier, ayant trouvé une manière sûre et rapide de le faire, et m'étant déjà procuré ce qu'il faut pour passer à l'acte.

Mais je n'en suis pas encore rendu à ce point. Le fait de disposer de cette porte de sortie – si jamais il devenait absolument suffoquant de vivre dans notre société – m'aide à me résoudre à résister autant que me le permettent mes faibles moyens, quitte à m'exposer à perdre mon emploi et à sacrifier mon confort, que je considère dénué de toute valeur s'il n'est pas accompagné de la liberté, et lequel on pourrait d'ailleurs facilement m'enlever si j'acceptais simplement la servitude, comme beaucoup le feront certainement. Et la résistance, même individuelle et à petite échelle, sera toujours plus belle et plus noble que la capitulation, que l'acceptation passive de la nouvelle « normalité », que le consentement à la servitude et que la collaboration avec nos maîtres autoproclamés. Mais il serait beaucoup mieux que nous nous liguions – nous qui ne voulons pas consentir à la vaccination et au passeport vaccinal ou à quelque autre forme d'obligation vaccinale, et encore moins à la nouvelle « normalité » – pour résister plus efficacement et pour nous soutenir les uns les autres en cas de problème. Peut-être nos concitoyens, même s'ils sont déjà vaccinés, finiront-ils pas ouvrir les yeux et se révolter, comme cela est arrivé chez nos cousins les Français.



## 81. Appui de la population et absence de débat public sur l'implantation du passeport vaccinal

12 août 2021

Nos autorités politiques et sanitaires et les journalistes affirment qu'une large majorité de la population appuie le passeport vaccinal. C'est même cette forte adhésion de la population québécoise qui justifierait l'absence de débat public à ce sujet, à l'Assemblée nationale ou dans l'ensemble de la société. Le gouvernement bénéficiant déjà de cet appui, il ne serait pas utile de discuter. Qui plus est, notre premier ministre a dit franchement qu'il faut éviter de tels débats puisque certaines personnes – très méchantes ou très stupides – pourraient tromper la population grâce à des arguments fallacieux. Autrement dit, la prétendue adhésion de la population québécoise au passeport vaccinal dépendrait en grande partie de l'absence d'opposition aux vérités qui appuieraient ce fameux passeport et dont on saurait avec certitude qu'elles sont vraies parce que les idées qu'on pourrait leur opposer seraient forcément fausses. Ce qui est du dogmatisme, en science, mais aussi en politique et en morale.

Il n'y a pas si longtemps, le clergé catholique censurait et persécutait les penseurs dissidents, libres ou athées en raisonnant de cette drôle de manière : « Ce qui n'est pas conforme aux Saintes Écritures et aux dogmes de l'Église, qui sont la vérité et le bien, est forcément faux et mauvais. Raison pour laquelle

il faut combattre la diffusion des idées athées et immorales qui pourraient entraîner dans des erreurs funestes nos ouailles, corrompre leurs mœurs, les éloigner du droit chemin et provoquer de graves troubles. »

Ce qui nous amène à nous poser les questions suivantes :

- Comment peut-on évaluer correctement l'appui de la population si le gouvernement et les journalistes entravent activement l'expression des positions divergentes et refusent la tenue d'un débat public, sous prétexte que ça serait nuisible ?
- À supposer que la population québécoise appuie le passeport vaccinal autant que le disent le gouvernement et les journalistes, et qu'ils ne prennent pas leurs désirs pour la réalité, que vaudrait cette opinion qui n'a pas été mise à l'épreuve dans le cadre d'un débat public digne de ce nom, c'est-à-dire libre et où l'autoritarisme ne serait pas toléré ?
- En l'absence d'un tel débat, comment notre gouvernement peut-il prétendre prendre des décisions éclairées et être capable de voir et de corriger ses erreurs ?
- N'est-ce pas précisément en pareilles circonstances que les autorités politiques, qui agissent comme si elles étaient faillibles (ou peu s'en faut), ont tendance à errer et à persister dans l'erreur, au détriment de l'intérêt de la population ?
- Est-ce que cette manière autoritaire de gouverner est compatible avec nos institutions démocratiques ?
- Si ce n'est pas le cas, quelles conséquences pratiques devons-nous en tirer ?



## **82. Assimilation des personnes vaccinées aux partisans du passeport vaccinal**

13 août 2021

Notre gouvernement et les journalistes supposent souvent que les personnes vaccinées, adéquatement ou sur le point de l'être, appuient ou réclament même l'implantation du passeport vaccinal. Et il n'y aurait que les antivax égoïstes et débiles qui s'opposeraient à ce passeport. Voilà une manière de penser qui, bien que simpliste et même rudimentaire, n'en est pas moins très commode pour nos autorités politiques et sanitaires. Si l'on suppose que le taux de vaccination sera bientôt de 80 % dans tous les groupes d'âge éligibles pour se faire administrer le « précieux sérum », cela ferait au moins 80 % de la population qui approuverait le passeport vaccinal, en ajoutant les personnes qui, en raison de problèmes de santé, ne peuvent pas être vaccinées, qui voudraient bien l'être et qui profiteront vraisemblablement d'une dispense pour bénéficier des mêmes « privilèges » que les vaccinés, car c'est l'intention qui compte.

Il suffit de considérer les choses attentivement pour voir que la situation est certainement plus complexe. Je ne nie pas qu'il y a sans doute beaucoup plus de personnes favorables à ce dispositif parmi les vaccinés que parmi les non-vaccinés. Il est raisonnable de croire que la proportion de personnes

défavorables au passeport vaccinal est très forte chez les personnes qui n'ont pas été vaccinées, puisque cela constitue un acte de résistance contre les exhortations de plus en plus insistantes du gouvernement et des journalistes. Les choses sont néanmoins moins claires quand il s'agit d'évaluer comment se partagent les opinions dans la grande classe des personnes vaccinées. Ce qui devient manifeste quand on se pose les questions suivantes :

- Qu'est-ce qui nous permet de croire que les travailleurs de la santé – pour lesquels le gouvernement a décrété l'obligation d'être vacciné, sous peine d'avoir à subir 3 ou 4 tests de dépistage par semaine ou d'être muté à des fonctions administratives, pour éviter les contacts avec des personnes vulnérables ou malades – seraient tous ou presque tous favorables à l'implantation du passeport vaccinal ? Plusieurs d'entre eux – assez nombreux pour que le gouvernement juge pertinent de rendre obligatoire la vaccination – n'ont-ils pas été vaccinés pour éviter d'avoir à subir des tests de dépistage régulièrement et ne pas s'exposer à des sanctions disciplinaires, à une suspension ou même à un congédiement ? Est-il vraisemblable que ces personnes, une fois vaccinées, soient devenues partisans de la politique vaccinale du gouvernement et de l'implantation du passeport vaccinal, qui s'il n'en est peut-être pas l'aboutissement ultime, en est certainement un jalon important ? N'est-il pas plus vraisemblable qu'ayant été vaccinés à leur corps défendant, ces travailleurs de la santé soient aigris contre le gouvernement et sa politique vaccinale ?
- L'une des stratégies utilisées par le gouvernement, pour inciter les personnes hésitantes à se faire vacciner, n'a-t-elle pas été de prétendre que plus la couverture serait élevée dans tous les groupes d'âge éligibles à la vaccination, plus la situation sanitaire serait meilleure, plus les chances d'atteindre l'immunité collective seraient grandes, plus la probabilité de devoir avoir recours au passeport vaccinal diminuerait ? À supposer que cette stratégie ait incité plusieurs personnes à se faire vacciner, est-il légitime de croire que, maintenant que le gouvernement est sur le point d'imposer le passeport, ces personnes qui se sont fait vacciner dans l'espoir d'éviter l'implantation du passeport vaccinal, le voient maintenant d'un bon œil ? Puisque le gouvernement est demeuré jusqu'à maintenant assez flou et inconstant quant au taux de vaccination qu'il faudrait pour atteindre l'immunité collective, et semble tout disposé à continuer à ne pas le préciser et à demander toujours plus, ne se peut-il pas que ces personnes aient l'impression d'avoir été flouées par le gouvernement ? Car celui-ci n'est-il en train de faire du taux important de vaccination dans la population générale un signe d'adhésion à l'implantation du passeport vaccinal, et donc une raison de procéder à cette implantation, alors qu'il y a quelques mois ou même quelques semaines il incitait à la vaccination en berçant la population de la possibilité d'éviter l'implantation de ce dispositif ? Un tel manque de cohérence, pour ne pas dire une telle duplicité, ne contribue-t-il pas à



rendre plus mécontentes celles de ces personnes qui ont de la suite dans les idées ?

- Par l'annonce de l'implantation prochaine du passeport vaccinal, le gouvernement montre ouvertement qu'il veut contraindre les hésitants, les négligents et – en prenant peut-être les grands moyens plus tard – les récalcitrants à se faire vacciner ? Poussera-t-il l'inconséquence et l'impertinence jusqu'à faire de ceux qui céderont peu à peu aux pressions croissantes des partisans du passeport vaccinal parce que finalement ils se sont fait injecter les fameux vaccins ?
- Peut-on supposer que toutes les personnes qui se sont fait vacciner avant qu'il ne soit question d'implanter le passeport vaccinal soient d'accord avec cette nouvelle mesure ? Durant les premiers mois de la campagne de vaccination massive, ne s'agissait-il pas surtout de se protéger et de protéger les autres en se faisant injecter les vaccins ? La seule décision de se faire vacciner, motivée seulement ou principalement pour des raisons de santé, suffit-elle pour considérer ces personnes comme favorables au passeport vaccinal ? N'est-il pas probable qu'il existe toutes sortes de nuances dans l'opinion qu'ont les personnes vaccinées sur cette nouvelle mesure dite sanitaire ? N'est-ce pas se rendre coupable d'une erreur grossière que de croire que les personnes vaccinées sont simplement favorables au passeport sanitaire ? Ne serait-ce pas aussi une manière très efficace de nous diviser en montant les vaccinés et les non-vaccinés les uns contre les autres et en exacerbant les tensions qui existent déjà ? Si oui, à quoi cela sert-il et à qui cela profite-t-il ?
- Sait-on avec quelque précision de quoi il s'agit quand on dit que les vaccinés approuveraient l'implantation du passeport vaccinal ? Comment pourraient-ils avoir une opinion claire et réfléchie alors que le gouvernement nous maintient (à dessein ou sans savoir lui-même où il va) dans le flou ou même l'obscurité quant aux modalités et au champ d'application de ce dispositif au cours de l'automne et de l'hiver, et peut-être même des années à venir ? S'agit-il de l'approuver comme mesure temporaire ? Qu'entend-on alors par temporaire ? Que pense-t-on du fait d'étendre son utilisation à d'autres lieux et services que les restaurants, les bars, les salles de spectacle et les grands rassemblements ? Et quels critères quant à la situation épidémique pourraient justifier ou non cette extension aux yeux des vaccinés ? Savent-ils s'ils auront à satisfaire d'autres conditions pour continuer à bénéficier de leurs privilèges ? Les opinions à ce sujet peuvent-elles ne pas être multiples, inconstantes et peu réfléchies, faute des éclaircissements nécessaires et d'un débat public digne de ce nom, non pas fait en vitesse, pendant ou après l'implantation de ce dispositif, mais justement pour décider en connaissance de cause s'il faut procéder à cette implantation ou non, sous quelle que forme que ce soit ? Si ces conditions ne sont pas réalisées, fait-il sens de prétendre que les personnes vaccinées approuveraient l'implantation du passeport

vaccinal et de faire de cet appui présumé et confus une raison supplémentaire d'aller de l'avant ?

- Si le gouvernement persiste dans son refus d'un débat public sur le passeport vaccinal et, loin de suspendre son implantation, l'étend de manière progressive et autoritaire à presque tous les services non essentiels, aussi à certains services essentiels, et même à une partie considérable de l'activité professionnelle et de la vie sociale, que nous faudra-t-il pour que nous en ayons assez d'être traités comme des poulets, et ce, que nous soyons vaccinés ou non vaccinés ?



## **82. Diktats sur le passeport vaccinal, décrets à venir et absence de loi**

14 août 2021

Ce que nous savons actuellement sur le passeport vaccinal se réduit à presque rien. Nous savons ce que nous en disent les autorités politiques et sanitaires dans leurs points de presse et sur le site gouvernemental consacré à la crise dite sanitaire. Autrement dit, nous savons seulement que le passeport vaccinal entrera en vigueur au début du mois de septembre et qu'il sera requis pour aller dans les bars, les restaurants et les gyms, et pour assister à des matchs sportifs et à des festivals, par exemple. Il est censé s'appliquer seulement, pour l'instant, à certains services non essentiels et exclure les commerces de détail. Mais cela pourrait changer l'automne et l'hiver prochains, en fonction du nombre de « cas » dépistés.

Ce qu'on trouve sur le site du gouvernement ne nous dit presque rien de plus :

*« Le passeport vaccinal COVID-19 sera un document officiel et gratuit attestant qu'une personne est bien protégée contre la COVID-19.*

*Le passeport vaccinal pourrait notamment permettre de voyager à l'étranger et d'accéder à des activités non essentielles aux personnes adéquatement protégées en cas de recrudescence des cas. Les travaux se poursuivent, mais il est envisagé d'utiliser le passeport vaccinal pour les activités non essentielles suivantes :*

- les activités à risque élevé regroupant un nombre limité de personnes (gyms, sports d'équipe, bars, restaurants, etc.);*
- les activités à risque modéré ou faible, regroupant un plus grand nombre de personnes (arts et spectacles, festivals et grands événements, matchs sportifs, etc.).*

*Son utilisation spécifique sera déterminée en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique et de la couverture vaccinale au Québec.*

*Le passeport vaccinal ne sera pas exigé pour accéder aux services essentiels comme l'enseignement (primaire, secondaire, postsecondaire) ou par un employeur comme critère d'embauche.*

*La date visée pour sa mise en application est le 1er septembre 2021, lorsque certaines conditions seront réunies, entre autres :*

- la possibilité d'avoir accès à deux doses aura été offerte à toute la population québécoise âgée de 12 ans et plus;*
- la technologie sera fin prête pour permettre de reconnaître efficacement toutes les personnes adéquatement protégées, incluant celles avec un antécédent d'infection. »<sup>32</sup>*

Les passages soulignés laissent entendre que le passeport vaccinal pourrait être utilisé pour d'autres choses que ce qui est envisagé actuellement. Le critère selon lequel il serait nécessaire de l'utiliser et d'en élargir l'utilisation est très vague : une recrudescence de cas. Voilà un critère qui est le summum de l'exactitude juridique et de la rigueur scientifique ! Après quoi on nous dit que son utilisation spécifique sera déterminée en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique et de la couverture vaccinale au Québec. Ce qui est, en langue de bois, une manière de dire que les autorités politiques et sanitaires pourront, de manière assez arbitraire, changer les règles du jeu l'automne et l'hiver prochains, comme cela s'est produit l'année dernière à la suite de l'implantation du système de paliers d'alertes de couleur. Il faut donc relativiser l'affirmation selon laquelle le passeport vaccinal ne sera pas utilisé pour

---

<sup>32</sup> <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19> (consulté le 14 août 2021) C'est moi qui souligne.

accéder aux services essentiels ou par un employeur comme critère d'embauche. Ce dernier passage, par sa précision qui détonne avec le flou d'ensemble, est fort suspect. On a l'impression que le gouvernement se ménage la possibilité de rendre la vaccination obligatoire pour des groupes de travailleurs ou ménage cette possibilité à l'employeur, pourvu que cette exigence ne soit pas exprimée explicitement au moment de l'embauche, mais seulement avec des travailleurs déjà embauchés. Il importe donc de demeurer sur nos gardes.

Rien dans cette brève description du passeport vaccinal ne permet de nous assurer qu'il est temporaire et de ce qu'on entend par temporaire (quelques semaines, quelques mois ou quelques années). Tout au plus sait-on que la manière dont il sera utilisé dépendra de l'évaluation gouvernementale de la situation épidémique, ce qui revient à dire que c'est tout abandonné à l'arbitraire du gouvernement, ce qui revient à dire que ce dispositif pourrait aussi bien être temporaire, être là pour rester ou devenir saisonnier ou cyclique, en fonction des variations des « cas » d'infection.

Rien non plus ne nous permet de savoir quelles sont les sanctions qui attendent les clients et les entrepreneurs qui pourraient décider de contourner l'utilisation du passeport vaccinal. Devons-nous attendre des amendes comme celles pour les rassemblements interdits, le non-respect du couvre-feu et le fait de ne pas porter un masque dans un lieu public intérieur ? Ou devons-nous craindre des sanctions beaucoup plus sévères, comme celles qui sont en vigueur en France, à savoir des amendes beaucoup plus élevées et des peines d'emprisonnement ? Comment évaluer si l'utilisation du passeport est proportionnée et compatible avec notre charte des droits et libertés si on nous maintient dans l'ignorance sur ce point ? Et pourtant le passeport vaccinal devrait commencer à être utilisé dans deux semaines...

Disons les choses franchement : nous sommes soumis aux diktats des autorités politiques et sanitaires, en vertu de l'état d'urgence sanitaire qu'elles ont elles-mêmes déclaré, qu'elles semblent vouloir prolonger encore bien longtemps, et auquel l'Assemblée nationale ne pourrait pas mettre fin même si elle le désirait, le parti gouvernemental détenant la majorité des sièges.

Le gouvernement n'a pas encore daigné promulguer un décret ou un arrêté à propos de l'implantation prochaine du passeport vaccinal. Du moins n'ai-je rien trouvé sur le site du gouvernement. Les décrets promulgués depuis juillet semblent seulement renouveler l'état d'urgence sanitaire et une recherche par mots-clés dans les arrêtés ne m'a rien permis de trouver. Nous pouvons nous attendre à ce qu'un décret soit publié à la fin du mois d'août, un peu avant l'entrée en vigueur du passeport vaccinal. En attendant, le gouvernement nous garde dans le flou, et tout ce que nous avons, c'est sa parole. Il en résulte que les décrets qu'il promulgue n'ont pas pour fonction de l'autoriser à prendre une série de mesures sanitaires et à faire des préparatifs en conséquence, mais servent à donner après coup un semblant de légitimité juridique à ce qu'il s'est autorisé lui-même à faire et à préparer, pour mieux nous l'imposer. Décrets qui n'ont d'ailleurs par la suite aucune force contraignante sur ce que le

gouvernement peut faire et ne pas faire, puisqu'ils peuvent être amendés, abrogés ou remplacés à volonté par le gouvernement. Même si ces décrets ne sauraient constituer pour nous une garantie de ce qui peut être fait ou ne peut pas être fait par le gouvernement, c'est tout de même un peu mieux que d'être gouvernés en vertu seulement de ses déclarations publiques : au moins les choses sont fixées par écrit (pour un certain temps) et elles acquièrent un caractère officiel qui nous dispensent d'essayer de nous y retrouver dans les déclarations publiques des chefs, qui ne sont pas toujours claires, précises et cohérentes. Mais comme presque tous nos concitoyens ne s'intéressent pas à ces décrets et ignorent parfois qu'ils existent, comme nos chefs et nos journalistes en parlent de moins en moins, et comme les décrets et les arrêtés deviennent de plus en plus intelligibles à force de renvois et d'amendements, c'est presque déjà comme si la parole de ces chefs faisait loi.

Face au flou juridique et à l'arbitraire auquel nous sommes tous exposés quant au passeport vaccinal, certains d'entre nous pourraient vouloir seconder les demandes de certains députés de l'opposition quant à une loi qui encadrerait le passeport vaccinal. Mais les personnes qui font de telles réclamations sont manifestement en faveur du passeport vaccinal, et elles veulent seulement qu'on fournisse un cadre juridique plus solide à ce dispositif et qu'on fixe des limites à ce que peut faire et ne pas faire le gouvernement. Ce qui reviendrait à pérenniser le passeport vaccinal. Les décrets du ministre de la Santé et des Services sociaux seraient annulés aussitôt qu'un tribunal déclarerait que le gouvernement abuse de son pouvoir en prolongeant indéfiniment l'état d'urgence sanitaire, ou aussitôt qu'un gouvernement (celui-ci ou le suivant) déciderait ou devrait, sous les pressions populaires, mettre fin à l'état d'urgence sanitaire. Pour sa part, une loi sur le passeport vaccinal aurait une existence durable et autonome à l'égard de l'état d'urgence sanitaire, et par conséquent continuerait à être effective après la fin de l'état d'urgence sanitaire, et continuerait à l'être jusqu'à ce qu'on l'abroge.

Paradoxalement, en voulant inscrire dans la loi le fait que le passeport vaccinal doit être une mesure temporaire, on pourrait contribuer à lui donner une existence durable. Car l'Assemblée nationale pourrait difficilement s'entendre sur une date fixe. Il serait à craindre que, finalement, on introduise dans cette loi le flou qui existe dans les déclarations publiques du gouvernement et dans ses décrets, et qu'on pérennise ainsi le passeport vaccinal et l'arbitraire qui l'entoure.

Certes, on pourrait aussi chercher à délimiter par cette loi son champ d'application. Mais il est encore à craindre que nos représentants ne parviennent pas à en fixer les limites. Beaucoup diront que cela dépend de l'évolution de la situation épidémique. S'ils ne se contentaient pas de ce flou qui consoliderait le pouvoir arbitraire du gouvernement, ils opteraient probablement pour un système de paliers d'alerte qui servirait cette fois-ci seulement à confiner les personnes non vaccinées et qui donnerait une grande latitude au gouvernement dans son interprétation et dans son application, comme nous avons pu le constater à nos dépens quand il s'agit de confiner toute la population québécoise avec un tel système.

Enfin même si on parvenait, par un véritable tour de force, à inscrire dans la loi des limites assez précises quant à la durée et à l'extension du passeport vaccinal, il serait assez facile, pour un gouvernement majoritaire et avec une opposition timorée, de faire durer cette loi et d'étendre son application bien au-delà de ce qui y était inscrit initialement. Et en pareil cas, il est généralement plus facile d'aller de l'avant que de revenir en arrière.

Alors que ceux qui seraient disposés à demander cette loi et à s'accommoder du passeport vaccinal pourvu qu'on en délimite légalement la durée et l'extension fassent preuve de prudence politique et se demandent si les risques d'une telle voie ne surpassent pas largement les bénéfices escomptés, et si l'on ne risque pas d'aggraver ainsi les maux que l'on tente justement d'éviter. Les anglophones ont une expression imagée pour ce genre de situations : « **Out of the frying pan, into the fire.** » En français, on pourrait dire que ce serait là réclamer la corde avec laquelle on nous pendrait ou avec laquelle nous nous pendrions nous-mêmes.

Bref, si mes craintes sont fondées, il ne saurait suffire d'apporter quelques ajustements au passeport vaccinal et de l'encadrer pour le rendre acceptable. Il serait dangereux de nous laisser séduire par ces sirènes. À mon sens, il n'y a qu'une chose à faire : s'opposer au passeport vaccinal avec toute la fermeté, toute la constance et toute l'ingéniosité dont nous sommes capables, comme d'autres peuples s'efforcent déjà de le faire.



## 83. Pour la transparence technologique

15 août 2021

À environ deux semaines de l'entrée en vigueur du passeport vaccinal au Québec, notre gouvernement se montre avare d'informations sur les technologies qui seront utilisées. Nous savons que les codes QR qui servent de preuve de vaccination numérique seront lus à l'aide d'une application mobile. Pour ce faire, une clé de chiffrement, vraisemblablement intégrée à l'application mobile, sera utilisée. Il me semble avoir lu quelque part que l'application mobile devrait à ce moment entrer en communication avec une base de données du gouvernement pour vérifier l'information contenue dans les codes QR, mais je n'ai pas réussi à retrouver l'article de journal en question.

Quant au site du gouvernement, il dit ceci sur les technologies utilisées pour l'implantation du passeport vaccinal :

### **« Différence entre la preuve de vaccination et le passeport vaccinal**

*La preuve de vaccination électronique est un document en format PDF qui se télécharge à partir de votre ordinateur ou de votre appareil mobile. Elle contient vos informations personnelles, le vaccin que vous avez reçu et un code QR qui contient ces informations. Pour en savoir plus, consultez la page Preuve de vaccination contre la COVID-19.*



*Le passeport vaccinal est un outil qui interprétera l'information contenue dans votre preuve de vaccination pour déterminer votre statut de protection contre la COVID-19. Il ne présentera pas vos informations personnelles ni les informations sur la maladie que vous avez eue, ou le détail des vaccins que vous avez reçus. »<sup>33</sup>*

Pour l'instant, aucune application ne semble être requise de la part du détenteur de la preuve de vaccination. Il vaut mieux qu'il en soit ainsi et que cela demeure ainsi. Sinon toute personne qui aurait voulu utiliser le passeport vaccinal aurait dû se demander ce que pourrait faire cette application et quelles données elle pourrait collecter et transmettre au gouvernement, par exemple en ayant accès à la géolocalisation du téléphone mobile, ce qui pourrait rendre possible une certaine forme de traçage.

D'autres questions doivent être posées à propos de l'application qui devra être utilisée dans les restaurants, dans les bars et dans les stades sportifs pour lire les codes QR des clients et savoir s'ils sont adéquatement vaccinés ou non :

- Comme il l'a déjà été évoqué, cette application fait-elle seulement de lire le code QR en utilisant une clé de chiffrement ou entre-t-elle en communication avec une base de données gouvernementale ?
- Dans l'affirmative, quelle est la politique du gouvernement quant à la conservation ou la suppression des journaux (« logs ») de toutes les vérifications faites et quelles données se trouvent dans ces journaux, qu'elles concernent les détenteurs des preuves de vaccination ou les entreprises qui vérifient leur validité ?
- Des précautions ont-elles été prises pour empêcher le système d'exploitation (Android ou iOS) des téléphones mobiles utilisés de collecter des données susceptibles d'être transmises à Google ou à iOS, qui comme on le sait sont friands d'informations sur la population ?
- Des précautions ont-elles été prises pour empêcher les autres applications installées ou des virus présents sur ces téléphones de collecter les données traitées par l'application gouvernementale et de les transmettre à des tiers ?
- Sera-t-il possible d'installer cette application sur des téléphones dont, en raison de l'obsolescence programmée qui sévit sur le marché, la version du système d'exploitation aura atteint la « fin de vie » (« end of life ») sans que le passage à une version plus récente soit possible, ce qui veut dire qu'ils ne reçoivent plus de mises à jour et sont exposés à des failles de sécurité ?
- L'application devra-t-elle être installée seulement sur des téléphones qui appartiennent en propre aux restaurants, aux bars et aux stades sportifs,

---

33 <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19> (consulté le 15 août 2021)

ou pourra-t-elle être installée sur les téléphones personnels des propriétaires et des employés, ce qui aurait pour avantage de réduire les dépenses de certains commerces plus petits, mais l'inconvénient d'augmenter les chances de failles de sécurité, beaucoup de nos concitoyens étant peu soucieux de protéger leurs propres données et vraisemblablement pas plus soucieux de protéger celles des autres ?

- Sera-t-il possible pour n'importe qui de télécharger et d'installer cette application ou un code d'activation sera-t-il transmis aux commerces et aux lieux publics où son utilisation sera requise, afin d'éviter que d'autres commerces et lieux publics, et aussi des employeurs, l'utilisent même si la loi n'y impose pas le passeport vaccinal, ce qui aurait pour effet de donner une extension plus grande et illégale au passeport vaccinal, à l'insu du gouvernement ou avec son consentement ?
- Etc.

J'en arrive donc aux constats suivants :

- Nous ne pouvons pas simplement nous fier à l'intégrité et à la prudence des entreprises et de leurs employés pour protéger nos données.
- Le gouvernement se rend coupable de négligence à l'égard de nos données s'il ne donne pas des directives très précises aux utilisateurs de l'application afin de réduire au minimum les risques de collecte ou de vol de données par des tiers partis, et ne prend pas les moyens qui s'imposent pour les faire respecter, ce qui n'est certainement pas facile.
- Le gouvernement s'accommode fort bien d'un risque d'extension illégal du passeport vaccinal s'il laisse libre l'installation et l'utilisation de cette application, sans imposer l'utilisation d'un code d'activation aux seuls commerces ou lieux publics en droit d'imposer le passeport vaccinal.
- Le gouvernement doit rendre publiques des informations très précises sur le mode de fonctionnement de l'application, mais aussi sur la nature et la fonction de la base de données gouvernementale à laquelle il a déjà été fait allusion.
- Il n'est pas raisonnable de croire sur parole le gouvernement, qui manque de transparence et qui est même porté à la rétention active d'information.
- Raison pour laquelle il faut réclamer que le gouvernement rende accessible le code source de l'application (sans nécessairement le rendre libre, ce qui ferait que cette application serait un « source-available software ») afin qu'il puisse être analysé librement et ouvertement par tous ceux qui ont les compétences en informatique nécessaires, et pas seulement par les experts en sécurité informatique du gouvernement, qui ne sont pas infaillibles, qui peuvent manquer de recul par rapport à des projets où ils sont peut-être impliqués depuis le début, et surtout qui ne

peuvent pas s'exprimer publiquement sans s'exposer à des sanctions disciplinaires et peut-être même à un congédiement.

Certains diront qu'en rendant le code source disponible, on facilite le travail des pirates informatiques. Mais on facilite aussi le travail de nombreux experts en sécurité informatique indépendants, qui prennent parfois la peine d'auditer le code source d'applications pour le seul plaisir de parvenir à y trouver des failles de sécurité et à les signaler aux développeurs des projets. Les distributions de Linux et de BSD reposent généralement sur un tel modèle de sécurité informatique, et on peut difficilement prétendre qu'elles sont moins sécuritaires que Windows, qui est un système d'exploitation propriétaire dont le code source ne peut pas être analysé librement.

Mais le fait repérer des failles de sécurité susceptibles d'être exploitées par des pirates informatiques indépendants ou employés par des tiers partis n'est pas ici le seul enjeu. Il est tout aussi important, sinon encore plus important, de nous assurer que l'application utilisée fait bien ce qu'on dit qu'elle fait et qu'elle ne fait pas autre chose que ce qu'on dit qu'elle fait. Je ne crois pas dire n'importe quoi en affirmant que la collecte de données dont nous sommes tous la cible ne se fait pas tant grâce à des failles de sécurité, que grâce au fonctionnement normal et voulu des logiciels que nous utilisons pour la plupart, notamment les systèmes d'exploitation et les navigateurs web. S'il est vrai que nous ne pouvons pas tous – moi le premier – regarder nous-mêmes le code source des logiciels que nous utilisons, le fait que ce code source soit accessible et que les spécialistes qui l'analysent y trouvent assez rarement à redire nous permet d'avoir raisonnablement confiance en la distribution de Linux ou de BSD que nous utilisons, par opposition à Windows dont le code source n'est pas accessible et ne peut pas être audité, mais dont on sait quand même qu'il comprend des dispositifs de télémétrie (c'est-à-dire de la surveillance en langue technocratique), lesquels demeureraient au moins en partie fonctionnels même quand l'utilisateur les désactiverait.

Si le gouvernement n'a rien à cacher à la population comme il le prétend haut et fort, qu'il rende donc disponible le code source de l'application utilisée pour lire les fameux codes QR, dans sa version initiale et plus tard dans ses versions ultérieures. Et qu'il prenne les mêmes engagements si jamais une application est aussi élaborée pour le détenteur de la preuve de vaccination. Et qu'il apporte aussi des éclaircissements aux interrogations que j'ai formulées plus haut, pas en vitesse dans un point de presse ou dans un « tweet », mais dans un document officiel qui pourrait être publié sur le site gouvernemental. Si notre gouvernement refuse de fournir le code source et de répondre clairement à ces questions, qu'il ne vienne pas se plaindre encore une fois de la méfiance – qu'il qualifie de complotisme pour la dénigrer – d'une partie de la population, laquelle il contribue lui-même à alimenter par son manque de transparence technologique.

De manière semblable à l'injection des vaccins, l'accès libre au code source de cette application et à des informations claires, précises et intelligibles sur elles, est une condition nécessaire de notre consentement libre et éclairé à

l'utilisation du passeport vaccinal. Autrement, on nous demande simplement de faire confiance au gouvernement et de croire sur parole ce qu'il dit, ce qui devrait éveiller notre méfiance, car il faut se méfier tout particulièrement de ceux qui nous demandent de leur faire confiance, de manière générale et surtout pour ne pas avoir à répondre à nos questions. Un refus devrait donc produire un effet dissuasif sur les personnes non vaccinées et aussi vaccinées.

Il est fort vraisemblable que le gouvernement ne nous fournira pas de sa propre initiative le code source de l'application et les autres informations demandées, et qu'il ne le fera pas davantage même si nous lui en faisons poliment la demande, arguments à l'appui. C'est pourquoi il faudrait sans plus attendre présenter une demande d'accès à l'information à la Commission de l'accès à l'information. Cela est d'intérêt public, du point de vue de ceux qui s'opposent au passeport vaccinal ou s'en méfient, comme du point de vue de ceux qui y sont plutôt favorables, mais qui voudraient savoir exactement en quoi consiste ce dispositif avant de donner leur consentement. Un véritable débat public est impossible sans ces informations et sans cet examen du code source de l'application.

Encore une fois, une telle demande risquerait de rencontrer une forte résistance de la part du gouvernement. Raison pour laquelle un simple particulier comme moi, sans la moindre compétence juridique, n'est certainement pas la meilleure personne pour la faire. Cette demande aurait sans doute beaucoup plus de poids si elle était faite par la Ligue des droits et libertés, qui a d'ailleurs critiqué publiquement la décision autoritaire et opaque du gouvernement d'implanter le passeport vaccinal (« [Le passeport vaccinal : une occasion manquée de déconfiner la démocratie](#) »<sup>34</sup>).

Si vous trouvez que c'est une bonne idée, je vous suggère d'en faire la proposition à la Ligue des droits et libertés, en écrivant à leur bureau de Montréal et à leur section de Québec et en y joignant un lien vers ce billet.

Aux membres de la Ligue qui achèvent peut-être de lire ce billet, je signale que je ne suis pas un expert en sécurité informatique, ni même un informaticien de formation ou de profession. Raison pour laquelle, s'ils trouvent que cette demande d'accès à l'information est une bonne idée, je les invite à consulter quelques spécialistes du domaine et de leur faire jouer un rôle dans la demande d'accès à l'information, afin que celle-ci soit formulée avec toute la précision nécessaire pour obtenir les informations requises.

J'ajoute qu'il serait utile que la Ligue des droits et libertés – qui est sans doute en contact avec des organismes de défense des droits et libertés dans d'autres pays ou d'autres provinces où l'on a imposé ou est sur le point d'imposer autoritairement le passeport vaccinal, contacte ces organismes afin de leur proposer de faire des démarches semblables.

Enfin une dernière remarque : les membres de la Ligue ont sans doute remarqué en lisant ce billet que nous ne sommes pas du même avis sur tout, ou ils le remarqueront peut-être en lisant d'autres billets. Que cela ne les détourne

---

34 <https://liguedesdroits.ca/le-passeport-vaccinal-une-occasion-manquee-de-deconfiner-la-democratie/> (consulté le 15 août 2021)

pas de faire cette demande d'accès à l'information, quitte à l'adapter à leurs propres positions politiques et à la stratégie qui leur semble la plus appropriée. Car nous nous entendons au moins sur un point, probablement le plus important de tous : notre démocratie est mise à mal par la manière dont les décisions sont prises et imposées par le gouvernement, ce qui empêche un débat parlementaire et un débat public à l'échelle de la société. C'est déjà bien assez pour que nous puissions nous considérer mutuellement comme des alliés dans la défense de la démocratie et des droits et libertés qui impliquent la libre expression de positions politiques et morales divergentes.



## **84. Obligation de porter un masque dans les classes des institutions d'enseignement supérieur**

21 août 2021

Quelques jours avant le début des cours dans les cégeps et moins de deux semaines avant le début des cours dans les universités, le gouvernement a modifié son plan de la rentrée, non pas pour assouplir les règles sanitaires, mais pour les resserrer. Je parle bien entendu de l'obligation de porter le masque même en classe, contrairement à ce qui a été annoncé plus tôt cet été. Pourtant nous sommes au mois d'août, les hospitalisations demeurent relativement stables et les décès attribués ou liés à la COVID-19, même par notre gouvernement, sont pour ainsi dire inexistantes à l'échelle de la province. Cela en dit long sur ce qui attend les étudiants et les professeurs cet automne et peut-être aussi l'hiver prochain dans les écoles, à supposer que le gouvernement ne décide pas entre-temps de renvoyer presque tout le monde à la maison. Et on peut se douter que l'actuelle ministre de l'Enseignement supérieur, qui a été ministre de la Santé et des Services sociaux pendant les premiers mois de l'état d'urgence sanitaire – elle a exprimé publiquement sa déception de devoir abandonner la Santé pour l'Enseignement supérieur à l'occasion du remaniement ministériel de l'année dernière –, est disposée à accepter ou à

approuver les directives de la Santé publique au détriment de l'enseignement supérieur, et peut-être même à se prendre pour la ministre adjointe de la Santé pour les institutions d'enseignement supérieur. À ce compte, on peut se demander si le ministre de l'Éducation n'est pas le ministre adjoint de la Santé pour les écoles primaires et secondaires, si le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale n'est pas le ministre adjoint de la Santé pour les travailleurs et les entreprises, si la ministre de la Culture et des Communications n'est pas la ministre adjointe de la Santé pour les institutions culturelles, si la ministre du Tourisme n'est pas la ministre adjointe de la Santé pour les touristes et autres voyageurs, si le ministre responsable des Affaires autochtones n'est pas le ministre adjoint de la Santé pour les communautés autochtones, si la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration n'est pas la ministre adjointe de la Santé pour les minorités culturelles, etc. Tout ce beau monde étant évidemment chapeauté par le ministre de la Santé tout court, le premier ministre et le directeur national de la Santé publique.

Mais revenons à nos moutons, c'est-à-dire aux institutions d'enseignement supérieur. À titre d'exemple, voici la dernière mouture des consignes « sanitaires » en vigueur pour la rentrée de l'automne 2021 à l'Université Laval, bien entendu susceptible de changer de semaine en semaine, en raison des nouveaux décrets et arrêtés du gouvernement, et de la proactivité du vice-recteur à la coordination de la COVID-19<sup>35</sup> et de l'équipe du vice-rectorat à la coordination de la COVID-19<sup>36</sup>, qui doivent forcément faire quelque chose pour justifier leur existence au sein de l'institution universitaire.

**« Les consignes sanitaires à respecter à la rentrée »**

*Dans l'objectif d'assurer la santé et la sécurité de toutes et tous, voici les consignes sanitaires qu'il faudra respecter sur l'ensemble du campus de l'Université Laval à partir du lundi 30 août*

*La rentrée automnale arrive à grands pas et c'est avec enthousiasme que nous nous préparons à vous accueillir en grand nombre sur le campus.*

**PORT DU MASQUE**

**Pour les étudiantes et étudiants :**

*Le port du masque chirurgical est obligatoire en tout temps pour les étudiantes et étudiants, notamment dans les salles de classe durant toute la durée des cours, lors des activités d'enseignement pratique et à la Bibliothèque.*

---

35 <https://www.ulaval.ca/notre-universite/direction-et-gouvernance/equipe-de-direction/rene-lacroix> (consulté le 21 août 2021)

36 <https://www.ulaval.ca/notre-universite/direction-et-gouvernance/vice-rectorat-a-la-coordination-de-la-covid> (consulté le 21 août 2021)

Le port du masque chirurgical est obligatoire pendant les travaux d'équipe.

Le masque peut être retiré pendant les activités qui le nécessitent, soit lors d'activités d'enseignement qui impliquent l'utilisation de certains instruments de musique, le théâtre ou le chant, ainsi que pendant les activités physiques, si une distance de 2 mètres est maintenue entre les personnes ou si une barrière physique est utilisée.

Ces règles sont conformes aux exigences du ministère de l'Enseignement supérieur.

**Pour les professeures, professeurs, enseignantes, enseignants et membres du personnel :**

Le masque chirurgical peut être retiré lorsque la personne est assise seule dans son bureau fermé, lorsqu'elle peut maintenir une distance physique de 2 mètres avec les autres ou lorsqu'elle dispose d'une barrière physique, comme un panneau de plexiglas.

En classe, lorsque la personne demeure derrière la ligne rouge, ce qui indique la distance de 2 mètres avec les étudiantes et étudiants, le masque peut être retiré.

Ces règles sont conformes aux exigences de la CNESST.

**Pour tout le monde :**

Le port du masque chirurgical est obligatoire pour toutes les personnes fréquentant les aires communes intérieures de l'Université Laval : les couloirs, ascenseurs, cafétérias, aires ouvertes, vestiaires sportifs et salles de toilettes.

La consigne du port du masque en tout temps ne s'applique pas au moment des repas. Cependant, le masque doit être retiré seulement avant de commencer le repas et remis immédiatement après.

**DISTANCIATION**

**Pour les étudiantes et étudiants :**

Aucune distanciation physique n'est exigée en classe et dans les salles de formation pratique, ainsi que lors des travaux d'équipe. L'absence de distanciation est conforme aux règles établies par le ministère de l'Enseignement supérieur.

**Pour les professeures, professeurs, enseignantes, enseignants et membres du personnel :**



Les professeures, professeurs, enseignantes, enseignants et membres du personnel doivent maintenir une distance de 2 mètres avec les personnes lorsque leur masque est retiré ou en l'absence d'une barrière physique.

Une distance de 2 mètres doit être maintenue dans les salles de réunion, si le masque est retiré ou en l'absence d'une barrière physique.

Ces règles sont conformes aux exigences de la CNESST.

#### **Pour tout le monde :**

Une distance de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les personnes dans les aires communes : les couloirs, cafétérias, aires ouvertes, vestiaires sportifs et salles de toilettes.

Une distance physique de 2 mètres entre les personnes doit être respectée durant les repas.

À l'extérieur, une distance physique 1 mètre doit être maintenue entre les personnes, si le masque est retiré.

#### **Vaccination et matériel sanitaire**

Dans le respect des directives de santé publique, nous continuons de miser sur la distanciation physique, le port du masque, la désinfection des mains et des espaces de travail, de même que sur une ventilation adéquate des locaux, pour diminuer le risque de propagation. Nous allons bien sûr nous conformer à d'éventuelles directives gouvernementales concernant le passeport vaccinal.

Notez que tout le matériel vous permettant de respecter ces consignes continue d'être mis à votre disposition. Vous trouverez dans chacun des pavillons une station, qui comprend du gel désinfectant pour les mains, du nettoyant pour les surfaces et un distributeur de masques chirurgicaux. De plus, le centre de vaccination du CIUSSS de la Capitale-Nationale situé sur le campus, au pavillon Alphonse-Desjardins, peut vous accueillir sans rendez-vous tous les jours avant 19 heures, sur présentation de votre carte étudiante.

#### **Pensons à notre santé**

Votre santé et votre sécurité sont d'une importance capitale pour nous. Nous voulons éviter toute éclosion de COVID-19 sur le campus cet automne, ce que nous avons réussi à faire au cours des 18 derniers mois. Ensemble, poursuivons sur cette

*lancée, tout en prenant soin de notre santé physique et psychologique.*

*Le respect des consignes sanitaires nous permettra de fréquenter le campus en toute confiance lors de cette session de transition. Membres du personnel, soyez assurés que nous suivons de près les directives de la CNESST en ce qui a trait au télétravail et que notre plan de retour sur le campus s'adaptera à toute modification à venir.*

*Nous allons bien sûr continuer de suivre l'évolution de la pandémie de COVID-19. Il est probable que les consignes continuent d'évoluer et nous nous adapterons avec agilité. Nous sommes conscients que la situation actuelle vous demande de faire preuve de souplesse et nous vous remercions à l'avance pour votre grande collaboration. »*

(« Les consignes sanitaires à respecter à la rentrée », site de l'Université Laval<sup>37</sup>.)

On conviendra que cette rentrée ne s'annonce pas enthousiasmante, que l'application de toutes ces règles sanitaires sera assez pénible et qu'on est déjà bien loin de la rentrée relativement normale que les autorités ont utilisée en guise d'appât pour obtenir la vaccination des jeunes, qui devraient déjà se sentir floués, et qui devraient vraisemblablement se sentir encore plus floués si on exige d'eux l'application de nouvelles règles sanitaires et si on les renvoie suivre leurs cours à la maison, sous prétexte d'aggravation de la situation sanitaire et de variants supposément toujours plus contagieux et virulents.

Même si plusieurs de ces règles étaient déjà en application depuis longtemps sur le campus universitaire, le retour en masse des étudiants et des professeurs dans les pavillons rendra forcément leur application plus compliquée et plus pénible. La distanciation physique, applicable même pendant les repas, posera vraisemblablement problème si on va jusqu'à exiger qu'un seul étudiant soit assis à chaque table. Les jours pluvieux et avec le retour du temps plus froid, il est difficile de concevoir comment les étudiants pourront appliquer cette règle et manger pendant l'heure de dîner qui leur est imparti entre les cours, sauf si on a décidé de mettre des tables partout dans les pavillons universitaires, pour y étendre les salles à manger. Et comment les étudiants pourront-ils socialiser en dehors des cours s'ils respectent scrupuleusement ces règles, ou si des agents de sécurité ou des brigades sanitaires y veillent avec zèle ? Car non seulement il faut rester à deux mètres des autres personnes dans les cafétérias, mais on est seulement autorisé à retirer son masque avant de commencer à s'alimenter, avec l'obligation de le remettre aussitôt après. Ces règles sont d'ailleurs plus sévères que celles en vigueur dans les restaurants au palier d'alerte dit vert, où l'on peut être assis plusieurs à une table même à l'intérieur, étant autorisé à enlever son

---

37 <https://nouvelles.ulaval.ca/vie-universitaire/les-consignes-sanitaires-a-respecter-a-la-rentree-e5b0a7eb30b8f473edd2d5e473bbaa01?sourceOrganizationKey=ulaval> (consulté le 19 août 2021)

masque quand on est assis à la table, même quand on attend son repas ou après l'avoir mangé.

## Restaurants

Maximum de 10 personnes par table ou les occupants de 3 résidences. À l'intérieur, une distanciation de 2 mètres doit être respectée entre les tables ne possédant pas de cloison séparatrice.

Les terrasses extérieures peuvent accueillir un maximum de 20 personnes par table ou les occupants de 3 résidences. Une distanciation de 1 m doit être respectée entre les tables ne possédant pas de cloison séparatrice.

Un registre de la clientèle doit être tenu.

### (Palier 1 – Vigilance<sup>38</sup>)

Quant au port du masque imposé à tous les étudiants dans les classes, il peut réduire leur capacité d'apprentissage et de concentration, notamment pour ceux à qui cela finit par donner des maux de tête. À cela il faut ajouter que le fait d'être entouré de visages masqués et d'avoir l'impression de se trouver dans un hôpital ou même une léproserie, ne constitue certainement pas un contexte moral et esthétique favorable au développement des aptitudes intellectuelles. Sans compter que certains aspects de l'éducation supérieure sont fortement entravés par le port du masque par les étudiants. Si le professeur a le droit (pour l'instant) d'enlever son masque quand il reste derrière la ligne rouge indiquant que la distanciation sociale est respectée, les étudiants semblent devoir garder leur masque même quand ils prennent la parole, par exemple pour poser des questions. À la rigueur, il sera possible de se faire comprendre dans une petite salle de classe, avec peu d'étudiants. Mais il en ira autrement, j'imagine, dans un grand amphithéâtre où se trouvent au moins cent étudiants, où le son circule mal et où la voix des étudiants qui poseront des questions sera étouffée par le masque et difficile à entendre pour le professeur et les étudiants assis à l'autre bout de l'auditorium. Ou du moins il sera nécessaire de parler très fort pour se faire entendre, ce qui peut devenir rapidement pénible avec un masque si l'échange dure quelques minutes. C'est donc là un incitatif à se taire en classe, à ne pas participer activement à son éducation, à ne pas poser de questions quand on ne comprend pas ou quand on a l'impression que ça ne marche pas.

---

38 <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/cartes-paliers-alerte-covid-19-par-region/> (consulté le 21 août 2021)

La situation devient plus problématique quand les étudiants doivent faire un long exposé en classe. Ils ne semblent pas autorisés à enlever leurs masques s'ils restent à leur place, et on peut se demander s'ils ont le droit de prendre la place du professeur derrière la ligne rouge et d'enlever leurs masques pour faire leur exposé. Et cette consigne pose encore plus problème dans un séminaire de discussion, comme il en existe régulièrement au deuxième et au troisième cycles universitaires. Dans ces séminaires, les étudiants ne prennent pas simplement la place du professeur pour faire un exposé magistral, mais ils discutent entre eux et échangent des répliques sans ordre prédéterminé. Donc, même s'ils y étaient autorisés, il leur serait impossible de se lever pour prendre la parole sans masque en se plaçant derrière la ligne rouge. Il est certainement possible de communiquer avec un masque quand il s'agit de choses simples ou même rudimentaires, mais quand il s'agit de développer un enchaînement d'idées complexes et aussi d'user de rhétorique, c'est assurément plus difficile de se faire comprendre distinctement, de ne pas adopter un ton monotone, de ne pas suffoquer à cause de son masque. Et tout l'aspect non verbal de la communication est presque annulé par les masques.

J'en viens donc à la conclusion que les autorités politiques et sanitaires, ainsi que les autorités universitaires, ont élaboré ces consignes sanitaires comme s'il existait seulement des cours magistraux où les professeurs déversent des savoirs convenus dans la tête des étudiants, dont rien d'autre n'est requis qu'une certaine réceptivité. Quant aux autres formes d'éducation exigeant une participation active de la part des étudiants, c'est comme si elles n'existaient pas pour ces autorités, ou c'est comme si elles étaient vouées à être suspendues ou à disparaître en raison de leur incompatibilité avec les consignes sanitaires et l'impératif absolu de la santé. Il n'y a pas lieu de nous en étonner compte tenu de l'attitude autoritaire de notre gouvernement et de tous les chefs, petits et grands, qui règnent encore plus ouvertement dans nos bureaucraties depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Ils détestent la discussion et sans doute se représentent-ils l'éducation supérieure en fonction du mode de communication qu'ils utilisent avec la population, les professeurs et les étudiants : les uns connaissent et disent la vérité, les autres doivent l'écouter, l'apprendre, à la rigueur la répéter, mais certainement pas la discuter. Mais alors pouvons-nous encore parler d'éducation supérieure ? Ou ne serait-il pas plus juste de parler d'éducation postérieure, au sens où elle vient après l'éducation primaire et secondaire, et au sens aussi où ce qui est attendu des étudiants avec ce retour dans les classes, c'est qu'ils restent sagement assis sur leur postérieur durant les cours ?

Dans le même ordre d'idées, il est légitime de nous demander si l'omniprésence des consignes sanitaires sur le campus de l'Université Laval (et sans doute sur les autres campus) est compatible avec le développement de l'autonomie des étudiants, qui requiert une grande liberté d'action et de mouvement, et pas juste de beaux discours et des idées abstraites sans liens avec l'expérience vécue. Ou bien toutes ces consignes, qui règlent les moindres actes des étudiants, contribuent-elles plutôt à les dresser, ce qui serait compatible avec l'obéissance attendue des employés qui devront intégrer

pleinement le marché du travail d'ici quelques années, et la docilité attendue des sujets qui doivent se soumettre aux décisions autoritaires et même arbitraires de notre gouvernement ?

Je termine par une remarque à propos d'un passage que j'ai souligné sur le passeport vaccinal : « *Nous allons bien sûr nous conformer à d'éventuelles directives gouvernementales concernant le passeport vaccinal.* » Ce qui veut dire que le gouvernement est vraisemblablement en train de discuter avec les autorités universitaires de l'implantation de ce dispositif sur les campus, malgré ses toutes récentes déclarations selon lesquelles le passeport vaccinal ne serait pas requis pour avoir accès à l'éducation, qui a été déclaré services essentiel par le gouvernement. Nous voyons ce que vaut sa parole. Et nous voyons qu'il ne faut attendre aucune résistance des autorités universitaires, qui au contraire semblent aller au-devant des désirs des autorités politiques et sanitaires, et même réclamer l'implantation du passeport vaccinal, qu'elles ne veulent néanmoins peut-être pas prendre sur leurs épaules. Les professeurs et les étudiants qui divergent sauront-ils s'organiser pour résister ?



## 85. Toujours la même question

22 août 2021

Depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, les autorités politiques et sanitaires québécoises et canadiennes – comme celles de beaucoup d'autres pays – évitent de répondre à cette question : qu'est-ce qu'il faudrait pour qu'on considère qu'il n'y a plus d'urgence sanitaire et pour qu'on décide de mettre fin à cet état d'exception ? En fait, elles ne se posent même pas cette question et elles feignent de ne pas l'entendre ou elles trouvent des échappatoires quand nous la leur posons. Car ce n'est certainement pas dans leur intérêt d'y répondre, ne serait-ce que parce qu'elles perdraient les pouvoirs d'exception auxquels elles ont manifestement pris goût, et qu'elles auraient peut-être des comptes à nous rendre, enfin.

Alors que l'état d'urgence sanitaire semble se pérenniser et que de nouvelles mesures sanitaires apparaissent – le passeport vaccinal et la vaccination obligatoire dans certains milieux de travail –, il serait temps que notre gouvernement daigne nous donner une réponse, même approximative. Il serait aussi grand temps que cette question soit discutée publiquement, car il ne s'agit pas avant tout d'un problème scientifique ou médical, mais d'un problème moral et politique qui nous concerne en tant qu'individus et citoyens. Nous ne saurions déléguer à la classe politique et bureaucratique, aux experts véritables ou autoproclamés et aux journalistes la résolution de ce problème, sans du même coup devenir des sujets et mêmes des serfs devant vivre sous la tutelle

des autorités politiques et sanitaires, qui bien sûr veulent notre bien, même et surtout quand elles nous nuisent. Nous connaissons la chanson.

C'est pourquoi nous devons nous demander quelles conditions doivent être réunies pour qu'à nos yeux, il n'y ait plus ou pas d'urgence sanitaire, et pour que prenne fin l'état d'exception qui accompagne ce sentiment d'urgence, qui dure depuis beaucoup trop longtemps, et qui n'aurait jamais dû commencer. Pour ne pas nous égarer dans de vaines généralités, je décline cette question plus générale en une série de questions plus concrètes et plus précises.

1. À combien fixons-nous le nombre d'hospitalisations et de décès, par année et par saison hivernale, attribuables en partie ou en totalité à la COVID-19 (en tenant compte des taux d'hospitalisation et de décès des dix années antérieures, ajustés au vieillissement de la population québécoise, et donc de l'augmentation du nombre de personnes susceptibles d'avoir de graves complications après avoir contracté le virus et d'en mourir) en deçà duquel nous pourrions recommencer à vivre normalement, comme avant et non pas d'après les règles d'une « nouvelle normalité », notamment le port du masque dans les lieux publics et la distanciation sociale ?
2. Voulons-nous continuer encore longtemps à mettre ce seuil si bas que nous devons continuer à nous imposer, à chaque nouvelle phase épidémique ou même de manière permanente, des contraintes cycliques et durables qui nous empêchent de vivre normalement, qui dissolvent notre société, qui détruisent notre économie et qui augmentent la fréquence et la gravité de la précarité économique et de la pauvreté, et qui permettent au gouvernement de diriger les affaires publiques de manière encore plus autoritaire que d'habitude ?
3. Sommes-nous prêts à séparer la société en deux groupes de personnes, les vaccinés et les non-vaccinés, quand nous sommes au-delà de ce seuil ou même quand nous sommes en deçà, avec toutes les frictions, les heurts, les inégalités, la surveillance et le contrôle de nos actions que cela implique nécessairement ?
4. Advenant que la campagne de vaccination massive ne donne pas les résultats escomptés, consentirons-nous à continuer sur la même voie, en vaccinant toute la population avec un nouveau vaccin supposément plus efficace contre un nouveau variant, mais qui le sera moins ou pas du tout contre les variants suivants, ou bien envisagerons-nous d'autres possibilités, par exemple des traitements précoces ou préventifs et l'utilisation des sommes d'argent destinées à la vaccination et au dépistage massif de la population pour augmenter le nombre de lits disponibles dans unités de soins intensifs, pour améliorer les conditions de travail du personnel soignant et pour réduire les probabilités d'engorgement dans les hôpitaux, qui d'ailleurs se produisaient déjà bien avant l'arrivée du virus, pendant la saison de la grippe ?
5. Cesserons-nous – un an et demi après l'arrivée d'un virus dont on nous dit qu'il serait là pour rester – de considérer les infections, les

hospitalisations et les décès comme des anomalies qui méritent d'être comptabilisées quotidiennement, sans qu'on reprenne le compte à zéro à chaque phase épidémique ou à chaque année, comme on le fait d'ailleurs pour toutes les autres maladies, respiratoires ou non, saisonnières ou non, peu mortelles ou très mortelles ?

Si nous ne nous posons pas sérieusement ces questions, si nous ne parvenons pas à leur répondre de manière satisfaisante et à agir en conséquence, si plutôt nous continuons de croire la couverture médiatique sensationnaliste et de remettre notre destinée individuelle et collective entre les mains de notre gouvernement et des experts patentés, il se pourrait bien qu'on nous mène tout droit dans une impasse économique, sociale et politique dont il sera très difficile de sortir, et dont les manières possibles d'en sortir pourraient s'avérer pires que les maux qu'il s'agirait d'éviter. Quiconque a fait un peu d'histoire et peut voir les événements dans une perspective plus large comprend qu'il ne sort généralement rien de bon de ce genre de crises, surtout quand les citoyens attendent docilement que leur salut leur vienne de l'extérieur. Si jamais nous en arrivions là, notre passivité, notre absence presque totale d'esprit d'initiative et notre obéissance nous rendraient aussi responsables de la situation que le gouvernement, les experts et les journalistes.





## 86. Vaccination obligatoire dans certains milieux de travail et d'enseignement (perspective individuelle)

23 août 2021

*« LE CRIEUR. Vous voyez, hommes d'Uri, vous voyez ce chapeau ; on va le placer au haut d'un mât, au milieu d'Altdorf, sur le point le plus élevé. L'intention et la volonté du gouverneur est que ce chapeau soit honoré comme lui-même ; on doit, quand on passera devant ce chapeau, fléchir le genou et se découvrir la tête. Le roi reconnaîtra par là ceux qui lui sont soumis. Quiconque méprisera cet ordre sera puni dans sa personne, et ses biens seront confisqués. »*

(Friedrich Schiller, Guillaume Tell, acte I, scène III.)

Je fais ici abstraction des implications politiques du fait que nos gouvernements ont imposé, disent vouloir imposer, recommandent, suggèrent ou tolèrent la vaccination obligatoire pour avoir accès à certains milieux de travail ou d'enseignement. Je m'intéresserai à ces implications dans le billet suivant. Ici il s'agira seulement des implications pour les individus de cette tendance sanitaire, en ce qu'elle nous affecte individuellement.

Si nous travaillons dans le secteur de la santé, de l'enseignement, de l'administration publique, des banques, des transports ou des services, il est fort probable ou du moins possible qu'on nous demande bientôt d'enregistrer notre statut vaccinal auprès de notre employeur, ou que le passeport vaccinal soit utilisé pour contrôler la circulation sur nos lieux de travail. Cela marquerait un point tournant dans nos rapports avec nos employeurs respectifs. Normalement, ceux-ci se préoccupent assez peu de ce qui touche à notre personne en dehors du travail, notamment notre santé. Dans certains milieux de travail, il y a même une sorte de secret qui entoure l'état de santé de chacun, et qui mettrait son nez dans des affaires qui ne le regardent pas, y compris des gestionnaires, pourrait être réprimandé ou recevoir un grief. Et nos employeurs songeraient encore moins à nous recommander ou à exiger de nous un traitement curatif ou préventif. Cela relève de notre vie privée et n'a rien à voir avec le travail.

Mais en raison de l'acharnement avec lequel on fait la promotion de la solution vaccinale, cette séparation entre la vie personnelle et la vie professionnelle est sur le point de se dissoudre, au moins sur ce point, peut-être sur d'autres. Car les employeurs ne s'ingéreront pas seulement dans la vie privée pour savoir si nous sommes adéquatement vaccinés ou non. Cette exigence, même avant cette vérification, dès qu'elle est formulée, constitue déjà une tentative de nous imposer des règles à propos de ce qui constitue une partie de notre être, à savoir notre corps, dont nous devrions pouvoir disposer librement, sans avoir à prendre en compte les désirs de nos employeurs et à leur rendre des comptes.

On dira peut-être que cette séparation entre ce qui nous constitue en propre (notre corps) et notre activité professionnelle n'est pas aussi claire que je semble le dire. C'est toujours notre corps (donc ce que nous sommes) qui travaille quand nous sommes au travail. Non seulement on exige que nous soyons présents de corps (et idéalement aussi d'esprit) au travail, mais on exige aussi que notre corps accomplisse des tâches, qu'elles soient strictement physiques ou aussi intellectuelles et sociales. C'est ce qui fait qu'il y a une part considérable de servitude dans le travail salarié. Que nous voulions nous l'avouer ou non, nous sentons souvent le poids de cette servitude. Mais que voulez-vous, diront beaucoup, c'est la vie ! Il faut bien gagner sa vie. Et ils continueront en affirmant qu'il y a des emplois qui modifient le corps des employés de manière beaucoup plus constante et durable que deux petites piqûres de rien du tout, qui sont d'ailleurs pour le bien des employés, de leurs collègues, de l'entreprise (qui n'aura pas à fermer ses portes à cause d'une éclosion), de leur famille et de toute la société. On ne peut pas en dire autant des conséquences à long terme du travail forestier et du travail de bureau, qui tous les deux tendent à provoquer de graves maux de dos, pour des raisons différentes. Et pourtant on les tolère, on les accepte comme un mal nécessaire auquel l'on doit s'attendre tôt ou tard quand on pratique ces métiers. Pourquoi traiterait-on autrement le cas de la vaccination obligatoire dans les milieux de travail ?

Outre le fait que les effets secondaires à long terme de ces deux petites piqûres sont assez mal connus (contrairement aux effets du travail forestier et

du travail de bureau), outre le fait aussi que les bénéfiques pour la population active en bonne en santé sont à peu près inexistantes (ce sont essentiellement des personnes de plus de 70 ans qui tombent gravement malades après avoir contracté le virus et ce sont des personnes de plus 80 ans qui la plupart du temps en meurent), outre le fait qu'il est douteux, voire contesté, que les vaccins rendent les personnes vaccinées moins contagieuses en cas d'infection, je réponds que la principale différence, c'est que la vaccination n'a rien à voir avec le travail réalisé par les employés qui travaillent dans des milieux où on la rendra obligatoire. Les maux de dos sont un effet direct, bien que déplorable, du travail forestier et du travail de bureau, qu'on peut atténuer grâce à de bonnes techniques ou à de bonnes habitudes de travail et grâce à un bon équipement, mais qui tend à découler naturellement des tâches réalisées. On ne peut certainement pas dire la même chose de la vaccination contre la COVID-19 et de ses effets nuisibles possibles, qui ne sont évidemment pas une conséquence du travail accompli par les employés. C'est pourquoi la vaccination imposée par les employeurs constitue une intrusion dans la vie privée des employés et constitue même une atteinte à leur intégrité physique. Que ce soit une initiative des employeurs ou que ce soit le gouvernement qui fait faire son sale travail par les entreprises ou les institutions d'enseignement, cela ne change rien à l'affaire.

Mais il y a des journalistes et des juristes qui affirment qu'il ne s'agit pas réellement d'une obligation, puisqu'on prévoirait des solutions de rechange, des accommodements pour les employés qui ne voudraient pas se faire vacciner : des mesures sanitaires plus strictes et l'obligation de passer des tests de dépistage de manière récurrente même si on n'a pas le moindre symptôme. En fait, ces employés auraient le choix entre deux obligations. Les employés concernés auraient le choix entre se conformer à l'une de ces deux obligations, ou ne pas se conformer du tout, être mutés temporairement à des fonctions où, dit-on, ils ne mettraient pas les autres et eux-mêmes en danger, subir des sanctions disciplinaires et finalement être congédiés s'ils persistaient dans leur refus d'obtempérer.

Voilà, on dira que j'exagère : les employés concernés devraient se compter chanceux qu'on leur offre de passer des tests de dépistage de manière récurrente au lieu de les mettre simplement à la porte. Eh quoi ! il faudrait commencer par préciser les modalités de ce dépistage préventif et récurrent. Faudra-t-il faire le prélèvement en nous entrant dans le fond de la fosse nasale un écouvillon, une fois par semaine, deux fois par semaine, trois fois par semaine, quatre fois par semaine ? Ce n'est pas très plaisant, d'après ce que j'ai entendu dire. Je dirais même que c'est très intrusif, que c'est dégradant et que ça demande de s'abandonner à l'ordre sanitaire aussi bien que si l'on se faisait vacciner, voire davantage, compte tenu de la répétition. Reste aussi à savoir si les frais de ces tests de dépistage préventif et récurrent devraient être assumés par les employeurs ou par les employés pour avoir le droit d'aller travailler sans avoir été vaccinés. Loin d'être un accommodement pour ceux qui refusent de se faire vacciner, le dépistage préventif récurrent serait alors une sorte de punition.

Mais faisons comme si les frais de ces tests étaient assumés par les employeurs. Faisons aussi comme si on décidait d'opter pour des tests salivaires, qui si je ne me trompe pas sont plus faciles à faire (pas besoin de se déplacer dans un centre de dépistage, les prélèvements pouvant être faits dans les milieux de travail) et plus rapides. Voilà qui commencerait à me faire hésiter, comme beaucoup d'autres travailleurs dissidents qui refuseraient de consentir à leur vaccination. Ça serait quand même mieux que de déboursier au moins quelques centaines de dollars pour se faire entrer régulièrement un écouvillon presque dans le cerveau ! Mais quand on y regarde de plus près, il y a de quoi avoir des réticences. Peu importe la sorte de tests qu'on décidera d'utiliser, de manière générale si le gouvernement impose des normes, ou au cas par cas si c'est laissé à la discrétion des employeurs, le risque d'être isolé préventivement à la maison à cause d'un faux positif n'est pas négligeable si on doit passer ces tests 50 fois, 100 fois, 150 fois, voire 200 fois par année. Mettons qu'un test a 98 % de spécificité (ce qui veut dire qu'il y a 2 % de faux positifs), ce qui est excellent, du moins si ces tests ne sont pas utilisés de manière récurrente. Cela voudrait dire qu'une personne qui passerait 50 tests de dépistage par année serait dans l'obligation de s'isoler préventivement en moyenne une fois par année ; une personne qui passerait 100 tests de dépistage devrait s'isoler en moyenne deux fois par année ; une personne qui en passerait 150 devrait s'isoler en moyenne trois fois par année ; et une personne qui en passerait 200 devrait s'isoler en moyenne quatre fois par année. Ce qui ferait respectivement 10 jours d'isolement, 20 jours d'isolement, 30 jours d'isolement et 40 jours d'isolement par année, avec de possibles pertes de revenus. Et s'il y a des erreurs de manipulation des prélèvements et si on use d'un nombre de cycles d'amplification exagérément élevé s'il s'agit de tests PCR, ce pourrait être pire. Bref, voilà de quoi mettre au pas bien assez vite plusieurs des employés dissidents les plus déterminés et obtenir d'eux qu'ils acceptent de se faire vacciner, pour ne plus être séquestrés à la maison de manière récurrente ou ne plus craindre de l'être. Et c'est sans parler des blâmes dont les employés non adéquatement vaccinés et déclarés contaminés (à tort ou à raison) seraient l'objet pour avoir gâché la performance sanitaire de l'entreprise pour laquelle ils travaillent ou de l'organisation à laquelle ils appartiennent. Car les gestionnaires bornés, les statisticiens incompetents ou tordus, les experts dévoyés, les journalistes serviles et décérébrés et les autorités politiques et sanitaires ne manqueraient assurément pas d'y voir une confirmation de ce qu'ils croient ou se plaisent à faire croire, à savoir que les personnes non adéquatement vaccinées seraient responsables de la majorité des cas d'infection et des éclosions (la quatrième vague sera la vague des non-vaccinés, comme on se plaît déjà à nous le répéter), sans tenir compte du fait que cette surreprésentation des non-vaccinés est vraisemblablement causée par la fréquence à laquelle on leur ferait passer des tests de dépistage, par opposition aux personnes vaccinées qui seraient exemptées de ce dépistage préventif et récurrent. Comme si l'adoption d'une politique de dépistage différente selon le statut vaccinal, qui suppose ce qu'il s'agit justement de montrer et qui le provoque même, pouvait être compatible avec une étude comparative des cas d'infection en fonction du statut vaccinal. Un étudiant de niveau collégial ou

même secondaire un peu éveillé verrait bien que ça ne fonctionne pas... Alors si tout ce beau monde prétendait pouvoir tirer des statistiques valables de ce qui se prépare, il y aurait certainement là de quoi douter de leur intelligence ou de leur intégrité, pour ceux d'entre nous qui les prendraient encore au sérieux.

Le dépistage massif récurrent qu'on pourrait vouloir imposer aux employés dissidents est donc une autre manière d'obtenir leur soumission au nouvel ordre politique et sanitaire qui est en train de se mettre en place. Car ils se conforment aussi bien aux diktats de cet ordre en se faisant vacciner qu'en se prêtant au dépistage préventif récurrent, avec les conséquences qu'il peut avoir pour eux. Sans compter que les conséquences de cette obéissance finiront par inciter les dissidents les plus déterminés à se faire vacciner et à rentrer dans les rangs.

Alors que faire ? Si nous sommes décidés à ne pas nous faire vacciner, à résister et à ne pas nous laisser intégrer à ce nouvel ordre, il vaut certainement mieux refuser l'accommodement qu'on nous proposera vraisemblablement, qui consisterait déjà en lui-même à céder, et qui aurait tôt ou tard pour effet de nous faire consentir justement à ce à quoi nous ne voulions pas consentir en acceptant cet accommodement.

Je ne sais pas quoi dire à ceux que les confinements répétés ont mis dans une situation économique précaire et qui ont peut-être des obligations familiales. Je peux comprendre qu'ils ne sont pas en assez bonne position pour ne pas se conformer à une éventuelle obligation vaccinale au travail et pour refuser de se soumettre au dépistage préventif récurrent. D'un autre côté, qu'ils comprennent bien que s'ils cèdent simplement et ne trouvent pas une autre manière de résister, cette capitulation aura tôt fait de les dégrader moralement, alors que ses bénéficiaires sont loin d'être assurés à long terme et même à moyen terme, cette absence de résistance pouvant inciter les employeurs et le gouvernement à imposer toutes sortes de nouvelles conditions de travail abusives et intolérables, sans parler de possibles mesures d'austérité économique que le contexte économique paraîtrait rendre légitimes ou inévitables

Quant à ceux qui comme moi n'ont pas été affectés économiquement par les mesures sanitaires, qui ont même vu leur situation s'améliorer par un heureux coup du sort, et qui n'ont pas d'engagements familiaux ou autres, je leur recommande de réduire leurs dépenses au strict minimum si ce n'est pas déjà fait afin de se constituer des économies et de pouvoir survivre en cas de perte soudaine de revenus pendant une année, deux années, trois années, voire davantage. Quand le moment décisif viendra, qu'ils n'hésitent pas – seuls ou avec des collègues qui partagent leur point de vue, ce qui serait encore mieux et plus dommageable pour les employeurs – à se libérer des chaînes du travail, qui deviendront probablement de plus en plus lourdes à porter au cours des prochains mois, pour pouvoir concentrer tout leur temps et toute leur énergie à lutter contre la propagande sanitaire, même si c'est avec des moyens modestes. Et si jamais leurs employeurs protestaient vivement contre ce refus d'obtempérer aux nouvelles normes sanitaires et contre les conséquences de la suspension ou du congédiement précipité qui doit en découler pour l'entreprise

et l'organisation, que ces employés leur disent franchement qu'il est hors de question pour eux de travailler pour des employeurs qui les traitent de cette manière et qui modifient leurs conditions de travail sans les consulter, et qu'il est aussi hors de question pour eux de contribuer par leur travail à la prospérité d'une société qui leur refuse le droit de disposer librement de leur propre corps. Qu'ils ajoutent ensuite que c'est aussi ça, la nouvelle normalité. Comment les employeurs pouvaient-ils croire que tous allaient accepter docilement ces nouvelles normes sanitaires ?

Les employeurs qui se heurteraient à une résistance farouche et idéalement organisée d'une part non négligeable de leurs employés pourraient en venir à comprendre que l'obligation vaccinale ne sert pas nécessairement leurs intérêts, surtout si les employés dissidents étaient parmi ceux les plus spécialisés et les plus difficiles à remplacer rapidement. Dans le contexte de la reprise économique automnale, les employeurs qui suspendraient ou congédieraient simplement ces employés pour se conformer aux exigences du gouvernement ou à leurs exigences propres saboteraient une partie de leurs activités, et ce, à un moment déterminant.

Voilà qui devrait refroidir le zèle sanitaire de plusieurs employeurs, ainsi que leur adhésion aux mesures gouvernementales. Ce qui serait déjà une sorte de victoire, puisque certains de ces employeurs se verraient certainement incités à revoir leurs règles internes et peut-être à réclamer l'abolition ou l'assouplissement de l'obligation vaccinale dans les milieux de travail quand elle aurait été décrétée par le gouvernement, quand ils n'iraient pas jusqu'à essayer d'accommoder véritablement les employés dont ils pourraient difficilement se passer, parfois à l'insu du gouvernement.



## 87. Vaccination obligatoire dans certains milieux de travail et d'enseignement (perspective politique)

29 août 2021

*« But in order to make the king more entirely master of his people, it was enacted, that he might hereafter, at his pleasure, change this act, or any provision in it. By this clause, both parties were retained in subjection: So far as regarded religion, the king was invested, in the fullest manner, with the sole legislative authority in his kingdom: And all his subjects were, under the severest penalties, expressly bound to receive implicitly, whatever doctrine he should please to recommend to them. »  
[...]*

*« The oaths, which Henry imposed for the security of his ecclesiastical model, were not more reasonable than his other measures. All his subjects of any distinction had already been obliged to renounce the pope's supremacy; but as the clauses to which they swore had not been deemed entirely satisfactory,*

*another oath was imposed; and it was added, that all those who had taken the former oaths, should be understood to have taken the new one. A strange supposition! to represent men as bound by an oath, which they had never taken. »*

(David Hume, *The History of England*, volume III, XXXIII.)

Dans un billet précédent, je me suis intéressé aux implications de la vaccination obligatoire dans les milieux de travail et les institutions d'enseignement dans une perspective individuelle. Bien qu'il soit impossible de séparer complètement ce qui concerne les individus de ce qui relève de la politique, j'aborderai ici les implications politiques de cette mesure qui est dans l'air du temps. J'invite néanmoins mes lecteurs à faire des liens avec ce qui concerne les individus pris en eux-mêmes, et pas seulement en tant que citoyens, ou plutôt sujets ou serfs du nouvel ordre social et politique qui est en train de se mettre en place, sous prétexte d'impératifs sanitaires.

À moins qu'un puissant mouvement de résistance ne prenne forme bientôt, et peut-être même si un tel mouvement prend forme (c'est que notre gouvernement s'est manifestement déjà fait une idée de ce qu'il faut faire, c'est qu'il est têtue, c'est qu'il a à sa tête de grands enfants qui ne sont pas capables d'envisager qu'ils puissent se tromper depuis le début, et encore moins de le reconnaître publiquement, et qui n'y ont certainement pas intérêt), la question n'est pas tant de savoir si la vaccination deviendra obligatoire dans certains milieux de travail et institutions d'enseignement, et aussi dans d'autres organisations, mais de savoir quelle sera l'extension de cette obligation et de quelle manière on cherchera à nous l'imposer.

En ce qui concerne l'extension de l'obligation vaccinale, je ne veux pas faire de prédictions précises, si ce n'est que, vraisemblablement, on étendra progressivement la vaccination obligatoire à différents secteurs et à différentes catégories de travailleurs, et que la vitesse avec laquelle on procédera sera inversement proportionnelle à l'opposition rencontrée. Quant à la manière dont on pourra faire de la vaccination une exigence pour avoir accès aux milieux de travail, aux institutions d'enseignement et à d'autres organisations et institutions, il y a deux possibilités : ou bien cette obligation est décrétée par le gouvernement ; ou bien elle est décrétée par la direction des entreprises et des institutions. Je fais remarquer que ces deux possibilités ne s'excluent pas mutuellement. Le gouvernement peut décréter la vaccination obligatoire dans certains cas, en laissant aux administrations de ces entreprises et institutions la tâche de la rendre obligatoire dans d'autres cas. Qui plus est, il se peut qu'au sein d'une même entreprise ou institutions, la vaccination soit rendue obligatoire pour une partie des personnes en vertu d'un décret du gouvernement, et qu'elle soit rendue obligatoire pour d'autres personnes en vertu d'une décision de l'administration. Enfin, il se peut aussi que le gouvernement rende la vaccination obligatoire dans certaines entreprises et institutions, tout en laissant aux administrations de ces entreprises et de ces



institutions la responsabilité d'établir les modalités de cette obligation, notamment les sanctions infligées aux personnes qui refusent de se faire vacciner.

Dans le premier cas de figure – c'est alors le gouvernement qui décrète l'obligation vaccinale, qui en fixe les modalités et qui établit les sanctions en cas de refus –, le pouvoir du gouvernement s'accroît dans beaucoup de lieux où il n'était pas coutumier de l'exercer aussi directement avant la venue du virus, mais à quoi l'on s'est habitué depuis, en raison des mesures dites sanitaires. La vaccination obligatoire vient s'ajouter à l'ingérence déjà existante du gouvernement. En plus de l'obligation de la vaccination elle-même, il y a les mesures prises pour s'assurer de son application. Ce qui serait assurément plus facile dans des organisations, des institutions et des milieux de travail qui relèvent directement de lui, par exemple les hôpitaux publics, les écoles et la fonction publique. Il pourrait exiger des administrations qu'elles demandent aux employés des preuves de vaccination et les résultats de tests de dépistage préventif récurrent (pour les non-vaccinés), et faire des contrôles aléatoires, périodiques ou systématiques pour s'assurer que c'est bien fait. À la rigueur, une brigade de surveillance gouvernementale pourrait même être constituée pour vérifier l'application de l'obligation vaccinale aux employés de l'État et à d'autres secteurs ciblés, peut-être en automatisant la vérification du statut vaccinal de tous ces employés dans la base de données du ministère de la Santé et des Services sociaux, en s'aidant aussi des informations disponibles dans les systèmes de l'Agence du Revenu, pour savoir qui est à l'emploi de qui. Ou bien les entreprises, institutions et organisations devraient transmettre régulièrement la liste de leurs employés au gouvernement, pour qu'il effectue les vérifications nécessaires. Ou bien les entreprises, à l'embauche de nouveaux employés, devraient soumettre leurs noms au gouvernement pour obtenir la confirmation d'un statut vaccinal adéquat. Ou bien le passeport vaccinal serait tout simplement utilisé par les administrations pour faire ces vérifications. Etc. Ce que je veux montrer, c'est l'accroissement de la surveillance et des contrôles faits par le gouvernement et les administrations et auxquels seraient assujettis les individus. On peut sans exagération dire de ce phénomène qu'il est une tendance totalitaire. Ou à tout le moins que c'est un pas considérable dans la direction du totalitarisme, qui entend régler le plus possible tous les aspects de la vie des individus et les secteurs de la société, et s'immiscer dans leur vie privée, à laquelle appartient assurément le dossier médical de chacun.

Dans le deuxième cas de figure – ce sont alors des entreprises, des organisations et des institutions qui exigent la vaccination des personnes qui y travaillent –, ce sont les administrations qui se retrouvent à exercer une partie du pouvoir qui appartient normalement au gouvernement. Ce dernier refusant de trancher la question de la vaccination obligatoire dans certains secteurs d'emploi – peut-être pour ne pas courir le risque de porter atteinte à sa popularité déjà fragile et pour laisser à d'autres l'odieux de cette obligation, en allant jusqu'à donner l'impression que cette initiative vient des hommes d'affaires, qui seraient d'importants représentants de la société civile –, la responsabilité de la décision reviendrait aux administrations concernées.

J'imagine qu'un mouvement de troupeau pourrait avoir lieu : les administrations pourraient vouloir montrer qu'elles font tout – c'est-à-dire qu'elles font tout faire à leurs employés – pour protéger leurs employés et leurs clients et usagers, et aussi le reste de la société, surtout les plus vulnérables. Dans un contexte de tentative de reprise économique, de réintégration des bureaux en mode hybride (alternance du travail en présentiel et du télétravail) et de retour des étudiants dans les salles de classe, alors que le méchant variant Delta et ses successeurs (tous plus contagieux et virulents les uns que les autres, d'après ce qu'on raconte ou racontera) provoqueraient de nouvelles vagues et des vaguelettes dont la somme constituerait de nouvelles vagues, les entreprises, les institutions d'enseignement et les autres organisations cherchent à éviter des fermetures causées par des éclosions, alors que le gouvernement leur dit clairement ou leur laisse entendre que la décision de la Santé publique d'ordonner ces fermetures sera déterminée par la couverture vaccinale des employés et des autres personnes qui fréquentent ces lieux. L'obligation vaccinale semblera pour plusieurs administrations un bon moyen d'éviter ces fermetures, surtout si elles ont l'impression (à tort ou à raison) ou parviennent à donner l'impression que les employés, les clients et les usagers ne s'opposent pas à cette mesure ou la réclament même. Chaque entreprise, organisation ou institution aurait alors sa propre politique vaccinale, qui pourrait s'appliquer de la même manière à tous les employés, clients et usagers, ou s'appliquer différemment selon les catégories d'employés, de clients et d'usagers. Dans ce contexte, les décrets gouvernementaux, qui comportent déjà une grande part d'arbitraire, sont remplacés par des règlements internes propres à chaque entreprise, organisation ou institution, et susceptible de changer, pour un oui ou pour un non, selon les humeurs et caprices des membres de l'administration. Selon les endroits, telle catégorie de travailleurs devrait se faire vacciner ou non et devrait subir telles sanctions ou non en cas de refus, ce qui serait susceptible de changer, comme je l'ai dit. Le foisonnement réglementaire qui en résulterait ferait qu'on se retrouverait alors dans une situation semblable à celle qui existait quand les seigneurs féodaux étaient libres de faire la loi sur leurs terres et de traiter leurs serfs comme bon leur semblait, la loi pouvant changer du tout au tout de l'autre côté d'un ruisseau ou d'une colline qui délimite deux fiefs. Une telle organisation ou désorganisation de la réglementation serait peut-être plus nuisible pour la liberté des individus et contribuerait peut-être davantage à leur asservissement qu'une réglementation centralisée, qui peut difficilement être aussi minutieuse, ou du moins qui dépend des autres administrations, privées ou publiques, pour être appliquée dans son détail. Le totalitarisme n'est pas seulement l'affaire du gouvernement ou de l'État. Les entreprises privées et les autres organisations non étatiques peuvent très bien y jouer un rôle important, consolider le pouvoir du gouvernement sur les individus, et consolider leur pouvoir sur les individus grâce au gouvernement.

Dans le troisième cas de figure – quand le gouvernement décrète la vaccination obligatoire dans un secteur de l'économie ou dans une catégorie d'organisations ou d'institutions, tout en les laissant les administrations de ces dernières décider des modalités d'application particulières de cette directive

générale –, on obtient une sorte de partenariat public-privé. Un peu comme quand on fait appel aux services d'agences de sécurité privées pour faire respecter la loi, en leur laissant une marge de manœuvre dans la manière de l'appliquer et même de l'interpréter. Les administrations qui disposent alors d'un pouvoir réglementaire accru et approuvé officiellement par le gouvernement pourraient imposer toutes sortes de contraintes arbitraires aux individus, en prétendant agir au nom du gouvernement et en prétendant se dégager de toute responsabilité. À l'inverse, le gouvernement pourrait prétendre qu'il n'a fait que donner les grandes lignes directrices, et qu'il n'est pas responsable de la manière dont les appliquent les différentes administrations, pour tenir compte de la réalité différente et des besoins différents de chaque milieu. Des trois possibilités, c'est peut-être la pire, car elle permet un accroissement du pouvoir du gouvernement par délégation à des administrations privées et à d'autres organisations, tout en autorisant une grande part d'arbitraire, sans compter que les administrations et le gouvernement peuvent se renvoyer la balle pour ne pas avoir de comptes à rendre, à supposer qu'on s'en soucie encore. Bref, le pouvoir central du gouvernement peut s'étendre, le pouvoir plus localisé des administrations est renforcé par ce pouvoir central, et tous étant responsables de définir la réglementation vaccinale (ses lignes directrices ou ses modalités d'application), plus personne n'est vraiment responsable. Tout ça au détriment des libertés individuelles, bien entendu. Ce qui revient à donner naissance à une sorte de créature aux multiples têtes, qui intègre les tendances autoritaires, voire totalitaires, du gouvernement et des administrations du secteur privé.

La question de savoir laquelle de ces trois possibilités ou quelle combinaison de ces trois possibilités se réalisera demeure ouverte. Mais si on juge que mes craintes ont d'assez bonnes chances de se concrétiser d'une manière ou d'une autre, on en vient à se poser cette question : se pourrait-il qu'on milite moins pour la vaccination de tous afin de pouvoir rouvrir l'économie et de reprendre une vie relativement « normale », que l'on rouvre l'économie et prétende vouloir reprendre une vie relativement « normale » afin d'imposer à grande échelle une mesure aussi attentatoire à la liberté individuelle que la vaccination obligatoire, laquelle constitue une invasion concertée du gouvernement et des administrations privées dans ce qui ne devrait aucunement relever d'eux, du moins dans une société qui se prétend démocratique ? Une fois qu'on aura établi un précédent aussi fort que la vaccination obligatoire, on peut craindre un véritable déferlement réglementaire ayant pour cible nos libertés individuelles. Voilà qui devrait nous inciter à résister farouchement avant qu'il ne soit trop tard. Il est déjà tard et la lutte s'annonce certes difficile. Mais continuer à se taire et à consentir n'est simplement pas une possibilité si on tient tant soit peu à sa liberté et à celle de ses concitoyens. Car le prix de la passivité, de la nonchalance ou même de la lâcheté, ce sera vraisemblablement la servitude, peut-être douce, ou peut-être pas. Et les personnes vaccinées pourraient, à terme, réaliser qu'elles ne sont pas plus à l'abri que les personnes non vaccinées, les vaccins n'ayant évidemment aucune efficacité contre les maux politiques.

*« La mesure en question fut imaginée par l'Institut de Prophylactique des Mauvaises Intentions, mise à exécution sous la surveillance du Laboratoire du Lavage des Cerveaux, avec la collaboration de la Revue des Directives et répercutée par l'initiative de la base. Elle fut approuvée par le Numéro Un, les Adjoints, les Suppléants et tous les autres, à l'exception de quelques-uns dont l'opinion était erronée. Le but de la mesure était de découvrir les éléments qui désapprouvaient sa mise à exécution et de prendre les dispositions adéquates. »*

(Alexandre Zinoviev, Les hauteurs béantes, SCABMLCBP, p. 9.)



## 88. Pour le libre accès aux données

23 août 2021

Quand les politiciens et les journalistes se mêlent de science, ça ne peut assurément pas être bon pour elle. Il est rare qu'ils aient une solide formation en science ou en épistémologie. Le premier ministre actuel du Québec a fait des études en administration des affaires et en comptabilité. L'actuel ministre de la Santé et des services sociaux a une formation semblable. Quant aux journalistes québécois, ils ont souvent fait des études en communications, parfois en science politique, en sciences sociales ou en droit, par exemple. Il est rare qu'un physicien, un chimiste, un biologiste, un mathématicien ou un épistémologue fasse une carrière politique ou médiatique. La pratique de la science exige des compétences très différentes de celles qu'exigent la politique et le journalisme, surtout tels qu'on les pratique actuellement, la rigueur intellectuelle et l'intégrité n'étant assurément pas chose courante chez les politiciens et les journalistes, généralement moins soucieux de la vérité et de l'exactitude que d'être populaires auprès de leur électorat ou de leur audience, ou de légitimer les politiques et les idéologies qu'ils s'efforcent d'imposer. Pour eux, la science n'est, quand ils s'y intéressent, qu'un moyen de donner de la crédibilité à leurs politiques ou aux opinions qu'ils diffusent dans la société, ouvertement ou sournoisement. Un scientifique digne de ce nom n'aurait jamais idée de présenter dans un « tweet » les résultats d'une prétendue étude scientifique, comme le font souvent les deux figures politiques nommées ci-dessus. Ou bien si un scientifique décidait de diffuser ces résultats de cette manière, ce serait en faisant le renvoi à un article ou un rapport de recherche. Donc rien à voir avec

ce que font régulièrement les chefs politiques qui règlent les moindres aspects de notre vie depuis mars 2020, ou avec ce que font les journalistes à la solde des grands médias et du gouvernement.

À titre d'exemple, je cite un passage de l'article de Pierre-André Normandin, journaliste à La Presse :

*« Les nouveaux cas et les hospitalisations continuent à se concentrer chez les non vaccinés. Depuis un mois, les deux tiers des nouveaux cas recensés au Québec ont été dépistés chez des personnes qui n'avaient pas reçu de vaccin. Leur taux de propagation est ainsi de 220 cas par 100 000 personnes, contre 19 par 100 000 chez les pleinement vaccinés.*

*Même scénario pour les hospitalisations. Depuis un mois, on observe un taux de 4,6 nouvelles hospitalisations par 100 000 non vaccinés, contre 0,2 chez les pleinement vaccinés.*

*Les nouveaux cas de COVID-19 se concentrent dans le Grand Montréal. Ainsi, Laval affiche le taux de propagation le plus élevé, à 12 nouveaux cas par 100 000 habitants. Montréal suit avec un taux de 8 nouveaux cas par 100 000. »*

(« Bilan de la COVID-19 au Québec - 1402 cas en trois jours »<sup>39</sup>), La Presse, 23 août 2021. C'est moi qui souligne.)

Plusieurs lecteurs de La Presse ont sans doute vu dans cet extrait la preuve scientifique que la vaccination est la voie du salut et que la non-vaccination est la voie de la perte. Pourtant ces statistiques ne nous disent presque rien sans une analyse digne de ce nom, ce dont M. Normandin est vraisemblablement incapable, faute d'avoir une vague idée de ce que ça pourrait être. Mais comment faire cette analyse sans avoir accès aux données brutes ? Essayons tout de même de nous y retrouver en l'absence de ces données, non pas pour en arriver à des conclusions définitives, mais en posant seulement des questions dont la fonction est de nous faire comprendre et sentir tout ce qu'il manque pour qu'on puisse parler de science ou simplement de discours rationnel.

D'abord une bizarrerie. Pourquoi parle-t-on seulement, dans cet article, des personnes non vaccinées et des personnes pleinement vaccinées ? Qu'en est-il des personnes partiellement vaccinées, c'est-à-dire des personnes qui ont reçu seulement une dose de vaccin ? Pourquoi ne nous parle-t-on pas d'elles ? Sans doute n'est-ce pas un simple oubli, puisqu'on ne donne pas de statistiques à propos d'elles aussi bien quand il s'agit des cas d'infection que des hospitalisations ? Cela est d'autant plus étrange que le gouvernement et les médias font actuellement campagne pour que les Québécois qui ont reçu une première dose de vaccin aillent recevoir au plus vite la deuxième dose. Y aurait-

---

39 <https://www.lapresse.ca/covid-19/2021-08-23/bilan-de-la-covid-19-au-quebec/1402-nouveaux-cas-en-trois-jours.php> (consulté le 23 août 2021)

il anguille sous roche ? Se pourrait-il que la deuxième dose de vaccin n'apporte pas de réel bénéfice aux personnes vaccinées ? S'il en était autrement, pourquoi les journalistes de La Presse qui militent en faveur de la vaccination de toute la population québécoise se seraient-ils privés de statistiques si utiles à la noble cause qu'ils défendent et dont l'absence alimente les doutes des hésitants et les critiques des opposants ? Vraiment, c'est étrange. Il faudrait avoir accès aux données brutes et agrégées pour découvrir les raisons de cette omission, qui peut être aussi révélatrice que ce qui est dit dans cet article. Mais le gouvernement ne daigne pas les mettre à la disposition du grand public, d'où l'absence de référence. La question se pose alors de la manière dont M. Normandin et La Presse ont obtenu ces statistiques partielles et sommaires sur les taux d'infection et d'hospitalisation en fonction du statut vaccinal. Se peut-il que ces données aient été transmises à ce journaliste et à La Presse directement par le gouvernement, par l'intermédiaire d'une sorte de bureau des relations publiques ou de quelque chose comme ça ? Ce qui voudrait dire qu'il a dû croire sur parole à la justesse de ces données et qu'il les a diffusées aux lecteurs de La Presse sans pouvoir lui-même examiner les données brutes et la manière dont elles ont été recueillies et agrégées. S'il en était bien ainsi, ce serait un grave manque de rigueur journalistique. Et ça n'en serait pas moins manquer de rigueur s'il avait eu accès lui-même aux données, s'il les avait lui-même tronquées et s'il n'avait pas daigné expliquer et analyser ces données, sans quoi ces données ne sauraient avoir la moindre valeur, à moins qu'on accorde une sorte de pouvoir magique aux nombres, et dans ce cas on pourrait pratiquement parler de numérologie, quoique sous une forme différente que ce qu'on entend d'habitude par là.

Revenons à la question de la science, à supposer qu'il ne s'agisse pas seulement de mathématiques de base et de simple bon sens. Pour que ces données aient une valeur scientifique comme les journalistes et le gouvernement s'efforcent de nous le faire croire, il faudrait qu'elles puissent être examinées librement par la communauté scientifique et même le grand public. C'est seulement si l'interprétation gouvernementale des données résiste à cet examen critique et public, ainsi qu'à des analyses concurrentes, que la population québécoise peut la considérer comme scientifique ou simplement vraie. Pour ce faire, non seulement les données agrégées doivent être accessibles, mais aussi les données brutes, avec évidemment des explications sur la manière dont on les a recueillies.

De telles données, agrégées ou brutes, sont absentes de la page du site du gouvernement consacrées aux données sur la COVID-19 au Québec<sup>40</sup>. Elles ne sont pas davantage présentes dans les données sur la COVID-19 publiées par l'Institut national de santé publique<sup>41</sup> (INSPQ) et plus détaillées que celles disponibles sur le site du gouvernement. Je n'ai rien trouvé non plus dans les publications de l'INSPQ<sup>42</sup>. Même résultat en ce qui concerne les jeux de

---

40 <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/#c70320> (consulté le 23 août 2021)

41 <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees> (consulté le 23 août 2021)

42 <https://www.inspq.qc.ca/publications> (consulté le 23 août 2021)

données ouvertes rendus disponibles par le gouvernement, à savoir le portrait quotidien des cas confirmés<sup>43</sup> et le portrait quotidien des hospitalisations<sup>44</sup>. Un tel manque de transparence de la part du gouvernement a de quoi étonner alors qu'elles sont le nerf de la guerre pour imposer le passeport vaccinal et rendre la vaccination obligatoire dans certains secteurs d'activité. Si les déclarations faites par le gouvernement et les journalistes à ce sujet sont justes, pourquoi le gouvernement ne rend pas disponibles les données brutes et agrégées sur la relation entre le statut vaccinal et les cas d'infection et les hospitalisations. Si les choses sont aussi limpides qu'on le dit, que gagne-t-il à cette opacité ? Ne lui serait-il pas avantageux de tirer les choses au clair en les publiant ? S'il ne le fait pas, se pourrait-il qu'il déforme la réalité ou qu'il nous mente effrontément ?

Quoi qu'il en soit exactement, une chose est certaine : les données que le gouvernement diffuse lui-même ou par l'intermédiaire des journalistes ne sauraient avoir à nos yeux une quelconque valeur scientifique et être considérées comme vraies. Quand bien même elles seraient parfaitement fondées et justes, de notre point de vue nous ne pouvons pas le savoir. Nous savons aussi que ces données ne sont pas rendues disponibles aux scientifiques qui ne travaillent pas pour l'INSPQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), et donc qu'elles ne peuvent pas avoir été mises à l'épreuve par des scientifiques indépendants. En d'autres termes, il faudrait croire sur parole les données rudimentaires qu'on fait circuler, ce qui va diamétralement à l'encontre de l'esprit scientifique et de n'importe quelle démarche rationnelle. Cela dénote que notre gouvernement, ses experts et les journalistes ont une conception dogmatique et autoritaire de la science, qui n'a en fait plus rien à voir avec la science, et qui peut être résumée ainsi : « Nous savons ce qui est vrai, ou du moins nous savons que d'autres savent ce qui est vrai. Et vous devez par conséquent nous croire sur parole quand nous vous disons ce qui est vrai. » Cette attitude intellectuelle et aussi morale relevant davantage de la foi que de la raison, on croirait presque entendre des curés qui, du haut de leurs chaires, sermonnent leurs ouailles.

D'autres points restent aussi à éclaircir :

1. Est-ce que les personnes pleinement vaccinées sont soumises aux mêmes politiques de dépistage que les personnes non vaccinées ou partiellement vaccinées ? Car il se pourrait bien que, les considérant comme immunisées, on ne leur fasse pas passer des tests de dépistage quand elles entrent en contact avec une personne infectée, sauf quand elles ont des symptômes, par opposition aux personnes non vaccinées ou partiellement vaccinées. La comparaison des taux d'infection et d'hospitalisation de ces groupes de personnes ne ferait alors pas sens, puisqu'en postulant que les personnes pleinement vaccinées sont beaucoup moins disposées à être infectées et hospitalisées, et en leur

---

43 <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/covid-19-portrait-quotidien-des-cas-confirmes> (consulté le 23 août 2021)

44 <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/covid-19-portrait-quotidien-des-hospitalisations> (consulté le 23 août 2021)



faisant passer moins de tests de dépistage, on peut contribuer à produire l'effet qu'on postule. Les « Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires »<sup>45</sup> (tableau 9, p. 19-20.) publiées par l'INSPQ exposent justement des politiques de dépistage différentes selon le statut vaccinal.

**Tableau 9 Gestion recommandée des personnes ASYMPTOMATIQUES ayant eu une exposition à un cas confirmé de COVID-19**

La protection conférée à la suite d'une vaccination ou d'une infection antérieure est prise en considération dans l'évaluation du risque et la gestion qui y est associée. Pour les définitions de personnes considérées protégées, partiellement protégées et non protégées, se référer au tableau 2.

Advenant des données épidémiologiques démontrant la circulation de variants préoccupants pour lesquels il y a des preuves scientifiques d'échappement immunitaire ou une transmission accrue chez les personnes considérées protégées, les recommandations seront ajustées en conséquence et une mise à jour de ce document sera produite.

	FACTEURS POUVANT MODULER LE RISQUE DE TRANSMISSION À AUTRUI		
	CONSIDÉRÉ PROTÉGÉ	CONSIDÉRÉ PARTIELLEMENT PROTÉGÉ <sup>1</sup>	CONSIDÉRÉ NON PROTÉGÉ <sup>2</sup>
<b>Évaluation du risque ↴</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 2 doses de vaccin (≥7 jours après la 2<sup>e</sup> dose)</li> <li>▶ 1 dose du vaccin de Johnson &amp; Johnson (≥14 jours)</li> <li>▶ Épisode de COVID-19<sup>3</sup> confirmé &gt;6 mois ET suivi par au moins 1 dose de vaccin (≥7 jours après la 1<sup>re</sup> dose<sup>4</sup>)</li> <li>▶ Épisode de COVID-19<sup>3</sup> confirmé depuis ≤6 mois (vacciné ou non)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 1 dose de vaccin (≥14 jours) <b>excluant le vaccin de Johnson &amp; Johnson</b></li> <li>▶ 2 doses de vaccin (&lt;7 jours)</li> <li>▶ Épisode de COVID-19<sup>3</sup> confirmé &gt;6 mois à ≤12 mois ET non vacciné</li> <li>▶ Épisode de COVID-19<sup>3</sup> confirmé &gt;6 mois à ≤12 mois ET vacciné 1<sup>re</sup> dose &lt;7 jours<sup>4</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aucun épisode confirmé de COVID-19 ET non vacciné (ou 1 dose &lt;14 jours)</li> <li>▶ Épisode de COVID-19<sup>3</sup> depuis &gt;12 mois ET non vacciné (ou 1 dose &lt;7 jours)</li> <li>▶ Personne immunosupprimée vaccinée ou non, épisode de COVID-19 ou non</li> </ul>
<b>Élevé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pas d'isolement préventif</li> <li>▶ Respecter les <a href="#">consignes et directives du MSSS</a> selon le palier d'alerte</li> <li>▶ Autosurveillance des symptômes</li> <li>▶ <b>Si le contact devient symptomatique :</b> recommander de compléter l'<a href="#">Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19</a> du MSSS ou de contacter l'Info-Santé 811</li> <li>▶ Pas de suivi par la santé publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Isolement préventif à domicile (à la maison ou dans un cadre comparable) pour 14 jours</li> <li>▶ Dépistage des contacts asymptomatiques le plus rapidement possible<sup>5</sup></li> <li>▶ Un second dépistage est recommandé dans les 48 heures précédant la levée de l'isolement<sup>4</sup></li> <li>▶ <b>Si le contact devient symptomatique :</b> suivre les recommandations du tableau 10 ou 11</li> <li>▶ Se référer aux <a href="#">Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19</a> du MSSS</li> <li>▶ Surveillance active par la santé publique, au début et à la fin de la période d'isolement</li> </ul>	
<b>Modéré</b>			

45 <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2902-mesures-gestion-cas-contacts-communaute.pdf> (consulté le 23 août 2021)

FACTEURS POUVANT MODULER LE RISQUE DE TRANSMISSION À AUTRUI			
Évaluation du risque ↴	CONSIDÉRÉ PROTÉGÉ	CONSIDÉRÉ PARTIELLEMENT PROTÉGÉ <sup>1</sup>	CONSIDÉRÉ NON PROTÉGÉ <sup>2</sup>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 2 doses de vaccin (≥7 jours après la 2<sup>e</sup> dose)</li> <li>▶ 1 dose du vaccin de Johnson &amp; Johnson (≥14 jours)</li> <li>▶ Épisode de COVID-19<sup>3</sup> confirmé &gt;6 mois ET suivi par au moins 1 dose de vaccin (≥7 jours après la 1<sup>re</sup> dose<sup>4</sup>)</li> <li>▶ Épisode de COVID-19<sup>3</sup> confirmé depuis ≤6 mois (vacciné ou non)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 1 dose de vaccin (≥14 jours) <b>excluant le vaccin de Johnson &amp; Johnson</b></li> <li>▶ 2 doses de vaccin (&lt;7 jours)</li> <li>▶ Épisode de COVID-19<sup>3</sup> confirmé &gt;6 mois à ≤12 mois ET non vacciné</li> <li>▶ Épisode de COVID-19<sup>3</sup> confirmé &gt;6 mois à ≤12 mois ET vacciné 1<sup>re</sup> dose &lt;7 jours<sup>4</sup></li> </ul>
<b>Faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pas d'isolement préventif</li> <li>▶ Respecter les <a href="#">consignes et directives du MSSS</a> selon le palier d'alerte</li> <li>▶ Autosurveillance des symptômes</li> <li>▶ <b>Si le contact devient symptomatique</b> : recommander de compléter <a href="#">l'Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19</a> du MSSS ou de contacter l'Info-Santé 811</li> <li>▶ Pas de suivi par la santé publique</li> </ul>		

<sup>1</sup> Si le cas OU le contact (partiellement protégé) portai(en)t un masque de qualité pendant la durée de l'exposition, gérer comme un risque faible (considéré protégé).  
<sup>2</sup> Les données sont insuffisantes pour estimer un niveau de protection.  
<sup>3</sup> Le délai entre l'exposition et l'épisode antérieur de COVID-19 est calculé à partir de la date du premier symptôme associé à la COVID-19 ou à partir de la date du prélèvement si asymptomatique (même s'il s'agissait d'un résultat TAAN « détecté faible quantité d'ARN viral »).  
<sup>4</sup> Intervalle minimal de 21 jours entre le début des symptômes, ou la date de prélèvement si asymptomatique, et la vaccination.  
<sup>5</sup> Dans toutes ces situations, même si un résultat d'ARN non détecté (négatif) est obtenu, l'isolement préventif doit être maintenu pour toute la durée prévue.  
<sup>6</sup> Le dépistage recommandé dans les 48 heures précédant la levée de l'isolement n'est pas nécessaire si, pour d'autres raisons, un test a déjà été effectué après le jour 10.  
<sup>7</sup> Applicable si le contact est considéré « protégé » ou si le contact domiciliaire de contact est considéré « protégé ».

2. Est-ce que les malades admis à l'hôpital sont eux aussi soumis à des politiques de dépistage différentes selon leur statut vaccinal ? Les patients asymptomatiques mais non vaccinés ou partiellement vaccinés doivent-ils passer systématiquement un test de dépistage au moment de leur admission, et peut-être aussi être soumis à un dépistage préventif récurrent pendant tout leur séjour à l'hôpital, par opposition aux patients pleinement vaccinés, qui ne devraient en passer que s'ils ont des symptômes ? Considère-t-on comme une hospitalisation due à la COVID-19 le fait qu'un patient hospitalisé pour une autre raison, mais étant positif et asymptomatique, occupe un lit réservé pour la COVID-19 ? Si oui, il semble que ces politiques de dépistage différentes

contribuent à produire l'effet escompté, à savoir que les hospitalisations de personnes infectées sont moins fréquentes chez les personnes pleinement vaccinées que chez les autres. Je n'ai pas trouvé de documents du MSSS ou de l'INSPQ qui confirment ou infirment mes doutes. Je continue de chercher. Si je trouve quelque chose, vous allez en entendre parler.



## 89. Précurseurs de l'anti-complotisme

12 septembre 2021

### **Le maître à ses esclaves**

*« N'allez pas vous imaginer que nous, les maîtres, vous faisons travailler dans les champs et dans les mines pour notre bon plaisir et pour nous enrichir à vos dépens. Nous vous donnerions la liberté si c'était possible. Mais ce ne l'est pas. Voudriez-vous labourer la terre et descendre dans les entrailles de la terre si nous, les maîtres, ne vous y forçons pas ? Et pourtant la Cité a besoin de blé et d'or. En acceptant d'être vos maîtres, ce qui nous demande un travail infini et pénible, nous servons la Cité, nous sommes ses esclaves, comme vous. Il faut être des esclaves incultes, qui n'entendent rien à la politique et à l'économie, pour s'imaginer qu'il y a un complot des maîtres pour vous exploiter. Ne voyez-vous pas que nous faisons tout pour rendre votre labeur le moins pénible possible ? Ne voyez-vous pas que nous vous nourrissons, nous vêtons et nous logeons ? »*

### **Les croisés aux Sarrasins**

*« Quoi que vous puissiez en penser, nous ne sommes pas venus ici pour piller des villes, contrôler le commerce maritime avec Venise et fonder nos propres royaumes. Nous sommes venus ici seulement pour libérer la Terre Sainte des infidèles comme vous et pour répandre la foi chrétienne. Afin de vous chasser de Jérusalem et de permettre aux pèlerins de se rendre librement*

*au Saint-Sépulcre, il nous faut de l'or pour payer et nourrir nos armées, il nous faut marchander avec la Sérénissime pour payer le passage de nos soldats, il nous faut occuper villes et forteresses pour contrôler les régions prises et être en bonne position stratégique pour poursuivre notre offensive vers la Ville Sainte. C'est le Démon qui parle par votre bouche quand vous remettez en question la pureté de nos intentions et de nos actes, quand vous nous prenez pour des canailles qui se sont ligués par appât du gain, alors que jamais nous n'oserions détourner une seule pièce de cuivre de notre mission divine, alors que nous sommes prêts à donner notre vie pour le Christ. Cela vous voudra la potence, vous pouvez m'en croire ! »*

### **Le pape au roi**

*« C'est le diable qui a mis dans votre tête ces idées sacrilèges. Le Saint-Siège ne fait pas de la prédominance des affaires spirituelles sur les affaires temporelles un prétexte pour se mêler de ces dernières et défendre ses intérêts temporels. En digne représentant de notre Père-qui-est-aux-Cieux, nous nous mêlons le moins possible des choses de ce bas monde, que nous abandonnons volontiers aux rois. Malheureusement, il arrive que ceux-ci se mêlent des affaires spirituelles et qu'ils empiètent sur nos prérogatives, notamment en prétendant nommer les évêques. Nous sommes alors dans l'obligation de les frapper d'interdit et, s'ils persistent dans leur entêtement funeste, de désigner un roi voisin comme champion pour qu'il envahisse leur royaume et y rétablisse l'ordre voulu par Dieu. Vous persistez à y voir une conspiration pour accroître notre pouvoir terrestre ? Ah ! que vous avez l'esprit tordu ! On voit bien que le monde séculaire a corrompu votre cœur. Nous remercions Dieu tous les jours d'être pape et pas roi ! »*

### **L'inquisiteur à l'hérétique**

*« Vous blasphémez contre le tribunal du Saint-Office de l'inquisition quand vous accusez vos juges de vous avoir fait arrêter pour obtenir votre or. Il est vrai que vous êtes riche et que vos richesses iront dans nos coffres, que vous soyez condamné au bûcher ou non. Mais vous voyez un sombre complot où il n'y en a pas. Nous sommes seulement motivés par le salut de votre âme, lequel nous sommes prêts à obtenir coûte que coûte. N'ayez crainte : votre or servira à financer les activités de notre sainte organisation et à appréhender les hérétiques pour la conservation de la pureté de la doctrine et le salut de leur âme. »*

### **Le curé de village au libre-penseur**

*« Mais qu'allez-vous vous imaginer ? Moi, un serviteur de Dieu, profiter de mon influence et de l'isolement de mes ouailles pour exercer un contrôle sur leur esprit et les garder dans l'obscurité ? On aura tout vu ! Faites un effort pour vous souvenir de vos cours de catéchèse : vous devriez savoir que notre Sainte Mère l'Église n'a d'autre mission que de garder les fidèles sur le chemin lumineux de la foi, tout en tenant compte de l'époque à laquelle nous vivons. Ses humbles serviteurs ne sauraient comploter pour garder les fidèles dans l'ignorance ! »*

### **Les missionnaires aux sauvages**

*« Mais qu'allez-vous vous imaginer, mes bons sauvages ? Nous ne serions pas ici pour vous faire connaître le vrai Dieu et pour vous enseigner la vraie Religion ? Nous serions plutôt ici pour vous espionner, pour vous pacifier et pour préparer la venue des soldats et des colons qui vous tueront, vous chasseront de vos terres et vous obligeront à vivre comme eux ? Il faut bien être des sauvages pour croire à de pareils contes. Comme si les ministres du Bon Dieu étaient capables d'une telle vilénie ! Comme s'ils avaient franchi l'océan spécialement pour vous faire ce sale coup ! Allons, vous n'y pensez pas ! »*

### **Les colonisateurs aux colonisés**

*« Nous vous apportons la civilisation et la prospérité. Nous avons traversé les océans, les déserts et les jungles pour venir à vous. Nous avons dépensé des milliards dans cette mission civilisatrice. Vous comprendrez que nous devons payer nos frais pour pouvoir continuer à vous aider et nous rendre chez les autres peuples primitifs. C'est pourquoi nous coupons vos forêts, nous prenons votre pétrole, nous nous approprions vos diamants et nous tuons vos éléphants. Il faut que vous ayez l'esprit vraiment mal tourné pour vous imaginer que nous sommes venus ici spécialement pour ces richesses, et pas pour vous apporter les bienfaits de la civilisation occidentale. Ne voyez-vous pas que vous vous rendez coupables de l'ingratitude la plus crasse ? Shame on you ! »*

### **Le moujik à l'anarchiste**

*« Cé dé menteries. Not'bon père l'Tzar, s'y savait toute lé torts ke nou fond lé nob, ben y lé léssrait pas fére. Si lé nob nou tu au labeurre, cé paçkicépa. Y fau avoêre l'keur noêre pi manker dé jernigouaine pour croêre kié dan l'kou. L'Tzar peu pas éte trampé dans parêil affére ! Tue parl dune istoêre ! »*

\*\*\*

### **Le général triomphant au peuple libéré**

*« Voilà : le tyran est mort et ses soldats se sont dispersés ou se sont rendus. C'est un jour de fête pour vous comme pour nous. Vous pourrez enfin goûter aux fruits de la démocratie et de la liberté. Mais il est venu à nos oreilles que certains d'entre vous répandent de fausses rumeurs à notre sujet : nous serions venus en votre beau pays non pas pour vous libérer, mais plutôt pour y mettre au pouvoir un gouvernement que nous contrôlerons, pour permettre à nos grandes entreprises d'exploiter librement vos ressources pétrolifères et aurifères, pour y établir une base militaire permanente à un endroit stratégique et pour faire sentir la présence de notre armée aux pays voisins. Pensez-y bien. Croyez-vous que des dizaines de milliers de jeunes hommes et de jeunes femmes auraient accepté de mettre leur vie en danger pour quelque chose d'aussi cynique et dont ils ne retireraient aucun bénéfice ? S'ils sont venus ici, c'est pour vous libérer et vous apporter la démocratie. Il faut être un fou endoctriné, il faut délirer pour voir dans cet acte d'altruisme désintéressé une machination diabolique. »*

### **L'officier aux soldats**

*« Si je vous attrape une autre fois à répandre des faussetés comme celles-ci, je vous fais passer devant le tribunal militaire. Comment pouvez-vous douter que vous serviez votre pays en étant dans l'armée ? Il faut délirer pour croire que le complexe militaro-industriel est assez corrompu et a le bras assez long pour alimenter les tensions politiques, déclencher des conflits et provoquer une course aux armements. Je vous le confirme et il est dans votre intérêt de me croire : vous servez les intérêts de votre pays et celui de tous ses citoyens en faisant partie de l'armée et en obéissant aux ordres qu'on vous donne. Ne croyez pas tout ce que racontent les pseudo-lanceurs d'alerte et toutes les balivernes qui circulent sur les médias sociaux. Faites donc preuve de jugement et d'esprit critique ! »*

### **Le grand patron aux employés**

*« Vous semblez croire que je relocalise une partie de nos usines en Asie simplement pour augmenter nos profits en faisant fabriquer nos produits pour des salaires de misère. Vous ne comprenez pas que, compte tenu de la mondialisation de l'économie, la concurrence est féroce. Si nous ne procédons pas à cette relocalisation immédiate de nos activités, nous ne pourrions plus vendre nos produits à des prix concurrentiels et nous devons fermer nos portes et vous mettre tous à pied. C'est pourquoi nous devons rationaliser celles de nos activités qui se poursuivront ici malgré les coûts plus élevés. Nous n'avons pas le choix de vous demander de consentir à ces baisses de salaire et de faire du travail sur appel selon les besoins toujours changeants de notre entreprise. Ne vous laissez pas influencer par les leaders syndicaux et les chefs populistes*

*qui prétendent que cette reconfiguration de l'économie et cette rationalisation du travail seraient un plan du patronat pour engranger des profits encore plus grands. Comme si un tel complot était possible ! »*

### **Le banquier aux étudiants**

*« Vous vous trompez lourdement quand vous nous comparez à des sangsues. Détrompez-vous ! Nous ne vous accordons pas des prêts étudiants pour vous saigner pendant des années et nous enrichir à vos dépens. Si nous consentons à vous prêter de l'argent pour faire vos études, c'est pour vous permettre de réaliser vos rêves et de contribuer à la prospérité économique de notre société. Les intérêts que nous vous demandons de payer nous permettront d'offrir les mêmes services financiers à d'autres étudiants. Vous dites que nous n'avons même pas l'argent que nous vous prêtons et que nous la créons quand nous vous accordons ces prêts, pour en conclure que ce serait là une belle arnaque de vous demander non seulement de rembourser le capital, mais en plus de payer des intérêts. Vous ne pensez pas au fait que si nous ne pouvions pas créer de la monnaie, nous n'aurions pas assez d'argent pour accorder des prêts à tous les étudiants qui en ont besoin. Au lieu de nous reprocher cette opération financière routinière, vous devriez nous être reconnaissants des risques supplémentaires que nous prenons pour être capables de vous prêter l'argent dont vous avez besoin. Car si vous ne nous remboursiez pas l'argent que nous avons créé spécialement pour vous le prêter, ça serait très mauvais pour notre bilan et ça pourrait nous rendre incapables de remplir notre fonction sociale. Nous ne vous demandons pas de payer des intérêts pour nous enrichir à vos dépens, mais plutôt pour couvrir les pertes générées par ceux d'entre vous qui ne remboursent pas leurs prêts et pour pouvoir continuer à accorder d'autres prêts. Vous vous trompez donc du tout au tout quand vous prétendez qu'il existerait un grand complot des banquiers pour saigner les étudiants pauvres. Comme si c'était possible ! »*

### **Les journalistes aux pacifistes**

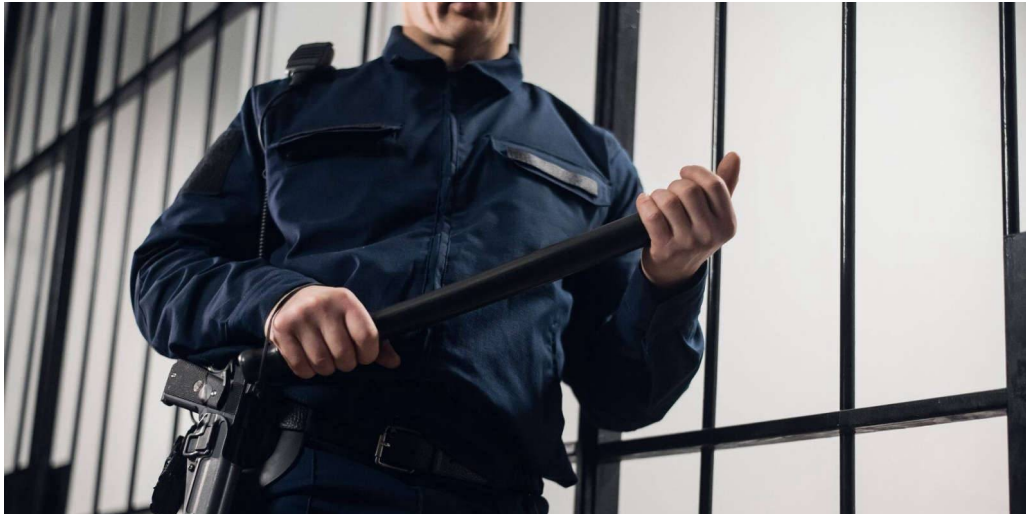
*« Vous nous remettez encore et toujours sur le nez que l'on n'a pas trouvé les armes de destruction massive qui ont justifié l'intervention militaire en \*\*\*\* pour détrôner cet affreux despote. Vous osez même dire qu'il s'agit d'une campagne de propagande organisée par le gouvernement, le complexe militaro-industriel et les médias. Comme s'il était possible d'ordonner à tous les journalistes de dire la même chose ! Comme s'il n'était pas plus simple d'expliquer ce fort consensus au sein de la communauté journalistique par le fait que les services de renseignement lui ont fourni des preuves solides de l'existence de ces armes de destruction massive ! Comme si le fait qu'on ne les a pas trouvées ne pouvait pas s'expliquer par le fait que le méchant tyran a ordonné de les cacher ou de les détruire pour qu'on ne puisse pas les utiliser*



*comme preuves des crimes contre l'humanité qu'il a commis à de multiples reprises ! »*

### **Le président aux citoyens**

*« Mes chers concitoyens, restez autant que possible chez vous jusqu'à nouvel ordre. Ce sera plus sûr. Les attentats terroristes de la dernière semaine nous ont tous profondément ébranlés. Nous traversons tous une période difficile. Nous pensions être à l'abri du terrorisme et nous avons appris à la dure – au coût de centaines de morts et de milliers de blessés – que ce n'est pas le cas. C'est pourquoi le conseil des ministres et moi-même avons décrété l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire, avons accordé à l'exécutif des pouvoirs exceptionnels adaptés à la situation, avons déployé des dizaines de milliers de policiers et de soldats dans les principales villes, avons mis en place des points de contrôle dans tous les lieux publics à haut risque d'attentats, avons interdit tous les rassemblements publics et toutes les manifestations et avons autorisé la surveillance, l'arrestation et la détention préventives des personnes soupçonnées de préparer des attentats terroristes, d'appartenir à des organisations terroristes ou de faire l'apologie du terrorisme. N'écoutez pas les mauvaises langues qui voient dans ces mesures nécessaires pour assurer la sécurité de toute la population un moyen détourné pour le gouvernement de s'approprier des pouvoirs exceptionnels, d'interdire les mouvements d'opposition et de détenir arbitrairement des opposants et des dissidents. Ce sont là des accusations gratuites, arbitraires et délirantes proférées par des figures du mouvement populiste qui voient des complots partout et qui tentent de tirer profit des attentats terroristes pour accroître leur popularité, vous manipuler et miner la solidarité dont nous devons tous faire preuve en ces temps difficiles. »*



## 90. Drôle d'expression : « protéger la santé »

16 septembre 2021

En raison de son association avec une image simpliste mais très parlante, j'ai été frappé aujourd'hui par une expression très commune utilisée à l'occasion d'une campagne de communication organisée par un regroupement de pharmaciens cherchant à faire mousser leur profession aux yeux de la population québécoise. Sous le slogan « pharmacien engagé à protéger votre santé », on peut voir le montage photographique d'un membre de la corporation pharmaceutique portant, moitié-moitié, un sarrau blanc et un costume de garde du corps, avec la pose d'usage (main sur un écouteur sur l'oreille droite, pour mieux entendre un informateur invisible l'avertir d'un danger imminent pour la santé de la population qui nécessitera son intervention salvatrice).



Je laisse de côté la question de savoir si nos pharmaciens sont vraiment engagés à protéger notre santé, ou s'ils sont plutôt engagés à s'en mettre plein

les poches, pour me demander si on pense et parle avec justesse quand on utilise cette expression.

Certes, cette expression n'est pas nouvelle. Elle est dans l'air du temps depuis déjà quelques décennies. Si elle ne l'avait pas été, nous n'en serions pas où nous en sommes aujourd'hui. Il n'empêche que depuis l'infortunée arrivée du virus, elle occupe beaucoup plus de place dans l'espace public (ou ce qu'il en reste), ainsi que dans nos pauvres cervelles (ou ce qu'il en reste). Sans parler de tous les travailleurs de la santé, le gouvernement doit protéger la santé de la population, les employeurs doivent protéger la santé de leurs employés, les commerçants et les restaurateurs doivent protéger la santé de leurs clients, les écoles doivent protéger la santé des enfants et des adolescents et, indirectement, aussi celle des parents et des grands-parents, etc. Si nous devons respecter la distanciation sociale, nous isoler de manière préventive, passer des tests de dépistage, nous faire vacciner, c'est pour protéger notre santé et celle des autres. Bref, chaque personne doit protéger la santé des autres et protéger sa propre santé. La protection de la santé, voilà qui serait l'aboutissement ultime de la pensée morale et politique occidentale et le principe organisateur de notre vie et de la société !

N'en déplaise à ceux qui nous rebattent les oreilles avec cette expression toute faite, il importe de nous demander si la santé est bien quelque chose qui peut être protégée.

La santé est une des qualités qui constituent ce que nous sommes, au même titre que d'autres qualités de notre corps et de notre esprit : la force, l'agilité, l'endurance, l'intelligence, la force de caractère, la vivacité de notre imagination, le courage, l'éloquence, la prestance, etc. Il serait assurément étrange de dire que nous voulons protéger notre agilité, notre intelligence, notre éloquence, notre combativité ou n'importe quelle autre de nos qualités. Il serait encore plus bizarre de faire de cette protection la valeur morale et sociale suprême. Toutes ces qualités ne sont pas des sortes d'objets qui auraient une existence indépendante de ce que nous faisons. L'agilité se développe, se conserve ou se perd. Même chose pour l'intelligence, l'éloquence ou la combativité, par exemple. Non seulement l'idée de protéger ces qualités ne fait pas sens, mais une personne ou une société qui déciderait de vivre en fonction de cette drôle d'idée risquerait de voir se dégrader les qualités qu'elle prétendrait justement protéger. Il est vrai que l'on peut voir son agilité diminuée dramatiquement à la suite d'une blessure provoquée par une acrobatie ratée ou la pratique régulière d'un sport exigeant de ce point de vue. Mais il est tout aussi vrai que le fait d'interdire ces acrobaties ou la pratique de ces sports aurait tôt fait de faire de nous des lourdauds, ce que plusieurs d'entre nous sont d'ailleurs devenus à l'âge de 30 ans. Des observations semblables pourraient être faites de personnes qui, sous prétexte de ne pas s'exposer à la propagande qui représenterait un danger pour leur intelligence, tâcheraient de se mettre simplement à l'abri d'elle en s'isolant socialement, au lieu de développer cet esprit critique en se frottant à cette propagande, ce qui aurait tôt fait de les rendre cons comme des balais et très vulnérables à la propagande dont elles n'arriveraient pas à se mettre à l'abri, et qui pourrait être justement ce grâce à

quoi on justifierait ce confinement intellectuel. Tout comme l'idée d'interdire ou de décourager la pratique de l'éloquence en dehors d'un contexte académique bien réglée, par crainte de la corrompre, aurait tôt fait de la faire dégénérer en petit jeu pédant, insignifiant et impuissant, bien entendu incapable d'agir véritablement sur les passions. Tout comme l'idée de proscrire juridiquement ou moralement toutes les occasions d'exercer notre combativité, sous prétexte que ces jeux pourraient écraser les plus timorés d'entre nous et les rendre encore plus timorés.

Alors pourquoi en serait-il autrement pour la santé ? Comment la santé pourrait-elle être quelque chose qu'on pourrait simplement protéger contre un grave danger, par exemple un affreux virus ? La santé, n'est-ce pas beaucoup plus que de ne pas tomber malade, à cause du virus ou pour une autre raison ? N'est-ce pas quelque chose de plus positif, comme un certain bien-être physique et une certaine vigueur de corps, lesquels disposent certainement à mieux résister aux maladies, mais qui ont aussi leur valeur en eux-mêmes ? Même si l'on peut avoir des dispositions naturelles à être plus ou moins en bonne santé, même si des maladies antérieures et le vieillissement peuvent imposer des limites, la santé ainsi comprise est une qualité corporelle qui peut se développer, se conserver ou se dégrader, en fonction de facteurs comme les habitudes de vie. Sous prétexte de protéger notre santé contre un virus qui ne représente pas un véritable danger pour la large majorité d'entre nous, on dégrade notre santé, on affaiblit notre système immunitaire et on nous dispose à avoir des complications si nous tombons malades du virus ou d'autre chose, mais aussi à avoir toutes sortes de troubles de santé favorisés par le mode de vie sédentaire qu'on nous impose. Cela vaut aussi bien pour les personnes en bonne santé que pour les personnes en moins bonne santé qu'on voudrait protéger encore plus que les autres, et qu'on affaiblit souvent encore plus. Et les périodes de relâchement qu'on nous accorde pendant la saison estivale ne permettent pas de compenser le mal qu'on nous fait pendant des longues périodes de confinement plus ou moins intégral qui, si la tendance se maintient, peuvent s'étendre de l'automne au printemps.

On en vient donc à se demander si les autorités sanitaires seraient comme ces âmes charitables qui ont besoin de la misère pour leur permettre d'exercer leur vertu capitale, d'acquérir un certain capital moral et parfois vivre de leurs bonnes actions ; et qui se désoleraient si la misère disparaissait ou devenait beaucoup plus rare.

En plus d'avoir des effets sur notre santé, la conception de la santé que suppose la « protection de notre santé » comme impératif moral et politique a de graves effets moraux et politiques. L'idée de protection implique l'existence de protecteurs, de personnes à protéger, et d'agresseurs ; ce qui implique à son tour que les protecteurs peuvent exercer un certain pouvoir sur les personnes à protéger, que ces dernières doivent accepter la protection de leurs protecteurs et leur être reconnaissantes, et que des mesures préventives et punitives doivent être prises contre les agresseurs. Dans la situation qui nous intéresse, les protecteurs sont les autorités politiques et sanitaires et toutes les personnes qui sont responsables d'appliquer les mesures sanitaires décrétées ; les personnes à

protéger sont la population dans sa totalité et plus particulièrement les personnes considérées comme plus vulnérables ; et les agresseurs sont toutes les personnes qui sont ou pourraient être porteuses du virus, surtout quand elles ne respectent pas les mesures sanitaires, par négligence, par relâchement ou par désobéissance.

Une telle conception de la santé dispose certainement à la dérive policière que nous connaissons, les autorités politiques et sanitaires et leurs valets tendant à s'immiscer dans nos vies, avec le consentement des personnes qu'il s'agirait de protéger, ce qui les autorise aussi à surveiller et à punir les récalcitrants qui n'adhèrent pas à cette conception rudimentaire, fallacieuse et nuisible de la santé. La santé ainsi comprise est foncièrement publique et donc politique, et les autorités en question exercent nécessairement un pouvoir très envahissant et très contraignant, leurs protestations de bonnes intentions à notre égard tendant à aggraver la situation plutôt qu'à l'atténuer. Car ce n'est pas des individus qu'il faudrait diagnostiquer, traiter et sauver, mais la société dans son ensemble, à supposer que cela puisse même faire sens. D'où la tendance à avoir recours à des moyens non pharmaceutiques de masse pour prévenir et pour contenir le mal (distanciation sociale, port du masque dans les lieux publics fermés, surveillance et contrôle des rapports sociaux, fermeture des services non essentiels) et du même coup à une discipline hospitalière, voire carcérale. D'où la tendance aussi à opter pour des injections qu'on dit préventives, qu'on appelle « vaccins » et qu'on administre indistinctement à toute la population, c'est-à-dire indépendamment de leur état de santé et de leurs chances d'avoir des complications et du rapport bénéfices/risques, sous prétexte de protéger leur santé et aussi de les empêcher d'être des dangers pour la santé des autres et pour la santé publique.

Le problème moral auquel nous sommes confrontés, individuellement et aussi en tant que société, n'est pas aussi simple qu'on le croit souvent. Il ne s'agit pas simplement de décider si nous valorisons plus la santé que la liberté, ou la liberté plus que la santé, mais d'opter entre deux conceptions différentes de la santé qui impliquent deux conceptions différentes de la liberté.

La première possibilité revient à considérer la santé comme quelque chose qu'on pourrait et qu'il faudrait protéger coûte que coûte, et à réduire la liberté à une liberté conditionnelle qui dégrade notre vigueur physique, morale et intellectuelle, qui entrave le développement de nos qualités physiques, morales et intellectuelles, et qui appauvrit notre vie, qui ressemble de plus en plus à celle des animaux domestiques, qu'on ne peut sortir de la maison et promener dans les lieux publics qu'à condition de contrôler leurs mouvements grâce à une laisse et un collier, parfois grâce à un étrangleur.

La deuxième possibilité consiste à concevoir la santé comme une vigueur de corps, de cœur et d'esprit qu'il faut cultiver et conserver grâce à une vie aussi libre que possible, et à voir dans la liberté un désir de mettre à profit cette vigueur pour développer nos autres qualités physiques, morales et intellectuelles, et par le fait même pour enrichir notre vie, pour réaliser des

potentialités humaines plus élevées et pour faire de la vie en société un moyen d'accomplissement et non de dressage.

À vous de choisir de quel côté vous êtes.



## 93. Remettre les pendules à l'heure

18 septembre 2021

Nous sommes habitués : les journalistes, notamment ceux de La Presse, nous annoncent que nous allons tomber gravement malades et peut-être mourir si nous ne respectons pas certaines conditions qui changent au fil du temps : respecter la distanciation sociale, se désinfecter les mains, rester autant que possible à la maison, éviter de participer à des rassemblements, porter un masque ou se faire vacciner. Dans un article au titre criailleur (« Un trentenaire non vacciné succombe à la COVID-19 aux urgences de Laval »<sup>46</sup>, La Presse, 16 septembre 2021), Ariane Krol et Pierre-André Normandin s'adonnent au même petit jeu sordide que leurs collègues. On croirait presque entendre la même chose que ce qui a été dit à l'occasion de la « troisième vague », qui aurait dû décimer les jeunes. Nous attendons encore. Seulement cette fois-ci on a remplacé le tristement célèbre Dr François Marquis (voir le billet « La vulnérabilité et la faute des jeunes », 7 avril 2021) par un autre expert, le Dr Haeck, microbiologiste-infectiologue. Voyons ce que ce beau monde a à dire ou

---

46 <https://www.lapresse.ca/covid-19/2021-09-16/covid-19/un-trentenaire-non-vaccine-succombe-a-la-covid-19-aux-urgences-de-laval.php> (consulté le 18 septembre 2021)

plutôt à radoter, en essayant de ne pas radoter nous aussi. Car le risque de radoter existe bien quand on répond à des radoteurs.

On commence par nous dire que le patient de 39 ans est mort après avoir « *reçu les soins adéquats, mais son état s'est détérioré rapidement* ». « *C'est tout ce qu'on peut dire là-dessus* », affirme la représentant du CISSS de Laval. Pourtant plusieurs questions ne sont même pas posées et demeurent par conséquent sans réponse :

- Dans quel état le patient est-il arrivé aux urgences de l'hôpital ?
- Qu'entend-on par soins adéquats ?
- Le patient a-t-il reçu un résultat de test positif et a-t-il été renvoyé à la maison sans traitement précoce ambulatoire qui aurait pu permettre d'éviter ces complications ?
- Le patient avait-il des conditions préexistantes qui le disposait à développer des complications ?
- Le patient était-il non vacciné au sens où il n'avait pas reçu de dose de vaccin ou au sens où il en avait reçu une dans les 2 semaines qui précèdent ?
- Est-ce si anormal qu'une fois de temps en temps, un malade dans la trentaine meure d'une infection respiratoire ?

Les journalistes poursuivent en faisant témoigner le Dr Haeck sur les horreurs de la « quatrième vague » qui serait en cours :

*« C'est ça qui m'a frappé [jeudi] matin : en 24 heures, le nombre d'hospitalisations a augmenté de six, de 14 à 20, et [il est passé] de cinq à sept aux soins intensifs ». »*

Et les deux journalistes de préciser :

*« Ces sept lits aux soins intensifs et ces 20 lits aux étages représentent la capacité d'hospitalisation maximale de la Cité-de-la-Santé pour la COVID-19. »*

Consultons les données sur les hospitalisations disponibles sur le site l'INSPQ<sup>47</sup> pour voir ce qu'il en est véritablement.

---

47 <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/par-region>, graphique 3.1 (consulté le 18 septembre 2021)

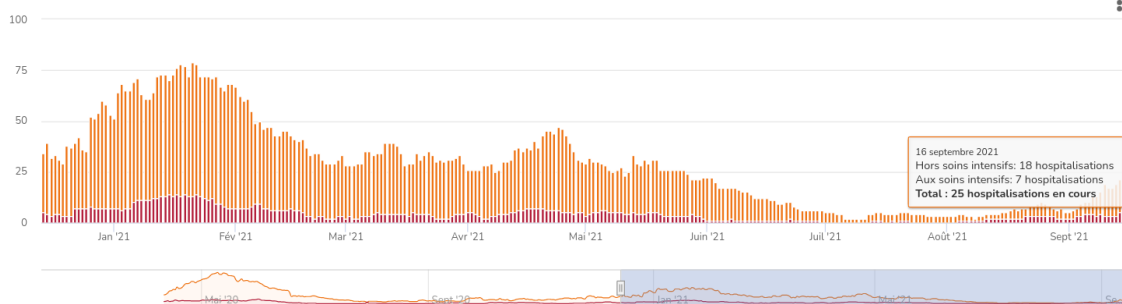


En date du 16 septembre 2021, voici la situation au CISSS de Laval :

### 3 - Hospitalisations

#### 3.1 - Évolution du nombre d'hospitalisations en cours liées à la COVID-19 au Québec selon le type de séjour - Laval

Nombre de personnes actuellement à l'hôpital (prévalence). La ligne pointillée réfère à un changement de définition pour la catégorie « Hors soins intensifs ». Les données régionales antérieures au 10 avril 2020 ne sont pas disponibles. Consulter [Méthodologie des données \(le lien est externe\)](#) pour en savoir plus.



Je ne veux pas chicaner sur les 2 personnes de moins. Il se peut qu'elles aient obtenu leur congé après l'interview du bon docteur.

Par contre, nous pouvons nous questionner sur la quasi-correspondance des hospitalisations pour la région socio-sanitaire de Laval et pour la Cité-de-la-Santé où le bon docteur travaille. Ce qui serait aussi, à 2 lits près, la capacité maximale de l'hôpital pour les cas de COVID-19. De deux choses, l'une : ou bien il y a des lits disponibles dans d'autres hôpitaux qui ne sont pas utilisés et la situation est beaucoup moins dramatique que veut le faire croire le bon docteur ; ou bien ce sont vraiment tous les lits dédiés aux cas de COVID-19 à Laval et il y a saturation non pas parce qu'il y aurait un afflux anormalement élevé de malades, mais parce que la capacité hospitalière serait beaucoup trop faible pour une population de 437 413 (recensement de 2017). Dans le deuxième cas, même avec des vaccins beaucoup plus efficaces et une couverture vaccinale de 100 %, et même une troisième dose pour les personnes plus vulnérables, on peut douter qu'une capacité hospitalière aussi faible puisse suffire.

Puisque le gouvernement se propose de suspendre sans solde 20 000 travailleurs du réseau public de la santé et des services sociaux<sup>48</sup> qui ne se seront pas conformés à l'obligation vaccinale d'ici le 15 octobre (le premier ministre considère que c'est « la moins pire solution »), il est douteux qu'on réussisse à augmenter suffisamment le nombre de lits, faute de personnel médical, à Laval ou ailleurs dans la province, même si on se propose de remplacer ces travailleurs. Ce qui revient à saboter le système de santé, alors que nous serions au début d'un épisode épidémique qu'on appelle improprement une vague, pour nous faire sentir que nous pourrions tous être submergés. Ce qui s'avère difficile à justifier considérant que le gouvernement

48 <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/vaccin-contre-la-covid-19#c87446> (consulté le 18 septembre 2021)

reconnaît lui-même, sur sa page web sur la vaccination<sup>49</sup>, que le vaccin n'empêcherait les personnes vaccinées d'être infectées par le variant Delta et de le transmettre aux autres :

*« Le variant Delta semble se transmettre plus facilement que les autres variants. Les personnes vaccinées pourraient aussi transmettre l'infection si elles sont infectées par le variant Delta. Dans ce contexte, il demeure essentiel de maintenir les mesures de protection habituelles (distanciation physique, port du masque et lavage des mains). »*

À noter qu'on a dit sur cette même page, pendant des mois et jusqu'à ce qu'il y a quelques semaines environ, que des études étaient en cours pour montrer que les vaccins réduisaient ou empêchaient la propagation du virus, ce qui était censé justifier la prolongation des mesures sanitaires, en attendant la conclusion desdites études :

*« Les études sont en cours pour savoir si les personnes vaccinées ne transmettent plus l'infection et si les mesures de protection habituelles (distanciation physique, port du masque et le lavage des mains) peuvent être assouplies. »*

Ce n'est donc qu'avec l'arrivée officielle du fameux variant Delta que le gouvernement a laissé tomber ces études qui ne semblaient jamais devoir montrer ce qu'elles devaient montrer, pour dire que c'est à cause du variant plus contagieux que la propagation se poursuit, et non à cause de l'incapacité du vaccin à empêcher la propagation, quel que soit le variant. Ce variant est certainement bien commode.

Selon le schéma de pensée habituel, on cite le Dr Haeck qui commente l'âge des patients :

*« Aujourd'hui, c'est 29 [ans], 30, 44, 43, 53, 22, 53, 40, 40, 31, 36, 34. C'est rendu une exception, le patient très âgé. »*

Encore une fois, allons vérifier les assertions du docteur à partir des statistiques officielles de l'INSPQ. Comme il n'existe pas de données sur les patients hospitalisés par âge pour des régions précises, nous devons nous contenter de données sur les patients hospitalisés pour l'ensemble de la province. Comme on affirme dans le même article que 80 % des hospitalisations ont lieu dans le Grand Montréal, grande victime du variant Delta, on peut présumer que les données pour toute la province sont assez représentatives de la situation dans le Grand Montréal, et plus particulièrement à Laval et dans l'hôpital où travaille le Dr Haeck.

---

<sup>49</sup> <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/vaccin-contre-la-covid-19#c87446> (consulté le 18 septembre 2021)

Nouvelles hospitalisations par groupe d'âge pour l'ensemble des régions du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> au 16 septembre 2021

DATE D'ADMISSION	0-9 ans	10-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80-89 ans	90 ans/+	TOTAL
2021-09-01	2	0	3	1	1	2	3	3	4	1	20
2021-09-02	1	1	2	2	1	1	8	8	2	0	26
2021-09-03	0	0	2	1	6	4	3	3	1	2	22
2021-09-04	0	0	0	3	3	6	3	4	2	1	22
2021-09-05	1	0	4	5	2	5	2	3	3	1	26
2021-09-06	0	0	0	0	4	2	2	3	0	1	12
2021-09-07	2	0	2	6	1	2	4	6	2	0	25
2021-09-08	3	1	2	2	2	5	2	3	1	1	22
2021-09-09	0	1	3	4	3	7	4	2	5	1	30
2021-09-10	0	2	3	3	4	2	2	6	3	3	28
2021-09-11	0	0	3	4	3	7	6	5	2	1	31
2021-09-12	0	0	1	1	1	2	2	6	4	0	17
2021-09-13	1	2	2	4	4	3	3	2	2	3	26
2021-09-14	0	0	4	4	6	7	4	3	7	0	35
2021-09-15	0	0	3	3	4	8	8	2	2	1	31
2021-09-16	1	0	2	1	1	3	1	0	4	0	13
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>36</b>	<b>44</b>	<b>46</b>	<b>66</b>	<b>57</b>	<b>59</b>	<b>44</b>	<b>16</b>	<b>386</b>
<b>POURCENTAGE</b>	<b>3 %</b>	<b>2 %</b>	<b>9 %</b>	<b>11 %</b>	<b>12 %</b>	<b>17 %</b>	<b>15 %</b>	<b>15 %</b>	<b>11 %</b>	<b>4 %</b>	<b>100 %</b>

(Source : site de l'INSPQ, « Données COVID-19 par âge et sexe au Québec », graphique 3.7<sup>50</sup>.)

S'il est vrai qu'on peut remarquer une augmentation de la proportion des hospitalisations des patients plus jeunes comparativement aux épisodes épidémiques antérieurs, le Dr Haeck exagère en disant que les patients très âgés constituent une exception. Pour la première moitié du mois de septembre 2021, le groupe des 80-89 ans représente 11 % des nouvelles hospitalisations, ce qui est comparable aux groupes des 20-29 ans (9 %), des 30-39 ans (11 %) et des 40-49 ans (12 %). Quant au groupe des 90 ans et plus, il compte quand même 4 % des hospitalisations dans ses rangs, même si les personnes aussi âgées sont significativement moins nombreuses que les personnes plus jeunes ou moins âgées.

Les journalistes y vont ensuite de leur petite explication convenue du « rajeunissement » des patients hospitalisés :

*« Sur les 27 patients hospitalisés jeudi, trois seulement étaient complètement vaccinés, et un autre avait reçu une dose. »*

Mais le gouvernement et les experts multiplient les déclarations sans jamais rendre accessibles des données brutes ou agrégées sur les cas d'infection, les hospitalisations et les décès en fonction du statut vaccinal. Pas moyen de vérifier. Il faudrait croire les journalistes, le ministre de la Santé et des Services sociaux et les bons docteurs sur parole, comme les curés d'antan l'attendaient de leurs ouailles. Si tout ce beau monde exagère (c'est peu dire) à propos de données accessibles (comme l'âge des malades hospitalisés), il est douteux qu'il fasse preuve de plus de rigueur et de probité quand il s'agit de données qui ne sont pas disponibles.

C'est pourquoi il faut nous demander si d'autres facteurs peuvent intervenir et devraient être pris en compte :

- ce qu'on appelle l'effet de moisson lors des phases épidémiques précédentes, c'est-à-dire le décès des personnes âgées plus affaiblies et plus susceptibles d'avoir des complications ;

50 <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/age-sexe> (consulté le 18 septembre 2021)

- la dégradation de la santé des personnes plus jeunes due aux mesures sanitaires imposées par le gouvernement depuis 18 mois, à savoir le mode de vie plus sédentaire et le délestage des soins et des examens médicaux dans les hôpitaux, sans compter les personnes qui décidaient de ne pas se présenter à l'hôpital par crainte du virus ;
- un possible changement de la politique d'hospitalisation des résidents infectés des CHSLD, qu'on n'isole probablement plus de manière préventive dans les hôpitaux après leur vaccination, contrairement à ce qu'on avait tendance à faire lors des épisodes épidémiques antérieurs.

Ces facteurs – et probablement aussi d'autres auxquels je ne pense pas – peuvent réduire de manière significative le nombre de personnes plus âgées qui occupent des lits réservés à la COVID-19 dans les hôpitaux, et augmenter de manière aussi significative le nombre des personnes plus jeunes ou moins âgées. Ce qui pourrait aussi avoir un effet considérable sur la répartition des personnes hospitalisées parmi les différents groupes d'âge. Mais ce sont des questions que nos chers journalistes ne posent pas et qui ne leur viennent probablement même pas à l'esprit.

Toujours à propos des hospitalisations, il faudrait préciser ce qu'on entend par là. Les patients dont on fait le compte sont-ils seulement des patients qui sont hospitalisés en raison de complications attribuables à la COVID-19 ? Ou compte-t-on aussi parmi eux des patients qui ont reçu un résultat positif à la suite d'un test de dépistage, mais qui sont hospitalisés pour des troubles de santé qui n'ont rien à voir avec la COVID-19 ? Si oui, dans quelle proportion ?

Voici ce qu'on dit des hospitalisations actives dans la note « Méthodologie des données COVID-19 »<sup>51</sup> de l'INSPQ :

#### Hospitalisations en cours (actives)

- Les hospitalisations en cours correspondent au nombre de personnes actuellement à l'hôpital avec un diagnostic de COVID-19. Elles incluent les usagers déclarés guéris de la COVID par un jugement médical et qui requièrent toujours des soins ou des services en centre hospitalier.
- Les données sur les hospitalisations en cours incluent les hospitalisations régulières et celles en soins intensifs.
- Les personnes ayant reçu leur congé lors de la journée d'analyse sont comptabilisées.

Il semble donc qu'on continue à compter les patients qui ont reçu un diagnostic positif même quand ils sont considérés comme guéris s'ils doivent recevoir toujours recevoir des soins et des services dans les hôpitaux, sans qu'on sache si ces soins et services ont quelque chose à voir avec la COVID-19 ou non.

51 <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/methodologie> (consulté le 18 septembre 2021)

Voici ce qu'on dit des nouvelles hospitalisations dans la même note :

### Hospitalisations incidentes (nouvelles)

- Les hospitalisations incidentes correspondent au nombre de personnes nouvellement admises à l'hôpital.
- Les données sur les hospitalisations incidentes incluent les hospitalisations régulières et celles en soins intensifs.
- Les hospitalisations incidentes comprennent tous les cas de COVID admis dans les hôpitaux, qu'ils soient confirmés (avec diagnostic principal) ou provisoires (avec diagnostic secondaire). Cependant, il n'est pas possible de distinguer un patient hospitalisé pour la COVID d'un patient avec la COVID hospitalisé pour autre chose. Puisque les données sont corrigées quotidiennement, le statut d'un patient pourrait être modifié en fonction de nouvelles informations sur son hospitalisation et serait ajustée rétroactivement. Par exemple, un patient initialement admis avec la COVID pourrait être retiré du système ultérieurement.
- Un patient hospitalisé qui est d'abord admis en soins généraux (hors soins intensifs), puis transféré en soins intensifs, ne sera comptabilisé qu'une fois et sa date d'admission restera la même. L'information sera ajustée rétroactivement.
- Les centres hospitaliers considérés sont les hôpitaux de soins généraux et spécialisés offrant des soins aigus.
- Les hospitalisations sont ventilées selon la région sociosanitaire de résidence du patient et non selon la région où l'hôpital est localisé.

D'après le troisième point de forme, la distinction ne semble pas être faite dans les données fournies entre les personnes hospitalisées pour la COVID-19 et les personnes hospitalisées avec la COVID-19. On parle d'ajustements, mais on ne sait pas en quoi ils consistent exactement et s'il s'agit d'exclure les patients hospitalisés avec COVID du compte des hospitalisations qui seraient causées par la COVID-19. Tout ça est donc fort confus.

Si on ne fait effectivement pas de différence entre les patients hospitalisés pour la COVID-19 et les patients hospitalisés avec la COVID-19, si on ignore toutes les questions légitimes qu'on peut se poser sur les hospitalisations, il est facile de faire un portrait dramatique de la situation et de s'adonner à la culpabilisation des personnes non vaccinées :

*« Une situation difficile pour le personnel soignant qui, après en avoir "vu de toutes les couleurs", comptait sur l'effet bénéfique des vaccins. "Et là, on a frappé ce mur-là des gens non vaccinés", déplore le Dr Haeck. "On retombe là-dedans et ça nous fâche beaucoup, ça vient nous heurter." »*

Donc il faudrait que les personnes non vaccinées se fassent vacciner parce que ce représentant auto-proclamé du personnel soignant, aux déclarations d'ailleurs fort douteuses, n'est pas content. Les 20 000 travailleurs de la santé qu'on se propose de suspendre sans solde et de remplacer à la mi-octobre sont probablement d'un autre avis, mais on ne leur donne pas la parole. Sans compter qu'on va ainsi aggraver l'engorgement des hôpitaux et l'épuisement du personnel soignant restant, qui finira par devoir prendre des congés de maladie ou qui décidera de quitter le secteur public pour le secteur privé.

Mais le Dr Haeck et les journalistes, qui disent pourtant déplorer la situation, n'en poursuivent pas moins leur sermon :

*« Si certains malades de la COVID-19 disent regretter de ne pas s'être fait vacciner, d'autres sont plutôt en réaction encore plus. »*

On croirait entendre un prêtre qui essaie de convertir un athée sur son lit de mort, en essayant de profiter de la douleur et de la crainte de la mort. Si certains patients refusent d'être convertis par le Dr Haeck et ses comparses, je ne peux que m'en réjouir. Car le bon docteur semble confondre la pratique de la médecine avec la prédication religieuse :

*« On a l'impression, des fois, qu'on prêche dans le désert. »*

Ce n'est pas le travail des médecins de prêcher. Au lieu de prêcher dans les médias pour répéter la même chose que le gouvernement et le département de marketing des sociétés pharmaceutiques, ils devraient plutôt chercher à soigner *adéquatement* leurs patients et à lutter contre la dissolution du système de santé public, et ce, autrement qu'en nous demandant de nous faire vacciner pour protéger le système de santé.

Hélas ! le docteur Haeck continue sur sa lancée, énumère les séquelles possibles (cicatrices aux poumons, essoufflement au moindre effort et fatigue chronique) et annonce aux personnes non vaccinées que l'enfer les attend :

*« Si vous vous ne faites pas vacciner, vous allez attraper la COVID-19 au cours des prochaines semaines ou des prochains mois. »*

Tout en ajoutant ensuite :

*« Vous avez le choix. Choisissez ce qui est le moins risqué pour vous et votre famille. »*

Justement, nous avons fait notre choix, bon docteur. Veuillez arrêter de nous casser les oreilles avec vos homélies. Et passez le mot à vos collègues du même tonneau.

\*\*\*

Je vous épargne le reste du baratin de ces journalistes dont je dirais bien qu'ils sont la honte de leur profession. Mais puisqu'elle consiste à faire de la propagande depuis déjà bien des années ou même des décennies, ce sont en fait des journalistes tout à fait typiques, ni meilleurs ni pires que les autres, à savoir des propagandistes de bas étage.



## 94. Corruption morale et intellectuelle des citoyens

20 septembre 2021

Dans la langue courante, nous entendons la corruption d'une manière tellement réductrice qu'il y a une foule de choses que nous pouvons difficilement penser et même remarquer. La plupart du temps, quand nous parlons de corruption, nous voulons dire qu'une personne en soudoie une autre pour obtenir une faveur, un privilège, un contrat, un passe-droit, en échange d'une somme d'argent, d'un cadeau ou d'un service, par exemple. Ou encore nous voulons dire qu'il y a détournement de fonds. Ainsi celui qui est corrompu est presque toujours quelqu'un qui occupe une certaine position d'autorité, souvent une charge publique. Il y a des policiers corrompus auxquels on peut offrir des pots-de-vin pour qu'ils n'appliquent pas la loi. Il y a des politiciens corrompus qui obtiennent de l'aide financière ou d'une autre nature lors de leur campagne électorale, et qui restent redevables à leurs protecteurs après leur élection. Il y a des bureaucrates corrompus qui profitent de leur position pour s'enrichir à même les fonds publics, ou pour enrichir les membres de leurs familles et leurs amis.

La corruption est donc, dans son sens le plus usuel, un trafic illégal d'argent, d'influence, de pouvoir et de faveurs. Et si la corruption comporte bien à nos yeux une dimension morale – nous portons toutes sortes de jugements moraux négatifs sur les personnes corrompues, en allant parfois jusqu'à les dire immorales –, celle-ci est étroitement liée à ce trafic. S'il peut avoir lieu, c'est

parce que les personnes impliquées sont corrompues moralement. Ou bien c'est ce trafic qui corrompt les personnes qui y participent.

Quant à l'idée d'une corruption intellectuelle, ou si l'on préfère la corruption de l'intelligence elle-même (à ne pas confondre avec la corruption d'une élite intellectuelle au sens usuel, bien que les deux formes de corruption puissent être liées), elle est presque toujours absente de nos discussions et de nos réflexions. Je dirais même qu'elle peut sembler étrange à beaucoup d'entre nous.

Il en résulte que nous, qui sommes de simples ou de vulgaires citoyens, n'avons pas l'impression de pouvoir être corrompus. Et même si nous l'étions, cela serait en fait beaucoup moins grave que la corruption des policiers, des juges, des politiciens et des bureaucrates. Ce n'est pas nous qui sommes chargés d'appliquer les lois, de les édicter ou d'administrer les fonds publics. Et nous n'envisageons pas de faire des études pour devenir policiers ou juristes, pas plus que nous ne jugeons probable d'être cooptés par la classe politique ou de rejoindre le club sélect des hauts gestionnaires de la fonction publique.

Bref, nous ne croyons pas pouvoir être objet de corruption tant nous nous prenons nous-mêmes pour des moins-que-rien, sur le plan social et politique. Qui voudrait nous corrompre, pensons-nous, perdrait son temps et son argent, car nous ne pourrions rien faire pour lui en retour, du moins rien qu'il ne pourrait obtenir lui-même.

Mais il en va autrement si nous allons à l'encontre de l'appauvrissement de la langue et de la pensée qu'implique une conception aussi réductrice et aussi simpliste de la corruption, pour lui redonner un sens plus riche et plus complexe. Si par corruption, nous voulons dire la dégradation des qualités morales et intellectuelles, les citoyens que nous sommes peuvent certainement être corrompus, que cela soit le résultat d'actions concertées ou non. Et cette corruption a forcément des effets sur la santé des institutions démocratiques, ainsi que sur les droits et les libertés dont ces institutions dépendent grandement et qui dépendent en retour de ces institutions. Notre corruption n'est donc plus une petite affaire de rien du tout.

Notre corruption entretient des liens étroits avec la corruption qui sévit chez les politiciens, les bureaucrates, les juges et les policiers, en ce que notre indifférence, notre lâcheté, notre naïveté, notre cynisme, notre docilité et notre manque de jugement permettent à ces personnes de faire leurs magouilles sans être inquiétées ou de se laisser détourner facilement des fins des fonctions qu'elles occupent, par calcul, par bêtise ou par respect pour la hiérarchie. En retour, la corruption de ces détenteurs du pouvoir public peut favoriser chez nous le développement de ces belles dispositions ou ne pas l'entraver, et ainsi contribuer à nous corrompre encore plus. Ce qui a commencé bien avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire en 2020, et s'est intensifié rapidement à partir de ce moment.

Mais ne nous égarons pas dans des considérations aussi générales. Intéressons-nous plutôt à des cas particuliers, qui ne seront qu'un échantillon de notre corruption morale et intellectuelle, lequel nous permettra de nous faire



une idée de son caractère sournois et de l'ampleur de ses effets sur notre vie et notre société.

### **La lâcheté comme vertu**

La manière dont on nous a demandé de nous comporter vis-à-vis du virus ne saurait être plus lâche. Le virus est arrivé et, du jour au lendemain, on nous a demandé de nous enfermer à la maison, quel que soit notre état de santé et notre âge. Non seulement on a cultivé la peur, mais on est allé jusqu'à faire des comportements qu'elle provoque des comportements vertueux. Car en fuyant devant le virus, en nous barricadant chez nous, en réduisant nos contacts sociaux, en portant le masque dans tous les lieux publics, en nous désinfectant les mains compulsivement, nous avons véritablement capitulé devant le virus. C'était la seule chose morale et raisonnable à faire, nous a-t-on dit et continue-t-on de nous dire, même si cela veut dire d'arrêter de vivre à cause du virus, ou à tout le moins d'organiser notre vie en fonction du virus.

Ainsi des comportements qui nous auraient semblé absurdes et stupides peu de temps avant sont devenus, aux yeux de la majorité de la population, des manifestations de moralité et d'intelligence. Non seulement nous serions tous vulnérables, mais il y aurait des personnes encore plus vulnérables qu'il faudrait protéger en nous défilant devant le virus ou en multipliant indéfiniment les moyens de protection, qui seraient tous efficaces, mais qui ne sauraient jamais être suffisants. Les comportements et les paroles qui ne sont pas conformes à cette morale sont qualifiés d'inconscients, de négligents, de dangereux et d'infiniment stupides. Il faudrait être un demeuré de première classe pour ne pas avoir immédiatement compris et pour persister à ne pas comprendre que telle est la nouvelle morale révélée qui devrait s'appliquer aux moindres détails de la nouvelle normalité, qui serait une conséquence nécessaire de l'arrivée du virus et de l'apparition des variants.

Les petits bourgeois tremblotant qui ont peur pour leurs fesses sont, dans cette perspective morale, des parangons de vertu. Les gauchistes – qu'on peut mener par le bout du nez dès qu'on parle de personnes vulnérables à protéger et de victimes à sauver – se rangent du côté de ces bourgeois contre les personnes issues de milieux populaires qui voudraient pouvoir vivre normalement. Ils font même de la surenchère morale et entendent aller plus loin que le gouvernement et les bourgeois, ce qui fait d'eux des super-bourgeois, même s'ils prétendent déplorer la précarité économique grandissante dans laquelle se trouvent les personnes défavorisées, avec son lot de conséquences elles aussi déplorables. Ce que les bons bourgeois eux-mêmes font, non sans une bonne dose d'hypocrisie.

Cette lâcheté a des conséquences d'autant plus graves qu'elle peut avoir d'autres objets que le virus. Entre autres, elle a aussi pour objet le gouvernement et les mesures sanitaires qu'il décrète. Qui a pris l'habitude d'être lâche vis-à-vis du virus et d'y voir une grande vertu peut difficilement faire preuve de combativité vis-à-vis d'une entité aussi tangible et puissante que le gouvernement, surtout quand celle-ci s'est accordé à elle-même des pouvoirs

exceptionnels pour s'ingérer dans tous les aspects de la vie sociale et individuelle des citoyens, et a pris les moyens qui s'imposent pour surveiller et punir, en mettant à contribution non seulement les forces policières, mais en mettant sur pied une armée irrégulière de délateurs bénévoles recrutés dans la population.

Une telle personne peut aussi difficilement faire preuve de combativité vis-à-vis de son milieu de travail, par exemple à propos d'une mesure sanitaire qu'elle trouverait exagérée, par exemple le port du masque de procédure en tous temps alors que les bureaux sont presque vides. Même chose quand il s'agira de résister à son entourage à propos d'une intervention médicale dont l'efficacité et la sécurité lui sembleraient douteuses, par exemple les fameux vaccins expérimentaux, auxquels plusieurs refusent même le nom de vaccins.

Bref, la personne qui a pris l'habitude d'agir lâchement vis-à-vis du virus, et qui vit couardement depuis plus d'un an, ne sera pas en mesure de résister. Souvent elle sera incapable d'en avoir l'idée et l'envie. Souvent une telle résistance lui semblera immorale et même scandaleuse. Si elle sent confusément que son attitude est loin d'être moralement élevée, elle aura tôt fait de trouver toutes sortes de raisons – que le gouvernement et les journalistes lui procurent déjà – pour se cacher à elle-même et aux autres ce qu'il en est véritablement, et pour consommer le renversement moral, c'est-à-dire le grand ramollissement. Par exemple, ce serait faire preuve de résilience et même de courage d'endurer avec patience toutes les contraintes et toutes les règles que le gouvernement nous imposerait pour notre bien, celui de nos concitoyens et celui de toute la société.

Celui qui commence à se dire ce genre de choses et se met à y croire a atteint un tel degré de pourriture morale qu'on peut se demander s'il y a encore quelque à faire de lui. N'a-t-il pas été irrémédiablement domestiqué ?

### **L'obéissance comme vertu et la perversion de la liberté**

Dans le contexte actuel, la lâcheté et l'obéissance marchent main dans la main. Nous obéissons parce que nous sommes lâches et nous devenons encore plus lâches parce que nous obéissons.

Certes, toutes les sociétés, même les plus démocratiques, exigent une certaine obéissance de la part des personnes qui la constituent. Les autorités politiques doivent pouvoir rendre effectives leurs décisions et se faire obéir. Ce qui caractérise la crise actuelle, c'est l'intrusion des autorités politiques et sanitaires dans de nombreux aspects de notre vie, sous prétexte de protéger notre santé et celle des autres. On nous donne des consignes dites sanitaires pointilleuses et changeantes pour une foule de petites actions qui, avant, étaient indifférentes aux yeux de ces autorités. Non seulement on attend de nous que nous obéissions, mais aussi que nous ne remettions pas en question ce qui est censé justifier les consignes qu'on nous donne, leur manque de cohérence et les changements qu'on leur apporte régulièrement. Il nous faut obéir, un point, c'est tout. Les personnes qui décident, en raison de la position qu'elles occupent

dans la hiérarchie politique et bureaucratique, sauraient ce qui est bon pour nous, pour nos concitoyens et pour la société dans son ensemble. Et pas question d'invoquer la liberté de disposer de notre personne et d'assumer les conséquences de nos décisions pour nous soustraire à ce pouvoir paternaliste et infantilisant. La liberté ainsi conçue semble un abus immoral, scandaleux et dangereux à nos autorités, qui parviennent avec l'aide des journalistes à imposer cette manière de voir à beaucoup de nos concitoyens, qui en viennent à se moquer bêtement de tout ceux qui oseraient s'opposer aux consignes omniprésentes au nom de ce qu'on a commencé à appeler, par dérision, la « libârté », en laissant entendre qu'il faudrait appartenir à la lie de la société pour avoir une telle manière de voir les choses, et que toute personne un peu intelligente, cultivée et respectable sait bien que la « libârté » ne saurait passer avant la « protection de la santé ».

Il est vrai que nos autorités politiques et sanitaires et les journalistes ont recommencé à nous parler de liberté quand la vaccination a été élargie à tous les groupes d'âge, au lieu d'être limitée à ceux qui étaient considérés comme les plus vulnérables. Si nous voulons retrouver notre liberté, il faut nous faire vacciner en grand nombre et atteindre l'immunité collective, nous disait-on. Et avec l'arrivée du variant Delta et l'implantation du passeport vaccinal, il faut nous faire vacciner pour conserver la liberté limitée et conditionnelle qu'on a daigné nous accorder dans le cadre du plan de déconfinement estival et ne pas être tous reconfinés cet automne ou cet hiver, nous dit-on depuis deux mois. D'une aversion pour la liberté cultivée par les autorités politiques et sanitaires, nous passons à une perversion de la liberté. C'est-à-dire que nous en venons à appeler liberté ce qu'on nous autorise à faire seulement si nous nous conformons aux exigences imposées par le gouvernement et si nous obéissons aux consignes qu'il nous donne. Au lieu d'agir de manière libre en exerçant la liberté qu'on condescend à nous accorder, nous nous retrouvons à obéir en consentant aux conditions qu'on nous impose pour faire la moindre petite chose, comme entrer dans un commerce, aller prendre un café, manger au restaurant, suivre ou donner un cours en présentiel ou réintégrer notre bureau après plus d'une année de télétravail. Et comme si cela ne suffisait pas, nous devrions accepter sans broncher que nos autorités politiques et sanitaires se gardent le droit de changer ces conditions selon leur bon plaisir. Ce qui veut dire qu'il ne s'agit même pas d'une convention que nous faisons avec nos autorités pour avoir un peu de liberté. Nous abandonnons à ces dernières le droit de fixer et de revoir ces conditions, sans nous consulter et sans avoir de comptes à nous rendre. Comme des enfants qui, par la force des choses, doivent se soumettre entièrement à l'autorité parentale et accepter que maman et papa ne leur accordent pas ce qu'ils ont promis.

En résumé, non seulement nous nous retrouvons à avoir une conception complètement pervertie de la liberté, mais l'obéissance qu'on exige de nous pour des actions qui nous concernent principalement, ou qui concernent tout au plus notre entourage, nous infantilise à un tel point que, n'étant pas jugés aptes à décider de notre manière d'agir dans la vie quotidienne et à veiller sur notre propre santé, on nous juge encore moins aptes à avoir un avis éclairé sur les

décisions politiques et sanitaires que prennent nos autorités, et donc nous ne devrions pas participer aux délibérations politiques, qui se retrouvent alors à être l'affaire de la classe politique et bureaucratique. C'est aussi le sentiment qu'on nous inculque, ce qui explique pourquoi nous acceptons de nous laisser gouverner par les autorités qui s'accordent à elles-mêmes des pouvoirs exceptionnels et qui s'ingèrent dans tous les aspects de notre vie.

Un adulte autonome et doté d'une colonne vertébrale ne saurait être contraint à une telle obéissance et tolérer d'être ainsi brimé dans sa liberté. Le seul fait d'obéir dans ce contexte l'engage dans un processus de ramollissement moral et intellectuel qui, ultimement, fera de lui une sorte de mollusque amorphe, ou tout au plus un animal domestiqué obéissant au doigt et à l'œil aux autorités.

### **La bêtise et l'étroitesse d'esprit comme vertus**

L'intelligence des citoyens – qu'on ne se souciait guère de développer avant l'arrivée du virus et qu'on dégradait déjà par des programmes de formation dispensant de penser et de juger, par l'incompétence de nombreux enseignants et professeurs à tous les niveaux de notre système d'éducation, par l'absence de critères d'admission rigoureux dans les universités, par le désir d'accroître la diplomation coûte que coûte, par l'importance démesurément grande du travail qui abrutit et prive beaucoup d'entre nous du temps et de l'envie de se cultiver, par les divertissements rudimentaires, stupides et même décérébrants qui sont censés nous occuper pendant nos temps libres – est attaquée de tous les côtés depuis que nos autorités ont la prétention de protéger notre santé en usant de tous les moyens imaginables, qu'ils soient efficaces ou non, qu'ils soient compatibles les uns avec les autres ou non.

Pour nous convaincre que nous sommes gravement menacés par un virus et justifier les bons soins qu'elles veulent avoir pour nous, nos autorités politiques et sanitaires n'hésitent pas à avoir recours aux absurdités les plus criantes et à corrompre la langue grâce à laquelle nous parlons et pensons. Une pandémie serait simplement une maladie qui se propage en ignorant les frontières, quelle que soit sa gravité. Une personne devrait être considérée comme atteinte de la COVID-19, donc malade, même si elle n'a pas le moindre symptôme, ce qui est une contradiction dans les termes. Un vaccin serait n'importe quel truc qu'on nous injecte dans le bras et dont on nous dit qu'il va nous procurer une immunité contre une maladie, si bien que le fait de faire produire à l'organisme ce qui doit provoquer une réponse immunitaire, au lieu de le lui injecter, ne changerait rien à l'affaire. Qui gobe de pareilles sornettes le paie de son intelligence, qui de toute évidence laissait déjà à désirer.

Les affirmations péremptoires du gouvernement font aussi beaucoup de mal à notre intelligence. On saurait que les vaccins sont efficaces alors que les essais cliniques qui ont précédé leur autorisation conditionnelle ont été faits durant l'été et au début de l'automne, alors que le virus se propageait moins et était encore moins léthal que pendant la saison hivernale. On saurait que les vaccins sont sécuritaires et qu'ils n'ont pas d'effets secondaires importants et

fréquents à moyen et à long terme après les premières phases des études cliniques qui ont duré seulement quelques mois. On saurait que les données transmises pour obtenir les autorisations d'utilisation d'urgence sont fiables même si elles ont été fournies par les sociétés pharmaceutiques et n'ont pas pu être vérifiées par les autorités sanitaires gouvernementales. On saurait que les vaccins arrêteraient ou réduiraient considérablement la propagation du virus même si les essais cliniques n'ont pas étudié la question, ce qui voudrait dire qu'il ferait sens de se faire vacciner pour protéger les autres. On saurait aussi que les bénéfices de la vaccination de tous les groupes d'âge surpasseraient de beaucoup les risques, même pour les personnes qui n'ont presque pas de chances d'avoir de graves complications et d'en mourir.

À cela il faut ajouter toutes sortes de consignes incohérentes et de prises de positions douteuses des autorités politiques et sanitaires et des journalistes, comme le fait de considérer les manifestations comme sécuritaires et de les tolérer ou de même les encourager quand elles sont contre le racisme, mais de les considérer comme irresponsables et dangereuses et de les condamner vivement quand il s'agit d'exprimer sa désapprobation des mesures sanitaires et de l'autoritarisme du gouvernement. Ou encore l'obligation de porter un masque quand on circule dans certains lieux publics ou milieux de travail sous prétexte de ne pas propager le virus, alors qu'on pourrait l'enlever une fois qu'on est assis à sa place. Ou encore le fait que l'on peut réduire la distanciation sociale quand on est assis, si on demeure silencieux ou si on ne parle pas fort. Toutes ces distinctions arbitraires, qu'on nous présente comme allant de soi même si elles sont sujettes à changer, détériorent assurément l'esprit de celui qui y croit, et même de celui qui doute d'elles, mais qui doit évoluer dans un environnement où elles s'appliquent et où il doit se conformer à elles.

Enfin, le dogmatisme ambiant, frisant souvent l'absurde, achève de dégrader notre intelligence pour peu que nous nous montrions crédules, ou que nous demeurions passifs intellectuellement, comme nos autorités et les journalistes l'attendent de nous. L'une des manifestations aberrantes de ce dogmatisme consiste à menacer de sanctions les médecins et les scientifiques qui ne sont pas d'accord avec les positions gouvernementales et ce qui passe pour des vérités scientifiques avérées, pour ensuite prétendre qu'il y aurait consensus à propos de ces positions et de ces soi-disant vérités scientifiques. Une autre manifestation aberrante de ce dogmatisme vient des médias, qui décrètent que les informations qu'ils diffusent sont véridiques, ce sur quoi ils s'appuient pour faire des études dont la conclusion est que les informations disponibles sur internet, transmises d'une manière ou d'une autre, s'éloignent plus souvent de la vérité que les informations transmises par eux. Et c'est toujours ce dogmatisme qui se manifeste quand le gouvernement déclare et quand les journalistes répètent à l'unisson que la très grande majorité des personnes infectées et hospitalisées dernièrement sont non vaccinées, sans qu'on daigne rendre disponibles les données brutes ou agrégées sur les cas d'infection, les hospitalisations et les décès en fonction du statut vaccinal. Il nous faudrait croire sur parole les déclarations invérifiables des autorités et des journalistes.

La tolérance à l'absurdité, aux incohérences, aux affirmations arbitraires et invérifiables et au dogmatisme qui en résulte affaiblit notre esprit critique et notre jugement et nous incite même à penser par autorité. Et notre cerveau s'en trouve ramolli. Et ce n'est pas seulement notre intelligence qui se dégrade : ce sont aussi nos exigences intellectuelles qui se rabaissent. L'intelligence et la rigueur intellectuelle se retrouvent peu à peu dévalorisées en ce qui nous concerne, bien que beaucoup d'entre nous continuent à supposer gratuitement la présence de ces qualités chez nos autorités et nos experts pour justifier l'abandon de leur esprit critique et de leur autonomie intellectuelle.

\*\*\*

D'autres aspects de la corruption des citoyens méritent assurément d'être analysés. Je pense entre autres au fait que le gouvernement nous encourage à nous surveiller les uns les autres, à nous rappeler à l'ordre les uns les autres et à nous dénoncer les uns les autres quand nous ne respectons pas les consignes qu'il nous donne. Le gouvernement va même jusqu'à exiger que certains d'entre nous réalisent en son nom le contrôle de notre statut vaccinal pour nous autoriser ou non à entrer à tel endroit et à participer à telle activités. Ce qui revient à propager l'esprit policier dans une frange non négligeable de la population, qui pourtant n'exerce pas la profession de policier ou d'agent de sécurité. Mais je ne ferai pas ces analyses dans ce billet qui s'allonge. Sans exclure que j'analyserai dans d'autres billets ces aspects de la corruption, j'invite mes lecteurs qui en auraient envie à faire eux-mêmes cette analyse.

\*\*\*

Je conclus ce billet par quelques remarques générales.

Quoi qu'en pensent les autorités politiques et sanitaires, jalouses des pouvoirs exceptionnels qu'elles se sont accordés à elles-mêmes, les citoyens occupent une fonction politique, ou à tout le moins il devrait en être ainsi dans une société démocratique digne de ce nom et dont les institutions politiques seraient vivantes et n'auraient pas été corrompues. En corrompant moralement et intellectuellement les citoyens, on les rend incapables de jouer leur rôle politique et, quoiqu'en gardant le nom de citoyens, ils se retrouvent à devenir à leur insu de simples sujets. Les effets de la corruption des citoyens peuvent donc être massifs et peut-être aussi importants et nuisibles que les effets de la corruption – elle aussi morale et intellectuelle – des autorités politiques et sanitaires. Quand les citoyens sont corrompus, les dirigeants peuvent l'être presque ouvertement. On ne s'en aperçoit même pas ou ça ne dérange personne. C'est normal.

Rappelons aussi que la corruption morale et intellectuelle des citoyens a certainement commencé bien avant l'arrivée du virus, et qu'elle s'est seulement intensifiée depuis. Si les citoyens n'avaient pas été déjà pour beaucoup

grandement corrompus, cette intensification de la corruption n'aurait pas été possible, ou du moins elle se serait heurtée à une opposition beaucoup plus vive et beaucoup plus répandue. Cela s'explique sans doute par le fait que ce ne sont pas seulement les individus qui peuvent être corrompus, et par le fait que les institutions, les milieux sociaux et les courants sociaux et politiques peuvent aussi se corrompre ou être corrompus, et du même coup devenir corrupteurs des individus. Je traiterai probablement de cette question dans un autre billet, mais j'invite mes lecteurs à prendre les devants en y réfléchissant de leur côté.

Pour terminer, une mise au point importante : nous aurions tort, nous qui essayons de résister au vent d'autoritarisme et de folie qui souffle actuellement, de croire que nous sommes à l'abri de cette corruption morale et intellectuelle. Même si ses effets se font probablement moins sentir chez nous que chez ceux de nos concitoyens qui adhèrent corps et âme à la nouvelle idéologie politique et sanitaire, ou qui se laissent simplement emporter par le courant, notre capacité d'opposition est progressivement dégradée par toutes les petites lâchetés que nous nous permettons pour continuer à évoluer sans trop de heurts dans notre environnement qui se transforme rapidement, notre autonomie et notre amour de la liberté sont minés par tous les actes d'obéissance auxquels nous consentons quotidiennement pour ne pas avoir d'ennuis avec nos employeurs et nos collègues, ainsi qu'avec les forces policières, alors que notre intelligence est sournoisement émoussée et nos exigences intellectuelles sont insidieusement rabaissées par le fait que nous vivons dans une société où foisonnent des absurdités, des incohérences et des croyances arbitraires et dogmatiques, que nous devons parfois traiter comme des vérités solidement établies pour pouvoir interagir avec nos concitoyens dociles et endoctrinés.

Nous aussi, à force de céder et d'obéir, le plus souvent sans rien dire, à force de faire comme si nous croyions aux pseudo-vérités qu'on nous assène, nous nous corrompons, nous nous ramollissons... Ce qui facilite certainement la mise en place du nouvel ordre moral, social et politique qui a commencé il y a 18 mois et qui se poursuit. D'où l'importance de trouver des moyens de résister à cette corruption et d'atténuer ou de neutraliser ses effets sur nous.



## 95. Corruption de la politique : les partis politiques

29 septembre 2021

Il ne s'agit pas, dans ce billet, de la corruption des politiciens, au sens où ceux-ci auraient été soudoyés ou achetés par des gouvernements étrangers, des organisations supra-nationales, des secteurs de l'industrie, de puissants multimilliardaires ou des organisations criminelles ou religieuses. Même si ce phénomène existe certainement, même s'il est vraisemblable qu'il joue un rôle considérable dans la crise actuelle et dans ce qui l'a préparée, il ne saurait expliquer à lui seul les événements que nous vivons ou subissons. On a certainement raison de dire que l'on n'a pas pu corrompre presque tous les présidents, les premiers ministres, les ministres et les députés, surtout sans que ça ne s'ébruite. Et il faut aussi expliquer le comportement de beaucoup de citoyens – en principe ils sont ou devraient être des acteurs politiques et ils n'ont certainement pas reçu des pots-de-vin – qui est lui aussi très nuisible en raison de la masse qu'ils constituent et qui entravent ou neutralisent les tentatives de résistance.

On aurait toutefois tort de croire pour si peu qu'on a liquidé définitivement le problème de la corruption et qu'on peut simplement continuer à vaquer tranquillement à ses occupations pendant que les autorités politiques et sanitaires, soucieuses du bien public, s'affairaient pour nous faire « passer à travers la pandémie », coûte que coûte. Bien au contraire ! Car il existe d'autres formes de corruption qui pervertissent la politique à bien plus grande échelle et



de manière difficilement réversible tant elles sont enracinées dans le fonctionnement jugé normal des institutions politiques et dans les comportements politiques jugés normaux, qu'il s'agisse de ceux des élus ou des simples citoyens. Plus ces forces corruptrices et corrompues étendent leur influence sur la politique, plus elles nous semblent aller de soi, plus il nous est difficile de les remarquer ou de les reconnaître pour ce qu'elles sont.

La pratique politique dépend grandement des institutions qui l'encadrent, qui la rendent possible ou où elle a lieu. Quand les institutions politiques sont corrompues de l'extérieur, quand elles se corrompent de l'intérieur en raison d'un germe de corruption, ou quand leur structure même les rend corrompues si on juge d'elles d'après leur fonction officielle, elles sont corruptrices de la politique elle-même, laquelle exerce à son tour une influence corruptrice sur tout le corps social.

À titre d'exemple, examinons ici la corruption de la représentation et de la délibération politiques par les partis politiques.

### **Corruption de la représentation politique par les partis politiques**

Les candidats pour lesquels nous pouvons généralement voter, aux élections provinciales et fédérales, appartiennent le plus souvent à des partis politiques, grands ou petits. Bien que les membres d'un parti politique peuvent certainement se proposer comme candidats de ce parti dans une circonscription donnée, c'est ultimement le parti politique qui décide qui est son candidat dans chaque circonscription. À moins d'être des membres très influents du parti, les ambitions politiques des personnes intéressées dépendent de cette décision. Outre le fait qu'un député indépendant ne bénéficie pas de la machine publicitaire d'un parti et a beaucoup moins de chances d'être élu, outre le fait aussi que sa voix peut difficilement être entendue au parlement s'il est élu en raison de son isolement, il sera aussi difficile pour beaucoup d'avoir l'argent nécessaire pour mener une campagne électorale même modeste.

Dans ce contexte, les candidats des partis politiques pour lesquels nous pouvons voter sont dans la dépendance des partis politiques. En tant que candidats, ils sont déjà représentants des partis politiques. Dans quelle mesure peuvent-ils être nos représentants alors qu'ils représentent déjà ces partis ? Est-il dans leur intérêt, quand ils siègent au parlement, de prioriser nos intérêts sur la ligne de parti alors qu'ils n'ont pas de comptes à nous rendre pendant tout leur mandat, alors qu'ils peuvent par contre être écartés du parti s'ils ne suivent pas la ligne de parti, être réduits à l'insignifiance au parlement et voir leur carrière politique probablement prendre fin, étant forcés de se présenter comme député indépendant aux prochaines élections ?

Nous savons que les députés sont dans cette situation. Mais la chose nous semble tellement normale que, généralement, nous ne considérons pas qu'il y a un conflit d'intérêts et encore moins corruption des députés, qui se retrouvent à faire passer les intérêts du parti et leur carrière politique avant nos intérêts qu'ils sont censés représenter. Cela est peut-être dû partiellement au fait qu'en

tant que citoyens, nous avons tendance à voter pour les partis politiques, ou pour les candidats en tant que représentants des partis politiques, d'autant plus qu'au Canada et au Québec, l'élection du chef d'État effectif (par opposition au chef sur papier, soit la Reine d'Angleterre, par l'intermédiaire de son gouverneur et de son lieutenant-gouverneur). Loin de faire disparaître le problème ou de l'atténuer, cette observation montre que nous ne sommes pas à l'abri de cette forme de corruption de la représentation politique, et qu'au contraire nous y jouons un rôle en tant que citoyens représentés. Alors que les représentants supposés des citoyens s'accommodent fort bien de servir de piétaille aux partis politiques et à leurs chefs, les citoyens acceptent docilement d'être représentés à l'assemblée législative par des pions désignés par les partis politiques et de jouer leur rôle dans cette mauvaise comédie politique. Dans les deux cas, c'est-à-dire pour les représentants et les représentés, ces comportements impliquent une dégradation morale, ou s'il n'y a même pas de hauteur de laquelle descendre, une bassesse morale. Il s'agit donc, en plus d'une forme de corruption politique, aussi d'une forme de corruption morale, les deux marchant ici main dans la main.

Pour conclure sur ce point, ce n'est pas seulement les partis politiques eux-mêmes qui corrompent la représentation politique et, du même coup, les représentants et les représentés. C'est avant tout notre système politique qui est corrompu et corrompeur en ce qu'il accorde une place primordiale aux partis politiques, alors qu'ils sont des organisations privées, minimalement démocratiques dans beaucoup de cas, et pour cette raison faciles à noyauter et à corrompre au sens où on l'entend normalement, et très corruptrices, au sens où nous l'entendons dans ce billet. Comme on verra, c'est même le parlement, censé détenir le pouvoir législatif, qui est corrompu par le fonctionnement normal des partis politiques et le système politique qui les admet en son sein.

### **Corruption de la délibération politique par les partis politiques**

Pour qu'il y ait délibération politique, il est nécessaire que les membres de l'assemblée législative puissent juger librement d'un problème, d'une orientation politique ou d'un projet de loi sans avoir à se conformer à une ligne de parti ou aux désirs et caprices des figures importantes de leur parti. Il leur est aussi nécessaire de pouvoir exprimer librement leur position et leurs critiques, sans avoir à craindre les rappels à l'ordre et les représailles de leur chef de parti et de la clique qui l'entoure. Ils doivent aussi pouvoir changer d'idée, soit en adoptant une position initialement adverse après avoir été convaincus par des arguments, soit en modifiant leur position initiale pour tenir compte de critiques faites par d'autres membres de l'assemblée législative.

Dans notre système politique, la délibération politique qui devrait avoir lieu au sein de l'assemblée législative est rendue presque toujours impossible par la division de cette assemblée en groupes organisés et fixes, c'est-à-dire les partis politiques. Cette organisation étant antérieure au début des débats sur telle ou telle question, et même antérieure à la constitution de l'assemblée, on assiste donc dans cette assemblée à des manœuvres, à des escarmouches, à des

affrontements, à des retraites et à des alliances auxquelles participent des escadrons politiques, selon les ordres donnés et les stratégies élaborées par les chefs des partis et leurs conseillers, en fonction des nuances politiques propres à chaque parti et des enjeux électoraux qu'on ne perd jamais de vue.

À défaut des conditions nécessaires pour une véritable discussion entre les membres du parlement pour décider des lois et des orientations les plus justes et les plus utiles, en tenant compte de leur applicabilité et de leur compatibilité, on a affaire à des négociations ou à des prises de bec entre les chefs des partis politiques qui s'efforcent d'imposer autant que possible leur volonté à l'assemblée ou d'accroître leur popularité auprès de l'électorat, ce dans quoi se trouvent engagés la piétaille qui les suit et les officiers chargés de diriger les manœuvres, de transmettre les ordres, de faire des harangues ou d'ouvrir les pourparlers avec l'adversaire, pour en arriver à un compromis ou préparer une retraite honorable.

Quand le parti au pouvoir détient la majorité parlementaire, c'est encore pire. L'assemblée législative que le gouvernement domine lui sert seulement à entériner les décisions déjà prises derrière les portes closes. On dispute un peu, on accorde quelques amendements aux partis d'opposition, surtout quand on veut accélérer la procédure parlementaire. Et c'est ainsi que l'assemblée législative, loin d'avoir un droit de contrôle sur le gouvernement, se retrouve à être contrôlée en grande partie par lui.

Dans un tel système politique, les principes mêmes de la délibération politique sont irrémédiablement corrompus. Par le fait même, c'est l'assemblée législative qui est corrompue, en ce qu'elle est détournée de la délibération politique pour servir les intérêts des partis politiques, dans le cadre de leurs luttes partisans et de leurs manœuvres. C'est aussi la démocratie qui est corrompue, dans la mesure où elle a pour conditions d'existence la libre délibération politique par les représentants des citoyens, et aussi la reddition de comptes du gouvernement devant les représentants des citoyens.

Tous les acteurs politiques s'en ressentent.

Les chefs des partis politiques, surtout quand ils sont au pouvoir, s'habituent à gouverner comme des monarques temporaires et électifs, et à considérer l'assemblée législative comme une entité qu'il faut gouverner ou contrôler, au même titre que le reste de la population.

Les députés sont avilis moralement et intellectuellement par le rôle de figurants, de partisans ou de mercenaires qu'on leur fait jouer. Au lieu de développer les dispositions nécessaires pour participer intelligemment à la délibération politique, ils apprennent à obéir et parfois même à ramper pour conserver leur position et peut-être gravir quelques échelons au sein du parti.

La corruption qui sévit à l'intérieur des murs du parlement se répand dans le reste de la société et affecte l'ensemble des citoyens. Sans pouvoir toujours le penser et le dire clairement, beaucoup d'entre eux sentent bien que les débats qui se déroulent au parlement, et qui se prolongent parfois dans la société par l'intermédiaire des journalistes, ne sont pas sérieux et dignes d'intérêt.

Beaucoup se désintéressent alors de la politique et acceptent avec indifférence, voire cynisme, l'autoritarisme du gouvernement, le rôle de figurants que jouent leurs représentants, et aussi le rôle de sujets qu'ils doivent eux-mêmes jouer. Cela leur semble dans l'ordre des choses. Ce serait ça, la démocratie, pour laquelle ils ne sauraient bien entendu avoir un grand attachement.

### **Transition vers la crise actuelle**

Il ne faut pas nous étonner que, depuis l'arrivée du virus, les choses se soient déroulées comme elles se sont déroulées. Compte tenu du degré avancé de corruption politique et de son extension, c'est le contraire qui aurait été étonnant. Le ver était dans la pomme depuis déjà longtemps.

Les députés n'ayant jamais eu l'habitude d'agir vraiment comme les représentants des citoyens qui les ont élus et de penser par eux-mêmes, ils ont cédé sans résister aux pressions morales et politiques croissantes, ils ont continué à suivre simplement leurs chefs, lesquels se sont ralliés au gouvernement dans son exercice autoritaire du pouvoir, et lui demandent parfois de faire preuve d'encore plus d'autoritarisme.

Les membres du gouvernement, déjà habitués à gouverner comme bon leur semble dans une grande mesure, peuvent maintenant exiger une loyauté et une fidélité encore plus grande des membres de leur parti et en profiter pour prôner un autoritarisme exacerbé. Ils peuvent afficher encore plus ouvertement leur mépris pour la fonction délibérative de l'assemblée législative et, urgence sanitaire oblige, s'approprient plusieurs de ses pouvoirs et se soustraient à presque tout contrôle de sa part, sauf pour la forme, pour donner au peuple l'apparence de démocratie qui lui suffit généralement.

Les citoyens – qui n'en ont jamais vraiment été en raison de leur propre impuissance politique et de l'incapacité de leurs représentants supposés à les représenter vraiment – s'accoutument à devenir encore plus des sujets, qui acceptent docilement de se plier à l'autoritarisme grandissant du gouvernement, même et surtout quand celui s'ingère dans tous les milieux sociaux et jusque dans la vie privée des individus, sous prétexte de protéger la santé de la population. Et les débats politiques, déjà inintéressants et peu stimulants aux yeux de beaucoup, s'appauvrissent encore de par leur subordination aux impératifs sanitaires, qu'on ne saurait raisonnablement discuter et qui s'imposeraient avec toute l'évidence des vérités scientifiques.

Bref, c'est l'état déjà avancé de corruption de nos institutions politiques, des acteurs politiques, et par conséquent de la politique elle-même, qui a rendu possible la crise politique actuelle, et qui lui permet de corrompre encore et à vitesse grand V ces institutions et ces acteurs.

Cependant, gardons-nous de peindre un portrait trop sombre de la situation actuelle. L'autoritarisme exacerbé du gouvernement et la docilité des députés et de beaucoup de citoyens ont ouvert les yeux de plusieurs sur la corruption de notre système politique. Cette corruption leur étant enfin apparue clairement, ils

ne sauraient s'en accommoder comme avant. Ils sentent quel danger elle représente pour eux.

Même si ces personnes sont minoritaires, même si c'est un travail ardu et de longue haleine, c'est une tendance dont il nous faut tirer profit – nous qui avons eu l'occasion d'acquérir une certaine culture intellectuelle et politique avant l'arrivée du virus (contrairement à nos cadets qui étudient présentement dans des universités qui achèvent d'être des institutions d'enseignement supérieur et de recherche dignes de ce nom, et où le gouvernement et les administrations leur imposent toutes sortes de règles sanitaires qui entravent sérieusement leur formation intellectuelle) – pour aider celles d'entre elles qui en sont capables à penser de manière plus réfléchie les causes et les effets de cette corruption et pour diffuser chez elles des idées politiques qui, il n'y a pas si longtemps, auraient été écartées avec un haussement d'épaules.



## 96. Renversements sur l'absolutisme

29 septembre 2021

Faisons ici abstraction de tout ce qui pourrait être dit pour remettre en question l'idée selon laquelle les mesures sanitaires servent à protéger notre santé. Voyons ce que nous pouvons répondre à ceux qui, parce que nous défendons nos droits et nos libertés contre les nombreuses atteintes qu'on leur a faites depuis 18 mois et qu'on continue de leur faire, laissent entendre que nous ferions de la liberté une sorte d'absolu moral, pour nous répondre que la liberté n'est pas une valeur absolue, aussi bien moralement que politiquement et juridiquement, que celle-ci se voit imposer des limites, en temps normal et encore plus en temps de crise. Par exemple quand la santé et la sécurité de la population sont menacées, comme c'est le cas dans une pandémie.

Qui a dit le contraire ? Qui a fait de la liberté un absolu parmi ceux qui s'opposent aux mesures sanitaires ? Personne, d'après ce que j'en sais, à part peut-être quelques toqués non représentatifs de la majorité des non-conformistes. Il est vrai que les entorses faites à nos libertés et à nos droits donnent parfois lieu à des réactions d'irritation, à des exagérations et même à des vociférations. Mais quand même, dire que l'on fait dans l'absolutisme tout simplement parce qu'on n'adhère pas aux impératifs sanitaires qu'on nous impose, et qu'on l'exprime de manière tranchée ou brute, c'est un peu fort. Il y a même de quoi se demander si ce n'est pas là une exagération tirant elle-même sur l'absolutisme. Car il arrive que les intégristes, quand ils se heurtent à une

résistance que leur zèle contribue à renforcer, accusent ceux qui leur résistent d'être des dogmatiques et même des fanatiques, par une sorte d'inversion accusatoire. C'est ce que faisaient, d'une manière beaucoup plus visible et violente, les missionnaires espagnols chargés de convertir les Morisques quand ceux-ci refusaient de se laisser assimiler.

Mais je ne veux pas moi nous plus tomber dans une exagération qu'on pourrait essayer de retourner contre moi, en faisant d'elle un signe de dogmatisme et d'absolutisme. Nous n'en sommes pas encore là et espérons que les promoteurs de la vaccination massive n'en viendront jamais à faire du porte-à-porte pour convertir les non-vaccinés ou les contraindre à se faire administrer le merveilleux sérum, pour rejoindre la grande communauté des vaccinés.

Revenons à la question des limites que l'on pourrait de bon droit imposer à nos droits et à nos libertés, qui n'ont pas une valeur absolue, au nom de la santé et de la sécurité de la population. Où faut-il tracer la ligne ? À partir d'où un risque pour la santé ou la sécurité peut-il rendre légitime de restreindre nos droits et nos libertés, de les suspendre temporairement ou même de nous en priver de manière plus durable ? D'après quel principe et quel critère prend-on cette décision ? On ne saurait dire. On ne semble pas s'être posé la question. Plusieurs d'entre nous seraient portés à répondre : « Dans tous les cas où la liberté met en danger la santé et la sécurité, il faut la restreindre jusqu'à ce que le risque disparaisse ou devienne très faible, voire insignifiant, quitte à interdire, réglementer ou encadrer fortement les comportements à risque. » Ce qui reviendrait à dire que la santé et la sécurité sont des absolus, auxquels nos libertés et nos droits seraient subordonnés. Si l'on peut blâmer la défense de la liberté parce qu'elle sombrerait dans l'absolutisme, pourquoi en serait-il autrement de la santé et de la sécurité ?

Plusieurs se récrieront : « Nous n'allons pas jusque-là ! La santé et la sécurité ne sont pas des absolus et elles ont elles aussi une valeur relative. »

Je suis content de l'entendre. Alors que ces personnes veulent bien répondre à cette question, dans laquelle je retourne contre eux ce qu'on dit ou ce qu'ils disent elles-mêmes de la liberté : « Si la santé et la sécurité ne sont pas des valeurs absolues, aussi bien moralement que politiquement et juridiquement, n'est-il pas juste que celles-ci devraient se voir imposer des limites, en temps normal et encore plus en temps de crise ? Par exemple quand les droits et libertés de la population sont menacés, comme c'est le cas quand l'état d'urgence dure depuis 18 mois, quand on n'en voit pas la fin et quand le gouvernement fait la pluie et le beau temps et s'ingère dans tous les aspects de la vie sociale et même dans notre vie personnelle. » (Question qui implique qu'on se pose aussi toutes les autres questions que j'ai posées deux paragraphes plus haut dans la perspective de ceux qui priorisent la santé et la sécurité au détriment de nos droits et de nos libertés, mais cette fois-ci à propos de la liberté dans la perspective de ceux qui la défendent.)

Il devient manifeste, quand on se donne la peine d'adopter le point de vue de ceux pour qui leurs droits et leurs libertés sont la priorité, que ce sont la santé et la sécurité qui apparaissent comme des absolus. D'autant plus quand ils

n'essaient pas d'imposer la valeur de la liberté aux autres – ils n'en ont d'ailleurs pas les moyens –, quand ils désirent seulement vivre en fonction de ce choix moral et quand on veut les empêcher de le faire, même quand ils exposent à des risques réels ou imaginaires pour la santé ou la sécurité, seulement ou surtout celle des personnes qui ont fait le même choix moral qu'eux.





## 97. À la guerre comme à la guerre !

9 octobre 2021

Notre ministre de la Santé et des Services sociaux fait tellement des plans foireux dernièrement, que même certains partis d'opposition et certains journalistes s'en aperçoivent. Ce n'est pas peu dire. Il est vrai qu'adopter un décret qui aura pour effet de suspendre plus de 20 000 travailleurs de la santé du réseau public au mois d'octobre, sans parler de ceux du secteur privé (par exemple des employés des agences de placement), c'est vraiment génial. Alors que notre système de santé est facilement saturé l'hiver en raison de la grippe saisonnière, alors qu'on nous dit que les nouveaux variants ont une certaine résistance aux vaccins (ce qui est une manière détournée de dire que les vaccins ne sont pas vraiment efficaces), alors qu'on serait en pénurie de main-d'œuvre, alors que le personnel soignant serait surmené et migrerait vers le secteur privé, ce crétin de première classe impose la vaccination obligatoire et, ce faisant, détériore encore plus l'état de notre système de santé. Et maintenant il va nous pondre d'ici la semaine prochaine un « plan de contingence », comme si la pénurie de personnel soignant qu'il va lui-même provoquer lui tombait du ciel. Puis il a le culot de renchérir en incitant les ordres professionnels à suspendre les permis d'exercice des travailleurs de la santé non vaccinés. Vraiment, avec des débiles de cette espèce en position d'autorité, les Québécois n'ont pas besoin de dangereux variants pour que leur santé soit en péril. Le ministre de la Santé et des Services sociaux suffit amplement à la tâche !

L'hypocrisie de notre gouvernement est dégoûtante : après avoir encensé les travailleurs de la santé pendant la première phase épidémique, au point d'en

faire des héros et des anges-gardiens (ce qui était déjà de la bêtise), maintenant on plante là ceux d'entre eux qui refusent d'obéir à un misérable comptable auquel le pouvoir a monté à la tête – c'est que la nature déteste le vide ! –, alors que ces spécialistes de la santé sont peut-être parmi ceux d'entre nous qui ont les meilleures raisons de refuser les vaccins, en raison des effets véritables de ces derniers sur la santé qu'ils ont peut-être pu observer dans le cadre de leurs fonctions.

Même si j'espère que les syndicats ne laisseront pas tomber leurs membres non vaccinés, même si j'espère que ceux dont on veut se débarrasser comme de vieilles chaussettes trouées n'iront pas se faire vacciner, même si j'espère qu'ils ne se laisseront pas faire et qu'ils s'uniront par-delà les corps d'emploi pour faire des recours collectifs contre le gouvernement, je sais bien que la lutte pourrait durer longtemps et que son issue est incertaine. Beaucoup de travailleurs de la santé, s'ils ont l'intention de tenir bon, devront trouver une manière d'assurer leur subsistance, quitte à accepter un emploi qui ne demande pas une qualification particulière et qui est beaucoup moins bien rémunéré. (Il serait alors important pour eux de ne pas rompre les liens d'emploi en donnant leur démission s'ils ont été seulement suspendus sans solde, ce qui pourrait les empêcher d'obtenir une éventuelle compensation ou de réintégrer leur emploi si cette obligation venait à prendre fin.) C'est dans notre intérêt à tous – je veux dire tous ceux d'entre nous qui n'entendent pas se faire vacciner – de leur donner les moyens de ne pas reculer. Plus le personnel soignant non vacciné résistera à l'obligation vaccinale, plus il sera difficile pour le gouvernement d'étendre rapidement cette obligation à d'autres professions. Il ne s'agit donc pas de faire aux expulsés la charité et de leur offrir notre pitié (ce qui serait dégradant et insultant pour les principaux concernés, qui méritent certainement mieux), mais de faire de ces personnes qui ont encore toute leur tête et qui ont une colonne vertébrale, nos alliés et nos compagnons de lutte contre l'autoritarisme de notre gouvernement.

Vous possédez une petite entreprise ? Vous êtes allergique aux confinements et aux mesures sanitaires qui vous étouffent et qui favorisent les grandes entreprises ? Vous n'avez pas l'intention de vous faire vacciner si notre cher gouvernement en vient à imposer aussi à votre secteur d'activité économique l'obligation vaccinale ? Ce qu'on fait aux travailleurs de la santé non vaccinés vous dégoûte au plus haut point ? Vous avez besoin de nouveaux employés pour remplacer ceux qui sont retournés étudier, qui n'ont pas encore réintégré le marché du travail ou qui ont changé de métier pendant les confinements successifs ? Alors embauchez des travailleurs de la santé suspendus pour cause de non-vaccination. Annoncez qu'ils sont bienvenus dans vos offres d'emplois. Créer un réseau de petites entreprises désireuses d'en faire autant et publicisez son existence en créant un site web. Plusieurs emplois exigent des compétences qui peuvent être acquises en travaillant. Il faut juste un peu de temps. Il est vrai que vous ne pourrez probablement pas offrir aux infirmières, par exemple, un salaire équivalent à celui qu'elles gagnaient avant d'être congédiées. Mais si vous ne vous comportez pas en employeur tyrannique, si vous leur offrez une certaine liberté quant à leur horaire de travail et dans l'organisation de leurs

tâches, plusieurs pourront certainement apprécier ces avantages. Si vous pouvez augmenter le salaire moyen de vos employés pour les attirer, faites-le. Ne cachez pas votre prise de position contre le gouvernement et pour les travailleurs de la santé non vaccinés. Celle-ci pourrait vous attirer des clients (vaccinés ou non vaccinés) qui non seulement trouvent dégueulasse ce que le gouvernement fait aux travailleurs de la santé et à notre système de santé, mais qui pourraient aussi être curieux de savoir ce qui se passe vraiment dans le système de santé et quelles sont les raisons qui motivent la résistance de vos nouveaux employés. Pour ma part, j'irais volontiers régulièrement dans une boulangerie, dans une épicerie ou dans une librairie où il y aurait quelques employés qui seraient des travailleurs de la santé expulsés par notre crétin de ministre de la Santé et des Services sociaux. Vous, propriétaires de petites entreprises, pourriez créer des havres de liberté et des foyers de résistance. Ce qui aurait pour effet de montrer au gouvernement et à nos concitoyens qu'une partie non négligeable de la population ne se désolidarise pas des cibles de cette épuration, et aussi de vous entourer de personnes qui seront prêtes à résister avec vous si jamais le gouvernement décide d'étendre l'obligation vaccinale à votre secteur d'activité économique. Et si vous êtes la cible d'une purge, d'autres pourraient décider de faire pour vous ce que vous avez fait pour les travailleurs de la santé non vaccinés.

Mais nous ne sommes pas tous des entrepreneurs. Pour beaucoup nous sommes des employés. Parfois nous avons beaucoup d'influence sur le choix des personnes embauchées (quand nous sommes gérants, assistants-gérants, coordonnateurs ou chefs d'équipe), parfois nous en avons beaucoup moins. Mais à moins de savoir que l'employeur pour lequel nous travaillons en a soupé des obligations et des interdictions décrétées par notre gouvernement, nous ne pouvons pas agir à découvert, dans un cas comme dans l'autre. Il s'agit alors de permettre aux expulsés de la santé d'infiltrer les milieux de travail où vous êtes et ce, à l'insu de vos employeurs et de vos supérieurs. Si vous connaissez certains de ces expulsés, proposez-leur cette opération d'infiltration qui leur permettra pendant un certain temps d'atténuer les sanctions économiques qu'on leur a infligées. Sinon, informez-vous auprès de votre entourage. Quelqu'un pourra peut-être vous mettre directement ou indirectement en contact avec un expulsé. Quand un emploi est disponible, vous pouvez lui dire de déposer sa candidature. Selon la position que vous occupez, vous pouvez le passer en entrevue et le choisir, ou vous pouvez le recommander à votre employeur. Si plusieurs postes sont disponibles au cours des prochaines semaines ou des prochains mois, essayez de faire la même chose avec quelques expulsés. Pour ne pas vendre la mèche, invitez-les à trafiquer un peu leur curriculum vitae et à s'inventer une histoire vraisemblable. Le mélange d'un peu de fausseté à ce qui est vrai est, à ma connaissance, ce qu'il y a de plus facile et de plus convainquant. Souvent les employeurs ne se donnent pas la peine de faire des vérifications ou ce n'est pas possible d'en faire. Par exemple, un expulsé pourrait devancer, sur son curriculum vitae, sa date de fin d'emploi dans le domaine de la santé de quelques mois, et prétendre qu'il a donné sa démission parce qu'il était au bord de l'épuisement et que s'il ne partait pas bientôt, il

allait y laisser sa peau, à cause du travail supplémentaire obligatoire. Vous en arriverez ainsi à constituer une poche de résistance et, plus rarement, peut-être même à devenir majoritaires dans des milieux de travail de petite taille, à l'insu de vos employeurs, de vos supérieurs et de plusieurs de vos collègues, si vous savez vous montrer discrets, jusqu'à ce que vous soyez peut-être la cible d'une nouvelle expulsion des non-vaccinés. Quand cela arrivera (si cela arrive), vous serez en position de force dans un milieu de travail puisque vous vous y serez regroupés. Même si vous représentez seulement 25 %, 20 % ou même 15 % des employés de l'entreprise ou de l'organisation pour laquelle vous travaillez, ou la même proportion d'un secteur de cette entreprise ou de cette organisation, l'obligation vaccinale et votre suspension pourraient mettre en péril son bon fonctionnement et paralyser certaines de ses activités. Cela serait encore plus vrai si les expulsés de la santé et les autres non-vaccinés occupaient des positions stratégiques à l'intérieur de cette entreprise ou organisation. Positionnez-vous pour maximiser les dégâts en cas de suspension ou de congédiement pour cause de non-vaccination. Faites des pieds et des mains pour augmenter la concentration de non-vaccinés dans votre milieu de travail, quitte à proposer à vos amis et à vos connaissances non vaccinées de changer d'emploi pour rejoindre une poche de résistance que vous êtes en train de constituer dans votre milieu de travail, ou pour rejoindre vous-mêmes une poche de résistance que des amis ou des connaissances sont en train de constituer dans un autre milieu de travail, surtout quand les conditions de travail sont semblables ou meilleures. Nous sommes impuissants quand nous sommes dispersés. Mais ça pourrait être une autre histoire si nous nous regroupons.

Le gouvernement, me direz-vous, ne se soucie pas le moins du monde des dommages causés par l'obligation vaccinale : la suspension des travailleurs de la santé non vaccinés le montre bien. C'est pourquoi je ne donne pas pour but à cette maximisation et à cette concentration des dommages de faire changer directement d'idée notre gouvernement, s'il s'avisait d'étendre l'obligation vaccinale dans les milieux de travail. L'objectif visé est plutôt de mettre les propriétaires d'entreprises, les gestionnaires, les gérants, les coordonnateurs et les chefs d'équipe dans une situation où il sera manifeste que l'obligation vaccinale va à l'encontre de leurs intérêts économiques et professionnels, alors qu'autrement ils pourraient croire le contraire ou penser que c'est indifférent. Quand ils seront touchés au cœur de leurs intérêts, quand ils constateront que l'obligation vaccinale nuit en fait à la reprise économique et leur scie même les jambes, le narratif selon lequel le milieu des affaires et les administrations verraient d'un bon œil cette obligation pourrait s'effriter, d'autant plus que les employés vaccinés, qui auraient à se surmener à la suite de la suspension de leurs collègues non vaccinés, pourraient devenir de plus en plus mécontents de la situation et en venir à trouver nuisible cette obligation.

Plusieurs d'entre vous, par délicatesse morale, hésiteront peut-être à avoir recours à de tels moyens. Vous aurez par exemple l'impression de tromper la confiance de vos supérieurs. À cela je réponds que vous ne pouvez pas faire confiance à vos supérieurs, qui ne sont pas vos amis ou vos alliés. Vos supérieurs, s'ils croient que c'est dans leur intérêt de le faire, ou du moins s'ils

croient que ça ne nuit pas à leurs intérêts, n'hésiteront pas à exercer des pressions sur vous pour obtenir votre vaccination (c'est déjà commencé dans certains milieux de travail) et à vous planter là du jour au lendemain si le gouvernement étend l'obligation vaccinale au-delà du secteur de la santé ou s'il autorise les entreprises à imposer cette obligation à leurs employés, pour que ces dernières fassent son sale travail à sa place. Alors à la guerre comme à la guerre !

Je vous invite donc à faire preuve d'initiative et à ne pas attendre passivement que l'obligation vaccinale vous soit imposée. Et transmettez ce billet aux personnes que vous connaissez qui refusent de se faire vacciner et qui pourraient vouloir jouer un rôle dans l'organisation de la résistance ouverte ou clandestine, selon les deux cas de figure que j'ai abordés ici.



## **98. Renversements sur les conceptions individualiste et collectiviste de la santé**

10 octobre 2021

Les partisans de la vaccination de bout en bout peignent les non-vaccinés comme de méchants individualistes qui tôt ou tard finiront par tomber malades, qui occuperont des lits dans les hôpitaux, qui seront soignés aux frais des contribuables, qui seront responsables de l'engorgement du système de santé, qui priveront de soins les personnes vaccinées mais plus vulnérables ou non vaccinées pour des raisons de santé qu'ils infecteront et rendront malades, sans parler de toutes les autres personnes vaccinées mais atteintes d'une autre maladie, lesquelles se verront privées de soins médicaux adéquats à cause du délestage qu'on sera obligé de faire dans les hôpitaux pour soigner les personnes malades de la COVID-19 à cause des méchants égoïstes de non-vaccinés. À cela ils opposent explicitement ou implicitement une conception de la santé collectiviste. Il faut se faire vacciner deux fois, trois fois, tous les ans ou tous les six mois ou plus souvent si c'est nécessaire. C'est ainsi qu'on cesserait d'être un danger pour ses concitoyens et un fardeau pour l'État, le système de santé et les contribuables en occupant des lits dans les hôpitaux alors que cela aurait pu être évité. Bref, l'idéal de la santé collectiviste, ce serait

que les lits réservés à la COVID-19 ne soient pas utilisés ou le soient le moins possible. Les personnes non vaccinées auraient donc le devoir de se faire vacciner pour ne pas être hospitalisées et soignées à grands frais aux dépens de la collectivité très majoritairement vaccinée. Certains vont même jusqu'à exiger que, si elles persistent dans leur refus, on leur fasse payer les soins hospitaliers ou qu'on refuse de les soigner quand elles tomberont malades. Comme elles n'ont pas voulu faire leur part, pourquoi la collectivité devrait-elle se soucier de leur santé ? Quant aux professionnels de la santé, ils devraient donner l'exemple au reste de la population en se faisant tous vacciner à répétition. On ne les paie pas pour qu'ils tombent malades au contact de malades infectées et pour qu'ils infectent les malades sains, devenant ainsi un fardeau supplémentaire pour le système de santé et la collectivité. C'est pourquoi il faut suspendre sans solde ces égoïstes réfractaires et même les congédier s'ils ne veulent pas entendre raison.

Mais quand on y regarde de plus près, cette conception soi-disant collectiviste de la santé apparaît sous un jour très différent. Ce qu'on dit aux individus, c'est que c'est leur responsabilité de se faire vacciner pour ne pas occuper des lits dans les hôpitaux publics. L'intervention médicale de l'État quant à la COVID-19 devrait, dans l'idéal, se réduire à l'administration des vaccins à toute la population, ce qui lui permettrait de négliger les traitements donnés à la maison ou dans les hôpitaux publics, qui n'auraient pas lieu d'être – pense-t-on – si les individus prenaient leurs responsabilités et se faisaient vacciner ; ce qui aurait en retour pour effet que la lutte contre le virus dépendrait encore plus du consentement libre ou forcé des individus à se faire vacciner. Par ce glissement, l'intervention « médicale » de l'État devient de plus en plus une affaire de marketing des vaccins et de coercition pour obtenir de tous les individus qu'ils prennent leurs responsabilités et qu'ils fassent leur part, comme on entend souvent dire.

Il n'y a à peu près rien de collectiviste dans cette manière de procéder. Pour nous en convaincre, faisons la comparaison avec d'autres services publics, comme l'éducation.

Imaginons que le ministre de l'Éducation, qui ne vaut guère mieux que le ministre de Santé et des Services sociaux, après des décennies de sous-financement ou de mauvaise administration du système d'éducation publique, prétende résoudre les problèmes engendrés par un ratio enseignants-élèves trop bas et par le mauvais état des écoles, en demandant aux parents de prendre davantage en charge l'éducation de leurs enfants. Le Ministère leur fournit à cet effet du matériel pédagogique préparé et éprouvé par les meilleurs pédagogues de la province. Les parents sont appelés à faire leur part en enseignant à leurs enfants une journée par semaine pour éviter que les classes ne débordent et que les enseignants se retrouvent en arrêt de travail pour cause d'épuisement professionnel. Ceux qui refusent, selon le gouvernement et les journalistes, sont des égoïstes qui prennent seulement à la collectivité et qui ne lui donnent rien en retour. Parce que certains parents ne prennent pas adéquatement leurs responsabilités en servant d'auxiliaires au système d'éducation, les enseignants se retrouvent débordés et, en raison de retard scolaire de leurs enfants, ce sont

tous les enfants qui se trouvent dans la même classe qu'eux qui sont pénalisés à cause d'eux, les enseignants devant s'ajuster au rythme d'apprentissage des retardataires et leur consacrer plus de temps pour qu'ils acquièrent les connaissances et les compétences au programme. Ce sont aussi les contribuables qui doivent assumer les frais pour ces retards éducatifs dus à la négligence, à la mauvaise volonté ou à l'individualisme des parents. Le ministre de l'Éducation, constatant qu'il y a d'irréductibles parents récalcitrants qui ne font pas leur part et qui ne soutiennent pas le système d'éducation, fait régulièrement des points de presse pour les sermonner et les menacer : il y aura des conséquences s'ils persistent sur cette voie ! Des journalistes remplis de zèle éducatif diffusent l'idée qu'il ne faudrait pas admettre en classe les enfants retardataires dont les parents n'ont pas assumés adéquatement leurs responsabilités d'éducateurs. D'autres, plus modérés, soutiennent plutôt qu'il ne faut pas punir les enfants pour les fautes des parents égoïstes, tout comme il ne faut pas pénaliser les enfants qui ont de bons parents en les privant d'une éducation de qualité dans les écoles publiques. C'est pourquoi ils proposent plutôt d'isoler les enfants retardataires dans des écoles spécialisées et de faire payer à leurs parents des frais pour la fréquentation de ces écoles. En ce qui concerne les enseignants qui n'assument pas leurs responsabilités d'éducateur en tant que parents et qui donnent un mauvais exemple aux autres parents, ces journalistes suggèrent qu'on les suspende jusqu'à ce qu'ils assument ces responsabilités, prétextant que s'ils ne se donnent même pas la peine d'éduquer correctement leurs propres enfants, il est à craindre qu'ils se soucient encore moins de l'éducation des enfants des autres. Puis, si on tolérait ces écarts chez le personnel enseignant, comment pourrait-on exiger des parents non enseignants qu'ils fassent ce que certains parents enseignants refusent de faire, justement pour réduire la charge de travail de ces derniers et les protéger contre l'épuisement professionnel ? Compte tenu de la puissance des moyens médiatiques dont on dispose, ces idées se répandent dans la population comme une traînée de poudre. Ce serait aux yeux de beaucoup la seule manière de sauver notre système d'éducation du naufrage et de procurer aux enfants une éducation de qualité.

Ce que cette brève fiction nous fait voir, c'est que sous couvert d'une conception faussement collectiviste de l'éducation, l'État en profite pour se décharger progressivement sur les parents de ses responsabilités en matière d'éducation, lesquelles il n'est pas en mesure d'assumer en raison de mauvaises politiques éducatives qui se suivent les unes les autres. Il moralise donc les parents pour qu'ils donnent à leurs enfants l'éducation que les écoles publiques ne réussissent plus à leur donner : tous doivent faire preuve d'engagement social et d'esprit communautaire et faire leur part pour désengorger le système d'éducation. Quand on pense de cette manière, c'est la mission éducative de l'État qui est niée, l'éducation publique revenant progressivement dans les maisons et devenant la responsabilité individuelle des parents, bien que l'État leur impose en même temps une sorte de programme éducatif en lui fournissant du matériel éducatif.



Revenons à l'impératif vaccinal et au sauvetage de notre système de santé. En adoptant une approche moralisatrice, nos autorités politiques et sanitaires montrent qu'elles entendent responsabiliser les individus quant à leur santé pour venir en aide au système de santé qu'elles ont elles-mêmes mis en mauvais état au fil des décennies, et qu'elles continuent à dégrader encore. Pour atteindre cet objectif, on fournit aux individus des vaccins qu'ils doivent prendre pour ne pas encombrer indûment les lits dans les hôpitaux, en plus de leur imposer toutes sortes de mesures sanitaires qui entravent fortement la vie sociale et la pratique agréable ou efficace de certaines activités. Nos autorités en sont presque rendues à dire ouvertement que ce n'est pas la mission du ministère de Santé de mettre à disposition suffisamment de lits pour soigner les malades, et que c'est plutôt la responsabilité des individus de faire ce qu'on leur dit de faire pour ne pas tomber malades et occuper des lits qui ne sont pas en assez grand nombre et qu'on envisage peut-être de réduire encore, en incitant encore davantage à la responsabilisation des individus, quitte à étendre ces impératifs moraux à d'autres maladies (pas seulement infectieuses), à d'autres vaccins et à d'autres habitudes de vie. Pour ne pas attraper le cancer et devenir un fardeau pour l'État, la société et les contribuables, les individus doivent avoir de bonnes habitudes alimentaires, faire régulièrement de l'activité physique, ne pas boire régulièrement de l'alcool et ne pas pratiquer le tabagisme, le tout combiné avec l'injection de « vaccins » expérimentaux qui permettraient au système immunitaire de reconnaître les cellules cancéreuses comme des agents pathogènes à attaquer et à détruire.

En ce qui concerne la situation actuelle, il faut nous demander ce qui se passerait si les « solutions » mises à la disposition des individus pour faire de la santé une affaire de responsabilité individuelle, se montraient non seulement inefficaces, mais nuisaient aussi à la santé des individus, de manière générale et plus particulièrement en ce qui concerne le virus. Loin de réduire les pressions exercées sur notre système de santé, elles auraient pour effet de les accroître. Ce qui pourrait être catastrophique puisque ce système est déjà en dissolution, et que notre gouvernement prend des décisions qui aggravent la situation, notamment en suspendant tous les professionnels de la santé non « adéquatement » vaccinés à compter de la semaine prochaine. Ceux qui attendent des effets miraculeux de la responsabilisation des individus comme mode de gestion des épisodes épidémiques (communément appelés vagues) réaliseraient alors que l'ordre naturel (c'est-à-dire l'enchaînement des causes et des effets) n'est pas soumis aux représentations morales superstitieuses des êtres humains. Si cela se produit, deux voies se présenteront à nous comme société : soit ouvrir les yeux et enfin comprendre que la moralisation des individus est inefficace et nuisible, et chercher une solution où l'État assume véritablement ses responsabilités envers la collectivité et les individus en matière de santé ; soit nous entêter et moraliser encore plus les individus dans l'espoir qu'un degré supérieur de responsabilisation des individus, obtenu grâce à la propagande et à la coercition, permettra d'obtenir les effets qu'un degré moindre de responsabilisation n'a pas permis d'obtenir.

\*\*\*

Essayons maintenant de débrouiller les rapports entretenus entre la responsabilisation des individus, une certaine conception collectiviste de la santé et les interventions de l'État qu'elles impliquent.

Même si l'État se décharge considérablement de ses responsabilités en matière de santé en tenant les individus responsables de l'évolution de la situation sanitaire (essentiellement la propagation du virus), c'est quand même au nom d'une conception collectiviste ou communautaire de la santé que cette responsabilisation des individus a lieu et que le gouvernement, censé représenter la collectivité et défendre ses intérêts, fuit ses responsabilités envers la collectivité. Ce qui montre qu'il est simplificateur d'opposer les individus et la collectivité ou une conception individualiste de la santé à une conception collectiviste. Ces conceptions ne sont pas des essences éternelles et immuables, mais peuvent être conçues de différentes manières qui sont en concurrence ; et ce qui les constitue peut s'articuler de différentes manières, lesquelles tendent à échapper à notre regard quand nous nous en tenons à des abstractions qui n'ont presque rien à voir avec la réalité.

Ce qui caractérise l'idéologie sanitaire qui organise nos vies, c'est le postulat très discuté selon lequel la moindre négligence ou le moindre refus de la part des individus quant au respect des mesures sanitaires et de l'impératif vaccinal aura de graves conséquences non seulement pour les récalcitrants, mais aussi pour toute la collectivité. C'est parce que la santé de la collectivité serait tributaire de la santé de chaque personne, c'est parce que tout se jouerait dans les petites choses de rien du tout qui constituent l'existence individuelle que le gouvernement et la collectivité justifient leur ingérence dans la vie privée des individus, au point d'exiger d'eux qu'ils se plient quotidiennement à de petites consignes pointilleuses et qu'ils reçoivent des injections expérimentales à l'efficacité et à l'innocuité douteuses, en leur faisant supporter tous les inconvénients et les risques de ces injonctions. Autrement dit, la conception de la santé que suppose l'idéologie sanitaire comporte une facette individualiste, non pas en ce que la liberté individuelle serait valorisée, mais en ce que ce seraient les comportements des individus qui détermineraient l'amélioration ou la détérioration de la situation dite sanitaire. (Ce qui rappelle une certaine idéologie économique selon laquelle les périodes de récession économique se produiraient et se prolongeraient parce que les individus ne travailleraient pas assez fort et seraient des paresseux égoïstes.) Mais elle comporte aussi une facette collectiviste en ce que les interventions des autorités politiques et sanitaires devraient se réduire à dicter aux individus leurs comportements au nom du bien de la collectivité, et à obtenir leur obéissance grâce à la propagande et à la coercition, avec la collaboration des individus qui croient défendre les intérêts de la collectivité. Ce qui autorise, aux yeux de tout ce beau monde, la multiplication des ingérences dans la vie privée des individus et de graves atteintes à la liberté des individus, sous prétexte de surveillance et de contrôle de leurs actes, de leurs déplacements et même de leurs paroles. Ces

deux facettes, étroitement liées, sont toutes deux très peu désirables si nous comprenons bien notre intérêt, individuellement et collectivement. Et ce serait une grave erreur de supposer qu'elles se bornent seulement au domaine de la santé, et qu'elles ne connaîtront pas des développements rapides dans d'autres secteurs de notre société et de notre existence.

Mais on peut avoir une conception très différente de la santé, où s'articulent autrement les rapports entre les individus, la collectivité et le gouvernement. Sans nier qu'il puisse exister en certaines circonstances des rapports entre les comportements de certains individus et la santé d'autres individus, cette conception se garde généralement de voir l'ingérence dans la vie des individus comme procurant des bénéfices plus grands que les inconvénients provoqués par la propagande et la surveillance et le contrôle des comportements individuels, surtout quand l'État y voit un prétexte pour ne plus assumer ses responsabilités en matière de santé, par exemple en n'assurant pas l'accès universel et rapide à des soins médicaux de qualité ou en se gardant bien d'adopter des politiques de santé pouvant contribuer à l'amélioration de la santé des individus dont la collectivité est constituée, et ce, sans réduire la liberté individuelle (en l'augmentant, au contraire). Par exemple en réduisant le temps de travail, en améliorant les conditions de travail, en empêchant l'exploitation de certaines catégories de travailleurs, en légiférant pour que la nourriture soit plus abordable et ne soit pas contaminée par toutes sortes de produits chimiques. Ce sont des mesures que peut prendre et que devrait prendre le gouvernement au nom d'une conception collectiviste de la santé, bien qu'elles aient aussi des dimensions politiques et économiques. Ce qui aurait pour effet global de réduire la fréquence des maladies causées par des décennies sacrifiées au travail salarié, par le mode de vie sédentaire et déprimant que ça implique, et par la contamination de la nourriture qu'on nous vend à grand prix, avec l'autorisation de notre gouvernement. Ce qui aurait pour effet de rendre plus rares les comorbidités qui disposent à avoir des complications et à être hospitalisé quand on contracte une infection virale respiratoire, par exemple. Ce qui réduirait la pression exercée sur notre système de santé, pas seulement celle due à la COVID-19, mais aussi celle due à la grippe saisonnière, aux maladies chroniques, aux cancers et aux maladies cardio-vasculaires. Ce qui ferait que nous pourrions sans problème permettre aux individus de vivre comme ils l'entendent, sans nous soucier qu'ils engorgent le système de santé, en tombant malades ou en rendant malades les autres. Pour résumer, s'il y a bien un lien entre la collectivité et les individus dans cette conception de la santé, il va en sens opposé au lien présent dans la première conception : ce sont de bonnes conditions de vie collectives qui sont à l'origine de la santé des individus, qui servent de fondement au système de santé public et qui permettent aux individus de bénéficier d'une grande autonomie quand il est question de leur santé.

Il est vrai que cette conception de la santé n'a jamais existé intégralement. Elle a existé et continue d'exister à différents degrés de réalisation selon les époques et les endroits. Tout comme l'autre conception avec laquelle elle est en concurrence. Il importe donc de nous demander dans quelle direction nous

voulons aller en tant que société et agir en conséquence, ce qui aura assurément de grands effets sur notre existence individuelle. Voulons-nous que notre gouvernement, au lieu d'assumer ses responsabilités en matière de santé, continue à responsabiliser les individus, à condamner et à châtier les résistants, tout en torpillant notre système de santé, ce qui mènera à un plus grand délestage de responsabilités par le gouvernement, à une plus grande responsabilisation ou culpabilisation des individus, à un contrôle accru de leurs comportements et – n'ayant pas peur des mots – à la persécution de ceux qui refusent d'obtempérer ? Ou bien voulons-nous aller en sens inverse ?

On aura compris que ces questions n'ont pas pour seul enjeu la santé, et qu'elles ne sont pas l'affaire exclusive de spécialistes de diverses disciplines médicales ou scientifiques. Elles impliquent des projets politiques très différents et, à l'échelle des individus, des modes d'existence divergents, lesquels reposent sur des principes politiques et moraux différents, même s'il arrive parfois qu'on utilise les mêmes mots pour parler d'eux.

On me dira peut-être que la conception de la santé que j'ai ici esquissée impliquerait un véritable chantier politique, en voulant dire par là que ce n'est pas réaliste, que c'est infaisable, que c'est une entreprise trop risquée, etc. Je reconnais volontiers qu'un grand chantier serait nécessaire, mais je refuse le reste. Je signale à ces objecteurs – au cas où ils ne l'auraient pas encore remarqué – que nous sommes engagés, en tant que société, dans un autre chantier guidé par l'idéologie sanitaire guère réjouissante qui s'impose de plus en plus à nous et qui transforme radicalement et rapidement le monde dans lequel nous vivons. Si nous sommes prêts à consacrer toute cette énergie et tout cet argent à ces transformations, si nous sommes prêts à prendre des risques en ce qui les concerne, pourquoi ne serions-nous pas prêts à en faire autant pour un autre projet de société, surtout quand celui-ci est susceptible de nous procurer une vie plus agréable, plus saine et plus libre, et aussi compatible avec les qualités qui doivent être présentes chez des citoyens, contrairement au projet en cours qui pourrait à terme produire des sujets, des serfs, voire des esclaves ?



## 99. Dissection de la Charte des droits et libertés de la personne à la lumière de la crise actuelle (1)

11 octobre 2021

Je ferai ici des remarques sur la manière dont les articles de la partie I de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec<sup>52</sup> sont respectés depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire et, par la force des choses, je tâcherai de les interpréter correctement, c'est-à-dire de manière cohérente, sans dénaturer le texte.

N'étant pas juriste, je ne prétends pas formulé un avis juridique. Je propose seulement de faire ici une lecture attentive de la Charte pour déterminer dans quelle mesure nos droits et nos libertés sont brimés par notre gouvernement et ceux qui appliquent ses décrets. Sans un tel examen, les droits et libertés – dans le contexte de la crise actuelle et de manière générale – qui pourraient nous être reconnus par la Charte ne sauraient vraiment exister, puisque pour disposer de droits et de libertés au sens juridique du terme, il faut bien les comprendre et savoir quelles sont leurs limites. Nos droits et nos libertés ne sont donc pas l'affaire exclusive des spécialistes du droit, qui nous représentent devant les tribunaux, ou qui y représentent l'État.

\*\*\*

---

52 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/c-12> (consulté le 11 octobre 2021)

Commençons par le préambule duquel devrait découler les droits et les libertés que nous reconnait la Charte :

*« CONSIDÉRANT que tout être humain possède des droits et libertés intrinsèques, destinés à assurer sa protection et son épanouissement;*

*Considérant que tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi;*

*Considérant que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix; »*

Ce qui frappe, à la lecture des trois premiers paragraphes du préambule, c'est le caractère universel des droits et des libertés. On affirme que tous les êtres humains possèdent intrinsèquement ces droits, ce qui leur donnerait une existence naturelle et antérieure à la Charte qui reposerait sur la reconnaissance de ces droits et de ces libertés, au lieu de les instituer. On peut certes avoir des doutes sur l'existence naturelle de droits et de libertés universellement humains, mais ce n'est pas la question qui m'intéresse ici. Il suffit de constater que c'est ce que dit le préambule de la Charte, puisque c'est dans le cadre juridique établi par cette charte que nous devons penser et agir. Par conséquent, ces droits et ces libertés naturels ou intrinsèques ne devraient pas pouvoir nous être retirés facilement, même par notre gouvernement.

Le quatrième paragraphe est quant à lui très vague :

*« Considérant l'importance fondamentale que la nation québécoise accorde à la laïcité de l'État; »*

Il ne suffit pas de dire que la laïcité de l'État a une importance fondamentale pour la nation québécoise. Encore faudrait-il savoir pourquoi. Compte tenu des rapports malheureux qu'ont eus la politique et la religion au Québec et en Occident, nous pouvons supposer avec quelque vraisemblance que les raisons suivantes motivent l'importance accordée à la laïcité de l'État :

- pour éviter que la religion soit utilisée par les autorités politiques pour contrôler et asservir le peuple ;
- pour éviter que les autorités religieuses se subordonnent le pouvoir politique et fassent de lui un moyen d'atteindre leurs propres fins, au détriment du bien public ;
- pour éviter l'intrusion dans la vie privée des individus que facilitent la collaboration et la fusion des autorités politiques et religieuses ;
- pour éviter la discrimination, la censure et la persécution des personnes qui ne pratiquent pas la religion d'État et qui la critiquent ;

- pour éviter que cette discrimination, cette censure et cette persécution ne produisent des clivages dans la société et ne provoquent des troubles sociaux susceptibles de dégénérer en guerre civile ;
- pour éviter que les autorités politiques, emportée par la superstition, ne se mettent à délirer et ne deviennent inaptes à délibérer et à gouverner.

Le cinquième paragraphe mérite d'être clarifié même si son sens semble évident, ou justement pour cette raison :

*« Considérant que les droits et libertés de la personne humaine sont inséparables des droits et libertés d'autrui et du bien-être général; »*

À la première lecture, nous pourrions croire qu'il s'agit seulement de dire que les droits et les libertés d'autrui sont aussi des droits et les libertés de la personne, pour qu'une personne donnée ne s'imagine pas que ces droits et ces libertés sont ceux de sa personne seulement ; et que le bien-être général, n'étant rien d'autre que le bien-être des personnes particulières, est inséparable des droits et des libertés de la personne ou des personnes particulières. Mais il faut ajouter que les droits et les libertés d'une personne donnée ne sont pas simplement en concurrence avec les droits et les libertés des autres personnes, comme le laisse entendre l'adage selon lequel la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres. S'il ne s'agit pas de nier absolument la pertinence de ce principe moral et politique, il faut comprendre qu'il rend compte très partiellement de la réalité, et que c'est vraisemblablement autre chose que l'on veut dire ici, c'est-à-dire que les droits et les libertés des uns dépendent des droits et des libertés des autres. Quand les autorités politiques ou religieuses ou d'autres forces sociales briment les droits et les libertés de certaines personnes, il détruit la vie sociale, il s'instaure une atmosphère de méfiance et de crainte qui a pour effet que d'autres personnes, pas directement touchées par ces violations, hésitent à exercer pleinement leurs droits et leurs libertés, non sans raison, parce que ces violations sont souvent annonciatrices d'autres violations, ce qui affecte assurément le bien-être général.

Ce qui nous mène au dernier paragraphe du préambule :

*« Considérant qu'il y a lieu d'affirmer solennellement dans une Charte les libertés et droits fondamentaux de la personne afin que ceux-ci soient garantis par la volonté collective et mieux protégés contre toute violation; »*

Il est effectivement nécessaire de formuler ces droits et ces libertés dans un document à valeur juridique, sans quoi les Québécois pourraient difficilement tenir à ces droits et à ces libertés et réclamer réparation en cas de violation. Seulement, la Charte ne saurait suffire à elle seule : il faut que les personnes puissent vivre conformément aux droits et aux libertés qui leur sont reconnus, sinon la volonté collective pourrait s'avérer une bien faible garantie et même se retourner contre ces droits et ces libertés. Quant à la protection contre les violations, la Charte elle-même ne saurait suffire. Pour que cette protection soit effective, il faut un tribunal ou une commission disposant d'assez de pouvoir et

d'indépendance pour mettre fin aux violations des acteurs politiques ou sociaux les plus puissants, comme le gouvernement ou les entreprises.

\*\*\*

Entrons en matière avec le chapitre I (Libertés et droits fondamentaux) de la partie I (Droits et libertés de la personne) de la Charte.

*« 1. Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne.*

*Il possède également la personnalité juridique. »*

L'idée d'un droit à la vie est étrange. Cette formulation est vraiment trop abstraite et générale. À dire les choses ainsi, on pourrait en conclure que la maladie et même la mort naturelle, à un âge avancé, quand l'espérance de vie a été dépassée et quand la santé se détériore rapidement, se rendent coupables d'une violation de ce droit. En fait, qu'est-ce que le droit à la vie sinon le droit à la sûreté et à l'intégrité de sa personne ? Si on m'inflige des coups ou de mauvais traitements, si on me prive de mes moyens de subsistance et si on m'expose à la misère – ce qui est contraire au droit à la sûreté –, on viole du même coup mon droit à la vie.

Notons aussi que le droit à la vie, même si on persiste à le considérer comme quelque chose de distinct du droit à la sûreté et à l'intégrité de sa personne, n'a pas préséance sur ces droits.

On ne saurait donc, en s'appuyant sur cet article, invoquer le droit à la vie, pris dans un sens général et abstrait qui ne suppose pas une agression ou une autre action privant des conditions nécessaires à la vie, pour restreindre la liberté d'autres personnes, à plus forte raison quand on viole leur droit à leur sûreté et leur droit à l'intégrité de leur personne. Car c'est assurément porter atteinte au droit à la sûreté de priver des professionnels de la santé que de les suspendre sans solde, de suspendre leur permis d'exercice et ainsi de leur enlever leurs moyens de subsistance. Car c'est assurément porter atteinte à leur droit à l'intégrité de leur personne que d'essayer de les contraindre à recevoir un traitement médical contre leur volonté. Et ces violations sont encore plus graves quand on ne peut même pas invoquer un risque vraisemblable de transmission du virus à des personnes vulnérables avec lesquelles ils auraient des contacts prolongés, par exemple dans le cas des employés d'Héma-Québec qui sont en contact avec des donneurs de sang qui sont généralement en bonne santé, ou dans le cas des personnes qui travaillent à l'Assemblée nationale du Québec et qui ne sont pas plus en contact avec des personnes vulnérables que beaucoup d'autres travailleurs qui ne sont pas assujettis à l'obligation vaccinale. Ces violations sont encore plus injustifiées si on ne trouve rien de mieux à invoquer que la santé des personnes non vaccinées qu'on veut pénaliser pour les



contraindre à consentir à la vaccination, car on prive alors les personnes concernées de leur capacité juridique sur ce point, c'est-à-dire de leur capacité à exercer elles-mêmes leurs droits, en cherchant à leur imposer la primauté du droit à la vie et du droit à la sûreté (comprise comme non-infection par le virus) sur le droit à l'intégrité et à la liberté de leur personne, en violant aussi leur droit à la sûreté (on les prive de leurs moyens de subsistance), sans leur donner la possibilité d'établir elles-mêmes quelles sont leurs priorités. Ce qui revient à les traiter comme des enfants ou comme des animaux domestiques pour lesquels on décide ce qui est bon.

Enfin, nous pouvons nous demander dans quelle mesure un gouvernement qui prolonge l'état d'urgence sanitaire depuis bientôt 19 mois, qui nous dirige grâce à des décrets, qui consulte l'Assemblée nationale seulement pour la forme, qui tire profit de la servilité de la presse et des interventions des ordres professionnels pour étouffer les désaccords au sein de la communauté médicale et scientifique, nous pouvons-nous demander, dis-je, dans quelle mesure un tel gouvernement constitue une menace pour notre droit à la sûreté, notre droit à la liberté et à l'intégrité de notre personne. Car si la stratégie vaccinale du gouvernement ne produit pas les effets escomptés cet hiver, s'il a affaibli le système de santé en suspendant les travailleurs non vaccinés et s'il y trouve un prétexte pour prolonger encore l'état d'urgence sanitaire, nous reconfiner, achever notre économie qui peine à se relever, détériorer encore plus notre santé par le mode de vie qu'il nous impose et nous priver à nouveau de plusieurs de nos libertés, il ne serait certainement pas exagéré de considérer notre gouvernement comme une menace pour nous. Il en a d'ailleurs déjà fait bien assez pour qu'on le considère ainsi.

*« 2. Tout être humain dont la vie est en péril a droit au secours.*

*Toute personne doit porter secours à celui dont la vie est en péril, personnellement ou en obtenant du secours, en lui apportant l'aide physique nécessaire et immédiate, à moins d'un risque pour elle ou pour les tiers ou d'un autre motif raisonnable. »*

La vie d'une personne est en péril quand le danger est bien réel et n'est pas seulement hypothétique ou possible. La vie d'une personne qui est en train de se noyer est effectivement en péril. Mais la vie d'une personne qui nage dans une rivière n'est pas en péril, et par conséquent elle n'a pas besoin de secours et ne saurait être en droit d'en réclamer. Si une autre personne décidait de lui porter malgré tout secours ou d'appeler du secours, son intervention serait mal venue. Le nageur serait en droit de lui demander de bien vouloir se mêler de ses affaires et de le laisser décider lui-même du degré de danger auquel il est prêt à s'exposer. Et si notre bon samaritain était allé jusqu'à appeler les pompiers, ceux-ci seraient en droit de l'admonester pour les avoir dérangés sans motif raisonnable et même de porter plainte pour qu'on lui inflige une amende.

Imaginons maintenant qu'un nageur imprudent, qui a mal évalué le danger et ses aptitudes de nageur, est emporté par un courant puissant vers une chute d'eau haute d'une cinquantaine de mètres. Serait-il raisonnable d'exiger des personnes présentes qu'elles se précipitent elles-mêmes à la nage vers la chute, avec des chances de sauvetage très faibles et avec des chances beaucoup plus élevées de toutes périr de la même façon que le nageur qu'elles essaient de sauver ? Bien entendu que non. On pourrait à juste titre admirer le courage d'une personne qui déciderait de le faire et qui réussirait, tout comme on pourrait blâmer son inutile témérité si elle échouait et mourait elle aussi.

Revenons à la crise actuelle. Est-il légitime, selon cet article, qu'un gouvernement instaure un régime d'urgence sanitaire incompatible avec la démocratie (pas de délibération publique et pas de reddition de comptes) et impose à toute la population des mesures sanitaires qui mettent en péril son mode d'existence, sa prospérité économique, ainsi que plusieurs de ses droits et de ses libertés, tels qu'ils sont reconnus par la présente Charte, sous prétexte que cela permettrait de protéger la vie des personnes âgées vulnérables, alors que les études comparatives de l'évolution de la situation épidémique en fonction des mesures sanitaires adoptées par les différents pays ne permettent pas de conclure à leur efficacité (y compris la vaccination massive de toute la population) ? Peut-on réclamer de toute la population, en invoquant cet article de la Charte, qu'elles s'exposent à toutes sortes de risques sociaux, politiques, économiques et sanitaires dans le but d'obtenir des bénéfices douteux, que le gouvernement présente avec entêtement comme certains puisqu'il ne peut pas changer d'idée sans perdre la face et se rendre coupable de nous avoir privés indûment de plusieurs de nos droits et libertés ?

*« 3. Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association. »*

La liberté de conscience, c'est en fait bien peu de chose si elle n'est pas accompagnée de droits concrets. Je peux bien croire, avec raisons à l'appui, que je n'ai rien à gagner à recevoir les injections expérimentales. On n'en exigera pas moins de moi que je me fasse vacciner comme les autres quand la vaccination obligatoire sera imposée au corps d'emploi auquel j'appartiens. On fait déjà fi de mes convictions à propos des vaccins quand on exige que je présente un passeport vaccinal pour aller au restaurant, ce que je ne peux d'ailleurs pas faire, n'en ayant pas. Bref, la liberté de conscience n'est à elle seule que du vent. Mais ça pourrait être pire : on pourrait chercher à me punir pour ce que je pense des vaccins, à la manière de l'inquisition.

Étant athée, la liberté de religion me concerne moins. Mais il serait de mauvaise foi de nier – simplement parce que je n'aime pas la religion, parce que je la considère nuisible, parce que je constate qu'un tour d'esprit religieux se manifeste dans la crise actuelle – que la liberté de religion a été brimée. Je

veux dire la liberté de participer à des rassemblements religieux ou à des cérémonies. Il est vrai que ces rassemblements ou ces cérémonies n'ont pas été interdits ou fortement réglementés parce qu'ils sont religieux, mais parce qu'ils sont des rassemblements. Il n'en demeure pas moins vrai que l'on a porté atteinte à cette liberté et que cette violation peut servir à justifier et à préparer d'autres violations. Par opposition, le respect de cette liberté pourrait être utilisé pour obtenir un respect plus large de la liberté de rassemblement et d'association.

La liberté d'opinion et la liberté d'expression ont elles aussi été brimées de toutes sortes de manières depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Ces deux libertés sont intrinsèquement liées. Pour disposer d'une véritable liberté d'opinion, nous devons pouvoir exprimer librement nos opinions sur la crise actuelle, pas seulement avec nos proches, mais dans nos milieux de travail respectifs et publiquement, et ce, sans nous exposer à des sanctions et à des repréailles, de la part de nos supérieurs hiérarchiques, des comités d'éthique en entreprise ou des ordres professionnels auxquels nous sommes obligés d'appartenir pour exercer notre profession. Pour disposer de la liberté d'opinion, nous devons aussi avoir librement accès aux opinions divergentes et pas seulement au credo que s'efforcent de nous imposer notre gouvernement, les partis d'opposition, les experts autorisés, les journalistes, les plateformes de publication écrite ou audio-visuelle, les médias sociaux, les sociétés pharmaceutiques et l'Organisation mondiale de la santé.

En ce qui concerne la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association, qui sont elles aussi intimement liées (pour former vraiment une association, il faut être en mesure de nous réunir librement), elles ont été suspendues à quelques reprises depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Et quand elles sont permises, elles sont assujetties à des règles sanitaires qui n'autorisent que la présence d'une partie des membres des associations et qui entravent les activités de ces associations, par exemple la discussion et la délibération à cause du port du masque pour tous les rassemblements publics qui ont lieu à l'intérieur.

*« 4. Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation. »*

Il suffit de regarder de quelle manière les figures les plus visibles du mouvement d'opposition aux mesures dites sanitaires ont été publiquement dénigrées et attaquées dans les médias pour savoir ce qu'il en est vraiment. On peut certes leur adresser toutes sortes de critiques – je suis loin d'être toujours d'accord avec elles –, mais ce n'est certainement pas en attaquant bêtement leur dignité, leur honneur et leur réputation qu'on réussira à distinguer la part de vrai et la part de faux dans ce qu'elles disent. À noter aussi que le comportement de plusieurs journalistes impliqués dans ces campagnes de dénigrement ciblant des personnes en particulier ou les « complotistes » en général, sont parvenus à nous montrer qu'ils sont dépourvus de toute dignité et de tout honneur, et qu'ils méritent par conséquent d'avoir une très mauvaise

réputation aux yeux d'une partie non négligeable de la population. Ce dont ils ne sauraient raisonnablement se plaindre en invoquant cet article de la Charte, comme ils le font parfois quand ils sont à leur tour la cible d'attaques violentes. C'est bien fait pour eux.

*« 5. Toute personne a droit au respect de sa vie privée. »*

La dénonciation dite citoyenne des rassemblements qu'a encouragée notre gouvernement est foncièrement incompatible avec le droit à la vie privée. Tout comme l'est l'intervention des policiers.

Le traçage des contacts des personnes symptomatiques ou asymptomatiques qui ont reçu un résultat positif à un test de dépistage constitue par sa nature même une intrusion dans la vie privée.

Même chose pour la surveillance du respect des périodes d'isolement préventif chez les personnes qui ont obtenu un test positif ou qui comptent parmi les cas contacts de ces personnes.

Puis il y a le fait de devoir divulguer des renseignements médicaux confidentiels quand on veut entrer dans un restaurant, dans un bar, dans un café, dans un gym, etc. Et l'obligation vaccinale qui sera vraisemblablement imposée à de plus en plus de professions et de métiers pose le même genre de problèmes. À quoi il faut ajouter les exemptions médicales qu'il faudra aussi obtenir et fournir si l'on ne peut pas être vacciné pour des raisons de santé.

*« 6. Toute personne a droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens, sauf dans la mesure prévue par la loi. »*

Nous ne pouvons pas disposer librement de nos biens si on nous interdit de (ou nous recommande fortement de ne pas) nous rendre dans une propriété que nous avons dans une autre région du Québec, dont l'accès est bloqué ou contrôlé par un barrage routier. Nous ne pouvons pas davantage jouir et disposer de notre voiture dans ce contexte. Et la même chose peut se dire quand on nous confine à la maison quand nous avons reçu un résultat de test positif sans avoir le moindre symptôme, ou quand on nous empêche de circuler en voiture pendant que le couvre-feu est en vigueur.

*« 7. La demeure est inviolable. »*

Les policiers n'ont-ils pas obtenu le droit ou n'ont-ils pas pris parfois le droit d'entrer dans des domiciles privés sans l'autorisation des occupants, sous prétexte d'interrompre des rassemblements privés illégaux et de donner des constats d'infraction ? Je connais même un cas où des policiers ont essayé d'entrer de force dans un logement (en essayant de défoncer la porte d'entrée)

dont les occupants n'avaient rien à voir avec le rassemblement interdit qui se tenait dans une cour partagée par plusieurs appartements.

*« 8. Nul ne peut pénétrer chez autrui ni y prendre quoi que ce soit sans son consentement exprès ou tacite. »*

Voir les remarques sur l'article précédent.

*« 9. Chacun a droit au respect du secret professionnel.*

*Toute personne tenue par la loi au secret professionnel et tout prêtre ou autre ministre du culte ne peuvent, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui leur ont été révélés en raison de leur état ou profession, à moins qu'ils n'y soient autorisés par celui qui leur a fait ces confidences ou par une disposition expresse de la loi.*

*Le tribunal doit, d'office, assurer le respect du secret professionnel. »*

Cet article ne semble pas s'appliquer à la situation actuelle. Les croyants, les prêtres et les autres ministres du culte disposent donc d'un droit auquel on n'a pas porté atteinte, à ma connaissance. Nous, les athées, ne pouvons pas en dire autant.

*« 9.1. Les libertés et droits fondamentaux s'exercent dans le respect des valeurs démocratiques, de la laïcité de l'État, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens du Québec.*

*La loi peut, à cet égard, en fixer la portée et en aménager l'exercice. »*

Il est ici dit clairement que si la loi peut fixer la portée des libertés et des droits fondamentaux reconnus dans la Charte, c'est pour que ces principes généraux soient compatibles, dans leur application, avec les valeurs démocratiques, la laïcité de l'État, l'ordre public et le bien-être général des citoyens du Québec. Ce qu'on voit, depuis la déclaration de l'état d'urgent sanitaire, c'est exactement le contraire.

Le gouvernement s'adonne à une forme d'autoritarisme qui le dispense de rendre des comptes et de soumettre à la délibération les décrets qui déterminent ce que nous pouvons et ne pouvons pas faire et qui transforment en profondeur notre société, ce qui affaiblit dangereusement la démocratie.

Le pouvoir politique a instauré une idéologie sanitaire que nous pouvons sans exagération considérée comme une nouvelle religion d'État qui dicte ce qu'il faut penser et ce qu'il faut faire, qui permet de nous contrôler par l'espoir et la crainte, qui cultive en nous des tendances superstitieuses, qui rend folle une partie de la classe politique et qui peut soumettre à une certaine forme d'exclusion ou d'excommunication les personnes qui refusent d'être vaccinées, pour les priver d'une partie de leurs droits et de leurs libertés.

En usant des dispositions prévues dans la Loi sur la santé publique et en innovant par des décrets pour limiter nos droits et libertés, le gouvernement trouble en fait l'ordre public, notamment en tolérant ou encourageant une campagne médiatique contre les personnes non vaccinées, ce qui a pour effet de monter les personnes vaccinées contre les personnes non vaccinées, à un point tel que pour beaucoup la question n'est pas de savoir s'il faut les contraindre ou non à être vaccinées, mais consiste à décider des moyens les plus efficaces pour les contraindre à la vaccination et de la gravité des sanctions qu'il faut prendre contre ceux qui persisteraient à résister.

Enfin, la suspension et la limitation de nos droits et de nos libertés n'ont pas contribué à notre bien-être général. Car le bien-être ne se réduit assurément pas au fait de ne pas tomber gravement malade et de mourir à cause du virus, mais dépend grandement des libertés et des droits qu'on nous a retirés ou qu'on a réduits. Même en ce qui concerne strictement notre santé physique et mentale, les mesures sanitaires décrétées par le gouvernement et le mode de vie qu'il nous a imposé sont beaucoup plus nuisibles qu'elles sont avantageuses pour la population prise dans son ensemble, et plus particulièrement pour tous ceux qui, en raison de leur âge et de leur état de santé, ne sont pas particulièrement vulnérables au virus.

\*\*\*

Compte tenu des nombreuses violations de nos droits et de nos libertés depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, il est légitime de nous demander pourquoi la Commission garde la plupart du temps le silence et se contente tout au plus de prises de position mollassonnes, ne dénonce pas les abus de pouvoir du gouvernement et n'exige pas qu'il se soumette à la Charte qui est censée le lier. Serait-ce que cette Commission n'existe que pour la forme, c'est-à-dire non pas pour défendre véritablement nos droits et nos libertés, mais pour nous donner l'impression que nous avons véritablement des droits et des libertés, alors que ceux-ci n'existeraient que sur papier ?



## 100. Dissection de la Charte des droits et libertés de la personne à la lumière de la crise actuelle (2)

23 octobre 2021

Je continue ici l'analyse de la Charte des droits et libertés de la personne<sup>53</sup>, que j'ai commencée dans un billet publié il y a environ deux semaines. Je rappelle que je ne suis pas juriste et que mes analyses ne sauraient être considérées ou utilisées comme un avis juridique. La perspective que j'adopte n'est d'ailleurs pas celle du droit, mais celle de la philosophie politique.

Il s'agit d'examiner la Charte pour déterminer dans quelle mesure notre gouvernement et ceux qui appliquent ses décisions briment nos droits et nos libertés. Cet examen est la condition d'existence de nos droits et de nos libertés, surtout quand les juristes et les politiciens, par adhésion à l'idéologie sanitaire, par amour du pouvoir ou par crainte des représailles, n'assument pas leurs responsabilités de gardiens du droit et de défenseurs des libertés des citoyens, sont devenus de vulgaires mercenaires, ou agissent comme s'ils étaient nos maîtres.

\*\*\*

Le préambule et le chapitre I (libertés et droits fondamentaux) de la Charte ayant fait l'objet de la première partie de cette analyse, passons au chapitre II (droits politiques).

---

53 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/c-12> (consulté le 23 octobre 2021)

*« 21. Toute personne a droit d'adresser des pétitions à l'Assemblée nationale pour le redressement de griefs.*

*22. Toute personne légalement habilitée et qualifiée a droit de se porter candidat lors d'une élection et a droit d'y voter. »*

Voilà, c'est tout ce que contient ce chapitre. Une telle brièveté, comparativement aux autres chapitres et même au préambule, montre le peu d'importance qu'on accorde à nos droits politiques dans la Charte. En effet, la question ne se pose même pas de savoir dans quelle mesure l'exercice de ces droits politiques est susceptible d'avoir un quelconque effet politique, en temps normal comme en temps de crise.

L'article 21 dit que nous avons le droit de présenter des pétitions à l'Assemblée nationale pour redresser des griefs. Mais les membres de l'Assemblée nationale n'ont pas l'obligation de débattre de ces pétitions, ou du moins de certaines d'entre elles (celles qui auraient obtenu un certain nombre de signatures, par exemple), ce qui veut dire qu'ils ont le droit de les ignorer et que notre droit dépend de la bonne volonté de nos députés. Mais ça va plus loin. En raison de leur appartenance à un parti politique, les députés doivent suivre une ligne de parti. Si la pétition n'est pas conforme à cette ligne de parti, les députés de ce parti l'ignorent simplement. Et même si un député ou un groupe de députés se fait porteur d'une pétition, cette dernière demeure presque toujours sans effet si elle va à l'encontre des politiques défendues par le parti politique au pouvoir, qui détient le plus de sièges à l'Assemblée nationale et parfois même la majorité des sièges. Le redressement des griefs, surtout quand c'est le gouvernement qui nous fait du tort, ne peut donc être obtenu que très rarement grâce à des pétitions adressées à l'Assemblée nationale. Il faut un concours de circonstances exceptionnelles pour que ça ait une chance de se produire. Ce droit est donc une fiction politique qui n'a que peu de chose à voir avec la réalité quant à sa capacité à obtenir le redressement des torts. Il n'a de réalité que par la possibilité de présenter des pétitions à l'Assemblée nationale. Notre situation s'apparente à celle des sujets d'un roi qui, impuissants politiquement, avaient le droit de lui présenter leurs doléances, auxquels ce dernier pouvait donner suite ou non, parce que tel était son bon plaisir.

Dans le contexte de la crise actuelle, cela signifie que le gouvernement peut continuer à n'en faire qu'à sa tête et à nous priver de nos droits et de nos libertés (ceux du chapitre I de la Charte) sous prétexte d'urgence sanitaire, sans que les membres de l'Assemblée nationale, faute de disposer d'un pouvoir politique indépendant, aient intérêt à mettre fin aux torts qu'on nous fait.

L'article 22 déclare que nous avons le droit de voter à une élection et de nous présenter comme candidats. Le droit de vote pose problème en ce qu'il s'agit de choisir parmi des candidats qui, au lieu de nous représenter, représentent les partis politiques qui les ont désignés comme candidats. Ce qui est aggravé par le fait que nous exerçons ce droit politique seulement une fois tous les quatre ans, environ. Entre-temps, le gouvernement peut n'en faire qu'à sa tête. Nous n'avons pas le droit de révoquer un gouvernement et nous ne



pouvons pas exercer d'influence sur ses décisions. Il n'a pas de comptes à rendre à l'Assemblée nationale et encore moins à nous, simples citoyens. Et c'est lui qui décide de déclencher les élections quand ça lui semble opportun. Sous cette forme, et compte tenu de la situation de dépendance dans laquelle se trouvent nos représentants à l'égard des partis politiques auxquels ils appartiennent presque toujours, le droit de vote qui nous est accordée par la Charte est bien peu de chose et ne saurait nous donner un véritable contrôle, en tant que corps politique (l'ensemble des citoyens), sur ce qui est décidé par la classe politique qui nous gouverne.

Ce que nous ne pourrions pas obtenir en votant, nous pourrions l'obtenir en nous lançant en politique, nous dira-t-on. Mais en décidant de nous présenter comme candidats à une élection, nous nous retrouvons dans la même situation que nos représentants à l'Assemblée nationale. Ce serait nous tromper lourdement, si nous ne sommes pas déjà des personnalités publiques et si nous ne disposons pas de grandes sommes d'argent pour faire campagne, que nous avons une chance de remporter une élection contre les candidats même obscurs qui représentent les partis politiques bien connus de nos concitoyens et qui ont à leur service la machine publicitaire de ces partis pour faire campagne. Puis même si nous étions élus à l'Assemblée nationale, le temps de parole et le pouvoir que nous aurions seraient insignifiants en comparaison du temps de parole et du pouvoir qu'ont les députés qui appartiennent à des partis politiques et qui font bloc. Nous nous tromperions aussi lourdement en nous imaginant qu'en étant nommés candidats par l'un de ces partis, nous pourrions nous soustraire à la ligne de parti si nous sommes élus, et peut-être même transformer ce parti de l'intérieur, pour procurer aux députés une véritable autonomie politique et un réel pouvoir de représentation des électeurs à l'Assemblée nationale. Nous serions des députés de deuxième ordre, voire de troisième ou de quatrième ordre, invariablement assujettis à la ligne de parti, et dont on punirait les écarts par l'exclusion du parti. Quant à occuper des fonctions de ministre, il ne nous faut même pas y penser, pour nous qui n'avons pas de relations dans la classe politique, à moins de gravir petit à petit les échelons au sein du parti, ce qui prend beaucoup de temps et ce qui demande une forte adhésion à la ligne de parti.

Bref, le droit de nous présenter comme candidats à une élection se réduit à ceci : ou bien nous présenter comme candidats indépendants dans le but de représenter à l'Assemblée nationale nos idées, en ne pouvant pas raisonnablement espérer être élus et, si jamais cela arrive, en y étant marginalisés et impuissants ; ou bien nous faire nommer candidats par un parti politique et devenir son représentant pour accroître nos chances d'être élus, en nous mettant dans une position où nous devons défendre les idées du parti à l'Assemblée nationale, au lieu de défendre les nôtres.

En raison de la forme de nos institutions politiques et de notre système électoral, nous ne pouvons pas nous présenter comme candidats au poste de premier ministre ou de ministre. Il est entendu que quand on nous dit que nous avons le droit de nous présenter à une élection, c'est en tant que candidats à un poste de simple député. Les candidats au poste de premier ministre sont

nommés par les partis politiques. Puisqu'il n'y a pas d'élection pour élire le premier ministre (à la manière des élections présidentielles aux États-Unis et en France), le poste de premier ministre est donné automatiquement au chef du parti qui obtient le plus de sièges à l'Assemblée nationale à l'occasion d'une élection législative. Si nous pouvons considérer que les citoyens élisent d'une certaine manière le premier ministre en votant pour le candidat qui représente son parti politique dans la circonscription dans laquelle ils habitent, il n'en demeure pas moins vrai que nous ne pouvons pas prétendre aux plus hautes fonctions politiques à moins d'avoir nos entrées dans les partis politiques les plus importants, ce qui n'est pas donné aux simples citoyens que nous sommes. Et nous ne disposons pas de l'argent et du temps nécessaires pour constituer notre propre parti politique et consacrer des années à son ascension dans les intentions de vote, surtout que plusieurs d'entre nous se trouvent dans une situation économique encore plus précaire en raison de la manière désastreuse de « gérer la pandémie » qu'a choisi le gouvernement.

Nous ne pouvons pas davantage espérer devenir ministre de la Santé et des Services sociaux, par exemple, puisque les ministres ne sont pas élus en tant que ministres par les citoyens ou par leurs représentants à l'Assemblée nationale, mais sont nommés par le chef du parti qui détient le plus de sièges à l'Assemblée nationale, lui-même ayant été nommé candidat au poste de premier ministre par son parti et ayant été élu non pas à titre individuel, mais en tant que chef de parti politique.

Il en résulte, dans le contexte de la crise actuelle, que nous sommes dépourvus de moyens d'action politique, au sens où cette action est rendue possible par nos institutions politiques et notre système électoral. Même si notre impuissance politique se fait d'autant plus sentir que nos autorités politiques nous gouvernent par décrets, nous aurions tort de l'attribuer simplement à la crise actuelle. En effet, notre gouvernement ne nous prive pas de droits politiques dont nous aurions disposés avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, pour la simple raison que ces droits ne nous sont pas reconnus par la Charte et n'ont jamais été rendus possibles par nos institutions politiques. Cela n'a manifestement jamais été le but de la Charte et de ces institutions. J'y vois un signe que nos institutions ne se sont jamais entièrement dégagées de la monarchie constitutionnelle britannique, à laquelle elles sont encore liées officiellement, la reine d'Angleterre étant, formellement du moins, chef d'État selon les lois constitutionnelles canadiennes, d'où l'existence des fonctions honorifiques de gouverneur du Canada et de lieutenants-gouverneurs des provinces. Le principe même de la Charte relève de la monarchie : le monarque, dans sa mansuétude ou parce qu'il y a été contraint, daigne accorder à ses sujets certains droits et certaines libertés, ce qui impose des limites à son pouvoir et le rend moins arbitraire. Même si c'est beaucoup mieux qu'une monarchie absolue, surtout quand elle est de droit dit divin, nous sommes encore loin de la république démocratique, surtout en matière de droits politiques, lesquels le monarque accorde avec parcimonie à ses sujets, pour ne pas trop entamer son pouvoir politique et ébranler son autorité.

Bref, la crise actuelle a pour effet, quant à nos droits politiques, de rendre évident un état de fait bien antérieur. Nous pourrions tout au plus considérer qu'on nous brime dans nos droits politiques en empêchant nos représentants de délibérer des mesures sanitaires adoptées par le gouvernement grâce à des décrets. Mais nos représentants le pourraient s'ils le voulaient, c'est-à-dire s'ils avaient une certaine autonomie politique dont ils sont en fait presque entièrement dépourvus en raison de leur dépendance à l'égard des partis politiques qu'ils représentent au lieu de nous représenter. Rien n'empêche, dans la Loi sur la santé publique, l'Assemblée nationale de révoquer l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement. C'est même ce qui est attendu de l'Assemblée nationale dans cette loi (qui semble supposer, assez bêtement, ou hypocritement, l'indépendance des membres de l'Assemblée nationale), le gouvernement pouvant seulement déclarer l'état d'urgence sanitaire pour une courte période et devant le renouveler régulièrement pour pouvoir continuer à décréter de nouvelles mesures et maintenir celles déjà en place, et l'Assemblée nationale pouvant révoquer l'état d'urgence sanitaire. Mais l'Assemblée ne le fait pas, les députés du parti au pouvoir et majoritaire suivant la ligne de parti, et les partis d'opposition s'accommodant fort bien de l'état d'urgence sanitaire, car ils auraient pu essayer d'entamer une procédure de révocation même si elle est vouée à l'échec en raison de la répartition des sièges, ne serait-ce que pour donner une tribune aux représentants qui s'opposent à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures imposées par décrets. Rien d'étonnant à cela compte tenu de la facilité avec laquelle le gouvernement a réussi à rallier les partis d'opposition, malgré des divergences sur la radicalité des mesures et leur importance relative, les partis d'opposition exprimant le désir d'aller plus loin ou moins loin que le gouvernement sur tel ou tel point.

Il en résulte qu'après la fin de l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement devrait pouvoir assez facilement adopter des lois pour faire durer certaines des mesures sanitaires déjà en place, en imposer d'autres et continuer à nous priver de certaines de nos libertés et de certains de nos droits, par exemple ceux qu'on nous accorde dans le premier chapitre de la Charte, le tout avec la complicité de l'Assemblée nationale. Dans le meilleur des cas, nous assisterons à des tractations entre partis politiques, et non à une véritable délibération impliquant des positions politiques très différentes et des critiques fermes de l'autoritarisme du gouvernement à l'égard de la population. Même quand les partis politiques critiquent l'autoritarisme du gouvernement, il faut nous demander s'ils sont contre les abus d'autorité du gouvernement à notre égard, ou s'ils sont plutôt mécontents d'être tenus à l'écart de l'exercice autoritaire du pouvoir politique, que le gouvernement et le parti au pouvoir gardent jalousement pour eux. Ce qui m'amène à conclure que la fin de l'état d'urgence sanitaire annoncé par le gouvernement ne signifierait pas la fin de la crise actuelle, qui n'est pas simplement sanitaire et qui est aussi politique. S'il est vrai que nous pourrions connaître une période de calme relatif après la fin de l'état d'urgence sanitaire, il est légitime de craindre la pérennisation de l'autoritarisme gouvernemental, ainsi qu'un autre déferlement autoritaire, que la moindre étincelle pourrait provoquer.

\*\*\*

Je me suis éloigné, dans ce billet, de la stricte analyse de la Charte que je m'étais proposée de faire quand j'ai entrepris la rédaction de cette série de billets. Mais le chapitre II sur les droits politiques est d'une telle pauvreté que je me suis laissé entraîner dans un mouvement d'analyse beaucoup plus ample et dont j'espère qu'il montre la vacuité de ce chapitre et le caractère fort limité et même illusoire des droits politiques qu'on prétend nous accorder. Car il ne s'agit que de mots vides, que de formules convenues. Puisque nos autres droits et nos libertés dépendent grandement de nos droits politiques, la Charte peut difficilement constituer une garantie solide pour nos droits et nos libertés pris dans leur ensemble. Car nous sommes les meilleurs défenseurs de nos droits et de nos libertés. Leur défense n'est pas quelque chose que nous pouvons déléguer entièrement ou presque entièrement à des représentants, surtout quand la carrière politique de ces derniers dépend des partis politiques auxquels ils appartiennent et qu'ils se retrouvent à représenter, au lieu de nous représenter. Ce serait de la bêtise profonde que de continuer à nous fier à ces représentants intrinsèquement corrompus pour défendre nos intérêts, nos droits et nos libertés. Comme ce serait de la folie de continuer à faire aveuglément confiance aux personnes qui constituent le gouvernement actuel ou qui constitueront les gouvernements qui lui succéderont (peu importe le parti politique) et à les croire bienveillantes à notre égard, pour pouvoir continuer à dormir d'un sommeil profond.

Pour en revenir à la Charte, si elle a une fonction quant à nos droits politiques, c'est celle de nous donner l'impression que nous vivons dans une démocratie. Mais le chapitre qui leur est consacré est tellement bref, vide, sommaire, pour ne pas dire rudimentaire, que j'en viens à me dire que nous pourrions le retirer de la Charte sans que cela n'affecte de manière notable les autres chapitres. Ce que l'analyse des chapitres suivants permettra peut-être de confirmer ou d'infirmer.



## 101. Dissection de la Charte des droits et libertés de la personne à la lumière de la crise actuelle (3)

24 octobre 2021

Je poursuis ici l'analyse de la Charte des droits et libertés de la personne<sup>54</sup>. En relisant le deuxième billet de cette série, publié hier, je viens de remarquer que j'ai passé du chapitre I, analysé dans le premier billet, au chapitre II, en oubliant d'analyser le chapitre I.1. Je veux remédier maintenant à cet oubli, mais sans analyser les articles un à un comme j'ai fait dans les billets précédents. Certains d'entre eux ne concernent pas directement la crise actuelle, alors que d'autres répètent ce qui a été dit dans d'autres articles, mais en faisant varier quelque peu le contexte d'application.

Je rappelle encore une fois que, même si je m'intéresse ici aux droits et aux libertés qui nous sont reconnus dans la Charte, ce que j'écris dans ce billet ne constitue pas un avis juridique. Comme dans les autres billets de cette série, il s'agit de voir jusqu'à quel point nos autorités politiques et sanitaires respectent ou ne respectent pas nos droits et nos libertés sous prétexte d'urgence sanitaire, et dans quelle mesure la Charte protège véritablement nos droits et nos libertés.

---

<sup>54</sup> <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/c-12> (consulté le 24 octobre 2021)

Le chapitre I.1 a pour titre « Droit à l'égalité dans la reconnaissance et l'exercice des droits et libertés ». Alors que le chapitre I décrit les droits et libertés que sa Majesté nous accorde, le chapitre I.1 traite des formes de discrimination à éviter quant à ces droits et à ces libertés :

*« 10. Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.*

*Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit. »*

Si nous avons de bonnes raisons de considérer l'idéologie sanitaire comme une sorte de nouvelle religion, et même de religion d'État (voir l'analyse de l'article 9.1 dans le premier billet de cette série), nous pouvons considérer que les personnes qui n'adhèrent pas à cette religion sont susceptibles d'être discriminées, soit parce qu'on les prive de certains de leurs droits et libertés et les exclut, soit parce qu'on accorde des privilèges aux fidèles de cette religion, ou du moins aux personnes qui affectent de croire aux dogmes de cette religion et d'agir conformément à eux, entre autres pour ne pas être discriminées. C'est par exemple le cas des personnes qui contestent la gravité de la COVID-19, qui jugent que les données rendues publiques par le gouvernement sont souvent fausses ou présentées de manière trompeuse, qui ne croient pas que les vaccins sont le seul moyen de venir à bout du virus, qui doutent de l'efficacité et de la sécurité des vaccins, qui sont d'avis que nous devrions faire preuve de beaucoup plus de prudence avant de les injecter à toute la population, etc. Ne les prive-t-on pas souvent de leur droit de s'exprimer dans les grands médias ? Ne les y dénigre-t-on pas en les qualifiant de récalcitrants, de complotistes, de covidiot et de tarés, notamment dans les chroniques du Père Lagacé ? Ne porte-t-on pas atteinte à leur réputation en les tenant responsables d'éclosions simplement parce qu'elles tiennent des propos non orthodoxes, ne respectent pas les règles sanitaires de manière rigoureuse et ne sont pas vaccinées, sans qu'on examine l'hypothèse que le virus peut très bien se propager parmi le personnel enseignant et les élèves d'une école même s'ils sont vaccinés et même s'ils portent en permanence le masque, sans avoir besoin de l'aide des récalcitrants non vaccinés ? Et nous pourrions en dire autant de ceux qui, en raison de leurs convictions politiques (par amour de la démocratie), pensent que le gouvernement abuse de son pouvoir, s'ingère dans des aspects de la vie sociale et privée des citoyens qui ne le regardent aucunement, qu'il utilise l'idéologie sanitaire pour obtenir leur obéissance et leur complicité et qu'il

bafoue le principe de la laïcité de l'État, en érigeant cette idéologie en religion officielle.

En fait, la manière dont les membres du gouvernement, les membres des partis d'opposition et les journalistes exercent des pressions sur ces personnes, à cause de divergences en matière de religion et de politique, peut être considérée comme des menaces ou à tout le moins comme du harcèlement. Pourtant, cela est formellement interdit par la Charte :

*« 10.1. Nul ne doit harceler une personne en raison de l'un des motifs visés dans l'article 10. »*

Nous pouvons nous demander pour quels motifs (même s'ils ne font pas partie de la liste qui se trouve à l'article 10) il pourrait être légitime de harceler un groupe de personnes, surtout publiquement, surtout quand on occupe d'importantes fonctions politiques, surtout quand on dispose de puissants moyens de communication, en doutant toutefois que le châtement de tels comportements permette d'améliorer la situation, les puissants harceleurs pouvant en faire une arme de plus à utiliser contre les personnes qu'ils harcèlent et qui ripostent, qui pour leur part ne sont pas en position de force et peuvent difficilement utiliser cette arme contre leurs puissants harceleurs.

Il en va autrement quand un avis, un symbole ou un signe a pour effet la discrimination de personnes, au sens où elles sont privées de certains de leurs droits et de certaines de leurs libertés, par opposition à des paroles porteuses d'opinions discriminatoires, mais qui n'entraînent pas une privation de droits ou de libertés pour les personnes visées. Dans ce cas, l'interdiction est de rigueur :

*« 11. Nul ne peut diffuser, publier ou exposer en public un avis, un symbole ou un signe comportant discrimination ni donner une autorisation à cet effet. »*

Le décret du ministre de la Santé et des Services sociaux qui, par l'entrée en vigueur du passeport vaccinal, interdit aux personnes non vaccinées l'entrée dans certains lieux publics et la participation à certaines activités, implique une forme de discrimination à l'égard de ces personnes, alors que les personnes vaccinées bénéficient de privilèges. Et le code QR qui permet la vérification du statut vaccinal par les opérateurs des lieux publics et les organisateurs des activités visées constitue certainement un signe ou, si l'on préfère, un dispositif discriminatoire : ceux qui peuvent présenter un code QR valide peuvent entrer, mais les portes demeurent fermées pour les autres. Quant aux affiches conçues par le gouvernement qui se trouvent à l'entrée des établissements qui doivent se conformer aux exigences du gouvernement et qui disent aux clients qu'ils doivent présenter leur passeport vaccinal pour entrer, elles discriminent ouvertement les non-vaccinés qui n'ont pas le droit d'entrer dans ces établissements.

L'article 15 interdit pourtant formellement le fait d'empêcher, par discrimination, l'accès à des lieux publics à certaines personnes.

*« 15. Nul ne peut, par discrimination, empêcher autrui d'avoir accès aux moyens de transport ou aux lieux publics, tels les établissements commerciaux, hôtels, restaurants, théâtres, cinémas, parcs, terrains de camping et de caravaning, et d'y obtenir les biens et les services qui y sont disponibles. »*

Les promoteurs du passeport vaccinal diront que cette pratique n'est pas discriminatoire, mais sanitaire. Les personnes qui pratiquent la discrimination reconnaissant rarement que c'est le cas, nous ne pouvons pas prendre ces paroles pour argent comptant. Le fait que les promoteurs de ces dispositifs reconnaissent parfois ouvertement que l'implantation du passeport vaccinal sert à obtenir, grâce à l'interdiction d'accéder à certains lieux publics, la vaccination des personnes non vaccinées (qui se joindraient ainsi à la grande communauté des bonnes personnes vaccinées) nous autorise à douter de l'affirmation selon laquelle il ne saurait s'agir de discrimination. On prétendra que cette conversion obtenue par une certaine forme de contrainte sert des fins sanitaires en ce qu'elle résulte en une augmentation de la couverture vaccinale. Mais il faudrait se décider : le passeport vaccinal sert-il à éviter la propagation du virus dans les lieux visés, ou sert-il à obtenir la vaccination des hésitants et des récalcitrants en leur rendant la vie aussi désagréable que possible, ce qui serait censé procurer un bénéfice sanitaire à l'ensemble de la société ? Ce flottement devient encore plus louche étant donné puisqu'il est douteux que les lieux et les activités visés contribuent plus que les autres à la propagation du virus. Si bien que cette exclusion partielle de la vie sociale, dont la finalité serait la conversion sanitaire des personnes discriminées, ressemble aux moyens dont pourraient user les pontifes d'une religion officielle majoritaire pour obtenir la conversion des minorités infidèles et, à leurs yeux, obtenir des bénéfices comme une augmentation de la cohésion sociale et la disparition d'idées et de comportements qu'ils croient dangereux pour l'ordre public et la sécurité nationale.

L'article 16 concerne précisément la discrimination dans les milieux de travail :

*« 16. Nul ne peut exercer de discrimination dans l'embauche, l'apprentissage, la durée de la période de probation, la formation professionnelle, la promotion, la mutation, le déplacement, la mise à pied, la suspension, le renvoi ou les conditions de travail d'une personne ainsi que dans l'établissement de catégories ou de classifications d'emploi. »*

Il est difficile de voir comment l'obligation vaccinale pour les travailleurs de la santé, qui devrait entrer en vigueur à la mi-novembre (après un premier report), peut être compatible avec cet article. Même si on peut essayer d'invoquer toutes sortes de prétextes sanitaires, il y a discrimination quand même. Ce qui apparaît clairement quand les défenseurs de cette obligation affirment que les travailleurs de la santé doivent donner l'exemple (être contraints à donner l'exemple) au reste de la population en matière de



vaccination, ou que la population ayant fait de grands sacrifices pour les travailleurs de la santé, ce serait la moindre des choses qu'ils acceptent tous d'être vaccinés en retour. Nous sommes alors bien loin des justifications sanitaires étayées par la science. Cela devient encore plus manifeste quand on a recours aux mêmes raisons pour les députés et tous les fonctionnaires. Les députés et les fonctionnaires devraient tous être vaccinés pour donner l'exemple à la population. Les fonctionnaires, qui ont continué à être rémunérés aux frais des contribuables depuis l'arrivée du virus, devraient se faire vacciner pour réintégrer leurs bureaux au plus vite, ou être suspendus sans solde.

L'article 17 concerne la discrimination opérée par les ordres professionnels et les autres associations professionnelles :

*« 17. Nul ne peut exercer de discrimination dans l'admission, la jouissance d'avantages, la suspension ou l'expulsion d'une personne d'une association d'employeurs ou de salariés ou de tout ordre professionnel ou association de personnes exerçant une même occupation. »*

Les ordres professionnels du secteur de la santé ne peuvent pas justifier la suspension des permis d'exercice de leurs membres non vaccinés par la protection de la santé des malades, comme ils se sont engagés à le faire quand l'obligation vaccinale entrera en vigueur. À quoi sert cette suspension puisque les professionnels de la santé seront systématiquement suspendus sans solde par leur employeur et ne pourront pas recommencer à travailler, au même endroit ou ailleurs, tant que sera en vigueur cette obligation ou tant qu'ils ne seront pas vaccinés ? Il est alors manifeste que le but d'une telle suspension est d'ostraciser ces professionnels non vaccinés et d'exercer des pressions supplémentaires sur eux pour qu'ils se conforment à l'impératif vaccinal. L'idée, grâce à la suspension de leur permis d'exercice, d'empêcher les médecins de faire des consultations par vidéoconférence est simplement absurde d'un point de vue sanitaire, en ce que cette pratique professionnelle ne saurait constituer une menace pour la santé du personnel soignant et pour les malades, et peut au contraire permettre aux malades d'obtenir malgré tout une consultation médicale (qui, dans certains cas, peut se substituer à une consultation en personne et vaut sans doute mieux que rien), alors qu'on ne cesse de nous parler de délestage dans le réseau de la santé.

Le Collège des médecins a interdit, l'année dernière, aux médecins québécois d'exprimer publiquement des opinions qui ne sont pas en accord avec la Science, les mesures sanitaires du gouvernement et l'ensemble de sa gestion de la crise dite sanitaire, en les menaçant de sanctions disciplinaires. Le Collège punit ou menace de punir ses membres pour ce qu'il considère être des délits d'opinion, sous prétexte que ces opinions affaibliraient l'adhésion de la population aux mesures sanitaires et constitueraient une menace pour la santé et la sécurité de la population, sans qu'on envisage que, si ces doutes ou ces critiques sont légitimes, il se pourrait que ce soit la gestion de la crise dite sanitaire par le gouvernement qui constitue un danger pour la population, et pas seulement pour sa santé et sa sécurité.

D'autres ordres professionnels, qui n'ont pourtant rien à voir avec la santé, entreprennent contre certains de leurs membres des procédures pour les radier, sous prétexte qu'ils ont un comportement inapproprié et qu'ils expriment publiquement des opinions indignes de leur profession, par exemple celle de comptable.

Tout ceci montre clairement que les ordres professionnels infligent ou cherchent à infliger des sanctions à ceux de leurs membres qui défient l'orthodoxie politique et sanitaire, et qui sont par conséquent traités comme des hérétiques qu'il faudrait ramener sur le droit chemin, dont il faudrait obtenir la rétraction ou dont il faudrait purger ces ordres professionnels, au nom de leur respectabilité. On ne fait donc aucun cas de cet article de la Charte, et ce, impunément.

\*\*\*

Je n'ignore pas que la Commission responsable de l'application de la Charte est bien loin de pouvoir concevoir l'existence d'une idéologie sanitaire ou d'une religion sanitaire, surtout quand elle a une allure scientifique et prétend à la plus haute moralité. Si cette piste d'analyse peut être fructueuse pour nous, qui sommes déniés, c'est autre chose pour les personnes qui siègent à la Commission. Sans doute seront-elles parmi les dernières à se déniaiser, à supposer que cela arrive un jour. Malheureusement, les bien-pensants tendent à reconnaître les religions et les idéologies pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire comme très nuisibles, seulement quand elles ont déjà fait beaucoup de mal. En attendant, ces bonnes âmes s'accommodent d'elles ou y adhèrent même.

Pour cette raison, il faudrait, autant que possible, ne pas admettre de cas dans lesquels les droits et les libertés qu'on nous reconnaît dans la Charte pourraient être légitimement suspendus ou abolis, sous prétexte d'urgence sanitaire ou sous quelque autre prétexte. Autrement, on prétend nous accorder des droits et des libertés tout en fournissant au gouvernement les moyens de nous les retirer facilement.

En ce sens, nous pourrions considérer qu'on porte atteinte à nos droits et à nos libertés dès que le gouvernement, ou qui que ce soit d'autre, nous prive de ces droits et de ces libertés, indépendamment de possibles motifs discriminatoires, sans avoir préalablement démontré que cette privation est absolument nécessaire, qu'elle n'a pas plus d'inconvénients que d'avantages, qu'il n'y a pas d'autres possibilités qui seraient plus avantageuses ou qui comporteraient moins d'inconvénients. Ce qui devrait se faire ouvertement, dans le cadre d'un débat contradictoire à l'Assemblée nationale et, plus largement, d'un débat public. À défaut de faire une telle démonstration, le gouvernement devrait être dans l'impossibilité d'aller de l'avant ou, s'il décidait de n'en faire qu'à sa tête, s'exposerait automatiquement à des poursuites pouvant avoir des graves conséquences pour les personnes qui le composent.

C'est tout le contraire qui se produit actuellement : on présume que le gouvernement a de bonnes raisons de nous priver de nos droits et de nos libertés, sous prétexte d'urgence sanitaire ; et ce serait nous qui aurions le fardeau de la preuve et devrions prouver que nos droits et nos libertés sont brimés injustement et que nous sommes victimes de discrimination, seulement pour les motifs reconnus et énumérés dans la Charte. En attendant d'être entendus par les tribunaux ou à défaut de l'être, nous sommes privés de certains de nos droits et de certaines de nos libertés. Si bien que la Charte a toujours du retard sur les événements et ne saurait être considérée comme une véritable garantie de nos droits et de nos libertés.



## 102. Contre-offensive contre deux croisés

16 octobre 2021

Depuis le temps que les journalistes de La Presse militent, tels des croisés, pour la conversion forcée ou l'expulsion des travailleurs de la santé non vaccinés et par conséquent infidèles, il fallait bien s'attendre à ce qu'ils répandent des torrents d'encre – à défaut de pouvoir répandre le sang, pour l'instant – à la suite du report de la date butoir pour se soumettre à l'impératif vaccinal. Jadis la philosophie était soumise à la théologie. D'autres ont plus tard voulu mettre la littérature au service de l'action politique conçue de la manière la plus bornée et la plus stupide qui soit. Enfin, nous vivons à une époque où le journalisme (ou ce qu'il en reste) a l'obligation de s'engager dans la grande campagne de vaccination massive, à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale. Au Québec, La Presse compte probablement (il faudrait faire une étude scientifique pour nous en assurer) parmi ses employés la plus grande concentration d'écrivains engagés (ou enragés) de toute la presse écrite. Comme ils sont légion, comme nous ne devons pas gaspiller nos forces en nous engageant dans autant de combats qu'il y a de spécimens de cette sale engeance, je m'en tiendrai ici à contre-attaquer deux des têtes d'affiche (ou têtes de nœud) de la lugubre comédie que le pouvoir médiatique s'efforce de nous faire jouer pour le reste de nos jours (ce qui ne saurait peut-être pas durer longtemps pour certains vaccinés, comme quoi les vaccins pourraient

finalement servir à quelque chose). J'ai nommé Patrick Lagacé, en qui s'incarne la tendance expulsionniste, dont l'arme de prédilection est le bâton ; et Isabelle Hachey, en qui s'incarne la tendance conversionniste, dont l'arme de prédilection semble être la carotte, même si en fait elle est prête à manier le bâton, en dernier recours, quand il le faut pour libérer la Terre Sainte des infidèles non vaccinés. Tout est donc ici affaire de nuances.

## **I. La profonde science politique et psychologique du Père Lagacé**

Dans le torchon que le Père Lagacé a publié le jour même de l'annonce de ce report (« Les antivax ont gagné »<sup>55</sup>, La Presse, 13 octobre 2021), nous pouvons constater qu'être un papa et un ministre, c'est tout un pour lui. Tout comme être un enfant et un citoyen :

*« C'est une consternante volte-face qu'a dû piteusement faire le ministre de la Santé. Quiconque a des enfants connaît cette leçon universelle : il ne faut jamais faire de menaces qu'on ne mettra pas à exécution.*

*Ne jamais dire à un enfant que la PlayStation sera rangée sous clé pendant une semaine si fiston fait - ou s'il ne fait pas - quelque chose.*

*C'est de la simple psychologie de base. C'est vrai dans toutes les sphères de la vie, qu'on soit parent ou ministre. Faire une menace et ne pas la mettre à exécution, c'est perdre toute crédibilité quand on devra faire une autre menace. »*

N'en déplaise au Père Lagacé, les citoyens québécois ont voté pour élire des représentants à l'Assemblée nationale et des chefs politiques, pas pour se donner à eux-mêmes des mamans et de papas qui les traitent comme des enfants. Et ce ne sont pas seulement les récalcitrants qui sont traités comme des enfants, mais tous les citoyens du Québec. Car il peut y avoir des enfants désobéissants et des enfants sages comme des images. Il suffit de voir sur quel ton le Maréchal du Québec et le Pape de la Santé nous parlent pendant les points de presse pour constater que c'est l'ensemble des Québécois qui est infantilisé. Le Père Lagacé, avec son manque de tact habituel et imbu de la puissance que lui confèrent ses fonctions de héraut dans la grande armée des croisés, a au moins le mérite d'avoir dit les choses comme elles sont. Peut-être ouvrira-t-il les yeux à certains de ses lecteurs, qui jusque-là suivaient aveuglément son étendard.

La psychologie n'est pas le fort du Père Lagacé. La sienne est simple et « basique », au mieux. Appliquer les mêmes principes psychologiques à des enfants et à des adultes, il faut quand même le faire. Car s'il faut traiter les adultes comme des enfants, comment les adultes pourraient-ils éduquer les enfants ? De quel droit prétendraient-ils le faire ? Pourquoi le Père Lagacé, qui

---

<sup>55</sup> <https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2021-10-13/les-antivax-ont-gagne.php>  
(consulté le 16 octobre 2021)

semble se considérer comme un phare pour les ouailles vaccinées, constituerait-il une exception ?

Nous pouvons aussi nous demander quelle réaction psychologique le Père Lagacé cherche à produire chez ses lecteurs, et aussi s'il s'est lui-même posé la question. Nous faire dire crûment que nous devons être gouvernés comme des enfants, c'est pour le moins dire déplaisant, d'autant plus que c'est ce qui se passe, pour qui sait voir clair. Mais en y regardant de plus près, il se pourrait que le Père Lagacé soit en fait un psychologue habile et profond. Il compte sur le fait que ses lecteurs, ramollis par 19 mois d'intense et d'incessante propagande médiatique, l'imiteront en s'imaginant dans le rôle des parents et non dans celui des enfants, alors que la comparaison invite plutôt au contraire, tant il leur est impossible d'imaginer qu'on les traite, dans notre société soi-disant démocratique, comme de grands enfants. Et même si c'était le cas, plusieurs se diraient que la situation l'exige et que c'est pour notre bien. Ce qui dénote une grande naïveté, laquelle est justement un trait caractéristique des enfants.

Mais se pourrait-il que ce qui s'applique vraisemblablement aux lecteurs enrégimentés par le Père Lagacé s'applique aussi au Père Lagacé lui-même ? Les prêcheurs de croisade, quand ils ne sont pas simplement des pillards cyniques, ont besoin d'une figure parentale pour leur dire ce qu'ils doivent faire et ne pas faire, se faire donner une mission, et ainsi pouvoir être sauvés. Ce que nous avons crû être de la ruse, nous pouvons aussi bien l'attribuer à un retard développemental ou à une régression au stade infantile que le Père Lagacé aurait en commun avec ses suivants, ce qui serait accompagné d'une incapacité aiguë à se voir eux-mêmes et à comprendre qu'ils ne sont pas les adultes qu'ils croient être, mais qu'ils ont en fait une mentalité puérile qu'ils attribuent – par étroitesse d'esprit, projection et dogmatisme – aux infidèles qu'ils pourchassent justement parce que ces derniers refusent d'agir et d'être traités comme des enfants par de grands enfants qui se prennent pour des adultes et qui prétendent agir comme des parents avec eux.

Il est aussi particulier, pour le moins dire, de constater quelle importance le Père Lagacé accorde à la menace et à sa mise à exécution, en politique comme en pédagogie. À le lire, nous avons l'impression que l'art de gouverner et l'art d'éduquer se réduisent à l'art de punir. Ce qui en dit long sur sa conception de la vie en société.

Puis il y a punition et punition : c'est une chose pour un enfant d'être privé de jeux vidéos pour une semaine parce qu'il n'a pas rangé sa chambre, et c'en est une autre pour un professionnel de la santé d'être privé indéfiniment, peut-être définitivement, du droit d'exercer sa profession parce qu'il refuse de se faire injecter un produit pharmaceutique expérimental.

## **II. La foi inébranlable du Père Lagacé**

Comme il se doit d'un croisé, le Père Lagacé a la foi. Et même quand le Pape de la religion sanitaire fait une bévue et montre qu'il est faillible, la foi du

Père Lagacé ne s'en trouve pas ébranlée, bien au contraire, car il affecte d'être plus catholique que le Pape.

*« Bien sincèrement, je suis tombé des nues en voyant le gouvernement reculer, ce mercredi matin. Parce que j'étais bêtement convaincu que si Christian Dubé avait osé lancer, il y a six semaines, cette menace de suspendre les employés non vaccinés le 15 octobre, c'est que les données étaient de son bord.*

*Les données ?*

*Les statistiques anticipées sur l'effet de cette menace sur le taux de vaccination, les plans de contingence selon le nombre d'employés suspendus, etc. Le ministre est un obsédé des chiffres. Je m'étais donc dit qu'il avait lancé cette menace en toute connaissance de cause, en sachant qu'il pourrait la mettre à exécution.*

*J'avais tort : le ministre Dubé a fait une menace vide, il n'avait pas les moyens de ses ambitions. M. Dubé a expliqué qu'il repoussait simplement la date butoir d'un mois, pour éviter les ruptures de services... »*

Si je le croyais capable de changer d'idée, je dirais au Père Lagacé qu'il devrait en conclure que si le Pape de service a proféré des menaces sans connaître les données et comprendre la situation et les conséquences de ses actions, il est fort à parier que son incompréhension et son incompétence s'étendent bien au-delà de ces menaces. En effet, s'il manque à ce point de suite dans les idées, s'il a la cervelle assez délabrée pour ne pas comprendre que s'il suspend des milliers de professionnels de la santé pour cause de non-vaccination il pourrait y avoir de graves conséquences pour le système de santé, alors que lui-même brandit l'épouvantail de l'engorgement des hôpitaux, du délestage des soins et des ruptures de services si les non-vaccinés (y compris les professionnels de la santé) ne se font vacciner, qu'est-ce qui nous autorise à croire qu'il entend quoi que ce soit aux données sommaires qu'on lui fournit et qu'il présente dans ses points de presse et dans ses « tweets », qu'est-ce qui nous permet de croire qu'il entend quoi que ce soit aux bons ou mauvais effets, réels ou imaginaires, des mesures sanitaires et à l'efficacité et la sécurité des vaccins, par exemple ? Tout ça ne demande-t-il pas encore plus de jugeote ?

Pour enfoncer le clou dans le cercueil : se pourrait-il que le Père Lagacé, emporté par son zèle sanitaire, demeure bêtement convaincu que ce qu'a pu dire le Pape jusqu'ici a un rapport quelconque avec la réalité ?

### **III. L'étrange conception du terrorisme du Père Lagacé**

Le Père Lagacé se scandalise de cette petite « victoire » des récalcitrants, qui en fait ne perdent vraisemblablement rien pour attendre, comme les

principaux concernés devraient le savoir, si du moins ils sont plus futés que le bon Pape Christian :

*« J'ai un arrière-goût terrible en disant cela : les antivax ont gagné. Le même arrière-goût que je ressens quand des terroristes libèrent des otages, parce qu'on sait bien qu'il a fallu les payer pour les faire libérer. On libère des innocents, mais on encourage les bourreaux à recommencer. »*

La comparaison de la situation actuelle avec une prise d'otages par des terroristes est sans doute venue à l'esprit du Père Lagacé pendant l'un de ses moments d'illumination comme lui seul en connaît. Voyons néanmoins si la lumière, au lieu d'aider le Père Lagacé à y voir clair, ne l'aurait pas plutôt aveuglé.

Qu'ont donc fait les professionnels de la santé non vaccinés pour mériter d'être comparés à des terroristes ? Aux dires mêmes du Père Lagacé, c'est le Pape Christian qui les a menacés de suspension sans solde, mais sans être en position d'exécuter ses menaces. Mis par le Pape dans une position qu'ils n'ont pas voulue, qu'ont-ils fait d'autres que de ne pas céder, contrairement à ce qu'espérait le Pape pour obtenir d'eux leur conversion vaccinale ? Ne sont-ce pas précisément eux les otages, ce qui fait du Pape et de ses croisés les terroristes de la comparaison ? Il faut vraiment que le Père Lagacé soit de mauvaise foi – d'ailleurs existe-t-il une bonne foi ? – pour inverser la situation et peindre en terroristes ces professionnels de la santé, alors qu'ils ont justement refusé de payer leur rançon (leur vaccination) pour ne pas être suspendus sans solde.

#### **IV. La distinction entre l'opinion et la lubie selon le Père Lagacé**

Pour le Père Lagacé, les choses sont claires, en apparence, comme ça arrive généralement aux gens qui ont la foi et qui n'ont recours au doute que pour mettre à l'abri leurs convictions profondes :

*« Je réserverai pour une autre chronique tout le mal que je pense de l'égoïsme de travailleurs de la santé qui ont « l'opinion » que la vaccination est inefficace ou dangereuse – ce n'est pas une opinion, c'est une lubie – et qui n'ont pas hésité à prendre en otages leurs concitoyens malades pour aller au bout de leurs délires de radicalisés. »*

La lubie, aux yeux du Père Lagacé, ce n'est même pas une opinion. Contrairement à l'opinion, on ne saurait avoir de bonnes raisons d'avoir une lubie. Une lubie, c'est ce qui n'est pas compatible avec les dogmes vaccinaux indiscutables pour lesquels milite le Père Lagacé, en prétendant aller encore plus loin que le Pape Christian. Ces dogmes étant vrais, tout ce qui ne leur est pas conforme devrait nécessairement être faux, et du même coup délirant et nuisible. Ce serait au nom de cette lubie de radicalisés que les travailleurs de la santé non vaccinés prendraient en otages les malades quand le Pape, avec pour



auxiliaires une armée de prêcheurs, les a menacés de les suspendre sans solde. Assurément.

## V. Le traitement humain des ressources humaines selon le Père Lagacé

Mais il arrive que le Père Lagacé, malgré son zèle sanitaire et vaccinal, fasse preuve d'humanité. Mais quelle humanité !

*« Pour le moment, il faut dire et redire que si nous avons un réseau de la santé qui ne gérait pas ses ressources humaines de façon inhumaine depuis des décennies, si le réseau de la santé ne traitait pas ses employés comme des numéros, si le réseau de la santé ne martyrisait pas depuis 25 ans ses infirmières à coup de temps supplémentaire obligatoire, nous n'en serions pas là.*

*Si le réseau de la santé ne gérait pas sans cesse à la petite semaine en surtaxant les employés réduits à des équipes qui ne suffisent pas à la tâche, nous aurions probablement pu nous passer des plus délirants de nos soignants, en cet automne 2021, nous aurions peut-être pu nous passer de ceux qui refusent encore de se faire vacciner. »*

Autrement dit : si le réseau de la santé avait géré humainement les bons soignants, c'est-à-dire ceux qui acceptent de se faire vacciner, il serait maintenant possible de traiter les mauvais soignants qui délirent et qui refusent de se faire vacciner comme des numéros jetables et faciles à remplacer, en les suspendant sans solde ou même en les congédiant.

\*\*\*

## VI. Le maniement de la carotte et du bâton selon la Mère Hachey

Dans un article manifestement écrit en réaction à celui du Père Lagacé (« Il fallait éviter le pire »<sup>56</sup>, La Presse, 13 octobre 2021), la Mère Hachey tente de justifier la volte-face du Pape Christian aux yeux de l'armée croisée : il fallait éviter le pire (la fermeture de lits, l'engorgement du système de santé, le délestage des soins, les ruptures de services, etc.), il ne faut pas voir ce report de la date butoir comme une simple victoire des antivaccins, il ne faut pas jouer aux dés avec la santé des Québécois, etc. Après quoi elle livre le message de réconciliation du Pape, prêt à accorder son pardon aux travailleurs de la santé non vaccinés qui mettront à profit le nouveau délai auquel on aurait généreusement consenti, par bonté de cœur :

*« Le ministre veut donner « une dernière chance » aux non-vaccinés du réseau de la santé. Il leur donne un mois de grâce, jusqu'au 15 novembre, pour*

<sup>56</sup> <https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2021-10-13/il-fallait-eviter-le-pire.php> (consulté le 16 octobre 2021)

*obtenir leurs doses. « Nous vous tendons la main et nous espérons sincèrement que vous allez la saisir. »*

*Pourquoi le feraient-ils ?*

*Maintenant que le ministre a montré son jeu, prouvant à la face du monde qu'il n'était pas du genre à mettre ses menaces à exécution, pourquoi diable se feraient-ils vacciner ? »*

Là n'est pas la question, quoi qu'en dise la Mère Hachey. Pourquoi les travailleurs de la santé non vaccinés accepteraient-ils de prendre la main qu'on leur tend alors qu'on continue à réclamer d'eux exactement la même chose, en reportant seulement la date butoir afin d'obtenir les moyens de mettre à exécution les menaces de suspension ? La Mère Hachey sait très bien de quoi il retourne, puisqu'elle a écrit, quelques paragraphes plus haut, ceci :

*« Vous me direz, avec raison, que laisser des préposés non vaccinés nourrir et laver des résidants, voilà ce qui risque de provoquer un incendie dévastateur, du genre de ceux qui ont ravagé les CHSLD au printemps 2020.*

*Mais la froide réalité, c'est qu'il n'y a pas de solution de rechange, pour l'instant.*

*Pour l'instant, il vaut mieux avoir des préposés non vaccinés que pas de préposés du tout. »*

Le Pape Christian, s'il avait pu le faire sans provoquer de manière trop évidente l'engorgement ou même l'effondrement du réseau de la santé pendant l'hiver, aurait certainement suspendu sans solde et sans le moindre regret tous les soignants qui persistent dans leur refus de se soumettre à l'obligation vaccinale. Et c'est ce qu'il fera probablement quand les renforts qu'il tâche d'obtenir seront arrivés, le 15 novembre ou plus tard. C'est comme si l'armée croisée, après s'être rendue maîtresse d'une ville, tâchait de faire croire aux habitants qui ne respectent pas les obligations vaccinales, qu'elle leur tend charitablement la main parce que, après s'être aperçue qu'on ne peut pas mettre les menaces d'expulsion aussi facilement à exécution, elle a décidé de reporter cette expulsion le temps que les colonisateurs vaccinés arrivent, en exhortant les infidèles à se convertir entre-temps. Ce n'est pas une main tendue, ce sont des menaces différées adressées à tous ceux qui refusent de se conformer à l'obligation vaccinale réitérée. Toute tentative de prétendre le contraire n'est qu'enfumage.

La Mère Hachey ne s'en cache même pas, la carotte étant une arme au même titre que le bâton pour obtenir le résultat voulu, à savoir un réseau de la santé purgé des soignants non vaccinés :

*« Il faut « avoir de l'empathie » pour eux, laisser à leurs collègues le temps de leur parler, a dit le ministre.*

*D'accord. Brandissons la carotte encore un peu, puisqu'on n'a pas d'autre choix. Puiſons à nouveau dans nos courtes réſerves d'empathie, si c'est ce qui fonctionne...*

*Mais bientôt, on aura convaincu tous ceux qui pouvaient encore se laisser convaincre. Espérons alors que le réseau sera assez solide pour qu'on puisse brandir le bâton. Et l'utiliser sans fléchir. Après 19 mois de pandémie, si vous refusez le vaccin, votre place n'est pas dans un hôpital ni dans un CHSLD. »*

Nous pouvons répliquer à la Mère Hachey qu'après 19 mois de propagande envahissante et agressive, si elle persiste à se rendre coupable de dogmatisme et de bigoterie, elle devrait abandonner le journalisme. Car sous les airs de modération et d'ouverture qu'elle affecte, c'est bien de ça qu'il s'agit. Autrement elle ne parlerait pas ainsi des soignants non vaccinés et, indirectement, des autres personnes non vaccinées :

*« Peut-être parce que les travailleurs de la santé non vaccinés ne sont pas tous les antivaccins enragés qu'on imagine.*

*Peut-être parce qu'ils ne sont pas tous des complotistes irrécupérables, intoxiqués aux théories débiles qui polluent les réseaux sociaux. Sûrement pas, en fait.*

*Il y en a parmi eux qui hésitent pour toutes sortes de (mauvaises) raisons. Ils se sentent invulnérables. Ils ont une peur bleue des aiguilles ou des effets secondaires. Ils sont frustrés par leurs conditions de travail et ne veulent plus se faire dire quoi faire... »*

Comme si la Mère Hachey et les autres prêcheurs de croisade étaient moins intoxiqués par l'idéologie sanitaire que diffusent les médias traditionnels, que ne le seraient les « complotistes irrécupérables » par des théories débiles qui circulent ou circuleraient sur les réseaux sociaux. Comme si on pouvait seulement avoir de mauvaises raisons de ne pas se faire vacciner, parce que le Vrai et le Bon, ce serait la Vaccination pour tous, comme toutes les personnes intelligentes et bonnes le sauraient. Comme si le fait d'en avoir assez de se faire dire quoi faire – par un gouvernement de plus en plus autoritaire et intrusif, qui semble vouloir prolonger indéfiniment l'état d'urgence sanitaire, qui gouverne par décrets et qui abuse des pouvoirs exceptionnels qu'il s'est accordés à lui-même – ne pouvait pas être une bonne raison de refuser la vaccination.

Mais soyons réalistes et revenons sur la réplique faite à la Mère Hachey quelques paragraphes plus haut : le métier de journaliste et celui de prêcheur de croisade tendant de plus en plus à se confondre, elle est tout à fait à sa place, hélas ! Il n'en demeure pas moins vrai que nous pouvons nous demander, en retournant le titre tapageur d'un article écrit par d'autres plumitifs (« Le cerveau

des antivaccins fonctionne-t-il différemment ? »<sup>57</sup>, La Presse, 13 octobre 2021), si le cerveau des croisés fonctionne différemment du nôtre, d'après les drôles d'idées qui sortent de leur boîte crânienne ou qui y pénètrent pour y trouver un terreau fertile. Car s'il y a effectivement d'importantes différences de fonctionnement entre nos cerveaux, il se pourrait bien que les débiles, ce soient eux.

---

57 <https://www.lapresse.ca/actualites/sciences/2021-10-13/le-cerveau-des-antivaccins-fonctionne-t-il-differemment.php> (consulté le 16 octobre 2021)



### **103. La corruption des politiciens, des institutions publiques et de la politique par l'idéologie sanitaire**

17 octobre 2021

Ce billet s'inscrit dans ma tentative (commencée dans les billets 94 et 95) d'enrichir et de complexifier la conception commune de la corruption, dans laquelle on confond les moyens généralement utilisés, par exemple les pots-de-vin, avec les fins visées ou les résultats obtenus, à savoir le fait de détourner nos institutions et les personnes qui y occupent des fonctions de leurs fins et des rôles qu'elles sont censées y jouer, et même de transformer en mal et de manière durable ces institutions et ces personnes, quand le mal ne se trouve pas initialement en elles, en raison d'un défaut de conception des institutions et d'une inaptitude morale et intellectuelle des personnes à assumer les responsabilités qu'on leur confie. Cette perversion et cette dégradation, c'est précisément ça, la corruption. Ainsi les institutions et les personnes peuvent-elles être corrompues ou se corrompre même quand personne ne donne des pots-de-vin. Ainsi pouvons-nous constater que la corruption en politique existe sans avoir à prouver que tel ou tel gouvernement a été soudoyé pour servir les intérêts d'une puissance étrangère.

## **La corruption du ministre et du ministère de la Santé et des Services sociaux**

Même si le personnage est fort antipathique à plusieurs d'entre nous, faisons un effort pour nous mettre à sa place. À la suite d'un remaniement ministériel, Christian Dubé a cessé d'être président du Conseil du trésor et a succédé à Danielle McCann à la tête du ministère de la Santé et des Services sociaux. Rien dans son parcours éducatif et professionnel ne l'a préparé à exercer ces fonctions. Il aurait aussi bien pu être nommé ministre des Transports, ministre de l'Éducation, ministre de la Culture et des Communications, ministre de la Justice ou ministre de la Sécurité publique. En temps normal, il lui aurait fallu du temps et des efforts considérables pour devenir ne serait-ce qu'un ministre de la Santé et des Services sociaux passable, dépendant grandement de la haute administration de son ministère pour comprendre le fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux et prendre des décisions passablement bonnes ou pas trop mauvaises. Mais Christian Dubé est devenu ministre de la Santé et des Services sociaux en juin 2020, 3 mois après la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, ce qui veut dire que les conditions d'apprentissage dont il a bénéficié à son entrée en fonction étaient loin d'être optimales pour comprendre l'ensemble de la mission de son ministère et les moyens dont il dispose pour l'accomplir. Encore pire, ce n'est même pas ce qu'on attendait de lui à ce moment et qu'on continue à attendre de lui, malgré quelques protestations des partis d'opposition et des journalistes. En fait, il n'est pas exagéré de dire qu'il n'est jamais devenu ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'il ne le deviendra vraisemblablement jamais ; il est devenu ministre de la Gestion de la COVID-19, ce qui veut dire ministre des Mesures sanitaires, du Dépistage, du Traçage des Contacts et, plus tard, de la Vaccination. Il pouvait difficilement en être autrement compte tenu de l'idéologie sanitaire qui s'était déjà imposée au moment de son entrée en fonction, et qui continue depuis à étendre son emprise sur le réseau de la santé et sur l'ensemble de notre société et de nos institutions. Ce à quoi contribue grandement le ministre Dubé lui-même.

La santé des Québécois ne se réduit assurément pas à la gestion de la COVID-19, même en la prenant sous toutes ses facettes. Mais le virus étant devenu l'ennemi public à combattre, c'est comme si le reste avait cessé d'avoir de l'importance ou du moins était relégué loin derrière la guerre au virus, pour devenir des enjeux de deuxième, de troisième ou de quatrième ordre : manque d'effectifs dans les hôpitaux, engorgement des hôpitaux, surmenage des travailleurs de la santé, report des examens et des chirurgies, etc. S'il est vrai que le ministre Dubé s'est parfois exprimé à ce sujet dans ses points de presse, ces problèmes n'ont été abordés que dans la perspective de la gestion de la COVID-19. S'il a manqué de personnel dans les hôpitaux, c'est parce que des travailleurs de la santé auraient attrapé le virus et été dans l'obligation de s'isoler. S'il y a engorgement dans les hôpitaux, c'est parce que la population et surtout les récalcitrants ne respecteraient pas suffisamment les mesures sanitaires. S'il y a report des examens et des chirurgies, c'est parce que les antivaccins tomberaient malades et encombreraient les hôpitaux. Bref, ce serait toujours la faute du virus, de la population et des récalcitrants. Ce qui est

assurément commode, puisque que cela dispense le ministre et les gestionnaires de la santé de prendre leurs responsabilités vis-à-vis de la population.

Mais ce n'est pas seulement le ministre de la Santé et des Services sociaux qui a été corrompu en devenant le ministre de la Gestion de la COVID-19. C'est aussi tout son ministère qui l'a été. En effet, sa mission a été changée en profondeur depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire : on n'entend presque seulement parler de la COVID-19, qui est devenue la priorité du Ministère. Qu'on pense à toutes les ressources financières et à tous les employés de l'État qui ont été affectés à la promotion des mesures sanitaires, à l'approvisionnement du matériel de protection (masques, visières, lunettes protectrices, gel désinfectant), au dépistage, au traçage des contacts et à la campagne de vaccination massive de toute la population, et qui ont donc été détournés des autres activités du Ministère. Qu'on pense à la modification des rapports du Ministère avec la population, en ce qu'il tente moins de soigner les malades que de lui dicter comment elle doit vivre pour qu'il y ait le moins de malades possible, par exemple qui elle peut ou ne peut pas fréquenter, à quelles conditions elle peut le faire, dans quelles circonstances elle doit s'auto-séquestrer même si elle n'a pas de symptômes et n'est donc pas malade, et les injections qu'elle doit recevoir pour être une bonne personne qui fait sa part pour garder sous contrôle la propagation du virus et peut-être pour revenir à la normalité. Autrement dit, le ministère de la Santé et des Services sociaux, dans sa « gestion de la pandémie », se retrouve à s'occuper davantage de ce qui se passe dans les restaurants, dans les bars, dans les salles de spectacle, dans les gyms, dans les commerces, dans les milieux de travail, dans les écoles primaires et secondaires, dans les cégeps, dans les universités, dans les lieux de culte et dans les transports publics, depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, que de ce qui se passe dans le réseau de la santé, surtout quand ce n'est pas lié à virus. N'aurait-il pas intérêt à s'occuper de ses propres affaires, au lieu de se mêler des affaires de tout le monde, sous prétexte que ce qui se passe dans le réseau de la santé aurait pour cause principale ce que les gens font et ne font pas dans les autres milieux sociaux et même à domicile ? N'est-ce pas substituer à la médecine l'ingérence dans la vie sociale et privée de toute la population, avec la surveillance et le contrôle social que ça implique ? N'est-ce pas la mission même du ministère de la Santé et des Services sociaux qui est alors corrompue et même pervertie ? N'est-ce pas, par les effets directs et indirects des mesures sanitaires sur la situation économique et le mode de vie des Québécois, contribuer à la dégradation de leur santé physique et mentale ? N'est-ce pas faire, par cet interventionnisme exacerbé, l'exact contraire de ce qu'on prétend faire et de ce qu'on devrait faire ?

### **La corruption des autres ministres et ministères**

Le ministre de la Santé et des Services sociaux n'est certainement pas le seul à avoir été corrompu par l'idéologie sanitaire ambiante, et à avoir été détourné de ses fonctions par elle. Le ministre de l'Éducation s'est vu, avec ses conseillers, dans l'obligation de résoudre des problèmes « sanitaires » qui n'ont

rien à voir avec l'éducation des enfants et des adolescents, et même de subordonner cette éducation à la « gestion de la pandémie » dans les écoles. Je pense à ces fastidieuses interventions sur la pratique de la distanciation entre les élèves et le personnel enseignant, sur le port du masque, sur la formation de groupes-bulles, sur l'accès à des tests de dépistage rapides, sur l'information des parents et du grand public à propos des cas confirmés dans chaque école, sur les enquêtes à mener sur le comportement des enseignants récalcitrants qui auraient causé des éclosions, etc. Les enseignants et les gestionnaires des écoles devant gérer toutes ces mesures sanitaires et veiller à ce qu'elles soient rigoureusement respectées pour qu'il n'y ait pas d'éclosions dans leur salle de classe ou dans leur école, c'est autant d'énergie et de temps qui sont perdus, c'est autant de tâches connexes qui les détournent de leur enseignement et de l'administration de leur institution, c'est autant de règles qui créent un contexte peu propice à l'éducation et un milieu de travail étouffant et même toxique. Si bien que la mission éducative dudit ministère et des enseignants est subordonnée aux impératifs de l'idéologie sanitaire et peut même leur être grandement sacrifiée, comme cela s'est produit quand la décision a été prise de fermer les écoles et d'envoyer les enfants et les adolescents à la maison, en tentant de compenser cette « rupture de service » par le télé-enseignement et le rôle accru des parents dans l'apprentissage de leurs enfants.

Et nous pourrions aussi parler des ministres et des ministères de la Sécurité publique, de la Justice, des Finances, de l'Économie, de Travail, du Tourisme et des Aînés, qui se sont tous retrouvés enrégimentés par l'idéologie sanitaire, laquelle a exigé d'eux une certaine réorientation de leur mission, quand ce n'est pas simplement le sacrifice à peine déguisé de cette dernière, par exemple en matière d'économie et de tourisme.

### **La corruption de la politique**

Nous pouvons nous demander si la politique elle-même n'a pas été corrompue par l'idéologie sanitaire. Car faire de la politique, depuis 19 mois, c'est essentiellement « gérer la pandémie ». Outre le fait que les politiques en matière de santé, d'éducation, d'économie, de travail, de tourisme et de justice, par exemple, ont été redirigées et même corrompues par l'idéologie sanitaire, presque toujours au détriment de la population québécoise, c'est la pratique même de la politique et le mode de fonctionnement des institutions politiques qui ont été modifiés pour le pire par l'idéologie sanitaire.

Le gouvernement, pour autant qu'il fournisse un semblant de justification sanitaire, peut gouverner arbitrairement en promulguant des décrets, sans délibération publique digne de ce nom, sans reddition de comptes, sans fournir l'accès aux données sur lesquels il prétend s'appuyer, parfois sans daigner fournir l'ombre d'une justification plus ou moins crédible, comme dans le cas du couvre-feu qu'on nous a imposé pendant plusieurs mois.

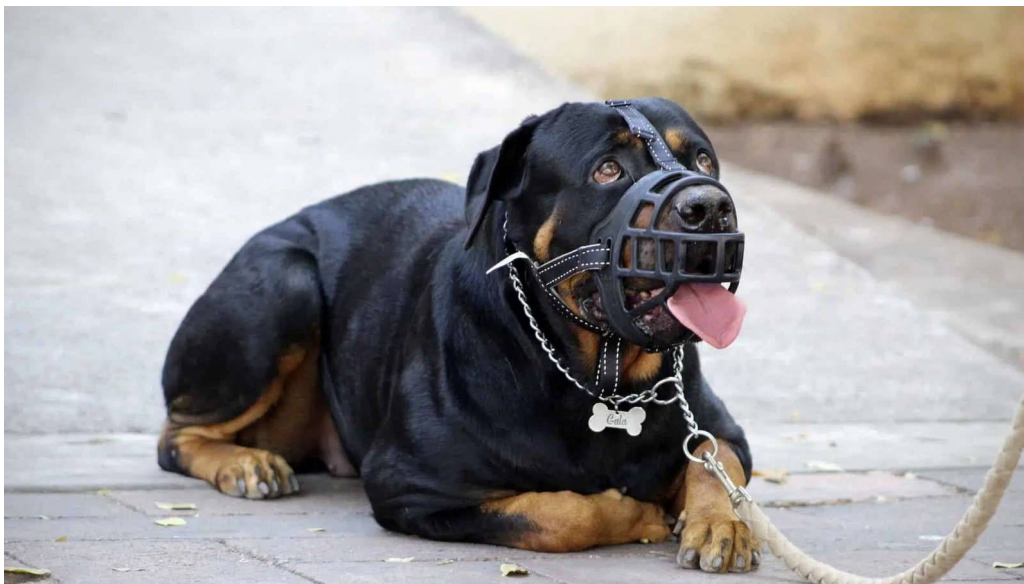
L'Assemblée nationale, qui avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire jouait déjà un rôle secondaire ou illusoire, n'a même pas à entériner ce que le gouvernement décrète sous prétexte d'urgence sanitaire.



Les partis d'opposition, eux aussi embrigadés par l'idéologie sanitaire, au lieu de modérer le zèle sanitaire du gouvernement, cherchent généralement à rivaliser avec lui, en l'incitant souvent à user des pouvoirs exceptionnels dont il dispose pour étendre le champ d'application des mesures dites sanitaires et à faire preuve de plus de prudence quant à l'assouplissement de ces mesures.

Les citoyens, eux aussi enrégimentés, se sont habitués facilement à cette subordination de la politique à l'idéologie sanitaire indiscutable qui la surplombe et à l'autoritarisme qui en découle. Beaucoup exigent même du gouvernement qu'il prenne des mesures plus fermes vis-à-vis de leurs concitoyens qui remettent en question l'idéologie sanitaire et qui résistent à la propagation et à pérennisation des mesures sanitaires, au lieu d'y voir l'occasion d'un débat public où l'on pourrait essayer de distinguer le vrai du faux, le juste de l'injuste, l'utile de l'inutile ou du néfaste.

La démocratie ne consiste pas au fait d'élire ceux qui nous gouvernent de manière autoritaire (il s'agirait plutôt d'une monarchie ou d'une aristocratie élective provisoire). Elle exige une certaine délibération politique de la part des élus, l'existence de véritables débats publics et l'autodétermination politique du peuple, directement et par l'intermédiaire de ses représentants. Puisque l'idéologie politique s'est subordonnée la politique, cette délibération, ces débats et cette autodétermination sont pratiquement impossibles. Tout au plus portent-ils sur des points de détail, l'idéologie sanitaire ayant déjà donné ses fins et sa forme à la pratique de la politique. Ce sont donc nos institutions démocratiques, déjà chancelantes, qui ont été corrompues par l'idéologie sanitaire. De plus en plus, elles n'existent que formellement, pour donner l'illusion aux naïfs, aux bien-pensants et aux larbins de toutes sortes qu'ils vivent dans une société démocratique.



## 104. Réplique à un autre sermon du Père Lagacé (ou sur le prétendu devoir de promotion vaccinale des syndicats)

20 octobre 2021

Je veux ici répliquer à un autre sermon du Père Lagacé, fait dans une chronique publiée juste avant l'annonce du report de la suspension des travailleurs de la santé non vaccinés (« Les lavabos, la suite »<sup>58</sup>, La Presse, 13 octobre 2021). Cette chronique est la suite d'une [chronique publiée en avril en 2020](#)<sup>59</sup>. Je ne reviens pas sur cette première chronique et je me contente de faire remarquer que, bien que je ne le suive pas sur toute la ligne<sup>60</sup>, Patrick Lagacé n'était pas encore devenu le Père Lagacé et n'avait pas encore sombré complètement dans le délire superstitieux. Il est à craindre que le vaccin lui ait

---

58 <https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2021-10-13/les-lavabos-la-suite.php>  
(consulté le 20 octobre 2021)

59 <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-04-25/les-lavabos> (consulté le 20 octobre 2021)

60 Une représentante syndicale des employés de la Société des alcools du Québec me semble avoir raison de s'étonner de la décision de garder les succursales de la société d'État, alors que le gouvernement terrorise la population québécoise pour qu'elle reste chez elle pour ne pas attraper le virus et dit qu'il faut seulement garder ouverts les commerces essentiels, même si j'en conclurais pour ma part que cette décision montre que les mesures sanitaires sont arbitraires depuis le tout début, alors que pour sa part elle y voit quelque chose d'anxiogène pour les employés.

depuis monté à la tête, au sens figuré et peut-être au sens propre, par exemple sous la forme de micro-caillots sanguins.

Sa nouvelle chronique est la suite de la précédente au sens où elle est une charge contre les syndicats des employés du secteur public. Si l'on peut certainement adresser toutes sortes de critiques pertinentes à ces organisations (par exemple le fait de défendre mollement leurs membres et d'assumer parfois le rôle de « conciliateur » entre les employeurs et les travailleurs), on peut difficilement leur reprocher de défendre leurs membres, tous leurs membres, puisque c'est là leur raison d'être. Mais le Père Lagacé est d'un autre avis :

*« Que ce soit en éducation ou en santé, les voici, ces jours-ci, les syndicats, défendant vaillamment les plus disjonctés de leurs membres : ceux qui ne veulent pas se faire vacciner et qui n'ont aucune bonne raison pour cela.*

*Les syndicats préparent déjà les griefs à la veille du 15 octobre, date-butoir dans le réseau de la santé, où les employés non vaccinés seront suspendus sans solde... Comme cela a été annoncé il y a six semaines. »*

Outre le fait qu'il en faut bien peu au Père Lagacé pour qualifier des milliers de personnes de disjonctés (c'est qu'il est convaincu d'avoir toute sa tête), un refus de défendre leurs membres non vaccinés constituerait un acte de trahison de la part du syndicat ou des leaders syndicaux. Le statut vaccinal ne devrait pas être utilisé pour déterminer quels membres des syndicats doivent être défendus et quels membres ne doivent pas l'être. Ce qui serait incontestablement de la discrimination. On pourrait aussi y voir une forme de corruption en ce que les syndicats seraient détournés de leur fonction et ne rempliraient plus leurs obligations à l'égard de certains de leurs membres, pour se conformer aux désirs du gouvernement et à la classification qu'il s'efforce d'imposer à la population (vaccinés versus non-vaccinés) avec l'aide des journalistes. C'est comme si on demandait à un avocat de refuser de défendre des clients subissant des préjudices professionnels et économiques sous prétexte qu'ils ne sont pas vaccinés et que les torts qu'ils subissent sont justifiés pour cette raison, avant même d'avoir donné la possibilité aux tribunaux d'en juger. Les personnes non vaccinées seraient pratiquement traitées comme des hors-la-loi privés des moyens de se faire entendre en justice, à moins de disposer elles-mêmes de compétences juridiques.

Mais cela ne suffit pas au Père Lagacé. Il voudrait aussi que les syndicats fassent la promotion de la vaccination auprès de leurs membres :

*« Les syndicats ont fait le strict minimum pour inciter leurs membres à se faire vacciner. Aucun leadership, aucune action d'éclat, pas de campagne publicitaire : que des déclarations du bout des lèvres qu'« on encourage nos membres à se faire vacciner » quand on posait la question aux chefs syndicaux. »*

Depuis quand est-ce la fonction des syndicats de dire à leurs membres de recevoir un traitement médical ? Le fait que le gouvernement le recommande fortement ou l'exige ne change rien à l'affaire. À mon sens, le fait d'encourager leurs membres à se faire vacciner est déjà trop. C'est se faire la courroie de transmission des recommandations ou des exigences du gouvernement en matière de vaccination. Ce qui reviendrait à faire des syndicats ou des chefs syndicaux les représentants du gouvernement auprès de leurs membres.

Le Père Lagacé voudrait même que les syndicats organisent une campagne publicitaire en faveur de la vaccination. Ce qui serait de la corruption au sens où les ressources dont disposent les syndicats seraient utilisées pour faire de la propagande gouvernementale auprès de leurs membres. Les syndicats deviendraient alors un instrument de plus pour influencer la population, en plus des médias.

Les « chefs » syndicaux n'ont pas davantage à faire preuve de leadership en matière de vaccination. Cela ne fait pas partie de leurs fonctions. Et ce ne sont pas tant des chefs que des représentants. De quel droit devraient-ils se prononcer sur la question de la vaccination et se faire juges en la matière ? Les « chefs » syndicaux n'ont pas à dire à leurs membres s'ils doivent ou non se faire vacciner, ou à les sensibiliser à l'importance présumée de la vaccination. Le seul fait d'avoir été élu « chefs » syndicaux ne les autorise pas et ne les rend pas plus aptes à décider ce que leurs membres devraient faire en matière de vaccination.

La seule chose intelligente à faire, c'est de défendre la liberté de se faire vacciner ou de ne pas se faire vacciner, et de défendre ceux de leurs membres qui s'exposeraient à des formes de discrimination, à des sanctions disciplinaires et à une suspension sans solde en raison de leur choix.

Il est tout aussi absurde de demander aux syndicats de réprimander publiquement leurs membres non vaccinés :

*« Les syndicats sont incapables de condamner publiquement, en termes clairs, les plus disjonctés de leurs membres, ceux qui refusent sans bonne raison d'être vaccinés. »*

Demander aux « chefs » syndicaux de condamner leurs membres, alors qu'ils ont déjà les autorités politiques et sanitaires et les journalistes sur le dos, ce serait comme demander à un avocat de la défense de se liguer avec le procureur pour condamner le client qu'il est censé défendre.

Et quand les « chefs » syndicaux se plient au jeu avec une certaine réserve, le Père Lagacé trouve que ce n'est pas assez. Comme tous les fanatiques, ils n'aiment pas les tièdes :

*« J'ai demandé à la présidente de l'Alliance des profs de me trouver le qualificatif le plus dur qui lui venait à l'esprit, pour parler de la conduite de cette enseignante d'arts plastiques de l'école Saint-Émile. »*

Réponse, après avoir dû insister : « Inadéquat. »

Inadéquat !

Inadéquat, c'est quand le peintre en bâtiment se trompe de teinte de blanc pour la couleur de ma salle de bains. Inadéquat, c'est surtout pas quand tu nies l'existence du virus sur Facebook et dans ta salle de classe au point d'inciter tes élèves à ne pas appliquer les règles sanitaires de base...

Ce qui entraîne, ô hasard, une éclosion dans l'école.

Ça, c'est « stupide », « révoltant », « inadmissible », « répréhensible » ou « dangereux », si je peux me permettre de suggérer des mots à l'Alliance des profs. Pas « inadéquat ». »

Pourtant le gouvernement ne dit-il pas que quiconque a reçu ses doses de vaccin réglementaires est, pour l'instant, considéré comme adéquatement vacciné ou protégé ? N'est-ce pas nous signifier qu'une personne qui ne serait pas adéquatement vaccinée aurait un comportement inadéquat, du point de vue du gouvernement ? Pourquoi serait-il inadéquat d'employer le même adjectif pour qualifier un autre comportement non conforme aux exigences sanitaires que le gouvernement considère adéquates ? Encore une fois, le Père Lagacé se montre plus catholique que le Pape.

Nous pouvons légitimement nous demander ce qu'il attend exactement des syndicats. Voilà, par la négative :

« Mais on a compris, chers syndicats, on a compris depuis longtemps : vous allez toujours défendre, sur le fond et sur la forme, les plus tatas de vos membres, virus ou pas.

Je sais que les griefs sont déjà écrits pour contester les suspensions de vos camarades antivax, qui prendront effet le 15 octobre.

J'espère que vous allez tous les perdre. »

Les syndicats, pour se conformer aux désirs du Père Lagacé, devraient cesser de défendre les plus tatas de leurs membres, à savoir les « antivax », sous prétexte de virus ou d'état d'urgence sanitaire. Il est craindre que lui et ses émules, sans le dire tout haut, seraient ravis qu'on pratique la même discrimination à l'égard des « antivax » devant les tribunaux. Ils verraient probablement dans cet état de choses une manifestation de la plus haute justice. Ce qui explique en partie leur déception, leur dépit, leur irritation ou même leur colère à l'annonce du report de la date butoir.

Dans une autre chronique publiée quelques jours plus tard (« C'est pas une pénurie, c'est une hémorragie »<sup>61</sup>, La Presse, 16 octobre, 2021), le Père Lagacé explique le manque chronique de professeurs, d'infirmières et d'intervenantes de la Direction de la protection de la jeunesse par le fait que l'État est un employeur peu recommandable et par un mode de gestion inadapté qui optimise l'exploitation des « ressources » humaines afin de faciliter le suivi et la reddition de comptes des gestionnaires, et de donner une impression de rendement au sein de la clique bureaucratique, au détriment de l'éducation que reçoivent les jeunes et des services que reçoivent les bénéficiaires du système de santé. Et il conclut :

*« Le système craque de partout et c'est un peu beaucoup parce que l'État traite ses employés comme des Kleenex.*

*Ce qui est surprenant, ce n'est pas qu'on manque de profs, d'infirmières et d'intervenantes : c'est qu'il en reste autant, dans une économie où l'on peut se faire embaucher facilement n'importe où. Ça craque de partout, ce n'est pas surprenant, suffisait de ne pas se fier aux petites cases des rapports des gestionnaiiiiiiiiires. »*

Le gouvernement et les gestionnaires ne vont pas réformer pour le mieux le système d'éducation et le réseau de la santé, alors qu'ils sont grandement responsables de la situation. Ne nous laissons pas tromper par leurs belles paroles, auxquelles il ne faut pas davantage nous fier qu'avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Si l'État est depuis des décennies le mauvais employeur que le Père Lagacé dit, on ne peut pas raisonnablement espérer qu'il se réforme moralement du jour au lendemain, de sa propre initiative, le virus lui ayant enfin ouvert les yeux. La manière dont ont été traités les travailleurs de la santé depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire (l'impossibilité de prendre leurs vacances alors qu'ils étaient ou sont toujours pour beaucoup au bord de l'épuisement, par exemple), malgré les discours hypocrites dans lesquels on les qualifiait d'anges gardiens en 2020, nous montre qu'il faut nous méfier de cette réforme morale que le gouvernement prétend amorcer dans le réseau de la santé.

Le Père Lagacé n'en parle pas, mais la situation qu'il décrit dans le système d'éducation et le réseau de santé est en partie due au fait que les syndicats ne défendent pas avec assez de fermeté leurs membres, et ne défendent pas davantage l'éducation dispensée dans les écoles et la qualité des soins offerts dans le réseau de la santé, contre l'employeur peu recommandable qu'est l'État. Si les syndicats des employés de l'État s'étaient montrés plus combatifs au cours des dernières décennies, nous n'en serions probablement pas où nous en sommes aujourd'hui. Et ce n'est certainement pas en exigeant des syndicats et des leaders syndicaux qu'ils se fassent les ambassadeurs des désirs du gouvernement auprès de leurs membres qu'on contribue à améliorer la

---

61 <https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2021-10-16/c-est-pas-une-penurie-c-est-une-hemorragie.php> (consulté le 20 octobre 2021)

situation. Même si les réclamations du Père Lagacé portent spécifiquement sur la vaccination des membres des syndicats et l'application rigoureuse des mesures sanitaires imposées par le gouvernement, il n'en demeure pas moins vrai que les syndicats et les leaders syndicaux deviendraient alors les représentants du gouvernement et cesseraient d'être les représentants de leurs membres, sur ce point particulier et aussi sur d'autres points, parce qu'on a vite fait de s'habituer à servir le gouvernement au détriment des intérêts des membres des syndicats. Bref, ce serait engager les syndicats encore plus loin sur la voie de la corruption, ce serait contribuer à dégrader encore plus le contre-pouvoir qu'ils devraient être, car il n'est pas possible de bien défendre les membres des syndicats et les services publics offerts aux citoyens en consentant à se faire les serviteurs du gouvernement qui traite si mal ces travailleurs et qui est responsable, avec ses prédécesseurs, de l'état lamentable du système éducatif et du réseau de la santé.

C'est donc tout le contraire qu'il faudrait demander aux syndicats et aux leaders syndicaux : représentez vos membres, tous vos membres, vaccinés ou non ; défendez leurs intérêts avec fermeté contre les abus de pouvoir du gouvernement ; et défendez l'éducation et les soins de santé de qualité auxquels la population québécoise devrait avoir accès. Et s'il faut modifier la structure des syndicats et la manière dont on y adhère pour obtenir les résultats voulus, qu'on n'hésite pas à aller de l'avant, mais en réfléchissant bien, pour ne pas obtenir des syndicats encore plus mous ou encore plus corrompus, au sens où ils se laisseraient encore plus facilement détourner de la défense de leurs membres et des services publics, pour servir des intérêts étrangers à leurs membres et aussi à la population.



## 105. Déclarations nébuleuses, incohérentes et absurdes sur la fin de l'état d'urgence sanitaire (ou l'art de nous mener en bateau)

21 octobre 2021

Nos autorités politiques et sanitaires nous ont encore annoncé qu'elles vont envisager de mettre fin de l'état d'urgence sanitaire, cette fois-ci au début de l'année 2022 (« Fin de l'état d'urgence sanitaire en 2022 : Legault entrevoit la fin de la majorité des mesures »<sup>62</sup>, La Presse, 20 octobre 2021). Rappelons que c'est ce qu'elles nous ont dit il y a déjà plusieurs mois, pour inciter les adultes et les adolescents à se faire vacciner. L'état d'urgence, nous disait-on, pourrait peut-être être levé à l'automne, quand la couverture vaccinale visée (70 % ou 75 %) serait atteinte. Pourtant cette cible a été atteinte depuis longtemps et nous voilà en novembre sans qu'aucune mesure concrète n'ait été prise pour mettre fin à l'état d'urgence sanitaire. C'est qu'on nous a annoncé la venue du méchant variant Delta, qui devait décimer les personnes non vaccinées, et peut-être même une partie des personnes vaccinées plus vulnérables, invariablement infectées à cause des personnes non vaccinées. Nous attendons encore. Cette « quatrième vague » a été encore moins dévastatrice que la « troisième vague »,

62 <https://www.lapresse.ca/covid-19/2021-10-20/fin-de-l-urgence-sanitaire-en-2022/legault-entrevoit-la-fin-de-la-majorite-des-mesures.php> (consulté le 21 octobre 2021)



c'est-à-dire une petite vaguelette de rien du tout, si du moins on s'intéresse à ce qui importe vraiment, c'est-à-dire aux décès et aux hospitalisations, et pas aux cas d'infection. Si certaines unités de soins ont peut-être été débordées, c'est que le nombre de lits disponibles pour une région socio-sanitaire était ridiculement bas, comme je l'ai montré dans un billet publié en septembre (« Remettre les pendules à l'heure »<sup>63</sup>).

On nous fait maintenant le même coup qu'au début de l'été. Le gouvernement nous annonce la fin de l'état d'urgence sanitaire quand les enfants de 5 à 11 ans seront vaccinés, un moment donné au début de l'année 2022. Et quand on demande à notre premier ministre d'être un peu précis, il dit que ça dépend du moment où sera autorisé le nouveau vaccin destiné aux enfants, et de la vitesse à laquelle se déroulera leur vaccination. Autrement dit, la fin de l'état d'urgence sanitaire n'est pas tant liée à l'amélioration de la situation sanitaire, qu'à la vaccination massive de presque toute la population.

Nous fera-t-on le même coup le même coup en janvier, en février ou en mars ? C'est vraisemblable en raison de la fréquence des maladies respiratoires virales et des complications durant la saison hivernale, alors que le système de santé se porte très mal, de manière générale. Et c'est sans parler d'un nouveau variant prétendument plus contagieux et plus dangereux, dont on pourrait affirmer péremptoirement qu'il résiste aux vaccins de première génération. Ou encore de l'affaiblissement de l'immunité qu'auraient procurée ces vaccins après six mois ou une année. Le tout pour reprendre du début une autre grande campagne de vaccination massive.

Mais mettons que le gouvernement – une fois n'est pas coutume – tienne ses promesses et déclare la fin de l'état d'urgence sanitaire. Qu'est-ce que ça veut dire précisément ? Notre premier ministre esquivé la question et évite de prendre des engagements. Il dit que toutes mesures sanitaires pourraient peut-être être levées. Il dit aussi qu'il se pourrait que ce soit la majorité d'entre elles, et que d'autres mesures pourraient rester. Mais la majorité, qu'est-ce que c'est ? 90 % ou 51 % des mesures sanitaires ? Et pour combien de temps les mesures non abolies seraient conservées ? Le seraient-elles indéfiniment ou une date de fin serait-elle fixée ? Et quelles mesures sanitaires seraient levées et quelles mesures seraient conservées ? Qu'advient-il de l'obligation de porter un masque dans les lieux publics et de présenter son passeport vaccinal pour fréquenter certains lieux et participer à certaines activités ? Et que penser des promesses que nous fait notre gouvernement alors qu'il s'efforce d'obtenir des renforts pour suspendre sans solde les travailleurs de la santé non vaccinés le 15 novembre 2021, en même temps que notre premier ministre dit envisager la levée de la majorité des mesures sanitaires d'ici quelques mois ? Serait-ce que l'obligation vaccinale qui vise les professionnels de la santé, et qui pourrait aussi viser d'autres corps d'emploi bientôt, ne compte pas parmi les mesures auxquelles on compte mettre fin ? Et que dire des mesures sanitaires imposées par le gouvernement canadien, par exemple l'obligation d'avoir un passeport vaccinal pour voyager d'une province à l'autre, ou l'obligation pour les

---

63 Voir le billet 93.

fonctionnaires fédéraux d'être vaccinés pour ne pas être suspendus sans solde et, à terme, être peut-être congédiés sans autre forme de procès ?

Ce qu'a dit aux journalistes le ministre de la Santé et des Services sociaux ne laisse présager rien de bon :

*« Je pense que c'est très clair que la fin de l'urgence sanitaire ne veut pas dire la fin de mesures sanitaires. Avec la Santé publique, on va continuer de communiquer nos mesures. »*

Ou encore :

*« L'urgence sanitaire, c'est une chose, mais les mesures sanitaires, je vais laisser le [directeur national de santé publique] D<sup>r</sup> [Horacio] Arruda, nous revenir avec un plan. »*

Mais quel sens cela peut-il avoir de mettre fin à l'état d'urgence sanitaire et de conserver les mesures adoptées sous prétexte d'urgence sanitaire ? Lesdites mesures, si elles sont des mesures d'exception justifiées par l'urgence sanitaire, ne devraient-elles pas prendre fin en même temps que l'état d'urgence sanitaire ? Comment l'urgence sanitaire peut-elle être une chose, et les mesures sanitaires, une autre ?

Bien que notre gouvernement ne soit pas capable de répondre à ces questions qu'il ne se pose d'ailleurs pas, il envisage – si c'est nécessaire – de faire durer certaines mesures sanitaires exceptionnelles, notamment grâce à l'adoption de lois susceptibles de normaliser une partie de l'urgence sanitaire. Ce qui veut dire que ces mesures seraient là pour rester jusqu'à ce que ces lois soient abrogées, et qu'elles seraient donc partie intégrante de la nouvelle normalité. Tout ce qu'on pourrait gagner à la fin de l'état d'urgence sanitaire, c'est que le gouvernement ne nous imposerait plus constamment de nouvelles mesures sanitaires grâce aux pouvoirs exceptionnels qu'il s'est accordés à lui-même. À supposer qu'il ne fasse pas des lois pour conserver une partie de ces pouvoirs exceptionnels, qui deviendraient alors permanents. La crise actuelle, qui n'est pas simplement sanitaire et causée par le virus, pourrait donc très bien se poursuivre ou même s'aggraver après la soi-disant fin de l'état de l'urgence sanitaire.

Avons-nous envie – pour une période indéfinie, peut-être pour le reste de nos jours – de nous soumettre au dépistage et au traçage des contacts ? De nous exposer à être séquestrés à la maison parce que nous avons reçu un résultat positif ou parce que nous avons été en contact avec un cas positif, alors que nous n'avons pas de symptômes et ne sommes par conséquent pas malades ? De devoir porter le masque dans les lieux publics ? De devoir présenter un passeport vaccinal pour accéder à certains lieux publics ou pour participer à certaines activités ou d'en être exclus sans appel ? Dans certains cas, d'être empêchés de pratiquer notre profession et d'être privés de nos moyens de subsistance pour cause de non-respect de l'obligation vaccinale ? Et de continuer à engraisser l'industrie pharmaceutique grâce aux fonds publics, avec une campagne de vaccination massive de toute la population, toutes les années

ou tous les six mois, en nous exposant à chaque fois à de graves effets secondaires ? Bref, avons-nous encore envie d'être traités encore longtemps comme des animaux domestiques, comme du bétail, comme des rats de laboratoire ? Voulons-nous d'une pareille vie ?

Pensons-y bien avant de nous laisser mener en bateau une autre fois par le gouvernement.



## 106. Pour notre bien

22 octobre 2021

C'est pour notre bien :

- qu'on nous traite tous, quels que soient notre âge et notre état de santé, comme des vieillards à l'article de la mort ;
- qu'on nous considère, par principe de précaution, malades quand nous n'avons pas de symptômes ;
- qu'on nous séquestre à domicile quand nous obtenons un résultat positif à la suite d'un test de dépistage, même quand nous n'avons pas le moindre symptôme ;
- qu'on en fait autant quand nous avons été en contact avec un cas confirmé, même quand le résultat du test de dépistage s'avère négatif ;
- qu'on a terrorisé le personnel soignant pendant la « première vague », lequel ne voulait parfois plus se rendre au travail pour soigner les résidents des CHSLD ;
- qu'on se propose de congédier des milliers de travailleurs de la santé non vaccinés à l'approche de l'hiver, précisément quand le réseau de la santé sera soumis à d'importantes pressions à cause des infections respiratoires virales saisonnières, comme à tous les ans ;
- qu'on nous a fait adopter un mode de vie qui incite à l'inactivité et qui contribue à l'apparition de conditions de santé rendant plus vulnérables au virus ;

- qu'on a créé, grâce au confinement, des conditions propices à la violence conjugale et parentale, à la dépression, au suicide, à l'alcoolisme, à la consommation de drogues dures et aux surdoses ;
- qu'on nous a interdit pendant des mois de participer à des rassemblements privés et publics ;
- qu'on nous autorise maintenant à participer à des rassemblements à certaines conditions, en nous soumettant parfois à des contrôles rigoureux ;
- que le gouvernement nous soumet à une discipline hospitalière constante ;
- que nos employeurs nous imposent des consignes sanitaires supplémentaires ;
- qu'on nous a empêché de quitter notre domicile le soir et la nuit pendant des mois ;
- que nous avons été incités par les autorités à dénoncer aux forces policières ceux d'entre nous qui ne respectent pas rigoureusement les mesures sanitaires ;
- qu'on autorise les forces policières à donner des constats d'infraction pour non-respect des mesures sanitaires ;
- que des hélicoptères et des drones survolent les villes pour surveiller l'application des mesures sanitaires ;
- qu'on réglemente minutieusement tous nos loisirs ;
- qu'on exige que nous portions en tous temps dans les lieux publics un masque chirurgical ou un bout de chiffon sur le visage ;
- qu'on nous oblige à prouver que nous sommes vaccinés pour entrer dans un restaurant ou un café ;
- que le gouvernement incite les employeurs à exiger la vaccination de leurs employés et qu'on nous menace de nous priver de nos moyens de subsistance en cas de refus ;
- que le gouvernement a signé des contrats de gré à gré, c'est-à-dire sans appel d'offres, pour la fourniture de produits sanitaires et pharmaceutiques ;
- qu'on donne des sommes faramineuses à l'industrie pharmaceutique pour des vaccins qui ne procureraient pas une immunité durable ou qui ne seraient pas efficaces contre les nouveaux variants qui ne cessent d'apparaître ;
- que les agences de santé, en disposant seulement des données fournies par les marchands de vaccins, approuvent leur injection aux adultes et aux enfants en l'espace de quelques mois ou de quelques semaines seulement ;
- qu'on vaccine même les personnes qui sont très peu à risque d'avoir des complications si elles sont infectées par le virus ;

- qu'on ne rend pas public le contenu des contrats signés entre nos gouvernements et les marchands de vaccins ;
- que nos gouvernements ont consenti à mettre les marchands de vaccins à l'abri d'éventuelles poursuites judiciaires en cas d'éventuels effets secondaires graves ;
- qu'on ne rend pas publiques les données brutes sur le nombre de cas d'infection, d'hospitalisations et de décès en fonction du statut vaccinal ;
- qu'on menace, sanctionne, calomnie ou ignore les scientifiques et les médecins qui contestent le soi-disant consensus scientifique et médical sur la gestion de la pandémie et la solution vaccinale ;
- qu'on a renvoyé les élèves à la maison pendant des mois, en remplaçant l'enseignement en présentiel par le télé-enseignement ;
- qu'on a interdit ou contrôlé rigoureusement les cours en classe sur les campus universitaires et collégiaux ;
- qu'on a mis en place des conditions d'enseignement, à distance ou en classe, rendant difficile autre chose que le déversement de « savoirs » dans la tête des étudiants, par exemple le développement de véritables capacités d'analyse et d'un certain esprit critique ;
- qu'on a fermé de nombreux secteurs de l'économie à deux reprises pendant des mois ;
- qu'on a provoqué la perte et même la disparition de nombreux emplois à temps complet, parfois remplacés par des emplois à temps partiel ;
- qu'on a provoqué la fermeture et l'endettement de nombreuses petites et moyennes entreprises ;
- qu'on a entravé la reprise des activités de ces entreprises en leur imposant des conditions qui rebutent la clientèle ou qui ne permettent pas de l'accueillir en aussi grand nombre qu'avant ;
- qu'on a interdit aux commerces jugés non essentiels de faire des affaires, en rendant seulement les achats possibles grâce au commerce en ligne, dominé par de grandes entreprises dont les principaux actionnaires sont démesurément riches ;
- qu'on a rompu ou affaibli plusieurs chaînes d'approvisionnement et qu'on a provoqué une importante hausse du taux d'inflation ;
- que le gouvernement a fait un déficit sans précédent ;
- que le gouvernement s'est accordé à lui-même des pouvoirs exceptionnels dont il ne semble pas vouloir se départir ;
- que le gouvernement se propose de faire durer les mesures sanitaires après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

**LONGUE VIE AU VIRUS, À LA PANDÉMIE ET AU GOUVERNEMENT POUR TOUS CES BIENFAITS !**



## 107. Historiette sur un avenir possible

5 novembre 2021

Certains de mes lecteurs croient peut-être que je délire quand je soupçonne Horizons de Politiques Canada, ce think tank financé par le gouvernement fédéral, de faire la promotion d'un projet social et politique sous couvert d'adaptation économique aux changements produits par les nouvelles technologies. Mais les technologies n'existent pas par elles-mêmes et ne font que servir les fins que les personnes qui les conçoivent et les utilisent leur donnent. Même une intelligence artificielle qui, par ses capacités de calculs de nombreux paramètres et « d'apprentissage », surpasse l'intelligence humaine doit être programmée par des êtres humains.

Si ce projet social et politique se manifeste implicitement dans le rapport que j'ai commencé à analyser dans les billets du 29 octobre 2021 et du 1<sup>er</sup> novembre 2021<sup>64</sup>, il apparaît plus clairement dans le rapport « Explorer la convergence bionumérique »<sup>65</sup>, publié le 11 février 2020, c'est-à-dire quelques

---

64 Voir les billets 107 et 108.

65 <https://horizons.gc.ca/fr/2020/02/11/explorer-la-convergence-bionumerique/> (consulté le 5 novembre 2021)

semaines avant que les décisions autoritaires de nos gouvernements ne bouleversent notre manière de vivre.

Dans ce billet, je commenterai seulement une historiette provenant de ce même rapport, dont le but est de faire sentir l'esprit des transformations sociales et politiques dont on rêve ; et, peut-être sans succès, de le rendre séduisant aux lecteurs.

Voici la brève introduction de cette histoire intitulée « Bonjour, le bionumérique » :

*« De nombreux facteurs pourraient modeler les répercussions potentielles des technologies de convergence bionumérique sur les sociétés, les pays, les cultures, les environnements et les populations dans le monde entier. Les considérations qui suivent forment l'un des nombreux scénarios plausibles fondés sur des exemples d'innovations dans un futur monde bionumérique. »*

Il serait faux de dire que la question de savoir si nous voulons de cette convergence bionumérique, individuellement et collectivement, est écartée du revers de la main. En fait, elle n'est même pas posée. Même si l'on se garde une marge de manœuvre en disant qu'il y a de nombreux facteurs susceptibles de modeler les répercussions des technologies de convergence numérique, il s'agit toujours de répercussions de ces technologies sur nous et le monde dans lequel nous vivons. Les technologies de convergence bionumérique existent et évoluent et il nous faudrait nous préparer à vivre dans cette nouvelle réalité. L'extension des répercussions de ces technologies – à peu près tout ce qui existe, y compris toute la population humaine – est ce qui vend la mèche : les technologies de convergence bionumérique ne sont pas les causes de ces transformations, mais sont des instruments servant à la réalisation de projets de transformation sociale et politique, et même de transformation de l'existence humaine.

À noter que je ne me scandalise pas du fait qu'on utilise les technologies – de convergence bionumérique ou de n'importe quelle autre sorte – pour modifier le monde dans lequel nous vivons et pour modifier les êtres humains, individuellement et collectivement. Ce qui me dérange, c'est qu'on le fasse sournoisement, en présentant comme des répercussions de ces technologies ce qui dépend en fait de projets sociaux et politiques explicites ou non, concertés ou non. Il n'y a rien de nouveau au fait de considérer les technologies comme des moyens de transformations sociales et politiques. Seulement, il faut toujours garder en tête que chaque technologie peuvent généralement servir à produire des transformations sociales et politiques très différentes, et que ces projets de transformation peuvent donner naissance à des usages de ces technologies qu'ils instrumentaliseront. L'écriture a pu aussi bien servir à diffuser créer et à diffuser une certaine culture chez les citoyens et même les esclaves dans certaines civilisations, alors qu'elle a servi à donner naissance, dans d'autres cultures, à des castes de prêtres ou de scribes gardant jalousement ce savoir grâce à une écriture complexe et indéchiffrable aux non-initiés.



L'informatique, si elle n'était pas dominée par quelques grandes corporations, si le logiciel libre et la fabrication libre des ordinateurs avaient pu s'imposer, serait un ensemble de technologies à notre service et non au service des gouvernements, de ces compagnies et des « élites » économiques, qui profitent de leur mainmise sur ces technologies pour surveiller, réguler et contrôler de plus en plus ce que nous faisons, et pas seulement sur internet. La seule différence avec les technologies de convergence bionumérique, c'est la radicalité et l'étendue des changements qu'elles pourraient produire rapidement si on les utilisait dans le cadre d'un projet social et politique concerté, à l'échelle nationale et internationale. C'est pourquoi il importe encore plus de ne pas présenter les changements qu'impliquent ces projets comme de simples répercussions de ces technologies, ce qui rend difficile la discussion sur les principes et la fait porter seulement sur des ajustements et des nuances.

Mais venons-en à l'historiette elle-même et tentons de voir à quels projets sociaux et politiques ces technologies pourraient servir. Faisons comme si cette fiction était la réalité, quoiqu'en nous gardant la possibilité de faire des remarques sur l'abus qu'on pourrait faire de la fiction quand il est question, sournoisement, de projets sociaux et politiques.

*« Dès mon réveil, je profite du soleil et des effluves salés de la mer Adriatique. Je n'habite pas près de la mer Méditerranée, mais mon intelligence artificielle, qui est aussi mon conseiller en santé, m'a prescrit une qualité d'air, des odeurs et une intensité solaire précises pour gérer mon niveau d'énergie le matin et elle a programmé ma chambre pour qu'elle imite ce climat. »*

À une autre époque, les médecins prescrivaient des cures de soleil et de bains de mer dans le Midi. On ne devait pas se faire prier pour se faire soigner quand on avait les moyens de faire le voyage. Dorénavant, c'est plutôt une intelligence artificielle attribuée à chaque personne qui sert de conseiller en santé. Il y a certainement une différence entre une plage de la mer Adriatique et des propriétés qu'on transpose artificiellement, sans leur contexte, dans une chambre à coucher. C'est quelque chose à quoi l'intelligence artificielle du narrateur n'est pas sensible, justement parce qu'elle n'a pas de sensibilité. Ce qui nous amène à la question suivante : comment l'intelligence fait-elle pour savoir avec précision, en fonction du niveau d'énergie (qui se mesure comment ?), la bonne qualité d'air, les bonnes odeurs et la bonne intensité solaire qu'il faut prescrire ? La réponse est simple : ceux qui ont programmé l'intelligence artificielle doivent le savoir. À moins de les considérer comme des experts de la qualité d'air, des odeurs et de l'intensité solaire, il n'y a pas de raison de les considérer plus aptes que chacun d'entre nous à juger de la qualité d'air, des odeurs et de l'intensité solaire que nous désirons, pour décider à notre place ce qu'il nous faut, jusque dans les moindres détails de notre milieu de vie. N'est-ce pas s'abandonner entièrement à l'intelligence artificielle et à ceux qui la programment et reprogramment, et dont le principal souci n'est pas forcément notre bien-être, quoi qu'ils en disent ? Ne pourrait-on pas mettre entre nos mains les moyens de maîtriser notre milieu de vie, selon nos désirs du

moment, au lieu subordonner notre existence aux algorithmes abstraits d'une intelligence programmée par des experts aux qualifications douteuses et intrusives ? À condition, bien entendu, qu'on n'en profite pas pour nous priver de vrais voyages dans une ville portuaire, à la montagne, ou dans un petit village entouré de forêt, ou pour nous imposer toutes sortes d'exigences sanitaires qui auraient tôt fait de rendre pénibles ces voyages. Car la qualité d'air, les odeurs et l'intensité solaire de la mer Adriatique ne sont pas la mer Adriatique. Prendre l'un pour l'autre, en étant privé de la liberté de voyager (je veux dire voyager librement et de manière agréable), revient seulement à peindre sa prison de couleurs vives pour mieux la supporter et se cacher à soi-même ce qu'elle est.

*« Les draps de lit frais, produits à partir de champignons régénérateurs qui poussent dans mon immeuble sont encore meilleurs que je ne l'imaginai; je me sens reposé et prêt pour la journée. Je dois vérifier quelques éléments avant de me lever. J'envoie un message cérébral pour ouvrir l'application qui surveille mon niveau d'insuline et vérifier que mon pancréas est soutenu de manière optimale. Je n'imagine pas devoir me piquer avec des aiguilles comme ma mère le faisait quand elle était enfant. Aujourd'hui, nous avons des greffes de microbes qui s'autorégulent et qui produisent des rapports sur nos niveaux. »*

En plus d'une espèce d'obsession pour certains gadgets biotechnologiques dont on pourrait bien se passer, on voit que l'importance de bien se reposer la nuit est subordonnée au fait d'être frais et dispos pour la journée de travail qui suit. On pourrait certainement mettre à profit autrement l'énergie que procure un sommeil régénérateur.

Même si je peux comprendre que ce n'est pas plaisant pour les diabétiques d'avoir à se piquer régulièrement pour vérifier leur glycémie et s'injecter de l'insuline, on peut se demander s'il est nécessaire d'aller jusqu'à faire des greffes de microbes qui s'autorégulent et qui produisent des rapports auxquels on peut avoir accès grâce à une application qu'on peut ouvrir à l'aide d'un message cérébral. Assurément on pourrait rendre la vie des diabétiques plus facile sans perdre notre temps à de vains raffinements bio-technocratiques. Ce qui nous détourne d'autres inventions et de l'utilisation des nouvelles technologies à d'autres fins plus intéressantes, qui ne sont pas simplement subordonnées aux maladies véritables et au traitement du moindre malaise et du moindre bobo, sans parler des maux possibles ou imaginaires.

*« Comme tout semble aller bien, je vérifie l'interface numérique de mon cerveau pour lire les données de mes rêves qui ont été enregistrées et traitées en temps réel la nuit dernière. Mon application de thérapie analyse les réactions émotionnelles que j'ai exprimées pendant mon sommeil. Elle me suggère de passer du temps dans la nature cette semaine, pour réfléchir à mon rêve*

*récurrent dans lequel je suis enfermé dans une boîte et pour améliorer mon activité neurale subconsciente utile. Mon intelligence artificielle me recommande une « journée en forêt ». Je réponds par la pensée « d'accord », et mon intelligence artificielle et mon implant neural se chargent du reste. »*

Les nouvelles technologies, utilisées de manière très intrusive et échappant à notre contrôle, ne se mêlent pas seulement de nos fonctions biologiques : elles s'intéressent aussi à nos pensées, par exemple nos rêves. Elles collectent et traitent des données à propos d'eux, ce qui veut dire qu'elles pourraient faire la même chose pour nos pensées à l'état de veille, si tel était le désir de leurs concepteurs. Le tout pour les soumettre pour analyse à une application de thérapie, qui évalue notre santé mentale et nous prescrit des traitements, selon ce que ces programmeurs et les personnes ou organisations qui les rémunèrent considèrent normal ou souhaitable.

Il n'est guère étonnant qu'une personne qui se trouve dans cette situation – on la sent presque toujours chez elle et soumise à toutes sortes de régulations dont les principes ne dépendent pas d'elle et qui lui sont même opaques – se sente enfermée dans une boîte et en rêve la nuit. Ce qui est étonnant, c'est que les auteurs de cette petite histoire aborde le problème de son emprisonnement (il aurait été plus habile de ne pas en parler), pour liquider le problème par une « journée en forêt » recommandée par l'intelligence artificielle et acceptée spontanément par l'unique personnage de cette histoire. Après quoi l'intelligence artificielle et l'implant neural se chargent du reste, ce qui montre que l'emploi des guillemets n'est probablement pas innocent : il ne s'agit vraisemblablement pas d'une véritable journée en forêt, mais d'une « journée en forêt » simulée par l'implant neural, sans que le narrateur ne sorte de sa boîte.

*« Dans le résumé des vidéos de surveillance enregistré par mes insectes-robots, je constate que mon appartement a été préservé de tout intrus (y compris d'autres insectes-robots) hier soir, mais on m'informe que mon essaim de petites cyberlibellules a faim. Elles ont travaillé dur pour recueillir des données et pour surveiller l'environnement extérieur toute la nuit, mais le nombre de moustiques et de tiques porteuses de la maladie de Lyme que mes robots chassent habituellement pour se recharger en énergie a été plus faible que prévu. D'une pensée, je leur commande un apport nutritif. »*

En plus de l'attention presque maladive à tous les petits détails de la vie censés permettre de rester en santé, on voit ici se manifester aussi une obsession pour la sécurité, que se soient vis-à-vis d'insectes intrus ou d'insectes infectés. Voilà qui fait tant de choses à surveiller. Voilà qui donne l'impression qu'on est constamment entouré de petits et de grands dangers à peine visibles. D'où l'utilité apparente de cet essaim de cyberlibellules. D'où une certaine crainte, sans doute, de sortir de chez soi et d'être infecté par un moustique ou une tique porteuse de la maladie de Lyme.

*« Je pose les pieds sur le tapis régénérateur et je prends un peignoir même si je n'en ai pas besoin pour me réchauffer. La température de mon appartement s'élève graduellement jusqu'à 22 degrés, grâce à un cycle quotidien qui assure mon équilibre et s'adapte constamment en fonction de l'heure et de la saison. Le code du bâtiment et l'infrastructure énergétique des maisons sont harmonisés et toutes les maisons doivent obligatoirement s'autoréguler à des fins d'efficacité. Comme les maisons et les bâtiments sont biomimétiques et intègrent, dans la mesure du possible, des systèmes vivants aux fins de climatisation, ils filtrent continuellement l'air et capturent le carbone. Je vérifie la mesure de la compensation de mes émissions de carbone, pour connaître le nombre de crédits que je recevrai pour la contribution de ma maison au programme gouvernemental d'atténuation du changement climatique. »*

Variation sur le même thème, avec l'emphase mise sur le confort et l'écologie. Ici c'est la température de l'appartement autorégulée en fonction des normes environnementales gouvernementales qui procurent du confort et des crédits à ceux dont les maisons suivent ces normes. On ne sait pas ce qui arrive aux autres, mais on se dit qu'ils doivent payer de leurs poches cette infraction environnementale. S'il est vrai qu'on peut avoir de bonnes raisons de se préoccuper de l'environnement, on peut se demander si les maux sociaux, moraux et politiques provoqués par ces régulations ne devraient pas être pris en considération. Puis on pourrait peut-être contribuer autant à l'atténuation de la pollution en se passant d'une grande partie de ces dispositifs de surveillance et d'autorégulation qui nécessitent des infrastructures informatiques énergivores et polluantes, et qui génèrent une grande quantité de déchets contenant des métaux polluants. Pour l'instant, c'est escamoter le problème de supposer que ces technologies sont ou deviendront écologiques, alors que c'est encore loin d'être le cas, et que ce n'est pas absolument pas la tendance qui domine, qu'on prenne par exemple tous les appareils frappés d'obsolescence programmée, dont les fabricants sont responsables et pas les simples particuliers que nous sommes et qu'on voudrait taxer pour sauver l'environnement. Ce n'est donc pas servir l'environnement de nous engager sur cette voie avant que ces technologies de régulation des milieux de vie soient devenues non polluantes.

*« Alors que je me dirige vers la salle de bains, je m'arrête à la fenêtre pour vérifier la croissance accélérée du bâtiment voisin. L'architecture biologique ayant atteint de nouveaux sommets, les composés d'arbres synthétiques grandissent de jour en jour. Pour vérifier que le bâtiment peut résister même aux vents les plus forts - et pour réduire le balancement des résidences situées aux étages supérieurs - une imprimante 3D robotisée escalade et parcourt la structure émergente pour ajouter un polymère biologique renforcé de carbone et consolider ainsi les points de contrainte critiques*

*que son réseau de capteurs assistés par intelligence artificielle a repérés. Je me réjouis qu'on ait décidé de planter sur le toit de ce bâtiment des genévriers de Virginie génétiquement modifiés et résistants au feu, car les feux de forêt urbains sont devenus une source de préoccupation. »*

Toujours le même rêve de la ville verte et en même temps connectée. Le fait qu'on a construit, pendant des années, des maisons en arbres synthétiques sans tenir compte du fait bien connu, pour qui a fait un peu d'histoire, que l'utilisation du bois comme principal matériau des maisons est à l'origine de graves incendies, montre qu'on ne pense guère. Et quand on propose une solution, on escamote le problème en inventant des arbres qui ne brûlent pas ou qui brûlent difficilement.

*« Pendant que je me brosse les dents, Jamie, mon intelligence artificielle personnelle, me demande si je veux qu'un drone de transport vienne chercher la dent de lait de ma fille, qui est tombée il y a deux jours. Les marqueurs épigénétiques contenus dans les dents des enfants doivent être analysés et catalogués dans la chaîne de blocs génétique de notre famille pour que nous puissions bénéficier de la remise sur les soins de santé; je dois donc m'en occuper aujourd'hui.*

*Je remplace l'autocollant intelligent qui surveille en temps réel la composition chimique de mon sang, mon système lymphatique et le fonctionnement de mes organes. J'ai du mal à imaginer les coûts et les souffrances que les gens ont dû endurer avant la généralisation de la médecine préventive et personnalisée.*

*Par ailleurs, j'admets que cela semble dégoûtant, mais c'est une bonne chose que la municipalité analyse des échantillons de notre matière fécale dans les tuyaux d'égout. Cela entre dans le cadre de la plateforme d'analyse des données sur la diversité nutritionnelle, les bactéries intestinales et l'utilisation des antibiotiques; une aide à la surveillance de la santé publique et à la lutte contre les souches d'infection bactérienne résistantes aux antibiotiques. »*

Toujours la même ingérence, la même surveillance, par les nouvelles technologies et les groupes de personnes qui les contrôlent et dont on ne parle pas. Dans ce monde hyper-connecté, il est certain que le contrôle de ces données échappent aux personnes sur lesquelles elles portent. Et si quelqu'un s'y soustrait, il est privé des remises sur les soins de santé, ce qui veut dire qu'il doit les payer entièrement de sa poche ou, s'il n'en a pas les moyens, qu'il est privé de ces soins. Ou encore il est considéré comme un méchant récalcitrant qui s'oppose à la généralisation de la médecine préventive et personnalisée, ce

qui pourrait en faire un fardeau et un danger pour la société, auquel il faudrait imposer l'isolement et infliger des sanctions, par exemple.

*« Apparemment, le prochain téléchargement pour mon évier intelligent me permettra de choisir un mélange biotique personnalisé pour mon eau potable déchlorée.*

*Lorsque j'entre dans la cuisine, la composition du jour de mon microbiome s'affiche à l'avant de mon réfrigérateur. Ce dernier surveille mon évolution pendant que j'approche l'âge moyen : aujourd'hui, il me suggère de prendre une soupe miso au petit-déjeuner, car mon biome a besoin de plus de variété en raison d'un stress récent et d'une mauvaise alimentation hier soir.*

*Comme les immeubles de mon quartier partagent une ferme verticale, j'obtiens des crédits de carbone en mangeant du miso issu du soja produit sur mon toit et fermenté par mon réfrigérateur.*

*Mon réfrigérateur programme la production de plus de miso et la préparation d'un peu de kimchi pour la semaine à venir. Il ajoute aussi des ingrédients stimulants pour les défenses immunitaires à ma commande d'épicerie, car nous approchons de la saison de la grippe et une souche à laquelle je risque d'être sensible a été détectée à quelques rues de chez moi.*

*Je prends mon supplément intelligent qui vient de sortir de ma bio-imprimante. Il contient les nutriments et les microbes supplémentaires dont j'ai besoin, tout en renvoyant des données sur mon corps à ma bio-imprimante pour qu'elle ajuste le supplément de demain. La boucle de rétroaction entre ma bio-imprimante et moi comprend aussi le stockage dans le nuage de données quotidiennes en vue de déterminer les prochaines mesures préventives à prendre pour ma santé. Il est important de surveiller en temps réel mon taux de triglycérides, étant donné mes marqueurs génétiques.*

*Pendant que mon café coule, je vérifie le dernier projet scolaire de ma fille, qui pousse sur le comptoir depuis une semaine. Dans le cadre de son initiative scolaire sur l'empathie, elle fait pousser un foie pour un chiot dans le besoin. D'autres cellules souches serviront bientôt à fabriquer un rein, parce qu'elle veut aider aussi d'autres animaux. Je prends mon café, préparé à partir d'une nouvelle variété de grains certifiés sans émissions de carbone, puis je m'assois sur le canapé pendant une minute.*

*Il semble que le traitement nutritif que j'ai fait peindre à la surface du canapé et des chaises leur a permis de rajeunir. Il faut que j'essaie le traitement sur mes chaussures de course bio-imprimées, car elles commencent à s'user. »*

Toujours le même refrain. Une bonne vie, dans cet avenir possible, ce serait de vivre une petite vie douillette et mesquine dans un environnement s'autorégulant et nous régulant en fonction de normes écologiques, sanitaires et morales sur lesquelles nous n'avons pas de prise, qui s'imposent de l'extérieur à nous, comme si elles venaient du ciel, alors qu'en fait elles ont été élaborées par des groupes de personnes dont on omet ici de parler, et dont les intérêts sont certainement incompatibles avec notre liberté et notre bonheur, si du moins on entend par là autre chose que d'être soumis à des sensations censées nous procurer un certain bien-être sans avoir même à sortir de notre cage, et d'être contents de nous-mêmes parce que nous croyons faire notre part pour atténuer les changements climatiques.

*« C'est pas vrai, il est déjà cette heure-là ? Il ne me reste que 10 minutes avant ma première réunion virtuelle. J'attache la ceinture de ma chaise à renforcement ostéomusculaire, je m'appuie au dossier et j'ouvre une session dans mon espace de travail. Pour commencer, je reçois le compte rendu de mes collègues qui terminent leur journée de travail à l'autre bout du monde. Je frissonne un instant en réalisant à quel point nous sommes tous connectés intimement dans cette biosphère numérique - mais cela passe. C'est parti pour la journée. »*

L'unique personnage de cette histoire, afin de carburer en télétravail, se donne l'impression d'être un pilote de voiture de course qui traverse l'espace à toute allure, le tout en ayant une petite extase tout simplement parce qu'il travaille avec des personnes qui habitent à l'autre bout de la planète. Mais mettons-nous à sa place : il en faudrait peu à nous aussi si comme lui nous mettions à peine le pied dehors, confortablement installés dans notre prison technologique, sanitaire et écologique.

\*\*\*

En guise de conclusion, je pose quelques questions à mes lecteurs.

Aimeriez-vous vivre dans un monde aseptisé, sans contact, sans liberté, où tout est régulé et surveillé par les organisations et les institutions qui conçoivent, programment et contrôlent les technologies de convergence bionumérique ? Aimeriez-vous que les générations futures vivent dans un tel monde ?

Pensez-vous que toutes ces régulations, toute cette surveillance et tous ces contrôles sont compatibles avec des institutions démocratiques ? Comment une société où tout est réglé au quart de tour par les autorités sanitaires et

technocratiques laisserait-elle de la place pour la délibération politique et le débat public ? Confinés à domicile, les citoyens pourraient-ils former un corps politique ? Comment pourraient-ils être aptes à décider des orientations politiques de la société alors qu'on ne les laisserait même pas décider des petits détails de la vie quotidienne, leur existence étant entièrement gérée par leur intelligence artificielle programmée selon les critères de ceux qui détiennent le pouvoir, et qui restent dans l'ombre dans cette petite histoire destinée aux grands enfants ?

Que concluez-vous du fait qu'un think tank financé par le gouvernement fédéral canadien (c'est-à-dire avec les taxes et les impôts que nous payons) diffuse des conceptions de la vie en société incompatibles avec la liberté des individus et la démocratie ? Quels liens pourrait-on faire entre cette historiette et ce que nous font subir nos gouvernements depuis la venue du virus ?





## 108. Horizons de politiques Canada – L’avenir de la valeur (1)

29 octobre 2021

J’analyserai ici un document publié par Horizons de Politiques Canada<sup>66</sup>, ce drôle d’organisme de prospective (de futurologie, si on préfère) financé par le gouvernement du Canada, qui est particulièrement actif depuis l’arrivée du virus. On a même l’impression que les « experts » en prospective (fait-il plus sens de parler d’une expertise en prospective que d’une expertise en rétrospective ?) profitent de la crise actuelle pour faire faire du chemin à certaines de leurs idées sur l’avenir de notre société.

Il est vrai que ce rapport, intitulé *L’avenir de la valeur*<sup>67</sup> et publié en août 2021, n’exprime pas une position officielle du gouvernement fédéral, comme le dit l’avertissement qui se trouve au tout début :

*« Horizons de politiques Canada (Horizons de politiques) est une organisation de prospective stratégique au sein du gouvernement du Canada, dont le mandat est d’aider le gouvernement à développer des politiques et des programmes fiables et*

<sup>66</sup> <https://horizons.gc.ca/fr/accueil/> (consulté le 29 octobre 2021)

<sup>67</sup> <https://horizons.gc.ca/wp-content/uploads/2021/08/Future-of-Value-FR-20210809.pdf> (consulté le 29 octobre 2021)

*résilients face aux changements envisageables à l'avenir. Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement les idées du gouvernement du Canada ni des ministères ou des organismes participants. »*

Mais il est raisonnable de penser que les rapports publiés par cet organisme ne sont pas éloignés de ce que pense le gouvernement, ou du moins qu'ils n'entrent pas en contradiction avec ce qu'il pense. Sinon il arrêterait de le financer, il mettrait au pas les « experts » et il remplacerait les personnes qui y occupent des postes de direction. C'est ce qui se produirait probablement si des chercheurs faisaient des travaux visant à montrer que les partis politiques sont des structures politiques archaïques vouées à disparaître, ce qui ne serait pas une grande perte à leurs yeux, puisqu'ils seraient par leur nature même corrompus, serviraient à gouverner les citoyens en leur donnant l'impression trompeuse d'être représentés à la Chambre de Communes, et devraient céder bientôt la place à des représentants indépendants. C'est vraisemblablement pourquoi les « experts » en prospective évitent de proposer des transformations des institutions politiques à contre-courant et, loin de regarder vers l'avenir, regardent plutôt de quel côté souffle actuellement le vent, pour ensuite suivre le courant et tenter de le renforcer en s'imaginant être des pionniers.

\*\*\*

Comme nous pourrions le remarquer tout au long de l'analyse de ce rapport, Horizons de Politiques Canada laisse entendre que les progrès technologiques provoquent des transformations économiques auxquelles nous devrions nous adapter. L'**avant-propos** s'ouvre sur cette note :

*« En nous appuyant sur nos travaux précédents, La prochaine économie numérique, L'avenir du travail, et Explorer la convergence bionumérique, ce document examine comment plusieurs technologies arrivant à maturité entraînent des changements dans l'économie. Il illustre comment ces changements pourraient provoquer un transfert de valeur en modifiant les activités commerciales. » (p. 9)*

S'il est bien vrai que les nouvelles technologies peuvent avoir des effets importants sur l'économie, et aussi sur notre société et sur nos manières de vivre, ces changements ne sont pas simplement causés par ces nouvelles technologies. Une même technologie peut être utilisée de plusieurs manières différentes pour atteindre des buts tout à fait différents. On obtient aussi des résultats très différents selon qui contrôle ces nouvelles technologies et peut les utiliser pour ses propres fins. Il est donc très simpliste et même trompeur d'affirmer que les nouvelles technologies entraînent à elles seules des changements dans l'économie et, ce faisant, dans toute la société. L'importance accordée à certaines de ces technologies plutôt qu'à d'autres, le fait de développer certaines technologies et d'en négliger d'autres, la manière dont on

les utilise et les rend disponibles et les fins visées peuvent être déterminées par des projets économiques et politiques. Et c'est ce qui façonne les nouvelles technologies et les effets qu'elles produisent sur l'économie, la société et nos modes de vie. Elles sont des moyens et des instruments. Elles constituent des opportunités de faire telle chose ou telle autre. Et le fait de représenter les progrès technologiques comme quelque chose d'autonome, qui se produirait à l'écart des projets et des orientations économiques et politiques qui leur donnent pourtant forme et qui les rendent possibles, a pour effet d'occulter ces projets et ces orientations et de présenter de manière trompeuse ces progrès comme une sorte de mouvement inéluctable auquel les acteurs de l'économie et les gouvernements devraient s'adapter, ou qu'ils devraient tout au plus chercher à moduler. Autrement dit, ce peut être une manière de présenter des transformations économiques, sociales et politiques comme des effets des innovations technologiques ou comme des adaptations à ces innovations, alors que ces innovations peuvent en fait être des moyens grâce auxquels on obtient ces transformations économiques et sociales.

Le fait de parler d'un simple « transfert de valeur modifiant les activités commerciales » tend à dissimuler l'ampleur de ces transformations, qui ne portent pas seulement sur les activités commerciales et sur l'économie, mais aussi sur l'ensemble de la société et sur la vie des individus, qui ne sont pas seulement des travailleurs et des consommateurs, à moins que ces transformations tendent justement à les réduire de plus en plus à ces deux fonctions économiques. Pourtant, les rédacteurs de ce rapport insistent sur l'importance des changements qu'ils tendent à minimiser par leur manière de les présenter :

*« Depuis toujours, l'humanité a cherché à contourner ou éliminer les diverses formes de rareté, notamment par la technologie, mais la rapidité et l'ampleur du changement en cours pourraient être sans précédent. Les nouvelles technologies réduisent, voire éliminent, certaines raretés déterminantes comme le travail humain, les matériaux et les connaissances, qui affectaient jusqu'à présent la valeur sur les marchés pour les entreprises. » (p. 9)*

Il y a beaucoup à dire sur ces quelques lignes.

Il est d'abord étrange de faire de l'humanité une sorte de sujet qui aurait cherché à contourner ou à éliminer des formes de rareté. Cette affirmation est trop générale et trop abstraite. Ce sont toujours des êtres humains ou des groupes d'êtres humains qui agissent. Et ces êtres humains ont des buts différents et usent de moyens différents pour essayer de les atteindre. Certains d'entre eux cherchent à contourner et à éliminer certaines formes de rareté, mais d'autres cherchent à accroître ou à générer la rareté. C'est ce qui se produisait quand, à l'époque féodale, le seigneur imposait aux habitants de sa seigneurie l'obligation d'utiliser le moulin banal pour moudre le blé et prélevait une taxe en échange. C'est ce qui se produit quand l'industrie pharmaceutique – grâce à la collusion et à la corruption et à de vastes campagnes publicitaires –

impose l'usage de nouveaux médicaments sous brevet et coûteux, alors que des médicaments génériques sont plus efficaces et plus sécuritaires. Il se peut même qu'un groupe de personnes cherche à éliminer la rareté de quelque chose (la rareté étant relative et dépendante de la demande) pour accroître la rareté de quelque chose d'autre (par une augmentation de la demande). C'est ce qui peut se produire quand les machines ou les robots sont capables d'accomplir les mêmes tâches que les êtres humains à des coûts moindres et de les remplacer : la demande pour le travail des employés décroît, de même que sa rareté et sa valeur, alors que la demande pour les machines ou les robots s'accroît, de même que leur rareté et leur valeur, ce qui peut être amplifié par la propriété intellectuelle et le contrôle exclusif de ces moyens de production par les riches propriétaires d'entreprises, qui sont les seuls ou les principales personnes qui bénéficient de l'augmentation de la productivité et de l'automatisation du travail. Il est bizarre, alors qu'on parle justement d'un transfert dû à des changements de valeur, qu'on fasse une affirmation aussi générale sur l'humanité qui cherche à réduire la rareté, laquelle occulte une facette importante des transformations qu'il s'agirait justement de décrire, facette d'ailleurs rebutante pour beaucoup d'entre nous, et qui ne le serait pas si le travail des machines et des robots faisait partie de notre patrimoine collectif (après tout, ces inventions sont le fruit d'un long travail d'invention auquel une foule de personnes ont participé pendant des générations) et nous procurait des rentes ou des redevances. Cette simplification et cette omission ne sont peut-être pas dues au hasard.

Ensuite, il est à craindre qu'en expliquant les innovations technologiques par un désir de réduire certaines formes de rareté, on commette un anachronisme en transposant à d'autres époques et dans d'autres sociétés très différentes des sociétés occidentales actuelles une vision économique qui n'y existe pas ou qui y a beaucoup moins d'importance. On peut difficilement expliquer par un désir de surmonter la rareté l'invention d'une nouvelle arme dans une société guerrière. Par exemple l'invention ou la mise au point de la sarisse (une lance très longue) utilisée par les armées macédoniennes à l'époque de Philippe et d'Alexandre, qui a procuré un avantage militaire aux phalanges macédoniennes sur les troupes d'hoplites et la cavalerie persane, est sans doute davantage attribuable à un désir d'efficacité militaire et de conquête, qu'à un effort fait pour surmonter quelque rareté, par exemple la rareté des fantassins ou, indirectement, la rareté des terres et des richesses en Macédoine, même si cette innovation a assurément permis aux Macédoniens de conquérir de nouveaux territoires et de s'enrichir. En fait, loin de rassasier les conquérants, les nouvelles ressources mises à leur disposition sont devenues des moyens de pousser leur expédition militaire jusqu'aux confins du monde connu et ont été intégrées à cette grande dépense guerrière. Et je pourrais aussi montrer que l'invention de l'étrier a été vraisemblablement motivée par le désir d'aider les cavaliers à se mettre en selle et à y rester, et non de surmonter une rareté, par exemple une rareté des talents équestres, ce qui serait tordre les choses par un jeu de reformulation qui aurait tendance à ramener tout au même, à savoir le mode de pensée de l'industriel et du bourgeois qui s'est grandement imposé

aujourd'hui. Il est d'ailleurs important de remarquer que, même aujourd'hui, la diminution ou l'élimination de la rareté n'est pas toujours la raison de l'émergence de nouvelles technologies. Les technologies utilisées pour mettre en place le réseau Tor ont pour but de permettre aux internautes de naviguer de manière anonyme, et non de réduire une quelconque rareté, par exemple la rareté de la vie privée sur internet, ce qui serait une formulation boiteuse.

Même si les principes à partir desquels on pense dans ce rapport sont économiques, et même simplistes d'un point de vue économique, les enjeux dont il s'agit ne sont pas seulement économiques :

*« Guidés par notre mandat, nous espérons inspirer des réflexions et discussions au sujet de l'avenir de la valeur et des retombées potentielles sur les entreprises, les personnes, les établissements d'enseignement et les gouvernements. Nous espérons ainsi contribuer à l'élaboration de politiques et de programmes robustes face aux changements qui s'annoncent. » (p. 9)*

Car ces retombées, quelles qu'elles soient, pourraient modifier la manière dont nous pouvons vivre, les finalités des établissements d'enseignement, les politiques adoptées par les gouvernements et même la manière dont s'exerce le pouvoir politique.

\*\*\*

Dans l'**introduction**, on précise le sens qu'on donne à la valeur dans ce rapport :

*« Les nouvelles technologies bouleversent la façon dont la valeur est créée et distribuée dans l'économie. Par valeur, nous entendons le montant d'argent reçu pour la vente d'un bien ou d'un service dans une économie de marché. Cette somme peut prendre la forme d'un prix, d'un salaire, d'un intérêt ou d'un loyer. Beaucoup d'autres choses qui ont une valeur pour l'humain sont échangées en dehors du marché, mais elles n'entrent pas dans le cadre de ce rapport. » (p. 13)*

Ce qui revient à dire qu'on reconnaît l'existence de choses qui ont de la valeur, mais qui ne relèvent pas des échanges économiques – quoiqu'on se les représente malgré tout comme si elles étaient soumises à des échanges –, tout en décidant de ne pas tenir compte d'elles dans ce rapport. Ce drôle de choix aura vraisemblablement pour conséquence que les choses de valeur qui ne relèvent pas de l'économie, et dont la valeur n'est pas économique, ne seront pas prises en compte dans l'élaboration des politiques et des programmes auquel ce rapport devrait contribuer. Ces choses dont on dit pourtant reconnaître la valeur seront ignorées, seront traitées comme des choses sans valeur économique, ou seront traitées en fonction d'une valeur économique qu'elles

pourraient avoir en plus de leur valeur prise dans un autre sens. Bref, elles feront les frais de ces politiques et de ces programmes.

\*\*\*

Tout ça ne me dit rien qui vaille. L'avenir auquel s'efforce de nous préparer Horizons de politiques Canada n'est vraisemblablement pas un avenir où j'aimerais vivre. Je crois que c'est aussi le cas de plusieurs de mes lecteurs.

Maintenant que le cadre théorique (c'est beaucoup dire) de ces « experts » en prospective a été explicité, je procéderai dans un autre billet à l'analyse des projections quant à la manière dont la valeur pourrait changer pour les 14 activités humaines de base en raison de l'émergence des nouvelles technologies, le tout en fonction de 4 formes de rareté : la rareté spatiale ou géographique, la rareté temporelle, la rareté absolue et la rareté artificielle. Par la même occasion, j'examinerai ce que ces transformations impliquent au-delà de l'économie, c'est-à-dire quant à notre manière de vivre et de nous gouverner.



## 109. Horizons de politiques Canada – L’avenir de la valeur (2)

1<sup>er</sup> novembre 2021

Je continue ici l’analyse débutée dans le billet du 29 octobre 2021 sur le rapport intitulé *L’avenir de la valeur*<sup>68</sup> de l’organisme fédéral Horizons de politiques Canada<sup>69</sup>, lequel on peut qualifier de think tank.

Après avoir défini de ce qu’ils entendent par valeur (le montant d’argent reçu pour la vente d’un bien ou d’un service dans une économie de marché) et insisté sur le rythme de ces changements de valeur, les auteurs du rapport énumèrent les dix technologies qui selon eux sont à l’origine de ces profonds changements (p. 13) :

- l’internet des objets ;
- l’intelligence artificielle et les logiciels d’automatisation ;
- la robotique ;
- la téléprésence ;

---

68 <https://horizons.gc.ca/wp-content/uploads/2021/08/Future-of-Value-FR-20210809.pdf>  
(consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2021)

69 <https://horizons.gc.ca/fr/accueil/> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2021)

- la réalité virtuelle et augmentée ;
- les technologies de production décentralisée (l'impression 3D par exemple) ;
- les technologies bionumériques ;
- les matériaux avancés ;
- les chaînes de blocs ;
- la connectivité à haut débit.

Sans nier l'importance des changements économiques que pourraient rendre possibles ces technologies, je rappelle qu'elles peuvent être utilisées de différentes manières pour atteindre des objectifs différents et parfois même radicalement opposés. Dans le même esprit, le fait d'accorder de l'importance à ces technologies et de financer des recherches qui portent sur elles peut s'expliquer par des projets économiques, sociaux et politiques de plus ou moins grande envergure, dont certains pourraient nous être bénéfiques, dont d'autres pourraient nous être nuisibles. Comme je l'ai dit dans le billet précédent, le fait de prétendre que ces technologies entraîneraient à elles seules de grands changements économiques donne l'impression trompeuse que le progrès technologique constitue une sorte de mouvement historique autonome et inéluctable, auquel les entreprises, les gouvernements, les sociétés et les individus doivent s'adapter, ce qui occulte de tels projets économiques, sociaux et politiques, ou du moins en minimise l'importance, ceux-ci semblant alors imposés par le progrès technologique qui exige que nous nous adaptions à lui.

Il est curieux de voir que quelques-unes des technologies énumérées ont déjà été utilisées pour nous confiner, nous faire travailler quand même à partir de la maison et remplacer certains de nos divertissements et de nos activités sociales (d'abord interdits, maintenant fortement réglementés) par des substituts virtuels. Et quelques autres de ces technologies pourraient être utilisées pour aller plus loin dans la même direction, si telle était la volonté de nos décideurs économiques et politiques, une x-ième « vague » supposément causée par un variant encore plus dangereux pouvant assurément servir de prétexte pour imposer ces changements, tout comme une nouvelle normalité où il nous faudrait « apprendre à vivre avec le virus ou les virus », qui serait là pour rester.

\*\*\*

La valeur, dans ce rapport, se réduit à la valeur économique. Ce qui confère de la valeur à une chose ou à une activité en dehors des échanges économiques n'est pas pris en compte dans ce rapport. C'est pourquoi la valeur ainsi comprise est seulement déterminée par la rareté, c'est-à-dire le rapport entre l'offre et la demande. Comme les nouvelles technologies devraient inéluctablement entraîner de profonds changements de valeur qui affecteront nos sociétés, ce que nous valorisons pour des raisons qui ne sont pas



économiques devrait simplement s'accommoder tant bien que mal de ces changements ou disparaître.

On illustre la manière dont le rapport entre l'offre et la demande affecte la valeur par cet exemple :

*« Dans l'exemple des chauffeurs routiers, la rareté des compétences des chauffeurs leur donne une valeur. Moins ils sont nombreux, plus leur rareté augmente, et avec elle, leur valeur. Mais si la conduite automatisée coûte autant ou moins cher qu'un conducteur humain, on élimine la rareté des compétences requises : elles sont encodées dans le logiciel de conduite automatisée et peuvent être reproduites selon les besoins. » (p. 16)*

Cet exemple arrive à point alors qu'on nous dit qu'une pénurie de main-d'œuvre (artificiellement créée par les politiques sanitaires) sévit, notamment dans le domaine du transport des marchandises. Qu'advient-il des chauffeurs, qui sont traités comme des marchandises comme les autres, quand on aura implanté à grande échelle la conduite automatisée, quand ils n'auront presque plus de valeur sur le marché et quand les concepteurs, les fabricants, les vendeurs et les acheteurs de ces camions automatisés seront les seules ou les principales personnes à qui rapportera ce changement technologique ? Ces questions pourraient être posées pour d'autres formes d'automatisation ou de robotisation du travail, du moins dans la mesure où le travail fait par les machines ne profiterait pas ou profiterait peu aux travailleurs (pour les libérer en partie du travail salarié, par exemple), et profiterait seulement ou surtout à ceux qui font le commerce de ces machines ou qui les acquièrent.

Les auteurs définissent quatre types de rareté qui favorisent la création de la valeur dans une économie.

*« **Rareté spatiale ou géographique** : une rareté ou une contrainte liée à un lieu. Ex. un être humain doit se trouver dans un certain endroit pour qu'une interaction ait lieu (ex. pour se faire couper les cheveux, il faut être au même endroit que le coiffeur). Des intrants spécifiques, tels que le pétrole ou le gaz, peuvent n'être disponibles que dans un nombre limité d'endroits dans le monde. » (p. 16)*

Ce qui est fâcheux, dans cette perspective économique, avec les travailleurs humains, c'est qu'ils ne sont pas toujours où il faudrait qu'ils soient pour servir leurs patrons et les clients de ces derniers.

*« **Rareté temporelle** : une rareté ou une contrainte basée sur le temps. Ex. une personne doit être disponible à un moment précis pour que l'interaction puisse avoir lieu (ex. un rendez-vous chez le médecin). Il peut également s'agir d'un intrant, d'un service ou d'un produit spécifique qui n'est disponible qu'à un moment précis (ex. un spectacle). » (p. 16)*

Ce qui est fâcheux, dans cette perspective économique, avec les travailleurs humains, c'est qu'ils ne sont pas toujours disponibles pour servir leurs patrons et les clients de ces derniers.

« **Rareté absolue** : une rareté ou une contrainte basée sur la quantité, dans laquelle il y a une quantité limitée d'un élément donné. Ex. une ressource minérale, une œuvre singulière comme la Joconde, ou une personne possédant un ensemble de compétences uniques, comme Yo-Yo Ma. La rareté absolue comprend l'expertise, qui peut être divisée en deux parties : la connaissance (savoir comment accomplir une tâche) et la capacité (aptitude à accomplir la tâche). » (p. 16)

Outre le fait que les arts n'ont sans doute rien à gagner à ce qu'on les mette sur le même plan que des marchandises ou des compétences professionnelles quand il s'agit de rareté absolue, fait-il sens de séparer l'expertise en ces deux parties ? Sait-on comment accomplir une tâche complexe, qui demande de l'expertise, quand on ne dispose pas de l'aptitude à accomplir cette tâche ? À l'inverse, a-t-on la capacité d'accomplir une tâche quand on ne sait pas comment l'accomplir ? Que faudrait-il penser d'un horloger qui saurait comment fabriquer une montre, mais qui ne serait pas capable de la fabriquer ? Que faudrait-il penser d'un autre horloger qui serait capable de fabriquer une montre, mais qui ne saurait pas comment la fabriquer ? Le premier horloger aurait un savoir strictement théorique de l'horlogerie et ne devrait pas être considéré comme un horloger. Le deuxième horloger serait un simple exécutant et ne devrait pas être considéré comme un horloger. Ce découpage peut à la rigueur faire sens quand il s'agit de remplacer une partie de l'expertise humaine, la capacité, par le travail automatisé des machines afin de surmonter la rareté absolue en fabriquant des montres à quartz dans des usines, ou, plus récemment, des montres dites intelligentes et des téléphones mobiles qu'on utilise comme montres. La rareté absolue devient alors celle des machines qui servent à fabriquer ces appareils dont presque personne ne sait comment elles fonctionnent, et celle de l'expertise des personnes qui savent comment fabriquer ces appareils et les machines qui servent à les fabriquer, bien qu'elles ne disposent pas de l'aptitude de fabriquer ces appareils et ces machines, qui doivent être fabriqués par des machines. Si on a encore besoin, pour l'instant, d'être humains dans ces usines pour faire le montage mécanique d'appareils à partir de pièces pré-fabriquées, on les traite généralement comme des moins-que-rien facilement remplaçables et pas comme des travailleurs qui bénéficient d'une expertise.


« **Rareté artificielle** : un cadre imposé pour créer une rareté. Ex. un système de permis qui octroie des droits exclusifs, un système de validation ou de reconnaissance de certaines compétences, ou la réglementation de la propriété intellectuelle. » (p. 16)

On peut s'attendre à ce que les « élites » économiques s'efforceront d'accroître la rareté artificielle quand le travail jusqu'à maintenant confié à des travailleurs humains sera automatisé et confié à des robots. Car elles abhorrent la rareté seulement quand elle implique pour elles des dépenses, par exemple quand il s'agit de payer des salaires. C'est une autre chose quand il s'agit de contrôler le trafic de certaines marchandises, de certains services et de certaines expertises. Alors tous les moyens sont bons pour créer artificiellement la rareté.

\*\*\*

Venons-en aux 14 activités humaines de base pour lesquelles on évaluera les effets des changements de valeur qu'entraîneraient les nouvelles technologies. Même si les rédacteurs du rapport nous disent que cette liste n'est pas exhaustive, mais est seulement un point de départ pour une analyse plus approfondie (p. 17), le nom qu'on lui donne laisse entendre le contraire. On dit que ce sont les 14 activités de base, ce qui laisse entendre qu'il n'y a pas d'autres activités de base en plus de ces 14 activités. Puis il ne s'agit pas de 14 activités de base en économie, mais il s'agit plutôt de 14 activités humaines de base. Il est donc légitime de voir dans cette liste une tentative de fixer ce qui est essentiel dans les activités humaines, en imposant un point de vue économique déjà réducteur et simpliste d'un point de vue économique.

Voici la fameuse liste des 14 activités humaines de base.

<p><b>LEGEND</b></p> <p>1 Services physiques aux êtres vivants</p> <p>2 Utilisation d'outils, de dispositifs et d'objets</p> <p>3 Transport et distribution de la matière et de l'énergie</p> <p>4 Acquisition d'informations</p> <p>5 Production de connaissances</p> <p>6 Transfert de connaissances</p>		
	1	2
		
	3	4
		
	5	6

7 Expériences qui modifient un état émotionnel		
8 Production d'énergie		
9 Extractions de ressources de matériaux non vivants		
10 Récolte de ressources naturelles		
11 Agriculture		
12 Transformation de la matière		
13 Élimination des matières indésirables		
14 Application de règles et procédures		

Même si les auteurs du rapport précise qu'une transaction sur le marché peut impliquer plusieurs de ces activités, cet inventaire pose problème en ce que certaines activités impliquent nécessairement d'autres activités et sont difficilement séparables d'elles. La production et le transfert de connaissances sont des expériences qui modifient l'état émotionnel des personnes impliquées. Ce n'est pas la même chose d'élaborer et d'enseigner de nouvelles théories scientifiques qui nous permettent d'expliquer plus efficacement des phénomènes, et de produire des marchandises en transformant la matière, et ensuite de les transporter. La matière ne sent rien quand on la transforme et la transporte sous ces formes transformées. Par contre, les êtres humains qui participent pour l'instant à cette transformation et à ce transport de la matière sont affectés émotionnellement par les conditions de ces opérations de transformation et de transport, ce qu'on ne considérera pas parce qu'on a pris l'habitude de concevoir ces activités comme portant sur la matière et non sur des êtres humains, comme si les activités pouvaient être séparées des personnes qui y participent et sans lesquelles elles ne pourraient pas avoir lieu, pour l'instant, du moins.

\*\*\*



## SERVICES PHYSIQUES AUX ÊTRES VIVANTS

### Définition

Un être vivant reçoit un service qui nécessite un contact physique.

### Exemples

Coupe de cheveux, soin des dents, massages, chirurgie.

Le nom de cette activité est étrange. Pourquoi ne pas avoir parlé de services physiques aux êtres humains ?

Faut-il y voir une tentative d'éviter le spécisme et d'inclure aussi les animaux, pour lesquels il existe des services de toilettage et des services de santé dont il ne faut pas négliger l'importance ? J'ai connu une personne qui, n'ayant pas assez d'argent pour aller chez le dentiste une fois par an, céda aux pressions morales du vétérinaire et payait une fois par an un nettoyage de dents à son chat.

Où est-ce pour inclure les êtres mi-machines, mi-hommes, que nous pourrions devenir si les transhumanistes adeptes des technologies bionumériques réalisaient leurs fantasmes sur nous ?

La définition de cette activité ou de ce groupe d'activités, même si elle est adéquate en ce qu'elle permet de comprendre de quoi il s'agit, n'en demeure pas moins bizarre. Il est en effet particulier de séparer les activités humaines en activités qui nécessitent un contact physique et celles qui n'en nécessitent pas. Une telle séparation aurait difficilement pu être utilisée avant l'arrivée du virus, ou du moins on ne l'aurait pas exprimée aussi directement. Considérant le zèle avec lequel on nous déconseille fortement, on nous interdit ou on réglemente tout contact physique avec des personnes qui n'habitent pas à la même adresse que nous, il ne s'agit probablement pas d'un hasard. Gardons l'œil ouvert.

Cette drôle de définition permet de regrouper ensemble des activités qui n'ont en commun que le fait d'exiger un contact physique. Pourtant il y a loin de la coupe de cheveux et à la chirurgie, la première pouvant être l'objet d'une transaction économique, alors que cela ne va pas de soi quand nous subissons une intervention chirurgicale dans le réseau public de la santé. Faut-il y voir une tentative de tout assimiler à des échanges économiques, au sens où dans ce rapport on traite tout comme des services susceptibles d'être l'objet de tels échanges, même ce qui ne s'y prête pas encore dans le contexte actuel ? Ou s'agit-il d'assimiler toutes les choses qui échappent en partie ou en totalité à cette vision économique, afin de les intégrer parfaitement, par exemple par la privatisation des soins de santé ou par l'adoption intégrale des principes en vigueur sur le marché dans les services publics ?

Pour ce qui est des différentes sortes de rareté, on insiste sur les problèmes d'accès que le fait de devoir se trouver au même endroit en même temps causerait, ce qui serait aggravé par l'expertise requise.

## Raretés typiques



- **Rareté spatiale** : les deux personnes doivent se trouver au même endroit.
- **Rareté temporelle** : ils doivent se présenter en même temps.
- **Rareté absolue** : expertise — la personne fournissant le service doit avoir l'expertise requise; espace physique — l'interaction doit avoir lieu dans un endroit approprié; infrastructure de transport — les deux parties doivent pouvoir se rendre sur le lieu du service.
- **Rareté artificielle** : expertise — s'il y a une exigence d'accréditation ou de licence pour offrir le service.

Mais on voit mal comment cela pourrait s'appliquer, en temps normal, à la coupe de cheveux et aux massages. Dans un rayon de 5 km de mon domicile, il doit y avoir au moins 20 endroits où je peux aller me faire couper les cheveux, et au moins dix où je peux recevoir un massage. Pour la coupe de cheveux, il n'est même pas nécessaire de prendre un rendez-vous dans bien des cas. C'est que ces services sont peu sujets à la rareté absolue et à la rareté artificielle. Je ne vois donc pas de quelle rareté on parle pour eux, du moins dans les villes, quand on ne décide pas de fermer les endroits où ils sont offerts, sous des prétextes sanitaires.

Pour ce qui est du dentiste et surtout de la chirurgie, il y a effectivement une certaine rareté, même dans les villes. Il me faut attendre parfois quelques semaines pour avoir un rendez-vous chez le dentiste, quand il ne s'agit pas d'une urgence. Quant aux chirurgies, on peut se retrouver sur une liste d'attente pour des mois, voire quelques années. Ce qui est dû principalement à la rareté absolue (n'importe qui n'est pas capable de devenir chirurgien) et à la rareté artificielle (la guildes des médecins, avec la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux, défend ses privilèges en militant pour des contingentements exagérés dans les facultés de médecine et en rendant très ardue l'obtention du droit de pratiquer pour les immigrants médecins), et ce qui a été aggravé par la « gestion de la pandémie » par le gouvernement et sa mauvaise politique de santé bien avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

Voilà de quelle manière, selon les auteurs du rapport, les nouvelles technologies pourraient nous aider à résoudre ces problèmes de rareté, imaginaires, réels ou engendrés par de mauvaises politiques de santé ou une certaine forme de corruption des ordres professionnels.

## Technologies qui pourraient affecter la rareté



- La réalité virtuelle et augmentée pourrait permettre à une personne ayant des compétences moins spécialisées de fournir le service avec l'aide d'une personne se trouvant dans un autre endroit (un expert à distance).
- La robotique pourrait dans un premier temps permettre à des humains ayant une expertise de fournir le service avec un robot télécommandé. À mesure que les robots deviennent semi-autonomes, le travail pourrait être réparti entre les robots et les humains. Ex. les robots pourraient se charger des tâches plus simples, laissant aux humains les tâches plus complexes, ou encore, le robot pourrait se charger des tâches complexes sous supervision humaine. En fin de compte, les robots pourraient fournir le service sans l'aide d'un humain.

Ces observations ne sont absolument pas pertinentes pour se faire couper les cheveux et recevoir un massage. Il faudrait deux personnes (une sur place, une autre à distance), en plus du client, pour offrir ces services qui n'exigent pas d'expertise assez rare pour qu'on gagne à ce redoublement, d'autant que cela aurait pour effet d'accroître la rareté temporelle. Quant à l'usage d'un robot télécommandé pour couper les cheveux ou donner un massage, il faudrait probablement à l'opérateur du robot une expertise plus grande que le coiffeur et le masseur pour ne pas rater ses coupes de cheveux et ses massages. Le recours à des robots semi-autonomes et autonomes, probablement coûteux et rares pour encore bien des années, produirait probablement une rareté qui n'existe pas pour l'instant, sauf quand on la engendre grâce à des mesures sanitaires.

Pour les coupes de cheveux et les massages, le recours à ces technologies fait seulement sens quand on a pour projet social la réduction des contacts physiques et l'enfermement à domicile. Un coiffeur pourrait donc guider à distance une personne moins compétente pour qu'elle coupe elle-même les cheveux à une autre personne qui habite avec elle. Ou encore un robot loué ou acheté pourrait être télécommandé à distance par un coiffeur qui se trouve ailleurs. Ultimement, le robot pourrait faire le travail lui-même. Même chose pour les massages.

Quant à la dentisterie et à la chirurgie pratiquées par une personne qui n'a pas les compétences requises et qui se feraient aider par un dentiste ou un chirurgien à distance, cela augmenterait la rareté temporelle, alors que la rareté spatiale diminuerait puisqu'il serait plus facile de trouver à proximité un exécutant aux compétences peu spécialisées qu'un dentiste ou un chirurgien compétent. Le gain du point de vue de la rareté ne serait vraisemblablement pas significatif, alors que la fréquence des erreurs commises par les exécutants peu compétents serait vraisemblablement significativement plus élevée que la fréquence des erreurs commise par les dentistes et les chirurgiens. Il est vrai que l'usage d'un robot télécommandé par un dentiste ou un chirurgien pourrait réduire la fréquence des erreurs, et peut-être même les rendre moins fréquentes que si le dentiste ou le chirurgien réalisait les opérations de ses propres mains. Cependant, le problème de rareté spatiale et temporelle demeure : il faut avoir accès à ces robots et à une salle de dentisterie ou de chirurgie au moment où le dentiste ou le chirurgien est disponible. Alors il n'y a pas vraiment de gain en ce qui concerne la diminution de la rareté. Pour leur part, les robots autonomes qui seraient capables de réaliser des interventions de dentisterie et de chirurgie seraient probablement aussi rares, au moins encore pour plusieurs années, que les dentistes et les chirurgiens ; et les premiers modèles ne seraient peut-être pas très fiables, comme l'apprendraient peut-être à leurs dépens les premiers usagers.

Puisque le recours de l'expertise à distance et à la robotique est difficilement justifiable du point de vue de la seule diminution de la rareté, j'en viens à me dire qu'il est peut-être lui aussi motivé en fait par un désir délirant de réduire autant que possible les contacts physiques, et aussi les déplacements d'une région à l'autre, à l'intérieur d'une région ou même à l'intérieur d'une ville.

Venons-en aux changements de valeur pouvant résulter de ces utilisations des nouvelles technologies.

### Changements de valeur potentiels



- L'humain continue de perdre de la valeur, tandis que le robot continue d'en gagner. Le code de programmation du robot gagne également de la valeur. Des domaines connexes, tels que la fabrication de robots et les fournisseurs de technologies de contrôle à distance, prennent également de la valeur.
- La valeur de l'expertise diminue généralement. Cependant, elle pourrait aussi se concentrer sur un petit nombre d'humains ayant un niveau de connaissances élevé, grâce à l'exploitation à distance qui permettrait aux spécialistes les plus qualifiés d'offrir leurs connaissances au plus offrant dans le monde entier.
- La valeur peut également changer sur les marchés de l'immobilier et des transports, ex. si les personnes possédant une expertise n'ont plus besoin de vivre à proximité de leurs clients. Elles peuvent aussi fournir le service à partir d'un bureau à domicile, ce qui élimine les déplacements.

Ce qui veut dire que tous ceux d'entre nous qui exerceraient des professions qui nécessitent des contacts physiques verraient non seulement leurs compétences perdre de la valeur, mais perdraient eux-mêmes de la valeur, par opposition aux robots qui, à terme, devraient les remplacer. Seule une petite élite aux compétences très rares serait en mesure de se faire valoir sur le marché et d'y vendre son expertise aux plus offrants. Serions-nous alors en mesure, avec les maigres revenus établis en fonction de notre valeur sur le marché, d'avoir accès à ces services ? Ou seraient-ils en grande partie réservés à l'élite économique qui contrôlerait le commerce des robots ou qui pourrait les acheter ? Comme l'humain en général continuerait à perdre de la valeur, ça serait dans l'ordre des choses. Et si on décidait de nous rendre accessibles ces services, il faudrait voir ce qu'on nous demanderait en contre-partie. Nous n'y gagnerions rien si on nous traitait comme les maîtres traitent leurs animaux domestiques.

Le troisième point de forme exprime clairement un désir de nous faire travailler à la maison et de réduire nos déplacements, comme c'est déjà le cas pour beaucoup d'entre nous depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Ce qu'on s'efforce de présenter comme un changement de valeur due à l'usage de nouvelles technologies.

\*\*\*

Je laisse à mes lecteurs le plaisir d'analyser les activités 2 et 3. Ils y trouveront l'annonce de changements de valeur qui – quelle surprise ! – convergent avec ceux annoncés pour l'activité 1. Encore ici, ces changements économiques (avec toutes leurs conséquences sociales) seraient simplement le résultat de nouvelles technologies, et ils ne s'inscriraient pas dans un projet de transformation sociale et politique dont ces technologies seraient l'instrument. Ce serait du complotisme de prétendre le contraire.



## ACTIVITÉ 2



### UTILISATION HUMAINE D'OUTILS, DE DISPOSITIFS ET D'OBJETS

#### Définition

Une personne interagit physiquement avec un objet fabriqué ou construit par un être humain.

#### Exemples

Conduire un camion, réparer un avion.

#### Raretés typiques



- **Rareté spatiale** : l'humain doit se trouver au même endroit que l'objet.
- **Rareté temporelle** : l'humain doit être présent au moment de l'interaction.
- **Rareté absolue** : expertise — la personne qui fournit le service doit avoir l'expertise requise; espace physique — l'interaction doit avoir lieu dans un endroit approprié; infrastructure de transport — l'humain doit pouvoir se déplacer jusqu'à l'objet, ou vice-versa.
- **Rareté artificielle** : expertise — s'il y a une exigence d'accréditation ou de licence pour offrir le service.

#### Technologies qui pourraient affecter la rareté



- La robotique pourrait permettre à de nombreux objets de fonctionner de manière de plus en plus autonome ou avec moins d'intervention humaine.
- La téléprésence pourrait permettre à un être humain d'interagir avec l'objet à distance. L'expert pourrait contrôler un robot, qui pourrait interagir avec l'objet.
- À mesure que les objets deviennent plus « intelligents », ils peuvent être plus aisément accessibles et réparés à distance.
- La réalité virtuelle et augmentée peut permettre à une personne en interaction avec l'objet de recevoir des conseils ou des directives d'un ou d'une spécialiste à distance.

#### Changements de valeur potentiels



- L'humain continue à perdre de la valeur, tandis que le robot continue à en gagner. Le code qui fait fonctionner le robot gagne également en valeur. Les domaines connexes tels que la fabrication de robots et les fournisseurs de technologies de contrôle à distance gagnent également en valeur.
- La valeur des technologies de téléprésence, des appareils intelligents et de l'infrastructure numérique qui les prend en charge augmente.
- La composante capacité de l'expertise perd généralement de la valeur, tandis que la composante connaissance pourrait augmenter si elle se concentre sur un petit nombre d'humains possédant des niveaux élevés de connaissances. Cela pourrait se produire parce que l'exploitation à distance rompt la rareté spatiale. Dans ce scénario, les humains pourraient offrir leur expertise à un certain nombre de travailleurs moins bien informés réalisant la composante physique des interactions.
- La valeur pourrait également se déplacer sur les marchés de l'immobilier et du transport. Par exemple, les humains opérant à distance des équipements ou instruisant d'autres personnes à l'aide de la téléprésence n'ont plus besoin de vivre près de leur travail. Ils peuvent également fournir le service depuis un bureau à domicile, éliminant ainsi les déplacements.

### ACTIVITÉ 3

## TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE LA MATIÈRE ET DE L'ÉNERGIE



### Définition

Les objets physiques sont déplacés d'un endroit à un autre.

### Exemples

Circulation de matières premières ou de marchandises par camions, trains, navires ou oléoducs/gazoducs; circulation de personnes dans des véhicules ou des avions; circulation d'électrons dans les réseaux électriques; circulation d'électrons et de photons; et propagation d'ondes électromagnétiques au moyen des infrastructures de technologie de l'information et de la communication.

### Raretés typiques



- **Rareté spatiale** : la matière où l'énergie est située ou produite en un endroit et utilisée ailleurs.
- **Rareté temporelle** : si la matière peut se détériorer (nourriture, vaccin) ou est nécessaire à un moment précis pour permettre une autre interaction (ex. dans le cadre d'une chaîne d'approvisionnement « de dernière minute »).
- **Rareté absolue** : les infrastructures — la matière ou l'énergie doivent être déplacées au moyen d'infrastructures physiques telles que des routes, des entrepôts ou des câbles de fibre optique.
- **Rareté artificielle** : peut également exister en raison de l'octroi de licences (ex. la licence d'un fournisseur de services Internet pour accéder aux longueurs d'onde du spectre électromagnétique).

### Technologies qui pourraient affecter la rareté



- La conversion de biens physiques en biens numériques déplace la valeur des infrastructures routières, ferroviaires et portuaires et des combustibles fossiles vers les infrastructures de télécommunications et électriques et les technologies d'interface numérique.
- La téléprésence réduit la nécessité pour les humains de se déplacer mais déplace la valeur vers le code informatique et les infrastructures de télécommunications. Les technologies de production décentralisées (telles que l'impression en 3D) permettent de rapprocher les lieux de production du consommateur, et transfèrent la valeur vers les fabricants des machines et les programmeurs.
- Les technologies bionumériques telles que l'agriculture cellulaire (ex. la viande de laboratoire et les produits laitiers microbiens), ainsi que les cultures verticales ou en contenant surveillées par des systèmes numériques permettent de rapprocher la production des consommateurs, ce qui réduit le besoin et la valeur d'un moyen de transport physique.

### Changements de valeur potentiels



- Les infrastructures et les équipements de transport physique perdent de leur valeur. Les infrastructures numériques et les appareils utilisés pour créer et consommer des biens numériques prennent de la valeur. La production de biens physiques à l'aide d'instructions transmises numériquement gagne également en valeur.
- La valeur passe de l'utilisation du pétrole pour produire de l'énergie à l'utilisation de l'électricité. Cela réduit le transfert physique des combustibles fossiles par le camionnage, le transport maritime et les oléoducs.

\*\*\*

Je comprends que tout ceci semblera fou à plusieurs de mes lecteurs. Mais je ne fais qu'analyser ce qui est écrit dans ce rapport. Le fou, ce n'est pas moi.



## 110. Horizons de politiques Canada – L’avenir de la valeur (3)

6 novembre 2021

Je poursuis l’analyse du rapport *L’avenir de la valeur*<sup>70</sup> du think tank Horizons de politiques Canada<sup>71</sup>, lequel est financé par le gouvernement fédéral. Dans le billet du 29 octobre 2021 je me suis intéressé au cadre de pensée de cet organisme, et dans le billet du 1<sup>er</sup> novembre 2021 je me suis intéressé au concept de rareté tel que compris par cet organisme et aux changements de valeur que produiraient les nouvelles technologies, en ce qui concerne les « services physiques aux êtres vivants » (activité 1), mais qui en fait semblent s’expliquer par un désir maladif de contrôler et de réduire les contacts et les déplacements. Ici j’analyserai les changements de valeurs qui concernent l’activité 4, c’est-à-dire l’acquisition d’informations.

\*\*\*

---

70 <https://horizons.gc.ca/wp-content/uploads/2021/08/Future-of-Value-FR-20210809.pdf>  
(consulté le 6 novembre 2021)

71 <https://horizons.gc.ca/fr/accueil/> (consulté le 6 novembre 2021)

#### ACTIVITÉ 4

### ACQUISITION D'INFORMATIONS



#### Définition

Les informations sont collectées et enregistrées, sans analyse.

#### Exemples

Services d'inspection, examen médical, collecte de données brutes.

S'il est certainement possible de collecter des informations sans les analyser, s'il est vrai qu'il est parfois préférable d'attendre que les données aient été collectées avant de les analyser afin de ne pas orienter cette collecte en fonction de présupposés (par exemple en pharmacovigilance, qui exige que la collecte des données sur tous les événements indésirables suivant l'injection des vaccins, sans analyse visant à établir s'ils sont causés par les vaccins ou non, cette analyse devant être faite globalement, en comparant le groupe vacciné à un groupe témoin ou à ce qui peut approximativement en tenir lieu), il arrive aussi que la collecte de données gagne à se combiner avec une analyse des données en temps réel, ce qui n'exclut pas que cette analyse puisse se poursuivre après la collecte des données. C'est ce qui se produit notamment dans l'observation participante (je parle ici à partir de l'expérience que j'en ai en tant que chercheur et non à partir de textes où l'on fait la théorie de cette forme d'observation), où l'observateur devient un acteur des phénomènes sociaux qu'il observe et analyse, au lieu d'essayer d'établir une coupure entre lui et son objet d'étude pour collecter des données de manière objective et scientifique. Si l'observateur fait preuve de jugement et est capable d'autocritique, il peut saisir des occasions que le chercheur à tendance plus scientifique ne percevra pas ou percevra trop tard (à la phase de l'analyse qui suit la collecte des données), afin de collecter de nouvelles données qui seront l'occasion d'une nouvelle analyse susceptible de déboucher sur de nouvelles occasions à saisir.

Il est vrai que les auteurs du rapport n'excluent pas des agencements entre différentes activités :

*« Une seule activité humaine de base peut constituer une entreprise simple. Divers agencements d'activités peuvent former des entreprises plus complexes. Ces entreprises créent de la valeur en s'attaquant aux raretés associées aux activités humaines de base qui les composent. » (p. 17)*

Mais en raison de la définition de l'acquisition d'informations, elle peut seulement s'agencer avec l'activité 5 (production de connaissances à partir des informations) si ces deux activités n'ont pas lieu en même temps.

Les exemples montrent qu'on regroupe des choses très différentes sous l'appellation générale « acquisition d'informations ». Ce n'est pas la même

chose d'offrir des services d'inspection, de réaliser un examen médical et de collecter des données brutes. Il est très différent d'inspecter les piliers d'un pont et d'inspecter la composition d'un produit pharmaceutique, par exemple un vaccin de Pfizer ; tout comme il est très différent d'avoir recours à l'imagerie par résonance magnétique pour détecter un anévrisme et de faire passer un examen complet de la vue pour déterminer les causes plausibles d'une dégradation soudaine de la vision, en fonction des habitudes de vie, des conditions sous-jacentes et des antécédents familiaux ; tout comme il est très différent de collecter des données brutes dans le domaine de la météorologie et dans le domaine de l'anthropologie. Dans le cas de l'inspection des piliers d'un pont, l'acquisition d'informations n'exige pas des analyses, lesquelles peuvent être faites dans un deuxième temps. Dans les autres cas, la collecte d'informations exige une activité d'analyse. L'inspecteur chargé de contrôler la qualité des lots du vaccin de Pfizer passerait certainement à côté de beaucoup de choses s'il réalisait mécaniquement une série de tests convenus, en suivant machinalement une procédure, au lieu de faire preuve d'esprit d'analyse pour élaborer des tests et les mettre en application pour tenir compte des effets indésirables qui lui sont signalés par la pharmacovigilance et par les témoignages des vaccinés. L'optométriste qui ne serait pas capable, par son esprit d'analyse, de poser des questions pertinentes pour se représenter exactement la nature des problèmes de vision d'un patient qui n'est pas simplement myope, presbyte ou astigmat, se retrouverait souvent à lui faire passer inutilement des tests, à errer dans son diagnostic et dans les correctifs proposés, et à référer inutilement son client à d'autres médecins-spécialistes. L'anthropologue qui voudrait collecter des données sur les mécanismes et les effets de la corruption systémique de la tribu des médecins et qui ne ferait pas preuve d'esprit d'analyse dans ses études de terrain ne verrait probablement pas grand-chose d'intéressant, et se ferait peut-être même mener en bateau par les médecins qu'il observerait et interrogerait, si bien qu'on peut se demander s'il est possible de trouver des données brutes, sans analyse, pour un tel objet.

On objectera peut-être que ces exemples n'entrent pas dans la définition de l'acquisition d'informations telle que la comprennent les auteurs du rapport. Je parlerais donc simplement d'autre chose. Je réponds : oui et non. Oui, parce qu'il est vrai que la définition de cette activité ne s'applique pas aux contre-exemples que j'ai donnés. Non, parce qu'il s'agit bien d'acquisition d'informations (mais pas seulement) dans ces contre-exemples. Ou s'il s'agit d'autre chose, il faudrait reconnaître que c'est une activité humaine de base, laquelle ne saurait être assimilée à la production de connaissances (l'activité 5, qui consiste à créer des connaissances à partir d'informations déjà disponibles et qu'il ne s'agit pas de collecter) et n'apparaît pas dans la liste des activités humaines de base fournie dans ce rapport.

Nous pouvons nous demander ce qui motive la simplification de l'acquisition d'informations. Je soupçonne que cette simplification facilite la prise en charge de cette activité humaine par des appareils technologiques, ce qui serait plus difficile si on la définissait autrement, pour ne pas en exclure l'analyse ou la reporter à une phase ultérieure d'un processus. Ce qui nous

amène au problème de la rareté qu'il s'agirait d'éliminer ou d'atténuer grâce aux nouvelles technologies.

### Raretés typiques



- **Rareté spatiale** : la personne qui collecte l'information doit se trouver sur place.
- **Rareté temporelle** : si l'information est nécessaire pour permettre une autre interaction tributaire d'un facteur temps.
- **Rareté absolue** : expertise — si une expertise spécifique est nécessaire pour collecter et enregistrer les informations (ex. un inspecteur doit connaître les normes et savoir où chercher l'information; un comptable doit savoir comment saisir des informations financières dans les registres); infrastructure de transport — la personne doit pouvoir se déplacer là où l'information est disponible, ou vice-versa.
- **Rareté artificielle** : expertise — si une accréditation ou une licence est nécessaire.

Il y a effectivement une certaine rareté de l'acquisition des informations, pour les activités auxquelles la définition s'applique assez bien, et surtout les activités auxquelles elles s'appliquent moins bien en raison de la part d'analyse qu'elles impliquent. Car il est encore plus important que la personne se déplace et se trouve sur place, pas seulement pour collecter des informations, mais aussi pour les analyser au fur et à mesure afin de mieux les collecter.

Voyons comment les nouvelles technologies pourraient être utilisées pour surmonter la rareté qui concernent l'acquisition d'informations telle que définie dans ce rapport.

### Technologies qui pourraient affecter la rareté



- L'Internet des objets permet à des appareils intelligents connectés de collecter des données à distance et sans intervention humaine, y compris des données de localisation par GPS.
- Les dispositifs de réalité augmentée équipés de caméras peuvent accroître les possibilités de capture de données vidéo lorsque l'humain se déplace dans son environnement.
- Des robots et des drones autonomes ou télécommandés équipés de caméras et de capteurs qui peuvent collecter et transmettre des informations concernant leur environnement.

Pour ce qui est du premier point de forme, de tels appareils « intelligents », connectés et toujours opérationnels collectent et transmettent des informations de manière continue. Je n'ai pas d'objections à ce que de tels appareils soient utilisés, par exemple, pour transmettre des informations sur la capacité portante de ponts et signaler une éventuelle diminution, dans la mesure où ces objets ne collecteraient pas d'autres informations, notamment sur les déplacements des personnes qui utilisent ces ponts, grâce aux signaux des GPS des voitures et des téléphones mobiles qui se trouvent à proximité. On peut même concevoir des usages où ce sont les personnes qui sont l'objet de cette collecte d'informations, nos gouvernements, les services de renseignement, les forces policières et les géants des technologies de l'information étant tous friands d'informations sur nous.

Pour ce qui est des dispositifs de réalité augmentée équipés de caméras, je ne sais pas exactement à quoi on pense. Mais je me dis que des policiers pourraient utiliser de tels dispositifs dans un but de surveillance de la population, par exemple grâce à la reconnaissance faciale. D'après ce que j'ai entendu dire, cela se fait déjà régulièrement dans certaines villes américaines, peut-être aussi au Canada, à notre insu.

Ces remarques s'appliquent aussi aux robots et aux drones autonomes ou télécommandés, qui peuvent transmettre des informations sur leur environnement, lequel peut être les villes dans lesquelles nous vivons, voire nos maisons et nos appartements, si les caméras et les capteurs dont ils sont dotés sont suffisamment sophistiqués.

Il y a beaucoup de questions à poser quant à l'utilisation des nouvelles technologies pour surmonter la rareté en matière d'acquisition d'informations. Sur quoi et sur qui portent ces informations ? Dans quels buts les collecte-t-on ? Qui utilise ces informations ? Qui contrôle les dispositifs qui servent à collecter ces informations ?

La collecte d'informations, surtout quand elle porte sur nous, quand elle échappe à notre contrôle et quand elle sert les intérêts de ceux qui nous gouvernent ouvertement ou en restant dans l'ombre, n'est pas une simple activité économique, comme on s'efforce d'en donner l'impression, en parlant de changement de valeur. Ces dispositifs peuvent devenir et sont déjà dans une certaine mesure des instruments de surveillance et de contrôle social, qui peuvent servir un projet social et politique qui n'aurait certainement pas pour but de nous rendre plus heureux et plus libres, ou même de nous permettre de vivre en sécurité, ceux qui nous surveillent et qui contrôlent ce que nous faisons pouvant très bien constituer une menace pour notre sécurité.

Par conséquent, la rareté des informations n'est pas forcément une mauvaise chose. Ces dispositifs pouvant servir, ouvertement ou en cachette, à nous surveiller et à exercer un contrôle social, il est préférable d'accepter une certaine rareté de l'information, qui est la meilleure garantie de notre liberté. Si on se donnait plutôt pour projet d'accroître notre liberté, on pourrait plutôt élaborer des dispositifs de brouillage qui rendraient non opérationnels les dispositifs d'acquisition d'informations.

Pour revenir sur la question des activités de collecte d'informations qui ne correspondent pas à la définition qu'on en donne ici parce qu'elles comportent une part intrinsèque d'analyse et de jugement, il est à craindre qu'elles n'aient plus leur place dans un monde où la collecte d'informations est comprise dans un sens étroit et peut être réalisée grâce à de nouvelles technologies. C'est donc les pratiques intellectuelles qui reposent sur l'observation qui sont alors menacées de disparition. Tout au plus pourraient-elles survivre comme des activités intellectuelles coupées de l'observation directe, reposant sur des informations qu'on ne peut pas éprouver ou se perdant dans des abstractions déconnectées de la réalité.

Quant aux changements de valeur, rien de nouveau.

## Changements de valeur potentiels



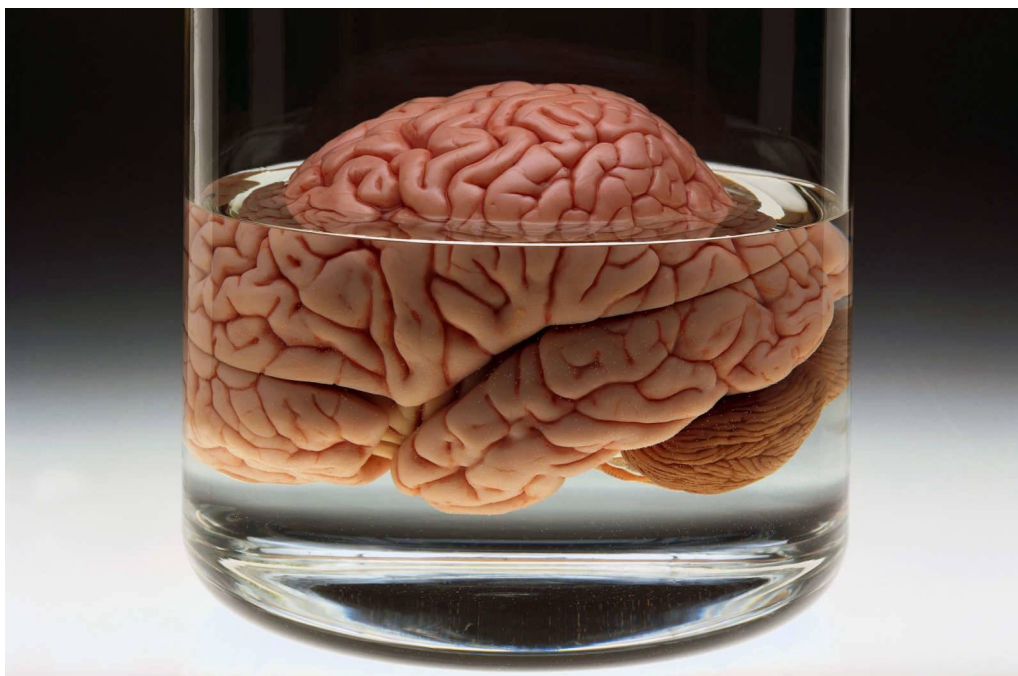
- La valeur se déplace des humains vers les appareils (ex. un humain n'est pas nécessaire pour lire un compteur intelligent).
- La valeur passe de l'infrastructure de transport à l'infrastructure numérique — l'humain n'a plus besoin de visiter un lieu, mais l'infrastructure numérique est nécessaire pour transférer l'information.
- La connaissance se concentre si une expertise est nécessaire pour saisir l'information (ex. un inspecteur doit savoir où chercher l'information; un comptable doit savoir saisir l'information dans un registre). L'expertise peut également être encodée (ex. un logiciel de déclaration d'impôt a une valeur, car il « sait » où saisir les informations dans les formulaires).

La valeur passe des êtres humains aux dispositifs de collecte de données et des infrastructures de transport aux infrastructures numériques. Même les experts ne seraient pas à l'abri de cette tendance.

Compte tenu de l'insistance avec laquelle on décrit des tendances en raison desquelles nous, les êtres humains, perdons de la valeur, et la perte de valeur de ce qui rend le transport possible au profit de ce qui est numérique, nous pouvons nous dire que, dans le projet social et politique sous-jacent à ces changements de valeur, on laissera le réseau de transport se dégrader, en conservant tout au plus ce qu'il faut pour rendre possible le transport automatisé de marchandises. Finis les voyages aux quatre coins du pays, de la province et, dans une certaine mesure, peut-être même de la ville. Car ce n'est assurément pas pour nous, qui perdons de la valeur, qu'on entretiendra et renouvellera à grands frais le réseau routier de notre vaste pays, surtout si la limitation de nos mouvements qui en résulterait pouvait faciliter la surveillance et le contrôle social.

Comme prix de consolation, ou pour rendre la perte de notre liberté de déplacement acceptable ou supportable, on pourrait nous donner la possibilité de « voyager » grâce à la réalité virtuelle.





## 111. Horizons de politiques Canada – L’avenir de la valeur (4)

11 novembre 2021

Je continue l’analyse du rapport<sup>72</sup> publié par le think tank fédéral Horizons de politiques Canada<sup>73</sup> que j’ai commencée dans les billets du 29 octobre, du 1<sup>er</sup> novembre et du 6 novembre 2021. Nous nous intéresserons maintenant à la cinquième activité humaine de base, question de voir comment, selon les auteurs du rapport, les nouvelles activités pourraient affecter la rareté quant à la production de connaissances, et provoquer des changements de valeur, comprise au sens économique. Ce qu’on dit ici est très important pour nous, car je suppose que plusieurs de mes lecteurs entrent dans la grande catégorie des « producteurs » et des « consommateurs » de connaissances. Il n’est déjà pas sans danger qu’on considère nos activités intellectuelles et artistiques d’un point de vue économique assez borné. Gardons donc l’œil ouvert et voyons à quelles transformations on voudrait soumettre ce que nous faisons, sous prétexte de progrès technologique.

---

72 <https://horizons.gc.ca/wp-content/uploads/2021/08/Future-of-Value-FR-20210809.pdf>  
(consulté le 11 novembre 2021)

73 <https://horizons.gc.ca/fr/accueil/> (consulté le 11 novembre 2021)

## ACTIVITÉ 5

### PRODUCTION DE CONNAISSANCES



#### Définition

Une personne utilise des informations pour créer des connaissances.

#### Exemples

Recherche scientifique, analyse de données, composition musicale, ingénierie.

La définition est très vague et en même temps elle est restrictive et même simplificatrice. Comme je l'ai déjà dit dans mon analyse de l'activité 4, le fait de séparer en deux activités distinctes l'acquisition d'informations et la production de connaissances pose problème, surtout si les informations sont acquises par des personnes autres que celles qui les utiliseront par la suite pour produire des connaissances, ou automatiquement par des appareils dits intelligents. Les informations auraient été collectées préalablement, et la connaissance devrait être produite dans un deuxième temps à partir de ces informations. Cela exclut que la connaissance puisse être produite par l'activité d'acquisition d'informations, et que l'acquisition de certaines informations (ou l'idée même d'essayer de les acquérir) dépendent de la production de connaissances par la recherche d'informations. C'est comme si les informations étaient simplement des choses statiques et fixes, qu'on pourrait cueillir comme on cueille des pommes de terre dans un champ ou des champignons dans une forêt. Tout au plus admet-on qu'il faut une certaine expertise pour trouver et identifier les informations pertinentes, complètes, vraies et utiles. Mais les informations sont là : elles existent d'elles-mêmes, elles sont données. La production de connaissances par excellence, ce serait l'analyse des données collectées. Je ne veux pas dénigrer l'analyse des données : c'est une activité qui demande de grandes compétences intellectuelles pour être bien faite, et qui peut même permettre de repérer des données fausses ou falsifiées, ce qui montre que la connaissance n'est pas simplement produite à partir des données disponibles, sauf si on est prêt à entendre que c'est produire une connaissance à partir des données disponibles que de montrer que ces dernières sont fausses ou ont été falsifiées. Mais ce sur quoi je veux insister ici, c'est qu'il y a d'autres manières de produire ou de créer des connaissances que d'analyser les données disponibles. Le penseur dont l'activité intellectuelle est intégrée aux milieux sociaux dont il fait partie ou qu'il fréquente analyse en observant et observe en analysant. Quand il s'agit de comprendre pourquoi les êtres humains pensent et agissent de telle manière, ce qui implique une compréhension de leurs sentiments, de leurs valeurs et de leurs préjugés, il n'est pas simplement question d'accumuler des données et de les analyser ensuite. Il s'agit de comprendre et même de sentir comment ils pensent, en les observant et même en expérimentant (les mettre dans différentes situations pour voir comme ils réagissent, par exemple en leur disant certaines choses de différentes manières). Si l'analyse peut certainement se poursuivre après ces observations, on gagne à ce qu'elle commence avec les observations, ce qui enrichit ces dernières et les

rend plus propices à la poursuite de l'analyse. Et pour que les connaissances sur la psychologie de certains groupes humains soient aussi des connaissances pour les personnes qui lisent ces penseurs, il est utile de reproduire par des descriptions et des récits les observations faites, en y joignant des analyses, afin que ces lecteurs puissent comprendre et pas seulement ingérer des connaissances qu'ils ne comprennent pas et qui ne sont pas des connaissances pour elles, afin que les lecteurs soient formés pour poursuivre par eux-mêmes ces observations et ces analyses et créer ainsi de nouvelles connaissances portant sur les milieux sociaux auxquels ils appartiennent ou qu'ils fréquentent, tout en disposant des outils intellectuels pour les corriger et les améliorer.

Je dis tout ça parce que je crains qu'en réduisant la production de connaissances à l'analyse des données disponibles, on appauvrisse la connaissance, certaines pratiques intellectuelles étant simplement mises à l'écart, certaines disciplines intellectuelles étant appauvries ou mutilées. Enfin, je crains aussi qu'en optant pour une sorte de division rigide du travail intellectuel, que les « producteurs » de connaissances errent souvent en raison des données qui leur sont fournies par d'autres et qui sont fausses, ou à tout le moins incomplètes, déformées et présentées sans leur contexte ; si bien que ces « producteurs » de connaissances induisent en erreur les « consommateurs » des connaissances qu'ils produisent, sans développer chez eux les capacités intellectuelles nécessaires pour se dégager de l'erreur à partir de l'observation et de l'analyse de ce qu'ils voient autour d'eux et en eux.

Ceci dit, je m'étonne de trouver parmi les exemples donnés la composition musicale. Si cet art produit certaines connaissances, ce ne sont assurément pas des connaissances produites en utilisant des informations. Nous pouvons même nous demander si la recherche scientifique et l'ingénierie peuvent être réduites à cette définition, même s'il est certain que l'analyse des données collectées grâce à des instruments y joue un rôle important. Mais je ne m'aventure pas ici dans cette direction, d'autant plus que j'ai une idée assez vague de la recherche scientifique et de la pratique de l'ingénierie. Il me suffit d'avoir montré que cette définition s'applique assez mal à certaines pratiques intellectuelles en vigueur dans les sciences humaines et en philosophie, et qu'elle peut donc constituer une menace pour elles. Ce qui devrait être assez pour nous inquiéter, pour autant que nous tenions à nos disciplines intellectuelles et artistiques respectives et à la culture dans laquelle elles s'intègrent.

Voyons maintenant ce qu'il en est des raretés typiques de la production de connaissances selon les auteurs du rapport.



### Raretés typiques

• **Raretés absolues** : expertise — l'humain doit savoir comment comprendre et utiliser l'information pour générer des connaissances; espace physique — l'humain doit occuper un espace physique approprié; équipement spécialisé, si nécessaire (ex. laboratoire, instruments de musique).

Il est étrange qu'on parle seulement ici de la rareté absolue. Parmi les autres activités, douze seraient sujettes aux quatre types de rareté (rareté spatiale, rareté temporelle, rareté absolue et rareté artificielle) et une seule (l'activité 9, c'est-à-dire l'extraction de ressources et de matériaux non vivants) serait sujette à trois types de rareté (rareté spatiale, rareté absolue et rareté artificielle). Voilà qui me semble rendre compte assez mal de plusieurs activités intellectuelles et artistiques. La discussion de vive voix, qui joue ou devrait jouer un rôle important dans les séminaires universitaires de deuxième et de troisième cycles, est très propice à la production de connaissances en sociologie, en anthropologie, en philosophie, en histoire et en littérature, par exemple. Il en va de même dans les groupes de recherche, si leur raison d'exister n'est pas la division du travail de recherche, mais plutôt la confrontation d'idées concurrentes, dans le but de les mettre à l'épreuve et de favoriser leur développement par la critique. S'il est vrai que l'analyse de certaines informations ou données joue un rôle dans ces disciplines, différentes analyses de ces données sont possibles, d'où l'importance de la discussion et de la confrontation. Et pour que la discussion et la confrontation des idées, sous leur forme habituelle ou traditionnelle puissent avoir lieu, les participants doivent se trouver au même endroit au même moment. Donc il y a rareté spatiale et rareté temporelle. Et tout le monde n'est pas habilité à participer aux séances d'un séminaire universitaire ou aux rencontres d'un groupe de recherche, les diplômés pouvant être des conditions d'admission ou de participation. Donc il y a aussi rareté artificielle.

C'est d'une telle évidence qu'on peut se demander pourquoi les auteurs du rapport n'en parlent pas.

Peut-être n'entendent-ils rien à certaines formes de production de connaissances, faute d'en avoir fait l'expérience, faute d'avoir les aptitudes intellectuelles nécessaires et d'avoir fait les études et les recherches nécessaires. C'est une chose que d'essayer d'inscrire sa pratique intellectuelle dans une certaine tradition sociologique, anthropologique, philosophique ou littéraire qui est vivante pour nous, et c'en est un autre de s'auto-proclamer « experts en prospective ».

Peut-être préparent-ils par ces omissions la prise en charge d'une grande partie de la production de connaissances par l'intelligence artificielle, dont le fort n'est assurément pas la discussion critique, mais qui peut exceller et dépasser l'être humain dans certaines formes d'analyses de données, sans nécessairement avoir besoin d'espaces physiques appropriés et d'équipement spécialisé.

### Technologies qui pourraient affecter la rareté



- L'intelligence artificielle et l'automatisation des logiciels brisent la rareté des connaissances de base et des connaissances appliquées. L'IA peut ingérer de grands volumes de données et les transformer en informations utilisables telles que des articles de presse et des interprétations sportives en direct. L'IA peut découvrir des modèles et des méta-informations plus rapidement que les humains ou que les humains ne peuvent pas trouver du tout. Elle peut même briser la rareté de la créativité, en inventant des solutions nouvelles et utiles (ex. un coup dans le jeu de Go qu'un joueur humain n'a jamais envisagé et qui aide à gagner la partie).
- Les simulations numériques peuvent briser la rareté de l'espace physique et des équipements nécessaires à la production de connaissances (ex. simulation par logiciel d'expériences telles que le pliage des protéines; création de musique sur ordinateur sans instruments ni studio d'enregistrement; création de films en imagerie générée par ordinateur sans acteurs ni décors).
- La téléprésence peut permettre de collaborer et de concentrer les connaissances.

Le premier point de forme montre encore une fois que la production de connaissances tend à être réduite à l'analyse d'un grand volume de données, ce à quoi peut effectivement exceller l'intelligence artificielle (si elle a été programmée intelligemment). On tente de tout ramener à cette analyse et à ses produits. On peut se demander ce que les interprétations sportives en direct ont à voir avec la connaissance. Quant aux articles de presse, il se pourrait que l'intelligence artificielle surpasse les journalistes, pour la plupart décérébrés et incapables d'analyse critique, et se contentant simplement de régurgiter bêtement ce qu'il est convenu de considérer comme vrai et indubitable, sans bonnes raisons, et parfois même avec des justifications absurdes. Mais il est à craindre que si ceux qui programment une intelligence artificielle chargée de produire des articles de presse s'accommodent bien, par bêtise ou malveillance, du journalisme actuel, on en vienne à produire de super-journalistes artificiels capables de nous submerger d'articles de presse répétant toujours la même chose et se justifiant les uns les autres, sans qu'il n'y ait moyen d'en sortir. Nous avons déjà trop de tels articles de presse, et nous – qui sommes des intellectuels pas encore complètement ramollis – peinons déjà à en faire la critique et à en atténuer les effets. L'augmentation du nombre de productions journalistiques, sous prétexte de surmonter une certaine rareté dans la production des connaissances, aggraverait la situation. Enfin, en ce qui a trait au jeu de Go, ce serait assurément ne plus jouer que de se faire assister d'une intelligence artificielle, ou d'assister à des parties qui opposent des intelligences artificielles les unes aux autres ou à des adversaires humains. Ce serait assurément dénaturer l'esprit du jeu, qui ne se réduit pas à la capacité à trouver le meilleur coup qui fait gagner la partie. Le maître de Go de Kawabata se retournerait quatre fois dans sa tombe s'il assistait ou participait à une telle partie.

Le recours aux simulations numériques, dans le deuxième point de forme, afin de surmonter la rareté de certains lieux et équipements, comme des laboratoires et des instruments scientifiques très coûteux, peut être pertinente si, effectivement, les principes de ce qu'il faut simuler sont suffisamment bien connus et éprouver par des expériences (dans les autres cas, la simulation est fondée sur des hypothèses souvent arbitraires et risque de nous faire errer). Mais même dans ce cas, il est possible de se tromper, souvent en partie, parfois

du tout au tout. Le fait de s'en remettre à des telles simulations, à moins qu'elles ne produisent des résultats aberrants, pourrait priver les chercheurs de l'occasion de corriger ces erreurs. C'est pourquoi les résultats des simulations devraient toujours pouvoir être éprouvés dans des laboratoires, à partir des choses elles-mêmes et pas simplement à l'aide de simulations qui supposent ce qu'il faudrait justement mettre à l'épreuve. Cela est d'autant plus important si certains scientifiques – pour l'avancement de leur carrière, ou pour servir les intérêts économiques et politiques de ceux qui les rémunèrent – parviennent à imposer des simulations qui prétendent se substituer à la réalité et qui sont conçues pour montrer ce qu'elles sont censées montrer, par exemple dans le cas de la modélisation des pandémies assistée par ordinateur. En pareille situation, la simulation numérique, loin d'être productrice de connaissances, devient productrice et propagatrice d'erreurs et d'illusions. On pourrait alors être entraîné dans un véritable décollage de la réalité, dans un véritable délire numérique, jusque dans les sphères les plus délirantes de la modélisation mathématique, qui devient autoréférentielle.

Je me demande ce que les simulations numériques dans le domaine des sciences peut avoir de commun avec la création de musique et de films sur ordinateur, à part le fait qu'on n'a plus besoin d'instruments de musique, de studios d'enregistrement, d'acteurs et de décors. Ces simulations diffèrent du tout au tout et il faudrait autant que possible ne pas les classer dans une même catégorie et les désigner par des termes différents. Ce regroupement est peut-être révélateur de l'idée que les rédacteurs du rapport se font de la connaissance scientifique. Il se pourrait (implicitement ou explicitement) que les simulations scientifiques s'apparentent dans leur esprit à la musique et au cinéma produits par ordinateur, qui se substituent à la musique et au cinéma produits dans la réalité matérielle. Elles pourraient alors devenir plus facilement des sortes de fantaisies scientifiques ou de science-fiction, avec des effets spéciaux qui pourraient s'apparenter aux effets sonores utilisés pour produire la musique générée par ordinateur, et aux effets visuels utilisés pour produire les films générés par imagerie numérique. Comme la production de musique et de films par ordinateur n'a pas entraîné une renaissance musicale et informatique, bien au contraire, il est à craindre que les simulations numériques en science, si on considère qu'elles constituent un progrès sans réfléchir avec rigueur à ce qu'on peut en faire, favorisent plutôt une dégénérescence de la science. Au fond, une certaine rareté ne serait pas nécessairement mauvaise pour ces choses et on aurait alors tort de considérer comme un bien le fait de la surmonter, coûte que coûte.

En ce qui concerne le troisième point de forme, je n'ai rien contre l'idée de la téléprésence, dans la mesure où elle pourrait être utilisée pour que des personnes qui ne pourraient que difficilement se rencontrer en personne puissent se rencontrer virtuellement, presque comme si elles étaient présentes de corps. Mais il ne faudrait pas que la téléprésence devienne un prétexte pour éliminer les lieux de production du savoir et les milieux intellectuels qu'ils abritent, ou pour empêcher ou entraver les voyages à l'étranger pour que se rencontrent en personne les producteurs de connaissances et pour qu'ils

puissent entrer en contact avec d'autres milieux intellectuels que ceux auxquels ils sont habitués. Cet aspect humain joue un rôle important dans la production de nouvelles connaissances, en science ou dans d'autres domaines. Une telle destruction des milieux de recherche entraînerait vraisemblablement un appauvrissement des pratiques intellectuelles et, dans certains cas, leur disparition.

Venons-en aux changements de valeur potentiels.

### Changements de valeur potentiels



- La valeur passe des humains experts au code de l'IA et aux infrastructures connexes (ex. ordinateurs, connectivité, interfaces). La valeur se déplace également au départ vers les programmeurs, bien que l'IA soit de plus en plus utilisée pour produire des logiciels.
- La valeur passe de scientifiques hautement qualifiés à des opérateurs d'IA moins qualifiés.
- La valeur passe de l'équipement physique aux simulations numériques et à leurs interfaces.

Comme pour d'autres activités, la valeur se déplace des êtres humains vers l'intelligence artificielle et les infrastructures informatiques. Même les scientifiques et les programmeurs n'y échappent pas. Après un certain temps, on peut même se demander si, pour les rédacteurs du rapport et pour ceux qu'ils pourraient influencer, il serait pertinent de continuer à former des scientifiques et des programmeurs dignes de ce nom. L'intelligence artificielle et ses opérateurs peu qualifiés vaqueraient à la « science ».

Mais demandons-nous pour qui cette nouvelle « science » serait faite de connaissances scientifiques, c'est-à-dire produite par une démarche scientifique à laquelle on a participé et qu'on peut comprendre ? Existerait-il vraiment une science si, aux chercheurs en physique, en chimie ou en biologie, se substituaient en grande partie des opérateurs peu qualifiés pour lesquels les principes selon lesquels l'intelligence artificielle fonctionne seraient opaques ? La « science » ne serait-elle pas alors contrôlée par ceux qui décideraient comment on programme l'intelligence artificielle, quelles données elles doivent être capables d'analyser, quelle importance relative elles doivent accorder à ces données, et surtout les raisons pour lesquelles ces analyses doivent avoir lieu, ce que l'intelligence artificielle ne saurait déterminer elle-même ? Ne serait-ce pas une excellente manière d'enchaîner la science et même de la détruire, vraisemblablement pour lui faire servir d'autres fins que la recherche de la vérité et l'accroissement de notre bonheur ?

Voilà des questions que les auteurs du rapport ne posent pas et qui sont pourtant très importantes pour que nous comprenions bien le monde dont ils rêvent et le projet social et politique sous-jacent aux transformations technologiques et économiques dont ils se font les promoteurs auprès de nos décideurs. Malgré tout, il est clair que la « science » ainsi conçue est plus apte à nous maintenir dans l'ignorance et la servitude, qu'à accroître nos connaissances et notre liberté.

Pour ce qui est des pratiques intellectuelles non scientifiques, il est à craindre qu'elles soient, dans ce monde à venir, reléguées aux oubliettes, ou du moins laissées à l'abandon, en raison du grand mouvement de valorisation de l'intelligence artificielle et de ses opérateurs, au détriment des penseurs humains. À moins qu'on n'essaie aussi d'avoir recours à l'intelligence artificielle dans le domaine des sciences humaines, grâce des simulations numériques devant permettre d'anticiper les effets qu'ont sur nous les décisions prises par les autorités politiques et sanitaires, à partir de toutes les données accumulées à notre sujet, afin de nous gouverner plus efficacement.

La méfiance est donc de mise.





## 112. Horizons de politiques Canada – L’avenir de la valeur (5)

13 novembre 2021

Je continue mon analyse du rapport *L’avenir de la valeur*<sup>74</sup> du think tank fédéral Horizons de politiques Canada<sup>75</sup> en passant à la sixième activité humaine de base, c’est-à-dire le transfert de connaissances, afin de voir de quelle manière les nouvelles technologies pourraient affecter la rareté et provoquer des changements de valeur dans ce domaine selon les rédacteurs du rapport, et pour essayer d’en dégager les implications politiques sous-jacentes.

Je présume que cette activité, comme la « production » de connaissances, concerne tout particulièrement plusieurs de mes lecteurs, qui enseignent, qui ont enseigné ou qui aimeraient enseigner. Puis, en tant que citoyens, les manières dont on pourrait transformer le transfert de connaissances nous concernent tous, car elles peuvent s’inscrire dans un projet politique susceptible d’avoir des effets considérables. Ceux qui influencent ou contrôlent la transmission de ce qui passe, à tort ou à raison, pour des connaissances sont assurément très puissants. C’est pourquoi le savoir autorisé et diffusé a toujours été l’enjeu de

---

74 <https://horizons.gc.ca/wp-content/uploads/2021/08/Future-of-Value-FR-20210809.pdf>  
(consulté le 13 novembre 2021)

75 <https://horizons.gc.ca/fr/accueil/> (consulté le 13 novembre 2021)

luttres ouvertes ou cachées entre des groupes d'intérêts concurrents, ou entre les gouvernants et les gouvernés.

**ACTIVITÉ 6**

**TRANSFERT DE CONNAISSANCES**



**Définition**  
Le savoir est transmis à une personne.

**Exemples**  
Enseignement; conseils médicaux, juridiques ou financiers; aspects du service à la clientèle ou de l'assistance administrative.

La définition de cette activité est simpliste. Sa formulation laisse entendre que la savoir est quelque chose de donné, de connu comme savoir, de fixe et de statique, qu'on déverse dans le cerveau d'un auditeur ou d'un interlocuteur. De la même manière que la production de connaissances pose problème quand on la sépare de l'acquisition des données à partir desquelles elle est censée se faire, le transfert de connaissances suppose l'existence d'un savoir – ou de ce qui passe pour tel – qui fait partie d'acquis que l'enseignant peut communiquer aux personnes qui l'écoutent, et qui ont une existence indépendante de la démarche qui permet de les considérer comme savoir. S'il n'est certainement pas question de recommencer tout du début quand on enseigne, disons les mathématiques ou la physique, il est par contre nécessaire d'avoir recours à des démonstrations ou à des expériences pour montrer le bien fondé de ce qu'on enseigne comme étant des savoirs. Donc, si on s'en tient à un transfert de connaissances, les connaissances transmises ne sont pas comprises comme des connaissances par les personnes auxquelles elles sont transmises, et ne sont donc pas des connaissances pour elles. Il est même à craindre que l'enseignant, en tant que courroie de transmission des connaissances, indépendamment de ce qui les justifie comme connaissances, en vienne à avoir un rapport avec ces connaissances qui n'est pas celui du savoir, à plus forte raison si l'enseignement qu'il a lui-même reçu a été un simple transfert de connaissances.

On dira que c'est seulement une manière de parler, et que par transfert de connaissances on n'entend pas simplement un transfert de connaissances pris au sens strict. À cela je réponds que c'est assurément une manière de parler, mais que ce n'est pas seulement une manière de parler, les manières de parler étant très importantes, de manière générale et plus particulièrement quand on enseigne ou quand on prétend transmettre des savoirs, comme les rédacteurs de ce rapport croient sans doute le faire.

Le fait qu'on mette dans la même catégorie, et donc sur le même plan, des activités aussi différentes que l'enseignement, les conseils médicaux, juridiques ou financiers et certains aspects du service à la clientèle et de l'assistance administrative montre bien qu'on n'a pas une idée très élevée du transfert des connaissances et des connaissances elles-mêmes. Puisqu'on peut difficilement

élever le service à la clientèle au niveau de l'enseignement, on peut craindre qu'on abaisse plutôt l'enseignement au niveau du service à la clientèle, étudiante en l'occurrence.

### Raretés typiques



- **Rareté spatiale** : les humains doivent être au même endroit.
- **Rareté temporelle** : les humains doivent être là en même temps.
- **Rareté absolue** : espace physique — l'interaction doit avoir lieu dans un lieu approprié; infrastructure de transport — les deux parties doivent pouvoir se rendre là où le savoir est transféré; expertise — le conseiller ou l'enseignant doit savoir ce qui importe et comment le transmettre au destinataire pour obtenir l'effet souhaité.
- **Rareté artificielle** : le savoir étant intangible, la seule façon de le limiter est de créer une rareté artificielle (ex. par des lois sur le secret, la propriété intellectuelle et le droit d'auteur ou par des règlements et des licences).

Toujours la même obsession sur la rareté spatiale et temporelle. Comme si c'était une corvée ou même une longue expédition d'avoir à se déplacer, par exemple, pour donner ses cours ou y assister, et se trouver au même endroit que ses étudiants ou ses professeurs. Encore pire, il faudrait des salles de cours, des pavillons et des campus, et il faudrait que les étudiants s'y déplacent en utilisant des moyens de transport sujets à la rareté. Puis il y aurait la rareté des gens capables d'enseigner. Si bien que les étudiants sont contraints de quitter leur lieu de naissance pour aller s'établir en ville pour poursuivre leurs études. Quelle perte de temps, d'argent et d'énergie, dira-t-on !

Pourtant nous avons tous fait nos études de cette manière jusqu'à maintenant. Loin de voir dans l'obligation de se déplacer à des dizaines ou à des centaines de kilomètres du domicile familial une mauvaise chose, nous y avons vu pour beaucoup une occasion de nous libérer de l'autorité parentale et de devenir enfin des adultes plus ou moins autonomes. Ce déplacement, qui après tout n'a pas été si difficile à réaliser et si problématique, a plutôt rendu possible l'une des périodes les plus intéressantes de ma vie et m'a permis de devenir ce que je suis maintenant, en me faisant sortir d'un milieu familial et campagnard très pauvre culturellement. La rareté a donc quelque chose de bon. J'aurais été très fâché de pouvoir et de devoir continuer mes études dans mon petit village ou sur la Côte-Nord, dont je serais peut-être resté prisonnier.

La manière dont on décrit la rareté artificielle fait contraste avec les autres formes de rareté. Alors que la rareté spatiale, temporelle et absolue serait un état de fait qu'il s'agirait de surmonter, il s'agirait ici de limiter la propagation du savoir et de produire la rareté artificielle grâce à des lois sur le secret, à la propriété intellectuelle, au droit d'auteur ou à des règlements et des licences, dont l'utilisation plus fréquente et plus étendue accompagne l'apparition des nouvelles technologies et la diffusion des connaissances qu'elles facilitent.

### Technologies qui pourraient affecter la rareté



- La téléprésence par le biais de plateformes de vidéoconférence telles que Zoom, Meet et Teams facilite le transfert de connaissances à distance. Il en va de même pour les outils de «tableau blanc» collaboratif tels que Mural.
- La réalité virtuelle et augmentée offrira de nouvelles possibilités d'encoder les connaissances dans des appareils ou de les transférer aux utilisateurs en temps réel et dans leur contexte.
- La connectivité à haut débit a déjà permis de remédier à de nombreuses raretés (spatiales, temporelles et absolues) grâce à l'enregistrement numérique audio et vidéo à la demande avec (ex. YouTube, cours d'apprentissage en ligne).
- Les robots conversationnels basés sur l'intelligence artificielle peuvent pallier la rareté de l'expertise en personnalisant les réponses et les conseils; la ludification de l'apprentissage interactif basé sur l'intelligence artificielle permet de transférer les bonnes connaissances au bon moment pour qu'elles soient absorbées.

Il s'agit donc d'utiliser les nouvelles technologies pour remplacer le transfert de connaissances « en présentiel », notamment l'enseignement, par leur équivalent à distance ou en ligne. Sous le terme pompeux de téléprésence se cache seulement des plateformes de vidéoconférence, alors que je croyais qu'on référerait à des technologies en développement qui pourrait avoir recours à la réalité virtuelle, à la fois pour se projeter dans un lieu distant de manière à être vu par les personnes présentes comme si on y était pour de vrai, et pour avoir toutes les perceptions d'une personne qui s'y trouverait vraiment. Ce n'est donc pas la grande affaire. Si la perte peut être minimale en ce qui concerne les conseils juridiques et financiers, le service à la clientèle et l'assistance administrative, elle serait beaucoup plus grande en ce qui concerne l'enseignement en classe. La dynamique d'un cours en classe et d'un cours par vidéoconférence est très différente. La relation entre les professeurs et les étudiants est plus riche en classe. Le langage corporel, qui ne se limite pas à l'expression du visage, mais qui comprend aussi les gestes et les mouvements du professeur, joue un rôle important dans l'enseignement. À l'inverse, les réactions de la classe sont beaucoup plus perceptibles en classe que par vidéoconférence. Puis l'enseignement et l'apprentissage ne se réduisent pas à ce qui se dit en classe : il y a les conversations informelles avec les professeurs ou d'autres étudiants, pendant les pauses ou au gré des rencontres dans les couloirs. Enfin, certains professeurs peuvent servir de modèles intellectuels et moraux, et il y a aussi l'émulation entre étudiants, ce qui tend à arriver plus difficilement et avec moins d'intensité quand l'éducation se réduit essentiellement à des cours par vidéoconférence.

On aurait donc tort de sous-estimer l'importance des milieux d'enseignement dans l'apprentissage. Et cela vaut aussi pour les élèves du primaire et du secondaire, qui pourraient voir leur éducation – qui n'est pas seulement une affaire de transfert de connaissances – appauvrie par l'importance grandissante accordée à l'enseignement à distance, et l'enfermement dans un milieu familial donné et social donné qui impose des limites à leur développement intellectuel et moral. C'est seulement en assimilant l'éducation et l'enseignement au service à la clientèle et à l'assistance administrative qu'on peut ne pas voir la chose. Le recours à la réalité augmentée, à des outils de tableau blanc, à des robots conversationnels ou à l'apprentissage grâce à des jeux interactifs ne saurait pas compenser les

élèves pour cet appauvrissement de leur éducation. Il ne s'agit pas d'instruire les enfants pour en faire des chiens savants, mais de les éduquer pour en faire des adultes autonomes, capables d'assumer les droits qui leur reviennent ou devraient leur revenir en tant que citoyens. Bref, en voulant surmonter avec les nouvelles technologies les raretés typiques du transfert de connaissance, on rendrait encore plus rare une éducation publique digne de ce nom.

Maintenant un point de détail, mais qui est tout de même important. Comment ferait-on pour permettre aux élèves et aux étudiants d'acquérir certaines connaissances scientifiques en misant sur l'enseignement en ligne ou virtuel, et en négligeant l'apprentissage de la méthode expérimentale dans des laboratoires ? Le remplacement de ces expériences en laboratoire par des simulations numériques n'aurait pas tant pour effet de permettre l'acquisition d'une certaine culture scientifique, que de développer la confiance en ces simulations qui tendent à se substituer à la réalité et à l'expérience, avec tous les problèmes que cela pose (voir le billet précédent).

Enfin, il n'est pas question, dans les usages qu'on pourrait faire des nouvelles technologies, de surmonter la rareté artificielle, qu'on pourrait d'ailleurs accroître en assujettissant le contenu éducatif en ligne à la propriété intellectuelle et aux droits d'auteur. Ne serait-ce pas remplacer une rareté par une autre ? Qu'y gagnerions-nous ?

Et si nous envisageons les choses d'un autre point de vue que la simple rareté, la réglementation, la surveillance et le contrôle des nouvelles technologies et des plateformes utilisées ne pourraient-elles pas permettre une certaine forme de censure par les organismes gouvernementaux, les institutions d'enseignement et les géants du numérique ? Puisque la question des politiques portant sur les nouvelles technologies et de l'indépendance des plateformes est omise, puisqu'on fait comme si certaines conditions ne devaient pas être réunies pour qu'il n'y ait pas censure et pour que les connaissances puissent se propager librement, il est légitime de nous demander si les auteurs de ce rapport s'accommodent fort bien de cette censure, qu'ils n'appellent peut-être pas ainsi, mais qui serait à leurs yeux garante de la transmission de véritables savoirs, par opposition aux « fake news » et aux thèses dites complotistes. Chose certaine, la libre circulation des connaissances n'est pas un effet nécessaire du recours à ces nouvelles technologies, mais dépend de la fonction politique qu'on leur donne et de la réglementation (ou l'absence de réglementation) qui s'applique à elles.



### Changements de valeur potentiels

- La valeur se déplace des créateurs de connaissances vers les distributeurs de connaissances.
- La valeur passe des lieux physiques (ex. écoles, laboratoires, centres de formation, cliniques) et des infrastructures de transport aux infrastructures numériques, aux plateformes, interfaces et systèmes énergétiques.

Il est étrange qu'on parle ici d'un déplacement de la valeur des créateurs de connaissances vers les distributeurs de connaissances, puisqu'il devrait

seulement s'agir ici des changements qui affecteraient le transfert des connaissances, et non la création des connaissances. Cela s'explique peut-être par le fait qu'il est plus facile d'utiliser les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle pour transmettre ce qui est reconnu à tort ou à raison comme des savoirs, que pour en créer. Ce qui constitue un risque important pour la connaissance, car les personnes qui participent directement ou indirectement (par la programmation de l'intelligence artificielle, par exemple) à la diffusion ont assurément une moins bonne compréhension des connaissances que leurs créateurs et, à la rigueur, se considèrent seulement comme des vecteurs de transmission qui n'ont pas à comprendre à fond ce qu'ils transmettent, l'essentiel étant pour eux dans la transmission. Ou encore ils peuvent imaginer qu'ils comprennent ce qu'ils diffusent quand ce n'est pas le cas, faute d'avoir compris quoi que ce soit d'un peu complexe et de savoir ce que ça implique. S'ils en viennent à avoir une plus grande valeur que les créateurs de connaissances, ces diffuseurs et les entreprises qui contrôlent les plateformes de communication prétendent dicter aux penseurs et aux scientifiques ce qui est une connaissance et ce qui est une erreur ou un mensonge. Disposant de puissants moyens de communication, non seulement ils nous gavent de prétendus savoirs qui nous dispenseraient de penser (nous connaîtrions déjà la vérité), mais ils sont alors en mesure d'ignorer ou de discréditer les résultats des analyses ou des expériences faites par les créateurs de connaissances, sous prétexte qu'il s'agirait de théories délirantes et d'erreurs dangereuses et criminelles dont il faudrait arrêter la propagation. C'est ce qui se passait déjà avant l'arrivée du virus, c'est ce qui se passe encore plus depuis l'arrivée du virus et c'est ce qui se passera encore plus si nous continuons à accorder encore plus d'importance aux diffuseurs de « connaissances ». Le débat public, déjà très difficile, pourrait devenir impossible, et avec lui la démocratie. Nos autorités politiques et sanitaires pourraient continuer à nous mener par le bout du nez et à nous gouverner comme de simples sujets, comme de simples serfs, en nous imposant dogmatiquement des décisions indiscutables et en bénéficiant de l'appui inconditionnel de tous les régurgiteurs de « connaissances ». Voici les armes que ce think tank voudraient mettre entre les mains de ceux qui nous gouvernent, sous prétexte de progrès technologique. À moins de les croire capables d'une bêtise incommensurable, il est difficile de ne pas penser que ça ne s'inscrit pas dans un projet de transformation politique.

En ce qui a trait au déplacement de la valeur des lieux physiques et des infrastructures de transport vers les infrastructures numériques et les plateformes – qui convergent avec les changements de valeur signalés dans les autres activités –, on en vient à se demander, à terme, ce qui restera. En ce qui concerne les édifices, ce serait à peine exagéré de répondre : rien d'autre que les domiciles privés, qui deviennent le lieu de toutes les activités auxquelles nous pourrions participer, virtuellement. À quoi bon se déplacer s'il ne reste presque nulle part où aller ? À quoi bon entretenir et réparer des infrastructures de transport ? Aussi bien rester à la maison. Voilà tout un projet de société, lequel concorde avec les grandes orientations politiques adoptées depuis l'arrivée du virus.

Je conclus en faisant remarquer que, si jamais nous persistions à vouloir nous déplacer pour étudier dans les quelques universités qui pourraient continuer à exister, les frais de scolarité et de transport pourraient être prohibitifs en raison de la rareté produite par l'usage des nouvelles technologies pour faire de l'éducation en ligne la nouvelle norme. Si bien que cette éducation serait réservée seulement ou principalement aux élites économiques. Autrement dit, on aggraverait la rareté qu'on prétend surmonter grâce à ces nouvelles technologies.



## 113. Horizons de politiques Canada – L’avenir de la valeur (6)

14 novembre 2021

J’analyse ici les modifications que pourraient entraîner les nouvelles technologies quant à la septième activité humaine de base (expériences qui modifient notre état émotionnel) selon le rapport *L’avenir de la valeur*<sup>76</sup>, publié par Horizons de politiques Canada<sup>77</sup>, un think tank financé avec les fonds publics, c’est-à-dire avec les taxes et les impôts que nous payons au gouvernement fédéral.

**ACTIVITÉ 7**

**EXPÉRIENCES QUI MODIFIENT UN ÉTAT ÉMOTIONNEL**

 **Définition**  
L'état émotionnel d'une personne est modifié à la suite d'une interaction avec une personne, un lieu ou une chose.

**Exemples**  
Assister à un concert ou à un événement sportif, visiter un lieu de beauté naturelle, avoir des interactions sociales.

Nous pourrions penser qu’enfin les rédacteurs du rapport daigneront nous traiter comme des êtres dotés de sensibilité, et pas seulement comme des producteurs et des consommateurs de marchandises, ou même comme des

76 <https://horizons.gc.ca/wp-content/uploads/2021/08/Future-of-Value-FR-20210809.pdf> (consulté le 14 novembre 2021)

77 <https://horizons.gc.ca/fr/accueil/> (consulté le 14 novembre 2021)



marchandises. Mais le seul fait de regrouper dans une catégorie distincte les activités qui modifient notre état émotionnel montre qu'on se préoccupe assez peu de la manière dont les autres catégories d'activités et leur transformation affectent notre état émotionnel. Car toutes les activités affectent nos sentiments, même si ce n'est pas leur fonction première. Le fait, pour un étudiant, de devoir rester seul des journées entières dans son petit appartement pour suivre des cours en ligne – parce qu'on s'imagine pouvoir ralentir la propagation du virus ainsi, parce qu'on trouve que c'est plus économique et écologique –, au lieu d'y assister en personne sur le campus universitaire, sans masque et distanciation sociale, produit un effet sur ses sentiments qui n'est certainement pas bénéfique. À témoin les tendances dépressives et même suicidaires qui se sont développées chez les jeunes à l'occasion des confinements. Mais qu'importe : il faut ce qu'il faut pour maîtriser le méchant virus, et éventuellement pour faire des économies et sauver l'environnement. C'est pourquoi il existe, en guise de compensation, des activités dont la fonction première serait de modifier positivement notre état émotionnel dégradé par nos autres activités, par exemple le travail salarié, « en présentiel » ou en ligne. Comme les exemples le montrent, ces activités appartiennent essentiellement aux domaines du divertissement, du tourisme et des relations sociales.

### Raretés typiques



- **Rareté spatiale** : existe si l'échange générant l'expérience se produit dans un lieu spécifique.
- **Rareté temporelle** : existe si l'échange générant l'expérience n'a lieu qu'à un moment précis.
- **Rareté absolue** : existe si l'expérience est générée par une interaction avec une personne, un lieu ou une chose spécifique; expertise — l'artiste doit savoir ce qui importe et comment le transmettre au destinataire pour obtenir l'effet souhaité; certaines expériences (ex. danse, musique, cascades, spectacles de cirque, etc.) nécessitent également des aptitudes physiques spécifiques; rareté absolue des infrastructures de transport si l'humain doit se rendre sur le lieu où l'expérience est générée.
- **Rareté artificielle** — existe si l'accès à la personne, au lieu ou à la chose est limité (ex. nombre limité de billets de concert; lieu ou chose accessible uniquement pendant les heures d'ouverture).

Toujours le même refrain. On dirait que les rédacteurs du rapport n'acceptent pas, assez puérilement, d'être des êtres matériels soumis à des contraintes spatiales et temporelles. Presque tout ce que nous pouvons faire est assujéti à des contraintes spatiales et temporaires. Pour assister à un concert, il faut se rendre dans une salle de concert pendant que le concert a lieu, en se procurant des billets, car les places sont limitées. C'est la nature même du concert qui l'exige. On n'assiste plus à un concert quand ces contraintes n'existent pas. Et si nous voulons méditer près d'une chute d'eau, la seule qu'il y a dans les environs, il faut accepter de se rendre à l'endroit où elle se trouve et pas ailleurs, ce qui implique qu'on utilise les infrastructures de transports, ce qui ne pose pas vraiment de problème de rareté s'il y a des transports en commun ou si on possède une voiture ou si on peut en louer une. Quant aux spectacles de cirque, leur nature même implique la rareté des aptitudes exceptionnelles des acrobates et des contorsionnistes, et beaucoup de l'intérêt qu'on a pour eux vient justement de cette rareté.

Il est vrai que nous pourrions plus difficilement assister à un concert parce qu'il a lieu un soir où nous travaillons ou dans une autre ville où nous ne pouvons pas nous rendre facilement, qu'il n'y a pas suffisamment de lieux de beauté naturelle dans la ville où nous habitons, que les acrobates et les contorsionnistes ne courent pas les rues, que les moyens de transport qui sont mis à notre disposition ne nous permettent pas toujours d'aller où nous voulons aller pour vivre des « expériences qui modifient notre état émotionnel », et qu'il arrive parfois que tous les billets d'un concert auquel nous voudrions assister soient vendus. Mais je ne comprends pas pourquoi on insiste à ce point sur cette rareté et pourquoi on en fait toute une affaire, au point de vouloir remplacer ces activités par des substituts numériques, et ainsi les rendre encore plus rares.

### Technologies qui pourraient affecter la rareté



- La connectivité à haut débit a permis de compenser de nombreuses raretés grâce aux enregistrements audio et vidéo numériques à la demande.
- La réalité virtuelle et augmentée peut permettre une expérience immersive d'un lieu sans le visiter. Les holoviseurs peuvent ajouter des facteurs environnementaux tels que les odeurs et la chaleur rayonnante. Cela peut même être mieux que la réalité, car cela évite les désagréments des voyages et des foules. La réalité augmentée peut offrir un mélange d'expériences physiques et virtuelles — ex. manger un repas à la maison tout en étant virtuellement dans un restaurant parisien. Les éléments tactiles d'une expérience sont difficiles à reproduire, mais des technologies telles que les combinaisons haptiques sont en cours de développement.
- Téléprésence : espaces numériques non augmentés, mais partagés, tels que les jeux de rôle en ligne et les concerts ou événements en direct dans les jeux vidéo. Travis Scott, par exemple, s'est produit en direct dans le jeu vidéo Fortnite.

Ce qu'on veut faire, c'est remplacer les concerts auxquels nous pourrions vouloir assister sans le pouvoir, ou en devant nous soumettre à des contraintes spatiales et temporelles, par des enregistrements audio et vidéo numériques à la demande. À moins de croire que ces enregistrements, que nous pouvons écouter ou regarder grâce à nos ordinateurs ou à nos téléviseurs, sont l'équivalent de ces concerts, on ne surmonte pas les raretés typiques auxquelles sont soumis ces événements. On les remplace par autre chose, ce qui a pour effet de diminuer la demande pour ces événements et d'accroître leur rareté. Ce phénomène n'est pas nouveau et a commencé avec l'apparition des systèmes de son, des téléviseurs et des cinémas-maison, les événements qui avaient lieu dans des salles ou des édifices qui leur étaient réservés tendant à être remplacés par l'écoute ou le visionnement d'enregistrements à la maison. Loin de contribuer à surmonter aux raretés typiques auxquelles sont sujets les événements musicaux ou culturels, on accroît cette rareté. Et cette tendance se renforce en raison de l'accès, avec quelques clics de souris, à des enregistrements disponibles sur internet. Même plus besoin de se rendre chez le disquaire, pour y acheter le disque voulu ou le commander. Toutefois, on maintient artificiellement une certaine rareté en optant pour une formule sur demande, qui implique qu'on paie à chaque fois qu'on écoute ou regarde un enregistrement, par opposition à ce qui se passe quand on achète un disque.

Il se produit un véritable appauvrissement culturel et social quand on remplace les événements culturels et sociaux par des enregistrements qu'on écoute ou visionne à la maison. C'est comme si on disait qu'assister à un

concert, c'est seulement entendre la musique que jouent les musiciens et voir les musiciens jouer. Un concert dont on évacue la dimension sociale n'est plus vraiment un concert. Puis il y a l'architecture de certaines salles de concert qui marque une rupture avec la réalité quotidienne (ce qui ne se produit pas quand on reste assis sur son canapé) et qui transforme les sentiments des spectateurs en les disposant à s'élever au-dessus de leur vie assujettie à une foule de petits soucis mesquins, pour vraiment pouvoir sentir et comprendre la musique qu'on s'apprête à jouer. Cet état d'esprit peut même être perceptible dans la foule et se communiquer grâce à elle (par exemple l'attente des spectateurs quand on plonge la salle dans le noir, quand seule la scène est éclairée et quand les musiciens sont sur le point de commencer à jouer). Mais il est vrai que c'est plus difficile quand beaucoup de spectateurs ne sentent pas vraiment la différence entre le fait d'assister à un concert et le fait d'écouter de la musique en vaquant à leurs tâches ménagères, par exemple. Puis il y a le son particulier de chaque instrument qui est clairement perceptible pendant les concerts, surtout quand l'acoustique de la salle est bonne, ce qui procure une expérience beaucoup plus riche et pleine des nuances que quand on écoute de la musique à l'aide de hauts-parleurs ou d'écouteurs.

On dira peut-être qu'il sera possible, grâce à la réalité virtuelle et augmentée, d'obtenir une expérience immersive semblable à celle qu'on aurait en assistant en personne à un concert. Mais cela exige des concepteurs de la réalité virtuelle qu'ils aient une sensibilité suffisamment développée pour reproduire intégralement cette expérience. Rien n'est moins certain. Ceux qui s'empressent de remplacer la réalité physique par des substituts numériques ne sont peut-être pas ceux qui sont les plus sensibles à toutes les perceptions qui constituent cette réalité. Et même si c'était le cas, le fait de se déplacer pour se rendre à la salle de concert prépare et dispose à l'événement musical : par exemple une promenade d'une trentaine de minutes par une nuit d'automne, avec son ciel étoilé, ses odeurs de feuilles mortes, la fraîcheur de l'air, etc. Contrairement à ce que semblent croire les rédacteurs du rapport, ce n'est pas une peine pour tout le monde de se déplacer et de voyager. Nous ne sommes pas tous pantouflards. Ce qui vaut aussi pour un repas dans un restaurant parisien, ou un véritable voyage en France. Je comprends bien que le fait d'avoir l'illusion de manger dans un restaurant parisien peut convenir aux touristes qui se contentent de voyages organisés ou d'une courte escapade à l'étranger pour se distraire de la routine harassante du travail. La réalité virtuelle ou augmentée pourrait effectivement les satisfaire et leur épargner toutes sortes de désagréments. Nous qui aimons nous déplacer et voyager, et pour qui cela n'est pas une corvée, pourrions même y gagner, puisque les villes où nous voudrions voyager ne seraient plus infestées de touristes qui auraient aussi bien fait de rester à la maison. Mais ne nous illusionnons pas : si on réussit à persuader la majorité de nos concitoyens de « voyager » en restant confortablement assis sur leur canapé, on en attendra autant de nous. Sans compter qu'il pourrait devenir, sous ce prétexte, plus difficile et plus coûteux de voyager à l'étranger.

Si nous nous soucions vraiment des « expériences qui modifient un état émotionnel », nous pourrions nous y prendre autrement pour les rendre plus

fréquentes et plus accessibles, sans chercher à les dématérialiser, en élaborant un autre projet de société (qui aurait un autre but que la réclusion à domicile) et en utilisant autrement les nouvelles technologies. Les machines, les robots et l'intelligence artificielle pourraient réaliser une grande partie du travail humain de manière plus efficace, nous dit-on. Ne serait-il pas possible de profiter de cette augmentation de la productivité et d'une baisse de la demande pour le travail humain afin de favoriser ces activités ? Sans doute si l'on décide que les entreprises qui tirent profit du travail des machines, des robots et de l'intelligence artificielle ne doivent pas être les seules à profiter de cette augmentation de la productivité. Il ne s'agit pas ici de faire la charité en redistribuant une partie des profits des grandes entreprises aux travailleurs dont on n'a plus besoin. Compte tenu que l'invention des machines, des robots et de l'intelligence artificielle est le résultat de siècles et même de millénaires de progrès scientifique et technologique, il est faux d'affirmer que ces entreprises sont les seules inventeuses de ces nouvelles technologies, surtout quand elles ont profité directement ou indirectement de découvertes ou d'inventions faites dans les centres de recherche et les universités financés avec les fonds publics et donc avec nos taxes et nos impôts. L'innovation scientifique et technologique est une entreprise collective à laquelle nous et nos ancêtres avons participé directement ou indirectement. N'oublions pas, par exemple, que les chercheurs et les inventeurs qui ont contribué aux récentes avancées technologiques et qui rendent possibles leur implantation ont été formés dans les écoles primaires et secondaires, les collèges et les universités financés par l'État, et donc grâce aux taxes et aux impôts que nous payons, alors que les géants de la technologie, eux, usent de toutes sortes de ruses – légales ou illégales – pour payer le moins d'impôts et de taxes possible. N'oublions pas que c'est grâce au programme gouvernemental d'aide financière aux étudiants que les chercheurs, les ingénieurs et les programmeurs ont pu étudier et acquérir les compétences dont ont besoin les entreprises du secteur numérique qui les embauchent. N'oublions pas que les avancées des derniers siècles dans les mathématiques et la physique, sans lesquelles les nouvelles technologies seraient impossibles, ne sont pas dues à ces grandes entreprises. Nous pouvons donc réclamer comme notre dû une partie des bénéfices générés par ces nouvelles technologies, par exemple grâce à une taxe sur l'utilisation des nouvelles technologies qui devraient être payées par les entreprises. Les sommes ainsi amassées seraient distribuées automatiquement, sous la forme d'une rente, à toutes les personnes adultes, un peu comme dans d'autres pays ou provinces les citoyens en reçoivent une pour l'exploitation des ressources naturelles faite par des entreprises privées ou publiques.

Pour en revenir à la question des « expériences qui modifient un état émotionnel » ou des activités culturelles, la diminution du temps de travail, la moindre importance qu'il occuperait dans nos vies, l'augmentation du temps libre qui en résulterait, et l'existence d'un revenu universel procuré par le travail des machines et l'utilisation des nouvelles technologies, nous permettraient de disposer facilement du temps nécessaire pour participer ou assister à des événements culturels et, au besoin, pour nous rendre où ils ont

lieu. La rareté spatiale et temporelle, sans être entièrement surmontée, serait atténuée de manière significative pour beaucoup d'entre nous. Disposant tous de plus de temps libre, il serait plus facile pour ceux d'entre nous qui en sont capables de développer leurs aptitudes artistiques et de se consacrer à la pratique d'un art, notamment en raison de l'augmentation de la valeur des arts et de la culture due à la diminution du temps de travail et à l'augmentation du temps libre. Voilà pour la rareté absolue. Quant à la rareté temporelle et spatiale, elle pourrait être atténuée par le fait que le nombre de concerts augmenterait et par le fait, moins limités par les horaires de travail parfois très contraignants, le problème des heures d'ouverture des lieux de culture serait atténué pour nous.

Mais ce sont des possibilités d'utilisation des nouvelles technologies, ainsi que des manières de surmonter les raretés typiques de cette catégorie d'activités et de générer des changements de valeur, que les rédacteurs du rapport n'envisagent même pas puisque, dans leur perspective, les changements économiques, sociaux et culturels seraient simplement le résultat de l'évolution technologique. Ce qui nous apparaît comme relevant d'un projet politique parmi d'autres est dépeint par eux comme des répercussions du progrès technologique. Il est alors impossible de discuter différents projets politiques. Il peut tout au plus être question d'ajustements.

### Changements de valeur potentiels



- La valeur passe de lieux physiques spécifiques (ex. musées, parcs nationaux, salles de concert, stades, stations balnéaires) et d'infrastructures de transport à des infrastructures, interfaces et dispositifs numériques.
- La valeur passe des créateurs physiques aux créateurs numériques ou aux captures numériques de créations physiques.

Ces changements de valeur, s'ils viennent effectivement à se produire à ce point, pourraient entraîner la disparition progressive des musées, des parcs nationaux, des salles de concerts, des stades, des stations balnéaires et des infrastructures de transport qui servent à s'y rendre. Ultimement, tout devrait être vécu dans une sorte de monde virtuel, qui pour sa part gagnerait en valeur, ainsi que les infrastructures numériques nécessaires à son existence et à son développement. Il en résulterait que, par la force des choses, nous devrions rester de plus en plus à la maison, devant nous contenter de créations numériques ou de copies numériques des créations physiques. Ce déplacement de la valeur entraînerait justement la rareté à laquelle seraient sujettes les activités culturelles, et qu'on prétend surmonter avec les nouvelles technologies. Et comme il n'est plus possible, dans bien des cas, de participer à ces activités culturelles qui ont lieu dans le monde matériel et social, à quoi bon entretenir des infrastructures de transport, dont la rareté sera alors croissante.

Ce mouvement converge avec les mesures sanitaires, dont les effets sont moins sanitaires que politiques, sociaux et culturels, à savoir la dégradation des institutions démocratiques, des libertés, de la vie sociale et de la culture. Ce déplacement de la valeur et même de l'existence vers une sorte de monde

numérique en gestation faciliterait certainement le retour cyclique des mesures sanitaires et même leur pérennisation, et vice versa. Les activités sociales et culturelles, ainsi que les divertissements, étant de plus en plus numériques, les confinements et les couvre-feux résulteraient de moins en moins en une augmentation de la rareté spatiale (des lieux sont fermés), temporelle (on réduit les heures d'ouverture et on assigne à résidence le soir), absolue (des lieux d'activités sociales et culturelles doivent fermer leurs portes en raison des difficultés financières causées par les mesures dites sanitaires) et artificielle (on réduit le nombre de personnes autorisées à être dans ces lieux en même temps et on impose des conditions d'entrée, comme la vaccination). Il serait donc de plus en plus facile de faire passer les mesures sanitaires comme proportionnées, ce qui pourrait entraîner leur radicalisation et leur pérennisation ou leur retour saisonnier. Ce qui favoriserait, en retour, la marche accélérée vers la numérisation de la vie sociale et culturelle, et les activités sociales et culturelles se déroulant dans le monde physique deviendraient de plus en plus difficiles d'accès et affectées par la rareté créée par les mesures dites sanitaires.

En raison d'un possible projet politique instrumentalisant des tendances sanitaires, technologiques et économiques convergentes, nous pourrions nous retrouver de plus en plus prisonniers de nos domiciles privés, ce qui poserait de moins en moins problème puisque nous pourrions et devrions nous évader dans un monde numérique où se déroulerait la majorité de nos relations sociales, de nos activités culturelles et de nos divertissements, en plus de notre activité professionnelle.

Ce monde virtuel ne pouvant évidemment pas apparaître de lui-même et exigeant de grands moyens financiers et technologiques, il importe de nous demander qui le concevra et qui le contrôlera. Il est à craindre que les géants des technologies numériques se portent volontaires.

Cette vidéo sur le Metaverse<sup>78</sup>, une extension numérique du monde physique ou un substitut au monde physique que Meta (anciennement Facebook) se propose de développer, nous donne un avant-goût de ce qui nous attend. Non contente de collecter des données sur nous, de surveiller notre activité sur internet et de dicter ce qui est vrai et ce qui est moral, cette compagnie veut dorénavant prendre en charge le monde virtuel dans lequel nous évoluerons et dans lequel nos relations sociales se dérouleront. Ça promet !

---

78 <https://rumble.com/vodwby-watch-mark-zuckerbergs-vision-for-the-metaverse.html>  
(consulté le 14 novembre 2021)



## 114. Horizons de politiques Canada – L’avenir de la valeur (7)

20 novembre 2021

Je ne ferai pas ici l’analyse des autres changements de valeur annoncés par les rédacteurs du rapport *L’avenir de la valeur*<sup>79</sup> publié par le think tank fédéral Horizons de politiques Canada<sup>80</sup>. Il resterait encore sept activités à analyser et j’en aurais encore pour deux ou trois semaines à écrire à ce sujet. Il me semble que nous pouvons déjà avoir une idée assez précise de ce qui nous attend si les changements prédits quant aux activités déjà analysées venaient à se produire. J’ai d’ailleurs choisi les activités qui nous concernent plus spécifiquement, en tant qu’êtres humains et citoyens, et aussi en tant qu’intellectuels ou artistes.

Voici les grandes lignes de ce qui apparaît à l’horizon, avec quelques contre-propositions.

### **Appauvrissement généralisé**

Compte tenu du développement de la robotique et de l’intelligence artificielle, les robots et l’intelligence artificielle pourraient accomplir beaucoup de tâches physiques ou intellectuelles pour lesquelles nous sommes rémunérés. Et quand le travail humain serait encore requis, il nécessiterait moins

---

79 <https://horizons.gc.ca/wp-content/uploads/2021/08/Future-of-Value-FR-20210809.pdf>  
(consulté de le 20 novembre 2021)

80 <https://horizons.gc.ca/fr/accueil/> (consulté de le 20 novembre 2021)

d'expertise, celle-ci pouvant – selon les auteurs du rapport – être possédée par l'intelligence artificielle et être mise en ligne grâce à des cours sur demande ou à des enregistrements. Il en résulterait que le travail humain perdrait généralement en valeur, comme les employés, qui ne sont pas distincts du travail qu'ils accomplissent, et qui sont traités comme des marchandises sujettes aux lois de l'offre et de la demande par les rédacteurs du rapport et dans notre système économique. Quant aux chômeurs, ils n'auraient, dans cette perspective, aucune valeur ; ou ils auraient même une valeur négative, en raison des dépenses inutiles qu'exigerait leur subsistance.

D'un autre côté, on nous dit qu'en raison du télétravail généralisé, la valeur passera des milieux de travail aux résidences privées, qui serviraient aussi de lieu de travail. Ce qui veut dire que le coût des maisons augmenterait, alors que les emplois disponibles seraient moins nombreux et seraient généralement moins bien rémunérés. Puisque beaucoup d'entre nous tiraient déjà le diable par la queue avant les troubles économiques provoqués par les périodes de confinement et les mesures dites sanitaires, notamment la fermeture de nombreuses entreprises de petite et de moyenne taille et l'inflation, il deviendrait encore plus difficile d'acquérir une maison et de payer son loyer.

Bref, les employés perdent en valeur sur le marché et voient leur salaire ou leur pouvoir d'achat diminuer en conséquence, alors qu'on leur demande d'assumer à la place des entreprises les frais immobiliers, censés augmenter en raison du déplacement de la valeur vers les résidences privées, sans parler d'une partie des coûts liés à l'équipement informatique, à la connexion internet et aux frais d'électricité et de chauffage. Il semble donc que les employeurs gagnent sur toute la ligne, alors que les employés se font rouler dans la farine.

Si ces « prédictions » venaient à se réaliser, il est légitime de nous demander comment beaucoup d'entre nous pourraient trouver les moyens de subsister ou de vivre décemment. C'est pourquoi les employeurs qui font travailler leurs employés à distance, à partir de leur maison ou de leur appartement, et qui réalisent des économies en n'ayant plus à payer des frais pour les espaces de bureau, devraient payer à leurs employés des frais pour l'espace utilisé à domicile pour réaliser leur prestation de travail et pour les dépenses énergétiques et technologiques supplémentaires qui en résultent – ce qui, bien entendu, ne devrait pas leur donner des droits sur cet espace, ce qui s'y trouve et ce qui y est fait, comme s'ils en étaient les locataires.

### **Fatalité technologique et économique**

Qu'on se garde bien de voir dans cette tendance une sorte de fatalité technologique et économique. C'est bien un choix politique que de laisser la valeur des personnes et des lieux être déterminée par certaines technologies qu'on décide d'utiliser d'une certaine manière et par les effets qu'elles auraient sur la rareté et l'offre et la demande, donc sur la valeur économique des biens et des services, y compris nous-mêmes, qui sommes traités comme des marchandises dans cette perspective qui devrait déterminer l'évolution de notre société. C'est bel et bien un choix social et politique que de faire de ces



transformations économiques et technologiques le principe qui détermine la valeur des personnes et des lieux. C'est aussi un choix social et politique que de faire des élites économiques qui contrôlent la conception, la production, la mise en marché et l'utilisation des nouvelles technologies les principaux bénéficiaires des gains en efficacité qu'elles permettent de réaliser. C'est aussi un choix social et politique que de laisser ces élites économiques décider quelles technologies il faut développer et mettre en marché, et de quelle manière et à quelle fin il faut les utiliser.

S'il faut prendre au sérieux les projections d'Horizons de politiques Canada, si elles s'inscrivent bien dans un projet de transformation de la société piloté par notre gouvernement et les élites économiques qu'il sert, on peut parler à juste titre d'ingénierie sociale. Précisions qu'il n'y a pas lieu de s'indigner à l'idée d'envisager la société comme une machine dont il faut transformer les mécanismes et les adapter les uns aux autres pour atteindre certaines fins. Ce que je critique, c'est le fait qu'on fasse de l'ingénierie sociale de manière insidieuse, sans expliciter les transformations sociales visées, sauf sur des points de détail, et toujours en les présentant comme les résultats des changements de valeur provoqués par les nouvelles technologies. Voilà qui entrave la discussion politique sur les transformations sociales et politiques que nous désirons et sur les manières possibles de les obtenir. Ce qui est aggravé par le fait qu'étant la plupart du temps incapables de penser les problèmes sociaux et politiques en adoptant le point de vue de l'ingénierie, nous n'avons pas d'autres machines sociales et politiques à proposer, lesquelles serviraient à atteindre d'autres fins et permettraient d'explicitier les fins qu'on cherche à nous imposer surnoisement.

### **Surveillance automatisée et contrôle social**

Je comprends qu'il peut, aux yeux de certains, y avoir quelque chose de séduisant à l'idée de faciliter la collecte systématique de données sur toutes sortes de choses. Et quelle économie d'argent, d'énergie et de temps ce serait d'automatiser cette collecte de données grâce aux nouvelles technologies ! Nous aurions à porter de la main toutes les informations qu'il nous faudrait, pour les situations prévisibles et imprévues. Plus besoin de faire de longues enquêtes après que les événements se sont produits. On pourrait même éviter qu'ils ne se produisent par l'analyse des données collectées grâce à l'intelligence artificielle.

Mais ne nous laissons pas séduire sans réfléchir. N'oublions pas que les données qu'on collecterait ainsi pourraient très bien nous concerner. Tout ce que nous faisons pourrait facilement être documenté, même si ce n'est pas forcément pour en faire un usage immédiat. C'est déjà le cas, dans une certaine mesure. Qu'on pense seulement aux caméras de surveillance qui ont été progressivement installées dans les rues et les édifices depuis une vingtaine ou une trentaine d'années. Mais maintenant il y a des drones que les analystes en prospective aimeraient voir collecter toutes sortes d'informations sur le milieu dans lequel ils évoluent et dont nous faisons partie. Les drones peuvent être

équipés de puissantes caméras, pourvu qu'on soit prêt à y mettre le prix. Celles-ci peuvent aussi bien servir à inspecter les façades des gratte-ciels qu'à espionner ce que font les gens dans la rue, dans les commerces et aussi chez eux, à l'intérieur comme à l'extérieur. En payant un supplément, on pourrait facilement y installer une caméra infrarouge ou à vision nocturne, sans compter l'usage de la reconnaissance faciale à partir des enregistrements faits et des photographies prises. Ce n'est pas pour rien que les manifestants américains, quelle que soit leur tendance politique, ont commencé à utiliser des dispositifs, par exemple des lunettes, pour contrecarrer cette technologie. Puis il y a le pistage de nos déplacements qu'il est possible de faire grâce à nos téléphones mobiles, la télémétrie qui sert à surveiller ce que nous faisons sur internet et les objets connectés (ce qu'on appelle parfois l'internet des objets) qui peuvent très bien servir à collecter des données sur nous et même à nous espionner quand nous sommes à la maison.

Toutes ces données sur nous peuvent ou pourraient être collectées de manière préventive, alors qu'aucun délit ou crime n'a été commis, seulement pour les avoir à porter de la main si on juge plus tard qu'un délit ou un crime a été commis, seulement pour se faire une idée de ce que nous faisons ou ne faisons pas. Un peu comme si on collectait des informations biométriques (empreintes digitales, ADN, reconnaissance faciale) sur tous les citoyens canadiens sous prétexte de pouvoir les utiliser quand un meurtre ou un vol serait commis, ou quand un déplacement interdit ou rassemblement prohibé aurait lieu. L'existence de tels moyens de collectes d'informations sur nous pourrait permettre d'étendre le contrôle social, en multipliant les actions et les paroles qui pourraient être considérés comme des délits et des crimes, et qui sans ces moyens ne sauraient être surveillés et punis. Et si ces moyens existent, rien ne sert de faire appel à l'éthique de ceux qui les contrôlent pour qu'ils s'abstiennent des abus et pour qu'ils les utilisent seulement pour le bien commun, en faisant preuve de discernement et en s'appuyant sur des standards moraux élevés. Un tel appel à l'éthique, loin d'être une garantie contre les abus, revient à reconnaître qu'il n'y a pas de garantie. La collecte systématique d'informations sur nous est en elle-même abusive. C'est pourquoi on peut s'attendre qu'elle soit l'occasion d'un usage abusif de ces données, qui en fait serait normal et attendu dans ce contexte. Puis les personnes qui organisent cette collecte de données et qui ont accès à ces données sont souvent dans cette position justement parce qu'elles aiment le pouvoir sur nous que leur procurent ces informations. Il n'est donc pas raisonnable d'attendre la moindre retenue de leur part.

Ainsi le mieux serait d'interdire certaines technologies qui facilitent la collecte de données sur nous et qui rendent ces données très abondantes, et de favoriser le recours à des technologies qui entravent cette collecte d'informations. Autrement, nous nous mettons à la merci de personnes qui ont une mentalité d'inquisiteur et de despote, ce qui n'est pas compatible avec notre bonheur et la liberté nécessaire à l'existence de la démocratie.

## **Contrôle de la production et de la transmission des connaissances**

L'insistance avec laquelle on veut confier, autant que possible, la production de connaissances à l'intelligence artificielle devrait nous mettre la puce à l'oreille. Outre le fait que toutes les formes de connaissance ne peuvent pas être réduites à une analyse de données réalisable par l'intelligence artificielle, il nous faut comprendre que la connaissance n'est jamais neutre, qu'elle s'inscrit toujours dans des projets de société concurrents qui souvent ne sont pas explicites. Nous devons donc nous demander si le fait de déléguer la production de la connaissance à des intelligences artificielles et aux informaticiens et aux mathématiciens qui les élaborent et les programment, est compatible avec notre autonomie individuelle et collective. Ne nous illusionnons pas : si nous nous engageons sur cette voie, l'organisation de la société et de notre vie sera déterminée par les connaissances (ou ce qui passera pour des connaissances) que produira l'intelligence artificielle, à partir des données qu'on lui soumettra, et en fonction des principes d'analyse qu'on lui aura donnés et des raisons pour lesquelles on lui fera faire ces analyses. Car ce sont des choses que ne peut pas déterminer elle-même l'intelligence artificielle. Car le fait de déléguer à cette intelligence la « production de connaissances » nous rendrait inaptes à nous rapporter aux connaissances produites comme à des connaissances. Il nous faudrait plutôt croire aux « connaissances » produites à l'aide de l'intelligence artificielle qui prétendrait se substituer aux experts et aux penseurs, et dont les rouages et les finalités nous seraient opaques. Une telle conception de la connaissance exclut de prime abord le débat entre scientifiques et entre intellectuels, et aussi le débat public. Il nous faudrait prendre comme argent comptant les résultats auxquels arriveraient l'intelligence artificielle et ses opérateurs. Peu importe si l'intelligence artificielle, qui marche d'après les principes qu'on lui a donnés, ne pouvait pas par exemple en venir à conclure que l'augmentation des cas d'infection par le virus actuel ou un autre virus à venir (les autorités sanitaires internationales, tels des prophètes de malheur, annoncent déjà leur venu, qui leur est assurément profitable) ne constitue pas un facteur déterminant pour évaluer la gravité de la situation sanitaire. Elle fera les projections catastrophiques pour laquelle on l'a programmée. Si l'hécatombe ne se produit pas, elle en conclura l'efficacité des mesures sanitaires et de la campagne de vaccination massive. Si l'hécatombe se produit, elle en conclura qu'il faut resserrer et pérenniser les mesures sanitaires et accroître la couverture vaccinale. Il est fort douteux qu'elle puisse en venir à conclure que les mesures sanitaires et la vaccination massive sont inefficaces, ou qu'elles aggravent même la situation sanitaire. Et si jamais elle en venait à cette conclusion, il est à craindre que de telles conclusions ne se rendraient jamais jusqu'à nous, car les opérateurs et les programmeurs de l'intelligence artificielle y verraient probablement un défaut de l'intelligence artificielle qu'il faudrait corriger, conformément aux vues des autorités politiques, sanitaires et économiques dont ils dépendent.

Néanmoins, n'excluons pas totalement le recours à l'intelligence artificielle. Mais comme tout instrument, aussi complexe fût-il, il faut que les experts d'un domaine puissent soumettre au doute et à la discussion les résultats obtenus

grâce à l'intelligence artificielle, et doivent donc disposer des compétences intellectuelles, des instruments et des laboratoires nécessaires pour ce faire.

Les rédacteurs du rapport nous disent aussi que la valeur devrait se déplacer des producteurs de connaissances vers les diffuseurs de connaissances. Il est certain que si les producteurs de connaissances, comme on les appelle, sont délogés par l'intelligence artificielle, ses opérateurs et ses programmeurs, les personnes qui diffuseront les connaissances, ou ce qui passe pour tel, auront plus de valeur qu'eux. Et ils joueront d'autant mieux leur rôle de diffuseurs qu'ils n'entendront rien à rien à ce qu'ils diffusent, et ne pourront pas en douter, contrairement à des producteurs de connaissances, car la connaissance exige l'épreuve du doute, par opposition à la foi.

Les moyens que les nouvelles technologies procurent aux diffuseurs de « connaissances » sont sans précédent. Et ça risque de s'aggraver rapidement au cours des prochaines années. L'endoctrinement auquel nous sommes soumis depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire (qui est en continuité avec tout ce que les journalistes et les intellectuels corrompus et rampants nous racontent depuis des années) n'est peut-être – hélas ! – qu'un avant-goût de ce qui nous attend. Non seulement ces nouvelles technologies procurent des moyens de diffusion très puissants, mais elles procurent aussi à ceux qui les contrôlent le droit de censure et de dénigrement. Ce qui est fort incompatible avec notre auto-détermination, en tant qu'individus et en tant que peuple.

### **Perte de valeur des infrastructures de transport**

Un point sur lequel on insiste dans ce rapport, c'est la perte de valeur des infrastructures de transport et, dans une moindre mesure, l'automatisation des moyens de transport, essentiellement le transport des marchandises, qu'on s'efforce d'ailleurs de réduire au strict minimum. Quant au transport des personnes, on a l'impression qu'il devient superflu.

Du point de vue des employeurs, pourquoi acheter ou louer des locaux et payer les frais de chauffage et d'électricité quand les employés, pour la plupart, pourraient faire du télétravail et rester à la maison ? Du point de vue des employés, pourquoi perdre du temps et dépenser de l'argent pour aller au travail quand on peut travailler à la maison ? Du point de vue de l'État et des contribuables, pourquoi construire et entretenir des infrastructures de transport pour le déplacement des personnes quand elles n'auraient plus, dans bien des cas, à se rendre au travail sur une base régulière ? À l'échelle internationale, pourquoi maintenir les réseaux de transport ferroviaire et aérien, dans la mesure où il ne serait plus nécessaire de déplacer des travailleurs saisonniers ou délocalisés, ou des immigrants, dont on n'aurait plus besoin, ou qui pourraient aussi bien travailler à distance, en restant dans leur pays d'origine, souvent à moindre coût (comme les employés exploités des usines ou des départements de service à la clientèle qu'on relocalise dans les pays en voie de développement) ? Voilà peut-être les caractéristiques d'une nouvelle phase de la mondialisation dans laquelle nous sommes en train d'entrer et qui, paradoxalement, pourrait impliquer un renforcement de l'étanchéité des frontières nationales et une

diminution des mouvements migratoires des populations, sauf quand elles servent d'autres fins.

Quant aux voyages d'agrément, à l'intérieur d'une même région, d'une même province ou d'un même pays, ou encore dans un autre pays ou sur un autre continent, à quoi bon, puisque nous pourrions – comme nous le disent les rédacteurs du rapport – visiter les attractions touristiques virtuellement, en restant sur notre canapé et en mettant notre casque de réalité virtuelle, en nous évitant les désagréments des déplacements et des foules, et aussi en réduisant les dépenses énergétiques et la pollution dues à ces déplacements non essentiels ? Même chose pour voir nos proches et nos amis qui n'habiteraient pas à proximité. À quoi bon nous donner la peine d'aller les voir en personne quand nous pouvons leur parler par vidéoconférence et quand nous pourrions les rencontrer (les voir, les entendre et même les toucher) grâce à la réalité virtuelle ?

Puisque la nouvelle économie pourrait, dans beaucoup de cas, bénéficier de la force de travail dont elle a besoin en évitant les déplacements inutiles, longs et coûteux, puisque nous pourrions satisfaire nos besoins sociaux et notre envie de changer d'air en restant à la maison, pourquoi conserver et améliorer ces moyens de transport des personnes désormais superflus et même dangereux pour la santé publique, compte tenu qu'on nous considère avant tout comme des vecteurs de transmission du virus actuel et des virus futurs, dont les autorités politiques et sanitaires annoncent la venue ?

Mais nous pouvons envisager d'autres possibilités en nous dégageant du projet social et politique d'isolement à domicile qu'on s'efforce de nous imposer, sous prétexte de progrès technologique, de transformation économique et d'urgence sanitaire.

(Je mets ici entre parenthèses la question de l'urgence sanitaire, car on n'en parle très peu dans le rapport, même si les tendances qui s'y dessinent convergent avec la « gestion de la pandémie ». Comme c'est commode !)

Je comprends que, dans bien des cas, les déplacements pour se rendre sur les lieux de travail sont inutiles et parfois même fastidieux. Nous avons mieux à faire de notre vie – hélas trop courte compte tenu du temps qu'on nous oblige à travailler pour subsister – pour perdre une heure ou deux tous les jours ouvrables dans les transports en commun ou en voiture. Ce qui ne veut pas dire que les infrastructures de transport devraient simplement perdre de la valeur. Alors que les infrastructures de transport servant à se rendre au travail pourraient certes devenir moins utiles parce que beaucoup d'entre nous feraient du télétravail, nous pourrions décider d'accorder de la valeur aux infrastructures de transport servant aux déplacements et aux voyages d'agrément. Le temps économisé chaque jour pourrait être utilisé à se déplacer et à voyager pour le plaisir. Et les économies faites en raison de la réduction des déplacements professionnels et laborieux pourraient servir à faciliter ces déplacements et ces voyages, le tout sans nécessairement augmenter la production de gaz à effet de serre (si on affecte de croire à cette histoire), compte tenu de l'importante diminution obtenue grâce au télétravail de nombreux employés de bureau.

Encore mieux, nous pourrions voyager tout en travaillant, ce qui nous permettrait de nous installer pendant quelques mois ou même plus d'une année dans des villes étrangères que nous aimerions visiter, par exemple Florence. Cela vaudrait beaucoup mieux que les petits voyages touristiques minables que plusieurs d'entre nous font à la presse pendant les quelques semaines de vacances qu'on daigne leur accorder. De quel droit nos employeurs pourraient-ils nous obliger de travailler à notre domicile et à ne pas voyager s'ils ont décidé de permettre ou d'imposer le télétravail ?

### **Dégradation de la culture et de la vie sociale**

Les rédacteurs du rapport envisagent le remplacement des concerts auxquels nous pourrions assister par des enregistrements sonores ou vidéos ; de nos visites dans les musées par des visites virtuelles de ces musées ; de nos repas aux restaurants par un repas à la maison, en simulant une ambiance de restaurant grâce à la réalité virtuelle. Sous prétexte de déplacement de la valeur vers les expériences et les créations numériques, ainsi que vers les relations sociales virtuelles, nous devrions à l'avenir rester de plus en plus à la maison. Les lieux de culture et de convivialité (ou ce qu'il en reste) comme les salles de concert, les théâtres, les musées, les restaurants et les cafés perdraient alors en valeur et, à terme, pourraient même disparaître.

Outre le fait qu'on peut douter que ces expériences virtuelles reviennent au même qu'un concert et qu'une pièce de théâtre auxquels on assiste en chair et en os, au même que le fait d'aller regarder de ses propres yeux les tableaux d'une exposition de peinture, au même qu'un repas au restaurant ou qu'une discussion animée avec des amis dans un café (il ne s'agit pas seulement d'une ambiance à reproduire), cela dégraderait assurément les capacités déjà réduites des musiciens et des acteurs qui en seraient réduits à se donner en spectacle virtuellement, peut-être en ne jouant même pas sur la même scène, en jouant chacun de leur côté à domicile et réuni grâce à la réalité virtuelle. À moins qu'on ne remplace entièrement par les productions de l'intelligence artificielle.

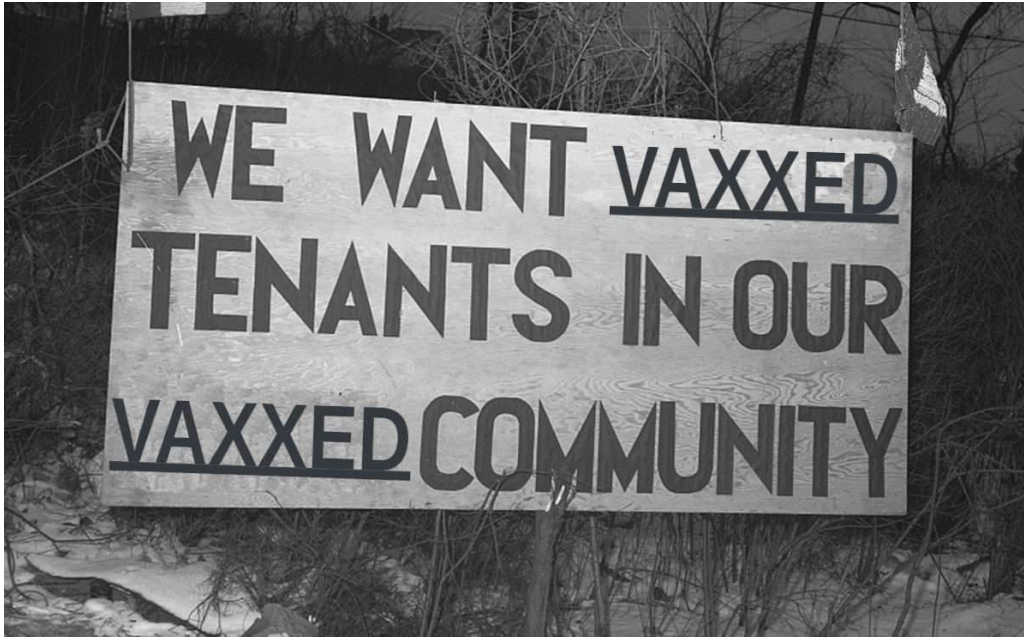
Quant à la vie sociale, elle en prendrait tout un coup. Si les relations sociales en venaient à se déplacer presque entièrement dans un monde virtuel, comme l'annoncent et semblent l'espérer les rédacteurs du rapport, la société n'existerait presque plus que virtuellement, et serait morcelée ou inexistante dans le monde physique. Cette absence d'existence physique de la société nous rendrait plus faciles à surveiller et à gouverner. Nos interactions dans la réalité virtuelle pourraient facilement faire l'objet d'une collecte de données ou être simplement enregistrées, et elles ne sauraient donner lieu à des rassemblements que les autorités pourraient considérer comme susceptibles de troubler l'ordre public. À l'inverse, la dislocation de la société dans le monde physique, notre isolement dans l'espace, et le peu d'habitude que nous aurions aux rassemblements en chair et en os, rendraient très difficiles l'organisation de ces rassemblements.

Il pourrait aussi en résulter un appauvrissement des expériences que nous pouvons vivre et des activités que nous pouvons faire. Le sport, celui qu'on

pratique et pas celui qu'on regarde, serait dangereusement menacé par ces innovations technologiques et sociales. Ce n'est assurément pas la même chose de jouer au tennis, au soccer ou au golf pour de vrai, avec d'autres joueurs et sur de vrais terrains, et de jouer dans une simulation, même très réussie. On parle même, dans le rapport, de la perte de valeur des parcs nationaux et des stations balnéaires, pour lesquels il pourrait difficilement y avoir des équivalents numériques, ce que confirme le fait qu'il n'en est pas question dans les usages qu'on pourrait faire des nouvelles technologies (activité 7). En effet, le corps est engagé (même les organes internes, comme le cœur et les poumons) entièrement dans la randonnée en montagne et la nage dans la mer.

Ce serait donc notre existence et la société dans laquelle nous vivons qui seraient gravement appauvries. Pourtant nous pourrions faire exactement le contraire grâce aux nouvelles technologies. Si nous pouvions nous aussi profiter du travail réalisé par les robots et l'intelligence artificielle (quand son utilisation est pertinente), et pas seulement les propriétaires des grandes entreprises, si nous pouvions moins travailler sans être privés de ce qu'il nous faut pour vivre décemment, si nous pouvions économiser du temps en travaillant à la maison et en ne nous rendant pas au travail sauf quand c'est pertinent, ne serions-nous pas dans de bien meilleures conditions pour goûter et pratiquer les arts, pour avoir une vie sociale active, pour pratiquer des sports, pour faire régulièrement de la randonnée en montagne ? Au lieu de rentrer à la maison, lassés ou crevés après une longue et pénible journée ou semaine de travail, nous aurions l'énergie et le temps pour profiter de nos soirées (ou de nos journées, si nous préférons travailler le soir ou la nuit) ou de nos fins de semaine (ou de nos autres journées de congé, si nous préférons travailler la fin de semaine). Plus question de passer nos temps libres devant la télévision, sur les médias sociaux ou, éventuellement, avec nos lunettes de réalité virtuelle parce que nous n'avons pas le temps et l'énergie de faire autre chose.

En utilisant autrement certaines nouvelles technologies, en les subordonnant à d'autres fins, en les inscrivant dans un autre projet social, elles pourraient être l'occasion d'un renouveau social et culturel, si tels étaient nos désirs. Mais nos maîtres ont de toute évidence d'autres projets pour nous. Les laisserons-nous nous imposer la manière dont nous devrions vivre, sous prétexte de transformations technologiques et économiques, sous prétexte d'urgence sanitaire (car il y a convergence entre ces transformations technologiques et économiques et les modifications sociales imposées au nom de la lutte contre le virus) ? Les laisserons-nous nous confiner pour de bon, nous disperser et nous priver de tout ce qui rend la vie digne d'être vécue ? Accepterons-nous les substituts numériques et virtuels qu'ils nous proposent ? Nous contenterons-nous de si peu ? Les laisserons-nous prendre en charge toute notre existence ? Ramperons-nous ? Ou leur montrerons-nous enfin que nous avons une colonne vertébrale ?



## 115. Une preuve de vaccination pour louer un logement

25 novembre 2021

Depuis que la campagne de vaccination massive a commencé, je me suis dit qu'une mesure prétendument sanitaire aussi sordide allait finir par voir le jour. Seulement, je me suis abstenu d'en parler, pour ne pas donner de mauvaises idées aux compagnies de gestion immobilière qui pourraient vouloir faire du zèle sanitaire. Mais voilà, c'est finalement arrivé : une compagnie albertaine se propose maintenant d'exiger une preuve de vaccination de ses nouveaux locataires. Alors aussi bien en parler, d'autant plus qu'on cherche à établir un précédent et que la nouvelle circule déjà dans les médias anglophones :

*« An Alberta-based rental housing provider says it hopes to set a precedent with its decision to require proof of COVID-19 vaccination from new tenants.*

*Strategic Group -- which owns more than 1,500 one and two-bedroom suites in rental apartment buildings in Edmonton and Calgary -- says it believes it is the first major landlord in Canada to implement a vaccine requirement for new tenants.*

*"We're proud of it. Very proud of it. And we'd like to see other landlords implement the same policy,"*



*said chief operating officer Tracey Steman. "It will help to end this pandemic." »*

(« Apartment building owner hopes to set precedent with vaccine requirement »<sup>81</sup>, CP24, 22 novembre 2021.)

N'en déplaise à cette madame toute contente d'elle-même parce qu'elle croit faire sa part pour vaincre le méchant virus, je n'arrive pas à voir comment le fait de refuser de louer un logement aux personnes non vaccinées pourrait contribuer à mettre fin à la pandémie. Les journalistes, qui aiment mettre les non-vaccinés au pilori, n'ont pourtant pas, à ma connaissance, rapporté d'éclosion dans un immeuble à logements qui serait due à une personne non vaccinée. Ils n'en ont pas non plus parlé avant l'arrivée des vaccins, quand ils militaient pour l'adoption et l'extension de toutes sortes d'obligations et d'interdictions. Ou si c'est arrivé, c'était somme toute marginal, par opposition aux « éclosions » qui ont eu lieu dans les bars, les gyms, les milieux de travail et les écoles. S'ils commençaient à en parler seulement quand se met à circuler l'idée de demander une preuve de vaccination pour louer un appartement, cela serait fort suspect.

Même en adoptant le point de vue des personnes qui croient à l'efficacité des mesures sanitaires et des vaccins, l'obligation vaccinale pour les nouveaux locataires ne marche pas et est même absurde.

Il faut bien habiter quelque part, qu'on soit vacciné ou non. Ça fait partie des besoins essentiels, surtout compte tenu du climat canadien. Si les personnes non vaccinées auxquelles on refuse un logement n'ont pas encore annoncé leur départ au propriétaire du logement qu'elles occupent, elles peuvent prolonger leur bail, puisque ça ne concerne pour l'instant que les nouveaux locataires. Si par contre elles ont déjà annoncé leur départ, elles poursuivront leurs recherches jusqu'à ce qu'on ne leur demande pas de preuve de vaccination. Ça pourrait prendre du temps, mais elles n'ont pas le choix. Ce qui veut dire que dans les deux cas elles auraient autant de chances de contracter le virus et d'infecter les autres locataires de l'immeuble où elles résident.

Mettons que la majorité des compagnies immobilières suivent l'exemple de Strategic Group. Cela aurait pour effet d'obliger les personnes non vaccinées à louer un logement dans les immeubles restants, où l'on n'exigerait pas d'eux une preuve de vaccination pour signer un bail de location. On créerait donc artificiellement des « poches de personnes non vaccinées », c'est-à-dire des lieux où la couverture vaccinale serait plus faible, ce que disent craindre les autorités politiques et sanitaires. La situation pourrait être aggravée par le fait que des locataires vaccinés, ne se sentant plus en sécurité malgré la confiance qu'ils disent avoir en l'efficacité des vaccins pour les empêcher de développer des formes graves de COVID-19, pourraient décider de déménager dans des immeubles où il y a seulement des locataires vaccinés.

---

81 <https://www.cp24.com/news/apartment-building-owner-hopes-to-set-precedent-with-vaccine-requirement-1.5676563> (consulté le 25 novembre 2021)

Imaginons maintenant que les compagnies immobilières exigent presque toutes une preuve vaccinale de leurs nouveaux locataires. Plusieurs personnes vaccinées seraient obligées d'aller vivre dans la maison ou l'appartement de parents ou d'amis qui, souvent, ne seraient pas vaccinés eux non plus, quitte à louer ou à sous-louer une chambre, à habiter dans le sous-sol ou à dormir sur le sofa. Puis il y a la possibilité qu'une telle exigence développe un fort sentiment de solidarité entre personnes non vaccinées, celles d'entre elles ayant une maison ou un appartement assez grand pouvant décider d'héberger des personnes non vaccinées gratuitement ou en partageant les frais avec elles. Enfin, il se peut que des personnes vaccinées ne trouvent nulle part où habiter et deviennent des sans-abris, ce qui les obligerait à fréquenter les refuges – si on ne leur en interdit pas l'accès –, où la promiscuité est plus grande que dans les immeubles à logement et où la concentration de personnes non vaccinées y augmenterait en raison de cette exigence imposée par les compagnies immobilières. Ce qui reviendrait à créer artificiellement des personnes qu'on dit plus vulnérables.

Disons la chose franchement : si les propriétaires d'immeubles à logements se mettent malgré tout à exiger de leurs nouveaux locataires (et ensuite de leurs locataires actuels) une preuve de vaccination, si les autorités politiques et sanitaires appuient cette initiative et cette privatisation de la santé publique, si les journalistes l'exigent même en poussant des grands cris indignés (comment peut-on oser louer un logement sans être vacciné ou louer un logement à un non-vacciné !), et si nos concitoyens trouvent pour la plupart que c'est bien fait pour les non-vaccinés, il faut alors reconnaître que ce qui motive ces actions ne sont pas tant un véritable souci de la situation sanitaire, qu'un désir de punir et d'ostraciser les non-vaccinés et de les contraindre à obéir comme tout le monde et à se faire enfin administrer le vaccin.

À propos de la légalité de cette prise en charge de la santé publique et de l'imposition vaccinale par des compagnies immobilières, voici ce que rapporte la journaliste de la Canadian Press :

*« While the legality of tying housing to someone's vaccination status remains somewhat open to interpretation, experts say it is likely similar to the workplace issue. New rental agreements are covered by human rights legislation, which says that landlords cannot discriminate on prohibited grounds such as race, gender, sexual orientation, religion or disability. »*

Ce qui revient à dire que l'on peut discriminer des personnes pour d'autres motifs que ceux interdits dans nos chartes des droits et libertés en vigueur au Canada et dans ses provinces, comme la race, l'orientation sexuelle, etc. Je ne nie pas le fait : c'est à ma connaissance ce qui est écrit, par exemple dans la charte québécoise, qui interdit la discrimination seulement pour ces motifs. Il y aurait donc des motifs pour lesquels la discrimination devrait non seulement être tolérée, mais serait même souhaitable, par exemple le statut vaccinal. Autrement dit, on aurait affaire à une bonne sorte de discrimination quand il

s'agit de priver de leur emploi ou d'un nouveau logement des personnes non vaccinées.

*« That means, said Jennifer Koshan, a professor in the Faculty of Law at the University of Calgary, that a prospective tenant trying to challenge a landlord's proof of vaccination requirement would have to somehow prove that they had been discriminated against on one of those prohibited grounds. »*

*"What the case law is showing us so far is (when it comes to vaccine mandates) those arguments are pretty hard to make," Koshan said.*

*"I'm not aware yet of any cases in the tenancy situation, but there have certainly been some cases in the employment situation, and so far I'm not aware of any cases where arguments on the grounds of disability or religion have been upheld." »*

À première vue, ça semble dans l'ordre des choses. Le candidat à la location d'un logement étant celui qui poursuivrait le propriétaire du logement, ce serait lui qui aurait le fardeau de la preuve en vertu du principe de la présomption d'innocence. Seulement, certains faits sont notoires et il n'est pas nécessaire d'en faire la preuve à moins que le propriétaire les nie : ce dernier refuse de signer un bail de location avec une personne parce qu'elle n'est pas vaccinée, ce qui revient à la priver d'un droit généralement considéré comme fondamental, à savoir le droit au logement. La personne non vaccinée ne pouvant être privée de ce droit sans une raison légitime, ce serait donc le propriétaire qui devrait prouver que son statut vaccinal est une bonne raison, et que les maux évités et les bénéfices escomptés pour lui-même, les autres locataires, et la société (y compris les non-vaccinés) dans son ensemble (on cherche à établir un précédent) compenseraient les préjudices subis par la personne non vaccinée. Ce serait la même chose si un épicier refusait, de sa propre initiative, de vendre de la nourriture à des personnes non vaccinées. C'est lui qui devrait prouver qu'il est légitime de priver les personnes non vaccinées du droit d'acheter de la nourriture dans un commerce de leur choix. Dans les deux cas, le fait de dire qu'elles n'ont qu'à aller ailleurs pour louer un logement ou acheter de la nourriture ne tient pas la route. Car si le juge rendait un verdict favorable au propriétaire ou à l'épicier, en invoquant entre autres ce principe, il établirait un précédent et de grandes sociétés immobilières et de grandes chaînes de supermarchés pourraient l'invoquer pour en faire autant. Et ce n'est pas l'objet du litige de savoir si, oui ou non, les personnes vaccinées pourraient louer un logement ailleurs et acheter de la nourriture ailleurs. Il s'agit de savoir si le propriétaire ou l'épicier a de bonnes raisons de traiter ainsi les personnes vaccinées et de les priver de leurs droits. En invoquant de telles raisons, on pourrait même justifier ou excuser les formes de discrimination qui sont explicitement interdites, par exemple pour la race. On pourrait dire à un Noir à qui on ne voudrait pas louer un logement ou vendre de la nourriture qu'il peut

aller louer un logement ou acheter de la nourriture ailleurs, ou qu'il y a des immeubles à logements et des épiceries spécialement pour les Noirs.

*« Benjamin Ries, a supervising lawyer with the University of Toronto's Downtown Legal Services program who specializes in housing law, said that while exemptions must be made for those who can't be vaccinated for medical reasons, there is no general prohibition anywhere in Ontario law that would prevent a landlord from asking for vaccine status. »*

Sans doute n'existe-t-il pas de loi, en Ontario, en Alberta, au Québec ou ailleurs au Canada qui interdit explicitement le propriétaire d'un logement de s'enquérir du statut vaccinal d'un locataire potentiel, ni de celui d'un locataire actuel, car ce n'est peut-être que le premier pas. Comme si on pouvait imaginer une pareille folie avant l'épisode de délire collectif dans lequel nous sommes entrés et duquel nous peinons à sortir ! En raisonnant de cette manière, le propriétaire d'un logement aurait le droit, sous prétexte qu'il n'y a pas de loi qui le lui interdit, d'interdire à son locataire de boire de l'alcool et de vérifier s'il pratique la sobriété la plus stricte avant de lui louer un appartement, sous prétexte qu'il pourrait faire du tapage, car mieux vaudrait prévenir que guérir. Ou encore il pourrait s'informer du statut conjugal de ses locataires, en refusant les hommes célibataires qui, à ses yeux, sont tous des malpropres qui vont abîmer ses logements. Ou encore il pourrait refuser les couples qui ont des enfants, sous prétexte que ces derniers vont déranger les voisins.

Je rappelle aussi que le statut vaccinal est un renseignement médical confidentiel, et qu'en cela il ne devrait pas être permis aux sociétés immobilières, comme aux employeurs et aux commerçants de s'en enquérir.

*« He pointed out that landlords already have the ability to impose other types of rules and restrictions on tenants, for the common good.*

*"I would think this would be treated in much the same way as issues like smoking or pets," Ries said. »*

Cet avocat a décidément une haute estime des sociétés immobilières. Comme si c'était leur affaire de se soucier du bien commun ! Comme si les règlements et les restrictions n'avaient pas plutôt pour but, quand ils sont pertinents, de rendre l'existence supportable dans les logements parfois minables et mal insonorisés qu'ils louent à grands frais ; et, quand ils ne sont pas pertinents, de surveiller et de contrôler la vie de leurs locataires.

Quelques mots sur la comparaison avec le « tabagisme » et les animaux de compagnie. Pendant des décennies et même des siècles, les propriétaires de logement ne se sont pas souciés le moins du monde du fait que leurs locataires fument. Ce n'est qu'au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, dans le contexte de ce qu'on appelle la « lutte contre le tabagisme », que les propriétaires ont commencé à exiger des locataires non-fumeurs ou à les obliger à fumer sur le balcon de leur appartement, pour ne pas incommoder les voisins au nez sensible quand ils

passent dans le couloir, par exemple, ou les futurs locataires du même logement. L'obligation vaccinale pour les locataires est en fait une radicalisation de cette ingérence morale et de ce zèle hygiénique.

Puis faire des règlements sur une cigarette qu'on peut fumer à l'extérieur ou sur un animal de compagnie qu'on peut donner ou vendre, c'est une chose, et exiger une procédure médicale irréversible qui censée être l'objet d'un consentement libre et éclairé, c'en est une autre, surtout compte tenu qu'on ignore les effets secondaires des vaccins à moyen terme et à long terme. Une telle comparaison est donc inadéquate, pour ne pas dire d'une mauvaise foi crasse.

\*\*\*

Malgré tous les arguments qu'on peut développer contre l'obligation ou la coercition vaccinale imposées par nos gouvernements ou par des entreprises privées, malgré le fait que ces pratiques nous briment dans ce qui est reconnu comme des droits fondamentaux par nos chartes des droits et libertés, les juges rendent presque toujours un verdict défavorable aux personnes non vaccinées, soit qu'ils n'ont que faire de nos droits et nous considèrent comme des citoyens de deuxième ou de troisième ordre ou comme des sous-hommes, soit qu'ils craignent de s'attirer les foudres des autorités politiques et sanitaires, des journalistes et des experts de plateau. Je ne vois pas pourquoi ça se passerait autrement si l'obligation vaccinale imposée par les sociétés immobilières était contestée devant les tribunaux. Les magistrats qui jugent que, compte tenu de l'urgence sanitaire, il est légitime et proportionné de priver des personnes non vaccinées de leurs moyens de subsistance alors que l'inflation sévit, n'hésiteraient probablement pas à en faire autant quand il s'agirait de nous empêcher de louer un nouveau logement et peut-être même de nous expulser du logement que nous occupons, à moins qu'un juge intègre en vienne enfin à se manifester. Je le souhaite, sans croire que cela arrivera. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas poursuivre en justice les sociétés immobilières qui exigeraient des preuves de vaccination pour louer des logements. Si on ne rencontre pas la moindre résistance, on ira toujours plus vite et toujours plus loin, jusqu'à ce que nous soyons littéralement excommuniés.

Ce serait une bonne idée d'avoir recours à la ruse pour augmenter les chances que des juges rendent un verdict en faveur des personnes vaccinées. S'il est vrai que rien dans nos lois n'empêche explicitement les employeurs et les propriétaires de logements d'exiger une preuve de vaccination de leurs employés et de leurs locataires dans le but de suspendre ou de renvoyer les premiers, et pour refuser de louer des logements aux seconds ou les expulser, il en résulte que les employeurs et les propriétaires de logements pourraient demander une preuve de vaccination pour réserver le même traitement aux personnes vaccinées. Rien dans la loi ne les en empêche. Ils pourraient donner toutes sortes de raisons pour justifier cette exigence : les employés vaccinés, en raison des effets secondaires des vaccins à moyen et à long terme, pourraient

représenter un moins bon investissement pour les employeurs, alors que les locataires vaccinés, toujours en raison des effets secondaires qu'on peut craindre, pourraient se retrouver plus souvent incapables de travailler et de payer leur loyer, dans un contexte où le soutien fourni par l'État ou les assurances collectives pourraient être dans bien des cas insuffisant, notamment à cause de l'inflation.

Je ne fais pas cette proposition parce que je crois que ces employeurs et ces propriétaires de logements pourraient rivaliser de discrimination avec ceux qui discriminaient les personnes non vaccinées et qui seraient beaucoup plus nombreux. Je ne dis pas ceci non plus parce que je crois que ces employeurs et ces propriétaires pourraient discriminer impunément les personnes vaccinées. C'est justement pour cette raison qu'on pourrait tirer profit de cette forme de discrimination. Les quelques employeurs et propriétaires qui oseraient agir ainsi seraient vraisemblablement poursuivis en justice par les personnes vaccinées, et à juste titre. Les juges rendraient alors un verdict favorable aux personnes discriminées parce qu'elles sont vaccinées, ce qui pourrait établir un précédent selon lequel la discrimination en raison du statut vaccinal serait interdite, ce qui pourrait s'appliquer aussi à la discrimination contre les personnes non vaccinées, de la même manière que l'interdiction de discriminer en raison de la race ne se réduit pas à l'interdiction de discriminer les Noirs. Il serait ensuite plus facile de montrer que les employés et les locataires non vaccinés sont discriminés en fonction de leur statut vaccinal, de même qu'il serait plus facile pour des juges intègres de rendre un verdict favorable aux personnes non vaccinées, puisqu'on peut difficilement considérer le statut vaccinal comme un motif illégitime de discrimination quand il s'agit des vaccinés, mais légitime quand il s'agit des non-vaccinés. Ce serait nier le principe d'égalité devant la loi.

Mais que les employeurs et les propriétaires de logement qui ont assez à cœur la liberté vaccinale pour s'exposer à être condamnés pour discrimination se montrent prudents. En voulant prévenir un mal, ils pourraient l'exacerber, car il est certain que les journalistes feraient tout un battage autour de leur affaire et pourraient inciter d'autres employeurs et d'autres propriétaires de logements à traiter de la même manière les personnes non vaccinées, sans même attendre le jugement, en se vengeant sur elles et en se disant que c'est de bonne guerre. Nous ne devons jamais oublier que nous, personnes non vaccinées ou en faveur de la liberté vaccinale, nous ne sommes pas en position de force. C'est pourquoi nous devons prendre garde que nos ruses ne se retournent contre nous et ne servent de prétextes à nos ennemis pour nous faire toutes sortes de sales coups. Il pourrait être judicieux d'attendre que la menace devienne bien réelle ici, les entreprises privées n'en étant pas encore, au Québec, à s'enquérir du statut vaccinal de leurs employés et des personnes qui présentent leur candidature (à part peut-être pour les travailleurs de la santé ou le personnel de soutien dans les hôpitaux), pas plus que les propriétaires de logements n'ont commencé à s'informer du statut vaccinal des personnes auxquelles ils louent ou pourraient louer un appartement.

Bref, il faut éviter d'ouvrir les hostilités, mais être prêts à agir quand nos ennemis les ouvriront.